

# **HISTOIRE DES EMPEREURS ROMAINS**

DEPUIS AUGUSTE JUSQU'À CONSTANTIN

## **TOME DEUXIÈME**

**PAR JEAN-BAPTISTE CREVIER**

Professeur émérite de rhétorique au collège de Beauvais.

PARIS - FIRMIN DIDOT - 1824

## **TIBÈRE (suite)**

### LIVRE DEUXIÈME

§ I. Complots de Drusus Libo découverts. — § II. Germanicus part pour l'Orient. — § III. Ovation de Drusus.

### LIVRE TROISIÈME

§ I. Commencement des malheurs de la famille impériale. — § II. Origine et fortune de Séjan. — § III. Tibère plus cruel depuis la mort de Séjan.

## **CALIGULA**

### LIVRE UNIQUE

§ I. Utilité que l'on peut retirer des exemples vicieux. — § II. Ridicule expédition de Caius contre la Germanie et la Grande-Bretagne.

## **CLAUDE**

### LIVRE PREMIER

§ I. Portrait de Claude, et sa vie jusqu'à son élévation à l'empire.

## TIBÈRE (suite)

### LIVRE DEUXIÈME

#### § I. Complots de Drusus Libo découverts.

T. STATILIUS SISENNA TAURUS. L. SCRIBONIUS LIBO. AN. R. 767.  
DE J.-C. 16.

Pendant que Germanicus faisait la guerre sur le Rhin, il se tramait sourdement dans Rome un complot qui donna longtemps matière aux soins et aux inquiétudes de Tibère, et qui, enfin manifesté, se termina par la perte du coupable, jeune homme illustre et d'un très-grand nom.

Drusus Libo, de la maison des Scribonius, arrière-petit-fils du grand Pompée, petit-neveu de Scribonia première femme d'Auguste, et par conséquent cousin des Césars, du reste, esprit peu solide<sup>1</sup>, et en qui la légèreté de l'âge était accompagnée de celle du caractère, se laissa engager par Firmius Catus, sénateur, avec qui il était étroitement lié, à former des projets ambitieux, et qui passant ce que permettaient d'espérer les circonstances des temps, excédaient encore davantage la portée de son mérite. Firmius lui vantant sans cesse la splendeur de sa naissance, lui montrant les portraits des grands personnages de sa famille et de sa parenté, dont ses salles étaient ornées, lui persuada aisément qu'il n'y avait rien de si brillant à quoi il ne pût aspirer ; et il le porta à consulter les magiciens et les astrologues, pour connaître ses hautes destinées, et trouver le moyen de les remplir. En attendant la fortune, qui ne pouvait manquer, il le jette dans le luxe et dans les folles dépenses : il lie toutes ses parties de débauches ; il s'endette lui-même, et se met dans les mêmes embarras que Libon, pour mériter d'autant mieux sa confiance ; et lorsqu'il a acquis des preuves et des témoins contre lui, le traître change son rôle, et devient le délateur de celui dont il était non-seulement le complice, mais le corrupteur. Il demande une audience de l'empereur, et lui fait connaître le crime et le coupable, par l'entremise de Flaccus Vescularius, chevalier romain, qui avait ses entrées au palais.

Tibère reçut agréablement l'avis, mais il ne voulut point voir Firmius, et il lui ordonna de continuer de s'adresser au même Vescularius. Sa vue était de couvrir son jeu, et d'éviter de donner aucun soupçon à Libon. Pour y mieux réussir, il lui accorde la préture, il l'admet fréquemment à sa table, sans qu'il parût aucun changement dans ses manières ni sur son visage, sans qu'il lui échappât une parole qui décelât sa colère ; et pouvant arrêter les mauvaises manœuvres de Libon, il aimait mieux l'épier. Il faut que cette dissimulation ait duré plus d'un an : car Suétone joint les complots de Libon avec les séditions de Pannonie et de Germanie, comme une seconde espèce de danger qui augmentait les alarmes de Tibère.

---

<sup>1</sup> SÉNÈQUE, *Ep.* 70.

Pendant tout ce temps, ce prince artificieux se contenta de prendre des précautions secrètes pour sa sûreté. Ainsi ayant à offrir un sacrifice avec Libon, qui était pontife, au lieu du couteau d'acier dont on se servait pour égorger la victime, il lui en fit donner un de plomb ; et Libon lui ayant demandé un entretien particulier, il voulut que Drusus son fils y assistât en tiers, et tant que la conversation dura, il tint la main droite de Libon, comme s'il eût eu besoin de s'appuyer.

Enfin l'affaire fut portée devant le sénat, mais non par le fait, ni par les ordres de l'empereur. Un certain Junius ayant été sollicité par Libon d'évoquer les ombres infernales, en donna avis à Fulcinius Trio. Celui-ci était un accusateur de profession, et avide, dit Tacite, de mauvaise renommée. Aussitôt il intente son action : il va se présenter aux consuls, et demande que le sénat prenne connaissance de l'affaire ; les consuls publient une ordonnance pour convoquer extraordinairement le sénat, marquant qu'il s'agissait d'un fait très-important et très-grave.

Cependant Libon, en habit de deuil, accompagné des premières dames de Rome ses parentes, allait de maison en maison prier ses proches et ses amis de s'intéresser en sa faveur, et de lui prêter le ministère de leur voix pour sa défense. Tous le refusèrent, alléguant divers prétextes, mais retenus par une même crainte.

Le jour de l'assemblée, Libon abattu par la frayeur et par les vives inquiétudes, ou, selon quelques auteurs, feignant une maladie, se fit porter en litière jusqu'au vestibule du sénat ; et étant entré dans la salle en s'appuyant sur son frère<sup>1</sup>, il tendait les bras à Tibère, il lui faisait les plus humbles supplications. Tibère l'écouta d'un air froid sans aucune émotion. Pour toute réponse, il fit lire les mémoires signés des accusateurs, affectant de garder un juste tempérament, sans diminuer les charges ni les aigrir.

Libon avait quatre accusateurs : car il y a toujours presse à tomber sur les malheureux. Outre Fulcinius et Catus, dont l'un s'était déclaré le premier, et l'autre avait longtemps fourni des mémoires secrets à Tibère, Fonteius Agrippa, et C. Vibius s'étaient mis de la partie. Ils disputaient tous entre eux à qui porterait la parole, et serait chargé de plaider. Comme Libon n'avait point d'avocat, Vibius s'offrit à exposer sommairement les faits, et par cette raison il fut préféré. Il produisit des pièces par lesquelles il paraissait que Libon avait poussé la folie jusqu'à demander à ses magiciens s'il serait assez riche pour couvrir d'argent tout le grand chemin d'Appius depuis Rome jusqu'à Brindes. On y trouvait encore d'autres traits pareils, pleins de cupidité et d'extravagance, plus dignes de pitié que criminels, si on voulait bien ne pas les peser à la rigueur.

Ce qui chargeait surtout l'accusé, c'était une liste des noms des Césars, et de ceux de quelques sénateurs, au-dessous desquels paraissaient des notes en chiffres que l'accusateur prétendait être de la main de Libon, et qu'il traitait de caractères magiques, écrits avec des intentions sinistres. Libon nia ; mais on espéra tirer des éclaircissements de ses esclaves, et il fut résolu qu'on les appliquerait à la question. Cette voie de procéder, quoique contraire à un ancien sénatus-consulte, avait été ouverte, comme nous l'avons dit, par Auguste, qui imagina une subtilité pour éluder la disposition de la loi.

---

<sup>1</sup> Tacite ne dit point qui était ce frère de l'accusé. Lipse pense que c'était L. Scribonius Libo consul ordinaire de cette année ; mais le savant Ryckius est d'un autre sentiment.

Libon, voyant ses affaires en si mauvais état, demanda pour toute grâce le délai d'un jour ; et revenu chez lui, il fit une dernière tentative pour fléchir Tibère par la médiation de P. Quirinius son allié. La réponse fut qu'il devait s'adresser au sénat.

Cependant une troupe de soldats investissait la maison : ils entraient jusque dans le vestibule, en sorte que l'on pouvait entendre le bruit qu'ils faisaient, et les voir. Libon délibérait alors avec ce qui lui restait d'amis s'il devait attendre le jugement, ou le prévenir par une mort volontaire. Scribonia, sa tante<sup>1</sup>, lui conseillait de ne se point hâter. Pourquoi vous mêler, lui disait-elle, de ce qui est devenu l'affaire d'autrui ? La décision de votre sort n'est plus une chose qui vous regarde<sup>2</sup>. Cette dame, dont Sénèque loue la prudence, n'approuvait point un désespoir précipité, et elle jugeait avec raison qu'il ne pouvait arriver rien de pis à son neveu que la mort. Mais l'homicide de soi-même passait dans ces temps-là pour une action héroïque, et Libon s'y détermina.

Il voulut pourtant, en homme voluptueux, goûter encore, avant que de mourir, les plaisirs de la bonne chère, et il fit préparer un grand festin, qui ne servit qu'à augmenter ses regrets et son tourment. A la fin du repas, il implora le secours de ses esclaves pour l'aider à sortir de la vie : et comme ils se refusaient à ce cruel ministère, il les prenait par le bras, il leur mettait son épée nue dans la main. Tous se dispersent et s'enfuient, et en courant avec précipitation ils renversent les lumières qui étaient sur la table. Libon, demeuré seul, exécuta dans l'horreur des ténèbres son funeste dessein, et se donna deux coups d'épée dans le bas-ventre. Aux gémissements plaintifs qu'il poussa en tombant, ses affranchis accoururent ; et les soldats, le voyant blessé à mort, se retirèrent. On acheva néanmoins de lui faire son procès comme s'il eût été vivant ; et Tibère protesta avec serment que, quelque criminel que fût Libon, il aurait demandé pour lui au sénat grâce de la vie : vaine parade de clémence après qu'il l'avait forcé de mourir. Ses biens furent confisqués au profit de ses accusateurs, et ceux d'entre eux qui étaient de l'ordre du sénat furent encore récompensés par l'honneur de la préture.

Le sénat flétrit ensuite la mémoire de Libon par un décret en plusieurs articles, tous plus forts les uns que les autres. Il fut dit que l'image de Libon ne serait point portée dans les cérémonies des funérailles de ceux de sa maison ; qu'aucun des Scribonius ne pourrait prendre le surnom de Drusus ; que l'on rendrait de solennelles actions de grâces aux dieux ; que l'on offrirait des dons à Jupiter, à Mars et à la Concorde ; enfin que le jour des ides de septembre, auquel Libon s'était tué, serait célébré comme un jour de fête. Tous ces différents articles étaient fournis par les premières têtes de la compagnie, qui s'efforçaient à l'envi d'accumuler sur le malheureux des notes atroces et infamantes pour prouver au prince la vivacité de leur zèle. Il avait le coup d'œil trop pénétrant pour ne point voir de quel principe partaient ces fastueuses démonstrations.

L'affaire de Libon, dans laquelle étaient impliqués plusieurs devins et astrologues, donna lieu au renouvellement des anciennes ordonnances contre ces pestes publiques. Deux furent punis du dernier supplice, et les autres chassés de

---

<sup>1</sup> Cette dame n'étant désignée dans Sénèque que par la qualité de tante de Libon, il ne paraît pas vraisemblable qu'elle soit la même que Scribonia épouse d'Auguste et mère de Julie.

<sup>2</sup> SÉNÈQUE, *Ep.* 70.

l'Italie. Mais Tibère, qui croyait à l'astrologie, et qui en faisait grand usage, ne tint pas sévèrement la main à l'exécution de ce décret. Ceux qui promirent de renoncer à leur art obtinrent la permission de rester dans Rome.

A cette occasion, Dion a pris soin de remarquer un trait qui fait connaître jusqu'à quel point Tibère laissait au sénat la liberté dans certaines délibérations, et aux magistrats l'exercice du pouvoir attaché à leurs charges. Sur un article qui concernait les astrologues il y eut partage. Tibère et son fils Drusus embrassèrent un avis, et la grande pluralité des sénateurs se déclara pour le sentiment contraire. Le décret allait passer conforme à la pluralité ; mais un tribun s'y opposa, et empêcha la conclusion. Ainsi le sénat l'emporta sur Tibère, et un tribun sur le sénat.

Je joins, d'après Suétone, aux complots insensés de Libon l'étrange hardiesse d'un esclave d'Agrippa Posthume, qui ayant conçu le dessein de sauver son maître, et n'ayant pu prévenir l'officier envoyé pour le tuer, entreprit de se faire passer pour le prince, avec qui son âge, sa taille, et l'air de son visage, lui donnaient assez de ressemblance. Il commença par en dérober les cendres ; après quoi, s'étant transporté au promontoire de Cosa<sup>1</sup> en Étrurie, il se tint caché quelque temps dans des lieux inconnus pour laisser croître sa barbe et ses cheveux.

Cependant les confidents de l'imposteur répandaient sourdement le bruit qu'Agrippa était vivant. C'était d'abord un secret qui se disait à l'oreille, comme il se pratique dans tout ce qui doit déplaire au gouvernement. Bientôt la nouvelle prend faveur, soit par la crédulité d'une multitude ignorante, soit par la malice de ceux qui, cherchant à brouiller, en saisissaient avidement l'occasion. Alors le faux Agrippa se montre, mais avec précaution, n'entrant dans les villes qu'au jour tombant : et comme il savait que le vrai s'établit par une discussion tranquille et faite à loisir, et qu'au contraire le faux a besoin de la précipitation et des préventions vagues, il ne paraissait qu'en courant ; il arrivait sans être attendu, et repartait avant que l'illusion eût eu le temps de se dissiper. Toute l'Italie retentit de l'heureuse nouvelle qu'Agrippa est vivant, et a été sauvé par une protection spéciale des dieux. Dans Rome on en était persuadé ; et le fourbe, enhardi par le succès, vient à Ostie, où il se donne publiquement en spectacle avec un nombreux cortège, entre dans la capitale, y tient des assemblées clandestines et nocturnes.

Tibère fut embarrassé sur ce qu'il devait faire en pareille circonstance. Employer la force des armes contre un de ses esclaves, c'était presque se rendre ridicule ; laisser à un mensonge grossier le temps de se détruire par lui-même, c'était un parti qui ne lui paraissait pas sans danger. Flottant entre la honte et la crainte, tantôt il se disait à lui-même qu'il ne fallait rien mépriser, tantôt il inclinait à penser qu'on ne devait pas tout craindre. Enfin, il ordonna à Salluste d'essayer les voies de l'adresse et de la ruse.

Ce ministre choisit deux de ses clients, d'autres disent deux soldats, qu'il chargea de s'insinuer auprès du faux Agrippa, en lui offrant de l'argent, en se montrant prêts à le servir et à partager avec lui tous les dangers. Ils s'acquittèrent habilement de leur commission ; et ayant observé une nuit où l'imposteur n'était pas sur ses gardes, ils prennent main forte, se saisissent de sa personne, et, l'ayant chargé de chaînes, ils le mènent au palais avec un bâillon dans la bouche.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui *Mont'Argentaro*, près de *Porto Ercole* en Toscane.

L'empereur l'interrogea lui-même ; et lui ayant demandé comment il était devenu Agrippa, [de la même façon](#), répondit l'audacieux esclave, [dont vous êtes devenu César](#). Il ne fut pas possible de tirer de lui les noms de ses complices. Tibère n'osa pas le faire exécuter publiquement. On le tua dans un endroit écarté du palais, et on emporta secrètement son corps. Cette affaire n'eut aucunes suites. Tibère prit sagement le parti de l'étouffer ; et quoiqu'il passât pour constant que des officiers de la maison du prince, des chevaliers, des sénateurs, avaient aidé le fourbe de secours d'argent et de leurs conseils, il n'en fut fait aucune recherche.

Dion nous donne lieu d'ajouter ici un autre trait de la modération de Tibère, mais en matière beaucoup moins grave. Vibius Rufus, homme vain, tirait beaucoup de gloire d'avoir en sa possession la chaise curule dont le dictateur César s'était servi, et sur laquelle il avait été tué, et d'être le mari de Térentia, autrefois épouse de Cicéron. Il fallait que cette dame Mt alors extrêmement âgée, puisque depuis la mort de Cicéron il s'était écoulé l'espace de cinquante-huit ans. Le fait néanmoins n'est pas impossible ; car nous apprenons de Pline et de Valère-Maxime<sup>1</sup> qu'elle a passé les bornes communes de la vie humaine, et qu'elle a poussé sa carrière jusqu'à l'âge de cent trois ans. Vibius Rufus se croyait donc un second César, parce qu'il s'asseyait sur son siège, et un autre Cicéron, parce qu'il en avait épousé la veuve. Une imagination si vaine ne parut digne que de risée à Tibère, et loin de craindre le nouveau César, et de le traiter en criminel, il le fit consul. Le nom de Vibius ne se trouve pas parmi ceux des consuls ordinaires : ainsi il faut qu'il ait été du nombre des substitués.

Les sénateurs jouissaient encore du droit de proposer ce qu'ils jugeaient être du bien de l'état. Lorsque leur rang de parler était venu, ils pouvaient, comme au temps du gouvernement républicain, ne point se contenter d'opiner sur les matières mises en délibération, mais mettre en avant leurs observations, leurs idées, pour des établissements utiles, ou pour la réforme des abus. Q. Hatérius personnage consulaire, et Octavius Fronto, ancien préteur, faisant usage de ce droit, invectivèrent contre le luxe qui régnait dans la ville ; et sur leur requête il fut rendu un décret pour interdire la vaisselle d'or, et pour défendre aux hommes de se déshonorer et de s'efféminer eux-mêmes (c'est l'expression de Tacite) par des habits de soie.

Fronto allait plus loin, et demandait un règlement par rapport à l'argenterie, aux ameublements, au nombre des esclaves. Mais Asinius Gallus s'y opposa, et se fit l'apologiste du luxe. Il représenta : [Qu'à mesure que l'empire s'était accru, les richesses des particuliers avaient aussi pris des accroissements : et cela, dès l'antiquité la plus reculée. Qu'autres avaient été les biens des Fabrices, autres ceux des Scipions. Que la situation de la république était la mesure des fortunes des particuliers, qui vivaient à l'étroit lorsqu'elle était resserrée, et qui s'agrandissaient avec elle. Que dans la dépense en vaisselle d'argent, en meubles, en esclaves, il n'y avait rien d'excessif ni de modeste, que proportionnément à la condition du possesseur. Que l'on avait établi une distinction de richesses et d'opulence entre les sénateurs, les chevaliers et le commun peuple, non que la nature ait mis de la différence entre les uns et les autres, mais parce qu'il est convenable que ceux qui ont la prééminence par le rang, par les charges, par la dignité de leur ordre, jouissent aussi plus abondamment, des secours utiles pour le délassement de l'esprit, ou pour la](#)

---

<sup>1</sup> PLINE, VII, 48. VALÈRE MAXIME, VIII, 13.

santé du corps. Faudra-t-il que les premiers citoyens d'une république soient plus chargés de soins, exposés à plus de dangers, et cependant privés des adoucissements qui les aident à porter le faix de la grandeur ?

Ces raisons, qui sont semblables à celles que l'on allègue tous les jours, parmi nous pour plaider cette même cause, n'ont pas mérité l'approbation de Tacite. L'orateur du vice, dit ce grave historien, fut écouté avec applaudissement par des auditeurs qui trouvaient l'apologie de leurs mœurs dans ses discours. Tibère lui-même, quoique porté d'inclination à la sévérité, déclara qu'il n'était point question actuellement d'exercer la censure, et que si quelque réforme se trouvait nécessaire, il s'en chargeait. En effet il n'autorisait point le luxe par son exemple, comme nous aurons occasion de le faire remarquer ailleurs.

Dans la même assemblée du sénat où se passa ce que nous venons de rapporter, L. Pison, sénateur illustre, et d'un caractère bouillant et impétueux, donna une scène singulière. Après avoir déclamé vivement contre la brigade qui régnait parmi les candidats, contre la corruption des jugements, contre l'audace cruelle des orateurs, qui menaçaient d'accuser les plus gens de bien, il conclut qu'il ne pouvait plus vivre dans une ville remplie d'injustices, et qu'il allait s'enfermer dans quelque campagne éloignée, où il n'entendit plus parler du genre humain : et sur-le-champ il se mettait en devoir de sortir de sénat. Tibère fut ému ; et non content de Licher par lui-même d'apaiser le courroux de Pison, il engagea ses proches à le retenir par persuasion ou par prières.

Le même Pison prouva peu de temps après par un nouveau témoignage son intrépide liberté, en faisant assigner en justice Urgulania, favorite de Livie, et qui se croyait par là élevée au-dessus des lois. Elle abusait si insolemment de son crédit, qu'ayant été citée comme témoin dans une cause qui se traitait devant le sénat, elle dédaigna de comparaître. On envoya chez elle un préteur pour recevoir sa déposition : pendant que les Vestales, qui jouissaient des plus beaux privilèges, étaient néanmoins obligées, si elles avaient à déposer en justice, de venir se présenter dans la place publique devant les juges. Urgulania donc méprisa l'assignation de Pison, et au lieu d'y répondre, elle alla publiquement au palais de l'empereur. Pison, qui avait le bon droit, ne lui céda pas en fierté, et quoique Livie se plaignît qu'on lui manquait de respect, il n'en poussa pas son affaire avec moins de vigueur.

Tibère partagé entre la complaisance pour sa mère, et ce qu'il devait au maintien des règles, crut satisfaire à tout en prenant la résolution de se transporter au tribunal du préteur, et de solliciter par sa présence en faveur d'Urgulania. Il sortit donc du palais, ayant ordonné à ses gardes de le suivre de loin ; et d'un air grave, conversant avec ceux qui l'accompagnaient, il s'avança à travers la foule du peuple, qui avait les yeux attachés sur lui. Cependant tous les parents de Pison le pressaient de se désister : mais inutilement. Il fallut que Livie lui fit remettre la somme dont il poursuivait le paiement. Ainsi finit cette affaire, qui fit honneur à Pison, et encore plus à l'empereur. On se hâtait trop de louer Tibère. Il paraîtra par la suite, qu'il conservait contre Pison un profond ressentiment, qui n'attendait que l'occasion de se manifester.

Tacite rapporte ici une contestation qui s'émut entre Cn. Pison (qu'il ne faut pas confondre avec le Pison dont il vient d'être parlé) et Asinius Gallus. Il s'agissait des vacances que Cn. Pison ne voulait point que le sénat songeât à prendre, quoique Tibère eût annoncé une absence qui durerait quelque temps. Il prétendait au contraire que c'était un motif de travailler plus vivement aux affaires, et qu'il était honorable pour la république qu'en l'absence, ou en la présence de



l'empereur, les sénateurs et les magistrats remplissent également leurs fonctions. Cet avis avait un air de liberté qui pouvait plaire à bien des personnes. Comme donc Pison s'était saisi de ce genre de mérite, il ne restait à Gallus que celui de faire sa cour : c'est aussi le parti qu'il prit. Il soutint que les assemblées du sénat tiraient leur principale dignité de la présence du prince, et qu'il convenait de lui réserver le concours qu'attiraient à Reine et de l'Italie et des provinces les jugements et les délibérations du sénat. La dispute fut vive, on s'échauffa de part et d'autre, sans que Tibère parût s'intéresser à la chose, ni proférât une seule parole. L'avis des vacances l'emporta.

Tibère ne garda pas de même le silence sur une proposition d'Asinius Gallus, qui lui sembla tendre à l'affaiblissement de l'autorité impériale. Cette proposition avait deux chefs principaux : par l'un Gallus ordonnait la désignation des magistrats, non pour une seule année, selon l'usage, mais pour cinq ans à la fois, comme l'avait pratiqué le dictateur César, et après lui les Triumvirs ; par l'autre il assurait la préture aux commandants des légions qui n'avaient pas encore géré cette charge.

On conçoit aisément pourquoi ce second article blessait Tibère. Tout ce qui regardait les gens de guerre était du ressort de l'empereur : et quoique Tibère eût dans une occasion porté la déférence pour le sénat, jusqu'à obliger un officier considérable de répondre devant cette compagnie sur une accusation de rapines et de violences, il ne trouvait pas bon sans doute que les premiers sénateurs s'arrogeassent le droit de faire des grues à ceux qui étaient dans le service. Dans la réponse que Tacite lui met dans la bouche, il n'est rien dit de ce second chef. Tibère n'aimait pas à s'expliquer sur les mystères d'état. Par rapport au premier, il feignit d'y trouver une augmentation de puissance qui offensait sa modestie : Comment veut-on, disait-il, que je prenne sur moi des nominations si nombreuses, qui emportent encore un plus grand nombre de refus ? A peine est-il possible d'éviter chaque année de faire des mécontents, quoique l'espérance prochaine d'être plus heureux l'année suivante soit un motif de consolation pour ceux qui n'ont pas réussi ; mais des candidats qui se verront rejetés au-delà de cinq ans, par où se consolent-ils, et de quel dépit ne seront-ils pas animés ? D'ailleurs qui peut prévoir les changements que comporte un si long intervalle dans les dispositions de l'esprit, dans la famille, dans la fortune des sujets ? L'orgueil s'empare de ceux qui se voient désignés quelques mois seulement avant que d'entrer en charge : que sera-ce, s'ils jouissent en quelque façon pendant cinq ans de la magistrature ? Ce serait multiplier cinq fois le nombre des magistrats, et renverser les lois, qui ont sagement déterminé l'espace de temps convenable pour demander et pour exercer les charges. Par ce discours adroit, et qui semblait ne se rapporter qu'à l'avantage commun, il écarta une nouveauté qui pouvait nuire à son autorité, en augmentant l'audace des ambitieux, en aigrissant les plaintes des mécontents, en le privant lui-même pendant cinq ans des moyens de récompenser ceux qui lui auraient rendu service. Il savait que l'espérance d'un don à venir agit bien plus puissamment sur les hommes, que la reconnaissance pour un bienfait passé.

Tibère fit aussi alors des gratifications à divers sénateurs pauvres : et c'est sans doute ce qui enhardit M. Hortalus, petit-fils de l'orateur Hortensius, à lui demander un secours qui soulageât son indigence. Hortalus méritait peu les faveurs du prince par sa conduite personnelle, s'il est celui que cite Valère-

Maxime<sup>1</sup> parmi les exemples d'indignes héritiers d'un grand nom qu'ils déshonorent. Du reste il se trouvait dans un cas très-favorable. C'était son père, mauvais sujet, tué par l'ordre d'Antoine après la bataille de Philippes, qui l'avait ruiné. Auguste, qui se faisait une gloire d'empêcher de périr les anciennes familles de la république, lui donna un million de sesterces<sup>2</sup>, en l'engageant à se marier. Hortalus obéit, et il avait de son mariage quatre enfants, tous fort jeunes, qu'il amena dans le vestibule du sénat : et lorsque son tour d'opiner fut venu, il parla en ces termes :

Sénateurs, ces enfants dont vous voyez l'âge et le

nombre, sont le fruit d'un mariage que je n'ai contracté que par obéissance pour le prince. Il est vrai que mes ancêtres méritaient d'avoir des descendants. Mais comme les circonstances des temps ne m'ont point été avantageuses, et que je n'ai pu ni recevoir par droit d'héritage, ni me procurer par mes soins les ressources ordinaires de la noblesse, les grands biens, la faveur du peuple, l'éloquence même, qui est comme le patrimoine de notre maison, je me contentais de vivre dans une médiocre fortune, sans faire honte à mon nom, sans être à charge à personne. Sur les ordres de l'empereur, je me suis marié. Vous avez devant les yeux la postérité de tant de consuls<sup>3</sup>, de tant de dictateurs. Elle n'est pas dans une situation à exciter : et ce n'est que pour attirer sur ces enfants votre commisération, que je rappelle ici la splendeur de leurs aïeux. Ils parviendront sous vos auspices, César, et par votre protection, aux honneurs dont vous les jugerez dignes. En attendant, ne laissez pas tomber dans la misère les arrière-petits-fils d'Hortensius, et les nourrissons du divin Auguste.

Il est refusé Tibère était de ces caractères que les demandes importunent ; et qui, lorsqu'ils font des libéralités, veulent avoir le mérite de s'y porter de leur propre mouvement. De plus la disposition où il vit le sénat à s'intéresser en faveur d'Hortalus, fut pour lui, selon Tacite, un motif de se roidir davantage. Il répondit donc avec toute la dureté imaginable. Si tout ce qu'il y a de pauvres, dit-il, viennent ici demander de l'argent pour leurs enfants, la république s'épuisera, sans pouvoir satisfaire l'avidité des particuliers. Et certes, lorsque l'on a permis aux sénateurs de s'écarter quelquefois de la matière mise on délibération, et de représenter ce qu'ils croient utile à l'État, ce n'a pas été afin qu'ils profitassent de cette liberté pour nous entretenir de leurs affaires domestiques, et pour augmenter leur fortune, en mettant le sénat et le prince dans le cas de se rendre odieux, soit qu'ils accordent la grâce demandée, soit qu'ils la refusent. Ce ne sont point là des prières : c'est une importunité tout-à-fait déplacée, de venir pendant que le sénat est occupé de toute autre affaire, étaler aux yeux l'âge et le nombre de ses enfants, fatiguer la compagnie faire la même violence, et forcer en quelque façon le trésor public, que l'on ne peut vider par des largesses inconsidérées, si on ne veut le remplir par des voies tyranniques. Hortalus, le divin Auguste vous a fait une gratification, mais sans en être requis, et son intention n'a pas été de nous astreindre à continuer de vous donner sans cesse. Si l'on suit une fois ce plan, si personne n'a plus rien à

---

<sup>1</sup> VALÈRE MAXIME, III, 5.

<sup>2</sup> Cent vingt-cinq mille livres.

<sup>3</sup> Les *Fastes* ne nous fournissent que deux consuls et un dictateur de la maison Hortensia. Le dictateur, créé l'an de Rome 466, ramena le peuple du mont Janicule, où il s'était retiré : des deux consuls, l'un, nommé pour l'an 644, mourut avant que d'entrer en charge : l'autre est le célèbre orateur. Mais Hortalus, en parlant comme il fait ici, considère sans doute les alliances de sa maison.

craindre ni à espérer de soi-même et de sa conduite, l'émulation périra, la fainéantise en prendra la place, et tous s'endormant dans l'oisiveté mettront leurs ressources en autrui, inutiles à eux-mêmes, et onéreux à la république.

Ce discours n'eut pour approbateurs que ceux qui sont accoutumés, dit Tacite, à louer tout ce qui sort de la bouche du prince, bon ou mauvais, équitable ou injuste. Le silence ou même les secrets murmures de la plus grande partie du sénat, firent sentir à Tibère que l'on n'était pas content. Il reprit donc la parole, et dit qu'il avait répondu à Hortalus : mais que si le sénat le souhaitait, il donnerait deux cent mille sesterces<sup>1</sup> à chacun des enfants mâles de ce sénateur. Les autres rendirent grâces : Hortalus se tut, soit que la crainte lui fermât la bouche, ou que dans sa pauvreté il conservât encore quelque chose de la fierté de sa naissance. Tibère ne s'adoucit point à son égard, et vit avec indifférence la maison d'Hortensius réduite à la mendicité.

Nous finirons le récit des événements de cette année par l'attention que donna Tibère à ce qui regarde les anciens registres publics. Plusieurs étaient perdus : dans d'autres l'écriture s'effaçait tellement par vétusté, qu'on avait peine à les lire. Il commit trois sénateurs pour faire transcrire ceux qui existaient, et chercher ceux qui ne paraissaient pas.

#### C. CÆLIUS RUFUS. - L. POMPONIUS FLACCUS. An. R. 768. De J.-C. 17.

Le vingt-six mai de l'année qui fut commencée par les consuls Cœlius et Pomponius, Germanicus triompha des Chérusques, des Cattes, des Angrivariens et des autres nations qui habitaient entre le Rhin et l'Elbe. Un grand nombre d'illustres prisonniers marchèrent devant le char du triomphateur, Ségimond fils de Ségeste, Thusnelda sa fille, épouse d'Arminius, tenant par la main ou portant entre ses bras un fils âgé de trois ans<sup>2</sup>, Sesithacus neveu du même Ségeste, et plusieurs autres, dont on trouvera les noms dans Strabon. Mais une singularité remarquable, c'est que pendant que toute la famille de Ségeste était menée captive dans ce triomphe, lui il y paraissait avec honneur et distinction, comme ancien et fidèle allié du peuple romain. On portait aussi en pompe les dépouilles des Germains, des représentations de montagnes, de fleuves, des tableaux où étaient peints les combats ; et quoique la guerre ne fut pas terminée, on n'en regardait pas le triomphe de Germanicus comme moins justement mérité ou moins glorieux, parce qu'il n'avait pas tenu à lui qu'il ne la consommât par une victoire complète.

Tout le peuple contemplait avec admiration la prestance héroïque de ce prince, son air aimable, cinq enfants autour de lui dans son char. Mais une inquiétude secrète mêlait de l'amertume à cette joie, lorsqu'on se rappelait le souvenir de son père Drusus, de son oncle Marcellus<sup>3</sup>, tous deux enlevés par une mort prématurée à la vive tendresse et aux espérances du peuple romain : en sorte que la destinée de la nation semblait être de perdre avant le temps tous ceux qui faisaient ses délices.

---

<sup>1</sup> Vingt-cinq mille livres.

<sup>2</sup> Cet âge ne peut convenir au fils d'Arminius, qui naquit en Italie pendant la captivité de sa mère. Il faut dire ou qu'Arminius a eu deux fils prisonniers des Romains, ou que Strabon donne trop d'âge à celui qui fut mené en triomphe.

<sup>3</sup> Marcellus était frère d'Antonia mère de Germanicus.

Tibère fit une largesse au peuple de trois cents sesterces<sup>1</sup> par tête au nom de Germanicus, et il voulut être son collègue dans le consulat qu'il lui avait promis pour l'année suivante. Mais ces démonstrations extérieures de bienveillance n'en imposaient à personne. On savait qu'il n'aimait point son neveu ; et il en fournit bientôt une nouvelle preuve, en se ménageant par ses artifices l'occasion de l'éloigner de Rome, ou saisissant celle que le hasard lui présenta. Les Parthes, l'Arménie, la Cappadoce, les provinces même de Syrie et de Judée, tout l'Orient en un mot était alors agité ou menacé de troubles, qui lui servirent de prétexte, et dont il est à propos de rendre ici compte au lecteur. Je commence par ce qui concerne les Parthes.

On se souvient que le vieux Phraate, quoiqu'il eût remporté de grands avantages sur les Romains commandés par Antoine, témoigna néanmoins toute sorte de déférences et de respects à Auguste, lui rendant les drapeaux conquis autrefois sur Crassus, et lui donnant ses quatre fils presque comme otages. Ces princes restèrent à Rome pendant le règne de Phraatace leur frère, et pendant celui d'Orode, qui, étant du sang des Arsacides, mais d'une autre branche, avait succédé à Phraatace chassé par ses sujets. Lorsqu'une conspiration eut pareillement détrôné et même fait périr Orode, les Parthes, se voyant sans roi, divisés entre eux, et fatigués de leurs dissensions civiles, se souvinrent des fils de Phraate, qui étaient depuis bien des années entre les mains des Romains. Ils envoyèrent à Rome une ambassade composée des premiers de la nation, pour demander l'aîné de la famille de Phraate, le prince Vonone, qu'ils voulaient remettre sur le trône de ses pères. Auguste<sup>2</sup>, qui vivait encore, regarda cet événement comme très-glorieux pour lui, et il fit partir Vonone comblé de présents.

Les Barbares reçurent avec joie leur nouveau roi. Mais bientôt ils se reprochèrent comme une honte ce qu'ils avaient d'abord désiré avec ardeur. Ils se disaient les uns aux autres que les Parthes avaient dégénéré, en allant chercher dans un autre monde un roi infecté des arts et des maximes de leurs ennemis : que le trône des Arsacides était donc compté au rang des provinces romaines, soumis à la disposition des Romains, qui en faisaient don à qui il leur plaisait. — Que deviendra, ajoutaient-ils, la gloire que nous avons acquise en tuant Crassus, en chassant Antoine, si un esclave de César, qui a porté pendant tant d'années le joug de la servitude, commande à la nation des Parthes ?

Vonone lui-même, par ses manières, toutes différentes de celles de ses ancêtres, augmentait les dédains de ses fiers sujets. On était choqué de le voir aller rarement à la chasse, se soucier peu de chevaux, se faire porter en litière lorsqu'il était dans les villes, mépriser les mets simples et communs dont les Parthes couvraient leurs tables. On tournait en raillerie son goût pour la compagnie des Grecs lettrés, son attention à enfermer sous la clef, selon qu'il se pratiquait à Rome, les choses les plus communes et du plus bas prix. Ses vertus même, parce qu'elles étaient inconnues aux Parthes, prenaient auprès d'eux la couleur du vice. Rien n'était plus éloigné de la pratique des Arsacides, que de permettre un accès facile auprès de leur personne, que de témoigner une

---

<sup>1</sup> Trente-sept livres dix sous.

<sup>2</sup> Dans le texte de Tacite nous trouvons ici le nom de *César*, qui pourrait convenir également à Tibère et à Auguste. Mais l'ambiguïté est levée par un passage du livre XII des *Annales*, c. II, où Claude dit expressément qu'Auguste a donné un roi aux Parthes. Ce roi ne peut être que Vonone.

politesse prévenante ; et les Parthes, attachés à leurs usages, haïssaient également dans leur roi ce qui était louable, et ce qui méritait d'être blâmé.

La révolte suivit de près ce murmure général. Artabaze, prince de la maison des Arsacides, et roi de Médie, fut appelé, et se mit à la tête des mécontents. Il se livra deux batailles, dans la première desquelles Vonone fut vainqueur. Mais, défait entièrement dans la seconde, il lui fallut chercher un asile dans l'Arménie, qui semblait lui tendre les bras.

Le trône en était vacant. Ariobarzane, que Caius César petit-fils d'Auguste avait donné pour roi aux Arméniens, étant mort au bout de quelques années, sa postérité ne put se maintenir en possession de la royauté. Les Arméniens essayèrent du gouvernement d'une femme nommée Érato, et, s'en étant bientôt lassés, ils la chassèrent ; de sorte qu'ils étaient actuellement non pas libres, mais sans maître. Dans cette situation des choses, Vonone arrivant fut reçu et installé roi. Mais Artabaze poursuivait son rival, et faisait de grandes menaces. L'Arménie donc ne pouvant par ses propres forces résister aux Parthes, et la politique timide et défiante de Tibère, qui avait pris alors les rênes de l'empire romain, ne lui permettant pas d'entreprendre la guerre contre eux, Silanus Créticus, proconsul de Syrie, invita Vonone à se rendre auprès de lui, et lorsqu'il l'eut en sa puissance, il lui donna des gardes, en lui laissant le nom et l'appareil de la majesté royale. Artabaze établit son fils Orode roi d'Arménie. Ces mouvements des Parthes et de l'Arménie sont rapportés par Tacite sous l'année précédente.

Pendant celle-ci, la Cappadoce souffrit aussi une révolution, qui eut Tibère pour auteur. Archélaüs, issu de l'ancien Archélaüs général de Mithridate, y régnait depuis cinquante ans. Il avait reçu ce royaume de la libéralité d'Antoine, et il était demeuré fidèle à son bienfaiteur jusqu'après la bataille d'Actium. Confirmé par Auguste dans la possession de son état, il s'était conduit de manière à ne donner aucun soupçon aux Romains. Mais il avait offensé Tibère, en ne lui rendant aucun devoir pendant sa retraite dans l'île de Rhodes. C'était par politique, et non par hauteur, qu'il s'en était abstenu, ayant été averti par les amis qu'il avait à la cour d'Auguste, que C. César petit-fils de l'empereur y pouvait tout, et qu'il n'était pas sûr, dans de telles circonstances, de paraître lié avec Tibère. Celui-ci fut d'autant plus piqué de l'indifférence et de la froideur d'Archélaüs, que ce prince lui avait obligation. Dans une accusation portée contre lui devant Auguste, Tibère lui avait servi d'avocat.

Lorsqu'il fut parvenu à la souveraine puissance, il ne crut pas indigne d'un empereur de venger les injures du beau-fils d'Auguste. Il employa même la ruse contre un si faible ennemi, et sa mère entra pour moitié dans l'intrigue. Elle écrivit au roi de Cappadoce pour l'inviter de venir à Rome implorer la clémence de son fils, dont elle ne lui dissimulait pas le ressentiment, mais en le flattant de l'espérance du pardon.

Archélaüs ne démêla pas la fourberie, ou craignit la violence, s'il paraissait se défier. Il vint donc à Rome, où il trouva l'empereur implacable, et une accusation de projets séditieux et rebelles intentée contre lui au tribunal du sénat. Il ne lui eût pas été difficile de se purger de crimes inventés à plaisir. Mais les rois ont peine à supporter l'égalité, bien loin de pouvoir se façonner à l'humiliante situation d'accusé et de suppliant. La tristesse saisit Archélaüs : d'ailleurs il était fort âgé, et ces deux causes réunies lui procurèrent la mort, ou le déterminèrent à se la donner lui-même avec moins de regret. Tibère fit rendre un décret du sénat pour réunir la Cappadoce à l'empire romain ; et afin que son injustice contre Archélaüs fût couverte du voile spécieux de bien public, il déclara que les

revenus de cette nouvelle province le mettraient en état de réduire à la moitié l'impôt du centième, dont le peuple lui avait fait des plaintes inutiles deux ans auparavant.

Deux autres petits royaumes de ces mêmes contrées, la Commagène et la Cilicie, ayant perdu dans le même Orient. temps leurs rois, Antiochus et Philopator, la dissension s'était mise entre les nobles et le peuple. Les premiers souhaitaient la domination romaine, sous laquelle ils espéraient sans doute plus d'occasions de s'avancer et de se faire de brillantes fortunes, et la multitude préférait le gouvernement de ses rois, auquel elle était accoutumée.

Enfin les provinces de Syrie et de Judée, surchargées d'impôts, demandaient du soulagement.

Toutes ces affaires de l'Orient fournirent à Tibère le prétexte dont il avait besoin pour arracher Germanicus aux armées du Rhin qui lui étaient affectionnées, et pour l'envoyer en des régions lointaines, dans lesquelles mille hasards pouvaient le faire périr, ou les attentats contre sa vie se cacher plus aisément.

Il exposa donc dans le sénat tout ce que je viens de raconter, et il ajouta a qu'il n'y avait que la sagesse de Germanicus qui pût mettre ordre à tous ces troubles naissants : que pour lui il commençait à entrer dans un âge qui ne lui permettait guère de se transporter aisément en des pays si éloignés, et que Drusus son fils n'avait point encore assez d'années ni d'expérience. On donna donc à Germanicus le commandement sur toutes les provinces d'outre-mer, avec une autorité supérieure à celle des proconsuls ou propréteurs qui en gouvernaient les différentes parties, soit au nom du sénat, soit au nom du prince.

L'emploi était brillant, et tel que l'avaient eu autrefois Pompée et après lui Brutus et Cassius. Mais Tibère avait ménagé un adversaire à Germanicus en la personne de Cn. Pison, qu'il nomma à ce dessein gouverneur de Syrie. Il avait rappelé Créticus Silanus, qui était près d'entrer dans l'alliance de Germanicus par le mariage de sa fille avec Néron, l'aîné des fils de ce prince : et Pison, qui lui succédait, était un homme altier, impérieux, violent, et qui ne savait point obéir. Il avait hérité ces sentiments de son père, dont il a été parlé ailleurs<sup>1</sup> ; et sa fierté s'était encore beaucoup augmentée par son mariage avec Plancine, en qui l'orgueil de la naissance, qu'elle tirait du célèbre Plancus, était rehaussée par de grandes richesses. Pison se regardait donc comme obligé à peine de le céder à Tibère, mais pour les princes ses fils il les croyait beaucoup au-dessous de lui ; et il savait qu'il n'était mis en place que pour faire tête à Germanicus, et pour réprimer un vol qui paraissait trop ambitieux à Tibère. Quelques-uns crurent que Pison avait sur cela des ordres secrets ; et Tacite assure comme une chose indubitable, que Livie recommanda à Plancine de piquer Agrippine, d'affecter l'égalité avec cette princesse, et de ne manquer aucune occasion de la mortifier.

Telles étaient les intrigues de cette cour, partagée entre Germanicus et Drusus. Tibère portait son fils, comme il est naturel. Mais Germanicus, défié très-aimable par lui-même, tirait une nouvelle recommandation auprès du plus grand nombre des Romains de l'antipathie de son oncle contre lui. D'ailleurs il l'emportait sur Drusus par la noblesse du sang maternel, étant par sa mère petit-fils d'Antoine et petit-neveu d'Auguste : au lieu que Drusus avait pour bisaïeul Atticus, simple chevalier romain, dont le nom semblait déparer ceux des Glandes. Enfin Agrippine effaçait aisément par la gloire de sa fécondité, et par celle de sa vertu

---

<sup>1</sup> Voyez tome I, Auguste, livre I, an de Rome 729.

au-dessus de tout soupçon, Liville épouse de Drusus. Mais ce qui est bien remarquable, et fait un honneur infini aux deux jeunes princes, c'est que pendant que tout fermentait autour d'eux ils demeuraient tranquilles et vivaient dans une union parfaite, sans prendre aucune part aux factions et aux cabales de ceux qui les approchaient.

Leur concert parut dans une affaire qui ne serait pas de grande conséquence si les réflexions de Tacite<sup>1</sup> n'y donnaient du relief. Vipsanius Gallus préteur étant mort, Hatérius Agrippa se présenta pour remplir la place vacante. Il avait en sa faveur la protection de Germanicus dont il était parent, et celle de Drusus : mais la loi décidait contre lui, et voulait que l'on préférât celui des candidats qui était père d'un plus grand nombre d'enfants. Il s'éleva donc à ce sujet une contestation : et Tibère se faisait un plaisir de voir le sénat partagé entre ses fils et la loi. Elle succomba sans doute, mais ce ne fut pas tout d'un coup, et le crédit ne l'emporta que de peu de suffrages, précisément comme il arrivait du temps que les lois pouvaient quelque chose.

Germanicus ne partit que sur la fin de l'année pour son voyage de l'Orient, où il périt. Afin de n'en point couper le récit, je vais placer ici tous les faits qui concourent pour le temps avec ce triste voyage, et qui n'y ont point de rapport.

L'Asie-Mineure fut affligée par le plus horrible tremblement de terre dont les annales du genre humain aient conservé le souvenir<sup>2</sup>. Douze villes célèbres furent renversées en une seule nuit, sans qu'il eût été possible de prévoir un si grand malheur. Beaucoup d'habitants furent sans doute ensevelis sous les ruines, et passèrent sans intervalle du sommeil à la mort, et ceux qui échappèrent n'avaient point la ressource ordinaire en pareil cas, qui est de gagner la plaine campagne. La terre s'entrouvrant sous leurs pas les engloutissait. On vit de hautes montagnes s'abaisser, les vallons s'exhausser et devenir des montagnes, et, parmi tant de désordres, des feux sortis des abîmes augmentaient encore l'horreur et le danger.

Les malheureux Asiatiques trouvèrent dans la libéralité du prince un soulagement à leurs maux. La ville de Sardes avait été la plus maltraitée. Tibère promit de donner aux Sardiens dix millions de sesterces<sup>3</sup>, et il les exempta de tout tribut pour cinq ans. Les autres villes obtinrent la même remise, et des gratifications proportionnées aux pertes qu'elles avaient faites. Pour veiller à la répartition équitable de ces secours, et pour donner tous les ordres nécessaires dans une si fâcheuse conjoncture, on envoya sur les lieux un commissaire du sénat, et l'on eut l'attention de le choisir entre les anciens préteurs, et non parmi les consulaires, parce que, comme c'était un consulaire qui gouvernait l'Asie, on appréhenda que la rivalité et la jalousie, qui se mettent si aisément entre des personnes du même rang, ne nuisissent au soulagement des peuples. Cette munificence attira de grands éloges à Tibère ; et les villes d'Asie, pour en perpétuer la mémoire, frappèrent à ce sujet des médailles, dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui.

Ce prince savait parfaitement quel chemin mène à la gloire ; et il ajouta dans le même temps diverses libéralités, qui, sans être du même éclat, parce qu'elles regardaient des particuliers, lui firent néanmoins beaucoup d'honneur. Une

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, II, 51.

<sup>2</sup> *Maximus terræ, memoria mortalium, motus*. PLINE, II, 83. Depuis que Pline parlait ainsi, je ne sais si aucun tremblement de terre oblige de restreindre son expression.

<sup>3</sup> 1250 mille livres de notre monnaie = 2.045.800 francs selon M. Letronne.

femme riche, nommée Émilie Musa, étant morte sans avoir d'héritier certain, et sans faire de testament, les intendants du fisc, gens toujours avides, revendiquèrent sa succession par une espèce de droit d'aubaine. Tibère arrêta leurs poursuites, et donna les biens vacants à Émilie Lepidus, à la maison duquel cette femme semblait appartenir. Un certain Patuleius, riche chevalier romain, l'ayant fait son héritier pour moitié, Tibère, qui sut que par un testament d'une date antérieure Patuleius avait donné tout son bien à M. Servilius, voulut que ce premier testament fût exécuté. Lepidus et Servilius étaient des hommes d'une naissance illustre, mais peu accommodés des biens de la fortune : et Tibère déclara qu'il était bien aise de les aider à soutenir leur noblesse. En général il ne recevait de legs testamentaires que de la part de ceux avec qui il avait eu des liaisons d'amitié. Pour ce qui est des inconnus, qui furent par haine contre leurs proches, et pour les frustrer, donnaient leurs biens au prince par testament, il les rejetait avec indignation.

En même temps qu'il se faisait un devoir d'accorder des secours à l'indigence des personnes distinguées qui n'y étaient point tombées par leur faute, il traitait avec sévérité les prodiges, qui s'étaient ruinés par leurs débauches : Tacite nomme cinq sénateurs qu'il dégrada ou engagea à se retirer volontairement.

Il fit alors la dédicace de plusieurs temples, dont la reconstruction avait été commencée par Auguste, et auxquels il mit la dernière main. C'était encore un moyen de plaire aux Romains, fort sensibles à l'embellissement de leur capitale.

On peut attribuer à la satisfaction que causaient à tout le monde ces différentes actions louables de Tibère, le désir que le sénat témoigna de donner son nom au mois de novembre, dans lequel il était né, de même que deux mois de l'année portaient déjà les noms, l'un de Jules César, et l'autre d'Auguste. Tibère, qui dédaignait la flatterie, tourna en raillerie cette proposition, par un mot également vif et plein de sens : **Que ferez-vous, dit-il aux sénateurs, si vous avez treize Césars ?**

Parmi tant de sujets de joie, la terreur des accusations pour cause de lèse-majesté se renouvelait. Apuleïus Varilia, petite-nièce d'Auguste, fut déférée au sénat comme coupable de ce crime, pour des discours injurieux tenus par elle contre Auguste, contre Tibère et contre Livie, et de plus parce que, étant parente des Césars, elle avait déshonoré leur maison par sa conduite en se souillant d'un adultère.

C'était assez pour les desseins de Tibère que de mettre en train cette façon de procéder. Du reste, il affectait dans les commencements une grande modération. Il traita donc l'affaire de Varilia avec douceur. Il déclara que si elle avait été assez impie pour violer le respect dû à la mémoire d'Auguste, elle devait être condamnée, mais qu'il ne voulait point que l'on fit aucune attention à ce qui pouvait l'intéresser lui-même personnellement. Un préteur lui ayant demandé comment on devait se conduire en ce qui regardait Livie, il ne répondit rien dans le moment, et attendit l'assemblée suivante, dans laquelle il pria le sénat, au nom de sa mère, que l'on ne fit un crime à personne pour l'avoir attaquée par de simples paroles. Varilia fut donc déchargée de l'accusation de lèse-majesté. Quant au crime d'adultère, il demanda que l'on modérât à son égard la rigueur des lois. Elle fut renvoyée à ses parents, qui la reléguèrent à deux cents milles de Rome. Manlius son corrupteur fut banni de l'Italie et de l'Afrique.

Cette année les lettres perdirent deux célèbres écrivains, Tite-Live et Ovide. L'historien, aussi grave et aussi judicieux qu'éloquent, mourut tranquille et



révéré dans le sein de sa patrie à Padoue : le poète licencié périt dans son exil en Scythie, ayant épuisé, pendant près de huit ans, tout ce que l'esprit et le sentiment lui suggéraient de prières humbles et pressantes, de plaintes lamentables, sans pouvoir obtenir son rappel ni d'Auguste, ni de Tibère.

Drusus avait reçu une commission pareille à celle de Germanicus, pour aller commander en Illyrie. Tibère souhaitait que son fils apprît la guerre, qu'il se gagnât l'affection des soldats, et qu'au lieu des délices de la ville, qui le corrompaient, il s'accoutumât aux fatigues de la milice, qui pouvaient lui fortifier le corps et le courage. Dans cette pensée il profita de l'occasion que lui présentaient les divisions des Germains. Les Suèves, qui obéissaient à Maroboduus, ayant envoyé à Rome demander du secours contre les Chérusques, Drusus eut ordre d'aller se mettre à la tête des légions d'Illyrie, non pas pour s'immiscer dans les guerres entre les nations Germaniques, mais pour fomenter leurs discordes, et assurer ainsi la tranquillité des provinces de l'empire.

Les discordes intestines avaient commencé, selon que Tibère l'avait prévu, du moment que les Germains cessèrent d'être inquiétés par les Romains. Incapables de demeurer en repos, avides du mouvement et de la guerre, l'émulation de la gloire les avait engagés, et chefs et peuples, à tourner leurs armes les uns contre les autres. Maroboduus et Arminius se regardaient comme deux rivaux, et s'acharnaient mutuellement à se détruire. Mais le nom de roi rendait odieux le premier : Arminius au contraire, combattant pour la liberté, avait toute la faveur de la nation. Aussi non-seulement les Chérusques ses compatriotes, et leurs alliés, le suivirent dans cette guerre : mais il vit passer dans son parti les Semnons et les Lombards, peuples de l'obéissance de son ennemi. Cette augmentation de forces faisait pencher la balance de son côté, si Inguiomérus n'eût rétabli l'équilibre, en le quittant pour s'attacher avec tous ses vassaux et clients à Maroboduus, sans avoir aucun autre motif de cette désertion honteuse, que le dépit et la jalousie. L'oncle, déjà avancé en âge, ne pouvait se résoudre à prendre les ordres d'un neveu qui était encore dans la fleur de la jeunesse.

Les armées se rangent en bataille ; et chacun des généraux, avant que d'en venir aux mains, anime ses soldats par les plus puissantes exhortations. Arminius vantait ses exploits, la défaite de Varus et trois légions exterminées, les Romains repoussés, la liberté de la Germanie maintenue contre les oppresseurs de l'univers. En même temps il rabaisait Maroboduus, et le faisait regarder comme un liche, qui n'avait jamais osé se mesurer avec les Romains, et qui par l'alliance contractée avec eux s'était déclaré lui-même traître à la commune patrie.

Maroboduus ne le cédait à son adversaire, ni en bravades, ni en reproches outrageants. Il traitait Arminius de jeune insensé, qui exaltait insolemment un avantage unique remporté par surprise, source de malheurs pour la Germanie, et d'ignominie pour lui-même, puisque sa femme et son fils étaient actuellement retenus captifs en Italie. Il transportait à Inguiomérus, son nouvel allié, toute la gloire de ce que les Chérusques avaient fait de grand et de beau contre les Romains. Passant ensuite à ses propres exploits, il relevait par les plus grands éloges l'honneur qu'il s'était acquis en tenant tête à douze légions commandées par Tibère, qui n'avaient pu l'entamer : et bien loin de rougir de l'accord entre lui et les Romains, il s'en glorifiait comme d'un trait de politique, qui le laissait toujours maître d'avoir à son gré la guerre ou la paix avec eux.

On se battit, non-seulement avec courage, mais en bon ordre. Les Germains, en faisant la guerre contre les Romains, avaient appris à se corriger des

mouvements irréguliers d'une bravoure de Barbares, et de la confusion qui régnait autrefois dans leurs batailles. Ils savaient alors suivre leur drapeau, placer à propos des corps de réserve, obéir à leurs commandants. Après un combat très-long et très-opiniâtre, la victoire demeura indécise. Chacune des deux armées eut l'une de ses ailes défaite, et l'autre victorieuse. Mais Maroboduus se retira sur une hauteur, et par cette démarche timide il s'avoua en quelque façon vaincu. Ses troupes l'interprétèrent en ce sens : les désertions devinrent fréquentes ; et le roi des Suèves, de peur de se voir abandonné, alla se mettre dans le centre de ses états, qui était la Bohême<sup>1</sup>. Ce fut de là qu'il envoya demander du secours à Tibère. L'empereur répondit que Maroboduus n'était pas en droit d'implorer contre les Chérusques la protection des Romains, qu'il n'avait aidés en aucune manière dans leur guerre contre ces mêmes peuples. Il fit néanmoins partir Drusus, comme je l'ai dit, pour l'Illyrie, en le chargeant de maintenir la paix dans cette province, et d'empêcher que la guerre n'y pénétrât.

Le jeune prince entra parfaitement dans les vues de son père. Il prit à tâche de nourrir les divisions entre les Germains, et il manœuvra si bien pendant deux ans, qu'enfin il acheva de détruire Maroboduus, déjà affaibli par ses disgrâces précédentes. Il se servit à cette fin d'un jeune seigneur de la nation des Gothons<sup>2</sup>, nommé Catualda, qui avait été chassé de son pays par la violence de Maroboduus, et qui, le voyant dans l'infortune, cherchait à se venger. Catualda, encouragé par Drusus, assemble des troupes, entre à main armée sur les terres des Marcomans, et, ayant attiré à son parti les premiers de la nation, il attaque et emporte de vive force la ville royale de Maroboduus, et un fort voisin, qui lui servait comme de citadelle. Le butin fut grand, car c'était là le dépôt où les Suèves avaient retiré toutes les richesses enlevées par leurs pillages sur les peuples des environs. Tacite observe qu'il s'y trouva aussi un assez grand nombre de vivandiers et de négociants des provinces de l'empire romain, que l'espoir du gain avait conduits au milieu d'un pays barbare, et qui s'étaient accoutumés à regarder comme leur patrie le lieu où ils faisaient un bon commerce.

Maroboduus détrôné, sans troupes, sans états, n'eut d'autres ressources que la miséricorde de l'empereur romain. Il mit entre lui et ses ennemis le Danube ; et, de la province de Norique il écrivit à Tibère, non en fugitif ni en suppliant, mais d'un ton qui se ressentait de son ancienne grandeur. Il disait qu'invité par plusieurs nations, qui s'empressaient d'offrir un asile à un roi autrefois puissant et glorieux, il avait cependant préféré l'amitié des Romains. La réponse fut qu'il trouverait une retraite sûre et honorable en Italie, avec la liberté d'en sortir si le besoin de ses affaires l'exigeait.

Tibère fut charmé d'avoir détruit un grand roi sans tirer l'épée. Il s'en vanta dans le sénat comme d'un glorieux exploit, relevant la puissance de Maroboduus, l'étendue des pays qui lui obéissaient, le danger dont il avait si longtemps menacé l'Italie, et insistant avec complaisance sur la sagesse des voies employées pour le ruiner. Il accorda pour résidence à ce prince la ville de Ravenne, d'où on le montrait aux Suèves comme un épouvantail, si jamais ils s'enorgueillissaient et songeaient à remuer. Mais pendant dix-huit ans que vécut

---

<sup>1</sup> Il a été dit ailleurs (livres II et III) que Maroboduus avait transplanté avec lui dans la Bohême les Marcomans, ses compatriotes, et quelques autres tribus des Suèves.

<sup>2</sup> Ces peuples habitaient non loin de la mer Baltique, sur la gauche de la Vistule.

encore Maroboduus, il ne sortit point de l'Italie. Il y vieillit dans le repos, ayant perdu beaucoup de sa gloire par un attachement à la vie, qui passait pour lâcheté chez les anciens.

Catualda, l'auteur ou l'instrument de son désastre, éprouva peu après le même sort. Chassé par les Hermondures<sup>1</sup>, il recourut pareillement aux Romains, et fut envoyé à Fréjus.

Ils avaient été suivis l'un et l'autre d'un nombre de leurs compatriotes, que l'on ne jugea pas à propos de laisser autour d'eux. On appréhenda quelques troubles dans les terres de l'empire de la part de ces amas de Barbares impétueux et inquiets, et on les transplanta au-delà du Danube<sup>2</sup> entre les rivières Marus et Cusus, en leur donnant pour roi Vannius, de la nation des Quades.

Arminius se voyait alors au comble de la gloire. Il s'était maintenu contre toute la puissance des Romains. Il avait vaincu et chassé Maroboduus, le seul rival qu'il eût à craindre dans la Germanie. Triomphant et adoré, il ne lui restait qu'à jouir des hommages volontaires que lui attiraient l'admiration et la reconnaissance. Le grand éclat de sa prospérité l'éblouit : il donna entrée dans son cœur à une ambition injuste ; et après avoir défendu pendant tant d'années la liberté de ses compatriotes, il voulut en devenir l'opresseur, et les assujettir à sa domination. Par ce changement de conduite, il changea à son égard les dispositions des Germains. Ils prirent, les armes contre lui, et il se livra divers combats entre les zéloteurs de la liberté et ceux qu'Arminius avait su gagner à son parti. Mais la force n'était pas ce qu'il avait le plus à craindre. La trahison s'en mêla ; et Adgandestrius, prince des Cattes, écrivit à Rome, offrant de faire périr Arminius, si on lui envoyait du poison. Sa lettre fut lue dans le sénat ; mais Tibère n'accepta point ses offres, et, se piquant d'imiter le noble procédé de Fabrice par rapport à Pyrrhus, il fit réponse que le peuple romain ne connaissait point les voies odieuses de la fraude et des empoisonnements, et que c'était par le fer et par les armes qu'il domptait ses ennemis. Cette générosité, vraie ou simulée, de Tibère ne sauva point Arminius, qui perdit la vie bientôt après par la conspiration de ses proches. Il mérita incontestablement, dit Tacite, le titre de libérateur de la Germanie ; et ce qui donne à ses exploits un relief que n'ont pas ceux des plus fameux ennemis de Rome, c'est que le peuple romain était au plus haut degré de sa puissance, lorsque ce fier Germain osa l'attaquer. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu dans les actions particulières, jamais il ne fut subjugué. Il ne vécut que trente-sept ans, dont il en passa douze dans l'éclat et à la tête de la ligue germanique. Les Barbares, ajoute le même historien, chantent encore aujourd'hui sa gloire. Il est peu connu des Grecs, qui n'estiment que leur nation. Nos Romains même ne l'ont pas autant célébré qu'il en est digne, parce que nous réservons notre admiration pour les faits anciens, et n'avons que de l'indifférence pour ceux dont la mémoire est récente.

La mort d'Arminius acheva de tranquilliser Tibère du côté de la Germanie, qui, ayant perdu son héros, ne fit de longtemps aucune entreprise, contente de la liberté et de la paix dont la laissaient jouir les Romains. C'était tout ce que désirait Tibère, qui n'avait rien tant à cœur que de prévenir les troubles<sup>3</sup>, et de maintenir la tranquillité une fois établie. Suivant cette maxime il se rendit

---

<sup>1</sup> Peuples qui habitaient entre le Danube et la Sala.

<sup>2</sup> C'est-à-dire, selon Cellarius, dans la haute Hongrie, entre la rivière de March, qui borde la Moravie, et le Waag.

<sup>3</sup> TACITE, *Annales*, II, 65.

extrêmement attentif à étouffer les semences de divisions et de guerres qui naissaient dans le royaume de Thrace, allié de l'empire ; et pour y parvenir, il employa les voies qu'il aimait par prédilection, l'artifice et la fourberie.

Rhymétalcès, roi de Thrace et ami de Rome, étant mort, Auguste avait partagé ses états entre son frère Rhescuporis et Cotys, son fils. Ces deux princes étaient de caractères entièrement opposés. Rhescuporis, emporté, hautain, violent, montrait dans sa conduite toutes les inclinations d'un Barbare. Cotys, doux, modéré, avait même l'esprit orné par les lettres, jusqu'à faire des vers latins, qu'Ovide loue dans une épître<sup>1</sup> qu'il lui adresse du lieu de son exil.

Les lots qui leur échurent dans le partage de la succession de Rhymétalcès, convenaient à la différence de leurs goûts. Les terres labourables, les villes, les cantons qui touchaient aux Grecs, formèrent le département de Cotys : celui de son oncle était un pays inculte et sauvage, voisin de peuples féroces, et sans cesse inquiété par leurs courses.

Rhescuporis, avide et injuste, dévorait par ses désirs le riche et agréable domaine de son neveu. Cependant, tant qu'Auguste vécut, la crainte de cet empereur, qui avait fait leurs partages, le tint en respect, ou du moins l'empêcha de pousser trop loin ses injustices. Dès qu'il le sut mort, s'imaginant que son successeur ne prendrait plus le même intérêt à la chose, il lève le masque, sort des limites qui lui étaient marquées, prétend s'emparer de certains territoires donnés à Cotys ; et, sur la résistance que fait celui-ci, il a recours à la violence, envoie des troupes de brigands faire le ravage dans les états de Cotys, force et saccage plusieurs châteaux, en un mot il vient à bout d'exciter une guerre.

Au premier bruit de ces mouvements, Tibère prit l'alarme, et il dépêcha en diligence un centurion romain aux deux rois pour leur ordonner de mettre les armes bas, et de vider leurs différends par des voies pacifiques. Cotys obéit et licencia les troupes qu'il avait déjà rassemblées. Rhescuporis, feignant d'entrer dans les vues de l'empereur, proposa à son neveu une conférence pour terminer leurs querelles à l'amiable. On convint aisément du lieu et du temps de l'entrevue, et ensuite des conditions de l'accord, les deux princes ne se refusant à rien, l'un par facilité ; l'autre par fraude. Quand le traité fut conclu, Rhescuporis dit qu'il voulait sceller la réconciliation par un repas ; et pendant que le vin, la bonne chère, la joie du festin inspiraient au jeune prince une funeste sécurité, le traître se saisit de sa personne. L'infortuné Cotys eut beau invoquer les droits sacrés de la majesté royale, les dieux vengeurs de la parenté et de l'hospitalité violées, il fut chargé de chaînes et enlevé. Rhescuporis écrivit à Tibère, qu'averti des embûches que lui tendait son neveu, il s'était vu obligé de le prévenir : et en même temps, sous prétexte d'une guerre, à soutenir contre les Scythes et les Bastarnes, il augmente ses forces par de nouvelles levées d'infanterie et de cavalerie.

Tibère ne fut point la dupe des vaines allégations de ce Barbare ; mais il ne voulait point de guerre. Ainsi, au lieu de tirer vengeance à main armée du crime de Rhescuporis, il lui fit réponse que, s'il n'y avait point de fraude de sa part, son innocence serait sa sûreté. Mais qu'il n'était pas possible de juger, de quel côté était le tort ou le bon droit qu'après l'examen de l'affaire ; qu'il remît donc en liberté Cotys, et vînt à Rome se justifier. Cette lettre fut adressée par l'empereur à Latinus Pandus, propréteur de la Mésie, qui l'envoya en Thrace avec des

---

<sup>1</sup> OVIDE, *De Ponto*, II, 9.

soldats chargés de recevoir Cotys des mains de son oncle et de le ramener. Rhescuporis balança quelque temps entre la crainte et le dépit. Enfin il prit son parti, et, puisqu'il lui fallait subir l'accusation, il aima mieux consommer le crime que de le laisser imparfait : il fit tuer Cotys, et répandit le bruit que le jeune prince s'était lui-même donné la mort.

Tout autre que Tibère aurait alors éclaté. Il ne le fit point ; il suivit constamment son plan de ruse et de dissimulation : et Latinius, que Rhescuporis regardait comme son ennemi, étant mort sur ces entrefaites, Tibère donna le gouvernement de la Mésie à Pomponius Flaccus, vieux guerrier, et d'autant plus propre à tromper le roi de Thrace, qu'il était uni avec lui par une étroite amitié. Cette amitié s'était sans doute formée pendant les campagnes où Rhescuporis avait servi comme auxiliaire dans les armées romaines ; et le vin en avait été le lien. Flaccus, déterminé buveur, se trouvait par cet endroit en conformité d'inclination avec un Thrace.

Le nouveau gouverneur de Mésie se rendit auprès de Rhescuporis, et, lui faisant les plus belles promesses, il l'engagea, malgré les inquiétudes que lui donnaient les remords de ses crimes, à entrer dans le camp romain. Le roi de Thrace n'y eut pas plus tôt mis le pied qu'on l'environna, comme pour lui faire honneur, d'une bonne troupe de soldats d'élite ; et les officiers, employant les conseils et les exhortations, le faisaient toujours avancer, jusqu'à ce que, le voyant tout-à-fait éloigné des siens, ils le constituèrent prisonnier et le menèrent Rome. Il fut accusé devant le sénat par la veuve de Cotys, et condamné. On le dépouilla et on le bannit de son royaume ; mais on en conserva la possession à son fils Rhymétalcès, innocent du crime paternel. Cotys laissait des enfants en bas âge, à qui on rendit les états de leur père ; et, en attendant qu'ils fussent en état de gouverner par eux-mêmes, Trébellienus Rufus, ancien préteur, fut établi leur tuteur et régent de leur royaume, comme autrefois M. Lepidus avait rendu ce même office à Ptolémée Épiphane roi d'Égypte. Rhescuporis fut transporté à Alexandrie ; et là, sur l'accusation vraie ou fausse d'avoir voulu s'enfuir, on le mit à mort.

Cette même année 770, le dérèglement des mœurs, qui était extrême dans Rome, attira l'animadversion du prince et du sénat, et donna lieu à des ordonnances qui montraient la grandeur du mal par la qualité du remède. La fureur des spectacles était si outrée parmi la jeunesse, que des fils de chevaliers et de sénateurs, pour acquérir la liberté de monter sur le théâtre, ou de combattre comme gladiateurs sur l'arène, se faisaient volontairement déclarer infâmes par sentence du juge, qui en les flétrissant les affranchissait de la décence de leur état. Les femmes s'avisèrent d'un expédient tout pareil pour une fin encore plus honteuse. C'était un usage ancien que les courtisanes, pour exercer impunément leur misérable profession, se fissent inscrire sur un rôle que tenaient les édiles. On avait cru que la honte d'un aveu public arrêterait au moins toutes celles qui ne seraient point de la lie du peuple. La débauche força cette barrière. Des dames de condition ne crurent point trop acheter la licence du désordre en se soumettant à l'ignominie d'une déclaration authentique par-devant les magistrats. Tacite nomme en particulier Vistilia, qui comptait des préteurs parmi ses ancêtres, et dont le mari paraît avoir été sénateur.

De tels excès ne pouvaient se supporter. Tibère fit rendre un décret du sénat pour interdire l'infâme métier de courtisane à toutes les femmes dont l'aïeul, le père, ou le mari, auraient été chevaliers romains. Vistilia et celles qui étaient dans le même cas furent reléguées et enfermées dans des îles, aussi bien que

ces jeunes forcenés à qui la passion des spectacles avait fait rechercher une flétrissure ignominieuse. Titidius Labéo, mari de Vistilia, fut interrogé sur son indolence par rapport à la conduite impudente de sa femme, et on lui demanda, pourquoi il n'avait pas usé contre elle du pouvoir que lui donnait la loi. Il répondit que les soixante jours accordés au mari pour délibérer et pour tenter son action n'étaient pas encore expirés. On se contenta de cette excuse : mais, pour prévenir l'impunité de la débauche dans les femmes, il fut dit que, s'il ne se trouvait point d'accusateur qui poursuivait en justice celles qui se seraient rendues coupables d'adultère, une assemblée de parents, suivant ce qui se pratiquait anciennement, les jugerait, et prononcerait les peines qu'elles auraient méritées.

Parmi les causes qui nourrissaient cet effroyable débordement de corruption, on doit compter les superstitions étrangères. L'historien Josèphe nous en administre la preuve par le fait de Mundus, chevalier romain, qui, n'ayant pu séduire ni par promesses ni par présents la vertu de Pauline, dame d'un rang distingué dans Rome, vint à bout de ses desseins criminels par le moyen des prêtres d'Isis, qui persuadèrent à Pauline que leur dieu Anubis était devenu amoureux d'elle. Cette scandaleuse aventure fit un grand éclat, et on renouvela à ce sujet les anciennes ordonnances contre les cérémonies religieuses des Égyptiens, qu'il fut défendu d'exercer dans Rome : les prêtres coupables furent mis en croix, le temple d'Isis fut détruit, et la statue jetée dans le Tibre.

Les Juifs qui étaient dans Rome s'attirèrent une pareille disgrâce par un crime d'une autre nature. Quatre misérables de cette nation, qui feignaient un grand zèle pour la propagation de leur religion, firent une prosélyte illustre, nommée Fulvie. Leur zèle n'en voulait qu'aux richesses de cette dame. Ils l'engagèrent à leur remettre son or et ses ornements de pourpre, comme pour les envoyer au temple de Jérusalem. Mais c'était un butin dont ils firent leur profit. Le mari de Fulvie, instruit de la fraude, en porta ses plaintes à l'empereur, qui défendit par un décret du sénat l'exercice de la religion judaïque dans Rome, et bannit de la ville tous ceux, qui ne voudraient pas y renoncer. Quatre mille Juifs furent enrôlés et envoyés en Sardaigne pour assurer la tranquillité de Me contre les brigands qui la désolaient par leurs vols et par leurs courses. L'air de cette île est malsain. On le savait ; et, si ces Juifs y périssaient, on était disposé à se consoler aisément d'une telle perte.

Il fut question dans le même temps de l'élection d'une vestale en la place d'Occia, qui avait rempli les fonctions de ce sacerdoce pendant cinquante-sept ans avec une grande réputation de vertu. Nous avons observé qu'Auguste s'était vu quelquefois embarrassé à trouver des sujets pour le collège des vestales. Ici Tibère n'eut de difficulté que pour le choix. Fonteïus Agrippa et Domitius Pollion offraient chacun leur fille avec beaucoup d'empressement. L'empereur les remercia de la bonne volonté qu'ils témoignaient pour le service de la religion et de la république. La fille de Pollion fut préférée, uniquement parce qu'il ne s'était point séparé de sa femme, au lieu que Fonteïus avait fait divorce avec la sienne. La jeune fille refusée ne resta pas néanmoins sans récompense. Tibère lui assigna une dot d'un million de sesterces.

Pline fait mention d'une nouvelle île née le huit juillet de cette année dans l'Archipel. Cette sorte de phénomène s'est renouvelée de temps en temps dans cette mer, qui couvre sous ses eaux des volcans, dont les secousses furieuses font éclore des rochers, et quelquefois en engloutissent.

Je reviens maintenant à Germanicus, dont je vais raconter tout de suite le voyage en Orient et la mort.

## § II. Germanicus part pour l'Orient.

Germanicus partit de Rome et de l'Italie sous les consuls Cœlius Rufus et Pomponius Flaccus. Il prit sa route par la mer Adriatique, et vit, en passant sur la côte de Dalmatie, Drusus, qui avait été envoyé en ce pays, comme je l'ai dit, à l'occasion de la guerre entre Arminius et Maroboduus. De là, côtoyant l'Illyrie, il vint à Nicopolis en Épire, près d'Actium, où il prit possession de son second consulat, dans lequel il eut Tibère pour collègue.

### TIBERIUS CÆSAR AUGUSTUS III. - GERMANICUS CÆSAR II. AN. R. 769. DE J.-C 18.

La navigation de Germanicus avait été difficile et périlleuse. C'est ce qui l'obligea de séjourner quelque temps à Nicopolis, pendant que l'on radoubait sa flotte, qui avait beaucoup souffert : et il profita de cet intervalle pour visiter ces lieux célèbres par la victoire qui avait rendu Auguste maître de l'empire romain. Il considéra le promontoire et le golfe d'Actium, les monuments érigés par le vainqueur, le camp du vaincu, tous objets qui lui rappelaient également la mémoire de ses ancêtres. Car il était petit-fils d'Antoine, et petit-neveu d'Auguste : en sorte que dans tout ce qu'il voyait, il trouvait en même temps des motifs de joie et de douleur.

Il se rembarqua ensuite ; et étant venu à Athènes il témoigna sa considération pour une ville si ancienne et si illustre, en y marchant sans pompe, et précédé d'un seul licteur. Les Athéniens s'efforcèrent de lui rendre les honneurs les plus recherchés ; et pour donner du prix à leurs flatteries, ils se relevaient eux-mêmes par le souvenir de la gloire de leurs aïeux.

D'Athènes il passa en Eubée, et de là à Lesbos, où Agrippine accoucha d'une fille, qui fut nommée Julie, la dernière de ses enfants. Germanicus continua sa route par l'Hellespont, vit les villes de Périnthe et de Byzance en Thrace, enfila le canal du Bosphore, et vint jusqu'à l'entrée du Pont-Euxin, satisfaisant sa curiosité et le louable désir qu'il avait de voir par ses yeux ce qu'il ne connaissait qu'imparfaitement par la renommée. Et les peuples tiraient avantage de ces voyages d'un prince bienfaisant ; car partout où il passait, il rétablissait la tranquillité et le bon ordre dans les provinces fatiguées par des discordes intestines, ou par les injustices des magistrats.

Au retour il se proposait d'aller à l'île de Samothrace, fameuse dans tout l'univers par les mystères qui s'y célébraient ; mais les vents du nord l'en ayant empêché, il côtoya de nouveau l'Asie, vint reconnaître les ruines d'Ilion et l'origine du nom Romain : enfin il aborda à Colophon, dans le dessein de consulter l'oracle d'Apollon de Clams.

Tacite, à cette occasion, nous instruit du rit particulier de cet oracle, où ce n'était pas une femme, comme à Delphes, qui servait d'organe à Apollon. C'était un prêtre, choisi dans certaines familles du pays, et communément de Milet. On ne faisait connaître à ce prêtre que le nombre et les noms de ceux qui venaient consulter le Dieu : après quoi il descendait dans un antre, y buvait de l'eau d'une fontaine mystérieuse, par laquelle inspiré, quoique homme sans lettres et sans aucune notion de poésie, il donnait ses réponses en vers sur les objets dont chacun avait l'esprit occupé. Une telle opération avait besoin d'être aidée par le manège des ministres du temple : et on peut croire qu'ils ne s'y oubliaient pas.

Après la mort de Germanicus, on prétendit que l'oracle la lui avait prédite : avant l'événement, personne ne s'en était douté.

Cependant Cn. Pison, qui était chargé de contrecarrer et de chagriner Germanicus de toutes les façons dont il pourrait s'aviser, commençait à Athènes son odieux ministère. Il entra dans la ville avec un fracas qui y jeta le trouble et l'épouvante ; et il tint au peuple un discours rempli de propos outrageants, taxant obliquement Germanicus d'avoir mal soutenu la gloire du nom Romain, en marquant de la bienveillance et de la considération, non pas aux Athéniens, qui n'existaient plus depuis plusieurs siècles, mais à un vil amas de toutes sortes de nations, aux alliés de Mithridate contre Sylla, et d'Antoine contre Auguste. Il remontait même aux temps plus reculés, pour leur reprocher leurs mauvais succès dans les guerres contre la Macédoine, leurs injustices envers les plus illustres de leurs concitoyens. Outre le motif de piquer Germanicus, la bile de Pison était encore échauffée par un ressentiment personnel contre les Athéniens, qui n'avaient pas voulu rétablir à sa prière un certain Théophile, condamné pour crime de faux par jugement de l'aréopage.

Après cette brusque incartade, il part, et coupant à travers les Cyclades, il atteignit Germanicus à Rhodes. Ce prince savait de quelle manière Pison s'était conduit à Athènes. Mais il était d'une si grande douceur, que le voyant prêt à périr par une tempête qui le jetait contre des écueils, au lieu de jouir du malheur de son ennemi, dont le hasard le délivrait sans qu'il s'en mêlât, il envoya à son secours des trirèmes qui le dégagèrent. Cette générosité ne fit aucune impression sur Pison. Il resta à peine un jour avec ce prince, et se hâta de le quitter pour arriver avant lui en Syrie.

Dès qu'il se vit à la tête des légions, il n'est point de moyen qu'il ne mît en usage pour les corrompre, distributions d'argent, caresses basses et indécentes, partialité déclarée en faveur des mauvais sujets contre les bons. Il ôtait de place les vieux centurions, les tribuns exacts au maintien de la discipline, et il leur substituait ses clients, ou ceux qui s'étaient rendus agréables à la multitude par les voies les plus irrégulières. Il autorisait l'oisiveté du soldat dans le camp, sa licence dans les villes, ses courses et son avidité pour le pillage dans les campagnes : en un mot, en s'étudiant à flatter toutes les inclinations de la canaille, il parvint à son but, qui était de s'en faire aimer ; et on ne l'appelait plus que le *père des légions*.

Plancine le secondait parfaitement ; et oubliant la bienséance de son sexe, elle assistait aux exercices militaires, paraissait à la tête des escadrons et des cohortes, tenant des discours injurieux contre Germanicus et contre Agrippine : et parmi les soldats, quelques-uns même de ceux qui aimaient leur devoir se prêtaient aux volontés de Pison et de Plancine, parce qu'il courait un bruit sourd qu'ils n'agissaient pas sans l'aveu de l'empereur.

Quelque vif ressentiment que ces indignes manœuvres dussent causer à Germanicus, et quelque empressement qu'il eût d'en arrêter le cours, il préféra le service du prince et de la république, et il tourna ses pas du côté de l'Arménie. Orode établi roi de ce pays par Artabane son père, depuis la fuite de Vonone, ou s'était déjà retiré, ou ne fit aucune résistance : et la couronne d'Arménie étant devenue encore une fois vacante, Germanicus, suivant le vœu des peuples, la donna à Zénon, fils de Polémon, qui sous la protection des Romains avait régné dans une partie du Pont et de la Cilicie. Zénon dès sa première enfance avait témoigné beaucoup d'inclination à prendre les mœurs et les coutumes des Arméniens. Son goût décidé pour la chasse, pour le vin, pour les chevaux, lui



avait gagné les cœurs des grands et de la multitude. Ainsi ce fut avec l'approbation de toute la nation que Germanicus lui ceignit le diadème dans la ville d'Artaxate. Ses nouveaux sujets, en lui rendant leurs hommages, lui donnèrent le nom d'Artaxias, qui avait déjà été porté par plusieurs de leurs rois.

La nouvelle de cet acte de puissance et d'autorité suprême, exercé en Arménie par Germanicus au nom de l'empereur, vint à Rome à peu près dans le même temps que celle de la pacification des troubles de Germanie par les soins de Drusus. On décerna aux deux jeunes princes l'honneur de l'ovation, et l'on dressa des arcs de triomphe aux deux côtés du temple de Mars Vengeur avec des statues qui les représentaient, Tibère se faisant une plus grande gloire d'avoir affermi la paix par la sagesse de sa conduite, que s'il eût remporté des victoires en bataille rangée.

Germanicus régla encore les affaires de la Cappadoce et de la Commagène, qu'il réduisit l'une et l'autre, conformément aux décrets du sénat, en provinces romaines, soulageant les peuples d'une partie des impôts qu'ils payaient à leurs rois, pour leur rendre plus douce et leur faire goûter leur nouvelle situation. Deux de ses amis, Véranius et Servéus, furent établis gouverneurs, l'un de la Cappadoce, l'autre de la Commagène.

La facilité que trouvait Germanicus à réussir dans tout ce qui faisait l'objet de sa commission, ne le consolait point des mauvais procédés de Pison, qui récemment encore ayant eu ordre de sa part de lui amener ou d'envoyer sous la conduite de son fils une partie des légions en Arménie, n'avait tenu compte d'obéir. Ces mécontentements si légitimes du prince étaient encore aigris par les discours de ses amis, qui, suivant la méthode de toutes les cours, exagéraient le vrai, ajoutaient du faux ; et ne manquaient aucune occasion de rendre odieux Pison, Plancine et leur fils.

Germanicus était doux naturellement : la politique l'engageait à dissimuler : ainsi à la première entrevue qu'il eut avec Pison à Cyr, ville de Syrie, où la dixième légion avait ses quartiers d'hiver, il se composa pour ne point prendre un air ni un ton menaçant. Mais à travers les ménagements dont il usait dans ses discours, il était aisé de découvrir sa colère ; Pison répondit par des prières où l'orgueil se faisait sentir : et ils se séparèrent avec une haine réciproque, quoiqu'elle n'allât pas jusqu'à une rupture ouverte. Pison qui devait assister à côté de Germanicus au tribunal que tenait ce prince, y paraissait rarement ; et s'il faisait tant que de s'y trouver, c'était avec des manières pleines d'arrogance, et qui annonçaient une perpétuelle contradiction.

Il montrait sa mauvaise humeur en toute rencontre. Le roi des Nabatéens, dans un repas qu'il donnait à Germanicus, lui ayant présenté à lui et à Agrippine, des couronnes d'or d'un poids considérable, en fit distribuer de légères à Pison et aux autres conviés. Celui-ci fut choqué d'une distinction si naturelle et si bien placée. N'osant pas néanmoins manifester la vraie cause de son chagrin, il prit pour prétexte le luxe d'un festin somptueux, qui semblait préparé, disait-il, pour le fils du roi des Parthes plutôt que pour le fils du chef de la république romaine. Il jeta par terre sa couronne, et fit plusieurs autres extravagances que Germanicus eut néanmoins la patience de supporter.

Cependant arrivèrent des ambassadeurs d'Artabane, roi des Parthes, pour renouveler l'alliance avec les Romains. Il témoignait désirer une entrevue avec Germanicus ; et pour honorer le fils de l'empereur romain, il se déclarait disposé à s'approcher des bords de l'Euphrate. Le motif de toutes ces démonstrations

d'amitié et de politesse se décelait par la demande qu'il faisait ensuite, que l'on éloignât Vonone de la Syrie, d'où il pouvait entretenir des intelligences avec les seigneurs parthes, et troubler la paix du royaume.

La réponse de Germanicus fut noble et majestueuse sur l'article de l'alliance entre les Romains et les Parthes, assaisonnée de dignité et de modestie pour ce qui le regardait personnellement. Il accorda ce qu'on lui demandait touchant Vonone, et il le fit transférer à Pompeïopolis<sup>1</sup> en Cilicie, moins encore dans la vue de satisfaire Artabane que pour mortifier Pison, dont ce prince détrôné avait recherché la bienveillance, en faisant sa cour à Plancine, et en la comblant de riches présents.

Vonone périt l'année suivante : et je vais placer ici, pour finir ce qui le concerne, le récit de sa mort. Il s'ennuya de sa captivité, et ayant corrompu la fidélité de ses gardes, il tenta de s'enfuir en Arménie. Son plan était de gagner l'Albanie, et d'aller ensuite chercher un asile et de la protection auprès du roi des Scythes, avec qui il était uni par le sang. S'étant enfoncé dans les montagnes et dans les forêts sous prétexte d'une partie de chasse, lorsqu'il se vit écarté, il pique des deux, et comme il avait un excellent cheval, il eut bientôt pris de l'avance. Le fleuve Pyrame<sup>2</sup> l'arrêta tout court. A la première nouvelle de sa fuite, on avait rompu les ponts sur cette rivière, et il n'était pas possible de la passer à gué. Il fut repris en cet endroit par Vibius Fronto, commandant de cavalerie ; et bientôt après Remnius, qui avait eu charge de le garder, l'abordant avec colère, le perça de son épée. C'est ce qui acheva de persuader qu'il y avait eu de la collusion, et que Remnius, craignant que ses intelligences avec son prisonnier ne fussent découvertes, s'était déterminé à le tuer. Il n'est point dit que la mort d'un prince si illustre ait été vengée. Les Romains conservaient toujours leur mépris pour les rois ; et ceux qui avaient le malheur de tomber captifs entre leurs mains ne pouvaient s'attendre qu'aux plus indignes traitements.

#### M. JUNIUS SILANUS. - L. NORBANUS BALBUS FLACCUS. AN. R. 770. DE J.-C. 19.

Sous les consuls Junius et Norbanus, desquels une loi célèbre dans le droit romain porte le nom<sup>3</sup>, Germanicus fit le voyage de l'Égypte, dans la vue de connaître et d'étudier les antiquités d'un pays si fécond en merveilles ; mais il prétextait les besoins de la province. En effet, à son arrivée, il fit baisser le prix des grains en donnant ordre qu'on ouvrît les greniers. Il y affecta aussi des manières tout-à-fait populaires, marchant sans gardes, et prenant la chaussure et l'habillement des Grecs, à l'imitation de ce qu'avait fait autrefois Scipion l'Africain à Syracuse pendant la seconde guerre punique. Scipion en avait été blâmé par quelques-uns<sup>4</sup>, et Germanicus le fut en plein sénat par Tibère, qui pourtant n'appuya pas sur cet article. Un point qui le touchait tout autrement, et dont il fit des plaintes très-graves, fut la liberté que Germanicus avait prise d'aller en Égypte sans le congé de l'empereur, contre la défense expresse qu'en

---

<sup>1</sup> C'est l'ancienne ville de *Soli*. On peut voir dans l'*Hist. de la Rép. Rom.* d'où lui venait son nouveau nom.

<sup>2</sup> Rivière de Cilicie.

<sup>3</sup> La loi *Junia Norbana* établissait une espèce d'état mitoyen entre la liberté pleine et la servitude, pour les esclaves qui n'avaient point été affranchis avec toutes les formalités.

<sup>4</sup> Voyez dans l'*Histoire de la République Romaine*.

avait faite Auguste à tout sénateur<sup>1</sup>, et même aux chevaliers romains qui tenaient un rang distingué dans leur ordre.

On ne peut disconvenir que Germanicus ne fût en faute, vu surtout qu'il devait connaître le caractère ombrageux du prince sous lequel il vivait. Mais la droiture et l'innocence de ses intentions le faisaient agir avec sécurité, et n'ayant pas le moindre soupçon que son voyage fût improuvé, il l'acheva paisiblement, remontant le Nil depuis Canope jusqu'à Éléphantine et à Syène sous le tropique du Cancer. Je ne suivrai point Tacite dans le détail des différents objets qui attirèrent la curiosité et l'admiration de Germanicus en Égypte. Ce sont choses très-connues, et je ne pourrais même que répéter ce que M. Rollin en a dit au commencement de son Histoire Ancienne.

Germanicus, à son retour d'Égypte, trouva, en arrivant à Antioche, tout ce qu'il avait ordonné dans le civil et dans le militaire, abrogé, annulé, ou changé par des ordonnances contraires. Il en fit des reproches amers à Pison, qui de son côté ne garda aucunes mesures. Il était impossible qu'ils demeuraient plus longtemps ensemble, et Pison se résolut d'abandonner la Syrie. Mais lorsqu'il était près de partir, Germanicus étant tombé malade, ce fut pour son ennemi un motif de ne point se hâter. Il ajouta même de nouveaux excès à ceux dont il s'était déjà rendu coupable. Car la santé du prince ayant paru devenir meilleure, et les habitants d'Antioche se préparant à acquitter les vœux qu'ils avaient faits pendant sa maladie, Pison survient avec ses licteurs, renverse l'appareil du sacrifice, enlève les victimes qui étaient déjà au pied des autels, chasse et disperse la multitude qui s'était assemblée et ornée comme pour un jour de fête, et après cet exploit il se retira à Séleucie<sup>2</sup>, ville voisine d'Antioche.

Germanicus n'était point guéri, et cette lueur de convalescence fut bientôt suivie d'une rechute. Le mal, grand en lui-même, était encore augmenté par la persuasion où était le malade que Pison l'avait empoisonné. On prétendait aussi trouver des preuves de maléfices et de sortilèges, des cendres et des os de corps humains déterrés, à demi brûlés, et souillés d'un sang noir et épais, des formules magiques de dévouement aux dieux d'enfer, le nom de Germanicus gravé sur des lames de plomb ; et ceux qu'envoyait Pison pour demander des nouvelles de la santé du prince étaient regardés comme des espions qui venaient s'informer du progrès de la maladie.

Cette dernière circonstance surtout excitait en même temps l'indignation et la crainte dans l'esprit de Germanicus. *Faudra-t-il donc, disait-il, que ma porte soit assiégée par mes ennemis, et que je rende sous leurs yeux les derniers soupirs ? Que deviendra ma femme infortunée ? que deviendront mes enfants en bas âge ? Le poison semble trop lent : on se hâte, on s'empresse pour envahir la province, et le commandement des légions. Mais Germanicus n'est pas encore réduit si bas, et l'auteur de ma mort ne s'enrichira pas de mes dépouilles.* Il dresse aussitôt une lettre pour déclarer à Pison qu'il rompt toute amitié avec lui, et il est fort probable qu'il lui ordonna en même temps de sortir de la province. Pison ne différa plus, et leva l'ancre ; mais il avait soin de n'avancer que lentement, afin d'être plus à portée de revenir dès le premier moment que la mort de Germanicus lui rouvrirait l'entrée de la Syrie.

---

<sup>1</sup> Les motifs de cette défense sont exposée dans l'*Hist. Romaine* après la conquête de l'Égypte par Auguste.

<sup>2</sup> Cette Seleucie était surnommée *Pieria*, et située sur la mer, à l'embouchure de l'Oronte.

L'éloignement de Pison fut pour Germanicus une légère consolation, qui lui procura quelque soulagement, et ranima un peu son espérance. Mais bientôt, accablé par le mal, et se sentant défaillir, il fit approcher ses amis, et dans sa douleur extrême, ne respirant que la vengeance, ne respectant pas même assez la divinité, il leur parla en ces termes : Si je mourais de mort naturelle, j'aurais droit d'accuser d'injustice les dieux mêmes, qui m'enlèveraient précipitamment dans ma jeunesse à mes parents, à mes enfants, à ma patrie. Mais victime innocente des fureurs de Pison et de Plantin, je vous charge, par les dernières prières que je répands dans vos cœurs, de rendre compte à mon père et à mon frère de toutes les indignités que j'ai souffertes, et des embûches détestables qui m'ont réduit au point de finir ma vie malheureuse par une mort funeste. Ceux que mon rang ou la parenté m'avait attachés, ceux même qui pouvaient avoir contre moi quelque mouvement d'envie, s'attendriront sur mon sort, et verront avec douleur que dans un âge et dans une fortune florissante, après avoir échappé aux hasards de tant de guerres, il m'ait fallu périr par la fraude d'une femme. Il vous sera permis de porter vos plaintes au sénat et d'invoquer les lois. Le principal devoir des amis n'est pas de plaindre inutilement leur ami mort, mais de se souvenir de ce qu'il a désiré, et d'exécuter ses derniers ordres. Ceux même qui ne connaissent pas Germanicus, le pleureront : vous le vengerez, si c'était à moi que vous teniez, et non à ma fortune. Montrez au peuple romain la petite fille d'Auguste, qui est en même temps mon épouse : présentez aux yeux des citoyens ma nombreuse famille, six enfants des deux sexes. Les accusateurs auront toute la faveur de la commisération, et si les accusés osent alléguer des ordres criminels, ou on ne les croira pas, ou on ne les en jugera pas plus dignes de pardon. En finissant ce discours, Germanicus tendit la main à ses amis, et tous la lui serrant jurèrent qu'ils perdraient la vie avant que d'abandonner une si légitime vengeance.

Le prince mourant adressa ensuite la parole à Agrippine, et il la conjura par la mémoire d'un époux qui lui était si cher, par leurs enfants, gages mutuels de leur tendresse, d'adoucir un peu sa fierté, de céder aux rigueurs de la fortune ennemie, et de se donner bien de garde, lorsqu'elle serait de retour à Rome, d'irriter les personnes puissantes par une rivalité mal entendue. Il lui donna ces avis tout haut, et lui parla encore en particulier, et l'on comprit aisément qu'il craignait pour sa famille la haine de Tibère. Il n'en avait que trop de raisons.

Il mourut peu après, laissant dans le deuil et dans les larmes non-seulement la province, mais tous les pays circonvoisins, les rois mêmes et les peuples étrangers. La douleur dans Antioche fut poussée jusqu'à des excès insensés. Le jour que Germanicus mourut, on lança des pierres contre les temples, on renversa les autels des dieux, quelques-uns jetèrent dans la rue leurs dieux domestiques, et il y en eut qui exposèrent les enfants qui leur étaient nés en ce triste jour. On rapporte que des peuples barbares, qui étaient en guerre soit entre eux, soit contre les Romains, interrompirent les opérations militaires, comme dans une calamité publique ; que plusieurs des princes de l'Orient se rasèrent la barbe, et firent couper les cheveux de leurs femmes, ce qui était chez eux la marque du plus grand deuil, et que le roi des Parthes, par la même raison, s'abstint de la chasse, et ne mangea point en public avec les grands de son royaume.

Germanicus méritait cette affection universelle par sa bonté envers les alliés, par sa clémence à l'égard même des ennemis. Charmant pour tous ceux qui le voyaient, respecté et chéri de ceux même qui avaient seulement entendu parler

de lui, il conservait toute la dignité de son rang, sans qu'il parût dans ses manières aucune trace de hauteur ni d'arrogance.

Ses obsèques, célébrées sans pompe, n'en eurent pas moins d'éclat par les regrets et les louanges que l'on donnait à sa vertu. On le comparait à Alexandre, dont le nom, par une sorte de fatalité, entre dans l'éloge de tous les héros ; et on lui trouvait de grandes ressemblances avec ce fameux conquérant, du côté des avantages du corps, du côté de l'âge, du genre de mort, et enfin du voisinage des lieux dans lesquels ils avaient fini tristement leur brillante carrière. On remarquait que l'un et l'autre joignant à la plus haute naissance toutes les grâces dans leur personne, ils avaient péri en terre étrangère par les embûches de ceux qui les approchaient<sup>1</sup>, n'étant guère au-dessus de l'âge de trente ans ; mais que le Romain s'était montré doux envers ses amis, modéré dans l'usage des plaisirs, vivant dans un mariage honorable qui avait fixé ses vœux, et laissant des enfants dont l'état ne pouvait être contesté, et qu'il n'avait pas été moins grand dans la guerre, quoiqu'il n'eût pas poussé la valeur jusqu'à la témérité, et qu'on l'eût empêché d'assujettir pleinement la Germanie, dont il avait abattu les forces par tant de victoires. Que s'il eût été souverain arbitre des affaires, s'il eût joui du titre et de la puissance de roi, on pensait qu'il aurait aussi aisément égalé. Alexandre par la gloire des armes, qu'il l'avait surpassé par la clémence, par la tempérance, et par toutes les autres vertus de société. Quelque jugement que l'on doive porter de cette comparaison, que la douleur et la tendresse ont sans doute un peu outrée en ce qui concerne le mérite guerrier, il est au moins constant que Germanicus fut le prince le plus accompli de son siècle, et depuis Auguste le seul estimable de toute la maison des Césars, et qu'il posséda surtout en un degré éminent le don de se faire aimer.

Son corps, avant que d'être brûlé selon l'usage, fut mis à nu dans la place publique d'Antioche, qui était le lieu destiné à la cérémonie des funérailles. S'il porta des marques de poison, c'est ce que Tacite n'ose décider, parce que les témoignages ne furent point uniformes, et que chacun en jugea suivant ses préventions de tendresse et de commisération pour Germanicus ou d'amitié pour Pison. Pline et Suétone<sup>2</sup> rapportent que le cœur ne put point être bridé, et fut trouvé entier avec les os après que les flammes furent éteintes. Le fait paraît constant, puisque selon Pline les accusateurs de Pison et ses défenseurs en convinrent, et que la question fut réduite entre eux à savoir si c'était le poison ou la maladie qui avait communiqué au cœur cette vertu de résister aux flammes. Peut-être aurait-il été plus simple de n'y point chercher de mystère, et de supposer qu'un arrangement singulier et fortuit avait mis le cœur à l'abri de l'action du feu.

Par la retraite de Pison et la mort de Germanicus, les légions de Syrie se trouvaient sans chef, et la Syrie sans gouverneur. Les lieutenants du prince et les autres sénateurs qui étaient à sa suite délibérèrent entre eux sur le choix d'un sujet qui remplit la place vacante en attendant les ordres de l'empereur ; et après quelques contestations, Cn. Sentius Saturnius l'emporta, et fut chargé de cet emploi. Son premier acte d'autorité fut de faire arrêter pour être envoyée à Rome une femme nommée Martine, célèbre empoisonneuse, et qui avait été fort

---

<sup>1</sup> Le fait de l'empoisonnement d'Alexandre est supposé vrai par ceux qui parlent, quoique le chose ne soit pas plus certaine par rapport au roi de Macédoine, qu'à l'égard de Germanicus.

<sup>2</sup> PLINE, IX, 71 ; SUÉTONE, *Caligula*.

liée avec Plancine. Il rendit ce décret à la requête de Vitellius, de V é r a n i u s , et des autres amis du prince mort, qui faisaient amas de preuves et d'informations contre Pison et Plancine, comme s'ils avaient eu déjà permission du magistrat de les poursuivre juridiquement.

Agrippine, quoique accablée d'affliction, et même malade, ne pouvant néanmoins supporter aucun délai qui retardât sa vengeance, s'embarqua sur la flotte avec les cendres de Germanicus et ses enfants. Elle partit au milieu des témoignages d'une douleur universelle. Tout le monde plaignait une si grande princesse, heureuse peu auparavant avec un époux couronné de gloire, accoutumée de voir autour de soi une cour nombreuse, et qui alors emportait dans son sein les restes infortunés de ce même époux, ne sachant si elle parviendrait à le venger, inquiète sur son propre sort, et tant de fois exposée aux coups de la fortune par une triste fécondité, qui ne lui servait qu'à multiplier ses périls et ses alarmes.

Pison reçut dans l'île de Cos la nouvelle de la mort de Germanicus. Il ne put contenir sa joie ; il alla au temple rendre grâces aux dieux, il immola des victimes ; et Plancine, encore plus insolente que lui, quitta à cette occasion le deuil qu'elle portait de sa sœur. En, même temps des centurions, créatures de Pison, se rendaient en grand nombre auprès de lui, l'assurant que les légions le désiraient, et l'exhortant à venir se remettre en possession de son gouvernement, dont on l'avait injustement dépouillé, et qui restait actuellement vacant.

Il tint conseil ; et M. Pison son fils ne fut pas de cet avis. Il pensait au contraire que le bon parti était de se bâter d'aller à Rome. Il représentait que dans la conduite de son père il n'y avait jusqu'ici rien de criminel, et qu'il ne devait pas craindre de vains bruits et des soupçons destitués même de vraisemblance : que sa mésintelligence avec Germanicus pouvait paraître digne de haine, mais non d'une peine judiciaire, et que la perte de son gouvernement était une satisfaction suffisante pour ses ennemis. Au lieu que s'il retournait en Syrie, Sentius étant sans doute bien résolu de ne pas lui céder sa place, c'était entreprendre une guerre civile. Et qu'il ne devait pas compter sur l'attachement des centurions et des soldats, auprès desquels prévaudrait infailliblement la mémoire toute récente de leur généralissime, et l'affection profondément gravée dans leurs cœurs pour u le nom des Césars.

Domitius Céler, intime ami de Pison, embrassa le sentiment opposé. Il prétendit qu'il fallait profiter de l'occasion : que le gouvernement de Syrie avait été donné à Pison, et non pas à Senties, et que c'était à lui à répondre à l'empereur de la province et des légions qui lui avaient été confiées. Il ajouta qu'il était même à propos de laisser aux mauvais bruits le temps de se dissiper et de s'évanouir : que la prévention et la haine, lorsqu'elles avaient la force de la nouveauté, devenaient souvent funestes aux innocents. Mais que si Pison se trouvait à la tête d'une armée, s'il augmentait ses forces, il pouvait arriver telle circonstance qui mettrait ses affaires en meilleure posture. — Nous hâtons-nous, disait-il, d'aborder en même temps que les cendres de Germanicus, afin que les lamentations d'Agrippine et les clameurs d'une multitude ignorante nous poussent au précipice sans nous donner le temps de nous reconnaître ? Vous avez les ordres secrets de la mère de l'empereur ; lui-même il vous favorise, mais sous main ; et nul n'affecte plus les grands éclats de douleur sur la mort de Germanicus que ceux qui en sont charmés au fond de l'âme.

Pison, naturellement enclin aux partis hasardeux, se détermina aisément à suivre un conseil conforme à son goût. Il écrivit à Tibère une lettre pleine d'invectives

contre Germanicus, qu'il accusait de luxe et d'arrogance. Il m'a chassé de Syrie, ajoutait-il, afin de tramer plus librement les complots qu'il méditait contre votre service. Maintenant je vais reprendre le commandement de l'armée avec la même fidélité avec laquelle je l'ai toujours exercé.

Après cette précaution, il disposa toutes choses pour l'exécution de son dessein. Il fit partir promptement Domitius Celer, à qui il donna ordre de gagner la Syrie, en évitant les côtes et prenant le large. Pour lui, il travailla à se former un corps de troupes composé de gens ramassés, de déserteurs qui accouraient à lui, de valets d'armée, de soldats de recrue qui allaient joindre les légions de Syrie : il envoya demander des secours aux petits princes qui régnaient dans la Cilicie, se servant utilement pour ces différentes opérations du ministère de son fils, qui le secondait avec courage dans une entreprise qu'il n'avait point conseillée. Pison se remit ensuite en mer, et, côtoyant la Lycie et la Pamphylie, il rencontra l'escadre qui ramenait Agrippine à Rome. La haine réciproque les porta d'abord à faire de part et d'autre les préparatifs d'un combat : mais la crainte les retint, et ils se harcelèrent seulement par des reproches et par des menaces.

Sentius, averti de ces mouvements de Pison, prit toutes les mesures nécessaires pour en empêcher l'effet. Il rendit inutiles les tentatives que Domitius Céler, arrivé à Laodicée en Syrie, faisait auprès des légions pour en corrompre la fidélité. Il marcha avec des forces de terre et de mer au-devant de Pison ; et celui-ci fut obligé de s'enfermer dans une place de Cilicie, nommée Célandéris. Il se livra entre eux un combat dans lequel Sentius eut tout l'avantage. Mais l'opiniâtreté de Pison était indomptable, tant qu'il lui restait quelque ombre d'espérance. Il essaya de surprendre la flotte ennemie ; il se montra aux légions, et, les haranguant du haut du mur, il tâcha de les attirer à lui. En effet le porte-enseigne de la sixième légion passa avec son drapeau du côté de Pison. Mais Sentius fit sonner toutes les trompettes, afin que l'on ne pût point entendre les discours du corrupteur ; et il se disposait à donner l'assaut à la place, lorsqu'enfin Pison, qui sentait sa faiblesse, proposa un accommodement, et offrit de mettre armes bas, pourvu qu'on lui permît de demeurer dans Célandéris jusqu'à ce que l'empereur eût expliqué ses intentions sur le gouvernement de Syrie. Ses offres furent rejetées, et on ne voulut lui accorder que des vaisseaux et la liberté de retourner en Italie. Il fallut qu'il se soumît à ces conditions : et tel fut le succès d'une entreprise insensée, qui, en ajoutant le crime d'état à ceux dont Pison était déjà coupable ou suspect, rendait sa condamnation et sa perte infaillibles.

A Rome, la consternation fut extrême, lorsque l'on y apprit la maladie de Germanicus. La douleur, l'indignation, les plaintes les plus vives, éclatèrent de toutes parts. C'est donc dans cette vue, disait-on, qu'on l'a relégué aux extrémités de l'empire : c'est pour cette fin que Pison a été nommé gouverneur de Syrie : voilà où tendaient les secrets entretiens de Livie avec Plancine. Ah ! certes, nos anciens avaient raison dans tout ce qu'ils nous ont dit de Drusus. Les maîtres du monde n'aiment pas dans leur fils un caractère populaire : et il ne faut point chercher d'autre cause de la mort des princes aimables<sup>1</sup> qui sont encore l'objet de nos regrets, que le dessein qu'ils ont eu de rendre la liberté au

---

<sup>1</sup> Il est bon d'observer que Tacite, que je traduis ici, ne parle point en son nom : il fait parler la multitude. Ainsi l'on aurait tort de chercher dans ce discours la pensée de l'historien, et d'en inférer qu'il regardait Auguste comme auteur de la mort de Marcellus et de celle de Drusus.

peuple romain, et de rétablir l'égalité républicaine. Pendant que les citoyens s'entretenaient de ces tristes pensées, la nouvelle de la mort de Germanicus arriva et mit le comble à la désolation publique. Sans attendre aucune ordonnance du sénat ou des magistrats toute affaire cessa dans Rome : les places étaient désertes, les maisons et boutiques fermées ; un morne silence, interrompu seulement par les gémissements et les soupirs, régnait dans toute la ville ; et en cela rien n'était composé ni étudié. S'ils prenaient les marques de deuil au dehors, leur douleur intérieure passait ce qu'ils en exprimaient.

Par hasard des négociants partis de Syrie dans le temps que Germanicus vivait encore, firent par les discours qu'ils débitèrent renaître l'espérance. Ce qu'ils disaient fut cru sur-le-champ, et sur-le-champ répandu. L'heureuse nouvelle vole de bouche en bouche, toujours accrue et embellie par chacun de ceux qui en rendent compte. La joie s'empare des esprits : on court aux temples, on en fait ouvrir les portes. Il était nuit ; et cette circonstance favorisait encore la hardiesse d'affirmer, et la facilité à croire. Tibère fut éveillé par les cris de joie du peuple, qui chantait en chœur : *Rome est sauvée, la patrie est sauvée, Germanicus est vivant !*<sup>1</sup> Il ne se mit point en peine d'arrêter un faux bruit, qui allait se détruire de lui-même. Et la douleur se renouvela plus vive parmi la multitude, qui crut perdre Germanicus une seconde fois. Elle fut longtemps inconsolable : et les jours même des Saturnales, destinés de toute antiquité à la réjouissance et aux divertissements, se passèrent dans le deuil et dans les larmes.

Le sénat décerna à la mémoire du prince toutes sortes d'honneurs, des couronnes, des statues, des arcs de triomphe à Rome, sur les bords du Rhin, sur le mont Amanus en Syrie, avec des inscriptions qui continssent le récit de ses exploits, et qui exprimassent qu'il était mort pour le service de la république. Comme il avait aimé les lettres, et cultivé même avec succès l'éloquence du barreau et la poésie, on ordonna que son buste serait placé parmi ceux des illustres écrivains, dont la salle du sénat était ornée. On voulait même que ce buste fût plus grand et plus décoré que les autres : Tibère s'y opposa, disant que la différence de la fortune ne décidait point du degré de mérite littéraire, et qu'il était assez glorieux pour Germanicus d'être compté au rang des auteurs qui devaient servir de modèles. L'ordre des chevaliers signala aussi son zèle envers la mémoire du prince mort, en prenant sa représentation pour étendard dans la pompe solennelle qui se célébrait tous les ans le quinze de juillet.

Pendant que la mort de Germanicus plongeait la ville de Rome dans un deuil amer, Liville sa sœur, mariée à Drusus, accoucha de deux enfants mâles tout à la fois. Ce fut un grand sujet de joie pour Tibère, qui, tirant avantage de tout, se vanta devant le sénat de ce rare bonheur, dont on ne pourrait citer, disait-il, aucun<sup>2</sup> exemple dans un Romain de son rang. Mais le peuple, clans la circonstance et dans les sentiments où il se trouvait, fut affligé de cet accroissement de la famille de Drusus, qui lui semblait écraser celle de Germanicus qu'il chérissait uniquement.

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Caligula*, 6.

<sup>2</sup> Il peut paraître singulier que Tibère comptât un grand nombre de Romains de son rang. *Nulli ante Romanorum ejusdem fastigii viro germinam airpem editam*. Son expression ne peut pas être limitée à César et à Auguste : il en visible qu'elle comprend les boumes illustres du temps de la République. C'est qu'il ne se donnait point pour monarque : il supposait qua l'ancienne forme du gouvernement subsistait posa le fond, et qu'elle avait été seulement modifiée, et non détruite, par le changement qu'Auguste avait introduit.



Agrippine ayant fait route tout de suite depuis la Syrie, sans que les incommodités ni les périls de la navigation pendant la saison la plus rigoureuse de l'année pussent l'arrêter, prit enfin terre à Ille de Corcyre. Là n elle donna quelques jours au soin de se calmer un peu et de composer son extérieur, où se peignait avec trop de force la vivacité du sentiment et l'impatience de sa douleur.

Au premier bruit de son arrivée on vit accourir en foule à Brindes, où elle devait aborder, tous les amis de sa maison, particulièrement les gens de guerre qui avaient servi sous Germanicus ; bien des inconnus même, qu'attirait des villes voisines ou l'idée, bien illusoire, de faire leur cour à l'empereur, ou la simple curiosité. L'escadre ne se fit pas longtemps attendre ; et dès que l'on commença de l'apercevoir, non seulement le port et les rivages, mais les murailles de la ville et les toits, et tous les lieux d'où l'on pouvait porter sa vue au loin sur la mer, se remplirent d'une multitude infinie de spectateurs, qui pleins de tristesse se demandaient les uns aux autres comment ils recevraient la princesse à son débarquement, et s'ils devaient demeurer dans le silence, ou l'honorer par des acclamations. Ils étaient encore indéterminés sur ce qui convenait le mieux dans la circonstance, lorsque l'escadre approcha peu à peu, non pas avec un mouvement de rames qui annonçât l'allégresse, ni avec de grands cris de joie de la part des rameurs, comme c'est l'usage en pareil cas, mais lentement, et ne présentant rien que de lugubre. La princesse parut, et mit pied à terre, tenant l'urne sépulcrale, accompagnée de deux de ses enfants, les yeux baissés et immobiles. Alors ce fut un gémissement universel : et vous n'eussiez pu distinguer les proches des étrangers, les témoignages de douleur que donnaient les hommes ou les femmes. L'unique différence remarquable était que ceux qui venaient au devant de la princesse, recevant dans toute sa force l'impression d'un spectacle qui était nouveau pour eux, paraissaient plus attendris que le cortège d'Agrippine, en qui la longueur du temps avait épuisé les premiers transports de la douleur.

Tibère avait envoyé deux cohortes prétoriennes, et donné ordre aux magistrats de la Calabre<sup>1</sup>, de l'Apulie et de la Campanie, de rendre avec solennité les derniers honneurs à la mémoire de son fils. Ainsi depuis Brindes jusqu'à Rome la pompe funèbre fut continuée sans interruption. L'urne était posée sur un brancard, que des tribuns et des centurions portaient sur leurs épaules. Devant, marchaient plusieurs compagnies de soldats avec leurs drapeaux tristement négligés, et les licteurs de Germanicus, qui tenaient leurs faisceaux baissés vers la terre. Dans les colonies qui se trouvèrent sur le passage, les gens du peuple en habits de deuil, les chevaliers en robes de cérémonie, brûlaient des étoffes, des parfums et les autres matières précieuses usitées dans les funérailles. Les habitants même des villes écartées du chemin venaient à la rencontre du convoi, et, dressant des autels aux dieux mânes, immolant des victimes, ils témoignaient leur douleur par leurs cris et par leurs larmes.

Drusus se rendit à Terracine avec les enfants de Germanicus qui étaient restés à Rome, et Claude son frère. Les consuls Valerius Messala et Aurelius Cotta, le sénat et une grande partie du peuple, remplirent les chemins sans ordre, en

---

<sup>1</sup> Ce n'est point à pays que nous nommons aujourd'hui Calabre. La Calabre des anciens faisait partie de ce que l'on appelle maintenant la Pouille.

confusion, ne songeant qu'à pleurer. Car ils ne s'affligeaient point par art, ni par flatterie. Tout le monde savait très-bien que Tibère était charmé de la mort de Germanicus, et qu'il ne pouvait avec toute sa dissimulation cacher entièrement sa joie. Tibère et Livie ne se montrèrent point aux yeux du public, sans doute parce qu'ils s'attendaient à être examinés curieusement, et qu'ils craignaient que l'on ne découvrit le faux de leurs démonstrations de douleur. Antonia mère de Germanicus se tint pareillement renfermée. Mais Tacite soupçonne avec beaucoup de vraisemblance que ce fut par ordre. L'oncle et l'aïeule voulaient s'autoriser de l'exemple de la mère, et laisser croire qu'une semblable douleur leur avait inspiré à tous trois une semblable conduite.

Le jour où les cendres de Germanicus furent portées au tombeau d'Auguste, se passa tantôt dans un morne silence comme si la ville entière eût été une vaste solitude, tantôt dans les pleurs et les cris lamentables. De toutes parts on courait au champ de Mars, qui était éclairé par une multitude infinie de flambeaux. Là les soldats sous les armes, les magistrats sans les marques de leurs dignités, le peuple partagé suivant ses tribus, se réunissaient tous dans les mêmes plaintes, et criaient que la république était perdue, qu'il ne lui restait plus d'espérance : exprimant leurs sentiments avec une franchise qui semblait compter pour rien la famille régnante. Mais rien ne porta une blessure plus profonde dans le cœur de Tibère, que les témoignages de l'affection publique envers Agrippine. On l'appelait l'honneur de la patrie, le seul vrai sang d'Auguste, l'unique modèle qui retraçât encore les mœurs de l'antiquité. On s'adressait ensuite au ciel et aux dieux, et on les pria de conserver sa famille, et de la faire survivre à ses envieux.

Il paraît que l'inhumation se fit sans beaucoup de cérémonie. On n'y porta point les images des ancêtres du prince mort : il n'y eut ni lit de parade, ni oraison funèbre. Toutes ces omissions furent relevées. On se rappelait ce qu'Auguste avait fait pour Drusus, les preuves qu'il avait données de regret et de tendresse, les honneurs dont il avait comblé la mémoire de son beau-fils : et on comparait ce zèle si vif avec la froideur et l'indifférence de Tibère pour un prince qui était son neveu par la nature, et son fils par adoption. *S'il n'a point une douleur véritable, disait-on, respecte-t-il assez peu les bienséances, pour n'en pas faire au moins le semblant ?*

Tibère fut instruit de ces murmures, et pour en arrêter le cours, il fit afficher un avertissement adressé au peuple, dans lequel il disait que plusieurs illustres personnages étaient morts pour le service de la république, mais qu'aucun n'avait été pleuré si amèrement. Que ces regrets lui étaient honorables à lui-même et à tous les citoyens, pourvu cependant que l'on sût y mettre des bornes. Qu'en effet autre devait être la conduite des familles médiocres et des états peu renommés, autre celle des grands princes et d'un peuple roi de l'univers. Qu'il avait été convenable de s'affliger lorsque la perte était récente, et de soulager son affliction par les larmes : mais qu'il était temps de montrer enfin de la fermeté. Que c'était ainsi que César après la mort de sa fille unique, Auguste après celle de ses petits-fils, ne s'étaient point laissé accabler par la tristesse. Que le peuple romain avait pareillement témoigné une constance parfaite dans des désastres publics, après des défaites sanglantes, qui lui avaient enlevé de grands capitaines, et l'espérance des premières maisons de Rome. Que les princes étaient mortels, mais que la république devait durer éternellement. Qu'il les exhortait donc à retourner à leurs occupations accoutumées, et, puisque le

temps des jeux en l'honneur de la mère des dieux approchait, à reprendre même les divertissements et les plaisirs<sup>1</sup>.

La circonstance des jeux en l'honneur de la mère des dieux, qui se célébraient le quatre avril, nous apprend que la lugubre cérémonie que je viens de décrire se fit au commencement de ce mois, ou dans les derniers jours de mars : de même que les Saturnales, fêtes du mois de décembre, qui, selon Suétone, suivirent d'assez près la nouvelle de la mort de Germanicus arrivée à Rome, nous donnent à peu près la date de cette mort, et nous font connaître qu'il faut la rapporter à la fin du mois de novembre de l'année précédente.

Après que l'on eut rendu les derniers devoirs à Germanicus, on fut occupé de la vengeance de sa mort : et le peuple murmurait déjà de ce que Pison, au lieu de se rendre à Rome pour répondre aux accusations qui l'attendaient, se promenait dans les contrées délicieuses de l'Asie et de l'Achaïe, et par ce délai également plein d'arrogance et d'artifice, ruinait les preuves de son crime. Car le bruit s'était répandu que cette célèbre empoisonneuse Martine, qui, comme on l'a vu, avait été envoyée par Sentiüs en Italie, était morte subitement à Brindes : et comme on ne découvrit sur sa personne aucune marque de mort violente, on soupçonna qu'elle s'était empoisonnée elle-même, ayant caché le poison dans un nœud de ses cheveux.

Cependant Pison approchait : et lorsqu'il fut entré dans la mer Adriatique, il dépêcha son fils à Rome, avec des instructions qui tendaient à fléchir Tibère, et à le rendre favorable à sa cause. Pour lui, il alla se présenter à Drusus, qui, après les obsèques de Germanicus, était retourné en Illyrie, et il parut devant lui avec confiance, comptant le trouver moins irrité de la mort d'un frère, que satisfait intérieurement d'être délivré d'un rival.

Tibère, affectant de se montrer équitable et impartial, reçut le jeune Pison avec bonté, et lui accorda la gratification qui était d'usage en pareil cas à l'égard des fils de famille d'une naissance illustre. Drusus répondit à Pison, que si ce que l'on publiait était vrai, il lui appartenait de donner l'exemple aux autres de la douleur et du ressentiment mais qu'il souhaitait que ces bruits se trouvassent vains et faux, et que la mort de Germanicus ne devint funeste à personne. Il parla ainsi en présence de témoins, et évitant tout entretien particulier : et l'on ne douta point que cette conduite si circonspecte et si politique, dans un prince que l'âge et le caractère portaient à la simplicité et à la franchise, ne fût l'effet des ordres qu'il avait reçus de Tibère.

Pison, ayant fait le trajet de la mer Adriatique, vint aborder à Ancône, où il laissa les vaisseaux qui l'avaient amené. De là, traversant le Picenum, il joignit une légion qui venait de la Pannonie à Rome, et qui devait ensuite passer en Afrique, pour la guerre contre Tacfarinas, dont j'ai différé jusqu'ici de parler. Dans une personne odieuse tout est remarqué, tout est suspect. On prétendit qu'il s'était montré avec affectation aux soldats de cette légion, comme s'il eût eu dessein de tenter leur fidélité, et de se les attacher pour s'en faire un appui. C'était à quoi il ne pensait guère vraisemblablement. Arrivé à Narnia, soit pour éviter ce soupçon, que ses amis de Rome ne lui avaient pas laissé ignorer, soit parce qu'un esprit frappé de crainte change aisément de résolution, il prit la rivière, et descendit le Nar<sup>2</sup>, et ensuite le Tibre jusqu'à Rome. La multitude fut blessée de

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Caligula*, 6.

<sup>2</sup> Aujourd'hui la *Nera*.

le voir aborder vis-à-vis du tombeau des Césars : on trouva mauvais qu'il fut descendu de son bateau en plein jour, sur une rive très-fréquentée, escorté d'un grand nombre de clients, et Plancine accompagnée d'un nombreux cortège de femmes, tous deux faisant paraître sur leur visage un air d'assurance et de sérénité. La maison de Pison donnait sur la grande place : ainsi rien de ce qui s'y passa ne put demeurer caché, et l'on remarqua avec indignation le repas par lequel Pison célébra avec ses amis son heureux retour, et toutes les marques de réjouissance, les festons et les lumières dont les fenêtres étaient ornées.

Dès le lendemain, Fulcinius Trio se présenta aux consuls, et demanda d'être reçu accusateur contre Pison. Vitellius, Véranius et les autres amis du prince mort s'y opposèrent, soutenant que Fulcinius n'avait aucun titre pour s'immiscer dans cette affaire ; et qu'eux-mêmes ils feraient moins le rôle d'accusateurs, que celui de simples dénonciateurs, de témoins et de porteurs des ordres de Germanicus. Fulcinius, pour ne pas se désister tout-à-fait d'un ministère qui lui plaisait beaucoup, demanda et obtint d'accuser Pison par rapport à sa conduite passée, avant qu'il eût été choisi pour gouverner la Syrie.

L'empereur fut supplié par les accusateurs de se charger d'instruire et de juger lui-même cette grande affaire : et l'accusé ne s'y refusait pas, craignant les dispositions où étaient à son égard le sénat et le peuple : au lieu qu'il connaissait la fermeté de Tibère à se mettre au dessus des bruits du vulgaire inconsideré, et la part que ce prince avait eue aux complots et aux ordres secrets de sa mère. Il pensait d'ailleurs qu'un seul juge discerne mieux le vrai d'avec les fausses couleurs que les interprétations malignes y ont ajoutées, et qu'au contraire toute assemblée est sujette à se laisser dominer par la haine et la prévention. Tibère sentait toute la difficulté et tout le poids du personnage de juge dans une affaire si délicate ; il était informé des bruits qui couraient sur son compte. Ainsi, bien résolu de ne rien prendre sur lui, il écouta seulement, assisté de quelques amis, les menaces des accusateurs, et les prières de l'accusé, et, sans entrer dans aucune discussion, il renvoya l'affaire au sénat. Sur ces entrefaites, Drusus revint d'Illyrie ; et quoiqu'on lui eût déferé, comme je l'ai dit, l'honneur de l'ovation, il en différa la cérémonie, et entra dans la ville.

Pison, obligé de se défendre devant le sénat, eut bien de la peine à trouver des avocats. Tacite nomme cinq<sup>1</sup> des plus illustres orateurs de ce temps, qui tous s'excusèrent sous divers prétextes. Enfin M. Lepidus, L. Pison et Livineius Régulus voulurent bien se charger de la cause. Toute la ville avait les yeux ouverts sur les amis de Germanicus, sur l'accusé, sur Tibère. Jamais aucune affaire n'avait excité un intérêt si vif. Surtout on était attentif à examiner si Tibère serait assez maître de lui-même pour cacher ses sentiments : dans le cas où il ne les ferait pas éclater, on le devinait d'avance, et on se permettait d'en juger fort librement, mais tout bas et avec de grandes précautions.

Tibère ouvrit la séance du sénat par un discours préparé, dans lequel il s'étudia à garder une parfaite égalité. Il dit que Pison avait été lieutenant et ami d'Auguste son père, et que lui - même il l'avait donné, par l'avis du sénat, pour adjoint de Germanicus dans l'administration des affaires de l'Orient. Qu'il s'agissait d'examiner avec une entière impartialité, si dans cet emploi il avait irrité le jeune prince par ses hauteurs et ses mauvais procédés, et s'il s'était réjoui de sa mort, ou s'il l'avait fait périr par le poison. Car, ajouta-t-il, s'il a oublié les devoirs d'un

---

<sup>1</sup> L'un des cinq, Marcellus Eserninus, paraît être ce petit-fils de Pollion, dont il a été parlé vers la fin du second livre.

lieutenant à l'égard de son général, s'il lui a refusé l'obéissance, si la mort de Germanicus, et la perte que j'ai faite en sa personne ont été pour Pison des sujets de joie et de triomphe, je le haïrai comme mon ennemi particulier, je lui interdirai ma maison, j'agirai comme offensé personnellement, sans interposer l'autorité de chef de la république. Mais si l'on prouve un crime qui serait punissable, quand il s'agirait de la mort d'un des hommes, en ce cas ma mère et moi nous nous réunissons avec les enfants de Germanicus pour vous demander justice. Vous avez encore à examiner la conduite de l'accusé sur un article très-important. Il faut vérifier s'il s'est comporté à l'égard des soldats d'une manière turbulente et séditieuse, s'il a sollicité leur affection par des voies contraires à la bonne discipline, s'il a employé la force des armes pour tenter de se remettre en possession du gouvernement de Syrie, ou si tous ces faits sont faux et exagérés par les accusateurs. Car j'ai lieu aussi de me plaindre d'eux, et de blâmer leur chaleur excessive dans cette affaire. A quoi servait-il d'exposer le corps à nu dans la place d'Antioche, d'inviter les yeux de la multitude à le visiter curieusement, de répandre le bruit de l'empoisonnement jusque chez les nations étrangères, si le fait est incertain et soumis à l'examen ? Je pleure mon fils, et je le pleurerai toujours : mais je n'empêche point l'accusé de faire valoir tous les moyens qui peuvent établir son innocence, ou même convaincre Germanicus d'injustice, s'il en a commis quelque-une : et je vous prie, Messieurs, quelque sensible intérêt que je prenne à la chose, de ne point agir comme si un crime objecté était un crime prouvé. Vous que la parenté ou l'amitié ont engagés à vous déclarer les défenseurs de l'accusé, employez tout ce que vous avez d'éloquence et de zèle pour le délivrer du péril où il se trouve. J'exhorte les accusateurs à la même activité, et à la même constance. La seule prérogative que nous accorderons à la mémoire de Germanicus au delà de ce qu'ordonnent les lois, c'est qu'il soit informé de sa mort par-devant le sénat, et non par les juges ordinaires. Du reste, que les règles soient pleinement observées. Que personne ne considère ni les larmes de Drusus, ni ma tristesse, ni les discours malins que l'on peut semer contre nous.

On fixa ensuite le temps qui serait accordé pour la plaidoirie, deux jours aux accusateurs, et après un intervalle de six jours trois à l'accusé. Alors Fulcinius fit son personnage, qui était tout-à-fait hors d'œuvre, et rappelant des faits anciens, il avança que Pison, lorsqu'il était lieutenant pour Auguste en Espagne, avait mal rempli ce qu'il devait soit au prince, soit aux peuples, s'étant rendu suspect de manœuvres contraires au service de l'un, et ayant pillé les autres : vaines allégations, qu'il était inutile à l'accusateur de prouver, inutile à l'accusé de réfuter, parce que la décision de la cause dépendait de tout autre objet.

Les vrais adversaires de Pison furent Servéus, Véranius et Vitellius, surtout le dernier qui, égalant les autres par le zèle, les surpassait en éloquence. Ils prouvèrent que par haine contre Germanicus, et par des vues ambitieuses, Pison avait corrompu l'armée, en lui donnant toute licence, en lui permettant de vexer impunément les peuples de la province, et qu'en récompense il s'était fait déférer le titre de *Père des légions* par les plus vicieux de la soldatesque ; qu'au contraire il avait affecté de maltraiter les meilleurs sujets, et surtout les amis de Germanicus, et tous ceux qui lui étaient attachés. Ils ajoutèrent qu'il avait fait périr ce prince par les sortilèges et par le poison : et ils citèrent des sacrifices magiques exécutés par Pison et par Plancine. Enfin ils lui objectèrent pour dernier crime d'avoir excité une guerre civile, en sorte que pour parvenir à le poursuivre en justice, il avait fallu commencer par le vaincre en bataille rangée.

L'accusé se défendit mal sur la plupart de ces chefs : il n'y eut que le crime du poison dont il parut s'être purgé. Ce qu'alléguaient les accusateurs eux - mêmes n'était guère vraisemblable. Ils disaient que Pison étant à table chez Germanicus, et sur un même lit avec lui, avait empoisonné de ses propres mains les viandes que l'on servait à ce prince. Pouvait-on croire qu'il eût osé commettre ce crime dans une maison étrangère, observé par tant de regards curieux et défiants, et sous les yeux mêmes de Germanicus ? Et Pison, comme sûr de son innocence, offrait ses esclaves pour être mis à la question, et demandait que l'on y appliquât ceux qui servaient le prince dans ce repas. Mais ses juges étaient implacables par différents motifs ; l'empereur, à cause de la guerre allumée par lui dans la province ; et le sénat, parce qu'on ne pouvait s'ôter de l'esprit qu'il y avait eu de la fraude et 'du crime dans la mort de Germanicus. Et l'on entendait aux portes de la salle les cris de la multitude, qui protestait sue si le coupable échappait à la condamnation du sénat, le peuple s'en ferait justice par lui-même. Déjà l'on traînait aux Gémonies<sup>1</sup> les statues de Pison, et on les mettait en pièces, si Tibère n'eût envoyé des soldats pour les protéger et les rétablir en leur place. Pison, au sortir du sénat, s'étant mis dans une litière, fut reconduit à sa maison par un tribun d'une cohorte prétorienne, que plusieurs crurent chargé de l'ordre de le faire mourir. Il parut par l'événement que cet officier lui avait été donné au contraire pour l'escorter, et le mettre à l'abri des insultes de la populace.

Plancine n'était pas moins odieuse que son mari dans le public, mais elle avait plus de faveur. Livie la prenait sous sa sauvegarde : et l'on doutait que l'empereur eût le crédit de franchir cette barrière. Tant qu'il resta à Pison quelque espérance, Plancine lui déclarait qu'elle partagerait sa fortune, et qu'elle était résolue de l'accompagner, s'il le fallait, jusqu'à la mort. Mais lorsqu'elle vit que l'affaire tournait mal, elle pensa différemment : elle fit agir secrètement Livie, et, sûre de sa grâce, elle commença à séparer peu à peu ses intérêts de ceux de son mari, et à se ménager des moyens de défense particuliers, comme n'étant pas dans la même cause.

L'accusé comprit que c'était là le sceau de sa perte ; et il douta s'il ferait encore une tentative. Sur les prières et les exhortations de ses fils, il se munit de courage, et se présenta de nouveau au sénat. Il y souffrit tout ce qu'on peut imaginer de plus dur, l'accusation renouvelée avec plus de véhémence que jamais, les menaces des sénateurs irrités. Mais rien ne lui causa plus d'effroi, que de voir Tibère froid et glace, ne donnant aucun signe ni de compassion ni de colère, fermé et impénétrable à tout sentiment.

De retour chez lui, il se mit à écrire, comme s'il eût voulu préparer ce qu'il lui faudrait dire le lendemain pour sa défense ; et ayant cacheté le papier, il le donna à un affranchi. Ensuite il prit le bain, se mit à table : lorsque la nuit était déjà fort avancée, sa femme étant sortie de sa chambre, il en fit fermer la porte. Le matin, on le trouva égorgé, et une épée à côté de lui, sur le plancher.

Tacite rapporte qu'il avait entendu dire à des vieillards contemporains du fait dont il s'agit, que l'on avait vu plus d'une fois entre les mains de Pison un mémoire qu'il n'avait point rendu public, et qui contenait, suivant le rapport de ses amis, des ordres de Tibère contre Germanicus ; et que Pison avait été dans la disposition de le produire en plein sénat, et d'accuser ainsi l'empereur en face, s'il ne s'était laissé amuser par les vaines promesses de Séjan. Ces vieillards ajoutaient que la mort de Pison n'avait pas été volontaire, et qu'un ministre des

---

<sup>1</sup> C'est le lien on l'on traînait les corps des criminels qui avaient subi le supplice.

volontés du prince était venu le tuer dans sa maison. Suétone<sup>1</sup> est conforme en ce qui regarde les ordres donnés par Tibère à Pison, et la pensée qu'avait eue celui-ci d'en faire usage pour sa justification.

Je ne sais quel cas l'on doit faire de ces bruits, qui paraissent supposer le fait de l'empoisonnement, dont il fut pourtant impossible de fournir la preuve au procès. Pour ne point deviner, je m'en tiens à ce qui parut aux yeux du public.

Tibère affecta dans le sénat un air triste<sup>2</sup>, se plaignant que la mort sanglante de Pison pouvait aliéner de lui les esprits des sénateurs. L'affranchi porteur de l'écrit que Pison avait dressé peu de temps avant que de mourir, s'étant présenté alors, Tibère lui fit beaucoup de questions sur toutes les circonstances des dernières heures de la vie de son patron : après quoi il lut tout haut l'écrit, où Pison parlait en ces termes : *Opprimé par la conspiration de mes ennemis, et par la calomnie, je prends les dieux immortels à témoin, que je ne me suis jamais écarté, César, de la fidélité que je vous devais, non plus que du profond respect envers votre mère : et je vous prie l'un et l'autre d'avoir de la bonté pour mes fils. L'aîné, Cn. Pison, n'a rien de commun avec la situation où je me trouve puisqu'il a passé à Rome tout le temps que j'en ai été absent. M. Pison n'approuvait pas le dessein de retourner en Syrie : et plutôt aux dieux que j'eusse déféré à l'avis d'un fils encore jeune, plutôt que lui à l'autorité d'un père avancé en âge. C'est ce qui me porte à vous prier avec d'autant plus d'instance de ne point souffrir qu'il porte la peine de ma témérité, dont il est innocent. Au nom de quarante-cinq ans de services, au nom de l'honneur que j'ai eu d'être votre collègue dans le consulat<sup>3</sup>, accordez la vie d'un fils infortuné aux prières d'un père, qui s'est vu estimé d'Auguste, qui a été votre ami, et qui ne vous demandera plus aucune grâce.* Pison ne fit aucune mention de Plancine.

Tibère eut égard à ses prières en faveur de son jeune fils. Il prit soin d'excuser M. Pison sur les ordres de son père, auxquels un fils n'avait pas pu se refuser. Il fit entrer aussi en considération la noblesse de leur maison, et même la triste fin de l'accusé, à qui on ne pouvait pas, quelque jugement que l'on portât de ses torts, refuser un sentiment de pitié.

Il intercéda ensuite pour Plancine d'un air honteux et embarrassé, alléguant les prières de sa mère, contre laquelle les plus gens de bien murmuraient en secret avec une extrême indignation. *Quoi donc, disaient-ils, la meurtrière du petit-fils sera sauvée par l'aïeule, qui se fera un plaisir de la voir et de lui parler ! Ce que les lois accordent à tous les citoyens, Germanicus seul ne peut l'obtenir ! Quel contraste !* Véranius et Vitellius poursuivent la vengeance du fils de l'empereur : Tibère et Livie défendent Plancine, et empêchent le sénat d'en faire justice. Qu'elle tourne donc maintenant contre Agrippine et contre ses enfants les poisons et les embûches qui lui ont si bien réussi, et qu'elle repaisse du sang de cette famille malheureuse une aïeule et un oncle qui conservent si fidèlement les sentiments de la nature. L'intention de Tibère n'était pas de donner lui-même à Plancine sa grâce, mais de la faire absoudre par le sénat. Ainsi deux jours se passèrent à instruire le procès de cette femme, ou plutôt à en faire le semblant. L'empereur pressait fortement les fils de Pison de défendre leur mère : les accusateurs plaidaient contre elle : les témoins la chargeaient : et comme

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Tibère*, 52.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, III, 16.

<sup>3</sup> Pison avait été collègue de Tibère consul pour la seconde fois, l'an de Rome 745.

personne ne répondait, son état devenait plus capable d'exciter la compassion, que d'enflammer la haine. Enfin on alla aux suffrages.

Le consul Aurelius Cotta, premier opinant, fut d'avis que le nom de Pison fût rayé de dessus les fastes : qu'une moitié de ses biens fût confisquée, et l'autre laissée à Cn. Pison l'aîné de ses fils, qui serait tenu de changer de prénom. Que M. Pison, privé de la dignité sénatoriale, fût relégué pour dix ans, recevant sur la confiscation de son père cinq millions<sup>1</sup> de sesterces. Que l'on accordât la vie et les biens à Plancine en considération des prières de Livie.

Tibère adoucit en bien des points la rigueur de cet avis. Il ne voulut pas que l'on ôtât des fastes le nom de Pison, puisque l'on y avait laissé subsister, disait-il, celui de Marc-Antoine, qui avait fait la guerre à la patrie ; et celui de Jute-Antoine, qui avait déshonoré par l'adultère la maison d'Auguste. Il exempta M. Pison de toute flétrissure, et lui accorda la jouissance des biens de son père. Car les confiscations qui furent souvent dans la suite l'objet de l'avidité des mauvais princes touchaient peu Tibère. L'intérêt ne le dominait pas : et dans l'occasion dont il s'agit, la honte qu'il avait de l'absolution de Plancine, l'inclinait vers la clémence. Par une suite de cette impression, Valérius Messalinus et Cécina Sévérus ayant proposé, l'un de consacrer dans le temple de Mars vengeur une statue d'or à ce dieu, l'autre de dresser un autel à la Vengeance, Tibère s'y opposa, disant que ces sortes de monuments convenaient pour les succès remportés sur l'étranger, mais que les maux domestiques devaient plutôt être étouffés dans le silence. Messalinus avait ajouté que l'on devait rendre grâces, pour la vengeance de la mort de Germanicus, à Tibère, à Livie, à Antonia, à Agrippine et à Drusus, et il n'avait point fait mention de Claude. Quoique frère de Germanicus, l'imbécile Claude, alors simple chevalier romain, figurait si peu dans l'État, que personne ne pensait à lui, L. Asprénas releva pourtant l'omission de son nom, et en conséquence on l'ajouta dans le sénatus-consulte. Sur quoi Tacite fait cette réflexion. *Pour moi, dit-il, plus je repasse dans mon esprit les événements anciens et nouveaux, plus je me persuade que les affaires des mortels sont le jouet d'une puissance supérieure. Car l'opinion commune, les projets et les vues, la vénération publique appelaient plutôt tout autre à l'empire, que celui que la fortune y destinait dans l'obscurité, sans que les hommes en eussent le moindre soupçon. Au lieu d'une puissance aveugle et capricieuse, telle que la fortune, mettez la providence, qui se joue des arrangements humains, et qui par des voies cachées, mais infaillibles, exécute ses desseins toujours sages et rien ne sera plus juste que la réflexion de Tacite.*

Tibère proposa ensuite au sénat de donner des sacerdoces à Vitellius, à Véranius et à Servéus, en récompense de leur zèle. Il promit sa protection à Fulcinius dans la route des honneurs : mais il l'avertit de faire un usage modéré de ses talents, et de prendre garde, en voulant aller trop vite, de trouver en son chemin des précipices. Il paraîtra par la suite, que Fulcinius ne profita guère de cet avis.

Ainsi finit l'affaire qui avait eu pour objet la vengeance de la mort de Germanicus. On parla diversement de cette mort dans le temps même, et la vérité n'a jamais été éclaircie : tant il reste d'obscurité, dit Tacite, sur les faits les plus célèbres et les plus importants, parce que les uns prennent pour sûrs les premiers bruits qu'ils entendent, les autres déguisent et altèrent le vrai qu'ils connaissent : et chacune de ces traditions opposées s'accrédite dans la postérité. Il est donc incertain si Germanicus fut empoisonné. Mais ce qui est bien certain

---

<sup>1</sup> Six cent vingt-cinq mille livres = 1.022.900 fr. selon M. Letronne.



et bien clair, c'est que Pison, qui s'était rendu le ministre de la mauvaise volonté de Tibère, au moins en fatiguant Germanicus, et en s'étudiant à chercher toutes les manières de le mortifier et de le vexer, fut puni par le prince même dont il avait servi la passion : exemple mémorable de la justice divine et de l'imprudente témérité des courtisans.

### § III. Ovation de Drusus.

Drusus avait différé, comme je l'ai dit, l'honneur de l'ovation qui lui avait été décernée, ne voulant point faire diversion à la grande affaire qui occupait toute la ville. On observait encore si religieusement les anciennes formalités, que comme en entrant dans Rome il avait perdu le droit de commandement, qui néanmoins lui était nécessaire pour le jour de la cérémonie, il sortit hors des murs, reprit de nouveau les auspices, et rentra ensuite avec la pompe du petit triomphe.

Peu de jours après mourut Vipsania sa mère, la seule de tous les enfants d'Agrippa à qui il ait été donné de finir doucement sa carrière. La mort de tous les autres fut ou tragique, ou du moins prématurée. Les deux jeunes Césars, Caius et Lucius, furent enlevés à la fleur de leur âge, et l'on eut des soupçons bien ou mal fondés, que le poison avait abrégé leurs jours. Tibère fit massacrer Agrippa Posthume. Nous verrons dans la suite de cette histoire Julie périr tristement en exil, et Agrippine mourir de faim. Si Agrippa ne s'était point élevé au-dessus de la condition obscure de ses pères, s'il ne fût pas devenu le gendre d'Auguste, sa famille aurait eu un sort moins malheureux.

Une dame illustre accusée et condamnée, attira, quoique coupable, la commisération du peuple. Elle se nommait Lépida, issue par conséquent des Émiles du côté paternel ; et de plus elle comptait pour bisaïeux Pompée et Sylla. Auguste l'avait autrefois destinée pour épouse au plus jeune de ses fils adoptifs, L. César : la mort du prince empêcha l'effet de cette alliance projetée. Elle fut mariée plus d'une fois, et en dernier lieu à Sulpicius Quirinius<sup>1</sup>, dont nous avons eu occasion de parler sous le règne précédent, homme d'une naissance obscure, mais qui par ses talents et par ses services était parvenu aux premières dignités de la république. Lépide, peu réglée dans sa conduite, déplut aisément à un vieux mari. Il la répudia, et gardant encore après le divorce un vif ressentiment contre elle, il l'accusa de supposition de part, et d'empoisonnement. L'adultère, et par-dessus le tout, le crime de lèse-majesté fut encore imputé à Lépida. On prétendait qu'elle avait consulté les astrologues sur la maison et la fortune des Césars.

Tibère tint suivant sa coutume une conduite très-équivoque dans cette affaire : et il mêla si bien les témoignages de clémence aux marques de colère, que l'on ne savait à quoi s'en tenir sur ses secrètes dispositions. Il déclara qu'il n'entendait point qu'il Kit question au procès du crime de lèse-majesté, et de fait il ne souffrit point que les esclaves de Lépida fussent appliqués à la question pour être interrogés sur cet article. Mais en même temps il invita plusieurs des témoins à s'expliquer sur cette même nature de faits dont il feignait de désirer la suppression. Il ne voulut point que Drusus usât du droit qu'il avait, comme consul désigné pour l'année suivante, d'opiner le premier : et cette réserve avait deux faces. Car on pouvait penser qu'il avait dessein de conserver la liberté des suffrages, qui seraient gênés si l'on connaissait tout d'abord le sentiment du fils

---

<sup>1</sup> Je suppose que Quirinius fut le dernier mari de Lépida, parce que je vois qu'il l'accuse de supposition de part ; ce qui paraît mieux aller avec un divorce récent. Suétone dit qu'il ne l'accusa que vingt ans après l'avoir répudiée : circonstance que Tacite n'aurait pas dû omettre, si elle était vraie.

de l'empereur : mais d'un autre côté, s'il eût eu des intentions favorables pour Lépida, on ne croyait pas qu'il eût cédé à d'autres la commission de l'absoudre.

Pendant l'instruction du procès, des jeux ayant été célébrés dans le théâtre de Pompée, Lépide s'y rendit accompagnée de plusieurs dames du plus haut rang ; et poussant des plaintes lamentables, invoquant les noms de ses ancêtres, et surtout celui de Pompée, dont le lieu même rappelait la mémoire, elle attendrit tellement le peuple<sup>1</sup>, que tous se levant, et versant des larmes, firent mille imprécations, et se répandirent en invectives contre Quirinius. On lui reprochait la bassesse de sa naissance, son crédit énorme fondé sur ce qu'il était vieux, riche et sans enfants, et dont il faisait un si indigne abus, en écrasant une personne d'un très-grand nom, et jugée digne par Auguste de devenir sa belle-fille.

Cependant les désordres de la conduite de Lépida furent prouvés au procès : et l'avis de Rubellius Blandus, qui la condamnait à l'exil, fut suivi par la pluralité. On remarqua que Drusus embrassa ce sentiment, quoique d'autres sénateurs eussent opiné à une peine plus douce. La condamnation à l'exil emportait la confiscation des biens : mais à la prière de Scaurus, qui avait une fille de son mariage avec Lépida, cette partie du jugement n'eut point d'exécution. Après que tout fut terminé, Tibère déclara qu'il résultait des interrogatoires prêtés par les esclaves de Quirinius, qu'elle avait tenté d'empoisonner leur maître.

Quirinius était cher à Tibère, parce qu'il lui avait donné des preuves d'attachement et de respect dans un temps critique, c'est-à-dire, pendant son séjour à Rhodes. Nous avons vu que Lollius, gouverneur de C. César fils adoptif d'Auguste, aigrissait le jeune prince contre Tibère. Quirinius, qui succéda à Lollius, tint une conduite tout opposée. Tibère en conserva toujours le souvenir, et l'on peut croire que cette considération donna un grand poids aux accusations de Quirinius contre Lépida. Il fut donc vengé : mais il ne jouit pas longtemps de sa vengeance. Il mourut l'année suivante, peu regretté du public, qui ne lui pardonnait pas l'affaire de Lépida, et qui le méprisait comme un vieil avare, dont le crédit lui était à charge. Tibère au contraire ayant exposé au sénat les raisons qu'il avait d'aimer Quirinius, lui fit décerner, malgré l'obscurité de sa naissance, l'honneur des funérailles publiques. Je reviens à la suite des faits.

Deux des premières familles de Rome se trouvèrent en même temps dans le deuil ; les Calpurnius par la mort de Pison, les Émiles par l'exil de Lépida. Dans cette circonstance ce fut une consolation pour la noblesse, de voir D. Silanus rendu à la maison Junia. Il avait été l'un des corrupteurs de Julie, petite-fille d'Auguste : et quoique le prince irrité se fût contenté de rompre amitié avec lui, suivant l'ancienne simplicité des mœurs romaines, Décimus avait compris qu'il ferait sagement de se condamner lui-même à l'exil. Il y demeura tant que vécut Auguste. Lorsqu'il vit Tibère empereur, il osa solliciter son retour auprès du sénat et du prince, par le crédit de M. Silanus son frère, que le talent de l'éloquence, joint au nom qu'il portait, mettait en grande considération. La permission fut accordée : Décimus revint à Rome : et lorsque Marcus en fit ses remerciements à Tibère dans le sénat, ce prince répondit : *qu'il était fort aise que son frère fût revenu de son long voyage. Que rien n'avait dû l'en empêcher, puisqu'il n'existait ni décret du sénat, ni jugement rendu contre lui. Il ajouta qu'il ne se réconciliait pas néanmoins avec Décimus, qu'il conservait le souvenir des justes ressentiments de son père, et qu'il ne prétendait point que le retour du coupable*

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, III, 23.

fût regardé comme une abrogation des volontés d'Auguste. D. Silanus demeura depuis dans Rome, mais sans parvenir aux honneurs.

Il fut ensuite question d'apporter quelque modération à la loi Papia Poppea, portée par Auguste contre les célibataires. Cette loi était sage en soi : et l'abus qu'elle proscrivait<sup>1</sup>, aussi contraire aux bonnes mœurs qu'à la multiplication des citoyens, prouvait par son opiniâtreté à se maintenir, la nécessité du remède. Car, quelque sévères que fussent les peines prononcées par cette loi, le célibat était toujours à la mode. Outre l'attrait de la liberté, ou plutôt du libertinage, qui courait brutalement au plaisir, en évitant les embarras des soins domestiques et de l'éducation des enfants, rien n'était plus doux à Rome que l'état d'un homme riche qui n'avait point d'héritiers. C'était à qui lui ferait la cour : et l'espérance d'être avantageusement couché sur son testament, lui donnait des amis, du crédit, de la puissance.

Il avait donc été bien digne de la sagesse d'Auguste de mettre un frein à ce désordre si nuisible et si fort enraciné. Mais comme toutes les choses de la vie ont leurs inconvénients, la loi Papia Poppéa ouvrait la porte à une infinité de vexations. Elle invitait les délateurs par des récompenses, comme la plupart des autres lois romaines portées contre les crimes ; et cet appât mettait en mouvement une foule d'hommes avides qui, par des interprétations malignes et forcées étendant la loi à des cas auxquels le législateur n'avait jamais pensé, suscitaient de fâcheuses affaires aux citoyens dans la ville, dans l'Italie, dans tout l'empire, ruinaient les familles, faisaient trembler ceux même qu'ils n'attaquaient pas encore : en sorte que Tibère se crut obligé d'établir une commission composée de cinq consulaires, cinq anciens préteurs, cinq sénateurs d'un moindre rang, qui apposèrent à la loi diverses restrictions et modifications, et en rendirent ainsi le joug plus léger et moins accablant.

Néron, l'aîné des fils de Germanicus, entra dans l'âge de l'adolescence ; et Tibère, aies l'avoir recommandé au sénat, demanda pour lui qu'il fût dispensé de passer par le vigintivirat<sup>2</sup>, qui était le premier degré des honneurs, et qu'on lui permît d'aspirer à la

questure cinq ans avant l'Age prescrit par les lois. Il appuya sa requête de motifs et d'exemples, disant que lui-même et son frère avaient obtenu les mêmes grâces à la recommandation d'Auguste. Tacite assure que les sénateurs se moquaient tout bas de ce langage si modeste, employé par Tibère ; et il soupçonne même que de semblables requêtes n'avaient pas paru dans la bouche d'Auguste moins illusoires ni plus sérieuses. Il est bien certain que ces princes n'avaient pas à craindre d'être refusés, et qu'ils auraient pu ordonner ce qu'ils aimaient mieux demander au sénat. Mais enfin c'était pourtant un hommage qu'ils rendaient à l'ancien droit de la république : par là ils lui donnaient acte comme elle n'était point anéantie.

---

<sup>1</sup> J'entends le célibat tel qu'il était pratiqué par les Romains. Ce n'est point la continence qu'attaquait la loi Papia Poppea. Cette vertu était presque inconnue chez les païens : et Auguste, en la combattant, aurait combattu une chimère.

<sup>2</sup> Le *vigintivirat* comprenait différentes fonctions, et formait, comme le mot le porte, un collège de vingt magistrats, savoir : trois qui président aux exécutions des criminels, *triumviri capitales* ; trois qui étaient chargés du soin de faire battre la monnaie, *triumviri monetales* ; quatre sur qui roulait l'entretien des rues de Rome, *quatuorviri curandarum viarum* ; dix dont le ministère intervenait dans les causes centumvirales, *decemviri litibus judicandis*. (DION, liv. 54.)

Néron reçut dans le même temps la dignité de pontife ; et le jour qu'il prit la robe virile, l'empereur son aïeul fit une largesse au peuple, qui était charmé de voir la famille de Germanicus sortir de l'enfance et commencer à se produire. La joie de la multitude fut encore augmentée par le mariage du même Néron avec Julie fille de Drusus<sup>1</sup>. Au contraire on trouva fort mauvais que le fils de Claude encore enfant fût destiné pour époux à la fille de Séjan. On jugeait avec raison cette alliance indigne de la maison impériale. Elle n'eut point d'exécution, le jeune prince ayant péri peu après par un accident très-singulier. Il se jouait avec une poire, et l'ayant jetée en l'air, il la reçut dans sa bouche, où elle entra si directement et si avant, qu'elle l'étouffa.

Sur la fin de l'année mourut Salluste, le successeur et l'émule de Mécène, sous qui il avait travaillé en second dans le ministère. Il était petit-fils d'une sœur de Salluste l'historien, qui l'adopta. Il se tint renfermé, comme Mécène, dans l'ordre des chevaliers, sans vouloir s'élever aux honneurs, pendant qu'il surpassait en puissance bien des consulaires. Comme lui, il fut homme de plaisir, alliant la mollesse dans les mœurs avec la vigueur de l'esprit. Il eut longtemps la principale part à la confiance d'Auguste, et ensuite à celle de Tibère, qui le chargea du soin de le défaire d'Agrippa Posthume. Et afin que sa ressemblance avec Mécène fût entière, comme lui il vit déchoir son crédit avant que de mourir.

Tibère fut consul l'année suivante avec Drusus son fils.

#### TI. CÆSAR AUGUSTUS IV. - DRUSUS CÆSAR II. AN. R. 772. DE J.-C.

##### 21.

Ce consulat du père et du fils est une singularité remarquable. Trois ans auparavant on avait vu Tibère et Germanicus collègues dans cette même charge. Mais la liaison du sang n'était pas si étroite entre eux, et il n'y en avait aucune du côté des cœurs. Consulat du père et du fils.

Une autre observation plus singulière, c'est qu'il sembla que le consulat exerce avec Tibère portât malheur. Il fut consul cinq fois, et ses cinq collègues périrent tous de mort funeste. Varus son collègue dans son premier consulat fut réduit par les Germains à se tuer lui-même. Nous venons de raconter le triste sort de Pison et de Germanicus, ses collègues dans son second et dans son troisième consulat. Drusus, avec qui il géra son quatrième, périra bientôt par le poison. Dans son cinquième consulat Tibère eut pour collègue Séjan, dont tout le monde connaît l'horrible catastrophe.

Tibère, au commencement de l'année où il fut consul pour la quatrième fois, s'absenta de Rome, et alla en Campanie, comme pour rétablir et affermir sa santé. Depuis qu'il était empereur, il n'avait presque point perdu Rome de vue. Pendant les deux premières années, il ne mit pas le pied hors la porte de la ville. Dans la suite il fit de petits voyages, mais fort courts, et sans aller plus loin qu'Antium. Celui dont je parle actuellement fut plus long, et à une plus grande distance de la capitale. Peut-être méditait-il dès lors le projet d'une perpétuelle absence, qu'il exécuta quelques années après, et voulait-il y accoutumer peu à peu les esprits : de plus il était bien aise de laisser son fils remplir seul les fonctions du consulat. Ce jeune prince se fit honneur en effet dans une affaire

---

<sup>1</sup> Il a été dit plus haut que le fils aîné de Germanicus devait épouser la fille de Créticus Silanus. L'histoire ne nous apprend point quelle cause rompit ce mariage.

qui, peu importante dans l'origine, devint une querelle où tout le sénat se trouva partagé.

Corbulon, qui dans la suite se rendit si célèbre à la tête des armées, porta ses plaintes au sénat contre L. Sylla, jeune homme, comme l'on voit, d'un grand nom, qui dans un spectacle avait refusé de lui céder la place d'honneur. Il avait pour lui les droits de l'âge, l'usage ancien, l'appui de tous les vieillards. Sylla de son côté était protégé par Mamercus Scaurus, par L. Arruntius, et par ses autres parents. Il y eut des discours fort vifs et fort animés de part et d'autre, et l'on citait les exemples des ancêtres, qui par des décrets sévères avaient réprimé l'audace de la jeunesse, lorsqu'elle oubliait le respect dû à la prééminence de l'âge. Drusus concilia toutes choses, il parla d'une manière tout-à-fait sage et modérée ; et enfin Mamercus, qui était en même temps oncle de Sylla et mari de sa mère, fit satisfaction à Corbulon au nom de son neveu et beau-fils.

Le même Corbulon, dont le caractère était actif et ardent, représenta au sénat que les grands chemins étaient mal entretenus et en fort mauvais ordre, par la fraude des entrepreneurs, et la négligence des magistrats ; et il se chargea volontiers de la commission de réformer ces abus. Les grands chemins sont un objet de bien public, très-digne de l'attention et du zèle d'un homme tel que Corbulon. Mais on l'accuse d'avoir porté trop loin la rigueur. Il fit le procès à un grand nombre de personnes, dont il ruina la fortune et flétrit la réputation. Nous le verrons reprendre la même affaire sous Caligula<sup>1</sup>, et en profiter pour satisfaire l'avidité du prince, et s'élever lui-même au consulat. C'est une tache dans sa vie.

Cecina Sévérus mit en avant un autre projet de réforme. Il voulait faire ordonner par le sénat que, conformément à ce qui se pratiquait anciennement, les généraux d'armées et les gouverneurs de provinces n'emmenassent point avec eux leurs femmes dans leurs départements. Tout le sénat s'éleva contre cette proposition, qui fut combattue en particulier par Valerius Messalinus, fils de l'orateur Messala, et héritier, jusqu'à un certain degré, de son éloquence. On peut voir dans Tacite les raisons qui furent alléguées pour et contre. Il me suffit d'observer que Drusus appuya l'avis commun. Il protesta que dans les voyages qu'il pourrait avoir à faire pour le service de son père et pour le bien de l'empire, il serait fiché d'être séparé de la compagnie de Liville, avec laquelle il vivait dans une union parfaite, et qui l'avait rendu père de trois enfants. Liville répondit bien mal par sa conduite à ces témoignages de tendresse et d'estime que Drusus lui donne ici en plein sénat.

Il paraît que l'absence de Tibère enhardissait les sénateurs à parler et agir plus librement. Tout le monde avait sur le cœur et n'osait néanmoins relever un abus énorme et tyrannique, qui s'introduisait à l'ombre du respect dû à la personne du prince. Des hommes décriés, des misérables, prenant en main une image ou représentation de l'empereur, attaquaient impunément les plus gens de bien par des invectives atroces et des calomnies odieuses ; et les affranchis même et les esclaves, pareillement armés, accablaient d'injures leurs patrons ou leurs maîtres, les menaçaient du geste et de la main, et, loin de craindre le châtement de leur insolence, ils se faisaient au contraire redouter. C. Cestius se rendit l'interprète de la douleur et de l'indignation publique. Il remontra dans le sénat que les princes tenaient sur terre la place des dieux<sup>2</sup> ; mais que les dieux mêmes n'écoutaient que de justes prières, et qu'on ne permettait à personne de se

---

<sup>1</sup> DION CASSIUS, I, 59.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, III, 36.

retirer dans le Capitole, ou dans les autres temples de la ville, pour commettre sous la sauvegarde de la religion toutes sortes de crimes. Il ajouta que les lois n'avaient plus de force, qu'elles étaient anéanties, puisque une femme qu'il avait fait condamner pour crime de fraude, par sentence du juge, l'attaquait dans la place publique, à la porte du sénat, par des injures et par des menaces, sans qu'il osât la citer en justice, parce qu'elle lui opposait l'image de l'empereur.

Lorsqu'une fois il se fut trouvé un sénateur qui eût le courage de dire ce que tous les autres pensaient, plusieurs se joignirent à lui, et, rapportant des faits ou semblables, ou même plus atroces, tous prièrent Drusus de faire un exemple. Il se rendit à une demande si équitable : et Annie Rufilla, c'était le nom de cette femme dont Cestius se plaignait, ayant été mandée et convaincue, fut mise en prison. Dans le même temps deux chevaliers romains qui avaient imposé de faux crimes de lèse-majesté à un préteur, furent punis par décret du sénat avec le consentement et l'approbation de l'empereur.

Ces deux actes de justice furent très-bien reçus dans le public. On en attribua le mérite à Drusus, qui, se trouvant dans la ville à portée d'entendre les discours que l'on y tenait, et de connaître par lui-même quelle était la façon de penser des citoyens, adoucissait les rigueurs qu'une triste solitude inspirait à son père : et comme le vice ne déplaît guère aux hommes qu'autant qu'il leur nuit, on ne trouvait point du tout mauvais que le jeune prince donnât dans le plaisir. **Qu'il tourne plutôt de ce côté-là, disait-on ; qu'il passe les jours au spectacle et les nuits à table, au lieu de se renfermer seul, pour se livrer, sans être distrait par aucun amusement, à des soucis noirs et à une activité malfaisante.**

En effet Tibère, et les accusateurs, ne se lassaient point. L'accusation de lèse-majesté était l'accessoire et le couronnement de toutes les autres. Tacite rapporte ici les exemples de deux hommes illustres, accusés, l'un de concussion, l'autre d'adultère, et dans le procès desquels on mêla pour les perdre le crime de tous ceux qui n'en avaient point.

La tyrannie croissant peu à peu se porta enfin par degrés jusqu'à un excès incroyable<sup>1</sup>. C'est peu de dire que l'on épiait les paroles échappées dans le vin, le badinage d'une innocente plaisanterie<sup>2</sup>. Les choses en vinrent au point que ce fut un crime capital d'avoir fait châtier un esclave auprès d'une statue ou d'un tableau d'Auguste, de s'y être déshabillé pour changer de vêtements, d'avoir porté dans ces lieux où appellent les nécessités du corps une pièce de monnaie ou une pierre gravée qui représentât l'image du prince.

Je n'oserais presque faire usage d'un trait que Sénèque<sup>3</sup> nous a conservé, si l'exemple de ce grave philosophe ne pouvait me servir d'excuse, et s'il n'était bon de connaître de quoi est capable la basse malignité des délateurs lorsqu'elle est autorisée par ceux qui jouissent de la puissance. Un ancien préteur nommé Paulus se trouvait dans un grand repas, ayant au doigt une bague d'où sortait en relief une image de Tibère. Je me rendrais ridicule, dit Sénèque, si je cherchais une circonlocution pour dire qu'il eut besoin du pot de chambre : et il ne songea pas à ôter la bague de son doigt. C'est ce qui fut soigneusement remarqué par un certain Maro, fameux délateur, qui était de ce repas. Mais heureusement un esclave fidèle fit la même observation par un motif tout contraire, et il tira

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Tibère*, 58.

<sup>2</sup> SÉNÈQUE, *De Beneficiis*, 26.

<sup>3</sup> SÉNÈQUE, *De Beneficiis*, 26.

secrètement la bague du doigt de son maître. Déjà Maro dressait le plan de son accusation, et prenait à témoin tous ceux qui étaient présents, lorsque l'esclave montra la bague dans sa main.

Tibère vérifia ainsi le jugement désavantageux que l'on avait porté de lui dans le public dès les commencements de son empire. Instruit alors des bruits fâcheux qui se répandaient à son sujet, des vers satiriques que l'on faisait courir contre lui, il en attribuait la cause à mauvaise humeur, à un goût désordonné pour l'indépendance : il s'en glorifiait presque, et, faisant allusion au mot célèbre d'Atrée et le corrigeant. *Qu'ils me haïssent, disait-il, pourvu qu'ils m'estiment.* Mais si une vertu fière et sévère<sup>1</sup> peut quelquefois attirer en même temps l'admiration et la haine, il est certain que la cruauté et la tyrannie ne méritèrent jamais que la détestation. Tel est sans doute le sentiment unique dont affectera tout lecteur le récit de la condamnation de Lutorius Priscus.

Ce chevalier romain, né avec du talent pour la poésie, avait composé sur la mort de Germanicus une complainte en vers, qui réussit, et que l'empereur récompensa par une gratification. Drusus étant tombé malade, Lutorius composa un semblable ouvrage, pour le rendre public si le prince venait à mourir, se flattant de l'espoir d'une récompense meilleure encore que la première. Le prince ne mourut point ; et le poète eut l'indiscrétion et la vanité de lire ses vers dans un nombreux cercle de dames. Un délateur de profession en fut instruit, et sur-le-champ il porta ce crime d'une espèce nouvelle au tribunal du sénat. Les témoins furent cités et chargèrent l'accusé, hors une seule dame nommée Vitellia, qui déclara n'avoir rien entendu. Le fait ainsi constaté, on alla aux voix, et Hatérius Agrippa, premier opinant en sa qualité de consul désigné, ouvrit l'avis de la mort. J'avoue que je ne puis concevoir sur quel principe de jurisprudence, ou sur quelle loi était fondée une pareille rigueur. Il fallait que la lâcheté des sénateurs fut extrême, puisque Man. Lepidus n'entreprit de procurer un sort moins triste à l'accusé, qu'en le supposant digne de celui auquel le consul désigné le condamnait. Il parla en ces termes :

Sénateurs, si nous n'envisageons que l'usage impie que Lutorius Priscus a fait de ses talents, et la témérité avec laquelle il a cherché à répandre la contagion de son ouvrage pervers, ni la prison, ni la corde, ni les supplices même destinés aux esclaves, ne suffisent pour punir son audace. Mais si, dans les plus noirs forfaits, la modération du prince, les exemples de vos ancêtres, vos propres jugements, vous apprennent à adoucir la rigueur de la peine ; s'il est juste de mettre une différence entre la légèreté et le crime, entre les paroles et les actions, nous pouvons embrasser un sentiment qui ne laisse point la faute impunie, et qui ne nous attire point à nous-mêmes le reproche d'avoir péché par excès soit d'indulgence soit de sévérité. J'ai souvent entendu l'empereur témoigner son regret, s'il arrivait que quelqu'un prévint sa clémence par une mort précipitée. Lutorius est vivant, et sa vie ne menait la république d'aucun danger, de même que sa mort n'est point capable de servir d'exemple. Ses travaux littéraires sont aussi méprisables par leur vanité que pleins d'extravagance. Ne craignez point une entreprise sérieuse et réfléchie de la part d'un homme qui, trahissant lui-même son secret et se rendant en quelque manière son propre dénonciateur, va mendier pour ses vers les applaudissements des femmes. Je ne prétends pas néanmoins qu'il soit réputé innocent. Je suis d'avis qu'on le condamne à l'exil, et

---

<sup>1</sup> Tite-Live dit des soldats de Camille, *severitate imperii victi, eamdem virtutem et oderant et mirabantur.* (Liv. V, 26.)



que ses biens soient confisqués, comme s'il était dans le cas de la loi contre le crime de lèse-majesté.

Rubellius Blandus fut le seul des consulaires qui suivit l'avis de Lepidus, tous les autres opinèrent comme Hatérius Agrippa ; et Lutorius, ayant été mené en prison, fut sur-le-champ mis à mort.

Tibère se plaignit par lettres de ce jugement, mais en s'enveloppant dans ses ambiguïtés ordinaires. Il savait gré aux sénateurs de leur zèle à venger les injures, même légères, faites à la majesté du prince, et il pria néanmoins que de simples paroles ne fussent pas sujettes à une punition si prompte et si rigoureuse : il louait Lepidus, et ne blâmait point Agrippa.

Si nous en croyons Dion<sup>1</sup>, Tibère était en effet mécontent, non pas de la condamnation et de la mort de Lutorius, mais de ce que le sénat avait agi sans attendre ses ordres : et ce fut par ce motif qu'il fit rendre le règlement célèbre, qui statuait que les décrets du sénat ne seraient point portés au trésor (c'est ce que nous dirions mis au greffe), et conséquemment n'auraient point leur exécution qu'après un espace de dix jours, qui devenait ainsi une surséance accordée aux condamnés. Cette loi semblait respirer la modération et la sagesse : mais Tibère, qui était pour-lors en Campanie, et qui roulait déjà dans son esprit le projet d'y fixer son séjour, n'avait d'autre vue, en faisant ordonner ce délai, que de se procurer le temps d'être informé des décrets du sénat, et d'y apposer le sceau de

C'est pourquoi il n'en résulta aucune utilité, parce que le sénat n'avait pas la liberté de changer ses arrêts, et que l'intervalle du temps n'adoucisait point l'humeur farouche et inexorable de Tibère. On ne peut pas douter que les bons princes dans la suite n'aient réalisé ce qui n'était qu'une apparence vaine dans l'intention du premier législateur, et n'aient regardé cette loi comme un frein à la colère trop prompte, et comme une ressource de clémence. Le délai qu'elle accordait fut même porté jusqu'à trente jours : et l'empereur Théodose, sur les représentations de saint Ambroise, étendit aux condamnations émanées du prince cette surséance de trente jours, qui avait déjà lieu à l'égard des jugements rendus par le sénat.

Il se fit cette année des mouvements dans la Thrace<sup>2</sup>, qui avait été partagée, comme nous l'avons vu, entre Rhymétalcès et les fils de Cotys. Ces mouvements furent apaisés par un Velleius, que l'on peut croire avec assez de vraisemblance être celui-là même dont nous avons un abrégé d'histoire, qui ne serait pas à mépriser, s'il n'était infecté par la flatterie.

Les troubles furent plus sérieux dans les Gaules, et ont droit de nous intéresser de plus près. La cause en fut la grandeur des dettes qui accablaient les villes et les peuples. Pour payer les tributs et les impôts, ils empruntaient à gros intérêts des plus riches d'entre les Romains, se procurant un soulagement momentané, qui devenait bientôt un nouveau fardeau sous lequel ils succombaient. Deux illustres Gaulois, l'un du pays de Trèves, l'autre de celui d'Autun, Julius Florus et Julius Sacrovir, animèrent leurs compatriotes à la révolte. Leurs pères avaient reçu le droit de bourgeoisie romaine en récompense des services rendus aux Romains. Mais ceux-ci, plus attachés à leur véritable patrie qu'à celle sur laquelle on avait prétendu les enter, formèrent le projet de délivrer leur nation de la

---

<sup>1</sup> DION CASSIUS, I, 57.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, III, 38.

servitude, et pour cela de soulever, l'un les Belges, l'autre la partie de la Gaule plus voisine de l'Italie.

Ils s'unirent d'abord par des menées secrètes les plus fiers et les plus braves de leurs concitoyens, et ceux que la misère ou la crainte des supplices mérités par des crimes rendaient capables de tout oser. Ensuite, parcourant les assemblées des différents peuples, ils représentaient avec indignation la charge pesante et continuelle des tributs, les énormes intérêts qu'ils étaient obligés de payer, l'orgueil et la cruauté des magistrats romains. Ils faisaient observer que les légions du Rhin étaient disposées à la discorde et à la sédition depuis qu'elles avaient appris la mort funeste de Germanicus : que l'occasion était belle de recouvrer la liberté, s'ils comparaient avec leur situation florissante la faiblesse de l'Italie, la mollesse de cette multitude qui habitait Rome, désaccoutumée depuis longtemps de manier l'épée ; en sorte que la force des armées romaines consistait dans ce qu'elles renfermaient de soldats étrangers.

Il n'y eut presque aucun peuple des Gaules où ces semences de révolte ne fussent portées et ne produisissent quelque effet. Mais l'entreprise générale fut mal concertée : les mouvements éclatèrent par parties, et furent étouffés à mesure qu'ils parurent, sans que la ligue eût le temps de se former.

Ceux d'Anjou et de Touraine se déclarèrent les premiers. Une cohorte qui était en garnison à Lyon suffit pour réduire les Angevins. Les Tourangeaux furent vaincus par un détachement qu'envoya Visellius Varro, commandant de l'armée du bas Rhin. Le lieutenant-général Acilius Aviola eut l'honneur de ces deux victoires. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que plusieurs illustres Gaulois, qui étaient du complot, combattirent alors pour les Romains, afin de cacher leur intelligence avec les rebelles, et d'attendre un moment favorable. Sacrovir en particulier parut dans le combat contre ceux de Touraine sans casque : ce qu'il faisait, disait-il, pour montrer sa valeur ; mais les prisonniers le décelèrent, et assurèrent que son intention était d'être ainsi reconnu, et conséquemment d'être ménagé. Cet avis fut transmis à Tibère, qui n'en fit aucun cas et par cette sécurité donna le temps à la rébellion d'accroître ses forces.

Cependant Florus poursuivait l'exécution de son dessein ; et il tâcha de gagner un corps considérable de cavalerie levé par ceux de Trèves, et dressé suivant les lois de la milice romaine. Il voulait les engager à commencer la guerre par le massacre des négociants romains établis dans le pays. Quelques-uns en petit nombre préférèrent l'oreille à ses sollicitations : la plupart demeurèrent fidèles. A ceux qu'il avait pu séduire, Florus joignit ses clients, et un nombre de misérables que leurs dettes mettaient dans la nécessité de souhaiter un changement ; et avec cette troupe il se proposait de se retirer dans les Ardennes. Mais il en fut empêché par les légions que lui opposèrent de différents côtés Visellius Varro et C. Silius, commandants des armées que les Romains entretenaient sur le Rhin. Julius indus, autre Gaulois du pays de Trèves, ennemi personnel de Florus, et par conséquent plein de zèle pour servir la cause des Romains, à la tête d'un corps de troupes choisies, dissipa aisément une multitude encore mal en ordre. Florus échappa aux vainqueurs en s'enfonçant dans des retraites inconnues, dont il changeait souvent. Mais enfin découvert, et voyant des soldats qui assiégeaient les issues par lesquelles il aurait pu se sauver, il se tua lui-même. Ainsi finit le mouvement excité parmi les peuples de Trèves.

Les Éduens, beaucoup plus puissants et plus éloignés des principales forces romaines, eurent le temps et les moyens de donner plus d'occupation et d'inquiétude à leurs maîtres. Sacrovir, ayant armé quelques cohortes, réduisit

sous son pouvoir la ville d'Autun, ainsi que toute la jeune noblesse des Gaules que l'on y élevait dans les beaux-arts, et qu'il retint comme un gage qui lui répondait de l'affection et de l'attachement des premières familles de la nation. Il avait secrètement fabriqué des armes, qu'il distribua à ceux qui accoururent à lui et le reconnurent pour chef au nombre de quarante mille. La cinquième partie de cette multitude fut armée comme les soldats légionnaires ; les autres n'avaient que des épieux et des couteaux de chasse. Il y joignit des esclaves que l'on dressait au métier de gladiateurs, et qui étaient tout couverts de fer, impénétrables par conséquent aux coups qu'on voulait leur porter, mais peu capables d'en porter eux-mêmes. Ces troupes furent augmentées des volontaires qui venaient des cantons voisins se ranger autour de Sacrovir, quoique les villes ne prissent pas son parti par délibération publique. Enfin il profita aussi pour se fortifier du temps que lui laissa libre la dispute entre les deux commandants romains, qui ambitionnaient l'un et l'autre l'honneur de conduire cette guerre ; jusqu'à ce que Visellius, vieux et infirme, comprit qu'il devait céder l'emploi à Silius, qui était dans la vigueur de l'âge.

A Rome, la renommée, selon l'usage, grossissait cette révolte. On ne s'y contentait pas de la rébellion des Éduens et de ceux de Trèves : les soixante-quatre peuples des Gaules étaient en armes ; ils avaient attiré à eux les Germains ; les Espagnes même chancelaient : grand sujet d'alarme pour les gens de bien, à qui les intérêts de la république étaient chers ; mais la plupart des autres, fatigués d'une domination dure et tyrannique, et soupirant après un changement, se réjouissaient de leurs propres dangers. On trouvait mauvais que Tibère, dans une pareille conjoncture, s'occupât des mémoires qui lui étaient fournis par des délateurs. [Julius Sacrovir](#), disait-on, [viendra-t-il comparaître devant le sénat sur une accusation de lèse-majesté ? Il se trouve enfin des gens de cœur qui répondent l'épée à la main à des lettres remplies d'ordres sanguinaires. C'est gagner au change que d'avoir la guerre en la place d'une indigne et honteuse servitude.](#) Plus Tibère vit l'émotion et l'alarme répandues, plus il affecta de tranquillité. Il ne changea ni de lieu ni d'air de visage ; il se conduisit en tout comme s'il ne fût arrivé rien de nouveau, soit fermé d'âme, soit qu'il fût informé que ce mouvement était peu de chose, et beaucoup au-dessous de ce que les bruits publics en débitaient.

Silius s'était mis en marche avec deux légions, et il fit prendre les devants à un détachement de cavalerie qui ravagea les terres des Séquanais, parce que ces peuples, voisins des Éduens, étaient entrés dans leur ligue. Les légions s'avancèrent en diligence vers Autun. L'empressement était extrême jusque chez les simples soldats. [Marchons](#), disaient-ils ; [pourvu que nous puissions les voir en free et en être vus, nous sommes assurés de vaincre.](#)

L'ennemi vint au-devant d'eux, et parut dans une plaine à quatre milles d'Autun. Sacrovir avait placé en front les troupes bardées de fer ; sur les ailes, les cohortes bien armées ; en seconde ligne, la multitude de ceux qui n'étaient point armés en règle. Lorsqu'il eut fait sa disposition, il parcourut les rangs, monté sur un cheval de bataille, vantant les anciens exploits des Gaulois et les défaites qu'ils avaient fait souffrir aux Romains. Il présentait aux siens pour point de vue la liberté, fruit glorieux de la victoire ; une servitude plus intolérable que jamais, s'ils étaient vaincus.

C'était en vain que le général gaulois s'efforçait d'inspirer de la confiance à ses troupes. Des bourgeois qui n'avaient jamais vu la guerre, comment auraient-ils pu tenir contre les légions romaines ? La cavalerie de Silius les enveloppa par les

flancs, et tout d'un coup elle rompit et mit en fuite les cohortes qui formaient les deux ailes. Le centre de l'armée éduenne ne fut pas si aisé à enfoncer, parce que les remparts de fer dont étaient garnis les soldats résistaient aux javelines et aux épées. Mais les Romains, prenant des haches, comme s'ils avaient eu à faire brèche dans un mur, mettaient en pièces et corps et armes ; quelques-uns, avec de longues perches, renversaient ces masses immobiles ; et lorsqu'une fois ces malheureux Gaulois étaient à terre, ils y restaient comme morts, n'ayant aucune force pour se relever. Sacrovir s'enfuit d'abord à Autun ; puis craignant d'être livré, il se retira avec ceux qui lui étaient le plus affidés dans une maison de campagne voisine de la ville. Là il se tua lui-même ; les autres se battirent de concert, et se percèrent mutuellement. Après leur mort, on mit le feu au bâtiment, et ils furent tous consumés.

Ce fut alors seulement que Tibère écrivit au sénat pour lui annoncer en même temps le commencement et la fin de la guerre. Il disait les choses telles qu'elles étaient, sans rien exagérer ni diminuer, partageant l'honneur du succès entre la valeur de ses lieutenants et les ordres par lesquels il avait dirigé leurs opérations. Il rendait compte ensuite des motifs qui l'avaient empêché, soit de se transporter lui-même en Gaule, soit d'y envoyer son fils ; relevant la majesté impériale, à laquelle il ne convenait pas, sur le premier bruit de quelques troubles légers excités dans une province, de se mettre aussitôt en mouvement, et de quitter la ville, qui était le centre de tout, et le poste d'où le prince devait veiller sur toutes les parties de l'empire. Il ajouta que, dans la situation actuelle des choses, comme on ne pouvait plus soupçonner que la crainte influât dans ses démarches, il irait sur les lieux afin d'être à portée de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité du pays.

Le sénat ordonna des vœux pour le retour de l'empereur, et d'autres témoignages honorifiques de son attachement et de son respect pour son prince. Un seul sénateur, qui portait un nom illustre, Cornélius Dolabella, se rendit ridicule en proposant de lui décerner la pompe de l'ovation, pour honorer son entrée dans Rome lorsqu'il reviendrait de Campanie. Sa basse flatterie fut récompensée comme elle le méritait : il vint peu après une lettre de Tibère, qui portait qu'il n'était pas si dépourvu de gloire, qu'après avoir dompté des nations très-belligères, après avoir reçu ou même méprisé tant de triomphes dans sa jeunesse, il voulût, déjà avancé en âge, rechercher un vain et frivole honneur pour une promenade que sa santé l'avait obligé de faire à la campagne.

Au reste, son grand voyage en Gaule n'eut pas plus de réalité que les autres qu'il avait projetés jusqu'alors. Car presque tous les ans il en annonçait de pareils, et il en faisait les préparatifs. On arrêtait les voitures, on amassait des provisions dans les villes par lesquelles Tacfarinas devait passer, on faisait des vœux pour son voyage et pour son retour, et après tout cela il ne sortait point de Rome ou des environs : en sorte qu'on lui appliquait le proverbe grec touchant un certain Callippidès, qui était toujours en mouvement et ne parcourait pas l'espace d'une coudée.

L'Afrique était troublée déjà depuis plusieurs années par une guerre plus incommode que périlleuse qu'y avait allumée un certain Tacfarinas, homme d'une condition obscure, mais qui avait du courage et de la résolution. Tacite met le commencement de cette guerre sous l'an 768 de Rome ; et voici ce qu'il nous en apprend.

Tacfarinas, Numide de nation, quelque temps soldat dans les armées romaines, ensuite déserteur, rassembla d'abord autour de lui un nombre de brigands, avec

lesquels il faisait des courses, pillant et volant tout ce qu'il rencontrait. Sa troupe s'étant grossie, il la distribua selon les lois de la milice en compagnies et en escadrons. Enfin, croissant toujours en forces, il ne se vit plus seulement suivi d'une multitude de gens ramassés, il fut reconnu chef de la nation des Musulans, qui, puissante alors et voisine des déserts de l'Afrique, prit les armes à sa sollicitation, et s'associa bientôt les Maures commandés par Mazippa. Les deux chefs se concertèrent avec une parfaite intelligence. Ils partagèrent leur armée. Tacfarinas prit avec lui des hommes d'élite, qu'il se chargea de tenir dans un camp, et de former par une bonne discipline, les armant à la romaine. Mazippa à la tête des troupes légères portait le fer et le feu dans tous les pays circonvoisins. Leurs succès leur procurèrent encore l'alliance des Cinithiens, peuple établi aux environs de la petite Syrte.

Furius Camillus était alors proconsul d'Afrique, et n'avait qu'une légion sous ses ordres. Il y joignit quelques troupes auxiliaires, et marcha à l'ennemi. C'était bien peu de monde en comparaison de la multitude des Maures et des Numides. Mais Camille ne craignait rien tant que de paraître redoutable aux barbares, et de les disposer par là à éviter le combat. En leur laissant l'espérance de la victoire, il parvint à les vaincre. Tacfarinas fut défait en bataille rangée ; et Camille fit rentrer dans sa maison la gloire militaire, qui y avait souffert une longue éclipse, sinon depuis le temps du fameux vainqueur des Gaulois et de son fils, comme dit Tacite, au moins depuis plus de deux cents ans<sup>1</sup>. Furius Camillus dont nous parlons actuellement ne passait pas jusque-là pour guerrier : et c'est ce qui détermina Tibère à exalter d'autant plus volontiers le service qu'il venait de rendre à la république. Le sénat lui décerna les ornements du triomphe ; et cet honneur ne lui devint point funeste, parce que la modestie de son caractère et de sa conduite en tempérant l'éclat. Comme sa victoire n'avait point mis fin à la guerre, Tibère crut devoir fortifier l'Afrique, en y faisant passer une des légions de la Pannonie.

Il n'est plus mention de Tacfarinas dans Tacite pendant trois ans, soit que ce Numide ait passé un si long temps dans l'inaction, ce qui n'est guère vraisemblable, soit que l'historien renferme dans son récit, sans en avertir, les faits de plusieurs années. Quoi qu'il en soit, l'an de Rome 771, Tacfarinas reparaît sur la scène, faisant des ravages, brûlant les bourgades, emportant de riches butins ; enfin il osa même assiéger une cohorte romaine dans un fort non loin de la rivière Pagyda. Le gouverneur du fort, nommé Décarius, était un brave officier, fort expérimenté dans la guerre, et qui regardait comme une honte de se laisser assiéger par des Barbares. Il exhorta donc ses soldats à sortir pour combattre en pleine campagne ; mais sa valeur ne fut pas secondée. Au premier choc la cohorte plia. Décarius, s'avançant au milieu des traits qui volaient de toutes parts, arrête ceux qui fuyaient, fait les plus vifs reproches aux porte-enseignes, et leur représente à tous combien il est ignominieux pour des soldats romains de fuir devant des troupes sans discipline, devant des déserteurs. Blessé en plusieurs endroits, ayant eu l'œil crevé d'une flèche, il persista néanmoins à tourner le visage contre l'ennemi, jusqu'à ce que, abandonné des siens, il fut tué sur la place.

---

<sup>1</sup> Le dernier du nom de Furius qui ait triomphé est L. Furius Purpureo, qui étant préteur vainquit les Gaulois Cisalpins et en triompha l'an de Rome 552. Voyez *Hist. de la Républ. Rom.*, tom. VI, p. 526.

L. Apronius, qui lieutenant de Germanicus autrefois, et décoré des ornements du triomphe, avait succédé à Camille dans le proconsulat d'Afrique, fit en cette occasion un acte de sévérité, dont les exemples devenaient rares depuis bien des années. Il décima la cohorte coupable, et fit mourir sous le bâton ceux sur qui le sort tomba. Cette rigueur produisit son effet. Peu de temps après, un bataillon de vétérans, qui ne se montait qu'à cinq cents hommes, mit en fuite les mêmes troupes de Tacfarinas, et le chassa de devant la ville de Thala qu'il assiégeait.

Dans cette dernière action, un simple soldat, nommé Helvius Rufus, remporta l'honneur d'avoir sauvé la vie à un citoyen. Apronius le récompensa par des bracelets, un hausse-col, une pique : pour la couronne civique, il n'osa pas prendre sur lui de la donner, et s'en remit à l'empereur, qui l'accorda, en se plaignant de la déférence du proconsul, sans en être assurément offensé.

Tacfarinas, voyant ses Numides découragés et résolus à ne plus entreprendre de sièges, reprit la méthode ordinaire de sa nation, faisant des courses, reculant lorsqu'il se sentait pressé, puis revenant subitement attaquer par-derrière ceux devant qui il avait fui. Tant qu'il suivit ce plan, il éluda et rendit inutiles tous les efforts des Romains. Mais l'appât du butin l'attira vers les pays voisins de la mer, et l'engagea à s'y établir un camp. Alors le fils d'Apronius vint fondre sur lui avec la cavalerie romaine, les cohortes auxiliaires, et ce qu'il y avait de plus alerte parmi les soldats des deux légions. Le Numide fut battu, et contraint de regagner les déserts.

Le successeur d'Apronius fut Junius Blésus, oncle de Séjan. L'Afrique était une des provinces du peuple, et par conséquent c'était au sénat qu'il appartenait d'y nommer un proconsul. Mais la circonstance de la guerre engagea cette compagnie à s'en rapporter au choix de l'empereur. Tibère, avec cet air de modestie qu'il affectait soigneusement, se plaignit de ce que le sénat le surchargeait en lui renvoyant toutes les affaires, et il proposa deux sujets, Man. Lepidus et Blésus. Lepidus s'excusa sur sa santé, sur l'âge de ses enfants, sur ce qu'il avait une fille à marier ; et l'on comprenait de plus la bonne raison qu'il ne disait pas, savoir que Blésus était oncle de Séjan, et en conséquence très-puissant et très-accrédité. Blésus s'excusa aussi, mais d'un ton moins décidé ; et il fut interrompu par les cris des flatteurs, qui entendaient bien son langage, et qui le servirent selon ses vœux secrets.

Quoique placé par la faveur, Blésus avait du mérite : et il s'acquitta très-bien de son emploi. Tacfarinas, sans être abattu par ses défaites réitérées, et trouvant moyen de les réparer par les nouveaux renforts qu'il tirait du fond de l'Afrique, en vint à ce degré d'insolence que d'oser envoyer une ambassade à l'empereur, demandant des terres pour s'y établir avec les soldats qui le suivaient, et, en cas de refus, menaçant d'une guerre implacable. Tibère fut piqué au vif de cette insulte faite à lui et au nom romain. Il remarquait que Spartacus même, vainqueur de tant d'armées consulaires, et ravageant impunément l'Italie, n'avait pu obtenir d'être reçu à composition, quoique la république eût alors sur les bras les guerres de Sertorius et de Mithridate, bien loin que, dans le plus haut degré de la puissance et de la gloire du peuple romain, on s'abaissât à acheter l'amitié d'un déserteur et d'un brigand, en lui accordant la paix et des établissements en terres. Il donna ordre à Blésus de promettre l'impunité à tous ceux qui abandonneraient Tacfarinas et qui mettraient bas les armes, mais de se rendre maître de la personne du chef à quelque prix que ce fût.

La grâce offerte par les Romains détacha de Tacfarinas plusieurs de ses partisans. Il ne laissait pas cependant d'être encore redoutable ; et pour le

vaincre, Blésas imita son plan de guerre. Car ce Numide, incapable de soutenir le poids et l'effort de l'armée romaine, excellait dans les entreprises furtives, et il partageait ses troupes en petits pelotons, qui couraient la campagne, et dressaient partout des embuscades. Le général

romain partagea donc pareillement son armée en trois corps. L'un sous la conduite de Cornélius Scipion eut ordre de prendre sur la gauche du côté de Leptis. Blésus le fils, à la tête d'un autre corps, s'étendit vers la droite, pour couvrir les bourgades dépendantes de Cirta, capitale de la Numidie. Le proconsul lui-même avançant au milieu, établissait des forts dans tous les endroits convenables, et mettait ainsi les Barbares à l'étroit, parce que de quelque côté qu'ils se tournassent, ils trouvaient partout le soldat romain, en tête, sur les flancs, et quelquefois même en queue. Il se livra plusieurs petites actions, dans lesquelles les ennemis perdirent beaucoup de monde.

Blésus voyant que cette méthode lui réussissait, distribua encore chacune des trois divisions de son armée en divers pelotons, dont il donnait le commandement à des centurions d'une valeur expérimentée. Et, lorsque l'été fut fini, il ne retira point, suivant l'usage, ses troupes en quartiers d'hiver, mais resta en pays ennemi, où il construisit un grand nombre de forts ; et détachant ce qu'il avait de troupes plus alertes, et qui connussent les routes de ces déserts, il poussait Tacfarinas de retraite en retraite. Enfin ayant fait prisonnier le frère de ce chef de brigands, il s'en retourna plus précipitamment qu'il ne convenait à l'utilité de la province, puisqu'il laissait subsister la semence et la racine du mal.

Il s'attribua néanmoins la gloire d'avoir terminé la guerre d'Afrique : Tibère voulut bien feindre de le croire. Il ne se contenta pas de lui faire décerner les ornements du triomphe, il permit que ses soldats le proclamassent *imperator*, ou général vainqueur : honneur que les empereurs se réservaient ; et Blésus est le dernier des particuliers à qui il ait été accordé.

En décorant ainsi Blésus, Tibère eut la faiblesse de déclarer qu'il le faisait en considération de Séjan son neveu, pour qui cet empereur avait une prévention aveugle, pendant qu'il était en garde contre les plus gens de bien.

## § IV. Plaintes des édiles sur le luxe des tables.

### C. SULPICIUS GALBA. - D. HATERIUS AGRIPPA.

Tibère avait passé en Campanie l'année pour laquelle il s'était nommé consul avec son fils, et il y était encore au commencement de la suivante, qui eut pour consuls D. Hatérius Agrippa, et C. Sulpicius Galba, frère de Galba dans la suite empereur. Il y reçut un décret du sénat qui lui renvoyait le soin de réformer le luxe des tables, dont les édiles avaient porté leurs plaintes à cette compagnie.

Le luxe était monté à un excès prodigieux dans tous les genres de folles dépenses. Mais sur bien des articles on tâchait de se mettre à l'abri de la censure, en dissimulant le prix des choses. Les dépenses de la table ne pouvaient pas si aisément se cacher, et faisaient la matière des discours de toute la ville. C'était le siècle d'Apicius, le plus fameux des trois gourmands de ce nom ; et comme il avait bien des imitateurs et des disciples parmi les plus illustres citoyens de Rome, et qu'il tenait école de gourmandise, les traits que Sénèque nous administre sur son compte peuvent nous donner une idée du goût général qui régnait dans le temps où il vivait.

On avait fait présent à Tibère d'un poisson fort prisé chez les Romains, et que l'on croit être le surmulet. Celui-ci était un monstre dans son genre : il pesait quatre livres et demie. Tibère, apparemment pour se donner la petite scène que l'on va voir, l'envoya vendre au marché, et dit à ceux qui l'environnaient : **Je suis le plus trompé du monde, si ce n'est ou Apicius, ou P. Octavius, qui achète ce poisson.** Sa prédiction fut vérifiée au-delà de ses espérances. Apicius et Octavius mirent l'enchère l'un sur l'autre, et le poisson resta au dernier moyennant la somme de cinq mille sesterces, c'est-à-dire six cent cinquante livres de notre monnaie<sup>1</sup>. Ce fut un grand triomphe pour Octavius, de servir sur sa table un poisson que l'empereur avait vendu, et qu'Apicius même n'avait pas acheté.

On est étonné qu'Apicius ait succombé dans cette noble dispute. Peut-être sa grande pénétration dans la science des bons morceaux lui fit-elle découvrir quelque léger défaut dans le poisson qu'il céda : peut-être commençait-il à être mal dans ses affaires, et pressé par ses créanciers. Car il se ruina par ses débauches, et né avec un très-grand bien, il mangea cent millions de sesterces (douze millions cinq cent mille livres<sup>2</sup>). Tourmenté par les assignations qui fondaient sur lui de toutes parts, il voulut compter avec lui-même, et il trouva par son calcul qu'après qu'il aurait payé ses dettes, il ne lui resterait plus que dix millions de sesterces (douze cent cinquante mille livres<sup>3</sup>). Il crut que c'était être réduit à mourir de faim, et il aima mieux mourir par le poison.

Un luxe si insensé, et autorisé par les exemples des premiers sénateurs, des Valère, des Asinius, qui mettaient, dit Pline, à acheter un cuisinier un prix qui aurait suffi autrefois pour la dépense d'un triomphe<sup>4</sup>, et qui achetaient un poisson aussi cher qu'un cuisinier ; qui n'estimaient aucun mortel à l'égal de l'esclave le plus savant dans l'art de ruiner son maître ; un tel luxe méritait bien

---

<sup>1</sup> 1.023 francs selon M. Letronne.

<sup>2</sup> 20.458.000 francs selon M. Letronne.

<sup>3</sup> 2.045.800 francs selon M. Letronne.

<sup>4</sup> PLINE, IX, 17.



d'exciter le zèle des magistrats. Comme les édiles étaient chargés de la police, et par cette raison à portée d'être instruits mieux que personne de tout ce qui se passait dans les marchés, et des prix énormes auxquels le luxe faisait monter les choses de la vie, il convenait à leur ministère de faire sur cet objet des représentations au sénat ; et Bibulus ayant entamé la matière, les autres édiles se joignirent à lui, et demandèrent un remède prompt et efficace à un si grand mal, puisque l'on méprisait non-seulement les anciennes lois somptuaires, mais celles qu'Auguste avait portées en dernier lieu.

Le sénat n'osa prendre sur soi la décision d'une affaire si importante, et qui pouvait avoir de grandes suites ; et il s'en remit à la sagesse de l'empereur. Comme Tibère ne répondit pas sur-le-champ, la ville fut dans prince. de grandes transes, craignant la sévérité d'un prince qui était rigide par caractère, et qui d'ailleurs montrait l'exemple de la frugalité. Car dans des repas de cérémonie r il faisait servir sur sa table des mets réchauffés de la veille, et auxquels on avait déjà touché ; et pendant que les sangliers entiers paraissaient sur les tables des particuliers, une moitié suffisait pour celle de l'empereur, et il affectait de dire que la moitié avait précisément les mêmes parties que le tout. Enfin Tibère, après avoir longtemps balancé les inconvénients et les avantages, envoya au sénat sa réponse conçue en ces termes :

Messieurs, dans la plupart des affaires, il serait<sup>1</sup> peut-être avantageux que je fusse présent à vos délibérations, et que j'y donnasse mon avis sur ce que je crois utile à la république. Mais pour celle dont il s'agit aujourd'hui, il convenait qu'elle ne se discutât point sous mes yeux, de peur que la crainte et la pâleur qui se répandrait sur les visages des coupables ne me les fit remarquer, et en quelque manière prendre sur le fait. Et certes, si les édiles, dont je loue les bonnes intentions, m'avaient demandé mon sentiment avant que d'agir, je ne sais si je ne leur aurais pas conseillé de laisser plutôt en paix des vices qui ont jeté de trop profondes racines, que de s'exposer, pour tout fruit de leur zèle, à mettre en évidence notre faiblesse et l'impuissance où nous sommes de résister à des abus scandaleux qui nous donnent la loi. Ce n'est pas que je prétende blâmer ces magistrats. Ils ont fait leur devoir comme je souhaite que tous les autres remplissent les fonctions attachées à leurs charges. Mais quant à moi, il ne m'est ni honorable de me taire, ni aisé de parler, parce que je n'ai point à soutenir le rôle d'édile, de préteur ou de consul : on exige du prince quelque chose de plus ; et pendant que chacun attire à soi le mérite de ce qui est bien et sagement ordonné, il ne se fait rien de mal dans toute la république, dont la haine ne retombe sur un seul.

Car par où commencerai-je la réforme, et quel a doit être le premier objet de ma censure ? Sera-ce a l'étendue immense des parcs, ou le nombre infini des esclaves<sup>2</sup>, qui forment presque des armées dans chaque maison particulière, et qui se distribuent par nations ; ou la quantité énorme de vaisselle d'or et d'argent ; ou la passion pour l'airain de Corinthe et pour les chefs-d'œuvre de la peinture ; ou les étoffes précieuses qui travestissent les hommes en femmes ; ou enfin cette manie propre au sexe le plus vain, qui pour des pierreries fait passer notre argent chez des peuples étrangers, ou même ennemis de l'empire ? Et je n'ignore pas que dans les repas et dans les cercles on se plaint de ces abus, on

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Tibère*, 34.

<sup>2</sup> Sénèque dit de Démétrius affranchi de Pompée : *Numerus illi quotidiana servorum, ut imperatori referebatur*. (*De Tranq. An.*, II, 8.)

demande qu'ils soient réprimés. Mais ces mêmes hommes si pleins de zèle, s'ils voyaient que l'on établît une loi qui ordonnât des peines, se récrieraient que l'on renverse la ville de fond en comble, que l'on machine la perte des plus illustres citoyens, que personne ne sera à l'abri de pareilles accusations. Cependant les maladies même du corps, lorsqu'elles se sont accrues et fortifiées par le temps, ne peuvent être guéries que par des remèdes durs et rigoureux. Que dirons-nous du cœur humain, qui est en même temps corrompu et son propre corrupteur ; dont les maladies consistent dans un feu violent qui le dévore ? Peut-on douter qu'il ne faille opposer à l'ardeur des passions une nature de remèdes qui n'aient pas moins d'activité ?

Tant de lois si sagement établies ou par nos ancêtres, ou en dernier lieu par Auguste, et abolies les unes par l'oubli, les autres, ce qui est plus déplorable, par le mépris, ont rendu le luxe plus fier et plus insolent. Car si l'on désire des choses qui n'aient point encore été défendues, on craint la prohibition. Mais lorsque l'on a une fois bravé la défense, il n'y a plus ni crainte ni honte qui retienne.

Pourquoi donc autrefois la frugalité et la tempérance étaient-elles en honneur ? C'est parce que chacun modérait ses désirs. C'est parce que nous étions citoyens d'une seule ville, et non pas un mélange de tous les peuples de l'univers. Le luxe n'avait pas non plus les mêmes amorces, lorsque notre domination était renfermée dans l'Italie. Par nos victoires sur l'étranger, nous avons appris à dissiper les richesses des autres ; par les guerres civiles, à manger nos propres fonds.

L'article dont les édiles provoquent la réforme, est-il le plus important de tous ? Combien paraîtra-t-il peu de chose, si on le compare avec tant d'autres beaucoup plus intéressants ? Personne n'observe, par exemple, que l'Italie a besoin de ressources étrangères pour subsister, que la vie et la nourriture du peuple romain, amenées à grands frais d'outre mer, sont tous les jours exposées à la merci des flots et des tempêtes. Si les provisions nécessaires à notre subsistance ne venaient des provinces au secours et des maîtres et des esclaves, vivrions-nous de nos parcs et de nos superbes maisons de campagne ? Voilà le soin dont le prince est chargé : voilà ce qui ne peut être négligé sans entraîner la ruine de la république. Par rapport aux autres abus, chacun doit être son propre censeur. Nous qui tenons le premier rang parmi les citoyens, que les sentiments d'honneur et la gloire de donner l'exemple nous portent à nous corriger : que la nécessité serve de leçon aux pauvres : que le dégoût et le rassasiement amènent les riches à la simplicité. Ou si parmi les magistrats il s'en trouve quelqu'un qui promette assez d'ardeur et de fermeté pour appliquer au mal les remèdes convenables, je le loue, et je reconnais qu'il me décharge d'une partie de mes soins. Mais s'ils cherchent à se signaler par des invectives contre le vice ; si en se faisant honneur de leur zèle ils suscitent des plaintes, dont ils me laissent ensuite porter le fardeau, croyez, sénateurs, que je ne suis pas plus curieux que les autres de m'attirer des inimitiés. Je m'y expose souvent pour le bien de la république, sans les avoir aucunement méritées : mais pour celles qui seraient vaines et sans fruit, qui ne pourraient être d'aucune utilité ni pour vous, ni pour moi, j'ai droit de me les épargner.

Après que la réponse de l'empereur eut été lue dans le sénat, on dispensa les édiles d'un soin trop onéreux et sujet à trop de difficultés. Seulement il paraît par Suétone qu'afin qu'il ne fût pas dit que l'on eût totalement négligé un objet si digne d'attention, on les exhorta à exercer avec sévérité la police dans les

cabarets, dans les marchés, en un mot dans ce qui regarde les excès grossiers auxquels se porte volontiers le menu peuple, plutôt que dans ce qui pouvait intéresser les grands. Ainsi le luxe des tables, qui avait surtout commencé à régner dans Rome depuis la bataille d'Actium, alla toujours croissant pendant un siècle jusqu'à l'empire de Galba. Alors on y remarqua de la diminution ; et du temps que Tacite écrivait, c'est-à-dire sous Trajan, il était entièrement tombé. Cet habile historien examine les causes de ce changement, et voici ce qu'il en pensa.

Autrefois, dit-il, les maisons riches des nobles, et même celle d'une illustration plus récente, se livraient au goût de la magnificence. Car il était encore permis de chercher à se gagner l'affection des gens du peuple, des alliés, des rois amis du nom romain, et d'en recevoir des marques d'attachement et de vénération. Plus un sénateur vivait dans l'éclat, plus il était distingué par le nombre et par la dignité de ses clients. Mais lorsque la jalouse politique des princes eut fait périr un grand nombre de ces sénateurs trop puissants, lorsqu'on vit que la trop grande splendeur entraînait une perte infaillible, ceux qui restèrent prirent un parti plus sage, et, au lieu d'attirer les yeux par leurs dépenses, ils se mirent à accumuler. De plus un grand nombre d'hommes nouveaux, qui des colonies, des villes municipales, des provinces même, entraient dans le sénat, y introduisirent la frugalité dans laquelle ils étaient nés ; et quoique plusieurs d'entre eux devinssent très-riches dans leur vieillesse, ils conservaient dans leur nouvelle fortune leur première façon de penser. Mais la principale cause de la réforme fut l'exemple de Vespasien, qui se renfermait en tout dans la simplicité antique. La déférence pour le prince, et l'envie de lui plaire en l'imitant, firent plus d'effet que la crainte des peines dont menaçait la sévérité des lois.

Telles sont les causes que l'observation et la réflexion sur les faits ont fournies à Tacite pour expliquer un changement dont il était lui-même témoin, et qui paraît l'avoir étonné. Car, se défiant des considérations qu'il a exposées, et qui pourtant sont très-solides ; il y joint une sorte de fatalité, qui veut, peut-être, qu'il y ait une révolution dans les mœurs des hommes, comme dans la succession des temps. Peut-être, dit-il, nous est-il permis de ne pas croire que tout ait été meilleur et plus parfait chez nos anciens, et de nous flatter que notre âge est en droit d'aspirer aussi à la gloire de laisser à la postérité des modèles de doctrine et de vertu. Il disait bien vrai sur ce dernier point. Car le plus beau siècle de l'empire romain, le plus doux, le plus heureux, est sans contredit celui qui commence à Vespasien et finit à Pertinax. Cet intervalle, si l'on excepte Domitien et Commode, comprend une suite des meilleurs princes par qui jamais Rome ait été gouvernée.

Tibère avait eu raison de penser que la réforme du luxe, s'il l'entreprenait, attirerait la haine. On lui sut gré de sa modération : on comptait qu'il avait prévenu la malice des accusateurs, qui n'attendaient que l'occasion d'une nouvelle loi pour vexer les citoyens et s'enrichir de leurs dépouilles.

Il écrivit peu après au sénat, pour demander que l'on conférât à Drusus la puissance tribunitienne. On se souvient que ce titre caractérisait le pouvoir suprême, et qu'Auguste, après l'avoir reçu, y avait associé d'abord Agrippa, et ensuite Tibère, afin d'avoir un successeur certain, qui servit de frein à la cupidité des ambitieux. A l'exemple d'Auguste, Tibère, qui ne s'était point décidé, au moins d'une manière publique, entre Germanicus et Drusus, tant que le premier avait vécu, voulut alors assurer à son fils la succession de la souveraine puissance.

Il commençait sa lettre par prier les dieux de faire réussir ses desseins au bien et à l'avantage de la république. Ensuite il proposait sa demande, et parlait de Drusus modestement et sans exagération. Il disait que son fils était marié, et père de trois enfants, et dans l'âge où lui-même avait été appelé par le choix d'Auguste à l'emploi dont il s'agissait. Il ajoutait qu'il l'avait mis à l'épreuve pendant huit ans, et que Drusus ayant apaisé des séditions, terminé heureusement des guerres, ayant été honoré du triomphe, et deux fois consul, partagerait avec lui des soins auxquels il était déjà familiarisé.

Les sénateurs avaient prévu cette demande de l'empereur. Ainsi leurs flatteries étaient méditées et préparées de loin. Ils ne trouvèrent pourtant rien de mieux que ce qui était alors d'un usage tout ordinaire, des statues de Tibère et de son fils, des autels et des temples aux dieux, des arcs de triomphe. Seulement M. Silanus voulut honorer les empereurs aux dépens du consulat, et fut d'avis que dans les monuments publics et particuliers on datât les années non par les noms des consuls, mais par les noms de ceux qui jouiraient de la puissance tribunitienne. Q. Hatérius se rendit encore plus ridicule, en proposant de graver les sénatus-consultes de ce jour en lettres d'or, et de les afficher dans la salle d'assemblée du sénat : lâche vieillard<sup>1</sup>, qui n'ayant plus que peu de temps à vivre, ne pouvait par conséquent recueillir que la honte de sa misérable adulation.

Tibère, dans sa réponse au sénat, modéra les honneurs dont on avait accompagné la puissance tribunitienne décernée à son fils. Il rejeta en particulier les lettres d'or, comme chose insolite, et totalement contraire aux anciens usages.

Drusus, qui était avec son père, avait écrit en même temps pour remercier le sénat : et sa lettre, quoique le tour en fût modeste, choqua extrêmement la compagnie. *Quoi ! disait-on, les choses en sont donc venues au point, qu'un jeune prince qui reçoit un si grand honneur, ne daigne pas venir adorer les dieux de la ville, paraître dans le sénat, et prendre possession de sa nouvelle dignité dans sa patrie ! Encore si c'était une guerre qui le retînt, s'il se trouvait dans un pays fort éloigné ! Mais non : il se promène actuellement sur les côtes de la Campanie, et jouit des délices de ce pays charmant. Voilà comme l'on forme un prince destiné à gouverner le genre humain ! Voilà les premières leçons qu'il reçoit de son père ! A la bonne heure, que l'empereur, déjà avancé en âge, craigne la fatigue de représenter, de se montrer aux yeux de ses concitoyens, et qu'il allègue le prétexte de son âge et de ses travaux passés. Mais pour Drusus, quel autre obstacle l'arrête, que son arrogance ? Tels étaient les discours des sénateurs. Les princes obtiennent ce qu'ils veulent : mais les jugements du public sont libres, et ne leur pardonnent rien.*

Il naquit alors dans le sénat une contestation au sujet du gouvernement de l'Asie, pour lequel Ser. Cornélius Maluginensis était en rang ; et d'un autre côté plusieurs sénateurs prétendaient que sa qualité de prêtre du Jupiter (*flamen dialis*) l'en excluait, puisqu'elle ne lui permettait pas de s'absenter de Rome plus de deux nuits de suite. Ce gouvernement était une grande place, et faisait, avec celui d'Afrique, l'objet de l'ambition des consulaires, pour qui l'un ou l'autre de ces deux emplois terminait alors la carrière des honneurs. Ainsi Maluginensis insistait fortement contre les objections par lesquelles on lui contestait son droit. Il soutenait que sa condition n'était pas pire que celle des prêtres de Mars et de

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, III, 57.

Quirinus, à qui l'on avait fait autrefois les mêmes difficultés qu'on lui suscitait actuellement, et qui les avaient enfin vaincues. Il avançait que les grands-pontifes dans les temps précédents s'étaient servis de ce prétexte pour chagriner ceux qu'ils n'aimaient pas. Mais aujourd'hui, grâces aux dieux, disait-il, le premier des pontifes est en même temps le premier des hommes, et n'est sujet ni à l'envie, ni à la haine, ni aux petits intérêts qui divisent les particuliers. Le sénat ne se crut point compétent pour finir cette querelle, et résolut d'attendre la décision du souverain pontife, c'est-à-dire de l'empereur.

Maluginensis s'y était pris adroitement pour se le rendre favorable. Mais la flatterie avait peu de pouvoir sur Tibère, et il se faisait une loi de se conformer en tout aux ordonnances d'Auguste. Ainsi, comme il se trouvait un décret rendu sous l'autorité de ce prince par le collège des pontifes, qui paraissait contraire aux prétentions de Maluginensis, Tibère prononça contre lui, et le gouvernement de l'Asie fut donné à celui qui le suivait dans l'ordre des consulaires.

Cet empereur, attentif à retenir le solide de la puissance, laissait volontiers au sénat une ombre de ses anciens droits. Ce fut par ce motif qu'il renvoya à cette compagnie l'affaire des asiles qui étaient en grand nombre dans les villes grecques, et dont l'abus excitait des plaintes universelles. Car les temples servaient de retraites aux esclaves contre leurs maîtres, aux débiteurs contre leurs créanciers, aux criminels contre les poursuites de la justice. Et nulle autorité des magistrats ne suffisait pour arrêter les séditions de la populace, qui croyait la religion intéressée à protéger les crimes des hommes.

Il fut donc ordonné que les villes enverraient des députés à Rome pour y exposer leurs droits et leurs titres. Quelques-unes, qui n'en avaient point, se déportèrent volontairement. Plusieurs se jugeaient bien appuyées sur d'anciennes superstitions, ou sur les services qu'elles avaient rendus en différentes rencontres au peuple romain. Et ce fut un beau jour pour le sénat que celui où il donna audience à une multitude de députés des villes les plus célèbres, et où il vit soumis à son examen les décrets des anciens consuls et préteurs romains, les traités d'alliance avec les peuples, les ordonnances des rois même qui avaient précédé la grandeur romaine, les traditions religieuses sur lesquelles était fondé le culte de chaque divinité ; et cela, avec une entière liberté, comme autrefois, de ratifier ou de réformer, selon ce qui paraissait le plus convenable.

Douze villes ou peuples débattirent leurs privilèges, soit devant le sénat en corps, soit devant les consuls, sur qui les sénateurs, fatigués d'une trop longue discussion, s'étaient déchargés du soin de recevoir et d'examiner les Mémoires, pour en rendre compte ensuite à la compagnie. Les plus renommés de ces peuples sont les Éphésiens, ceux de Chypre, qui avaient dans leur île trois temples avec droit d'asile, ceux de Pergame, de Smyrne, de Sardes, de Milet, de Crète. Après un mûr examen, les privilèges dont il est question ne furent point abolis, mais modérés par des sénatus-consultes, qu'il fut ordonné aux différents peuples de graver sur le bronze et d'afficher dans leurs temples, afin qu'ils y servissent de monuments et de règles perpétuelles et irrévocables, qui prévinsent les abus et empêchassent que la religion ne fût employée à autoriser une licence effrénée.

Ce règlement, sur lequel Tacite ne nous donne point d'autre détail, eut lieu apparemment aussi à l'égard de ceux de Samos et de Cos, qui l'année suivante présentèrent leurs requêtes au sénat pour conserver le droit d'asile, les premiers au temple de Junon, les autres à celui d'Esculape.

Tibère se trouvait fort bien de son séjour en Campanie ; mais une maladie qui survint à sa mère l'obligea de revenir en toute diligence à Rome. Il vivait encore bien avec elle, ou du moins il gardait les dehors. Car au fond, jaloux comme il était de son rang et de son autorité, il supportait impatiemment l'ambition et la hauteur de Livie. Il l'avait souvent avertie dans le particulier de ne se point immiscer dans des affaires trop importantes, et qui ne convenaient point à son sexe. Il n'approuvait pas qu'elle parût en public pour donner des ordres, comme il était arrivé à l'occasion d'un incendie près du temple de Vesta, où Livie s'était transportée, et avait exhorté le peuple et les soldats, selon qu'elle avait coutume de faire du temps d'Auguste, à secourir les édifices attaqués par le feu. Il était piqué récemment de ce qu'en consacrant près du théâtre de Marcellus une statue d'Auguste, elle avait mis dans l'inscription le nom de Tibère après le sien. Cependant ces mécontentements étaient secrets jusque-là, et il témoigna s'intéresser comme il le devait à la santé de sa mère. On ordonna à ce sujet, de son consentement, des prières publiques, des jeux où intervint le ministère de presque tous les collèges de prêtres, des pontifes, des augures, des gardes des livres sibyllins, de ceux qui pré-aidaient aux repas sacrés, de ceux qui avaient été institués pour le culte d'Auguste. L'ordre des chevaliers fit vœu d'offrir un don, qui n'est pas autrement expliqué, à la Fortune Équestre. Livie, quoique fort âgée, revint de cette maladie, et vécut encore quelques années.

On fit dans ce même temps le procès à un homme illustre, C. Silanus, proconsul d'Asie. Il était indubitablement coupable de concussions et d'actes de cruauté ; et sa condamnation n'aurait pu que faire honneur à Tibère, si ce prince eût laissé l'affaire suivre le cours ordinaire des tribunaux et des lois. En permettant qu'on y mêlât les accusations de lèse-majesté, qui étaient l'horreur du public, il gâta tout, et il donna à la juste peine du crime une couleur de persécution odieuse, que ne put effacer la modération même qu'il observa d'ailleurs dans le jugement.

Les peuples d'Asie poursuivaient donc Silanus comme concussionnaire. Mais trois sénateurs, Mamercus Scaurus consulaire, Junius Otho préteur, Brutidius Niger édile, l'accusaient d'avoir traité avec irrévérence la divinité d'Auguste, et d'avoir violé le respect dû à la majesté de Tibère. Mamercus, pour justifier le honteux personnage qu'il faisait, citait les exemples des accusations intentées par Scipion l'Africain contre Cotte, par Caton le Censeur contre Galba, par Scaurus, dont il descendait, contre Rufus. C'étaient bien, dit Tacite, de pareils objets qui animaient le zèle de Scipion, de Caton, ou enfin de Scaurus, que ce Mamercus, l'opprobre de ses ancêtres, déshonorait par l'infâme ministère auquel il se prêtait ! Le premier métier de Junius Otho avait été de tenir école d'éloquence. Devenu sénateur par le crédit de Séjan, il s'efforçait de vaincre par une audace sans pudeur les obstacles que l'obscurité de son nom mettait à sa fortune. Pour ce qui est de Brutidius, il avait du mérite, et il pouvait espérer, en suivant les voies d'honneur, de parvenir par ses talents à ce qu'il y a de plus élevé. Mais l'impatience le poignardait ; il se proposa de devancer d'abord ses égaux, puis ceux d'un rang supérieur, et enfin ses propres espérances. Et c'est, suivant la remarque de notre judicieux historien, ce qui a perdu bien des hommes estimables d'ailleurs, qui, méprisant un chemin sûr, mais long, courent après une fortune prématurée, au hasard d'y périr. Gellius Poplicola et M. Paconius, l'un questeur, l'autre lieutenant de Silanus, augmentèrent encore le nombre de ses accusateurs.

L'accusé avait donc à répondre, d'une part aux plus éloquents orateurs de toute l'Asie, chargés de le poursuivre au nom de la province, et de l'autre à cinq sénateurs, non moins acharnés à sa perte : et comme les accusations de lèse-

majesté fermaient la bouche à ses amis et à ses proches, il fallait que, seul et sans avocats, il fit face à cette foule d'accusateurs, étant peu exercé dans l'art de la parole, et d'ailleurs troublé par la crainte, qui glace souvent l'éloquence même la plus aguerrie. Ajoutez l'air menaçant de Tibère, qui intimidait l'accusé de la voix et du geste, qui le fatiguait par ses interrogations : et le malheureux Silanus n'avait pas la liberté de réfuter ce qu'il lui objectait, ni d'éluder ses demandes ; il était même quelquefois obligé d'avouer, de peur que l'empereur ne parût s'être avancé témérement.

Le concours de tant de circonstances accablantes, et redoutables même pour un innocent, rendait inévitable la condamnation de Silanus, qui était coupable. Il demanda un délai de peu de jours, et, renonçant à se défendre, il osa néanmoins écrire à Tibère d'un ton mitoyen entre les prières et les reproches.

Avant que l'on procédât au jugement, Tibère fit lire le décret du sénat rendu sous Auguste contre Volésus Messala, aussi proconsul d'Asie, de la conduite duquel nous pouvons juger par un trait que Sénèque<sup>1</sup> nous a conservé. Ce magistrat, ayant fait trancher la tête à trois cents hommes en un seul jour, marchait au milieu de ces cadavres d'un air de satisfaction et de triomphe, s'applaudissant de cet acte de puissance, et s'écriant : Ô l'exploit vraiment royal ! Il n'est pas dit que ces trois cents hommes fussent innocents. Mais, en les supposant criminels, la joie barbare et inhumaine de Volésus ne laisse pas d'être quelque chose de monstrueux.

Sa condamnation dictait aux sénateurs l'arrêt qu'ils devaient prononcer contre Silanus<sup>2</sup>. L. Pison, qui opina le premier, s'étendit d'abord sur la clémence du prince, qui ne voulait pas que les coupables même fussent traités à la rigueur ; et il conclut à interdire l'eau et le feu à Silanus, c'est-à-dire à l'exiler et à l'enfermer dans l'île de Gyare. Cette peine emportait la confiscation des biens. Les autres suivirent le même avis, si ce n'est que Cn. Lentulus, par une considération particulière, proposa de soustraire à la confiscation les biens qui venaient à Silanus du côté maternel, et Tibère approuva cette modification. Mais Cornélius Dolabella, que le mauvais succès d'une basse flatterie, qui a été rapportée en son lieu, n'avait pas corrigé, commença par faire une sortie des plus vives contre les mœurs de Silanus : puis il ajouta qu'il fallait ordonner que ceux qui seraient décriés pour leur mauvaise conduite ne fussent point admis à se mettre sur les rangs pour les gouvernements de provinces, et que l'empereur fît ce discernement. Les lois punissent les fautes, dit-il, après qu'elles sont commises. Combien serait-il plus doux pour les coupables eux-mêmes, et plus avantageux pour les provinces, d'empêcher qu'il ne s'en commît ?

Tibère blâma cette nouveauté, qui augmentait néanmoins sa puissance. Il dit : Qu'il n'avait pas ignoré les bruits qui couraient sur le compte de Silanus. Mais qu'il ne convenait pas de se décider par des bruits. Qu'il arrivait souvent que la conduite des gouverneurs dans leurs provinces ne répondait pas à l'idée que l'on avait conçue d'eux auparavant, soit en bien, soit en mal. Qu'il s'en trouvait tel que la grandeur des affaires tirait de son engourdissement, et mettait dans la bonne voie : et que d'autres au contraire ne pouvant supporter un fardeau peu proportionné à leurs forces, y perdaient la réputation qu'ils s'étaient faite dans la ville. Qu'un prince ne pouvait pas tout savoir, et qu'il n'était pas à souhaiter qu'il se laissât entraîner par les sollicitations souvent intéressées de ceux qui

---

<sup>1</sup> SÉNÈQUE, *De Ira*, II, 5.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, III, 68.

l'environnement. Que les lois avaient été établies contre les choses faites, parce que l'avenir était incertain. Que l'usage et les maximes des ancêtres voulaient que les peines ne marchassent qu'après les fautes commises. Qu'ils ne renversassent point un ordre sagement institué, et dont on s'était toujours bien trouvé. Que les empereurs avaient une charge assez lourde à porter, et même assez de puissance. Que les droits des citoyens diminuaient dans la même proportion selon laquelle croissait l'autorité : et qu'il ne fallait point user de commandement absolu où les lois suffisaient.

Ces maximes favorables à la liberté publique plurent d'autant mieux dans la bouche de Tibère, qu'il était rare de les lui voir employer. La joie commune, dont il fut témoin, l'inclina lui-même de plus en plus à la douceur : et comme il savait très - bien entrer dans les tempéraments, lorsqu'il n'était pas remué par quelque ressentiment personnel, il représenta que l'île de Gyare était déserte, et sans aucune des commodités de la vie : que par égard pour la maison J'unis, et pour l'honneur qu'avait eu autrefois Silanus d'être leur confrère, ils pouvaient lui accorder un exil plus doux dans l'île de Cythère : que la sœur du coupable, Torquata, vestale d'une vertu digne des meilleurs siècles, leur faisait la même prière. Cet avis fut adopté, et fit l'arrêt.

La condamnation de Silanus fut suivie de celle de Césius Cordus, proconsul de Crète et de Cyrène, qui fut pareillement convaincu du crime de concussion. Les vexations des magistrats romains sur les sujets de l'empire n'avaient pas fini, comme l'on voit, avec le gouvernement républicain : mais sous les empereurs les provinces obtenaient plus facilement justice et réparation des torts qu'elles avaient soufferts.

Il se présenta un accusateur contre L Ennius chevalier romain, qui avait converti en vaisselle, ou à quelque autre usage commun et ordinaire, une représentation du prince en argent. Le temps n'était pas encore venu, où des actions aussi innocentes fussent traitées comme des crimes atroces. Tibère ne voulut point que le nom d'Ennius fût mis sur le rôle des accusés. Mais ce qui est bien singulier, c'est qu'un sénateur des plus distingués, Ateïus Capito, dont nous avons parlé ailleurs, s'éleva à ce sujet contre l'empereur, avec une fausse et misérable affectation de liberté. Il est contre toutes les règles, disait-il, de priver le sénat du pouvoir de connaître et de statuer d'un crime porté à son tribunal ; et un aussi grand forfait que celui d'Ennius ne doit point rester impuni. Que l'empereur pousse la patience à l'excès, s'il le juge à propos, en tant que l'offense le regarde : mais la république est outragée, et il ne doit pas en arrêter la juste vengeance. Tibère comprit fort bien ce langage, et il persista dans son opposition. Sa fermeté louable combla l'ignominie d'Ateïus Capito, grand jurisconsulte, qui possédait parfaitement tout le droit divin et humain, et qui par sa bassesse d'âme avilissait des connaissances supérieures, consacrées par leur nature au service de la république et des particuliers.

La flatterie était alors un mal universel, qui infectait tous les membres du sénat. Ce n'étaient pas seulement les premiers de la ville, obligés par l'éclat de leur nom à écarter les ombrages que pouvait en prendre le prince : mais tous les consulaires, une grande partie des anciens préteurs, et jusqu'à de simples sénateurs confondus dans la foule, se disputaient à l'envi à qui se déshonorerait davantage par de basses et honteuses adulations. Leur prompt servitude fatiguait Tibère : et l'on rapporte qu'en sortant du sénat, il lui arrivait souvent de s'écrier : Ô les lâches, qui courent au-devant de l'esclavage !



Ateïus Capito se couvrait de honte bien gratuitement dans l'occasion dont je viens de parler : car il mourut cette même année. Mais il continuait le métier qu'il avait fait toute sa vie. Quoique de condition honnête, il n'était pas né pour devenir un des chefs du sénat.

Son grand-père était un centurion de l'armée de Sylla, son père avait été préteur. Il s'éleva par le mérite de la jurisprudence, soutenu de la souplesse de son caractère. Auguste s'était lité de le faire consul, pour lui donner la supériorité du rang sur Antistius Labeo son rival. Car ces deux hommes qui brillaient également par les talents de l'esprit et par des études du même genre, étaient étrangement différents par les sentiments du cœur. Labeo, fier, zélé de la liberté, ne gardant pas même toujours assez de ménagements, comme nous l'avons observé sous le règne d'Auguste, s'était acquis par cet endroit une plus grande réputation dans le public : la soumission aveugle de Capito plaisait davantage aux princes. Aussi l'injustice faite à Labeo, qui ne put s'élever au-dessus de la préture, augmenta sa gloire : le consulat de Capito lui attira l'envie et la haine des citoyens.

Les grands de Rome étaient encore dans l'usage de faire des dépenses publiques, et surtout de s'intéresser à la conservation des monuments de la magnificence de leurs ancêtres. Nous avons vu qu'Auguste y exhortait même et encourageait les premiers sénateurs de son temps. Ce fut dans cet esprit que Lepidus demanda au sénat la permission de réparer et d'embellir à ses frais la basilique de Paulus, construite par le consul de ce nom vers les commencements de la rupture entre César et Pompée. Sa proposition fut acceptée, et on lui sut d'autant plus de gré de sa générosité, qu'il n'était pas fort riche.

Mais le théâtre de Pompée ayant été consumé par un incendie dans le même temps, comme il ne restait plus personne de la famille de ce grand homme, qui pût soutenir la dépense de la reconstruction, Tibère s'en chargea en y laissant néanmoins subsister le nom de Pompée. Il fit aussi à cette occasion un grand éloge de Séjan, à la vigilance et à l'activité duquel on était redevable de ce que le feu n'avait pas fait de plus grands dommages : et les sénateurs, toujours prêts à flatter le prince et son favori, ordonnèrent que l'on érigeât une statue à Séjan dans le théâtre de Pompée.

Tacite finit le récit des événements de cette année par la mort de Junia, nièce de Caton, sœur de Brutus, épouse de Cassius. Elle avait survécu soixante-trois ans à la bataille de Philippes. Son testament fit grand bruit dans le public, parce que cette dame, qui était très-riche, et qui tenait à toutes les premières familles de Rome, y faisait une mention honorable de presque tous les grands, sans dire un mot de l'empereur. Il ne s'offensa point de ce dernier témoignage d'inimitié contre sa maison : et il permit qu'on prononçât l'éloge funèbre de Junia dans la tribune aux harangues, et que l'on célébrât ses funérailles avec la pompe convenable. On y porta les images de vingt maisons illustres, les Manlius, les Quintius et d'autres noms aussi fameux : mais Brutus et Cassius effaçaient tous les autres, et occupaient seuls tous les esprits, précisément par la raison que leurs représentations n'y paraissaient point.

## LIVRE TROISIÈME

### § I. Commencement des malheurs de la famille impériale.

C. ASINIUS. - C. ANTISTIUS. AN R. 774. DE J.-C. 23.

Tibère comptait déjà la neuvième année d'une fortune constamment favorable depuis qu'il était parvenu à l'empire. L'état était tranquille, sa maison florissante, car il mettait la mort de Germanicus au rang de ses prospérités. Sous les consuls Asinius et Antistius, les disgrâces commencèrent à fondre sur sa famille, soit par son propre fait, soit par l'appui qu'il donna à celui qui en était l'ennemi et le destructeur. On voit bien que je veux parler de Séjan, qui, pour se frayer un chemin à la souveraine puissance, empoisonna Drusus, ruina Agrippine et les princes ses fils aînés, et reçut enfin, mais trop tard, la juste peine de tant de crimes. Le récit de ce noir projet, suivi persévéramment par Séjan pendant un grand nombre d'années, sera mieux saisi, si rien n'en interrompt le fil. C'est pourquoi je commence par le dégager de tous les faits qui y sont étrangers.

Tibère renouvela encore cette année sa feinte usée et rebattue, de vouloir visiter les provinces. Il alléguait même des raisons qui l'y obligeaient, la multitude des soldats vétérans, la difficulté de faire des recrues, parce que l'on manquait de sujets qui s'enrôlassent volontairement ; et que s'il s'en offrait quelques-uns, c'étaient des libertins et des vagabonds, qui n'avaient le plus souvent ni courage ni honneur. Il a été observé dans l'Histoire de la république, que l'ancienne milice romaine n'était composée que de citoyens qui eussent du bien, et pour qui une fortune au moins médiocre fût une raison de s'intéresser au salut de l'état ; et quoiqu'il y eût déjà près de cent trente ans que Marius se fût écarté de cette règle, il paraît par la réflexion de Tibère qu'on ne l'avait pas encore entièrement perdue de vue.

A l'occasion de ce qu'il venait d'exposer au sénat, Tibère déduisit sommairement les forces que la république entretenait sur pied, et leur distribution dans les provinces ; et la notion que nous en donne ici Tacite, en y comprenant les rois alliés de l'empire, n'est pas seulement curieuse, mais utile pour la suite de l'histoire.

L'Italie était appuyée de deux flottes, l'une à Misène sur la mer de Toscane, l'autre à Ravenne sur la mer Adriatique ; et pour l'assurer vers l'Occident, Auguste avait préposé à la garde des côtes un nombre de vaisseaux de guerre pris à Actium, les plaçant à Fréjus, dont le port, alors très-bon, est comblé depuis plusieurs siècles. Cette troisième flotte était moindre que les deux précédentes. A ces forces maritimes, qui étaient purement romaines, il faut ajouter les escadres alliées, c'est-à-dire composées de vaisseaux fournis par les sujets de l'empire. Elles étaient distribuées dans tous les endroits convenables sur les côtes de la Méditerranée. Les Romains avaient encore deux flottes d'une autre espèce, et consistant en simples barques, sur le Rhin et sur le Danube, par le moyen desquelles ils se rendaient maîtres du cours de ces deux grands fleuves.

Pour ce qui est des forces de terre, le plus grand corps qu'ils en tinsent assemblé, était sur le Rhin, huit légions, qui veillaient également sur les Gaules

et sur la Germanie. L'Espagne, qui n'avait été entièrement pacifiée que sous Auguste, était occupée par trois légions. Juba régnait dans la Mauritanie, qui lui avait été donnée par le peuple romain. L'Afrique proprement dite n'avait régulièrement qu'une légion. Pour la guerre de Tacfarinas on y en avait fait venir de Pannonie une seconde, qui fut bientôt après renvoyée à la province à laquelle elle appartenait. Deux légions en Égypte, quatre en Syrie. L'Ibérie, l'Albanie et quelques autres petits états dans ces régions orientales avaient leurs rois, qui les gouvernaient sous la protection de l'empire. La Thrace était partagée entre Rhymétalcès et les enfants de Cotys. Cinq légions gardaient la rive du Danube, trois en Pannonie, deux en Mésie. La Dalmatie en avait aussi deux qui se trouvaient à portée, soit de se joindre à celles du Danube, soit de venir promptement au secours de l'Italie, s'il en était besoin. Rome n'était pourtant pas sans défense : trois cohortes dites de la ville, et les neuf<sup>1</sup> cohortes prétoriennes en assuraient la tranquillité. Ainsi l'empire romain en pleine paix entretenait vingt-cinq légions, faisant cent vingt-cinq mille hommes ; auxquelles si l'on ajoute les douze cohortes destinées à la garde de la ville et de l'empereur, le total des troupes montera à près de cent quarante mille hommes. Il faut y joindre les troupes auxiliaires ou alliées qui doubleraient ce nombre.

Il est bon d'observer que ce n'est que depuis Auguste que l'usage s'était introduit d'entretenir ainsi perpétuellement des troupes sur pied. Tant que le gouvernement républicain subsista, on n'armait que pour les guerres, à mesure qu'elles naissaient ; et quand elles étaient finies, on licenciait les légions. Néanmoins, indépendamment du changement arrivé dans le gouvernement, l'étendue de l'empire, et le voisinage des nations barbares, auraient constamment mis les Romains dans la nécessité de garnir de troupes au moins leurs frontières.

Une autre observation, non moins importante, c'est que les légions demeuraient attachées aux provinces dont elles avaient la garde. Elles y passaient l'été en campagne, et la mauvaise saison dans des camps qu'elles appelaient camps d'hiver. Car le soldat romain campait toujours, et ne logeait jamais dans les villes. De ces camps d'hiver, qui ne changeaient point, se sont formées plusieurs villes, qui subsistent encore aujourd'hui, comme Santen dans le pays de Clèves, Vienne en Autriche, et beaucoup d'autres. Je reviens à mon objet.

Tacite, après avoir donné le dénombrement des forces romaines sous Tibère, nous présente un tableau en raccourci du gouvernement de ce prince jusqu'à la neuvième année de son règne, qui est l'époque de son changement funeste, ou plutôt dans laquelle il commença à ne se plus gêner, et à donner une plus libre carrière à l'esprit tyrannique qui était son penchant naturel.

Il témoignait une grande considération pour le sénat, devant lequel se traitaient toutes les affaires publiques, et les plus importantes de celles qui regardaient les particuliers. Les premiers sénateurs avaient toute liberté de parler et de s'étendre ; et s'ils se laissaient aller à la flatterie, il les arrêtait lui-même, et les remettait sur la voie. Dans la distribution des charges, il envisageait la noblesse de la naissance, les services rendus dans la guerre, les talents utiles dans la paix, et l'on convenait assez que nul n'en était plus digne que ceux qu'il y élevait. Les consuls, les préteurs, jouissaient de l'éclat extérieur de leur dignité ; les magistrats d'un ordre inférieur exerçaient le pouvoir de leurs charges ; et les

---

<sup>1</sup> Dion en compte dix.

lois, si l'on en excepte celles de lèse-majesté, étaient dirigées à leur véritable fin, c'est-à-dire au maintien de l'utilité publique.

Les revenus de la république se donnaient à ferme, comme autrefois, à des compagnies de chevaliers romains. L'empereur faisait administrer ses domaines et ses finances propres par des hommes d'une probité pic-faute, et qu'il ne connaissait souvent que sur la renommée ; et lorsqu'il les avait mis en place, il les y conservait, passant Même en cela toute mesure, puisqu'il les laissait vieillir dans leurs emplois.

La cherté des vivres était grande et fatiguait beaucoup le menu peuple, mais sans qu'il y eût de la faute du prince. Au contraire il remédiait, autant qu'il lui était possible, par ses soins et par ses largesses, aux inconvénients qui naissaient de la stérilité des terres, ou des difficultés de la navigation, et des naufrages. Quatre ans auparavant, Tacite<sup>1</sup> rapporte que dans une disette Tibère fixa le prix du blé, et qu'il donna aux marchands une gratification de deux sesterces<sup>2</sup> par boisseau.

Il ne voulait point que les provinces fussent surchargées de nouveaux impôts, ni qu'on les vexât pour le paiement des anciens. Il réprimait l'avidité et la cruauté des magistrats, et ne souffrait point que les sujets de l'empire fussent maltraités dans leurs personnes, ni exposés à perdre leurs biens par les rapines et les injustices.

Ses domaines dans l'Italie étaient fort bornés, ses esclaves tenus dans la modestie, sa maison renfermée dans un petit nombre d'affranchis ; et s'il avait des intérêts à démêler avec les particuliers, la justice ordinaire en décidait.

Au reste, à tant de parties louables manquaient les grâces. Il faisait le bien d'un air sauvage et avec un appareil de terreur. Mais enfin il le faisait tant que vécut son fils. Tacite en attribue la cause à Séjan, qui dans une faveur naissante et non encore solidement affermie voulait se faire connaître par de bons endroits, et qui d'ailleurs, s'il donnait lieu à des plaintes, craignait la vengeance de Drusus, dont il se savait souverainement haï.

L'année du consulat d'Asinius et d'Antistius, à l'exception de la mort de Drusus, dont nous remettons à parler ailleurs, n'offre aucun événement bien considérable. Les villes de Cibyre en Asie, et d'Égira en Achaïe, ayant été fort maltraitées par des tremblements de terre, obtinrent de Tibère et du sénat une exemption de tributs pour trois ans. Vibius Sérénius, proconsul de la Bétique, homme violent et emporté, fut condamné comme coupable d'actes de cruauté et de tyrannie, et relégué dans Me d'Amorgus, l'une des Sporades. On accusa Carsius Sacerdos d'avoir fourni des blés à Tacfarinas ennemi du peuple romain : il fut trouvé innocent et absous. C. Gracchus enveloppé dans la même accusation s'en tira aussi heureusement, mais ce ne fut pas sans difficulté. Il était fils de Sempronius Gracchus, dont nous avons raconté la mort au commencement du règne de Tibère, et il avait suivi encore enfant son père en exil dans l'île de Cercine. Il y fut très-mal élevé parmi des bannis, des gens sans lettres, et en qui l'ignorance était accompagnée de la bassesse des sentiments. Ayant perdu toute ressource par la mort de son père, il se vit réduit, pour subsister, à faire un petit commerce de menues marchandises, qu'il transportait d'Afrique en Sicile, et réciproquement ; et cependant une telle misère ne put écarter de lui les dangers

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, II, 87.

<sup>2</sup> Cinq sous = 40 centimes selon M. Letronne.

d'une haute fortune. Si Ælius Lamia et L. Apronius, qui avaient été proconsuls d'Afrique, n'avaient protégé son innocence, il aurait été la victime d'un nom aussi malheureux qu'illustre, et de l'infortune de son père.

La licence des pantomimes devenait intolérable. Ils causaient toutes sortes de désordres, séditions dans la représentation des jeux, corruption dans l'intérieur des familles. Les préteurs en avaient porté leurs plaintes au sénat : mais c'est tout ce qu'ils pouvaient faire, parce qu'Auguste, comme nous l'avons remarqué ailleurs<sup>1</sup>, avait ôté en grande partie aux magistrats le droit d'animadversion sur les gens de théâtre. Tibère n'était pas si indulgent à beaucoup près : la seule politique l'avait obligé d'abord à user de ménagements. Mais enfin il proposa au sénat de réprimer l'insolence des histrions ; et il fut rendu un décret pour les chasser de l'Italie.

Il faisait encore part de toutes les affaires au sénat, jusque-là qu'ayant reçu des plaintes de la part des peuples de l'Asie contre Lucillius Capito son intendant dans cette province, il voulut que le sénat prit connaissance de cette affaire, et il déclara en termes exprès qu'il ne lui avait donné que l'inspection sur ses esclaves et sur ses revenus en Asie. Que si Capito avait tranché du préteur, et employé le ministère des soldats, il avait passé ses ordres, et qu'il fallait faire justice aux alliés de l'empire. On instruisit sur ce pied le procès de Capito, et il fut condamné. Telles étaient alors les bornes étroites dans lesquelles on renfermait le pouvoir des intendants de l'empereur, surtout dans les provinces où ils avaient des supérieurs, propréteurs ou proconsuls. Dans la suite ils étendirent beaucoup leurs droits.

L'Asie, vengée des injustices de l'intendant Capito, et précédemment de celles du proconsul Silanus, en témoigna sa reconnaissance par une adulation impie, que l'usage autorisait en vain. Elle demanda et obtint la permission de bâtir un temple à Tibère, à Livie et au sénat. Néron, l'aîné des fils de Germanicus, rendit grâces à ce sujet pour les peuples de l'Asie au sénat et à son aïeul par un discours<sup>2</sup>, qui fut écouté avec des transports de joie. On croyait voir Germanicus, on croyait l'entendre. En effet le jeune prince avait un air de modestie et de dignité, qui convenait tout-à-fait à sa naissance, et qui tirait encore un nouveau lustre des dangers auxquels l'exposait la haine bien connue de Séjan contre lui.

La permission de construire le temple ayant été accordée à l'Asie en commun, il y eut ensuite grande contestation sur le choix de la ville qui en serait honorée. On vit à Rome, trois ans après, les députations de onze villes d'Asie, qui se disputaient ce glorieux privilège, et qui alléguaient chacune leurs moyens de préférence. Le sénat prononça en faveur de ceux de Smyrne.

La mort de Lucillius Longus affligea beaucoup Tibère. C'était un ami de tous les temps, et le seul de l'ordre des sénateurs qui lui eût tenu compagnie dans sa retraite à Rhodes. Aussi, quoique homme nouveau, reçut-il après sa mort les plus grands honneurs qui pussent être déférés à un citoyen, une pompe funèbre aux dépens du public, et une statue dans la place bâtie par Auguste.

J'ai déjà eu occasion de remarquer l'attention de Tibère à conserver et à relever, suivant l'exemple d'Auguste, la dignité du sacerdoce des vestales. Il en donna une nouvelle preuve cette année par une gratification de deux millions de

---

<sup>1</sup> Voyer livre Ier.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, IV, 15.

sesterces<sup>1</sup> qu'il fit accorder à Cornélie, qui venait d'être choisie pour remplacer Scantia. On ordonna en même temps que, lorsque Livie assisterait aux spectacles, elle prendrait place au milieu des vestales.

**SER. CORNELIUS CETHEGUS. - L. VISELLIUS VARRO. AN. R. 775. DE  
J.-C. 24.**

Sous les consuls Céthégus et Visellius, le peuple romain se vit enfin délivré d'une guerre longue et peu honorable contre le brigand Tacfarinas. Jusque-là les généraux, lorsqu'ils s'étaient persuadé en avoir assez fait pour mériter les ornements du triomphe, avaient laissé là l'ennemi. Déjà l'on voyait dans Rome trois statues couronnées de lauriers pour les victoires remportées sur Tacfarinas, et, aussi puissant que jamais, il ravageait encore l'Afrique. Il avait même augmenté ses forces par la jonction d'un grand nombre de Maures qui désertaient le royaume de Ptolémée fils de Juba, prince jeune, inappliqué, et gouverné par ses affranchis ; en sorte que ses fiers sujets, dédaignant d'obéir à des ministres encore flétris des fers de la servitude, préféraient sans difficulté la guerre et les armes. Le roi des Garamantes fournissait à Tacfarinas des lieux de sûreté pour recéler son butin, et il l'aidait aussi dans ses pillages, non pas en marchant avec lui en corps d'armée, mais par des détachements de troupes légères, que la renommée grossissait, parce qu'elles venaient de loin. Bien plus, tout ce qu'il y avait de gens turbulents et pressés par la misère dans la province romaine accouraient autour au Numide avec d'autant plus de confiance, que Tibère, supposant qu'après les exploits de Blésus en Afrique il n'y restait plus d'ennemis, avait ordonné que la neuvième légion fut ramenée en Pannonie : et Dolabella, successeur de Blésus, n'avait pas osé la retenir, craignant plus les ordres du prince que les hasards de la guerre. Tacfarinas profita aussi de cette circonstance pour répandre le bruit parmi les siens, que les Romains avaient encore sur les bras d'autres ennemis, et que tel était le motif qui les forçait de se retirer peu à peu de l'Afrique ; en sorte qu'il serait aisé d'écraser le petit nombre de ceux qui y étaient demeurés, si tous les amateurs de la liberté de la nation se réunissaient pour faire un puissant effort. Il rassembla donc toutes ses forces, et vint assiéger la ville de Thubusque.

A cette nouvelle, Dolabella prend avec lui ce qu'il avait de troupes sous la main, et marche à l'ennemi : et tout en arrivant, par la seule terreur du nom romain, et par l'avantage que lui donnait son infanterie sur des peuples qui ne savaient se battre qu'à cheval, il fait lever le siège. Après quoi il fortifia les postes avantageux du voisinage, et étant informé que les chefs des Musulans méditaient une révolte, il se saisit de leurs personnes, et leur fit trancher la tête. Ensuite il forma son plan pour travailler à terminer la guerre ; et comme l'expérience des expéditions précédentes lui avait appris qu'il ne s'agissait pas d'attaquer avec de grandes forces réunies un ennemi qui courait la campagne, et qui ne faisait que voltiger, ayant envoyé ordre au roi Ptolémée de venir le joindre avec des troupes levées dans son pays, il partagea ses Romains en quatre corps, dont il donna le commandement à des lieutenants-généraux et à des tribuns, et il distribua pareillement les Maures en plusieurs camps volants, commandés par des chefs de leur nation. Lui-même il était présent à tout, et se transportant d'un de ces corps à l'autre, il en dirigeait par ses ordres tous les mouvements.

---

<sup>1</sup> Deux cent cinquante mille livres = 409.260 fr. selon M. Letronne.

Peu de temps après ces mesures prises, il reçut avis que les Numides s'étaient établis à demeure et avaient dressé leurs cabanes près d'un fort demi-ruiné, qu'ils avaient brûlé autrefois, et que l'on nommait Muée, se croyant bien en sûreté dans un lieu qui de toutes parts était environné de vastes forêts. Dolabella part dans le moment avec des troupes de cavalerie et d'infanterie, qui avaient ordre de ne porter que leurs armes pour faire plus de diligence, mais qui ne savaient rien du dessein de leur général. Au point du jour les Romains arrivent, et éveillent les Barbares par le bruit des trompettes et par des cris menaçants. Ils s'avancent en bon ordre, l'infanterie pressant ses rangs, la cavalerie distribuée sur les ailes : tout est préparé pour le combat. Au contraire les Numides, surpris au dépourvu, ne peuvent pas même faire usage de leurs chevaux, qui étaient ou au piquet enchaînés par le pied<sup>1</sup>, ou errants dans les prairies voisines : point d'armes, nul arrangement, nul concert ; c'était un troupeau plutôt qu'une armée, et les Romains n'avaient que la peine de les entraîner, de les tuer, de les prendre. Le soldat, irrité par le souvenir des fatigues qu'il a essuyées, et charmé de pouvoir enfin en venir aux mains avec des ennemis qui avaient toujours évité le combat, assouvit sa vengeance en versant des flots de sang.

Dolabella voulait finir la guerre. Il fait courir par les compagnies un ordre de s'attacher à Tacfarinas, que tous connaissaient depuis tant d'années qu'ils étaient occupés à le poursuivre. Le Numide ne put échapper, mais il voulut mourir en brave homme : et voyant ses gardes dissipés, son fils prisonnier, et les Romains répandus tout autour de lui, il se jeta tête baissée au milieu des traits, et évita la captivité, en cherchant la mort dans le combat. Ainsi fut terminée cette guerre qui durait depuis trop longtemps.

Dolabella demanda les ornements du triomphe, et Tibère les lui refusa pour ne point faire ombre à la gloire de Blésus, oncle de Séjan. Mais Blésus den fut pas plus estimé, et le refus d'un honneur bien mérité augmenta la gloire de Dolabella qui, avec une armée moindre en nombre, avait fait d'illustres prisonniers, tué le chef des ennemis, et mis fin à la guerre. Sa victoire reçut encore un nouvel éclat dans le public, par le spectacle, très-rare dans Rome, d'une ambassade des Garamantes, qui venaient faire satisfaction pour les secours donnés à Tacfarinas.

En considération des services que Ptolémée avait rendus dans cette guerre, on renouvela un ancien usage dont le souvenir était presque effacé, et on lui envoya par un sénateur les présents<sup>2</sup> que le sénat avait autrefois coutume de faire aux rois étrangers, c'est-à-dire un sceptre d'ivoire, et une toge de pourpre relevée en broderie. L'ambassadeur avait ordre de le reconnaître solennellement roi allié et ami du peuple romain.

Cette même année, l'Italie craignit une révolte d'esclaves. L'auteur du tumulte fut un certain T. Curtisius, qui avait été soldat dans une des cohortes prétoriennes. Cet homme audacieux se trouvant près de Brindes, dans un pays tout rempli d'esclaves, que l'on occupait à paître les troupeaux, et à travailler à

---

<sup>1</sup> C'est ainsi que Freinshemius explique l'expression de Tacite *proepeditis equis* ; et il confirme son interprétation par deux passages de Xénophon, qui attestent que cet usage se pratiquait chez les Assyriens et chez les Perses.

<sup>2</sup> Voyez *Histoire de la République Romaine*, des exemples de pareils présents envoyés ou donnés par les Romains à Ptolémée Philopator et à Masinissa, tous deux ancêtres du Ptolémée dont il s'agit, qui descendait des rois d'Égypte par Cléopâtre, et de Masinissa par Juba son père.

la terre, et qu'une vie dure et laborieuse rendait presque féroces et capables de tout oser, tint d'abord des assemblées clandestines : ensuite il afficha même publiquement des placards pour appeler les esclaves à la liberté. Heureusement dans ce même temps arrivèrent à Brindes trois vaisseaux de guerre destinés à escorter les vaisseaux marchands qui voguaient sur ces mers. Curtius Lupus questeur, qui était sur les lieux, mit à terre les soldats de ces vaisseaux, et en ayant formé une petite troupe il dissipa la conjuration naissante, avant qu'elle eût eu le temps d'acquérir des forces. L'empereur se hâta aussi d'envoyer le tribun Staius avec un bon corps de soldats ; et cet officier prit et amena à Rome le chef de la révolte et ses principaux complices. Ainsi fut rétablie la tranquillité et l'assurance dans la ville, qui était déjà fort alarmée, à cause du nombre infini d'esclaves qui l'inondait, pendant que les familles du peuple de condition libre diminuaient de jour en jour.

Cette multitude d'esclaves introduite par le luxe était un des grands maux et des grands dangers de l'empire. Sénèque<sup>1</sup> rapporte que quelqu'un ayant proposé dans le sénat de distinguer les esclaves d'avec les personnes libres par la différence de l'habillement, cet avis fut rejeté. On comprit, dit-il, à quel péril nous nous exposons, si l'on mettait nos esclaves en état de nous compter.

Voilà tout ce que nous fournit d'événements hors de Rome l'année dont j'écris actuellement l'histoire. Le reste roule presque uniquement sur des objets tristes, accusations et condamnations, la plupart injustes.

L. Pison, de qui j'ai rapporté, d'après Tacite<sup>2</sup>, des traits de fierté tout-à-fait remarquables, et soufferts dans le temps par Tibère avec une grande patience, éprouva enfin que ce prince dissimulé avait bonne mémoire. Q. Granius l'accusa de discours tenus dans le secret contre le respect de la majesté de l'empereur : et il avance de plus qu'on trouverait chez lui du poison, et qu'il venait au sénat portant une épée sous sa robe. Ces derniers reproches étaient trop violents pour être crus, et l'on n'y eut aucun égard. Les autres griefs en grand nombre dont l'accusateur le chargeait, furent écoutés. Pendant l'instruction du procès, la mort survenue tout à propos déroba Pison à une condamnation inévitable.

On ne plaindra pas le sort de Cassius Sévérus, cet orateur médisant qui s'était fait exiler sous Auguste. Il avait pour séjour l'île de Crète, et il pouvait y vivre tranquillement. Mais dominé par son goût satirique, il continua d'y composer des libelles, qui réveillèrent les anciennes inimitiés, et lui en attirèrent de nouvelles. Sur les plaintes que le sénat en reçut, intervint un second jugement, par lequel la peine d'exil fut prononcée en forme contre Cassius, ses biens furent confisqués, et on le transféra de l'île de Crète dans celle de Sérîphe, qui n'est qu'un rocher. Il y vieillit dans la dernière misère, n'ayant pas même des habits pour se couvrir.

Tibère fit dans le même temps un autre acte de justice. Plautius Silvanus précipita par la fenêtre sa femme Apronia, sans que l'on sût le motif qui l'avait porté à ce crime. Aussitôt L. Apronius son beau-père le mena devant l'empereur, à qui Plautius répondit d'une manière confuse et troublée, comme s'il eût été encore accablé de sommeil, voulant faire croire que sa femme s'était tuée volontairement. Tibère prit son parti sur-le-champ : il se transporta au logis de Plautius, visita la chambre, et y trouva des preuves et des traces de la résistance

---

<sup>1</sup> SÉNÈQUE, *De clem.*, I, 24.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, IV, 21.



qu'Apronia avait faite, et de la violence avec laquelle elle avait été poussée. Il exposa l'affaire dans le sénat : elle fut mise en règle ; et Urgulania, grand'mère de Plautius, envoya un poignard à son petit-fils. Comme elle était la confidente intime de Livie, on ne douta point qu'elle n'eût agi par les ordres secrets de l'empereur. Plautius voulut se percer de son épée ; et n'ayant pu réussir à se tuer, il se fit ouvrir les veines. Numantina, qui avait été auparavant mariée avec lui, fut accusée de lui avoir aliéné l'esprit par des maléfices et des sortilèges : mais il n'y eut rien de prouvé contre elle, et elle fut déclarée innocente.

Le spectacle atroce d'un père accusé par son fils effraya peu après le Sénat. Ils se nommaient l'un et l'autre Vibius Sérénus. Le père au sortir du gouvernement de la Bétique, avait été comme je l'ai dit, relégué dans l'île d'Amorgus. On l'en ramena pour répondre à cette accusation ; et il parut dans l'état le plus triste et le plus déplorable, chargé de chaînes ; pendant que le jeune homme ajusté dans le meilleur goût, d'un air où brillait la gaieté et la confiance, faisant en même temps l'office de délateur et de témoin, étalait le plan ou plutôt le roman d'une conjuration formée par son père contre le prince, et de prétendues prises pour faire soulever les Gaules. Il impliquait dans l'affaire Cécilius Cornutus ancien préteur, par qui il prétendait que des sommes d'argent avaient été fournies à son père. Cornutus ne pouvant supporter l'ennui d'une procédure criminelle, dont tant d'exemples lui faisaient croire que l'issue ne pouvait être qu'une condamnation ignominieuse, se donna la mort à lui-même.

C'était un fâcheux préjugé contre l'accusé. Mais il ne perdit point courage, et se tournant vers son fils, il secouait ses chaînes, et invoquait les Dieux vengeurs de l'impiété des fils à l'égard de leurs pères. Il les pria de lui rendre son exil, où il pût vivre loin d'une telle noirceur, mais de signaler leur justice par le supplice d'un fils ingrat et dénaturé. Il assurait que Cornutus était innocent, et qu'il avait eu tort de s'alarmer. *La preuve en fera claire, ajouta-t-il, si l'on nomme mes autres complices. Car ce n'est pas sans doute avec l'aide d'un seul associé, que j'ai projeté le meurtre de l'Empereur et le soulèvement d'une grande Province.* Alors l'accusateur nomma Cn. Lentulus et Seius Tubero, deux des plus illustres Sénateurs, intimes amis de Tibère, l'un extrêmement âgé, l'autre très-infirmes. Lentulus, qui était présent, rit d'une si folle imputation. Tibère en eut honte, et dit: *Je ne serais pas digne de vivre, si Lentulus aussi souhaitait ma mort.* Cependant comme il haïssait l'accusé, il fit donner la question à des esclaves, qui ne chargèrent point leur maître. Alors l'accusateur troublé par les remords de son crime, et par l'indignation du peuple, qui le menaçait tout haut du roc Tarpéien, ou du supplice des parricides, s'enfuit secrètement de la ville. On courut après lui et on le joignit à Ravenne, d'où il fut ramené à Rome, et forcé de poursuivre son accusation.

Toute preuve lui manquait : mais il avait un appui dans la vieille haine de Tibère contre l'accusé, qui après avoir autrefois prêté son ministère pour la condamnation de Libon, n'en ayant pas été récompensé selon ses espérances, s'en était plaint amèrement par une lettre adressée à l'Empereur lui-même, dans laquelle il prenait un ton trop fier et trop haut pour ne pas déplaire à des oreilles superbes, et disposées à s'offenser aisément. Tibère rappela alors ce grief après huit ans : et il prétendit trouver du crime dans la conduite que Sérénus avait tenue depuis cet intervalle, *quoique, disait-il, l'opiniâtreté de ses esclaves en ait dérobé la preuve judiciaire.*

On alla ensuite aux voix ; et quelques sénateurs ayant opiné à la mort, Tibère, qui sentit combien une telle rigueur, contraire à toutes les lois, le rendrait

odieux, s'y opposa. Asinius Gallus fut d'avis de reléguer l'accusé dans l'île de Gyare ou dans celle de Donuse. L'empereur rejeta encore ce sentiment, disant que ces deux îles n'avaient point d'eau, et qu'il fallait accorder les besoins de la vie à celui à qui l'on permettait de vivre. Ainsi Sérénus fut ramené dans l'île d'Amorgus.

A l'occasion de la mort volontaire de Cornutus, quelques-uns proposèrent d'ordonner que les récompenses promises par la loi aux accusateurs n'eussent point lieu, lorsqu'un accusé de lèse-majesté préviendrait la condamnation en se donnant la mort à lui-même. Il est aisé de concevoir que le sénat entraît volontiers dans cette idée. Mais Tibère, oubliant ses ménagements accoutumés, d'un ton ferme et même dur, se déclara pour les accusateurs. **On veut donc, dit-il, anéantir les lois, et jeter la république dans le plus extrême danger. Renversez les lois plutôt que d'écarter ceux qui en sont les défenseurs et les gardiens.** Ainsi, dit Tacite<sup>1</sup>, les délateurs, cette peste publique, que les peines même les plus sévères n'ont pas la force de réprimer, étaient au contraire invités et amorcés par l'espoir des récompenses.

Il est pourtant vrai que communément un accusé qui se tuait lui-même frustrait au moins en partie l'avidité de ses accusateurs. Alors ses biens n'étaient point sujets à la confiscation, et passaient à ses héritiers : son testament était exécuté ; et par conséquent nulle portion de ce qu'il avait possédé ne tournait au profit des accusateurs. La loi ne leur assignait la dépouille que de ceux qu'ils avaient fait condamner. Dès qu'il n'y avait point de condamnation prononcée, leur proie leur échappait. Mais tout cela suppose que la mort volontaire de l'accusé arrêtait les poursuites. C'est ce qui arrivait le plus ordinairement, et le sénat dans ces temps malheureux eût souhaité en faire une loi générale. Tibère au contraire prétendit se réserver le droit, soit de satisfaire pleinement sa vengeance, soit de récompenser abondamment les accusateurs ; et pour cela de faire continuer les procédures, quand il le jugerait à propos, jusqu'à ce qu'il intervint un jugement final, qui eût les mêmes effets sur les biens de l'accusé, que s'il était, encore vivant. C'est ce que nous avons vu pratiquer à l'égard de Scribonius Libo et de Cn. Pison.

Il n'est pas jusqu'aux récompenses d'honneur, statues, ornements du triomphe, que Tibère, au rapport de Dion, ne prostituât aux délateurs : c'est-à-dire, qu'il saisissait le plus léger prétexte de prétendus services rendus à l'état, pour décorer de ces distinctions des hommes qui ne les avaient réellement méritées que par la voie des accusations. Il en résulta un tel avilissement de ces honneurs, qu'il se trouva des gens de mérite qui les refusèrent, de peur d'être confondus avec ceux qui les acquéraient si indignement.

Au milieu de tant de tristes événements accumulés les uns sur les autres, ce fut une consolation et un sujet de joie, quoique faible et passagère, de voir Tibère pardonner à C. Cominius chevalier romain, convaincu d'avoir fait contre lui des vers satiriques. Il accorda la grâce du coupable aux prières de son frère, qui était sénateur. On lui applaudit : mais en même temps on s'étonnait de ce que connaissant le bien, et sachant quelle gloire suivait la clémence, il préférait la rigueur et la dureté. Car il n'est point difficile de distinguer quand les louanges données aux princes partent du cœur, ou sont l'effet de la flatterie et de la feinte. Lui-même, qui dans toute autre occasion paraissait étudié, et ne tirait ses

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 30.

mots qu'avec peine et l'un après l'autre, s'il s'agissait de faire un acte de bonté, il s'énonçait d'une façon plus aisée et plus coulante.

Il traita avec sévérité P. Suilius, autrefois questeur de Germanicus. C'était une âme vénale, qui exerçant les fonctions de juge avait reçu de l'argent des parties. Pour ce crime on se contentait de le bannir de l'Italie. Tibère voulut qu'il fût enfermé dans une île, insistant avec tant de force, qu'il jura même qu'il y allait de l'intérêt de la république. On trouva alors de l'excès dans ce procédé. La suite le justifia, lorsque sous l'empire de Claude l'on vit le même Suilius, devenu tout-puissant auprès de ce prince imbécile, abuser indignement de son crédit, et le vendre au plus offrant.

Firmius Catus, infidèle ami de Libon, à l'égard duquel il avait joué le double rôle de corrupteur et de traître, fut accusé dans ce même temps et convaincu d'avoir imposé de faux crimes de lèse-majesté à sa propre sœur. Ici Tibère fit un personnage tout différent. Il modéra la sévérité des sénateurs, qui condamnaient Firmius à l'exil ; et déguisant sous de faux prétextes la reconnaissance pour le service qu'il avait autrefois reçu de lui, il fit en sorte qu'on le dégradât simplement du rang de sénateur.

Après avoir exposé ces faits, Tacite arrête un moment le fil de sa narration, pour faire en quelque façon des excuses à ses lecteurs sur la matière ingrate dont il occupe leur attention : ordres inhumains, accusations continuelles, amitiés trompeuses, innocents punis des supplices destinés aux coupables, les mêmes causes toujours aboutissant à une semblable fin ; tout se ressemble, tout est capable d'ennuyer. Que l'on ne compare point nos annales, dit-il, avec les ouvrages de ceux qui ont écrit l'histoire de l'ancienne république. Ils avaient des sujets riches à traiter, des guerres importantes, des prises de villes, des rois mis en fuite et faits prisonniers : ou s'il leur fallait parler de l'intérieur du gouvernement, les querelles des consuls contre les tribuns du peuple, les lois agraires, la jalousie et les dissensions entre le peuple et le sénat, leur offraient un champ où leur éloquence avait de quoi briller. Pour nous, ajoute-t-il, notre travail est resserré dans des bornes étroites, et ne nous présente aucune gloire à recueillir : un calme parfait, ou interrompu seulement par quelques secousses légères, l'aspect de la ville toujours morne et sombre, un prince nullement curieux d'étendre ses limites, voilà à quoi nous sommes réduits.

La réflexion de Tacite est très-juste. Il est certain qu'une telle matière prête peu, et qu'entre les mains d'un écrivain vulgaire elle deviendrait aisément fatigante. Mais le pinceau de Tacite anime et rend intéressant tout ce qu'il exprime : et si la principale utilité de l'histoire est de faire connaître les hommes, nul historien n'a mieux atteint que lui ce but, puisque nul n'a sondé plus profondément, ni développé avec plus d'habileté tous les replis du cœur humain.

Il remarque en effet que son ouvrage peut être lu utilement par ceux qui avaient à vivre sous le gouvernement des empereurs romains. Car, dit-il, le petit nombre est seul capable de discerner par sa propre prudence l'honnête de vicieux, l'utile du nuisible : la plupart ont besoin de s'instruire par les exemples des autres.

J'ajouterai que, comme le fond du caractère des hommes demeure toujours le même, les leçons que fournissent les écrits de Tacite conviennent à tous les pays et à tous les siècles. C'est aux lecteurs judicieux à en faire une application sage, ayant égard aux différences essentielles qui se trouvent entre un gouvernement tout militaire, et une autorité fondée sur les lois ; entre une puissance toujours inquiétée sur la légitimité de son origine, et par cette raison sujette à prendre

ombrage de la vertu même, et un sceptre dont les droits, aussi anciens que la nation qu'il gouverne, sont confondus avec ceux de la patrie.

Il est bon d'observer que Tibère, ayant achevé la dixième année de son empire, n'en demanda pas la continuation, comme Auguste, parce qu'il ne l'avait pas reçu, comme lui, pour un temps limité : mais il ne laissa pas de célébrer à cette occasion des jeux et des fêtes ; et son exemple servit de règle à ses successeurs.

**COSSUS CORNÉLIUS LENTULUS. - M. ASINIUS AGRIPPA. AN R. 776.  
DE J.-C. 25.**

Le premier fait que Tacite rapporte sous l'année qui eut pour consuls Cossus Cornélius et Asinius Agrippa, c'est l'accusation de Crémutius Cordus, à qui l'on fit un crime de ce que dans les annales données par lui au public il avait loué Brutus, et appelé Cassius *le dernier des Romains*. C'était l'éloge que Brutus lui-même avait fait de Cassius, en déplorant la mort d'un collègue si digne d'estime.

Il y avait sans doute de la hardiesse à Crémutius Cordus de traiter si honorablement les deux plus grands ennemis de la maison des Césars. Ce n'était pourtant pas là son véritable crime. Il avait offensé Séjan par quelques mots pleins d'une liberté caustique. Il lui était échappé de dire que Séjan n'attendait pas qu'on l'élevât sur les têtes des Romains, et qu'il se hâtait d'y monter de lui-même. A l'occasion d'une statue de ce favori placée dans le théâtre de Pompée, qui avait été brûlé comme je l'ai rapporté plus haut, et que Tibère faisait rétablir : *C'est maintenant, s'écria Crémutius, que l'on peut dire avec vérité que ce théâtre périt*. Séjan ne lui pardonna pas ces mots piquants, et il lâcha sur lui deux de ses chiens, ou, pour parler avec Sénèque, deux de ses chiens au grand collier, qu'il tenait apprivoisés pour lui seul et farouches pour tout autre, en les nourrissant de sang humain. Ces deux accusateurs de Crémutius se nommaient Satrius Secundus et Pinarius Natta. Tibère ne dissimulait pas non plus son indignation contre un écrivain téméraire, qui avait osé louer des hommes que l'on ne traitait plus que de brigands et de parricides.

Crémutius, voyant sa perte résolue, prit le parti de mourir ; et par conséquent n'ayant plus rien à ménager, il plaida sa cause dans le sénat avec fermeté et avec courage. *Messieurs, dit-il, on m'attaque sur mes paroles ; tant mes actions sont innocentes ! Encore ces paroles qu'on me reproche ne regardent-elles point les personnes sacrées qu'exprime la loi contre le crime de lèse-majesté. On m'accuse d'avoir loué Brutus et Cassius, dont plusieurs ont écrit l'histoire, sans qu'aucun ait manqué d'en parler honorablement. Crémutius prouve ce qu'il avance par les exemples de Tite-Live, de Pollion, de Messala. Il allègue l'éloge de Caton composé par Cicéron sous les yeux du dictateur César, qui se contenta d'y répondre par une espèce de plaidoyer contraire. Il cite encore diverses pièces qui s'étaient conservées, lettres d'Antoine, harangues de Brutus, vers de Catulle, tous ouvrages remplis d'opprobres diffamants contre Auguste et contre César. Mais ces grands hommes, ajoute-t-il, ont usé de patience : ils ont laissé subsister ces écrits. Et dans la conduite qu'ils ont tenue, je ne crains point de dire qu'il est entré autant de sagesse que de modération. Car ce qu'on méprise en ce genre tombe dans l'oubli : si vous en paraissez piqué, on juge que c'est la vérité qui vous offense.*

Au reste, ce qui a toujours été le plus libre, le plus à l'abri de toute critique, c'est de s'exprimer franchement sur le compte de ceux qui, n'étant plus au nombre

des vivants, doivent être soustraits à toute prévention de faveur ou de haine. Suis-je d'intelligence avec Brutus et Cassius actuellement armés, et occupant les plaines de Philippes ; et appuyé-je leurs armes par des harangues audacieuses, qui soufflent le feu de la guerre civile ? Il y a soixante-dix ans qu'ils sont morts ; et ils ne subsistent plus que par leurs images et leurs statues, que le vainqueur même n'a pas détruites, et par le souvenir qu'en perpétuent les écrivains. La postérité rend justice à chacun : et s'il faut que je sois condamné, non-seulement les noms de Brutus et de Cassius ne seront pas pour cela abolis, mais le mien vivra avec eux.

Il sortit du sénat dans la résolution de se laisser mourir de faim. Mais il avait une fille nommée Marcia, de qui il était tendrement aimé, et qui s'opposait à son dessein. Il se détermina à la tromper. Il prit donc le bain, et ensuite s'étant fait apporter dans sa chambre de quoi manger un morceau, comme c'était assez l'usage après le bain, il fit retirer les esclaves, jeta par la fenêtre ce qu'on lui avait apporté, pour donner lieu de croire qu'il avait mangé, et s'abstint de souper comme n'ayant point d'appétit. Le second et le troisième jour il en fit autant. Au quatrième l'état de faiblesse où il était tombé le décelait. Alors, voyant Marcia désolée, *Ma chère fille*, dit-il en l'embrassant, *voici la seule chose que je vous aie cachée de ma vie. Mais c'en est fait. J'ai pris la route de la mort, et j'ai fait plus de la moitié du chemin. Vous ne devez, ni ne pouvez me rappeler à la vie.* Il fit ensuite boucher tous les jours de sa chambre, et s'ensevelit ainsi dans les ténèbres.

Lorsque la nouvelle du parti qu'il avait pris se fut répandue dans la ville, ce fut une joie publique de voir les délateurs, ces loups avides, frustrés de leur proie. Ils s'adressent aux consuls par l'avis de Séjan ; ils se plaignent que Crémutius leur échappe par une mort volontaire ; ils veulent interrompre l'exécution d'un dessein auquel ils l'avaient forcé. Pendant qu'on délibère, pendant que les accusateurs présentent requête sur requête, déjà Crémutius, dit Sénèque, avait prononcé sa sentence d'absolution et s'était mis en sûreté.

Tacite ni Sénèque ne nous apprennent point si l'on fit le procès à sa mémoire, si ses biens furent confisqués. Leur silence donne lieu de penser que sa mort termina les poursuites. Seulement ses livres furent condamnés au feu par le sénat<sup>1</sup>. Sa fille les cacha soigneusement ; et au bout de quelques années, elle les fit reparaître, et les rendit au public. Sénèque et Tacite les avaient entre les mains ; et s'ils ont péri, ce n'a été que par le désastre commun qui a enlevé tant de précieux monuments de la littérature. Aussi Tacite, avec la liberté dont il fait partout profession, se moque-t-il de l'aveuglement de ceux qui par la puissance dont ils jouissent dans le temps présent s'imaginent pouvoir éteindre le flambeau de la vérité pour les siècles à venir. Au contraire, dit-il, la défense accrédite les talents contre lesquels on sévit ; et quiconque s'est porté à cette rigueur, n'en a tiré d'autre fruit que l'ignominie pour lui-même, et la gloire pour les écrivains proscrits et condamnés.

La rage d'accuser était si grande, que Drusus second fils de Germanicus ayant été nommé à la charge de préfet de la ville pendant les jours des fêtes Latines, titre sans exercice, ombre de magistrature sans fonction, lorsque le jeune prince montait pour la première fois sur son tribunal, un certain Calpurnius Salvianus se présenta à lui pour demander la permission d'accuser Sex. Marius. Tibère fut choqué lui-même de l'indécence de ce procédé, et exila Salvianus.

---

<sup>1</sup> SÉNÈQUE, *Consol. ad Marc.*, I.

Mais Vibius Sérénius, cet impie accusateur de son père, intenta impunément une fausse accusation contre Fonteius Capito, ancien proconsul d'Asie. Il succomba : l'accusé prouva son innocence : il n'en arriva aucun mal au calomniateur<sup>1</sup>. La haine publique faisait sa sureté. Car, dit Tacite, les accusateurs déterminés devenaient presque des personnes sacrées et inviolables : ceux qui ne faisaient le métier qu'en petit et en sous-ordre, en portaient quelquefois la peine.

Dans le même temps l'Espagne ultérieure fit demander au sénat par ses députés la permission d'élever un temple à Tibère et à Livie, suivant l'exemple récent de la province d'Asie. Tibère, qui ne se repaissait point de chimères, et qui avait toute la force d'esprit nécessaire pour mépriser les vains honneurs, saisit cette occasion de s'expliquer sur les motifs qui l'avaient fait condescendre au désir des Asiatiques, et de réfuter ceux qui l'avaient accusé de s'être laissé aller à la vanité. Messieurs, dit-il, je sais que plusieurs ont trouvé que je m'écartais de mes principes, en ne m'opposant point dernièrement à la demande des villes d'Asie. C'est pourquoi je suis bien aise de vous faire l'apologie du silence que je gardai alors, et de vous exposer ma résolution par rapport à l'avenir. Auguste ayant permis à ceux de Pergame de lui construire un temple, à lui et à la ville de Rome, moi qui fais profession d'observer toutes ses actions et toutes ses paroles comme autant de lois que je dois suivre, je me conformai d'autant plus volontiers à un exemple si respectable pour moi, que l'on associait le sénat au culte que l'on prétendait me rendre. Mais si un prince est excusable d'avoir reçu de pareils honneurs une fois, d'un autre côté se laisser consacrer comme une divinité dans toutes les provinces, c'est un excès que l'on taxerait justement de vanité et d'orgueil : et l'encens offert à Auguste perdra son prix, si la flatterie en multiplie et en prodigue l'honneur. Je vous prends à témoin, P. Conscrits, de la déclaration que je fais ici, que je me reconnais simple mortel, sujet à toutes les faiblesses de la condition humaine, et suffisamment honoré de tenir la première place entre les hommes. Je souhaite que la postérité se souvienne que telle est ma façon de penser : et elle rendra à ma mémoire tout l'honneur, que je désire, si elle me juge digne de mes ancêtres, attentif à veiller sur vos intérêts, ferme et constant dalle les dangers, et préférant le bien public à la crainte de susciter contre moi d'injustes inimitiés. Voilà les temples et les autels dont je suis jaloux, et qui, érigés dans vos cœurs, subsisteront à jamais ; au lieu que ceux qui sont construits en pierre, si le jugement de la postérité devient contraire, sont méprisés et regardés comme des sépulcres. Ainsi tous mes vœux se réduisent à demander aux dieux et aux déesses, qu'ils m'accordent jusqu'à la fin de ma vie la tranquillité de l'esprit et l'intelligence des lois divines et humaines, et à prier les citoyens, les alliés, et tous les hommes, de conserver un souvenir honorable de mon nom après ma mort.

Je ne sais s'il est aucun autre exemple d'un païen qui dans le cas de Tibère ait parlé avec autant de sagesse et de jugement. Tout ce qui resterait à souhaiter, ce serait qu'il eût formé bien sincèrement les vœux qu'il exprime. Cependant peu approuvèrent la modestie de son discours : quelques-uns pensèrent qu'il ne rejetait les honneurs divins, que parce qu'il se défiait qu'on les laissât subsister lorsqu'il ne serait plus : d'autres trouvèrent dans ce refus de la bassesse d'âme. Et la sagesse humaine est si courte, l'orgueil le plus insensé lui est si naturel, que Tacite, cet écrivain si plein de sens, ne paraît pas improuver le jugement de ces derniers. Il étale avec complaisance les motifs sur lesquels ils se fondaient.

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 36.

Les plus vertueux d'entre les mortels, disaient-ils<sup>1</sup>, souhaitent tout ce qu'il y a de plus élevé. C'est ainsi qu'Hercule et Bacchus chez les Grecs, Quirinus parmi nous, ont été mis au rang des dieux. Auguste est louable d'avoir espéré parvenir à de semblables honneurs : et son attente a été remplie par les temples que lui ont élevés toutes les provinces. Les autres biens abondent autour des princes : il en est un seul qu'ils doivent désirer avec une avidité insatiable : c'est de laisser un grand nom après eux. En méprisant la gloire, on méprise les vertus. Ainsi faisait-on, je ne dis point l'apologie, mais le panégyrique d'une folie sacrilège, qui transfère à de faibles mortels le culte dû au Dieu créateur et souverain.

Cette année, Tibère commença à s'occuper sérieusement du dessein de se retirer à la campagne, et d'y vivre loin de Rome. Séjan l'y exhortait, dans la vue de se rendre plus pleinement maître des affaires et de la personne même de l'empereur ; et une aventure fort désagréable pour Tibère donna un grand poids aux discours de son ministre.

Votiénius Montanus, Narbonnais de naissance, homme célèbre par son esprit, s'il eût su en retenir la fécondité dans de justes bornes, et l'Ovide des orateurs<sup>2</sup>, était accusé de lèse-majesté, et son procès s'instruisait dans le sénat. Parmi les témoins on en produisit un qui était dans le service, et qui avec une franchise de soldat, ne songeant qu'à charger l'accusé, dit tout ce qu'il savait, sans songer qu'il répétait des propos très-injurieux à l'empereur. On eut beau vouloir l'interrompre, et faire du bruit pour l'obliger à se taire, il n'en insistait qu'avec plus de force ; en sorte que Tibère fut informé de tout ce qu'on disait de lui dans le particulier ; il entendit les titres odieux qu'on lui donnait, les jugements désavantageux que l'on portait de sa conduite et de son gouvernement. Il en fut tellement frappé, qu'il s'écria qu'il voulait se justifier sur-le-champ, ou du moins pendant l'instruction du procès ; et les prières de ceux qui étaient autour de lui, les flatteries de tous les sénateurs, eurent bien de la peine à le calmer. Il se tranquillisa un peu dans le moment, mais il n'oublia pas ce qu'il avait entendu, et le souvenir qu'il en conservait le dégoûta beaucoup des assemblées du sénat. Votiénius fut condamné, et relégué dans les îles Baléares où il mourut peu de temps après.

Tibère, qui était d'un caractère opiniâtre, ayant appris par la voie que je viens de dire qu'on lui reprochait sa rigueur contre les accusés, se piqua d'en montrer plus que jamais. Une dame nommée Aquillia étant poursuivie comme coupable d'adultère, le consul désigné, Lentulus Gétulicus, la condamnait à la peine portée par la loi<sup>3</sup>. L'empereur voulut qu'elle fût exilée ; et il effaça Apidius Mérula du tableau des sénateurs, pour n'avoir pas juré l'observance des ordonnances d'Auguste.

Deux ans auparavant, il avait aggravé par une nouvelle peine la condition des exilés, dont Auguste s'était contenté de restreindre la licence et le luxe dans des bornes assez étroites. Tibère y ajouta la privation de la faculté de tester.

Lentulus Gétulicus, père du consul désigné dont nous venons de parler, et L. Domitius, moururent cette même année. Lentulus ne tirait pas uniquement son

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 38.

<sup>2</sup> SÉNÈQUE, *Controverses*, IV, 28.

<sup>3</sup> Il paraît que la loi d'Auguste qui est indiquée ici, ne prononçait dans le cas d'adultère que la peine de la relégation, qui était plus douce que celle de l'exil proprement dit. Le personne reléguée ne perdait ni la qualité ni les droits de citoyen romain, qui étaient étés par rami, ou interdiction du feu et de l'eau.

lustre d'une haute naissance, de l'honneur du consulat et des ornements du triomphe, récompense de ses victoires sur les Gétules. Ce qui doit le relever surtout aux yeux des justes estimateurs du mérite, c'est une pauvreté soutenue longtemps avec dignité, et ensuite des richesses acquises sans injustice, et gouvernées avec sagesse.

Domitius est bien moins estimable, quoique avec une illustration plus brillante encore. Il a été parlé dans l'Histoire de la république, de son aïeul tué à la bataille de Pharsale ; de son père, qui, après la bataille de Philippes, fut quelque temps maître de la mer, et qui s'étant ensuite joint à Antoine le quitta peu avant la bataille d'Actium pour passer du côté d'Auguste. Celui dont il s'agit épousa l'aînée des filles d'Antoine et d'Octavie, et il en eut pour fils Cn. Domitius, marié depuis à Agrippine, et père de l'empereur Néron. Il se signala dans la guerre. Il passa l'Elbe, et pénétra plus avant dans la Germanie qu'aucun de ses devanciers : en conséquence de quoi il fut décoré des ornements du triomphe, Mais ses mœurs et sa conduite n'offrent rien que de blâmable. Dans sa jeunesse, il se piqua du honteux honneur d'être un excellent cocher. Arrogant, prodigue, intraitable, il força, étant simple édile, le censeur Plancus de lui céder le haut du pavé. Dans les jeux qu'il donna comme préteur et comme consul, il produisit sur la scène des chevaliers romains et des dames d'un nom illustre. Il fit aussi exécuter des combats de gladiateurs qui durèrent plusieurs jours, mais avec tant de cruauté, qu'Auguste, après l'en avoir repris inutilement dans le particulier, publia une ordonnance pour arrêter cet excès. Son fils fut encore plus vicieux que lui.

L. Antonius mourut aussi à Marseille, héritier infortuné d'un grand nom. Il était fils de Jule Antoine, qui fut puni de mort par Auguste pour cause d'adultère avec Julie. Sa mère était Marcella, fille d'Octavie, et par conséquent il appartenait de très-près à Auguste. Ce prince le relégua tout jeune à Marseille sous prétexte de l'y envoyer faire ses études. L. Antonius y mourut, comme je viens de le dire, en exil. Cependant on honora sa mémoire par de pompeuses funérailles ; et ses Cendres, en vertu d'un décret du sénat, furent portées dans le tombeau des Octaves.

Les provinces nous fournirent un petit nombre de faits, pour la plupart assez peu considérables. Les habitants de Cyzique furent de nouveau privés de la liberté qu'Auguste leur avait ôtée<sup>1</sup>, et ensuite rendue. On leur reprochait de la négligence par rapport aux cérémonies religieuses instituées dans leur ville en l'honneur d'Auguste, et des actes de violence contre des citoyens romains. Les Lacédémoniens et les Messéniens se disputaient la possession du temple de Diane surnommée Limnetis. Ils furent entendus contradictoirement dans le sénat, et sur l'autorité des anciens titres les Messéniens gagnèrent leur procès. Ceux de Ségeste en Sicile demandèrent le rétablissement du temple de Vénus sur le mont Éryx, qui tombait en ruine. Ils faisaient valoir leur parenté avec les Romains, et l'origine commune qu'ils tiraient les uns et les autres de Troie et d'Énée. Tibère écouta leur discours avec satisfaction ; et comme appartenant par le sang à la déesse Vénus, tige de la maison des Jules, il se chargea de la reconstruction de son temple. Les Marseillais présentèrent requête pour obtenir la confirmation du legs universel qu'avait fait à leur république Vulcatius Moschus, exilé de Rome, et agrégé par eux au nombre de leurs citoyens. Ils alléguaient l'exemple du fameux Rutilius, que ceux de Smyrne avaient fait

---

<sup>1</sup> Voyez Auguste sous les années 732 et 737.



citoyen de leur ville après qu'il eut été exilé. La cause des Marseillais fut jugée bonne, et le legs confirmé.

En Espagne, L. Pison, préteur de la province, fut assassiné par un paysan de la nation des Termestins. Le meurtrier le tua d'un seul coup ; et comme il avait un excellent cheval tout prêt, il se sauva à bride abattue, gagna les montagnes, et, s'enfonçant dans des routes perdues, il échappa aisément à ceux qui le poursuivaient. On ne savait d'abord qui il était. Son cheval, qu'il laissa lorsqu'il fut dans les montagnes, ayant été pris, le fit reconnaître. On le trouva, et on lui donna la question pour le forcer de nommer ses complices. Mais dans le temps même qu'on le tourmentait, il criait à haute voix dans sa langue qu'inutilement voulait-on le contraindre de parler ; que ceux qui étaient du secret pouvaient sans crainte rester sur le lieu, et être témoins des supplices qu'on lui faisait souffrir ; qu'aucune violence de douleur ne lui arracherait la vérité. Le lendemain, on se préparait à l'appliquer une seconde fois à la torture. Mais pendant qu'on l'y menait, il fit un effort pour se tirer subitement des mains de ses gardes, et se frappa si rudement la tête contre la muraille, qu'il en mourut sur-le-champ. On crut que le meurtre de Pison était l'effet d'une conspiration des Termestins, qu'il traitait avec une rigueur que des Barbares ne pouvaient supporter.

#### CN. LENTULUS GÉTULICUS. - C. CALVISIUS. AN R. 777. DE J.-C. 26.

La Thrace agitée par des mouvements de révolte, et réduite à la soumission par Poppéus Sabinus, valut à ce général les ornements du triomphe sous les consuls Lentulus Gétulicus et C. Calvisius.

Les Thraces en général étaient une nation féroce : mais surtout ceux qui habitaient les montagnes ne respiraient que la guerre, et ne pouvaient se façonner à la servitude. Ils avaient été de tout temps accoutumés à ne rendre même à leurs rois qu'une obéissance de caprice ; et s'ils donnaient des secours de troupes aux Romains, c'était pour des guerres voisines et sous des chefs de leur nation. Ils ne voulurent donc point souffrir qu'on leur enlevât leurs meilleurs hommes pour les faire servir dans les armées romaines ; et ce qui les alarma surtout, c'est que le bruit s'était répandu que, séparés les uns des autres, et mêlés avec des soldats d'autres nations, on les emmènerait dans des pays fort éloignés. Cependant, avant que de prendre les armes, ils envoyèrent des députés à Poppéus pour lui déclarer qu'ils étaient amis du peuple romain et disposés à lui obéir, pourvu qu'on ne les fatiguât point par de nouvelles surcharges : mais que, si on prétendait les traiter en esclaves, ils avaient des armes, une nombreuse jeunesse, et des courages fermes, qui ne connaissaient point de milieu entre la liberté et la mort. En même temps ils montraient leurs forts guindés sur de hauts rochers, et dans lesquels ils avaient retiré leurs vieillards et leurs femmes, et ils menaçaient d'une guerre difficile, périlleuse et sanglante.

Poppéus leur répondit avec douceur, en attendant qu'il fat assez puissant pour se faire craindre. Lorsque Pomponius Labeo lui eut amené une légion de Mésie, et que Rhymétalcès fut venu le joindre avec un corps de Thraces qui étaient demeurés fidèles, ayant réuni ces forces à celles qu'il avait sous la main, il marcha aux ennemis. Il les chassa sans peine des lieux découverts, où les plus hardis d'entre eux s'étaient postés, et il y établit lui-même son camp. Mais il éprouva plus de difficulté lorsqu'il lui fallut attaquer un fort bâti sur la croupe d'une montagne, et défendu par une grande multitude de ces rebelles, les uns

armés, les autres suppléant par leur courage au défaut des armes. Son camp n'en était pas éloigné ; et comme il vit les plus fiers des ennemis se montrer hors de leurs murs en chantant et en dansant à la manière des Barbares, il détacha sur eux des tireurs d'arc, qui, s'étant trop approchés, furent mis en désordre par une sortie brusque et imprévue : et ils couraient risque d'être enveloppés sans la précaution que le général romain avait prise de tenir toute prête pour les secourir une cohorte de Sicambres, peuple german, non moins impétueux et non moins bruyant que les Thraces.

Il comprit que c'était une nécessité d'assiéger en forme des gens résolus à se bien défendre ; et il se porta plus près du fort, laissant dans ses anciens retranchements les Thraces auxiliaires, qui n'étaient pas propres à l'aider dans les opérations d'un siège. Il leur permit de ravager les campagnes, d'y porter le fer et le feu, d'enlever tout le butin qu'ils pourraient, pourvu que leurs pillages se renfermassent dans la durée du jour, et qu'ils passassent la nuit dans le camp, en y faisant bonne garde. Ces ordres furent d'abord exécutés ; mais bientôt ces Thraces, devenus riches par le pillage, voulurent jouir de leur opulence. Le vin et la bonne chère rivaient un puissant attrait pour cette nation. Ils s'y livrèrent avec excès, et conséquemment à la négligence ; et au lieu de corps de garde et de sentinelles qui veillassent à la sûreté du camp, on ne voyait que des hommes étendus par terre, et plongés dans un sommeil causé par l'ivresse.

Les ennemis furent informés de ce désordre, et ils en profitèrent habilement. S'étant partagés en deux corps, et ayant choisi le temps de la nuit comme le plus favorable à une surprise, ils vinrent en même temps attaquer le camp romain et fondre sur ceux qui dévastaient tout le pays. L'entreprise contre le camp des Romains n'était proprement qu'une fausse attaque par laquelle ils voulaient les occuper à leur propre défense, et leur dérober la connaissance du péril que couraient leurs alliés. Ils y réussirent, et ils eurent toute la facilité qu'ils pouvaient souhaiter pour tailler en pièces leurs infidèles compatriotes. Ils les trouvèrent ou couchés le long de leurs retranchements, ou dispersés çà et là dans la campagne ; et ils en firent un grand carnage, auquel ils se portèrent avec d'autant plus de fureur, qu'ils les regardaient comme des déserteurs et des traîtres, unis aux oppresseurs de la patrie pour la réduire en servitude.

Ils satisfirent ainsi leur vengeance, mais c'est tout le fruit qu'ils retirèrent de ce combat. Le général romain n'en pressa pas moins vivement le siège. Il dressa ses batteries, fit jouer ses machines, et, coupant aux assiégés toute communication avec les dehors, il mit la disette parmi eux. Ils souffraient surtout de la soif, n'ayant qu'une seule fontaine pour le grand nombre qu'ils étaient, soit de gens armés, soit de bouches inutiles. Leurs bêtes de somme et leurs chevaux enfermés avec eux, périssaient faute de fourrages ; et les corps morts de ces animaux, mêlés avec ceux des hommes qui mouraient de leurs blessures ou par la soif, non-seulement présentaient un spectacle horrible, mais infectaient l'air et répandaient la contagion.

A tant de misères la discorde vint encore mettre le comble. Les uns découragés se déterminaient à se rendre : le désespoir portait les autres à la fureur ; et ceux-ci se partageaient encore en deux sentiments, quelques-uns voulant se tuer eux-mêmes, et d'autres, en plus grand nombre, aimant mieux chercher la mort dans un combat contre l'ennemi. Chacun de ces partis avait son chef. Dinis, vieillard respectable, à qui une longue expérience avait appris à connaître la puissance des Romains dans les armes et leur clémence dans la victoire, non-seulement conseillait de se soumettre, mais il en donna l'exemple, et il se remit

au pouvoir des vainqueurs avec sa femme et ses enfants. Il fut suivi de tout ce qu'il y avait de faible dans la place par le sexe ou par l'âge, et de ceux qui préféraient, dit Tacite, la vie à la gloire. Tarsa et Turésis, qui étaient à la tête des deux autres partis, exécutèrent aussi eux-mêmes ce qu'ils conseillaient aux autres. Tarsa, criant à haute voix que dès que l'on était résolu de ne point survivre à la liberté, la voie la plus courte pour aller à la mort était la meilleure, et qu'il fallait terminer dans le moment ses craintes et ses espérances, se perça lui-même de son épée ; et il s'en trouva quelques-uns qui l'imitèrent.

Turésis, accompagné de ceux qui voulaient au moins vendre chèrement leur vie, ayant attendu la nuit, fit une sortie vigoureuse, et livra un rude assaut au camp des Romains. Poppéus s'y était préparé, et il avait donné partout de bons ordres. Mais la furie, naturelle des Thraces, animée par leur désespoir, leur fit faire des prodiges, et ils forcèrent en quelques endroits les retranchements. Ils ne purent cependant s'y maintenir. La valeur et la bonne conduite triomphèrent enfin d'une aveugle rage : et après que le combat eut duré toute la nuit, les Thraces, repoussés jusqu'à leur fort, se virent obligés de mettre armes bas et de se rendre. D'autres châteaux voisins se soumirent pareillement il en restait quelques-uns encore à réduire. Mais les froids hâtifs et rigoureux du mont Hæmus obligèrent les Romains de se retirer et de laisser leur conquête imparfaite ; ce qui n'empêcha pas Poppéus d'obtenir, comme je l'ai dit, les ornements du triomphe.

Cette année, Tibère exécuta enfin le dessein qu'il roulait depuis longtemps dans son esprit, d'abandonner Rome pour n'y plus revenir<sup>1</sup>. Il prit le prétexte de deux temples à dédier, l'un à Jupiter dans la ville de Capoue, l'autre à Auguste dans celle de Nole ; et il partit pour la Campanie. Les conseils de Séjan, comme je l'ai dit, contribuèrent à lui faire prendre cette résolution. Mais puisque après la mort de ce ministre il resta encore dans sa retraite pendant six ans entiers, il est clair qu'il avait des motifs indépendants de toute impulsion étrangère.

Tacite cherche ces motifs ; et le premier qu'il présente, c'est que Tibère, honteux des excès de cruauté et de débauche auxquels il se portait, cachait ses vices par la solitude pendant qu'il les rendait publics par ses actions. D'ailleurs il était d'un caractère naturellement sombre, et pendant le séjour qu'il fit à Rhodes il avait pris l'habitude de vivre renfermé. Quelques-uns ont cru que la difformité de sa personne, dans un âge qui n'était pas encore extrêmement avancé, lui déplaisait beaucoup, et l'avait engagé à éviter de se montrer. Il ne passait pas alors soixante-sept ans, et déjà, quoiqu'il fat d'un tempérament très-robuste, la vieillesse l'avait maigri et voûté, ce qui allait fort mal avec sa taille démesurément grande. Ajoutez que sa tête était toute dégarnie de cheveux, et qu'il avait des ulcères au visage qui l'obligeaient d'y mettre des emplâtres.

Un dernier motif fut la hauteur de sa mère, qu'il trouvait plus insupportable à mesure qu'il avançait. Il dédaignait de partager avec elle l'autorité du gouvernement, et il ne pouvait l'en exclure, parce qu'il lui devait l'empire. Elle prenait soin, de son côté, de lui reprocher son bienfait, et de le faire ressouvenir que c'était elle qui avait empêché Auguste de lui préférer Germanicus. Tout cela jetait de l'aigreur dans le commerce de la mère et du fils, et ils en vinrent à une rupture à l'occasion que je vais dire.

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 57.

Livie pria Tibère de mettre au rang des juges un nouveau citoyen, qu'elle protégeait<sup>1</sup> ; et comme elle revenait souvent à la charge, enfin il lui déclara qu'il n'y consentirait qu'à condition que sur le tableau qui contenait les noms des juges on écrivait que la nomination de celui-ci était une faveur extorquée par sa mère. Livie fut outrée ; et dans sa colère elle tira du lieu destiné à conserver ce qu'elle avait de plus précieux, et elle lui lut un ancien billet d'Auguste, par lequel ce prince se plaignait à elle de la dureté et de l'humeur intraitable de son fils. Le trait était offensant ; et Tibère fut tellement indigné de voir qu'elle eût gardé si longtemps ce billet, et qu'elle en eût fait un usage si aigre contre lui, que cette aventure acheva de le déterminer à quitter Rome pour toujours.

Il partit avec un très-petit cortège, n'emmenant qu'un seul sénateur, Coccéius Nerva, personnage consulaire et grand jurisconsulte ; quelques chevaliers, parmi lesquels il n'y en avait que deux qui tinssent un rang distingué dans l'ordre, Séjan et Curtius Atticus. Il se fit accompagner d'un petit nombre de gens de lettres, Grecs la plupart, dans la conversation desquels il prétendait s'amuser<sup>2</sup>. Car il était lui-même très-lettré, mais plein de travers en ce genre comme dans tout le reste, obscur et affecté dans son style, goûtant, non les grands auteurs, mais des écrivains dont les noms sont à peine connus, amateur de la mythologie jusqu'à la puérilité, en sorte qu'il fatiguait ceux qui faisaient profession de cette étude par des questions tout-à-fait ridicules, leur demandant qui était la mère d'Hécube ; quel nom portait Achille lorsqu'il était dans l'île de Scyros en habit de fille, et autres futilités semblables, que l'on ne sait point, et qu'il serait fort inutile de savoir.

A son départ le bruit se répandit que selon la position du ciel et les prédictions des astrologues, il ne reverrait jamais Rome<sup>3</sup> ; et cette opinion causa le malheur d'un grand nombre de personnes, qui en conclurent qu'il mourrait bientôt, et qui conséquemment ne se gênant point, et se donnant la liberté de parler et d'agir, eurent tout le temps d'éprouver sa cruauté. Car il vécut encore onze ans, sans néanmoins rentrer dans Rome, quoique souvent il s'en soit approché, jusqu'à venir au pied des murailles. Sur quoi Tacite, toujours crédule à l'astrologie et à la divination, admire combien il s'en fallut peu que l'art ne se trouvât en défaut. On doit plutôt s'étonner qu'il ait prédit juste. L'âge de Tibère, et son aversion pour sa capitale, étaient les sources où les astrologues avaient puisé leurs merveilleuses lumières ; et lorsqu'ils le virent pousser sa carrière plus loin qu'ils n'avaient pensé, ils furent sans doute plus surpris que personne de l'accomplissement de leur prédiction.

Tibère en sortant de Rome avait défendu par un placard affiché publiquement, que personne ne vînt troubler son repos : en quelque endroit qu'il portât ses pas, des soldats disposés en haie empêchaient qu'on ne l'approchât. Il se promena ainsi par toute la Campanie<sup>4</sup>. Mais enfin ne se trouvant pas encore assez solitaire, et gêné par la vue des villes et des hommes, après qu'il eut fait la dédicace des deux temples dont j'ai parlé, il abandonna la terre-ferme l'année suivante, et passa dans l'île de Caprée.

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Tibère*, 51.

<sup>2</sup> SUÉTONE, *Tibère*, 70.

<sup>3</sup> TACITE, *Annales*, IV, 58 ; SUÉTONE, *Tibère*, 40.

<sup>4</sup> TACITE, *Annales*, III, 67 ; SUÉTONE, *Tibère*, 40.

Cette île, que le long séjour de Tibère a rendue si fameuse, était tout-à-fait convenable au dessein qu'il avait de se cacher. Elle est environnée d'écueils, et accessible par un seul endroit, de sorte que personne n'y peut aborder sans être vu. Du reste c'est une demeure délicieuse : les hivers y sont doux, parce qu'une montagne la met à l'abri des vents du nord ; dans l'été l'air y est rafraîchi par les zéphirs : elle a en face le golfe de Naples, dont la côte offrait une vue charmante, avant que les ravages du mont Vésuve l'eussent défigurée. Le circuit de l'île est de quarante mille pas selon Pline<sup>1</sup> ; Tibère y avait fait bâtir douze maisons de plaisance, qui avaient chacune leur nom.

J'ai dit que c'était principalement la solitude, et la difficulté de l'abord, qui lui avaient donné du goût pour le séjour de cette île. L'aventure d'un malheureux pêcheur en est la preuve. Cet homme ayant grimpé par des rochers fort escarpés pour venir présenter à l'empereur un grand et beau surmulet qu'il avait pria, et s'étant offert inopinément à ses yeux, Tibère effrayé ordonna que l'on frottât le visage du pêcheur avec son poisson ; et comme celui-ci, pendant qu'en exécutait sur lui cet ordre tyrannique, se félicitait au moins de n'avoir point apporté une grosse écrevisse de mer, gal avait pareillement prise, l'inhumanité de Tibère fut telle, qu'il profita de l'avis pour augmenter la rigueur du supplice, en substituant au surmulet l'écrevisse, qui mit le visage du pêcheur tout en sang.

Tibère avait cherché cette retraite pour cesser de se contraindre. Il était fatigué de la gêne où il avait retenu jusque-là ses passions et ses vices. Il voulut vivre à son aise ; et autant qu'il avait paru appliqué aux affaires, autant se livra-t-il alors à un loisir de paresse, qu'il n'interrompit que pour faire du mal.

Il renonça si pleinement à tout soin utile pour l'administration de la république, que depuis ce temps il ne remplit point les places vacantes dans les compagnies de juges, il ne changea ni officiers militaires, ni gouverneurs des provinces qui étaient directement sous sa main, il laissa plusieurs années l'Espagne et la Syrie sans proconsuls, il souffrit que les Barbares insultassent de tous côtés les frontières, avec autant de honte que de danger pour l'empire. Son unique affaire était le plaisir. Il érigea même un nouvel office dans sa maison sous ce titre, et il chargea de l'intendance de ses plaisirs un chevalier romain nommé Césonius Priscus.

De tout temps il avait aimé le vin et la table, et dès ses premières campagnes il s'était attiré à ce sujet des brocards. Devenu empereur, il ne se corrigea pas. Suétone rapporte que dans le temps même qu'il était question dans Rome d'une réforme des mœurs, Tibère passa deux jours et deux nuits sans interruption à table avec Pomponius Flaccus et L. Pison. Il récompensa ensuite ses compagnons de débauches, en faisant l'un gouverneur de Syrie, et l'autre préfet de la ville ; et il n'eut pas honte de découvrir son motif dans les provisions qu'il leur donna, où il les traitait d'*amis agréables*, d'*amis de toutes les heures*. Dans son séjour de Caprée il lâcha la bride à ce penchant si indigne, je ne dis pis d'un prince, mais d'un homme un peu soigneux de sa réputation. On peut juger de ce qu'il faisait en ce genre par la manière dont il honorait ceux qui s'y distinguaient, ou qui savaient vanter les bons morceaux. Il fut curieux de voir et considéra avec

---

<sup>1</sup> PLINE, III, 17.

admiration un certain Novellius Torquatus de Milan<sup>1</sup>, qui, se piquant d'un genre de mérite plus digne d'un porte-faix que d'un ancien prêteur comme il était, avalait d'un seul trait trois congues, c'est-à-dire près de dix pintes de vin. Il préféra pour la questure à des candidats très-illustres un homme sans nom, qui sur son invitation avait vidé dans un repas une amphore de vin, contenant plus de vingt-quatre de nos pintes. Un autre reçut de lui une gratification de deux cent mille sesterces<sup>2</sup> pour un dialogue dans lequel il introduisait le champignon ou mousseron, le bec-figue, l'huître, et la grive, qui se disputaient le prix.

Je ne parle pas d'une autre sorte de débauches encore plus honteuses, et des infamies par lesquelles ce vieillard impur a décrié pour jamais le nom de l'île de Caprée. Suétone, qui a permis à sa plume de tracer le détail de ces horreurs, en a été blâmé avec raison par les plus graves écrivains, et il a mérité d'avoir Bayle pour apologiste.

Pendant que Rome était en pleine paix, un malheur subit et instantané fit périr un plus grand nombre de Romains que n'en eût emporté une sanglante défaite. A Fidènes un certain Atilius affranchi voulut donner un combat de gladiateurs<sup>3</sup> ; et comme ce n'était ni tentation de ses richesses, ni le désir de se faire un nom et d'acquérir du crédit, mais l'espoir d'un gain sordide qui le conduisait, il mit une coupable économie dans la construction de son amphithéâtre, et ne fut soigneux ni d'établir des fondements solides, ni de bien assurer la charpente. La passion si vive des Romains pour les spectacles était alors irritée par l'austérité de Tibère, qui les sevrerait de ces plaisirs. D'ailleurs la proximité du lieu invitait. Ainsi tout le peuple de Rome, hommes et femmes, gens de tout âge, accoururent en foule à Fidènes. L'édifice ne put supporter cette charge énorme. Il fondit en partie, et entraîna les spectateurs par sa chute : de grandes pièces tombèrent en dehors, et écrasèrent ceux qui s'étaient amassés tout autour. Le désastre fut affreux. Plusieurs périrent sur-le-champ, et ils évitèrent au moins de longs tourments par une prompte mort. On plaignait davantage le sort de ceux qui blessés dangereusement, estropiés d'une partie du corps, conservaient un reste de vie, et qui, outre leur propre douleur, souffraient encore de celle de leurs femmes et de leurs enfants, qu'ils voyaient sous leurs yeux, ou dont ils reconnaissaient la voix et les cris lamentables. Lorsque la nouvelle de ce funeste accident se fut répandue, un nombre infini de personnes vinrent sur le lieu chercher ou pleurer, l'un son père, l'autre son frère ou son ami. L'alarme fut extrême dans Rome : quiconque savait absent quelqu'un à qui il s'intéressât, tremblait pour lui, et les craintes passaient de beaucoup la réalité du mal, dont pourtant l'excès est effrayant. Car le nombre de ceux qui furent tués ou blessés par la chute de cet amphithéâtre se monta à cinquante mille.

Les grands ouvrirent leurs maisons pour le soulagement des malheureux 'qui avaient besoin d'être pansés, et. ils leur fournirent des chirurgiens et des remèdes. Pendant ces jours l'aspect de la ville, quoique triste, rappelait le souvenir des anciens temps, où après une grande bataille, les blessés étaient distribués dans les maisons des sénateurs, et soignés à leurs dépens. Pour prévenir de semblables désastres, le sénat rendit un arrêt qui défendait à quiconque ne posséderait pas le fonds de quatre cent mille sesterces<sup>4</sup> de donner

---

<sup>1</sup> PLINE, XIV, 22.

<sup>2</sup> Vingt-cinq mille livres = 40.926 fr. selon M. Letronne.

<sup>3</sup> TACITE, *Annales*, IV, 62.

<sup>4</sup> Cinquante mille livres = 81.832 fr. selon M. Letronne.

des combats de gladiateurs, et qui réglait les précautions convenables pour la solidité des fondations des amphithéâtres. Atilius fut puni par l'exil.

La douleur de ce cruel accident était encore toute récente, lorsque Rome fut affligée de nouveau par un horrible incendie, qui consuma tout le quartier du mont Cælius. Le peuple, toujours superstitieux, regardant cette année comme malheureuse, s'en prit à l'absence du prince : on disait qu'il était parti sous de mauvais auspices. Tibère apaisa ces bruits par sa libéralité. Il dédommagea les propriétaires des maisons brûlées, et cela, sans attendre les prières ni les sollicitations, sans aucune considération particulière pour les personnes. Des hommes qui n'avaient ni protection ni connaissance à la cour étaient mandés, et recevaient les sommes nécessaires pour rebâtir leurs maisons. Une munificence si digne d'un prince fit grand honneur à Tibère, et il lui en fut rendu de solennelles actions de grâces dans le sénat. Pour perpétuer même la mémoire du bienfait de l'empereur, on proposa de changer le nom du mont Caelius, et d'ordonner qu'il fût appelé le mont Auguste. Cette dénomination ne fit pas fortune.

Jusqu'ici tout était dans l'ordre ; mais la flatterie s'en mêla. Une statue de Tibère, placée dans la maison d'un sénateur nommé Junius, avait échappé aux flammes, sans doute parce que la première attention s'était portée vers un objet qu'il eût été extrêmement dangereux de négliger. On érigea cet événement en merveille divine. On remarqua qu'il en était autant arrivé à Quinta Claudia, dont la statue, deux fois épargnée par les flammes d'un incendie<sup>1</sup>, avait été consacrée dans le temple de la mère des dieux. On en concluait que les Claudes étaient aimés du ciel, et que l'on devait honorer par une vénération religieuse le lieu où les dieux avaient donné un témoignage si éclatant de leur bienveillance pour l'empereur. Telle était la bassesse du sénat romain.

#### AP. JUNIUS SILANUS. - P. SILIUS NERVA. AN R. 779. DE J.-C. 28.

L'année qui suivit la retraite de Tibère dans l'île de Caprée, nous offre la preuve de ce que nous avons dit d'après Suétone touchant l'indifférence de ce prince par rapport aux courses des Barbares, et à l'ignominie du nom romain. Les Frisons se révoltèrent, et l'origine de leurs mouvements est remarquable. Flatterie du sénat. Révolte des Frisons. Perte qu'essuyèrent les Romains.

C'était une nation pauvre, de qui Drusus n'avait exigé d'autre tribut que des cuirs de bœufs, dont on faisait usage pour les boucliers et pour les machines de guerre. Ils payaient tranquillement cette redevance, jusqu'à ce que l'esprit d'exaction et d'avidité prit à tâche de leur aggraver un joug qu'ils portaient patiemment. On n'avait point fixé quelle devait être ni la force et l'épaisseur, ni la grandeur des cuirs qu'ils devaient fournir. Un certain Olennius, autrefois premier centurion d'une légion, ayant été chargé du gouvernement de la Frise, choisit les peaux de bœufs sauvages comme les modèles auxquels seraient comparés les cuirs de tribut. C'était astreindre les Frisons à une condition impossible, vu que les forêts de la Germanie étaient peuplées de bêtes d'une grandeur énorme, au lieu que les bœufs des troupeaux restaient toujours fort petits. Étant donc hors d'état de satisfaire à la nouvelle loi qui leur avait été imposée, ils livrèrent d'abord leurs bœufs mêmes, ensuite ils cédèrent leurs

---

<sup>1</sup> Valère Maxime, I, 8, nous donne la date de ces deux prétendues merveilles, et rapporte la première à l'année de Rome que nous comptons 741, et l'autre à l'an 754.

terres en paiement ; enfin la rigueur fut poussée jusqu'à les contraindre de donner leurs femmes et leurs enfants en esclavage. De là les murmures, les plaintes ; et comme on n'y avait aucun égard, ils recoururent aux armes, se saisirent des soldats qui venaient lever le tribut, et les pendirent à des arbres. Olennius n'évita lui-même leur fureur que par la fuite, et en se sauvant dans le fort du *Flevum*<sup>1</sup>, situé, comme le nom paraît le porter, sur l'embouchure la plus orientale du Rhin, et muni d'une bonne garnison. Les Frisons vinrent l'y assiéger : mais à l'approche d'Apronius, commandant de la basse Germanie, qui descendait le Rhin avec des forces considérables, ils levèrent le siège, et se préparèrent à défendre leur pays.

Apronius y entra, ayant jeté des ponts sur les marécages qui en rendaient l'abord difficile et périlleux. Bientôt il joignit l'ennemi, et livra un combat, dans lequel il fit une faute capitale : car au lieu d'envoyer tout d'un coup un corps de troupes capable de produire un grand effet, il ne détacha que de petits pelotons de cavalerie et d'infanterie légère, qui venant les uns après les autres ne manquaient point d'être battus, et de porter ensuite le désordre et le trouble parmi ceux qui avançaient pour les soutenir. Il fallut qu'ensuite la cinquième légion marchât tout entière contre les rebelles, et tirât de leurs mains tous ces différents détachements qui couraient risque d'être détruits. Les Frisons furent repoussés ; mais la perte ne laissa pas d'être considérable du côté des Romains, qui laissèrent sur le champ de bataille plusieurs de leurs officiers, tribuns, préfets, et centurions.

Cet échec ne fut pas le seul qu'ils souffrirent de la part des Frisons. A quelque distance de là neuf cents soldats furent entièrement taillés en pièces. Dans un autre endroit quatre cents se virent réduits à se tuer les uns les autres, pour ne pas tomber au pouvoir des ennemis. Et les choses en demeurèrent là. Apronius négligea de tirer vengeance de ces affronts et de ces pertes. Tibère les dissimula, de peur d'être obligé d'employer quelque général qui eût de la capacité et de la tête. Le sénat, toujours exposé à la cruauté du prince, et frappé de ses propres dangers, faisait peu d'attention à des maux éloignés, qui ne regardaient que la frontière.

Cette année Tibère maria Agrippine, fille de Germanicus, à Cn. Domitius, en qui la noblesse du sang paternel était encore relevée par l'honneur qu'il avait d'appartenir à la maison impériale du côté de sa mère, fille aînée d'Octavie. Mais il dégradait cette haute naissance par un caractère féroce et par des mœurs détestables. A peine sorti de l'enfance, lorsqu'il accompagnait en Orient le jeune C. César, il tua un de ses affranchis, qui n'avait pas voulu boire autant qu'il le lui ordonnait. En conséquence de ce crime on l'éloigna de la personne du prince ; mais il n'en devint pas plus modéré. Dans une bourgade sur le chemin d'Appius, courant à bride abattue, il écrasa un enfant qu'il voyait, plutôt que de s'arrêter ou de se détourner. A Rome, dans la place publique, il arracha un œil à un chevalier romain, qui contestait contre lui avec une liberté dont il se tint offensé. Injuste et perfide, il achetait dans des ventes publiques et ne payait point : dans sa préture il frustra de leur salaire les conducteurs des chariots du Cirque. Enfin, accusé de crime de lèse-majesté, de divers adultères, et d'inceste avec sa propre sœur Domitia Lépida, sur la fin de la vie de Tibère, il n'échappa la condamnation que par la mort de cet empereur. On sait qu'Agrippine ne le céda en rien aux vices d'un tel mari. Ainsi il avait raison de dire que de lui et de cette princesse il

---

<sup>1</sup> Voyez ce qui a été dit touchant le Rhin joint à l'Issel, sous l'an 740.



ne pouvait naître qu'un monstre funeste à tout le genre humain : et sa prédiction ne fut que trop exactement vérifiée par les crimes de toute espèce et par l'horrible cruauté de Néron leur fils.

Le mariage d'Agrippine avait été précédé de la mort de Julie sa tante, petite-fille d'Auguste, reléguée par son aïeul, comme il a été dit ailleurs, pour cause d'adultère, dans l'île de Trémiti, non loin des rivages de la Pouille. Elle passa vingt ans dans cet exil, soulagée par les libéralités de Livie, qui, dit Tacite<sup>1</sup>, après avoir ruiné par des machinations secrètes toute la famille de son mari, affectait publiquement de la sensibilité pour des malheurs dont elle était la cause. Mais Julie elle-même ne fut-elle pas par sa mauvaise conduite la véritable cause de son infortune ? Et s'il y avait de la vanité et de l'ostentation dans les secours que lui fournissait Livie, cette vanité même ne vaut-elle pas mieux qu'une dureté qui l'aurait laissée languir dans la misère ? C'est apprendre aux hommes, et en particulier aux princes, à faire mal, que de ne leur savoir pas gré de leurs bonnes actions, et d'aller chercher dans leurs intentions secrètes de quoi les décrier.

Je placerai ici la mort de Q. Hatérius, quoique arrivée deux ans auparavant. Il vécut jusqu'à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, et il remplit cette longue carrière avec plus de réputation d'esprit et d'éloquence que de dignité et de noblesse de sentiments. On se rappelle quelques traits de son génie flatteur. Son éloquence eut un grand éclat de son vivant ; mais elle ne soutint pas cette brillante renommée dans ses écrits après sa mort. Son talent était 'une facilité et une volubilité étonnante de discours. Il disait tout ce qu'il voulait, en termes choisis et avec une grande abondance de pensées. Il parlait sur-le-champ, et jamais il n'hésita, jamais il ne s'arrêta ; il marchait d'un pas toujours égal, depuis la première période jusqu'à la péroraison. Incapable de se modérer lui-même, il avait besoin, selon l'expression d'Auguste<sup>2</sup>, d'être enrayé. Aussi, connaissant par où il péchait, il empruntait le secours d'un affranchi, qui, se tenant à côté de lui pendant qu'il parlait, l'avertissait quand il avait suffisamment insisté sur un moyen, et quand au contraire il lui était permis de remanier encore la même idée : et, ce qui est merveilleux, Hatérius avait toujours son esprit à commandement pour suivre pas à pas le guide qui le menait pour ainsi dire en lesse. On conçoit aisément comment un orateur de ce goût parut au-dessous de lui-même, lorsqu'il fut question, non plus de l'entendre, tuais de le lire. Il avait plus de feu que de jugement et de solidité : et de même que le travail et la réflexion produisent des fruits durables, la légèreté et la rapidité du style d'Hatérius, en perdant le prix que lui donnait l'action, perdit la plus grande partie de son mérite, et se fana, comme une fleur, avec lui.

#### RUBELLIUS GEMINUS. - C. FUNIUS GEMINUS. AN R. 780. DE J.-C. 29.

Sous les consuls Rubellius et Fufius, Livie mourut âgée de quatre-vingt-six ans. Elle portait depuis la mort d'Auguste les noms de *Julia Augusta*, que l'empereur son mari lui avait donnés en l'adoptant par son testament. Ainsi, à la noblesse des Claudes, dont elle descendait, et à celle des Livius, dans la maison desquels son père était entré par adoption, elle réunissait celle des Jules, qui était devenue la plus éclatante de l'univers.

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 71.

<sup>2</sup> SÉNÈQUE, *Controverses*, IV.

Sa vertu ne souffre aucune atteinte dans l'histoire, si ce n'est qu'on veuille blâmer son mariage avec Auguste, contracté dans des circonstances qui prêtent à la critique et aux soupçons. Du reste, Tacite lui rend témoignage qu'elle fut comparable pour la régularité de sa conduite aux plus vertueuses dames des anciens temps, quoiqu'elle eût dans ses manières plus de gaïté et d'enjouement qu'elles n'eussent peut-être approuvé : mère impérieuse, épouse complaisante, et d'une adresse parfaitement assortie avec le caractère artificieux de son mari et la dissimulation de son fils.

La ressemblance de ce portrait, qui est de la main de Tacite, se trouve encore attestée par des traits que rapportent les autres historiens. Suétone dit que l'empereur Caligula, qui ne péchait point du tout par défaut d'esprit, pour exprimer jusqu'où Livie portait la finesse et la ruse, l'appelait souvent un *Ulysse en jupe*<sup>1</sup>. Selon Dion, quelqu'un lui ayant demandé par quel secret elle était venue à bout d'acquiescer un si grand crédit sur l'esprit d'Auguste, *Mon secret est bien simple*, répondit-elle. *J'ai toujours vécu sage. J'ai étudié tout ce qui pouvait lui plaire. Je n'ai jamais témoigné de curiosité indiscreète, ni par rapport à ses affaires, ni par rapport à ses galanteries, que j'ai même affecté d'ignorer.* Le même écrivain lui donne la louange d'avoir été l'asile de bien des sénateurs dans les mauvaises affaires qui leur étaient suscitées, d'avoir élevé les enfants de quelques-uns, d'en avoir aidé d'autres à marier leurs filles : usage bien noble de son pouvoir et de ses richesses.

L'ambition fut son vice. Qu'elle l'ait poussée jusqu'à détruire par le fer ou par le poison tout ce qui mettait obstacle à l'élévation de son fils, c'est ce qui ne m'a point paru prouvé dans l'histoire. Mais on ne peut douter qu'elle n'ait désiré avec une extrême passion de le faire empereur, et qu'elle n'ait profité pour cette fin, soit des accidents fortuits, soit des désordres et des vices qui enlevèrent à Auguste une partie de sa famille, et qui lui rendirent l'autre odieuse.

Au reste, l'ambition immodérée de la mère fut bien punie par l'ingratitude du fils, qui, sans parler des autres désagrémens qu'il lui donna, ne la vit qu'une seule fois depuis qu'il eut quitté Rome jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant un espace de près de trois ans, et qui eut enfin la dureté de ne pas venir la visiter dans la maladie dont elle mourut. Il n'assista point à ses funérailles, dont la pompe fut modique, et il s'en excusa dans une lettre au sénat sur la multitude et l'importance de ses affaires, pendant qu'il trouvait du temps pour ses plaisirs, auxquels la mort de sa mère n'apporta aucune interruption.

L'éloge funèbre de Livie fut prononcé de dessus la tribune aux harangues par C. César, son arrière-petit-fils, qui fut depuis l'empereur Caligula : et c'est à peu près à quoi se réduisirent les honneurs rendus à sa mémoire. Car pour ceux que le sénat avait décernés en grand nombre, et, à ce qu'il paraît, de toute l'inclination du cœur, Tibère prit soin de les diminuer beaucoup, et il défendit expressément qu'on la consacraît au rang des divinités, disant que ce serait aller contre les intentions de sa mère. Il n'était pas plus religieux, mais il avait le cœur moins bon que Claude, qui dans la suite accorda les honneurs divins à Livie, dont il était petit-fils. Tibère ne voulut pas même souffrir qu'on érigeât un arc triomphal à Livie, quoique le sénat l'eût ordonné. Mais comme il sentit toute l'indécence d'une opposition faite de sa part à un pareil décret, il imagina un expédient, qui fut de se charger lui-même de la construction de ce monument. Il

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Caligula*, 23.

ne commença pas même l'ouvrage, et ainsi l'arrêt du sénat demeura sans exécution.

Le testament de Livie fut pareillement négligé et compté pour nul par son fils. Bien loin d'acquitter les legs qu'elle avait faits aux personnes qui s'étaient attachées à elle, Tibère s'appliqua à les maltraiter : et il y eut un chevalier romain de cette cour, qu'il condamna à la pompe, comme qui dirait parmi nous aux galères. Galba depuis empereur était d'un rang à ne pas éprouver un pareil traitement. Mais Tibère le frustra d'un legs très-considérable que lui avait fait Livie, en alléguant que la somme n'était pas écrite en toutes lettres. Sur ce prétexte il la réduisit à la dixième partie, et enfin il ne paya rien du tout. Il montra cette disposition maligne et ingrate dès la première lettre qu'il écrivit au sénat depuis la mort de Livie. Il s'y plaignait de ceux qui par de fades complaisances s'insinuent auprès des femmes. C'était à Fufius actuellement consul qu'il en voulait. Car Fufius avait eu grande part à l'amitié de Livie : homme d'esprit agréable, et accoutumé à égayer la conversation par des plaisanteries piquantes contre Tibère. Les puissants, dit Tacite, n'oublient point ce genre d'offense, et aussi en coûta-t-il peu après la vie à Fufius.

La domination de Tibère devint plus dure et plus tyrannique que jamais, lorsque Livie ne fut plus. Elle paraît encore bien des coups, parce que Tibère n'avait pu entièrement secouer le joug d'une vieille habitude de déférence pour les volontés de sa mère, et Séjan n'osait la traverser. Par sa mort ils se trouvèrent tous deux délivrés d'un frein qui les gênait : et sur-le-champ éclatèrent les ordres injustes et inhumains contre la veuve et le fils aîné de Germanicus. Mais ce fait suppose toute la suite des intrigues de Séjan, qu'il est temps maintenant de développer.

## § II. Origine et fortune de Séjan.

Séjan est connu de tout le monde pour l'exemple le plus fameux de l'élévation prodigieuse et de l'effroyable chute d'un favori qui abuse de sa fortune. Sa patrie était Volsinies, ville de Toscane ; son père, Séius Strabo chevalier romain. Il faut qu'il ait été adopté dans la famille des Élius, puisqu'il portait les noms de *L. Aelius Sejanus*. Le bruit public l'accusait d'avoir déshonoré sa première jeunesse par la débauche, et par les complaisances les plus criminelles pour Apicius, qui le payait chèrement ; digne commencement d'une vie remplie des crimes les plus atroces. Il s'attacha d'abord à C. César petit-fils d'Auguste : ensuite son père étant devenu préfet des gardes prétoriennes, obtint la permission de se l'associer dans cette charge pour collègue, et bientôt après il la lui laissa entièrement, ayant passé lui-même à la préfecture de l'Égypte.

La place de préfet des cohortes prétoriennes était peu de chose dans l'origine, comme il a été remarqué sous Auguste, qui en est l'instituteur. Séjan le premier en augmenta la puissance, en rassemblant dans un seul camp hors des murs de la ville toutes les dix cohortes, qui auparavant étaient dispersées non-seulement dans les différents quartiers de Rome, mais dans les petites villes voisines. Sa vue était de les avoir toutes ensemble à sa disposition, et de les rendre plus pleines de confiance en elles-mêmes, et plus terribles au reste des citoyens, par l'union de leurs forces ainsi ramassées. Mais pour couvrir ses desseins il alléguait différents prétextes, tels que le bien de la discipline, que l'on ne pouvait pas faire si exactement observer à des troupes dispersées en menus pelotons ; l'attention à écarter le soldat des délices de la ville, qui le corrompaient ; l'avantage d'avoir une prompte et grande ressource pour les dangers et les besoins imprévus.

Quoique ces mesures fussent prises contre Tibère, dont Séjan se proposait d'usurper la place, cet empereur n'en conçut aucun ombrage. Défiant, caché, impénétrable pour tout autre, son aveugle crédulité pour son infidèle ministre allait jusqu'au prodige. Tacite en est étonné, et attribue un effet si surprenant, non aux artifices de Séjan, qui succomba enfin sous ceux de Tibère, mais à la colère des Dieux contre le peuple Romain, à qui les prospérités et le désastre de ce favori devinrent également funestes. L'aveuglement de Tibère dura plusieurs années ; et Séjan eut tout le temps de se faire un nombre infini de créatures et parmi les soldats et les officiers soumis à ses ordres, et parmi les sénateurs, avançant soit aux grades militaires, soit aux magistratures civiles et aux gouvernements de provinces, ceux qui lui étaient dévoués. Tibère ne s'y opposait en aucune façon : au contraire il se prêtait à ce traître avec une si étrange facilité, que non-seulement dans ses conversations, mais dans des discours adressés au sénat et au peuple, il l'appelait le compagnon de ses travaux, et souffrait que les statues de Séjan fussent placées et honorées dans les théâtres, dans les places publiques ; et jusque dans les camps des légions.

Séjan avait tout ce qui était nécessaire pour former ces grands scélérats, auteurs du bouleversement des états et des plus terribles révolutions : un corps de fer pour le travail ; une audace effrénée, jointe à une dissimulation profonde ; le talent de se rendre agréable, et de noircir les autres ; la flatterie et l'arrogance également prêtes selon les besoins ; au-dehors un air de modestie, pendant qu'il était dévoré au-dedans de la passion de régner : et pour réussir, quelquefois il employait les largesses et l'appât du luxe et de la débauche, le plus souvent

l'activité et la vigilance, qualités louables en soi, mais qui deviennent souverainement nuisibles lorsqu'on ne les affecte que pour satisfaire l'ambition.

Avec ces ressources Séjan osait se promettre tout de lui-même : mais lorsqu'il forma son projet, rapporté par Tacite sous l'an de Rome 774, il avait à vaincre des obstacles infinis ; la maison des Césars pleine d'héritiers, un fils de l'empereur déjà parvenu à l'âge viril, des petits-fils entrant dans l'adolescence. Attaquer par la violence tant de princes à la fois, c'eût été tout risquer : les embûches et les intrigues secrètes demandaient qu'il laissât des intervalles entre ses attentats. Ce fut à ce dernier parti que Séjan se fixa, et il résolut de commencer par Drusus, contre lequel l'animait une colère récente. Car dans une querelle qui s'était élevée entre eux peu de temps auparavant, Drusus naturellement emporté, et dès longtemps prévenu de haine contre un homme obscur par lequel il se voyait balancé, lui présenta le poing : et le ministre ayant eu l'insolence de répondre par un geste semblable, le prince lui donna un soufflet.

L'ambition de Séjan aiguillonnée par la vengeance le porta à chercher toutes les voies de faire périr Drusus. Il ne trouva rien de mieux que de s'adresser à Liville épouse du prince, sœur de Germanicus, et qui peu favorisée des grâces dans ses premières années était devenue par la suite de l'âge d'une beauté remarquable. Séjan feignit d'être épris d'amour pour elle, et parvint à la corrompre. Une femme qui s'est souillée par l'adultère, est capable de tout. Ainsi, lorsque Séjan eut amené Liville à ce premier crime, il lui en proposa d'autres. Il lui témoigna qu'il désirait de l'épouser, et de l'élever avec lui au trône, et que pour cela il fallait se défaire de son mari. Elle ne se refusa à rien : et cette princesse, petite-nièce d'Auguste, belle-fille de Tibère, ayant des enfants de Drusus, se déshonorait elle-même, et déshonorait ses ancêtres et sa postérité par un commerce honteux avec un bourgeois de Vulsinies ; et cela, pour changer une grandeur assurée, et à laquelle les voies d'honneur la conduisaient, en une fortune pleine de risques, et qui ne pouvait être que le fruit des plus grands crimes. Eudemus médecin et confident de Liville fut associé au complot, et prêta pour un crime détestable le ministère de son art, qui lui donnait chez la princesse des entrées fréquentes et non sujettes à soupçon : et Séjan, afin que rien ne fit ombrage à Liville, répudia Apicata sa femme, dont il avait trois enfants.

L'exécution d'un semblable projet ne peut manquer de souffrir des retardements par les craintes, par les difficultés qui surviennent, par le changement inévitable de mesures que les événements déconcertent. Mais Drusus hâta sa perte, en éclatant à toute occasion contre Séjan, dont il ne pouvait plus souffrir la puissance et l'orgueil. Il se plaignait de l'empereur, qui, ayant un fils, partageait avec un étranger les soins du gouvernement. **Et combien peu s'en fallait-il qu'il ne le fit son collègue ? Les premiers degrés pour s'élever à la souveraine puissance, ajoutait ce prince, sont très-difficiles à franchir ; mais dès que l'ambitieux est une fois entré dans la carrière, il trouve des secours, il trouve des partisans qui le secondent avec zèle. On vient de dresser un camp au préfet du prétoire, on a rassemblé les soldats sous sa main : sa statue paraît dans le théâtre de Pompée : il était près d'entrer dans l'alliance de la famille impériale, si l'époux destiné à sa fille n'eût été enlevé par la mort. Notre ressource est maintenant dans la modestie du favori : et nous devons nous juger heureux, s'il veut bien se contenter de sa situation présente. Drusus ne se cachait point pour tenir ces discours, et ce qu'il disait même dans l'intérieur de sa famille, était rendu par sa femme à son ennemi.**

Séjan fut alarmé, et résolut de ne point différer davantage. Il choisit un poison qui n'agît que lentement, et dont l'effet pût ressembler à une maladie naturelle. L'eunuque Lygdus, cher à Drusus son maître, et l'un des premiers officiers de sa maison, fut l'exécuteur du crime, et donna le poison au prince, comme on le sut huit ans après par la déclaration d'Apicata, et par les aveux que firent à la question Lygdus et Eudémus.

La maladie de Drusus dura plusieurs jours, pendant lesquels Tibère, qui résidait alors à Rome — car les faits que je raconte ici, sont de beaucoup antérieurs à la retraite de ce prince dans l'île de Caprée —, n'interrompit rien de ses occupations ordinaires, et se rendit assidûment au sénat. Il y vint même dans l'intervalle entre la mort de son fils et la cérémonie des funérailles. Les consuls, pour témoigner leur douleur, n'avaient point pris leurs places accoutumées. L'empereur les avertit de se souvenir du rang qu'il leur convenait de garder. Il arrêta aussi les sanglots et les larmes des sénateurs, non-seulement par ses exhortations et par son exemple, mais par un discours suivi. Il dit qu'il n'ignorait pas que l'on pouvait trouver à redire qu'au moment qu'il venait de faire une perte si sensible, il se fût présenté aux yeux du sénat. Que la plupart, dans un cas pareil, supportaient à peine la compagnie de leurs proches, et ne voulaient pas même voir la lumière. Qu'il ne les accusait pas de faiblesse : mais qu'il avait cru devoir chercher dans les bras de la république une consolation plus digne d'un grand cœur. Ensuite il plaignit le sort de Livie sa mère, qui dans son extrême vieillesse recevait un coup si sensible. Il ajouta que lui-même il était d'un âge déjà avancé, que celui des fils de Drusus était encore tendre ; et il demanda que l'on introduisît les fils de Germanicus, seule ressource de l'état dans l'infortune présente.

Les consuls sortirent du lieu de l'assemblée : et ayant trouvé dans le vestibule du sénat les deux fils aînés de Germanicus, Néron et Drusus, ils consolèrent et encouragèrent ces jeunes princes, les firent entrer, et les amenèrent à l'empereur. Tibère les prit par la main, et adressant la parole aux sénateurs : Pères conscrits, dit-il, après la mort de mon fils Germanicus, je remis ces orphelins entre les mains de leur oncle, et, quoiqu'il eût lui-même des enfants, je le priai d'élever ceux-ci comme s'ils étaient nés de lui, pour en faire ses appuis, et l'espérance des temps qui viendront après nous. J'ai perdu Drusus : c'est à vous maintenant que j'ai recours. Je vous recommande au nom des dieux et de la patrie les arrières-petits-fils d'Auguste, les descendants de la première noblesse de Rome. Prenez-les sous votre tutelle, veillez sur eux, remplissez à leur égard vos fonctions et les miennes, Néron et Drusus, voici ceux qui doivent vous tenir lieu de pères. Du sang dont vous êtes sortis, la république est intéressée à tout ce qui peut vous arriver de bien ou de mal.

Ces paroles tirèrent des larmes de tous les yeux : et si Tibère s'en fût tenu là, il laissait tous ceux qui l'écoutaient pénétrés en même temps de douleur et d'admiration. Mais il en revint à parler de son dessein prétendu de se décharger du fardeau du gouvernement, et de le remettre aux consuls, ou à ceux qu'il plairait au sénat de choisir : et par ces vains propos, tant de fois rebattus, tant de fois reçus avec le mépris qu'ils méritaient, il décrédita la noblesse du langage et de la conduite qu'il venait de tenir.

En effet, il est bien à croire que chez lui l'esprit suppléait au sentiment, et que sa fermeté dans l'occasion dont nous parlons n'était au fond qu'insensibilité. Ce soupçon, fondé sur tout ce que nous savons de son caractère, est fortifié par sa réponse aux ambassadeurs d'Ilion, qui étaient venus trop tard pour lui faire leurs

compliments de condoléance sur la mort de Drusus. Car se moquant de leurs consolations tardives, **Je prends aussi**, leur dit-il, **beaucoup de part à la douleur que vous a causé la perte d'Hector**.

Le sénat accorda à la mémoire de Drusus les mimes honneurs qui avaient été décernés pour Germanicus, et y en ajouta encore plusieurs autres, comme c'est assez l'usage de la flatterie, qui enchérit toujours sur elle-même. La pompe des funérailles fut surtout illustrée par la longue et noble suite d'images qui y furent portées : d'une part Énée, tige de la maison des Jules, les rois d'Albe, Romulus fondateur de la ville ; de l'autre, Atta Clausus, sorti du pays des Sabins pour venir s'établir à Rome, et tous les Claudes ses descendants. Tibère fit lui-même l'éloge funèbre de son fils.

Une tradition qui subsistait encore du temps que Tacite écrivait, changeait beaucoup les circonstances de la mort et de l'empoisonnement de Drusus. Selon cette manière de raconter la chose, Séjan, après avoir formé son plan détestable, après avoir pris tous les arrangements nécessaires pour l'exécution, osa retourner contre Drusus l'accusation du crime qu'il préparait lui-même ; le déféra secrètement à son père comme voulant l'empoisonner, et avertit l'empereur de se donner de garde de la première coupe qui lui serait offerte dans un repas auquel son fils devait l'inviter. On ajoutait que Tibère s'était laissé prendre à ce piège, et qu'ayant reçu la coupe, il la remit à son fils, qui ne sachant rien, n'ayant pas même de soupçon, l'avala avec confiance : et sa mort, qui suivit de près, fut regardée comme la conviction de son crime, dont on se persuada qu'il avait voulu ensevelir la preuve avec lui.

Le fait ainsi raconté a quelque chose de bien plus tragique, et il n'est pas étonnant qu'une fable de ce goût ait pris faveur dans le public. Mais, outre que l'autorité des témoignages lui manque, elle est en soi dénuée de toute vraisemblance. Car, comme l'observe Tacite, croira-t-on, je ne dis pas que Tibère, prince d'une prudence exquise et d'une expérience consommée, mais que le père le moins capable de réflexion, se déterminât à offrir de sa propre main la mort à son fils, sans l'avoir entendu dans ses défenses, sans se réserver aucune ressource de repentir ? Sur un avis tel qu'on le suppose, Tibère aurait fait donner la question à celui qui présentait le poison, il aurait cherché à connaître quelle main l'avait préparé : en un mot, naturellement très-lent, et ne prenant son parti, peine par rapport aux étrangers, qu'après beaucoup de délibération et d'examen, à plus forte raison aurait-il suivi cette méthode à l'égard d'un fils unique, à qui jusque-là aucun dessein criminel n'avait jamais été reproché. Mais il n'est rien de si atroce qui ne devînt vraisemblable dès qu'on l'imputait à Séjan. L'excessive confiance de Tibère pour lui, la haine qu'on leur portait à l'un et à l'autre, la pente qu'ont les hommes à mettre de l'extraordinaire et du merveilleux dans la mort des princes, toutes ces causes avaient contribué à donner du cours à un bruit, qui, examiné un peu sérieusement, ne pouvait trouver aucune créance.

Comme Drusus a passé toute sa vie dans la dépendance d'un père qui n'était nullement facile, on ne peut guère porter un jugement assuré de son caractère. Dion l'accuse de plusieurs vices, de violence, de cruauté, de débauches outrées, d'une passion pour les spectacles qui allait jusqu'à la fureur. On a vu des traits de tout cela dans ce que j'ai rapporté touchant ce jeune prince d'après Tacite. Mais l'historien grec a peut-être exagéré des défauts de jeunesse, que fige aurait pu corriger. Ce qui m'incline à juger moins désavantageusement de Drusus, c'est qu'il paraît avoir eu un cœur généreux. J'en tire la preuve de la bonne

intelligence dans laquelle il a toujours vécu avec Germanicus, qu'il pouvait regarder comme un dangereux rival ; et de l'amitié qu'il conserva pour les enfants de ce prince aimable, après la mort de leur père. Il est bien rare que la jalousie de la puissance ne produise pas l'inimitié. Or Drusus ne traitait point la famille de Germanicus comme une famille odieuse, et capable de nuire à l'élévation de la sienne. Il avait pour ses neveux des sentiments favorables, ou du moins il ne leur était pas contraire.

Cette disposition était d'autant plus louable en Drusus, que l'inclination générale des citoyens adorait Germanicus dans ses enfants. C'est de quoi l'on a vu dans les temps précédents divers témoignages : et Tacite assure que pendant que Tibère prononçait l'oraison funèbre de son fils, le sénat et le peuple affectaient un extérieur affligé, mais qu'au fond du cœur tous étaient charmés de voir revivre et refleurir la maison de Germanicus. Et ce fut précisément ce qui en accéléra la perte : rien ne lui devint plus funeste que cette faveur publique, qui commençait à se déclarer ouvertement, jointe à la trop grande franchise d'Agrippine, qui ne pouvait cacher ses espérances. Car Séjan, voyant que la mort de Drusus restait impunie, et n'avait pas causé un grand deuil parmi les citoyens, fier du succès de son premier crime, il se porta avec encore plus d'audace à en tenter de nouveaux, et il ne s'occupa que des moyens de ruiner les enfants de Germanicus, que la succession regardait indubitablement.

Il n'était pas possible d'empoisonner trois princes, autour desquels veillaient des officiers d'une fidélité incorruptible : la chasteté de leur mère était au-dessus de toute attaque. Séjan se détermina donc à faire la guerre à sa fierté : il s'attacha à réveiller la vieille haine de Livie contre sa belle-fille, il irritait la jalousie de la veuve de Drusus, afin que ces deux princesses représentassent en toute occasion Agrippine à l'empereur comme une orgueilleuse ennemie qui, fière de sa fécondité et de la faveur populaire, aspirait à la souveraine puissance. Liville secondait parfaitement ce noir complot de Séjan auprès de son aïeule. La vieille princesse était par elle-même ombrageuse, et craignait toujours que ce qu'elle avait de pouvoir ne lui échappât. Liville la prenait par ce faible, lui faisant envisager dans Agrippine, une rivale qui voulait seule dominer ; et elle se fortifiait du concert d'un nombre de calomnieux adroits, à qui elle dictait le même langage, et surtout d'un certain Julius Postumus, devenu l'un des intimes confidents de Livie par le moyen du commerce adultère qu'il entretenait avec Mutilia Prisca, en qui la mère de l'empereur avait beaucoup de confiance. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui pouvait perdre Agrippine, Séjan apostait auprès d'elle des personnes à lui, qui tendaient des pièges à cette princesse par des discours propres à lui donner occasion de manifester sa hauteur et les espérances dont elle se flattait.

L'exécution du projet de Séjan contre la maison de Germanicus l'occupa plusieurs années, et il périt ayant bien avancé l'ouvrage, mais sans l'avoir mené à un entier accomplissement. L'innocence des intentions d'Agrippine ne donnait point de prise à son ennemi, et des manières dures, des vues hautes, mais légitimes, ne pouvaient pas aisément, ni tout d'un coup, être transformées en crimes d'état. Séjan profitait néanmoins de toutes les ouvertures qui se présentaient.

L'année qui suivit la mort de Drusus, les pontifes, et à leur exemple les autres collègues des prêtres, en faisant les vœux solennels pour la conservation de l'empereur, y ajoutèrent les noms des deux fils aînés de Germanicus, non pas tant par attachement pour ces jeunes princes, que par un esprit de flatterie, dont



l'excès et le défaut, dans un siècle d'une corruption aussi raffinée, sont également dangereux. Tibère, qui n'avait jamais eu de douceur pour la famille de Germanicus, se tint très-offensé de cette espèce d'égalité que l'on mettait entre la jeunesse de ses petits-fils, et la majesté de sa place et de son âge. Il manda les pontifes, et les interrogea sur les motifs qui les avaient fait agir, et si ce n'était pas par déférence pour les prières, ou par crainte des menaces d'Agrippine, qu'ils s'étaient laissé entraîner. Sur leur réponse, qui déchargea Agrippine, il se, contenta de leur faire une légère réprimande : car ils étaient pour la plupart ses parents, et les premiers de la république. Mais dans le sénat il recommanda fortement, que l'on se donnât bien de gardé d'enfler d'orgueil, par des honneurs prématurés, les esprits d'une jeunesse déjà trop susceptible de mouvements audacieux. Séjan, à cette occasion, prit soin (l'alarmer le prince, en lui faisant entendre que la ville était partagée en deux factions, comme dans une guerre civile. Qu'il y avait des gens qui se disaient du parti d'Agrippine, et que si l'on n'y mettait ordre le nombre en augmenterait. Que l'unique remède à la discorde qui se fomentait, c'était de faire un éclat contre un ou deux des plus échauffés.

C. Silius fut choisi pour première victime. C'était un homme consulaire, qui avait commandé pendant sept ans l'armée du haut Rhin, célèbre par la victoire remportée sur le rebelle Sacrovir, et par les ornements du triomphe, qui en avaient été la récompense. Plus le personnage était important, plus l'exemple de sa chute devenait capable d'inspirer de la terreur. Outre ses liaisons avec Germanicus, dont il avait été lieutenant, Silius paraissait encore criminel aux yeux de Tibère, pour s'être vanté immodérément du service qu'il lui avait rendu au temps de la sédition de Germanie. Il se faisait en effet beaucoup valoir sur ce qu'il avait alors contenu ses troupes dans la fidélité et dans l'obéissance ; et il ne craignait point d'avancer, que Tibère n'aurait pu conserver la possession de l'empire, si les légions qu'il commandait eussent suivi l'exemple de celles du bas Rhin. Tibère se croyait en quelque façon dégradé par ces discours, qui relevaient le bienfait de Silius au-dessus de la fortune du prince. Car le plus souvent les services ne sont agréables, qu'autant que l'on se croit en état d'en acquitter l'obligation. Si l'on est forcé de demeurer beaucoup au-dessous, au lieu de la reconnaissance ils attirent la haine. La femme de Silius, Sosia Galla, n'était pas moins haïe de Tibère que son mari, parce qu'elle était chère à Agrippine. Il fut résolu d'attaquer ensemble les deux époux : et le consul Varron se chargea de cette odieuse commission, prétextant une haine de famille pour se rendre le ministre de la passion de Séjan aux dépens de son propre honneur.

L'accusé demanda un court délai, jusqu'à ce que son accusateur fût sorti de charge. On sait qu'alors le consulat était renfermé dans l'espace de peu de mois. Tibère s'opposa à la demande de Silius<sup>1</sup>, alléguant que les magistrats étaient dans l'usage de poursuivre criminellement les particuliers, et que l'on ne devait point diminuer les droits du consul, dont les veilles salutaires empêchaient que la république ne souffrit aucun dommage. C'était une expression du vieux temps : et Tacite remarque que Tibère avait le talent de déguiser sous des formules de

---

<sup>1</sup> Dion rapporte, LVII, quatre ans avant le temps dont nous parlons actuellement, que Tibère empêcha les consuls de plaider pour des particuliers, disant que s'il était consul il ne le ferait pas. On peut supposer qu'il s'agissait alors d'in-tirais civils, d'affaires privées, dans lesquelles il ne croyait pu qu'il fat séant à un consul de faire les fonctions d'avocat. Il jugeait différemment des causes publiques, où il était question de la poursuite des crimes : et il y avait liens la distinction, si les crimes de Silius eussent été réels.

l'ancien style des crimes d'une nouvelle invention. L'affaire fut donc traitée aussi sérieusement, que si la forme qu'on lui donnait n'eût pas été une comédie : et les sénateurs furent assemblés pour juger, comme s'il se fût agi de faire le procès à Silius selon les lois, ou que Varron eût été vraiment ce que l'on doit appeler un consul, ou que la domination de Tibère eût ressemblé à l'ancien gouvernement.

On imputait à Silius des intelligences avec Sacrovir, dont on prétendait qu'il avait fomenté la rébellion par des délais affectés. On l'accusait encore d'avoir déshonoré sa victoire par des pillages et des rapines, et de s'être rendu complice des concussions exercées par sa femme. Ils étaient indubitablement coupables de ce dernier crime ; mais le procès fut instruit suivant la forme établie pour le crime de lèse-majesté. Silius ne répondit point, ou s'il ouvrit la bouche pour sa défense, il ne dissimulait point qui était celui dont la vengeance le poursuivait. Enfin, voyant sa condamnation inévitable, il la prévint par une mort volontaire. Il ne sauva pas néanmoins ses biens par cette précaution désespérée, et quoique aucun des sujets de l'empire qu'il avait vexés ne demandât des dédommagements contre lui, Tibère substitua le fisc à leurs droits. C'est la première occasion, où il ait fait paraître de l'avidité pour s'enrichir des dépouilles des condamnés. Sosia fut exilée conformément à l'avis d'Asinius Gallus. Pour ce qui regardait ses biens, le même Asinius les partageait par moitié entre le fisc du prince, et les enfants de Sosia. Man. Lepidus mitigea cet article, et abandonnant le quart des biens aux accusateurs, comme la loi l'ordonnait, il réserva le reste aux enfants.

Ce Man. Lepidus était un homme sage et vertueux, qui corrigeait et adoucissait souvent les avis rigoureux auxquels la flatterie portait ses confrères, comme nous avons vu dans l'affaire de Lutorius Priscus ; et qui néanmoins ne manquait pas de circonspection et d'égards, puisqu'il conserva jusqu'à la fin l'amitié de Tibère. Tacite, qui invoque volontiers la fatalité, ressource ordinaire des hommes sans principes, propose un doute à ce sujet, et demande si l'étoile et la loi du destin décident de l'inclination et de l'aversion des princes pour tel ou tel particulier, ou si notre sort est en nos mains, en sorte qu'il soit possible de trouver un milieu entre une fierté arrogante et une bassesse servile, et de faire une route qui conserve la dignité de la vertu sans se précipiter dans les dangers. C'est sans doute à cette dernière partie de l'alternative qu'il faut s'en tenir : et si les exemples en sont rares, c'est qu'une conduite égale, sans passion, sans chaleur, toujours dirigée par la droite raison et par la prudence, est tout ce qu'il y a de plus difficile dans la vie humaine.

Messalinus Cotta, non moins illustre que Lepidus pour la naissance, mais bien différent pour la façon de penser, chercha, dans l'occasion dont il s'agit, à plaire au prince en aggravant le joug des citoyens. Il proposa un règlement qui passa, par lequel il fut ordonné que les magistrats dans les provinces seraient responsables des crimes commis par leurs femmes, et en porteraient la peine, quand même ils en seraient innocents et les auraient ignorés. Il serait peut-être difficile de blâmer ce règlement d'injustice, quoique rigoureux ; mais sous un prince tel que Tibère, c'était ouvrir une nouvelle porte aux vexations.

Séjan et Liville laissèrent passer encore le reste de cette année, qui était la seconde depuis la mort de Drusus, sans oser songer à effectuer l'engagement qu'ils avaient contracté ensemble de s'épouser. Outre l'étrange disproportion du côté de la naissance, l'état même de simple chevalier romain, auquel se fixait Séjan, parce que la charge de préfet des gardes prétoriennes, qui faisait toute sa

force, était attachée à ceux de cet ordre, un état si peu relevé le tenait infiniment au-dessous du rang d'une princesse, sœur de Germanicus et veuve de Drusus. Cependant l'année suivante, Liville commençant à s'impatienter, Séjan, que sa bonne fortune éblouissait, hasarda une tentative auprès de Tibère, et lui présenta, suivant l'usage établi alors, un placet raisonné. Il disait qu'honoré de la bienveillance d'Auguste, et des témoignages encore plus marqués de la confiance de Tibère, il s'était accoutumé à adresser ses vœux aux empereurs comme aux dieux mêmes. Qu'il n'avait jamais souhaité l'éclat des honneurs, content de supporter, comme le dernier des soldats, les fatigues et les veilles pour la sûreté du prince. Qu'il était pourtant parvenu au faite de la gloire, puisqu'il avait été jugé digne d'allier sa famille à celle des Césars. Que de là étaient nées ses espérances et qu'ayant entendu dire qu'Auguste, lorsqu'il s'agissait de marier sa fille, avait eu dans l'esprit quelques chevaliers romains, il osait, appuyé de cet exemple, prier l'empereur, s'il voulait donner un mari à Liville, de penser à un ami, qui renonçant à tous les avantages d'une telle alliance, n'en considérerait que la gloire. Car il déclarait qu'il ne prétendait point se décharger des soins et des travaux qui lui étaient imposés. Qu'il désirait uniquement assurer sa famille contre l'injuste haine d'Agrippine : et cela par rapport à ses enfants ; car pour ce qui le regardait lui-même, il protestait qu'il s'estimerait trop heureux de finir sa vie au service d'un prince si plein de bonté.

Tibère ne goûta point la proposition. Mais comme rien ne l'offensait de la part de Séjan, il lui répondit avec beaucoup de douceur. Il commença par louer son zèle, et se féliciter lui-même des bienfaits dont il l'avait comblé. Il témoigna avoir besoin de temps pour réfléchir à tête reposée sur l'objet de sa requête. Puis il ajouta que le commun des hommes, dans leurs délibérations, n'avaient à examiner que leur propre avantage ; mais que les princes n'étaient pas dans le même cas, et devaient être attentifs en toute occasion au soin de leur gloire et aux jugements du public. C'est pourquoi, continua-t-il, je ne m'en tiendrai pas avec vous à une réponse qui serait bien aisée. Je ne vous dirai point que c'est à Liville elle-même à décider, si après Drusus elle doit songer à un autre époux, ou demeurer constamment dans l'état de veuve : qu'elle a sa mère et son aïeule, qui la touchent de plus près que moi, et à qui elle peut demander conseil. J'en userai avec plus de franchise, et je vous ferai part de ce que je pense.

Et d'abord pour ce qui regarde l'inimitié d'Agrippine, que vous craignez, doutez-vous que les effets n'en deviennent plus violents, lorsque Liville une fois mariée fera un second parti dans la maison des Césars ? Actuellement la jalousie les anime l'une contre l'autre, et porte le trouble dans ma famille. Que sera-ce si le mariage que vous proposez irrite leurs défiances et leurs débats ?

Car vous vous trompez, Séjan, si vous pensez pouvoir rester après cette alliance dans le grade où vous êtes, et si vous vous imaginez que Liville, qui a été mariée d'abord au petit-fils d'Auguste, et ensuite à mon fils, puisse être contente de vieillir avec la qualité d'épouse d'un chevalier romain. Quand je le souffrirais, espérez-vous y faire consentir ceux qui ont vu son frère et son père, ceux qui se rappellent nos communs ancêtres, revêtus des plus hautes dignités ?

Votre inclination vous porte à vous renfermer dans l'état modeste que vous occupez. Mais ces magistrats, ces grands, qui, malgré vous, viennent troubler votre tranquillité, et vous consulter sur toutes les affaires, déclarent hautement que vous êtes bien au-dessus du rang de chevalier, que votre fortune passe celle des amis de mon père ; et la jalousie qui vous attaque, se répand en reproches contre moi-même.

Mais Auguste, a pensé à marier sa fille à un chevalier romain. Il est bien étonnant que, partagé comme il était entre mille soins, et voyant combien il élevait celui qu'il honorerait de son alliance, il ait parlé de Proculéius et de quelques autres du même ordre, citoyens tranquilles, et qui ne prenaient aucune part au gouvernement des affaires publiques. Et d'ailleurs si son doute fait impression sur nous, combien devons-nous être plus frappés du parti auquel il s'est arrêté, et du choix qu'il a fait d'Agrippa, et ensuite de moi, pour ses gendres ?

Voilà des réflexions que mon amitié pour vous ne m'a pas permis de vous cacher. Au reste, je ne prétends point m'opposer à vos arrangements, ni à ceux de Liville. Ce n'est pas que je n'aie des vues sur vous, et des projets pour vous unir avec moi de la façon la plus étroite. Mais il n'en est pas question maintenant. Je me contenterai de vous dire, qu'il n'est rien de si haut, dont ne me paraissent dignes vos vertus, et votre zèle pour mon service : et, j'en ferai la déclaration, lorsque l'occasion s'en présentera, soit dans le sénat soit devant le peuple.

Après cette réponse de Tibère, non-seulement Séjan ne crut pas devoir insister sur le projet de son mariage, mais craignant les ombrages secrets qui pouvaient naître dans l'esprit du prince, il témoigna être alarmé des bruits qui allaient courir à ce sujet dans le public, et de l'envie à laquelle il serait plus exposé que jamais. Afin que sa conduite parût répondre à ses discours, il résolut même de faire quelque réforme dans l'appareil et la pompe extérieure de sa fortune. Mais de peur de diminuer sa puissance, en empêchant l'affluence et le concours de toutes sortes de personnes qui remplissaient sa maison, ou, s'il y recevait, comme auparavant, un monde prodigieux, de prêter matière aux accusations, il prit le parti d'engager Tibère à aller vivre loin de Rome dans quelque agréable campagne. De là il se promettait de grands avantages. Car comme il commandait toute la garde du prince, il voyait qu'en ce cas les entrées dépendraient de lui, qu'il serait même en grande partie le maître des lettres, parce que les soldats soumis à ses ordres en étaient les porteurs. Il espérait de plus que l'empereur, qui commençait à s'affaiblir par l'âge, amolli encore par les douceurs d'une vie retirée, se dessaisirait plus volontiers entre les mains de son ministre d'une partie des fonctions du gouvernement ; et que pour lui, il donnerait moins de prise à l'envie, en retranchant cette foule de courtisans qui l'entouraient : de sorte qu'il se débarrasserait d'un vain faste, et augmenterait la réalité de son pouvoir. Il commença donc à jeter de temps en temps des propos qui tendaient à dégoûter le prince de la fatigue des affaires dont il était accablé dans la ville, de cette multitude immense de peuple qui l'assiégeait, et lui laissait à peine le temps de respirer. Il louait le repos et la solitude dont on jouit à la campagne : point de ces détails ennuyeux, point d'affaires désagréables, liberté toute entière de se livrer à tout ce qui fait le mérite et le prix de la vie.

J'ai déjà remarqué que la paresse de Tibère le rendait très-susceptible de pareilles impressions, et qu'elle ne contribua pas moins que les suggestions de Séjan à lui faire prendre enfin le parti que celui-ci souhaitait. D'autres motifs, rapportés ailleurs, s'y mêlèrent encore. Mais comme Tibère ne procédait jamais qu'avec beaucoup de lenteur, la chose traîna jusqu'à l'année suivante : et, avant que de quitter Rome, il porta un nouveau coup à Agrippine.

Claudia Pulcra, cousine de cette princesse, fut accusée par Domitius Afer. Cet homme célèbre, que Quintilien vante souvent comme le plus grand orateur qu'il ait entendu, était né à Nîmes, colonie romaine, et, s'étant transporté à Rome

pour améliorer sa fortune il marchait actuellement dans la route des honneurs. Il avait passé récemment par la préture : et comme il ne tenait qu'un rang médiocre dans la ville, il cherchait les occasions de se faire un nom à quelque prix que ce pût être. Il accusa donc Claudia d'adultère avec Furnius, de sortilèges, et d'opérations magiques dirigées contre l'empereur.

Agrippine, toujours hautaine, et alors irritée par Plaintes et le danger de sa parente, va droit à Tibère ; et l'ayant trouvé qui sacrifiait à Auguste, elle saisit cette circonstance pour commencer ses reproches. Elle lui dit que ce n'était pas agir conséquemment, que d'offrir d'une part des victimes à Auguste, et de persécuter de l'autre sa postérité. Que le souffle divin qui avait animé ce prince ne s'était pas transmis à des effigies muettes que ses vraies images étaient celles qui étaient nées de son sang. Et moi, qui ai cet honneur, ajouta-t-elle, je me vois tourmentée, condamnée aux larmes, pendant que l'on couronne de festons les statues de mon aïeul : Claudia Pulcra n'est qu'un prétexte : c'est à moi que l'on en veut. Elle ne s'est attiré son malheur, que parce qu'elle s'est bien indiscrètement attachée à Agrippine, au lieu de profiter de l'exemple de Sosie, à qui mon amitié seule a été funeste.

Ce discours hardi fit sortir Tibère de sa dissimulation accoutumée, et tira de lui une parole remarquable et rare dans sa bouche. Car prenant Agrippine par le bras, il lui cita un vers grec, dont le sens est : *Ma fille, si vous ne réglez pas, vous vous croyez offensée*<sup>1</sup>. C'était bien faire sentir à Agrippine qu'il n'aurait aucun égard à ses plaintes : et en effet Claudia et Furnius furent condamnés.

L'accusateur, qui avait préféré l'éclat de la réputation à la gloire de la vertu, obtint ce qu'il souhaitait. Cette action le rendit célèbre, et le mit au rang des premiers orateurs par le suffrage même de Tibère. Dans la suite, ajoute Tacite, il continua à marcher dans la même route : et tantôt accusant, tantôt défendant, il se fit plus d'honneur par les talents de l'esprit, que par les qualités du cœur. Encore son éloquence déchet-elle beaucoup par l'affaiblissement de l'âge. Possédé d'une ambition inconsidérée, il ne put, quoique tombé beaucoup au-dessous de lui-même, se réduire au silence, et il aima mieux succomber dans la carrière<sup>2</sup>, que de s'en retirer.

Il avait offensé Agrippine : et l'ayant rencontrée peu de temps après l'accusation de Claudia, il cherchait à se cacher. Mais cette fière princesse ne prenait point le change ; et elle eût dédaigné de faire tomber son ressentiment sur le ministre d'une injustice qui partait de plus haut. *Ce n'est point de vous, lui dit-elle, faisant allusion à un passage d'Homère*<sup>3</sup>, *c'est d'Agamemnon que je me plains.*

Agrippine tomba malade vers ce même temps ; et l'impatience avec laquelle elle supportait les chagrins dont on affectait de la mortifier, augmentait encore son mal. Tibère l'étant venu voir, elle versa longtemps des larmes avant que de parler. Enfin elle fit un effort sur elle-même pour prier l'empereur d'avoir pitié de l'état de solitude où elle vivait, et de lui donner un mari. La proposition n'avait rien que de convenable en soi, vu que la princesse était encore jeune. Mais la politique de Tibère ne lui permettait pas de consentir à un mariage qui lui aurait opposé un adversaire, et offert un chef à tous les mécontents. Il s'enveloppa

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Tibère*, 53.

<sup>2</sup> QUINTILIEN, *Institutions oratoires*, XII, 11.

<sup>3</sup> C'est précisément ce que dit Achille dans Homère aux hérauts qui viennent enlever Briséis. (*Iliade*, I, 335.)

dans sa dissimulation, et sans faire aucune réponse à Agrippine, quoiqu'elle le pressât par des instances réitérées, il se leva et s'en alla.

Agrippine était désolée, et se consumait en plaintes amères : mais elle n'apprenait point à se défier de Séjan. Cet artificieux ennemi, pour la brouiller irrémédiablement avec Tibère, employa des traîtres, qui, sous couleur d'amitié, lui firent entendre que l'empereur voulait l'empoisonner. Elle ajouta foi à leurs discours, et, incapable de feindre, elle agit en conséquence. Se trouvant à table à côté de Tibère, elle gardait un sérieux morne, ne disait pas une parole, et ne touchait à rien. Il s'en aperçut, soit de lui-même, soit qu'il eût été averti précédemment ; et pour mettre plus en évidence les défiances de sa belle-fille, il choisit un fruit, dont il loua beaucoup la beauté, et qu'il lui donna de sa main. Agrippine, sans le porter à sa bouche, rendit l'assiette à un esclave. Tibère alors s'ouvrit ; et, se tournant vers sa mère, il lui demanda si l'on aurait lieu de s'étonner qu'il prît un parti sévère contre celle qui le regardait comme un empoisonneur. Ce mot fit trembler tout Rome pour la veuve et les enfants de Germanicus. Mais le temps n'était pas encore venu de polluer les choses aux dernières extrémités.

Ce fut cette même année que Tibère quitta Rome, suivant que je l'ai déjà marqué : et, avant qu'il se fixât au séjour de Caprée, une aventure fortuite donna lieu à Séjan d'augmenter encore son crédit auprès de lui. Ils étaient dans une maison de campagne nommée *Speluncæ*<sup>1</sup>, *les Grottes*, près de la mer, à peu de distance de Gaète et de Fondi. On y mangeait dans une grotte naturelle, lorsque tout d'un coup des pierres venant à se détacher de la voûte, écrasèrent quelques-uns de ceux qui servaient. L'alarme fut grande, tout le monde s'enfuit. Séjan, uniquement occupé du soin de sauver son prince, se pencha sur lui, et, appuyé sur un genou, la tête et les mains élevées en haut, il soutint l'endroit qui paraissait menacer Tibère, et il fut trouvé dans cette attitude par les soldats qui vinrent au secours. L'empereur, touché de cette nouvelle preuve du zèle de son ministre, le regarda comme un homme prêt à se sacrifier pour lui, et il ne mit plus aucune borne à sa confiance.

Ainsi Séjan eut beau champ pour travailler à la ruine de la maison de Germanicus, par rapport à laquelle il commençait à s'attribuer la fonction de juge, laissant à ses créatures le rôle d'accusateur. Il leur avait ordonné de s'acharner particulièrement sur Néron, qui était l'aîné, et héritier présomptif : jeune prince d'une modestie aimable, mais quelquefois peu attentif aux ménagements qu'exigeait de lui la situation délicate où il se trouvait. Il était assiégé par une multitude de clients et d'affranchis, qui, pour leur intérêt et par le désir impatient d'acquérir de la puissance, l'exhortaient à prendre un ton de confiance et de hauteur. Ils lui disaient que c'était ce que le peuple romain attendait de lui, que les armées le souhaitaient, et que Séjan n'oserait pas lui tenir tête au lieu que actuellement ce ministre orgueilleux se jouait également de la faiblesse du vieil empereur, et de la timidité de son jeune héritier. Ces discours, dont les oreilles de Néron étaient sans cesse rebattues, ne le portèrent jamais à aucun dessein qui pût passer pour criminel : seulement il lui échappait quelquefois des paroles peu mesurées, des expressions de fierté, que les espions, dont il était environné, recueillaient avec soin, et rendaient, non pas fidèlement ni telles qu'elles avaient été dites, mais aggravées encore et exagérées ; et Néron, qui n'en était point averti, ne pouvait se justifier.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui *Sparlonga*.

Cependant mille circonstances affligeantes lui causaient de l'inquiétude, et lui annonçaient sa disgrâce. Il voyait les uns éviter sa rencontre, les autres après l'avoir salué se détourner aussitôt, plusieurs qui avaient commencé avec lui une conversation, la finir brusquement ; et au contraire les amis de Séjan qui se trouvaient présents à ces désagréables scènes, s'arrêter, le contempler fixement et d'un air moqueur. Tibère ne le regardait jamais que d'un œil sévère, ou avec un sourire faux et forcé : sit que le jeune prince parlât ou qu'il se tût, on lui faisait un crime de ses paroles, de son silence. La nuit même n'était pas pour lui exempte du danger, parce que sa femme, fille de Liville, observait s'il avait dormi, si l'inquiétude l'avait tenu éveillé, s'il avait poussé des soupirs : elle rendait compte de tout à sa mère, et celle-ci à Séjan. Drusus, frère de Néron, entra aussi

dans cette conspiration, séduit par le favori qui lui faisait espérer la première place s'il écartait une fois son aîné, dont la fortune était déjà bien ébranlée. Drusus était un caractère violent, que l'ambition naissante, la haine trop ordinaire entre les frères, la jalousie contre Néron, qu'il croyait plus aimé que lui d'Agrippine, rendaient susceptible des plus mauvaises impressions. Ainsi Séjan se servait de lui pour détruire son frère, sachant qu'il lui serait ensuite aisé de le détruire lui-même, et que les emportements et les fougues de ce jeune prince le rendraient bientôt odieux, et faciliteraient sa ruine.

L'année suivante fut marquée par deux grands désastres, que j'ai rapporté ailleurs, la chute de l'amphithéâtre de Fidènes, et un furieux incendie dans Rome. Mais ces maux, quelque terribles qu'ils fussent, avaient au moins une fin, et laissaient lieu aux remèdes : au lieu que la rage des délateurs allait toujours croissant, et ne donnait aucun relâche.

Quintilius Varus, fils de Claudia Pulcra, fut accusé par Domitius Afer, qui avait fait condamner sa mère, et par P. Dolabella. On ne s'étonna point, dit Tacite<sup>1</sup>, que le premier, qui après avoir longtemps souffert l'indigence s'était tout d'un coup enrichi de la dépouille de Claudia, et avait mal usé de sa fortune, se portât à de nouvelles indignités, dont il espérait du fruit. Mais on ne concevait pas comment Dolabella, homme d'une grande naissance, et parent de Varus, s'était associé à Domitius pour déshonorer son nom, et répandre son propre sang. Le sénat profita de l'absence de Tibère pour parer le coup, et déclara qu'il fallait attendre le retour de l'empereur. Ce délai était la seule ressource dans les maux dont on se voyait accablé.

Tibère au lieu de revenir à Rome se confina dans l'île de Caprée : et ainsi il paraît que l'expédient imaginé par le sénat réussit pour Varus, duquel il n'est plus fait aucune mention dans Tacite. Mais la condition d'Agrippine et de Néron empira par la facilité qu'eut Séjan d'irriter de plus en plus la jalousie de l'empereur, qui ne voyait que par ses yeux, et qui, naturellement défiant et soupçonneux, se livrait d'autant plus à la pente qu'il avait à croire le mal, que la crainte ne le retenait plus, et qu'il se regardait comme en pleine sûreté dans son île, où personne ne pouvait aborder sans sa permission. Agrippine et son fils commencèrent à être traités en criminels d'état. On leur donna des gardes, qui tenaient un journal exact de toutes leurs actions, des messages qu'ils envoyaient ou recevaient, des personnes qui entraient chez eux, de ce qui se passait en public, de ce qui se passait dans le particulier. On apostait des misérables, pour leur conseiller de s'enfuir vers les armées de Germanie, ou d'aller embrasser la

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 66.

statue d'Auguste au milieu de la place publique, et d'y implorer la protection du sénat et du peuple. Ils rejetaient ces propositions, ils témoignaient leur extrême éloignement pour ces démarches séditeuses ; et ensuite on les leur imputait, comme s'ils les eussent projetées.

Tout le monde les fuyait : leur maison était devenue un désert. Le seul ami qui leur restât, Titius Sabinus, illustre chevalier romain, fut la victime de sa fidélité pour eux, et périt par le plus noir et le plus infâme complot dont l'histoire nous ait conservé le souvenir ! Cet homme de bien, autrefois attaché à Germanicus, avait toujours continué de faire sa 'cour à la veuve et aux enfants de ce prince. Il les visitait chez eux, il les accompagnait en public, malgré la désertion universelle des amis de cette famille infortunée : loué des honnêtes gens pour un si rare exemple de constance, et par la même raison odieux aux méchants. Quatre sénateurs, Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, M. Opsius, se liguèrent pour le perdre, tous quatre anciens préteurs, et avides de parvenir au consulat', dont Séjan seul disposait ; et l'amitié de Séjan ne s'acquerrait que par le crime. Ils convinrent entre eux que Latiaris, qui avait quelque liaison avec Sabinus, tramerait la perfidie, que les autres feraient en sorte d'être témoins, et que lorsqu'ils auraient acquis des preuves, ils entameraient de concert l'accusation.

Latiaris donc, ayant joint Sabinus, s'entretint d'abord avec lui de choses indifférentes ; ensuite il le loua de ce qu'il n'imitait pas l'infidélité de tant d'autres, qui, amis d'une maison florissante, l'avaient abandonnée depuis qu'elle était dans la disgrâce : en même temps il parla honorablement de Germanicus, il témoigna s'intéresser au triste sort d'Agrippine. A ces discours Sabinus ne put retenir ses larmes : car l'effet naturel de l'infortune est d'attendrir les courages. Le traître mêle ses plaintes à celles de Sabinus ; et, devenu plus hardi, il tombe sur Séjan, il attaque sa cruauté, son orgueil, ses espérances audacieuses et criminelles, il n'épargne pas même Tibère. Ces entretiens, répétés plusieurs fois, lièrent entre eux l'apparence d'une amitié étroite, fondée sur des confidences qui paraissaient délicates et hasardeuses. Et déjà Sabinus était le premier à venir chercher Latiaris, il lui rendait de fréquentes visites, il allait décharger ses douleurs dans le sein de celui qu'il regardait comme son plus fidèle ami.

Alors les quatre fourbes délibérèrent entre eux sur les moyens de pouvoir entendre tous une pareille conversation : car il fallait conserver au lieu où elle se passerait un air de solitude ; et, s'ils se fussent placés derrière la porte, ils appréhendaient d'être aperçus, d'être décelés par quelque bruit qu'ils feraient, ou par un soupçon qui pourrait naître dans l'esprit de Sabinus. Ils s'avisent de s'embusquer entre le toit de la maison de Latiaris et le lambris ; et là trois sénateurs se tiennent tapis dans, un réduit aussi honteux que la fraude était détestable, et ils approchent leur oreille des trous et des fentes du plancher.

Cependant Latiaris, ayant trouvé Sabinus dans la rue, l'emmène chez lui dans sa chambre, comme ayant à lui dire des nouvelles ; et, après avoir rappelé les maux passés, il accumule ceux que l'on craignait actuellement, les terreurs et les alarmes, trop réelles et trop multipliées, dont ma était environné. Sabinus poursuit la matière, et la traite avec encore plus d'étendue ; car les réflexions tristes, lorsqu'une fois elles ont commencé à se produire au-dehors, ne tarissent point. Aussitôt l'accusation est intentée, et les auteurs de la trahison écrivent à l'empereur pour lui exposer tout le détail de la fraude qu'ils avaient tramée, et leur propre infamie.



Lorsque le bruit de cette horrible aventure se fut répandu dans la ville, l'inquiétude et les transes saisirent plus que jamais les citoyens. On ne savait plus à qui se fier ; on n'osait se voir ni se parler ; on se craignait mutuellement, connus et inconnus ; on interrogeait avec des regards timides les êtres même muets et inanimés, les murs et les voûtes, de peur qu'ils ne recélassent des accusateurs et des témoins.

Tibère, en tyran endurci, ne fut frappé d'aucune des considérations qui pouvaient retenir ou au moins différer sa vengeance. La célébrité religieuse du premier jour de l'année ne l'arrêta pas ; et dans la même lettre où il faisait au sénat les vœux et les souhaits accoutumés en ce jour, il dénonça Sabinus, l'accusant d'avoir corrompu quelques-uns de ses affranchis et d'avoir dressé des embûches à sa vie ; et il demanda en termes qui n'avaient rien d'obscur, que l'on en fit la punition convenable. Son arrêt fut prononcé sur-le-champ ; et dès le jour même, l'infortuné Sabinus fut mené en prison pour y être exécuté. Pendant qu'on le traînait avec violence, quoiqu'il eût peine à se faire entendre, parce qu'on lui avait enveloppé la tête et le cou avec ses habits, il criait, *C'est ainsi que l'on commence l'année ; telles sont les victimes que l'on immole à Séjan*. De quelque côté que tombassent ses regards ou qu'arrivât le son de sa voix, chacun fuyait ; les rues, les places devenaient désertes en un moment : quelques-uns affectaient de revenir sur leurs pas, et de se montrer, alarmés par réflexion de la crainte même qu'ils avaient témoignée. On se demandait avec effroi quel jour serait donc exempt de supplices ; si au milieu des sacrifices solennels et des vœux les plus saints, en un jour auquel on avait coutume de s'abstenir même de toute parole profane, les chaînes et le fatal cordon avaient lieu ? On ajoutait que ce n'était pas au hasard ni sans y bien penser, que Tibère provoquait ainsi la haine publique : qu'il y avait dans cette conduite un dessein réfléchi ; qu'il voulait que l'on sut qu'il n'y avait point de jour privilégié, et que son intention était que les magistrats, au premier jour de l'année, ouvrissent l'entrée des lieux destinés aux supplices, de même qu'ils ouvraient les temples pour les devoirs de religion.

Sabinus ayant été étranglé dans la prison, son corps fut traîné avec un croc aux Gémonies<sup>1</sup>, et ensuite jeté dans le Tibre. Dion et Pline<sup>2</sup> ont observé que la fidélité de son chien augmenta encore la commisération du peuple sur un sort si digne de larmes. Cet animal suivit son maître à la prison ; il demeura auprès du corps exposé sur les Gémonies, en poussant des hurlements lamentables ; et lorsqu'on le jeta dans la rivière, le chien s'y élança pareillement, pour le soutenir, s'il eût pu, et l'empêcher d'aller à fond.

Les accusateurs furent sans doute récompensés suivant l'usage et la loi. Mais dans la suite ils portèrent la peine de leur insigne trahison. Caligula fit justice de trois d'entre eux. Latiaris fut puni, comme nous le verrons, par l'autorité de Tibère lui-même. Car ce prince protégeait contre le sénat et contre tout autre ceux qui lui avaient prêté leur ministère pour le crime' : mais souvent il se lassait d'eux au bout d'un temps ; et lorsqu'il s'en présentait de nouveaux, il sacrifiait les anciens, qui lui devenaient à charge.

Après l'exécution de Sabinus, il écrivit au sénat pour lui rendre grâces d'avoir délivré la république d'un méchant citoyen et d'un ennemi de la patrie. Il ajouta

---

<sup>1</sup> J'ai déjà remarqué que les Gémonies étaient le lieu où l'on exposait les corps de ceux qui avaient été punis du dernier supplice. On y montait par plusieurs degrés.

<sup>2</sup> DION CASSIUS, I, 58 ; PLINE, VIII, 40.

qu'il passait sa vie dans de continuelles alarmes, et qu'il craignait les embûches de ses ennemis. Quoiqu'il ne s'expliquât pas davantage, on conçut aisément qu'il désignait Néron et Agrippine ; et Asinius Gallus, dont les enfants étaient neveux de cette princesse, proposa de prier l'empereur de déclarer au sénat ses sujets de crainte, et de permettre qu'on y apportât le remède. Tibère chérissait la dissimulation comme sa vertu favorite, et par nul autre endroit il n'était plus content de lui-même. Ainsi il fut très-piqué contre Gallus, qui voulait lui arracher son secret. Séjan le calma, non par amitié pour Gallus, mais dans la vue d'engager enfin Tibère à faire éclater les desseins funestes qu'il méditait depuis tant d'années contre la maison de Germanicus. Le ministre savait que le caractère du prince qu'il obsédait était d'aimer à se nourrir de son fiel, et à rouler pendant longtemps dans son esprit des projets sinistres ; mais que lorsqu'une fois il avait tant fait que de parler, les effets les plus rigoureux suivaient de près la menace.

Les sénateurs ne trouvaient de ressource à leurs alarmes continuelles que dans la flatterie envers l'empereur et son favori. Ainsi, sans en être requis, et lorsqu'il s'agissait d'affaires toutes différentes, ils ordonnèrent que l'on érigeât un autel à la Clémence, un autre à l'Amitié, avec les statues de Tibère et de Séjan aux deux côtés. Ils les conjuraient par des prières souvent réitérées de permettre qu'on pût les voir et les saluer. Tibère et Séjan ne furent pas inflexibles. Ils voulurent bien sortir de leur île, non pas pour venir à Rome ou dans le voisinage. Ils se tinrent sur la côte de Campanie pour y recevoir les respects des sénateurs, des chevaliers, d'une grande partie du peuple, qui s'y rendirent en foule.

Il était plus difficile d'aborder Séjan que l'empereur. La faveur d'une audience de ce ministre insolent s'achetait par de vives sollicitations et par la disposition à le servir dans ses projets ambitieux. On assure que le spectacle de la servitude publique, étalé dans cette occasion sous ses yeux, augmenta beaucoup son arrogance. Car à Rome le mouvement et le fracas n'avaient rien d'extraordinaire : et dans une multitude infinie qui remplit les rues d'une grande ville, on ne sait pas quel est l'objet de chacun, quelle affaire le remue. Mais là, étendus dans la plaine ou sur le rivage, tous les ordres de l'état sans distinction passaient le jour et la nuit à faire la cour aux huissiers, ou à souffrir leurs rebuts. Enfin, toute cette foule fut renvoyée, tous revinrent à Rome, mais avec des sentiments fort différents, les uns inquiets et consternés si le favori n'avait pas daigné jeter sur eux un regard, ou les honorer d'une de ses paroles ; d'autres, à qui il avait donné des témoignages d'amitié, se livraient en conséquence à une joie téméraire, que devait bientôt changer en larmes une affreuse disgrâce.

#### C. RUBELLIUS GEMINUS. - C. FUFIVS GEMINUS. AN R. 780. DE J.-C.

29.

La mort de Livie, arrivée, comme nous l'avons dit, sous les consuls Rubellius et Fufius, leva la dernière barrière qui arrêtait encore la ruine de la maison de Germanicus. Dès que Tibère se vit affranchi de la contrainte où le tenait un reste de respect pour sa mère, il écrivit au sénat contre Agrippine et contre Néron son fils. Le peuple crut même que la lettre avait été envoyée dans le temps que Livie vivait encore, et que cette princesse avait empêché qu'elle ne parût. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut lue dans le sénat très-peu de temps après sa mort.

Le style en était très-amer : on voyait que Tibère s'était fait un plaisir d'y prodiguer les termes les plus durs. Cependant il ne reprochait à sa belle-fille et à son petit-fils, ni sollicitations employées auprès des gens de guerre, ni

conspiration contre sa personne. Il accusait Néron de débauches outrées : et pour ce qui est d'Agrippine, il n'avait pas même osé feindre contre elle une pareille accusation, et il ne se plaignait d'autre chose que de ses manières arrogantes et de sa fierté indomptable.

Le sénat fut effrayé à cette lecture, et garda longtemps un morne silence. Enfin, un petit nombre de ces hommes tels qu'il s'en trouve toujours, qui n'ont aucune ressource par les voies d'honneur, et à qui les maux publics servent d'occasion de pousser leur fortune particulière, prirent la parole, et demandèrent que la matière fût mise en délibération. Le plus ardent de tous était Messalinus Cotta, qui avait déjà un avis de rigueur tout prêt et tout formé. Mais les titres chefs du sénat, et surtout les magistrats, demeuraient incertains et flottants ; parce que Tibère s'était contenté d'invectiver avec aigreur, sans autrement expliquer ses intentions.

Parmi les sénateurs était un certain Junius Rusticus, choisi par l'empereur pour tenir les registres de la compagnie, et qui par cette raison passait pour avoir part à la confiance du prince. Ce sénateur n'avait jamais donné aucune preuve de fermeté. Néanmoins, dans la circonstance dont il s'agit, soit entraîné par le torrent, soit guidé par une prévoyance mal entendue, qui lui faisait craindre un avenir incertain pendant qu'il oubliait le danger présent, il se mêle parmi ceux qui balançaient, il détourne les consuls de proposer l'affaire : il représente que les plus grands changements dépendent souvent des causes les plus légères, et qu'à l'âge où était l'empereur, il fallait lui donner le temps de revenir sur ses pas et de se repentir. En même temps, le peuple s'attroupait autour du sénat ; et les citoyens portant entre leurs bras les images d'Agrippine et de Néron, invoquant le nom de Tibère avec des acclamations pleines de respect et de vœux pour sa prospérité, criaient que la lettre était fautive, et que le prince ne voulait pas la ruine de sa famille. Ainsi ce jour-là, il ne fut prise aucune résolution fâcheuse. Il courut même dans le public des discours attribués à différents personnages consulaires, comme tenus par eux dans le sénat contre Séjan : et ces pièces furtives étaient assaisonnées d'un sel d'autant plus caustique, que les auteurs cachés sous des noms empruntés avaient cru pouvoir donner impunément l'essor à leur plume.

Il est aisé de juger combien Séjan fut irrité, et de quelle aigreur il rechargea ses accusations auprès de Tibère. Il lui disait que le sénat avait méprisé les plaintes de son prince ; que le peuple s'était révolté ; que l'on débitait dans Rome des harangues séditieuses, des sénatus-consultes qui respiraient la rébellion. Que restait-il, sinon qu'ils prissent les armes, et qu'ils choisissent pour leurs chefs et leurs généraux ceux dont les images leur avaient servi d'étendards ?

Tibère écrivit donc de nouveau pour répéter les reproches outrageants contre sa belle-fille et son petit-fils, pour réprimander sévèrement le peuple, pour se plaindre au sénat de ce que, par la fraude d'un sénateur, la majesté impériale avait reçu publiquement un affront ; cependant il se réservait la connaissance de l'affaire. On ne délibéra plus ; et si les sénateurs ne raidirent pas un décret, parce que cela leur était défendu, ils témoignèrent au moins que, prêts à venger les injures du prince, ils étaient uniquement retenus par ses ordres.

Ici Tacite nous manque tout d'un coup. Une lacune de près de trois ans nous prive de tout ce que cet excellent historien avait écrit touchant le procès fait à Agrippine et à Néron, et ensuite à Drusus ; touchant la découverte de la conspiration de Séjan et la ruine de cet ambitieux favori. Nous avons même perdu d'autres monuments qui pourraient nous consoler jusqu'à un certain point,

et entre autres les Mémoires d'Agrippine<sup>1</sup>, fille de celle dont il s'agit maintenant, et mère de l'empereur Néron, qui avait écrit avec sa vie l'histoire des malheurs de sa maison. Nous sommes réduits à quelques mots épars çà et là dans Suétone, et à des extraits de Dion, écrivain bien peu capable, quand il serait venu à nous tout entier, de remplacer Tacite. Avec ces faibles secours, il ne nous sera pas possible de distinguer les faits qui appartiennent à ce reste d'année commencée, ou à l'année suivante marquée par le consulat de Cassius et de Vinicius.

#### M. VINICIUS. - L. CASSIUS LONGINUS. AN R. 731. DE J.-C. 30.

Tout ce que nous pouvons assurer, c'est que sous ces consuls, ou vers la fin de l'année précédente, Agrippine fut condamnée par le sénat, à la poursuite de Tibère, et reléguée dans l'île Pandataria, où sa mère Julie avait été autrefois, pour des causes bien différentes, enfermée par Auguste. Néron, son fils aimé, fut en même temps déclaré ennemi public, et transporté dans l'île Ponce, peu distante de celle de Pandataria. Drusus, frère de Néron, ne jouit pas d'une disgrâce dont son mauvais cœur l'avait rendu l'un des instruments. Déclaré pareillement ennemi public, il eut pour prison un appartement bas du palais, dans lequel on le garda très-étroitement.

Il paraît que la ruine d'Agrippine entraîna celle d'Asinius Gallus son beau-frère. Nous avons observé que Tibère nourrissait une haine aussi violente qu'injuste contre cet illustre sénateur. Il se satisfit enfin par un traitement également plein de perfidie et d'inhumanité. Asinius ayant été député par le sénat vers l'empereur, sans que nous puissions dire à quel sujet, Tibère prit précisément ce temps pour écrire au sénat contre lui ; en sorte que, par l'aventure du monde la plus étrange,, dans le même moment où Asinius recevait du prince toute sorte d'accueil à Captée, et mangeait à sa table, le sénat le condamnait à Rome, et faisait partir un préteur pour l'arrêter et le conduire au supplice. Asinius, lorsqu'il fut instruit de l'arrêt rendu contre lui, voulut se tuer. Tibère l'en empêcha, non par pitié, mais pour prolonger ses souffrances et sa misère. Il ordonna qu'on le ramenât à la ville, et qu'il y fût gardé dans la maison de l'un des consuls en charge, jusqu'à ce que lui-même il revînt à Rome. Ce terme n'arriva point : jamais Tibère ne rentra dans Rome ; ainsi la prison d'Asinius dura plusieurs années, qu'il passa sans avoir ni un ami ni un domestique auprès de lui, sans parler à personne, sans, voir personne, sinon qu'on le forçait de prendre de la nourriture ; et cette nourriture n'était capable ni de lui faire aucun plaisir ni de lui donner aucune force, on ne lui apportait précisément que ce qu'il fallait pour l'empêcher de mourir. Il se serait estimé heureux d'avoir le sort d'un certain Syriacus, qui, accusé d'être de ses amis, fut mis à mort pour ce seul crime.

Séjan était au comble de ses vœux. Il avait détruit ses ennemis : les voies de la souveraine, puissance lui paraissaient aplanies par la ruine de ceux qui en devaient être les héritiers. On le joignait partout à Tibère dans les honneurs que l'on rendait à ce prince : on célébrait des jeux publics au jour de sa naissance. Le sénat, l'ordre des chevaliers, les tribus, les premiers citoyens lui élevaient des statues en si grand nombre, qu'il n'eût pas été aisé de les compter : on jurait par sa fortune comme par celle de l'empereur. Bien plus, comme il avait en sa main les récompenses et les peines, comme il était le canal des grâces et l'arbitre des

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 53.

supplices, on le respectait et on le craignait plus que son maître. Séjan semblait être l'empereur, et Tibère le prince de la petite île de Caprée.

Tibère était si aveuglé, qu'il n'aurait jamais ouvert les yeux, si un avis salutaire n'eût dissipé l'espèce d'ensorcellement dans lequel il vivait. Un mot de Tacite<sup>1</sup> nous apprend que Satrius Secundus fut celui qui découvrit la conspiration de Séjan. Josèphe<sup>2</sup> rapporte qu'Antonia, mère de Germanicus, ayant été informée des desseins de Séjan, en écrivit à l'empereur, et lui envoya cet avis important par Pallas, le plus fidèle de ses esclaves, qui dans la suite devint si célèbre sous l'empire de Claude. Il est donc à croire que Satrius, ancien client de Séjan, et qui avait servi sa vengeance contre Crémutius, étant instruit et complice de tous les desseins de son patron, se détermina, par quelque motif que ce puisse être, à en informer Antonia, qui avertit sur-le-champ l'empereur de la manière que Josèphe raconte. Nous ne savons point le détail du complot, ni les preuves du crime de Séjan. Mais on ne peut douter qu'il n'ait été convaincu d'avoir voulu usurper la place et attenter à la, vie de son maître, puisque personne n'a jamais tenté de le justifier ni de l'excuser. Tibère était assez haï pour procurer des défenseurs à la cause de Séjan, si elle n'eût pas été absolument mauvaise.

Il était temps que Tibère se réveillât. Séjan pouvait compter sur les gardes prétoriennes, qui lui étaient dévouées comme à leur chef, sur le sénat presque entier, dont il avait gagné plusieurs membres par ses bienfaits, et tenait les autres en haleine par l'espérance ou par la crainte. Il était tellement maître de tous ceux qui approchaient la personne du prince, qu'il savait à point nommé tout ce que disait ou faisait Tibère, et Tibère avait toujours ignoré les démarches de Séjan.

Dans de telles circonstances, il n'eût peut-être pas été de la prudence d'attaquer à force ouverte un adversaire si puissant ; et le caractère artificieux de Tibère ne pouvait manquer de le porter aux voies sourdes et détournées. Il commença donc par témoigner à Séjan plus de confiance que jamais : il ne parlait de lui que comme d'un ami fidèle, sur qui il était charmé de se reposer des soins les plus importants. On peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance qu'il lui promit alors de donner son consentement au mariage projeté depuis si longtemps entre lui et Liville<sup>3</sup> ; et ce fut apparemment sous le prétexte de l'élever au rang digne de cette alliance, qu'il le désigna consul avec lui pour l'année suivante, en lui conservant sa charge de préfet des cohortes prétoriennes. Les fonctions du consulat demandaient que Séjan allât à Rome. Ainsi Tibère y gagnait d'éloigner son ennemi de sa personne et de Caprée, et de pouvoir concerter, plus librement les moyens de le perdre.

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, IV, 47.

<sup>2</sup> JOSÈPHE, *Antiquité judaïques*, XVIII, 8.

<sup>3</sup> Ryckius dans ses notes sur le cinquième livre de Tacite aime mieux croire que Tibère fit espérer à Séjan l'alliance d'une de ses petites-filles ! et il a pour lui la qualité de gendre de Tibère, qui est donnée deux fois à Séjan, dans Tacite, V, 6, et VI, 8. Cette opinion a pourtant ses difficultés. 1° La disproportion de l'âge. Car ces petites-filles de Tibère étaient toutes fort jeunes, et Séjan ne pouvait avoir, quand il périt, moins de cinquante ans. 2° Le silence de Tacite, qui parlant dans son sixième livre de mariage de trois petites-filles de Tibère, par l'une desquelles devait tomber le projet d'une alliance avec Séjan, s'il était réel, ne dit d'aucune d'elles qu'elle eût été promise en mariage. Je m'en tiens donc au sentiment le plus commun, et je suppose que Liville étant belle-fille de Tibère, pouvait être réputée en quelque façon sa fille, et celui qui devait l'épouser, traité de gendre de l'empereur.

Tout le monde fut la dupe de cette conduite de Tibère. On crut que la faveur de Séjan augmentait, et on redoubla d'empressement pour lui faire la cour. Statues, chaises curules enrichies d'or, offrandes et sacrifices, tout fut prodigué. Le sénat ordonna qu'ils seraient consuls ensemble pendant cinq ans consécutifs, et que lorsqu'ils viendraient à la ville (car on supposait que Tibère ne manquerait pas de s'y rendre pour exercer le consulat), on leur ferait une entrée commune, la plus pompeuse qu'il serait possible. On se trompait : Tibère resta dans son île, et Séjan vint seul à Rome.

**TIBERIUS CÆSAR AUGUSTUS. - V. L. ÆLIUS SEJANUS. AN R. 782. DE  
J.-C. 31.**

Il y fut reçu avec des honneurs qui allaient jusqu'à l'adoration. L'empressement à lui faire la cour était incroyable : une foule infinie remplissait ses antichambres, et regorgeait jusque dans la rue : chacun craignait non-seulement de n'être pas vu, mais de ne se pas faire remarquer des premiers. Car la servitude était dure sous cet orgueilleux ministre, et l'on savait qu'il se faisait rendre compte et qu'il tenait registre de toutes les paroles et des moindres gestes qui pouvaient échapper surtout aux citoyens d'un rang distingué. Sur quoi Dion fait une réflexion un peu longue, mais qui me paraît valoir la peine d'être transportée ici.

Les princes, dit-il, à qui la dignité et la puissance appartiennent, sont moins jaloux de respects, et plus disposés à pardonner quelques négligences à cet égard, parce qu'ils sont intimement convaincus qu'on ne peut les mépriser ; mais ceux qui ne jouissent que d'un pouvoir emprunté, exigent sévèrement ces sortes de devoirs, comme un complément nécessaire à leur grandeur ; et si l'on y manque, ils se mettent en colère, comme méprisés et insultés. C'est pourquoi il y a souvent plus de presse auprès des favoris, qu'autour des souverains mêmes, parce que si l'on fait quelque faute par rapport à ceux-ci, c'est pour eux une gloire que d'user de clémence, au lieu que chez les autres c'est une preuve de faiblesse, et la vengeance éclatante qu'ils en tirent, paraît affermir leur puissance et assurer leur fortune.

Cependant Tibère préparait de loin toutes choses pour la ruine de Séjan, et il s'y prenait avec une circonspection et une réserve singulières et dont il y a peu d'exemples. Il se proposait d'affaiblir Séjan, sans néanmoins le porter au désespoir, de peur qu'il ne prît le parti de lever le masque et d'exciter une révolte. Le second objet de Tibère était de sonder les dispositions et les sentiments du gros de la nation, de s'assurer si l'on était attaché à la personne du ministre, ou à sa fortune, et par conséquent s'il pouvait espérer, en le détruisant, d'être applaudi et secondé, ou si au contraire il avait à craindre un soulèvement. Pour parvenir à cette double fin, il résolut de rendre sa conduite si équivoque à l'égard de Séjan, d'y mêler tellement de quoi l'alarmer d'une part, et de l'autre de quoi nourrir sa confiance, que le changement du prince à l'égard de son ministre pût être deviné, et que cependant le ministre n'eût que des frayeurs passagères, qui ne l'empêchassent pas de se croire toujours aimé et considéré.

Ainsi, touchant ce qui le regardait lui-même, il écrivait au sénat et à Séjan, tantôt qu'il se portait fort mal, et qu'il n'attendait que la mort ; tantôt que sa santé était très-bonne, et qu'il se préparait à venir incessamment à Rome : quelquefois il louait beaucoup Séjan, dans d'autres occasions il le maltraitait : il observait la même variation à l'égard des créatures de ce favori, leur distribuant alternativement des récompenses et des peines.

Cette politique ambiguë et pleine de contradictions tenait en suspens Séjan et tous les citoyens. La terreur dont Séjan se sentait quelquefois frappé, n'était pourtant pas assez forte pour le porter aux partis extrêmes, parce qu'elle était tempérée de marques d'estime ; et les marques de disgrâce diminuaient la confiance présomptueuse qui lui eût fait regarder comme facile le succès de son projet. Les citoyens de leur côté ne savaient plus s'ils devaient honorer Séjan, ou le mépriser ; s'il y avait lieu de croire que Tibère mourrait dans peu, ou si on le verrait bientôt à Rome : et tous ces sentiments balancés attendaient une détermination étrangère qui les fixât. Il en résulta néanmoins un effet décidé : c'est que les particuliers s'observèrent davantage sur les témoignages de respect et d'attachement pour Séjan, commençant à craindre de se commettre en lui paraissant trop dévoués. Mais les compagnies, dont les démarches sont toujours plus lentes et plus mesurées, continuèrent de suivre leur style accoutumé ; d'autant plus que Tibère dans le même temps accorda un nouveau bienfait à Séjan, en le faisant entrer, lui et son fils, dans un collège de prêtres publics du peuple romain. Ainsi le sénat, prenant pour règle l'exemple de l'empereur, donna à Séjan, lorsqu'il sortit du consulat, c'est-à-dire le quinze<sup>1</sup> mai, la puissance proconsulaire ; et ordonna que sa conduite dans la charge qu'il quittait, serait proposée pour modèle à tous ses successeurs.

Ce furent là les derniers honneurs dont jouit Séjan. Depuis ce temps Tibère croissant en hardiesse parce que rien ne branlait, prit à tâche de multiplier à son égard les marques de refroidissement. Séjan lui ayant demandé la permission de revenir à Caprée sous le prétexte de la maladie de Liville, qui lui était promise en mariage, Tibère lui refusa cette permission, alléguant qu'il irait lui-même incessamment à Rome.

Il avait appelé auprès de lui Caius, troisième fils de Germanicus, qui fut depuis l'empereur Caligula. Ce jeune prince, qui touchait alors à sa vingtième année, n'avait pas encore pris la robe virile, par un effet des lenteurs ordinaires de Tibère. Il la prit à Caprée, sans cérémonie, sans pompe, sans aucun des honneurs qui avaient été accordés en pareil cas à Néron et à Drusus ses aînés. Mais, peu après, Tibère le décora de la dignité de pontife ; et en écrivant à ce sujet au sénat, il s'exprima obligeamment sur le compte de Caius, et fit entendre qu'il songeait à en faire son successeur. Ce fut un rude coup porté à Séjan, qui le sentit, et délibéra s'il n'éclaterait pas. Mais il fut arrêté par la joie que le peuple témoigna de ce commencement d'élévation du dernier des fils de Germanicus ; et il se repentit de n'avoir pas profité de la puissance du consulat, dont il s'était vu armé, pour mettre à exécution son dessein, et se déclarer empereur.

Vers ce même temps Néron mourut de misère et de faim dans sa prison de l'île de Ponze. Quelques-uns racontaient autrement sa mort, au rapport de Suétone<sup>2</sup>, et disaient que le bourreau lui ayant été envoyé, comme par ordre du sénat, avec les instruments du supplice, la corde et les crocs, le jeune prince effrayé avait pris le parti de se tuer lui-même. Quoi qu'il en soit, Tibère dans la lettre où il rendait compte au sénat de la mort de Néron, nomma Séjan, sans ajouter aucun terme d'affection et de bienveillance comme il avait accoutumé : et cette omission fut bien remarquée.

Un des ennemis de ce ministre ayant été accusé dans le sénat, Tibère le fit absoudre. Enfin pour faire connaître que son intention n'était pas que l'on

---

<sup>1</sup> Ou plutôt le huit, dit M. de Tillemont.

<sup>2</sup> SUÉTONE, *Tibère*, 54.

continuât à combler Séjan de nouveaux honneurs, il défendit qu'on lui en décernât à lui-même ; et il interdit pareillement tous les sacrifices qui se rapporteraient au culte d'un homme vivant. Or l'usage des sacrifices en l'honneur de Séjan avait tellement passé en loi, que, si nous en devons croire Dion, il s'en offrait à lui-même, et était son propre prêtre.

Ces preuves données par Tibère de son aliénation à l'égard de son ministre étaient d'autant moins équivoques, qu'il était connu pour un prince qui ne faisait rien au hasard, et qui pesait scrupuleusement tous ses mots et toutes ses syllabes. Aussi fut-il entendu : et l'on commença à ne se plus cacher pour abandonner Séjan, et pour le fuir avec autant de soin, que l'on en avait eu auparavant de lui faire la cour.

Alors Tibère crut qu'il était temps de frapper le dernier coup. Des deux consuls qui étaient en place au mois d'octobre, Fulcinius Trio, et Memmius Regulus, le premier lui était suspect. Ce fut donc à Regulus qu'il adressa ses ordres contre Séjan, dont il fit porteur Néвий Sertorius Macron, après lui avoir donné les provisions de la charge de commandant des cohortes prétoriennes, avec une ample instruction sur tout ce qu'il aurait à faire. Et quoiqu'il eût pris toutes les mesures que la prudence la plus raffinée pouvait suggérer, cependant inquiet du succès, effrayé et tremblant, il ordonna à Macron, en cas qu'il s'élevât quelque tumulte, de délivrer, s'il le jugeait nécessaire, Drusus second fils de Germanicus, qu'il tenait actuellement en prison dans le palais, et de montrer ce jeune prince pour chef à la multitude. Il avait fait équiper des vaisseaux tout prêts pour s'enfuir, si le danger devenait sérieux, en quelque province éloignée, et y aller implorer le secours des légions ; et dans la crainte que les courriers ne fussent retardés par des obstacles imprévus, monta lui-même au haut d'un rocher, il observait les signaux qu'il avait commandé qu'on élevât pour l'instruire de ce qui serait arrivé. Liches précautions, qui dénotent une âme basse, et qui rendent Tibère aussi méprisable, qu'il est digne de haine par sa cruauté. Il n'eut besoin de tenter aucune de ces ressources extrêmes : tout se passa avec une parfaite tranquillité.

Macron étant arrivé de nuit à Rome, communiqua ses ordres au consul Regulus, et à Gracilus Laco, capitaine des troupes du guet. Le lendemain de grand matin il monta au palais (car le sénat devait s'assembler dans le temple d'Apollon, qui y était joint), et ayant rencontré Séjan, comme il le vit troublé de ce qu'il n'y avait aucune dépêche de l'empereur pour lui, il le rassura en lui disant à l'oreille qu'il apportait l'ordre pour l'associer à la puissance tribunitienne. C'était le comble des vœux de Séjan : il ajouta foi à une nouvelle qui le flattait, et il entra plein de joie dans le sénat. Alors Macron fit retirer les soldats prétoriens qui avaient accompagné Séjan, et qui devaient garder le sénat, leur montrant les patentes par lesquelles il était établi leur commandant, et leur promettant des récompenses de la part de Tibère. En leur place il posta autour du temple les troupes du guet ; et ensuite étant entré, il donna la lettre de Tibère aux consuls, sortit sur-le-champ, et après avoir recommandé à Laco de faire bonne garde, il courut au camp des prétoriens pour empêcher l'émeute que pouvait y causer la ruine de leur chef.

Pendant ce temps la lettre se lisait dans le sénat. Elle était longue et d'une bassesse misérable, mais dressée avec tout l'art possible. Car ce n'était point une invective contre l'ambitieux qui avait voulu détrôner son empereur. Elle commençait par une matière toute différente : ensuite venait une courte et légère sortie contre Séjan, après laquelle Tibère passait à une autre affaire, puis



revenait à Séjan et lui faisait quelque reproche de peu de conséquence, qu'il concluait brusquement en ordonnant que l'on fit justice de deux sénateurs qui étaient dévoués à ce ministre, et qu'on le conduisît lui-même en prison. Car il n'avait pas osé commander qu'on le mît à mort, se défiant de ses forces, et craignant que la dernière rigueur annoncée tout-à-coup ne produisît un trop grand trouble. Il finissait en se représentant comme un vieillard faible et sans défense, et il demandait que l'un des deux consuls vînt le prendre à Caprée avec un bon corps de troupes, afin qu'il pût faire sûrement le voyage de Rome.

L'effet de cette lettre artificieuse fut tel que Tibère l'avait désiré. Si Séjan eût vu dès le commencement où elle tendait, il aurait pu sortir du sénat, et il avait assez de partisans pour exciter un soulèvement dans la ville. Mais comme les premières plaintes de Tibère contre lui ne roulaient que sur des objets peu importants, il n'en fut point du tout alarmé. Il avait déjà éprouvé quelques petits désagréments semblables, qui n'avaient point tiré à conséquence. Il crut qu'il en serait de même en cette occasion, et il demeura tranquille jusqu'à la fin.

Dès que l'ordre de l'arrêter eut été entendu, les préteurs et les tribuns du peuple l'envoyèrent pour le mettre hors d'état de tenter aucune résistance : et l'on vit alors un terrible exemple de la vicissitude des choses humaines. Au commencement de l'assemblée, tout le sénat s'empressait autour de lui pour le féliciter sur la puissance tribunitienne, à laquelle il allait être élevé : on lui prodiguait toutes sortes de flatteries, on rassurait d'un zèle ardent pour le servir, on mendiait sa protection. Après la lecture de la lettre, on le fuit, on le déteste, on ne veut pas même demeurer assis auprès de lui ; et parmi tant d'adorateurs il ne trouve pas un ami. Et même les plus échauffés contre lui étaient précisément ceux qui lui avaient été unis par des liaisons plus étroites, et qui craignant les suites funestes d'une amitié malheureuse, tâchaient de la faire oublier par les témoignages les plus expressifs d'une haine violente.

Au milieu de ce tumulte, le consul Regulus appela Séjan, qui ne sortit point de sa place, non par hauteur (il était alors bien humilié), mais parce qu'il était si nouveau pour lui de s'entendre donner des ordres, qu'il ne savait plus ce que c'était que d'obéir. Il fallut que le consul répêât la citation une seconde et une troisième fois. Enfin Séjan répondit : *Est-ce moi que vous appelez ?* Et en même temps qu'il se levait, Lacon entra, et s'assura de sa personne. Quoiqu'il parût assez qu'aucun du sénat ne se disposait à prendre la défense de Séjan, cependant le consul, craignant le grand nombre et le crédit de ses parents et de ses créatures ; n'osa hasarder une délibération en forme. Il se contenta de demander l'avis à un seul sénateur ; et celui-ci ayant opiné pour la prison, le criminel y fut conduit par le consul accompagné de tous les magistrats et de Lacon.

Le peuple ne pouvait manquer d'entier dans les sentiments dont le sénat lui donnait l'exemple. Une multitude inconsidérée suit toujours la fortune<sup>1</sup>, et se déclare contre ceux qui ont succombé. Si Séjan eût réussi, elle l'aurait proclamé Auguste. Malheureux, elle l'accabla d'outrages et d'insultes. Sur toute la route, depuis le palais jusqu'à la prison, il fut exposé aux cris et aux huées ; et s'il voulait se cacher le visage, on le découvrait, afin qu'il en, eût toute la confusion. On lui reprochait sa cruauté à l'égard de ceux qu'il avait fait périr, on le raillait sur ses folles espérances. On abattait ses statues, et on les mettait en pièces, pour lui montrer le traitement que l'on désirait lui faire à lui-même : et il voyait dans ses représentations ce qu'il allait bientôt souffrir en sa personne.

---

<sup>1</sup> JUVÉNAL, *Satires*, X.

Car le consul voyant le peuple dans les dispositions les plus favorables qu'il pût souhaiter, et sachant que les soldats des gardes prétoriennes ne faisaient aucun mouvement, rassembla dès le jour même le sénat dans le temple de la Concorde près de la prison. Là Séjan fut condamné à mort, et exécuté sur-le-champ. Son corps fut traîné avec le croc aux Gémonies, et la populace pendant trois jours entiers outragea le cadavre de toutes les façons imaginables, et en jeta enfin les misérables débris dans la rivière. Séjan fut mis à mort le dix-huit octobre. Ses biens furent d'abord appliqués au trésor public, et l'année suivante, par une fantaisie qui supposait une différence où il n'en était aucune, transportés au fisc de l'empereur.

Toute sa famille périt avec lui. Il paraît que son fils aîné le suivit de près. L'âge tendre de son autre fils et de sa fille donna lieu apparemment de douter quelque temps, si on les punirait pour un crime auquel ils n'avaient pas même pu prendre part. La crainte peut-être de déplaire à Tibère par une indulgence contraire à ses intentions, détermina au parti de la rigueur. On prononça donc leur arrêt de mort, et on les fit transporter à la prison pour y être exécutés. Le fils connaissait son malheur : la fille savait si peu de quoi il était question, qu'elle demandait avec larmes quelle faute elle avait commise, et où on la menait. Elle protestait qu'elle n'y retomberait plus, et qu'on pouvait employer le châtement convenable à son âge. Tacite et Dion ajoutent que comme il était sans exemple qu'une fille au-dessous de l'âge nubile fût punie du dernier supplice, on prétendit sauver en quelque sorte l'inhumanité en y ajoutant l'infamie, et que le bourreau eut ordre de violer cette enfant dans la prison avant que de l'étrangler. Dion dit qu'elle était la même qui avait été fiancée au fils de Claude ; si cela est, il faut que son mariage ait été arrêté lorsqu'à peine elle venait de naître.

Apicata, répudiée par Séjan depuis longtemps, ne fut point condamnée par le sénat. Mais la mort de ses enfants, et la vue de leurs corps exposés aux Gémonies, de Sten. lui causèrent une douleur si cruelle, qu'elle ne put y survivre. Elle se tua elle-même, après avoir dressé et envoyé à Tibère un mémoire, où elle lui développait la noire et abominable intrigue qui lui avait enlevé par le poison son fils Drusus.

Il avait été jusque-là dans l'erreur, et il avait cru que ce jeune prince était mort d'une maladie causée par son intempérance et par ses excès. Pour éclaircir cet horrible mystère, il fit appliquer à la question l'eunuque Lygdus et le médecin Eudémus ; et lorsque par leurs aveux il se fut assuré que la mort de Drusus était l'effet du crime de Liville et de Séjan, cette affreuse découverte le fit entrer en défiance contre tous les hommes : il se persuada qu'il n'y avait parmi eux que scélératesse, et son penchant naturel à la cruauté s'en accrut prodigieusement. C'est ce qui m'empêche d'ajouter foi aisément à une tradition attestée par Dion touchant la mort de Liville. Cet historien rapporte que Tibère porta la considération pour Antonia jusqu'à la laisser arbitre du sort de sa fille ; et qu'Antonia malgré la douceur de son caractère malgré la tendresse maternelle, ne put pardonner à Liville, et la fit mourir de faim. Il ne paraît guère vraisemblable que Tibère, irrité contre tout le genre humain à l'occasion des crimes de Liville, ait été disposé à l'épargner elle-même ; et je ne crois pas que l'on puisse douter que ce ne soit par ses ordres que cette criminelle princesse fut mise à mort. Le sénat rendit un décret l'année suivante pour abolir ses images.

Il est remarquable que dans le désastre d'un favori aussi puissant que Séjan l'avait été, personne n'ait osé prendre parti pour lui. Il est bien vrai qu'il y eut quelques émeutes populaires ; mais ce fut la fureur contre ce ministre détesté,

qui les suscita. La multitude massacra quelques-uns de ceux qui étaient connus pour lui avoir été singulièrement attachés, et qui, à l'ombre de son crédit, avaient commis des violences tyranniques. Les soldats prétoriens furent pourtant mécontents de la préférence donnée sur eux aux troupes du guet par l'empereur pour l'emprisonnement du coupable. Ils s'attroupèrent, et pillèrent quelques maisons, auxquelles ils mirent le feu. Mais cette licence fut bientôt arrêtée par l'autorité des magistrats, à qui Tibère avait recommandé de veiller dans cette occasion d'une manière spéciale à la sûreté de la ville ; et plus efficacement encore par une largesse que l'empereur leur fit de mille deniers<sup>1</sup> par tête. Les légions de Syrie reçurent aussi une gratification de Tibère, parce qu'elles étaient les seules qui n'eussent jamais honoré parmi leurs drapeaux l'image de Séjan.

Le sénat, après avoir sévi contre Séjan et contre ment du toute sa famille, flétrit encore sa mémoire par les décrets les plus ignominieux. Il défendit que personne prit le deuil à son sujet : comme délivré de la servitude par sa mort, il fit dresser dans la place publique une statue de la Liberté ; il ordonna que les magistrats et tous les collèges de prêtres célébrent tous les ans une fête avec des jeux solennels au jour où il avait été exécuté. Il décerna aussi de nouveaux honneurs à Tibère. Mais ce prince farouche les refusa. Il ne voulut pas même recevoir les députations que lui firent, pour le féliciter, le sénat, l'ordre des chevaliers, et le peuple ; et le consul Regulus, qui l'avait si bien servi, s'étant rendu auprès de lui à Caprée pour l'amener à Rome, suivant qu'il avait témoigné le souhaiter dans sa lettre contre Séjan, il le rebuta. Peut-être la frayeur eut-elle autant de part que la dureté, à cette conduite sauvage. Car il était si intimidé, que depuis même la mort de Séjan il passa plusieurs mois<sup>2</sup> sans sortir de la maison de Jupiter, qui était apparemment la plus forte et la plus sûre des douze qu'il avait fait construire dans son île.

Le sénat, qui avait compris que les honneurs extraordinaires déferés à Séjan lui avaient enflé le courage et renversé la tête, défendit par un décret, que l'on en accordât jamais de pareils à aucun citoyen, ni que l'on jurât par aucun autre nom que par celui de l'empereur. Et cependant cette sage compagnie se laissa aller presque dans le même temps à la flatterie envers Macron et Lacon. Elle leur décerna à tous deux des gratifications sur le trésor public : à Macron, les ornements de la préture ; à Lacon, ceux de la questure, et autres prérogatives semblables. Mais ces deux officiers, instruits par l'exemple trop récent de Séjan, refusèrent des honneurs dont ils sentaient le danger.

On n'était nullement occupé à Rome d'un événement qui devait renouveler toute la face de l'univers. Jésus-Christ notre Sauveur prêchait alors son Évangile dans la Judée, et fondait la monarchie spirituelle annoncée par les prophètes, et destinée à subjuguier par la force de la parole tous les royaumes de la terre.

---

<sup>1</sup> Cinq cents livres.

<sup>2</sup> Suétone dit neuf mois. Mais cet intervalle est trop long, et ne peut se concilier avec Tacite, qui fait sortir Tibère de l'île de Caprée vers les commencements de l'année suivante, pour se promener sur les côtes de Campanie, et venir tout près de Rome.

### § III. Tibère plus cruel depuis la mort de Séjan.

Les hommes aiment à se flatter. Lorsque les Romains virent Séjan mort, ils espérèrent un gouvernement plus doux, se persuadant que les rigueurs tyranniques qu'ils avaient éprouvées venaient moins de l'empereur que de son ministre, qui avait souvent agi de son propre mouvement, ou sur des ordres extorqués de la faiblesse du prince. Tibère prit soin de les détromper, et il leur fit bien voir que la cruauté ne lui était point suggérée ; que chez lui elle coulait de source ; et que s'il ne l'avait point montrée d'abord, on devait faire honneur de sa modération extérieure à la politique, et non à une douceur qui ne fut jamais en lui. Ses fureurs, bien loin de diminuer à la mort de Séjan, éclatèrent avec une nouvelle violence. Sous le prétexte vrai ou faux d'amitié et d'intelligence avec ce coupable ministre, Tibère versa des flots de sang, et le récit de ces horreurs remplira presque tout le reste de son règne.

Blésus, oncle de Séjan, et qui avait profité de sa faveur, comme nous l'avons vu, fut des premiers enveloppé dans sa disgrâce ; et après qu'il fut mort, Tibère l'accabla encore de reproches et d'outrages. Un autre homme illustre, et recommandable par sa fermeté, mais dont le nom ne se trouve plus dans Tacite, périt de sa propre main. On conjecture avec beaucoup de vraisemblance, que Velleius, qui dans son abrégé d'histoire flatte Séjan avec la dernière bassesse, eut à sort de tous ceux qui lui avaient été attachés.

P. Vitellius, ami et vengeur de Germanicus, fut accusé d'avoir offert à Séjan, pour le seconder dans ses criminelles entreprises, l'argent du trésor public dont il avait la garde. On faisait un crime à Pomponius Secundus, prédécesseur de Memmius Regulus dans le consulat, d'avoir reçu dans ses jardins /Oins Gallus, qui, après le supplice de Séjan, était venu y chercher un asile. Ces deux accusés trouvèrent une ressource dans la générosité de leurs frères, qui se chargèrent de les garder, et se rendirent leurs cautions. Leur affaire traîna ; et Vitellius ne pouvant supporter une ambiguïté éternelle entre la crainte et l'espérance, demanda un canif, comme en ayant besoin pour l'usage de ses études, et il s'en servit pour s'ouvrir les veines. La blessure avait été légère, et il en serait revenu ; mais le chagrin l'emporta.

Pomponius était un homme d'une grande élégance dans ses mœurs, d'un esprit enjoué, et qui avait même un talent distingué pour la poésie. Sa gaieté et les amusements qu'il sut se procurer le soutinrent contre l'ennui de la captivité, et il survécut à Tibère. Nous aurons lieu de parler encore de lui dans la suite de cet ouvrage. Son frère s'était acquis un honneur infini par le bon naturel dont il avait fait preuve dans une conjoncture si délicate. Il obscurcit cette gloire, en prêtant son ministère à des accusations odieuses qui roulaient sur le prétendu crime de lèse-majesté. Il s'excusait en disant qu'il avait besoin de gagner la bienveillance du prince, pour écarter les périls qui menaçaient la tête de son frère. Mais outre qu'il ne peut être permis sous aucun prétexte de commettre l'injustice, un caractère inquiet et turbulent entrainait pour beaucoup dans les mouvements par lesquels il se fatiguait et tourmentait les autres.

Tibère affectait de se décharger sur le sénat de la plupart des condamnations et des supplices, s'imaginant donner le change, et faire tomber sur cette compagnie la haine de tant d'exécutions sanglantes dont il était le véritable auteur. Il prenait même un plaisir malin à forcer les sénateurs de servir de ministres à sa

vengeance en se faisant le procès les uns aux autres. Mais sa cruauté n'aurait pas été pleinement satisfaite, s'il ne l'eût exercée par lui-même. A Caprée il repaissait souvent ses yeux des longs et cruels tourments que l'on faisait souffrir par son ordre aux malheureux qu'il destinait à périr ; et l'on montrait encore du temps de Suétone le rocher du haut duquel il les faisait ensuite jeter devant lui dans la mer, pendant qu'au pied de ce rocher étaient placés des soldats de marine, qui avec de longues perches et des rames frappaient et écrasaient les corps de ceux que l'on avait ainsi précipités, de peur qu'il ne leur restât quelque souffle de vie.

Le même Suétone rapporte que lorsque Tibère eut reçu les premiers éclaircissements sur le noir mystère de la mort de son fils Drusus, il s'occupait tout entier durant plusieurs jours de l'instruction de cette affaire par la voie des tortures : tellement que pendant ce temps un de ses anciens amis de Rhodes, qu'il avait invité par lettres à se rendre auprès de lui, étant arrivé à Caprée, Tibère rempli de son objet ordonna qu'on l'appliquât sur-le-champ à la question, comme si on lui eût annoncé quelqu'un des complices du crime qu'il poursuivait ; et lorsqu'il eut reconnu son erreur, il fit tuer le Rhodien, de peur que cet infortuné ne divulguât sa triste aventure.

La cruauté de Tibère était ingénieuse à inventer des supplices qui fissent souffrir longtemps sans ôter la vie. La mort était une grâce ; et il le pensait si bien, qu'ayant appris qu'un accusé nommé Carnulius s'était tué lui-même, il s'écria : **Carnulius m'a échappé.** Et dans une autre occasion, faisant la revue des prisonniers, comme l'un d'entre eux lui demandait pour toute faveur une prompte mort, il lui répondit : **Je ne suis pas encore réconcilié avec toi.**

Il n'est personne qui ne sente combien devait être détesté un tel tyran. La haine publique allait si loin, que, selon l'expression de Dion, il n'était aucun Romain qui n'eût souhaité le mettre en pièces, et le déchirer, s'il eût été possible, avec les dents. Mais on le craignait autant qu'on le baissait ; et pour éviter sa cruauté, on redoublait de bassesse.

#### **CN. DOMITIUS AHENOBARBUS. - M. FURIUS CAMILLUS SCRIBONIANUS. AN R. 783. DE J.-C. 32.**

J'ai dit que Tibère avait refusé pendant longtemps que l'on jurât l'observation de ses ordonnances. Il y consentit enfin, et l'usage s'était établi que tous les ans le premier jour de janvier un sénateur prononçât le serment, et que les autres s'y joignissent par une acclamation unanime. L'année qui suivit la mort de Séjan, et qui eut pour consuls Domitius mari d'Agrippine et Camillus Scribonianus, on voulut rendre cet engagement plus propre et plus personnel, et chaque membre du sénat prononça le serment en entier.

Dans le même temps, les premières têtes de la république cherchaient à signaler leur zèle pour l'empereur par de nouveaux décrets, que j'ai rapportés par anticipation, contre la mémoire de Liville et contre celle de Séjan.

Un sénateur d'un nom obscur, Togonius Gallus, se rendit ridicule en se mesurant avec les Cassius et les Scipions. Il crut avoir besoin comme eux de faire sa cour au prince, et il proposa de le prier de choisir un nombre de sénateurs, parmi lesquels vingt tirés au sort l'accompagneraient armés d'épées lorsqu'il entrerait au sénat. Dion observe avec raison que cet avis était injurieux à la compagnie, aux assemblées de laquelle personne n'était admis qui n'en fût membre. Si donc l'empereur y avait besoin de garde, c'était lui supposer des ennemis parmi les

sénateurs. On ne laissa pas de faire registre de la proposition de Togonius, et Tibère y répondit avec un sérieux ironique. Car après avoir fait dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet de grands remerciements aux sénateurs de leur bienveillance et de leur affection, il exposait les embarras de ce nouvel établissement. *Qui choisir, disait-il, ou laisser ? Faudra-t-il prendre toujours les mêmes, ou les changer de temps en temps ? d'anciens magistrats, ou de jeunes sénateurs ? des particuliers, ou quelques-uns de ceux qui sont en charge ? D'ailleurs, combien paraîtra-t-il étrange de voir des sénateurs ceindre l'épée à l'entrée du sénat ? La vie ne m'est plus précieuse, s'il faut qu'elle soit défendue par les armes.* Ainsi plaisantait Tibère, qui au fond était bien éloigné de confier sa personne et sa vie aux sénateurs, qu'il haïssait, et dont il se savait haï. Il le prouva bien, lorsque l'année suivante il demanda la permission de se faire accompagner, quand il viendrait au sénat, de Macron à de quelques-uns des tribuns et des centurions de sa garde : précaution bien inutile, et par laquelle il insultait gratuitement le sénat, puisqu'il était résolu de n'y jamais mettre le pied. Mais il ne risquait rien à braver cette compagnie, dont la lâcheté était alors si grande, que clins le décret qui accordait pleine permission à Tibère, sans lui prescrire ni le nombre ni la qualité des gens de guerre qu'il amènerait avec lui, il fut ajouté que chaque sénateur serait fouillé et visité en entrant dans la salle d'assemblée, afin que l'on pût s'assurer qu'aucun d'eux ne portait d'épée cachée sous sa robe.

Togonius en fut donc quitte pour voir tourner son avis en raillerie par Tibère. Un autre flatteur paya plus chèrement une belle invention que l'esprit d'adulation lui avait dictée, et dont il s'était fort applaudi. Junius Gallion sénateur, voyant que Tibère avait d'extrêmes attentions pour les cohortes prétoriennes, en qui il craignait un reste d'attachement pour Séjan, crut entrer dans les vues du prince en proposant dans le sénat d'ordonner que les soldats prétoriens, après leur temps de service accompli, eussent droit de prendre séance aux spectacles parmi les chevaliers romains. Tibère envoya par cet article une réponse foudroyante, demandant à Gallion, comme s'il eût été présent, *ce qu'il avait à démêler avec les gens de guerre, qui ne devaient recevoir ni ordres ni récompenses que de l'empereur.* Il ajoutait d'un ton moqueur, que Gallion avait plus de sagesse qu'Auguste, et découvrait ce qui avait échappé à ce grand prince ; ou plutôt qu'il devait être regardé comme un satellite de Séjan, qui cherchait matière à sédition et à discorde, en présentant à des esprits simples et grossiers une amorce, qui sous prétexte d'honneur et de privilège les porterait à rompre les lois de la discipline militaire. En conséquence de cette réponse. Gallion fut chassé du sénat, et ensuite de l'Italie : et comme on le soupçonnait de se rendre doux et aisé son exil, parce qu'il avait établi sa résidence dans l'île de Lesbos, dont le séjour était très-agréable, il fut ramené dans la ville, et mis sous la garde des magistrats, en sorte que la maison de l'un d'eux lui servait de prison.

Par la même lettre Tibère dénonça au sénat comme complice de Séjan Sextius Paconianus ancien préteur. C'était un homme audacieux ; malfaisant, de ces esprits curieux qui fouillent dans les secrets des familles : et Séjan l'avait choisi pour son ministre et son aide dans le dessein qu'il avait de perdre le jeune prince Caius, troisième fils de Germanicus. Le sénat fut charmé de se voir en liberté d'exercer une juste vengeance contre un tel personnage, objet de la haine de tous les gens de bien. On allait le condamner à mort, s'il n'eût recouru à un expédient déjà tenté par d'autres, et s'il n'eût offert de déceler un complice. Il accusa Latinius Latiaris, qui avait été quelques années auparavant le principal

instrument de la perte de Titius Sabinus. Alors l'accusateur et l'accusé<sup>1</sup>, également odieux, donnèrent par leur humiliation et leur infortune un spectacle bien agréable aux sénateurs. Latinius fut condamné, et Paconianus retenu en prison. Au bout de trois ans, comme l'on découvrit qu'il composait dans la prison même des vers contre l'empereur, il y fut étranglé.

Je ne sais s'il faut le distinguer du Paconius dont parle Suétone, et sur la mort duquel il rapporte une anecdote digne de remarque. Tibère étant à table, un nain, qui parmi d'autres bouffons le divertissait, lui demanda pourquoi Paconius, depuis si longtemps accusé de lèse-majesté, vivait encore. L'empereur lui imposa silence en l'avertissant de réprimer la pétulance de sa langue : mais peu de jours après il envoya au sénat des ordres de procéder incessamment à la condamnation de Paconius.

Pendant que des hommes ci-devant appuyés et redoutables portaient enfin la peine de leurs crimes, quelques sénateurs crurent que l'occasion était favorable pour attaquer Messalinus Cotta, qui depuis longtemps prenait soin de mériter la haine publique par la rigueur avec laquelle il ne manquait jamais d'opiner contre les malheureux pour satisfaire la cruauté du prince. C'était là le motif secret de l'indignation du sénat contre lui, mais on prenait d'autres prétextes. On citait des traits injurieux qu'il avait lancés contre le jeune Gaius et contre Livie. On lui reprochait que dans une affaire où il s'agissait d'intérêt pécuniaire à discuter entre lui d'une part, et de l'autre Man. Lepidus et Arruntius, il avait dit, **Mes adversaires auront le sénat pour eux, mais moi je compte sur mon cher petit Tibère**. Ces allégations, mises en avant par des sénateurs d'un rang médiocre, furent soutenues par les chefs de la compagnie : en sorte que Messalinus craignant le jugement du sénat, le prévint par un appel à l'empereur.

Il ne se trompa pas dans l'espérance qu'il avait mise en la protection de Tibère. Bientôt après vint une lettre au sénat, dans laquelle le prince après avoir daté de fort loin la première époque de son amitié avec Messalinus, et rappelé divers services qu'il en avait reçus, pria les sénateurs de ne point imputer à crime des paroles malicieusement interprétées, et quelques traits de gaieté échappés dans la chaleur du repas Il demanda même que l'on fit justice du sénateur Cécilianus, qui avait paru des plus ardents contre Cotta et le sénat obéit aveuglément. Peu de temps auparavant, Arruntius ayant été accusé, sans que nous puissions dire de quoi il s'agissait, parce que l'endroit où Tacite en faisait mention est perdu, ses délateurs avaient été punis comme coupables de calomnie. La même peine fut prononcée contre Cécilianus : et Messalinus, homme d'une grande naissance, mais autant décrié pour ses mœurs, que haï pour sa lâche cruauté, se vit égalé pour le traitement au plus digne membre qu'eût alors le sénat romain.

On remarqua beaucoup<sup>2</sup> le commencement de la lettre de Tibère dont je viens de parler. Il s'exprimait ainsi : **Que vous dirai-je, sénateurs, ou que ne vous dirai-je pas dans ce temps-ci ? Si je le sais, puissent les dieux me faire périr plus misérablement encore, que je ne me sens périr tous les jours !** Cet aveu de ce qu'il souffrait, pendant qu'il était le fléau de l'univers, occasionne une grave réflexion de Tacite. Ses cruautés, dit ce judicieux historien, ses débauches honteuses, s'étaient tournées contre lui-même en supplices. Ce n'est pas sans raison que l'oracle de la sagesse, le grand Socrate, n'a point craint d'assurer, que si l'on pouvait ouvrir en deux l'âme des tyrans, on y apercevrait des traces de

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, VI, 4.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, VI, 6.

blesures et de coups : parce que les âmes sont déchirées par la cruauté, par le désir forcené de la volupté, par les inclinations malfaisantes, de même que les corps le sont par les fouets armés de pointes. En effet, ni la haute fortune de Tibère, ni la solitude où il se cachait, ne pouvaient le préserver de la honte d'avouer lui-même les tortures qu'il souffrait dans l'âme, et ses supplices, enfants de ses crimes.

Rien n'attire plus sûrement ces remords vengeurs, cette ignominie qui rend le coupable odieux à lui-même, que les débauches criminelles. Or les dernières années du règne et de la vie de Tibère sont précisément celles où il devint un monstre en ce genre, ne gardant plus aucune sorte de mesures, employant le rapt et la violence, ne distinguant ni condition ni sexe. En conséquence la honte qui le pénétrait malgré lui, l'obligeait à fuir la vue des hommes. Il était sorti cette année de son île ; et après avoir parcouru les rivages de la Campanie il vint près de Rome, et il eut ou feignit d'avoir quelque dessein d'y entrer. Mais le souvenir de ses forfaits le rechassa tout d'un coup dans la solitude et dans les rochers de Caprée.

Les désordres auxquels il s'abandonnait sans retenue et sans pudeur ne prenaient rien sur sa cruauté. Il continuait à faire une guerre implacable à tous ceux qui avaient eu quelque liaison avec Séjan. Il suscitait lui-même les délateurs, dont le nombre était prodigieux. Les grands, comme les petits, se mêlaient de cet indigne métier, et exerçaient soit des accusations publiques, soit des délations secrètes. Amis et ennemis, connus et inconnus, toutes sortes de personnes étaient à craindre : et toutes sortes d'accusations étaient reçues. On ne distinguait point entre les faits de nouvelle date ou déjà anciens, entre les actions et les paroles. Un mot hasardé en conversant dans la place publique, ou dans un repas, devenait un crime. La fureur d'accuser semblait une maladie épidémique, qui eût gagné toute la nation. Les moins criminels étaient ceux qui cherchaient dans cette malheureuse ressource un moyen de se tirer eux-mêmes de danger. Tacite nomme quatre infortunés, qui ayant été condamnés sauvèrent leur vie en se déclarant prêts à dénoncer d'autres prétendus coupables. Le plus connu des quatre est Q. Servéus ancien préteur, et autrefois attaché à Germanicus. Son accusateur fut C. Cestius, sénateur illustre, qui après l'avoir déferé secrètement à Tibère, reçut ordre de ce prince d'exposer publiquement dans le sénat ce qu'il lui avait écrit par lettres privées.

Une lâcheté si universelle rend plus recommandable l'exemple de générosité que donna dans ce même temps M. Terentius chevalier romain. Accusé comme ami de Séjan, il avoua hautement, le fait, et se défendit devant le sénat en ces termes : *Sénateurs, il conviendrait peut-être mieux à ma situation de nier ce qui m'est imputé par les accusateurs, que d'en reconnaître la vérité. Mais quel que puisse être l'événement, j'avouerai que j'ai été ami de Séjan, que j'ai souhaité de le devenir, et que lorsque j'eus obtenu son amitié, je fus au comble de mes vœux. Je l'avais vu collègue de son père dans la charge de préfet des cohortes prétoriennes, et ensuite revêtu d'un pouvoir sans bornes, administrant également le civil et le militaire. Toutes les grâces étaient pour ses parents et pour ses alliés. Son amitié était la voie pour parvenir à celle du prince. Au contraire ceux qui l'avaient pour ennemi, n'éprouvaient qu'alarmes et qu'infortunes. Je ne cite point ici d'exemples : je ne veux commettre personne, et je prends à mes risques la défense de tous ceux qui comme moi n'ont point*



trempe dans les desseins criminels de Séjan. Non<sup>1</sup>, César, ce n'est point à Séjan de Vulstinus que nous avons fait la cour ; c'est à un homme admis dans l'alliance de la maison des Claudes et des Jules, c'est à votre gendre, à votre collègue dans le consulat, au ministre sur lequel vous vous reposiez de toutes les affaires. Il ne nous appartient point d'examiner qui vous honorez de votre faveur, et par quelle raison vous élevez un citoyen au-dessus des autres. A vous seul les dieux ont donné le droit de juger et de décider souverainement : notre gloire est d'obéir. Nous considérons ce qui se présente aux yeux, à qui vous accordez les honneurs et la puissance, qui est le plus en état de servir ou de nuire. Or, personne ne niera que telle ait été la situation de Séjan. Creuser dans les secrets du prince, et vouloir pénétrer ce qu'il tient caché, c'est une entreprise téméraire, périlleuse, et dans laquelle on n'est jamais assuré de réussir. Ne fixez point vos regards, sénateurs, sur le dernier jour de Séjan : rappelez-vous seize ans entiers de la plus haute fortune. Nous respectons jusqu'aux moindres de ses clients : c'était un grand et magnifique avantage que d'être connu même de ses affranchis et de ses portiers. Quoi donc ! permettra-t-on à tous indistinctement d'user du moyen de défense que j'emploie ici ? Non sans doute : il est raisonnable d'y faire une distinction. La conspiration contre la république, l'attentat projeté contre la personne du prince, voilà des crimes qui doivent être punis. Pour ce qui regarde les liaisons d'amitié et de commerce, nous sommes dans le cas, César, où vous êtes vous-même ; et votre exemple nous justifie. Le succès répondit à une fermeté si louable. Terentius avait osé dire ce que tout le monde pensait. Non-seulement il fut absous, mais ses accusateurs, qui d'ailleurs étaient coupables de divers crimes, furent punis par l'exil ou par la mort.

Creuse de Il n'est point dit quelle part eut Tibère à cet acte de justice, dont l'honneur semble appartenir en premier au sénat. Mais s'il l'autorisa, comme on n'en peut guère douter, il ternit bientôt la faible gloire qui lui en revenait, par de nouvelles cruautés exercées sur ses plus anciens amis. Sex. Vestilius, autrefois chéri de Drusus frère de Tibère, et ensuite admis par Tibère lui-même au rang de ceux qui avaient toutes les entrées chez lui, fut accusé d'avoir diffamé les mœurs du jeune Caius par un écrit satirique. Tibère n'aimait pas assez Caius pour s'intéresser bien vivement à venger sa réputation outragée : mais il saisit ce prétexte, pour se défaire d'un homme qui lui était devenu odieux, et il défendit à Vestilius de paraître devant lui. On ne connaissait point chez Tibère de disgrâce à demi. Vestilius comprit ce langage ; et d'une main tremblante et affaiblie par la vieillesse, il tenta d'abord de s'ouvrir les veines : ensuite par un repentir bien naturel, il se fit panser, et écrivit à l'empereur pour tâcher de fléchir sa colère. Il ne reçut qu'une réponse sèche et sévère ; et achevant ce qu'il avait commencé, il se rouvrit les veines, et mourut en perdant tout son sang.

Vesularius Atticus et Julius Marinus, amis inséparables de Tibère, qui l'avaient suivi à Rhodes, qui ne le quittaient point à Caprée, furent aussi mis à mort dans le même temps. On peut se souvenir que Vesularius avait été le médiateur de l'intrigue contre Libon : Séjan s'était servi de Marinus pour perdre Curtius Atticus, illustre chevalier romain, qui avait accompagné Tibère à Caprée. Ainsi l'on ne fut point fâché dans le public que leur exemple tournât contre eux-mêmes, et qu'ils fussent traités comme ils avaient traité les autres<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Tibère, quoiqu'absent, est apostrophé comme s'il était présent.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, VI, 10.

C'était un malheur, comme je l'ai déjà observé, d'approcher de la personne de Tibère, et de tenir à lui par quelque endroit que ce pût être. Les Grecs, gens de lettres, dans la conversation desquels il cherchait à s'amuser, quoiqu'ils ne pussent être soupçonnés ni de complots contre l'état, ni d'intelligence avec Séjan, ne laissèrent pas d'éprouver la dureté de ce caractère féroce. Un certain Zénon s'entretenant avec lui, Tibère fut choqué de sa prononciation affectée, et lui demanda quel dialecte il parlait. [Je parle dorien](#), répondit Zénon. Comme ce dialecte était celui de l'île de Rhodes, Tibère s'imagina que ce Grec avait voulu lui reprocher sa retraite dans cette He, et il l'exila dans une des Sporades.

Il avait coutume de proposer des questions aux grammairiens de sa cour pendant ses repas, à l'occasion des lectures qu'il faisait chaque jour ; et ces questions étaient souvent, comme je l'ai dit ailleurs, très-difficiles, et même tout-à-fait bizarres. Il se plaisait à embarrasser les plus savants grammairiens, et à les prendre en défaut. Il sut que l'un d'eux, nommé Séleucus, se faisait instruire par les officiers de sa chambre des livres qu'il lisait, afin de se tenir prêt ; et sur ce prétendu crime il lui interdit d'abord l'entrée du château, et ensuite il le fit mourir.

Tout ce que je viens de raconter en dernier lieu se passait à Caprée. A Rome cinq sénateurs des plus distingués furent déférés à la fois comme coupables de lèse-majesté. Tout le sénat trembla car il n'était presque aucun membre de la compagnie qui ne fût uni par l'amitié ou par le sang à quelqu'un des accusés. Deux furent déchargés par les témoins, savoir Appius Sulanus et Calvisius Sabinus. Pour ce qui est des trois autres, Annius Pollio, Annius Vinicianus son fils, et Mam. Scaurus, Tibère se réserva la connaissance de leur affaire, qu'il disait vouloir juger avec le sénat ; et comme il ne revint jamais à Rome, ils échappèrent le péril, à l'exception néanmoins de Scaurus, qui fut de nouveau accusé deux ans après.

Nous avons déjà fait mention plus d'une fois de Scaurus, qui était capable de soutenir la gloire de son nom par son éloquence, s'il ne l'eût flétrie par des mœurs si corrompues, que la pudeur ne permet pas d'écrire ce qu'il ne rougissait pas de faire. Ce ne fut pas l'amitié de Séjan, mais la haine de Macron qui le perdit. Ce nouveau préfet des cohortes prétoriennes imitait sourdement les manœuvres de son prédécesseur ; et, sachant que Scaurus était depuis longtemps haï de Tibère, il conçut qu'il était aisé de le rendre criminel. Une tragédie composée par ce sénateur fournit matière à la délation. Atrée en était le sujet, personnage trop ressemblant à Tibère par les cruautés exercées dans sa famille ; et quelques vers de la pièce paraissaient susceptibles d'application. Tibère se tint très-offensé, et dans sa colère il dit : [Puisqu'il me fait Atrée, je le ferai Ajax](#). En effet des accusateurs apostés intentèrent action contre lui devant le sénat, lui objectant non la tragédie, qui était son véritable crime, mais un commerce adultère avec Liville, morte trois ans auparavant, et des sacrifices magiques. Scaurus prévint la condamnation par une mort volontaire, encouragé par Sextia sa femme, qui joignit l'exemple aux exhortations, et voulut mourir avec lui. Il fut le dernier des Scaurus, et avec lui fut éteinte cette branche de la maison des Émiles.

Je reviens à l'année où Scaurus avait été accusé pour la première fois, et qui présente un trait de cruauté inoui jusqu'alors. Je le rapporterai dans les propres termes de Tacite. Les femmes même I, dit cet historien, n'étaient pas exemptes de péril ; et comme on ne pouvait pas les accuser d'avoir tenté d'envahir la

souveraine puissance, on leur faisait un crime de leurs larmes. Vitia, dame fort âgée, mère de Fufius Géminus, fut mise à mort pour avoir pleuré son fils.

La mort sanglante de Fufius Géminus ne se trouve point dans ce que nous avons de Tacite. Dion<sup>1</sup> la rapporte avant la ruine de Séjan : et ainsi il est probable que Fufius, ayant été consul l'an de Rome 780, périt l'année suivante 781. Il avait été de la cour de Livie : c'était un titre pour mériter la haine de Tibère, qui se faisait une loi de persécuter tous ceux que sa mère avait aimés et protégés. Fufius fut donc accusé du crime de lèse - majesté et d'impiété contre l'empereur. Pour détruire ce reproche, il produisit et lut dans le sénat son testament, par lequel il instituait Tibère son héritier avec ses propres enfants. Voyant néanmoins que sa perte était résolue, il se retira sans attendre le jugement. Bientôt il apprit qu'un questeur arrivait pour lui notifier son arrêt de mort et le faire exécuter. Il se perça lui-même de son épée ; et comme on lui avait imputé mollesse dans les mœurs et impudicité, lorsque le questeur entra il lui montra sa blessure et lui dit : *Regarde, et pense que celui qui meurt ainsi est vraiment homme, et non pas un efféminé.* Sa femme Publia Prisca fut pareillement accusée, et, ayant été obligée de comparaître devant le sénat, elle se tua sous les yeux mêmes de ses juges, en s'enfonçant dans le sein un poignard qu'elle avait caché sous sa robe.

Je sens que l'uniformité de tant de tristes événements doit fatiguer le lecteur. J'en omets quelques-uns des moins importants. Mais je ne puis passer sous silence le trait singulier d'un Rubrius Fabatus, qui, effrayé de tant de sang répandu à l'occasion de la conjuration de Séjan, et désespérant du salut de l'empire romain, prit le parti de s'enfuir chez les Parthes. Au moins en fut-il soupçonné ; et il est de fait qu'on l'arrêta près du détroit de Sicile, sans qu'il pût rendre aucune bonne raison du voyage qu'il avait entrepris. Il fut ramené à Rome ; et néanmoins on lui laissa la vie, plus par oubli que par clémence.

La mort de L. Pison, préfet ou gouverneur de la ville, est une interruption à tant de scènes tragiques. Son nom annonce sa noblesse : jamais il ne se porta de lui-même à ouvrir dans le sénat un avis bas et servile, et lorsqu'il s'y voyait contraint il savait user de sages tempéraments. Cependant il jouit d'une longue vie, toujours en honneur et en dignité, et il mourut paisiblement à l'âge de quatre-vingts ans. Peut-être fut-il en partie redevable de cette tranquillité fortunée, aussi-bien que de sa charge de préfet de la ville, à sa conformité avec Tibère dans l'inclination pour le vin. Sénèque dit de lui qu'il ne s'enivra qu'une seule fois dans sa vie, et que depuis le premier moment qu'il eut été ivre, il ne cessa de l'être jusqu'à sa mort. Il passait à table la plus grande partie de la nuit ; et il dormait jusqu'à midi, c'était là son point du jour. Ce qui est étonnant, c'est qu'avec ce vice il ne laissa pas de remplir pendant une longue suite d'années, à la satisfaction du prince et des citoyens, une charge très-importante, et qui paraît surtout demander de la vigilance.

Son successeur fut Ælius Lamia, que Tibère retenait depuis longtemps à Rome avec le titre de gouverneur de Syrie, sans lui permettre d'en aller exercer les fonctions. Enfin il le délivra de cette vaine décoration, et le revêtit d'un emploi réel, où l'exercice fut réuni avec le titre.

---

<sup>1</sup> Le nom est un peu déguisé dans le texte de l'historien grec. Au lieu de *Fufius Germinus*, on y lit *Rufus Geminus*. Mais l'erreur est reconnaissable, et Muret ne s'y est point trompé.

Lamia, qui était déjà fort âgé, ne fut en place que deux ans ; et après sa mort Tibère, comme s'il eût eu une prédilection pour les hommes sujets au vin, fit préfet de la ville Cossus, qui était digne de ce poste par sa naissance, et par son caractère grave et modéré, mais aussi décidé pour l'ivresse que l'avait été Pison. Souvent il lui arrivait de s'endormir d'un si profond sommeil au sénat, où il était venu au sortir de table, qu'on l'emportait entre les bras sans que le mouvement pût l'éveiller.

Un nouveau livre de prétendus oracles de la sibylle, présenté au sénat et adopté trop légèrement par cette compagnie, donna lieu à Tibère de se faire honneur en prouvant de plus en plus combien il était habile dans toutes les parties du gouvernement. Caninius Gallus, l'un des quindécimvirs, ou prêtres chargés de la garde des livres Sibyllins, avait été le promoteur de l'affaire ; et Quintilien, tribun du peuple, s'était chargé de la mettre en délibération dans le sénat. Tibère excusa la jeunesse du tribun, qui n'était pas obligé d'être instruit de ces matières. Mais il taxa vivement Caninius Gallus, qui par son âge et par sa place devait savoir avec quelle circonspection et quelle maturité il convenait de procéder dans l'admission de nouveaux oracles. Il rappela les sages précautions qu'Auguste, et avant lui le sénat au temps de l'incendie du Capitole, avaient prises par rapport à une collection de vers sibyllins : et il conclut par ordonner que le nouveau livre fût soumis à l'examen du collège quindécimviral. Tacite nous laisse deviner que l'examen de ce livre aboutit à le rejeter.

Il se conduisit avec la même gravité au sujet de quelques mouvements du peuple occasions par la cherté des vivres. Il s'était élevé des clameurs presque seditieuses dans le théâtre pendant plusieurs jours : on avait apostrophé l'empereur d'une façon peu respectueuse pour lui demander le remède à la disette. Tibère réprimanda le sénat et les magistrats sur ce qu'ils n'avaient pas arrêté cette licence de la multitude ; et il joignit à sa lettre un mémoire, dans lequel il exposait de quelles provinces il tirait les blés, et combien les provisions qu'il faisait venir surpassaient celles du temps d'Auguste. En conséquence de cette lettre, le sénat dressa un décret d'une sévérité antique, pour avertir le peuple de se contenir dans le devoir. Les consuls publièrent aussi une ordonnance du même style Tibère n'adressa aucune remontrance au peuple, s'imaginant que sa modération en ce point serait louée. Mais d'un prince haï tout est pris en mauvaise part, et son silence fut attribué à hauteur.

Les consuls de l'année suivante furent, aussi-bien que ceux de l'année que nous finissons, deux hommes du nom le plus illustre, Galba et Sylla.

#### SEX. SULPICIUS GALBA. - L. CORNELIUS SYLLA. AN R. 784. DE J.-C.

##### 33.

Galba est celui qui régna après Néron, étant déjà fort âgé, et pendant peu de mois. Tacite assure que Tibère lui prédit pendant son consulat ce règne tardif et de courte durée, se servant de ces propres termes : [Galba, vous essaierez aussi un jour de l'empire](#)<sup>1</sup>. Le même historien ajoute que c'était par l'astrologie judiciaire, dont Tibère avait été instruit par Thrasyllus, qu'il pénétrait ainsi dans l'avenir.

Ceux qui connaissent ce que c'est que la fourberie des astrologues, ne seront pas disposés à admettre aisément la vérité d'une telle prédiction. Nous observerons

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, VI, 20.

même qu'il y a sur ce point diversité entre les auteurs, et que Suétone met sur le compte d'Auguste ce que Tacite donne à Tibère. Mais quand le fait serait vrai, quand il faudrait croire encore sur la foi du même Tacite que le fils de Thrasyllé prédit l'empire à Néron, deux prédictions que le hasard a fait prospérer ne suffiraient pas pour accréditer un art sans principes, ou plutôt qui répugne à tous les principes de la raison. Les écrivains crédules tiennent registre de quelques exemples favorables à leur préjugé ; et ils couvrent d'un silence prudent les faits qui leur sont contraires, et les prédictions sans nombre que l'événement a démenties.

Cette année Tibère maria Drusille et Julie, filles de Germanicus, à Cassius et à Vinicius, qui avaient été, consuls ensemble quatre ans auparavant. Vinicius est celui à qui Velleius adresse son abrégé d'histoire. Il était d'une noblesse assez récente, originaire de la petite ville de Calès dans le Latium, où ses ancêtres avaient vécu dans le rang de simples chevaliers romains. Son grand-père avait le premier introduit le consulat dans sa famille. Lui-même il était homme doux, et recommandable par le talent de la parole, qualité alors fort considérée parmi les premiers citoyens : mais son éloquence tenait de son caractère, et Tacite, en disant que la douceur y dominait, donne à entendre qu'elle manquait de force et de vigueur. Le nom des Cassius est célèbre dans l'histoire romaine. Celui dont il s'agit, avait plus de facilité dans les mœurs, que de feu et d'activité. On reconnaît aisément la politique de Tibère dans l'attention à se choisir des gendres d'une trempe d'esprit qui ne fût pas capable de lui faire ombrage.

Il suivit le même plan pour le mariage de Julie fille de son fils Drusus, et veuve de Néron, fils aîné de Germanicus. Il lui fit contracter une seconde alliance avec Rubellius Blandus, personnage consulaire, mais dont plusieurs se souvenaient encore d'avoir vu l'aïeul chevalier romain établi à Tibur.

Les dettes et l'usure, sources anciennes de divisions et de troubles dans Rome, et toujours entretenues par le besoin d'une part, et la cupidité de l'autre, malgré les remèdes tentés souvent pour en arrêter l'abus, avaient pris des accroissements prodigieux à la faveur du luxe, qui était alors monté à son comble. Le mal se déclara par les contestations qui naquirent en très-grand nombre entre les emprunteurs et leurs créanciers ; et le préteur Gracchus, fatigué de la multitude d'affaires de cette espèce que l'on portait à son tribunal, et voyant qu'il s'agissait d'une plaie universelle, que ne pouvaient guérir les jugements particuliers, et à laquelle il fallait que le gouvernement s'intéressât, recourut au sénat, et en implora les lumières et l'autorité.

Le sénat ne pouvait se dispenser d'ordonner l'observation des lois anciennes, et spécialement de celle que le dictateur César avait portée au sujet de l'usure. Mais d'un autre côté la contravention à ces lois avait été générale, et les sénateurs eux-mêmes étaient tous en faute. Ils demandèrent grâce à l'empereur et le prièrent de leur accorder un intervalle de dix-huit mois, pendant lequel chacun pût arranger ses affaires au gré de ce que prescrivait la loi. Il se fit alors une commotion générale dans toutes les fortunes. Les bien-fonds furent partout mis en vente, et aussitôt le prix en tomba. L'argent se resserra ; et il était déjà fort rare, parce que tant de condamnations prononcées contre les plus riches citoyens, et suivies de la confiscation et de la vente de leurs biens, avaient porté le plus clair de l'argent qui roulait dans le commerce au fisc de l'empereur, ou au trésor de la république. Dans ce désordre de toutes choses les premières familles de Rome étaient menacées d'une ruine inévitable.

Tibère prit dans cette occasion un parti tout-à-fait digne d'un prince attentif au soulagement de ses peuples. Il fit un fonds de banque de cent millions de sesterces (douze millions cinq cent mille livres<sup>1</sup>) où chacun pût venir emprunter pour trois ans sans intérêt telle somme qu'il lui conviendrait, sous la condition d'hypothéquer le double de valeur en bien-fonds. Moyennant cette ressource l'argent recommença à circuler : on paya, on trouva à emprunter même chez les particuliers, et le commerce fut rétabli entre les citoyens.

Ce trait, joint à plusieurs autres que nous avons rapportés, prouve, contre Dion et Suétone, que parmi les vices de Tibère il ne faut point compter l'avarice. Il ne se piquait point de magnificence : mais il savait faire un bon usage de l'argent ; et s'il enrichit son épargne par les confiscations, il y avait chez lui plus de méchanceté que de cupidité.

Car il était foncièrement malfaisant : et ses attentions par rapport à certains objets de bien public, n'empêchaient pas le cours de ses cruautés tyranniques. Considius Proculus, célébrant tranquillement le jour de sa naissance, se vit tout d'un coup traîné au sénat pour cause de prétendu crime de lèse-majesté, et dans le moment condamné et exécuté. On interdit l'eau et le feu à sa sœur Sancia.

Toute une famille, issue de Théophane, autrefois ami grand Pompée, fut détruite d'un seul coup. Pompeia Macrina son arrière-petite-fille, dont Tibère avait déjà fait périr le mari et le beau-père, qui étaient des premiers de la Grèce, fut envoyée en exil. Le père de cette dame, illustre chevalier romain, et son frère, ancien prêteur, voyant qu'ils allaient être condamnés, se tuèrent eux-mêmes. Et, ce qui est incroyable, on ne leur reprocha d'autre crime, que l'amitié que Pompée avait eue pour leur auteur, et les honneurs divins décernés par la flatterie des Grecs à ce même Théophane.

Les richesses de Sex. Marius et la beauté de sa fille causèrent sa perte. Il était le plus riche de toute l'Espagne, et possédait des mines d'or, qui lui rendaient un très-grand produit. Dion raconte un trait romanesque de ses richesses. Il dit, et je ne sais si on doit l'en croire, que Sex. Marius, étant mécontent d'un de ses voisins, l'invita à manger chez lui, et l'y retint pendant deux jours ; et que durant ce court intervalle il rasa la maison de ce voisin, et la rebâtit plus belle et plus spacieuse qu'elle n'était auparavant. Il l'y mena ensuite, et lui déclarant le fait : *C'est ainsi, lui dit-il, que je fais sentir à qui je veux ma vengeance et ma libéralité.* Pour ce qui est de sa fille, il craignit pour elle les débauches forcenées de Tibère ; et dans la vue de la mettre à l'abri de ce danger, il l'éloigna de la cour, et la tint cachée dans une sûre retraite. Tibère irrité le fit accuser d'être lui-même le corrupteur de sa propre fille ; et sur cette odieuse imputation, Marius fut précipité du haut du roc Tarpéien. Ses biens ayant été confisqués, Tibère s'empara de ses mines d'or, soit par avidité réelle, soit peut-être pour déguiser, sous l'apparence d'un vice moins honteux, le vrai motif de sa haine contre ce père infortuné.

Les prisons étaient pleines d'accusés pour cause de complicité avec Séjan. Le détail de l'instruction du procès de chacun lassa Tibère, et pour s'en épargner la peine, il donna l'ordre barbare de faire mourir tous ceux qui étaient détenus en prison pour ce sujet. Tacite fait une peinture affreuse du spectacle que donna à Rome cette boucherie. On vit sur les Gémonies un amas immense de corps morts, de tout sexe, de tout lige ; illustres, inconnus ; dispersés çà et là, ou

---

<sup>1</sup> 20.458.000 fr. selon M. Letronne.

entassés les uns sur les autres. Il n'était point permis à leurs parents, ni à leurs amis, d'en approcher, de verser des larmes, de les examiner. Des gardes rangés tout autour, et attentifs à observer ce que chacun faisait paraître de tristesse, accompagnaient ces cadavres à demi pourris jusqu'au Tibre où on les jetait : et là flottants, sur la rivière, ou arrêtés au bord, personne n'osait ni les brûler, ni leur rendre aucun des devoirs de l'humanité. La terreur étouffait tout sentiment ; et l'excès de la cruauté, qui donnait tant de matière à la compassion, en arrêta les témoignages.

Cette même année on apprit la mort d'Asinius Gallus, qui languissait depuis trois ans dans la misère, gardé étroitement dans les maisons des magistrats, où on ne lui donnait, comme nous l'avons déjà dit, qu'autant de nourriture qu'il en fallait pour prolonger son supplice avec sa vie. Tacite assure qu'il mourut de faim, et doute seulement si sa mort fut volontaire ou forcée. Il est aisé de croire que la langueur causée par une nourriture mauvaise et en petite quantité, ait conduit naturellement un vieillard au tombeau. On demanda à Tibère s'il consentait qu'on lui rendît les honneurs de la sépulture, et il ne rougit pas de le permettre, se plaignant même de l'accident qui avait emporté l'accusé avant qu'on eût eu le temps de le convaincre : comme si l'espace de trois ans n'eût pas été suffisant pour instruire le procès d'un des plus illustres membres du sénat Romain.

Peu de temps après mourut aussi Drusus fils de Germanicus, après avoir lutté contre la faim pendant neuf jours entiers, se soutenant par le plus misérable de tous les aliments, et mangeant la bourre de son matelas. Nous avons dit que Macron avait ordre de tirer de prison ce jeune prince, et de l'opposer à Séjan, si celui-ci trouvait moyen d'exciter quelque trouble dans la ville. Cet ordre transpira dans le public, et y porta la joie, parce qu'on le regarda comme un signe de réconciliation donné par l'empereur à sa belle-fille et à son petit-fils. Ce fut une raison pour ce cœur inhumain de s'endurcir, et d'ordonner la mort de Drusus.

Après même qu'il l'eut fait mourir, il le poursuivit encore par de sanglantes invectives, lui reprochant un corps souillé de toutes sortes d'infamies, un esprit malfaisant pour ses proches, et ennemi de la république. Il voulut qu'on lût en plein sénat le journal tenu par ses ordres de toutes les actions et les paroles de ce jeune et malheureux prince. Cette lecture fit horreur. On ne pouvait concevoir qu'un grand-père eût pu placer auprès de son petit-fils des hommes chargés pendant tant d'années d'épier ses moindres mouvements, un geste, un air de visage, un soupir, un murmure ; et qu'il eût eu le courage barbare d'entendre, de lire un pareil journal, et de le rendre public. On eût presque refusé d'en croire ses oreilles, si le style de ces indignes mémoires n'eût trop senti le caractère servile de ceux qui les avaient dressés. On y voyait des esclaves qui se vantaient d'avoir frappé Drusus lorsqu'il sortait de sa chambre, de lui avoir fait peur. Le centurion préposé à sa garde rapportait avec complaisance les discours pleins de cruauté qu'il lui avait tenus : il rendait compte de tout ce qu'avait dit le prince dans ses derniers moments : et il exposait comment Drusus feignant d'abord une raison troublée se livrait à des emportements contre Tibère, qu'il voulait faire passer pour un effet d'aliénation d'esprit, comment ensuite, lorsqu'il n'eut plus aucune espérance de pouvoir vivre, il prononçait des imprécations méditées et étudiées, demandant aux dieux que de même que Tibère s'était rendu le bourreau de sa belle-fille, de son neveu, de ses petits-fils, et avait rempli de sang toute sa maison, ainsi pût-il périr lui-même d'une mort cruelle, qui satisfît et leurs communs ancêtres et la postérité. Les sénateurs interrompaient cette lecture par des cris, par des vœux contraires à des imprécations si funestes. Mais au fond ils étaient pénétrés d'effroi, et ils ne pouvaient assez s'étonner que

Tibère, autrefois si dissimulé et si habile à cacher ses crimes, en fût venu à braver tellement les jugements du public, qu'il présentât presque aux yeux du sénat son petit-fils outragé par un centurion, frappé par des esclaves, et au milieu de ces indignes traitements demandant en vain de quoi soutenir un reste de vie languissante.

Cette douleur n'était pas encore passée, lorsque la mort d'Agrippine fit verser de nouvelles larmes. Tibère l'avait traitée depuis sa condamnation avec la dernière inhumanité ; jusque-là que comme dans sa captivité même elle ne pouvait oublier sa fierté naturelle, et lui faisait en face des reproches amers, il ordonna qu'on la battît sur le visage : ce qui fut exécuté avec tantale violence, que les coups lui firent sauter un œil de la tête. Lorsqu'il la transféra, elle et ses fils, d'un lieu dans un autre, ce ne fut qu'avec la précaution de les enfermer chargés de chaînes dans une litière dont les portières étaient cousues, et avec des gardes répandus tout autour pour écarter les curieux.

Tacite conjecture qu'Agrippine, à la mort de Séjan, s'étant flattée de voir adoucir son sort, prolongea sa misérable vie ; mais qu'enfin n'éprouvant aucun changement, et toujours les mêmes cruautés, elle résolut de se laisser mourir de faim. Selon Suétone, Tibère lui envia même cette funeste consolation, et ordonna qu'on lui mît par force de la nourriture dans la bouche. D'autres ont dit au contraire qu'Agrippine ne voulait point mourir, et qu'on lui refusa les aliments. Tout ce qui paraît certain, c'est que la faim termina ses jours.

Tibère entreprit encore de flétrir son honneur, et il l'accusa d'adultère avec Asinius Gallus, dont la mort, disait-il, l'avait portée au désespoir, en sorte qu'elle n'avait pu survivre à son amant. Mais Agrippine, ambitieuse, incapable de supporter la condition privée, avide de dominer, par un courage tout viril, s'était élevée au-dessus des vices de son sexe. Tibère n'eut pas honte de se vanter auprès du sénat de ce qu'il n'avait pas fait étrangler cette princesse, ni jeter son corps aux Gémonies ; et il remarqua comme une circonstance digne de mémoire, qu'elle était morte le même jour auquel deux ans auparavant Séjan avait été exécuté. Le sénat, toujours esclave, toujours rampant, lui rendit des actions de grâces de sa clémence, et ordonna en même temps que tous les ans, le dix-huit octobre, jour de la mort de Séjan et d'Agrippine, on offrirait un don à Jupiter.

La mort d'Agrippine, par une catastrophe des plus singulières, entraîna celle de Plancine, sa plus cruelle ennemie. On se souvient quelle part avait eue cette dame aux crimes qui avaient coûté la vie à Cn. Pison son mari. Mais alors l'inimitié d'Agrippine, autant que la protection de Livie, lui avait servi de sauvegarde. Quand la haine ni la faveur n'eurent plus lieu, la justice reprit ses droits. J'ajoute même que Plancine avait été trop agréable à Livie pour l'être à Tibère. Se voyant donc accusée pour des crimes qui avaient fait tant d'éclat, elle n'attendit point le jugement, et de sa propre main, elle vengea, quoique tard, sur elle-même Germanicus et sa maison.

Parmi tant de morts qui étaient pour Tibère un sujet de joie et de triomphe, il en survint une qui l'affligea. Cocceius Nerva, son inséparable ami de tous les temps, le seul des consulaires qui l'eût accompagné à Caprée, jouissant d'une bonne santé et de toute la considération qu'il avait jamais eue auprès du prince, prit tout d'un coup la résolution de mourir. Tibère en fut alarmé. Il alla le trouver, il lui demanda les raisons d'un parti si étrange, il le pria, il lui avoua enfin, qu'il était dur pour lui, et pour sa réputation, que le meilleur de ses amis, sans avoir aucun motif apparent de souhaiter la mort, prît en haine la vie. Nerva à toutes ses instances garda un silence obstiné, et persista à s'abstenir de toute



nourriture. Ceux qui avaient sa confiance, prétendaient que plus il voyait de près les maux de la République, plus il en était pénétré d'indignation et de crainte ; et que par ce motif il avait voulu, tandis que son sort était tranquille, et que son état n'avait souffert aucune atteinte, s'assurer d'une mort honnête. Cette façon de penser dans un temps où le suicide passait pour un acte d'héroïsme, convient assez à un grand jurisconsulte, tel qu'était Nerva, qui parfaitement instruit de tout le droit divin et humain, devait supporter plus impatiemment qu'un autre l'injustice et la tyrannie.

Trois hommes du premier rang moururent paisiblement cette année, Elius Lamia, préfet de la ville, dont nous avons parlé peu auparavant ; Man. Lepidus, louable par sa modération et sa sagesse ; et Pomponius Flaccus, gouverneur de Syrie, et parvenu à ce grand poste par le talent de boire, comme il a été dit ailleurs. A l'occasion de la mort de ce dernier, et de la vacance du gouvernement de Syrie, Tibre écrivit au Sénat pour se plaindre de ce que les sujets les plus capables de commander ses armées refusaient cet emploi, en sorte qu'il lui fallait recourir aux prières auprès des consulaires, pour obtenir que quelqu'un d'eux voulût bien accepter un gouvernement de province. Plainte bien déplacée, puisque c'étaient ses ombrageuses défiances qui faisaient craindre aux sénateurs les emplois brillants : et lui-même il retenait depuis dix ans Arruntius à Rome, ne voulant pas souffrir qu'il allât gouverner l'Espagne, qui lui était échue pour département.

C'est à cette même année qu'il faut rapporter, selon le sentiment des plus savants chronologistes, la consommation des mystères de Jésus-Christ, sa mort, sa résurrection, son ascension glorieuse : objets seuls consolants au milieu d'un déluge de crimes ; divins remèdes aux maux du genre humain, dont l'iniquité est effacée par les souffrances de son Sauveur, et qui ressuscite avec lui pour une justice éternelle.

L'année suivante eut pour consuls Paulus Fabius<sup>1</sup> Persicus, et L. Vitellius, père de l'empereur de même nom.

#### PAULUS FABIUS PERSICUS. - L. VITELLIUS. AN R. 785. DE J. C. 34.

Sous ces consuls parut en Egypte le phénix, si nous en croyons Tacite, Pline et Dion<sup>2</sup> reculent ce phénomène de deux ans. Mais peu importe comment on ait daté une merveille fabuleuse, dont personne aujourd'hui ne révoque en doute la fausseté.

Rome nous offre toujours le même spectacle, des accusations, des condamnations, des morts sanglantes. Pomponius Labeo, qui avait été gouverneur de Mésie, et Praxæa sa femme, se voyant poursuivis pour crimes de concussions, prirent le parti de mourir en se faisant ouvrir les veines. La crainte d'un supplice infâme en déterminait plusieurs à cette résolution désespérée : d'autant plus que ceux qui attendaient une condamnation en forme, étaient privés de la sépulture, et leurs biens confisqués ; au lieu que la mort volontaire mettait fin communément à toutes les procédures, et Tibère déchargé, à ce qu'il s'imaginait, du reproche de cruauté par ceux qui se tuaient eux-mêmes, permettait qu'on leur rendît les derniers devoirs, et laissait subsister leurs testaments : puissants motifs de se hâter. Il manifesta ce jeu inhumain de sa

---

<sup>1</sup> Je rapporterai sous Caligula un trait qui donne une étrange idée des mœurs de Fabius Persicus.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, VI, 28 ; PLINE, XIII, 1 ; DION CASSIUS, LVIII.

politique par rapport à Labeo et à sa femme. Car il écrivit au sénat que, selon une pratique ancienne parmi les Romains, jugeant Labéo indigne de son amitié, il avait rompu avec lui et lui avait défendu de paraître en sa présence ; et que celui-ci, se sentant coupable de mauvaise administration dans sa province, avait voulu déguiser la juste appréhension que lui causaient ses crimes sous l'odieuse d'une mort tragique. Que Paxæa s'était effrayée mal à propos, vu que, sans être innocente, elle n'avait pourtant rien à craindre. Il n'en coûtait rien à Tibère pour faire parade de clémence envers des morts.

Cette douceur affectée ne l'empêcha pas de mettre peu après dans le cas de se tuer lui-même Mamercus Scaurus, dont j'ai rapporté la mort par anticipation. Mais ses accusateurs ne demeurèrent pas impunis. C'étaient des âmes basses, comme tous ceux qui se mêlent d'un pareil métier ; et ils reçurent de l'argent de Varius Ligur pour se taire, et ne point tenter une accusation qu'ils avaient toute prête contre lui. Tibère, à qui une telle manœuvre ne pouvait manquer de déplaire, les abandonna à la vengeance du sénat, qui les condamna à être transportés dans des îles éloignées.

Abudius Ruso, ancien édile, nous fournit un second exemple de peines prononcées contre les délateurs. Ayant commandé une légion sous les ordres de Lentulus Gétulicus, qui était à la tête de l'armée de la haute Germanie, il voulut, de retour à Rome, perdre son général, et il l'accusa de complicité avec Séjan, sur le fondement qu'il y avait un mariage projeté entre le fils de ce ministre et la fille de Lentulus. Le crédit et la fermeté de l'accusé firent retomber le mal dont il était menacé sur l'accusateur lui-même, qui fut banni de la ville.

Lentulus avait pris à tâche de se faire aimer de ses soldats, en les traitant très-doucement, et n'usant de sévérité que rarement et avec beaucoup de réserve. Il était même considéré de l'armée du bas Rhin, que commandait son beau-père L. Apronius. Comptant sur ces appuis, on assure, dit Tacite, qu'il osa écrire à Tibère en ces termes : *Ce n'est point de mon propre mouvement, mais par votre conseil, que j'avais formé le dessein d'allier ma famille à celle de Séjan. J'ai pu me tromper comme vous ; et il n'est pas juste que vous vous pardonniez votre erreur, et que vous la punissiez dans les autres. Je sais que je vous dois fidélité, et je vous la garderai tant qu'on ne dressera point de batteries contre moi. Mais la nomination d'un successeur sera pour moi un arrêt de mort. Qu'il me soit permis de faire un accord avec vous, par lequel vous demeuriez maître de tout le reste de l'empire, et moi gouverneur de ma province. Il doit paraître étonnant que Tibère se soit ainsi laissé donner la loi. Mais ce qui rend le fait probable, c'est que Lentulus seul de tous les alliés de Séjan conserva la vie sauve et tout son crédit. Et d'ailleurs nous savons que Tibère était timide. Il se voyait très-avancé en âge, universellement haï, et il craignait d'exposer sa puissance, qui se soutenait plus par l'apparence que par des forces réelles, aux hasards d'une guerre civile.*

Cette année, furent célébrées les secondes décennales de Tibère, c'est-à-dire des fêtes et réjouissances publiques pour la vingtième année de son règne.

Dion place sous cette même année la prise d'un imposteur qui, se faisant passer pour Drusus fils de Germanicus<sup>1</sup>, et appuyé du témoignage frauduleux de

---

<sup>1</sup> Je soupçonne que le morceau qui se trouve à la fin du cinquième livre des Annales de Tacite touchant le faux Drusus, est déplacé, et doit être rejeté beaucoup plus bas, et après la mort de Drusus. Ce qui me fait naître cette pensée, c'est qu'il ne me paraît pas

quelques affranchis de l'empereur, se montra d'abord dans les Cyclades, puis en terre-ferme, et commença à faire du bruit parmi les Grecs, toujours amateurs des nouveautés. La chose n'alla pas loin. Poppéus Sabinus, gouverneur de Macédoine et d'Achaïe, le suivit de si près, que le faux Drusus ne put échapper, et fut bientôt arrêté et envoyé à Tibère.

#### C. CESTIUS GALLUS. - M. SERVILIUS RUFUS. AN R. 786. DE J.-C. 35.

Sous le consulat de Cestius et de Servilius, arrivèrent à Rome des seigneurs parthes, à l'insu de leur roi Artabanus. Les esprits fermentaient alors violemment dans cet empire, dont les révolutions rapides feront une diversion aux tristes objets que Rome nous présente depuis longtemps.

Artabane, tant qu'il craignit les Romains, parut se piquer de fidélité à l'observation des traités faits avec eux, et de douceur envers ses sujets. Ces vertus de commande ne durèrent qu'autant que la crainte dont elles étaient l'effet. Enflé des succès qu'il remporta dans les guerres contre les peuples voisins, méprisant l'indifférence paresseuse de Tibère, qui croissait avec l'âge, Artabane se montra tel qu'il était, et fit ressentir son orgueil aux Romains, et sa cruauté aux Parthes.

Le trône d'Arménie étant devenu vacant par la mort d'Artaxias, que Germanicus y avait placé, il s'empara de ce royaume, et le donna à Arsace, l'aîné de ses fils. Cette invasion était une rupture avec les Romains : il y ajouta l'insulte. Il envoya redemander les trésors que Vonone avait laissés en Syrie et en Cilicie ; et par des lettres menaçantes il déclara qu'il prétendait rétablir les anciennes limites de l'empire des Perses et de celui des Macédoniens ; et se considérant comme le successeur de Cyrus et d'Alexandre, il revendiquait tout ce qu'avaient possédé ces illustres conquérants.

Formant de si vastes projets, il aurait dû avant tout s'assurer de l'affection de ceux par lesquels il se proposait de les exécuter. Tout au contraire, il aliéna par ses cruautés les esprits de sa nation ; et pendant qu'il subjuguait en idée toute l'Asie, plusieurs des premiers de sa cour ayant à leur tête Sinnacès, seigneur puissant par sa naissance et par ses richesses, et l'eunuque Abdus, tramaient une conspiration pour le détrôner. Il leur manquait un prince du sang des Arsacides qu'ils pussent faire roi, parce qu'Artabane avait exterminé toute la race royale, ou s'il en laissait vivre quelques-uns, ce n'étaient que des enfants en bas âge. Ce motif obligea les conspirateurs de recourir à Tibère pour lui demander Phraate, fils du vieux Phraate, et envoyé autrefois à Rome par son père. Leurs députés représentaient qu'ils n'avaient besoin que d'un nom qui les autorisât ; et que, pourvu qu'un prince Arsacide parût sur les bords de l'Euphrate avec l'agrément de l'empereur romain, le succès de leur entreprise était infaillible. C'était entrer dans le système de Tibère, dont la politique fut toujours d'employer les sourdes pratiques contre l'étranger et non les armes. Il accorda donc volontiers ce qu'on lui demandait, et il fit partir Phraate avec un équipage et un cortège dignes de sa naissance et de la grandeur à laquelle on le destinait.

Cependant Artabane fut informé de ce qui se machinait contre lui. La colère qu'il en conçut contre Tibère s'exhala par une lettre outrageuse, dans laquelle il lui reprochait les meurtres et les parricides dont il s'était souillé, ses débauches, sa

---

vraisemblable que pendant que Drusus vivait, un imposteur eut osé prendre son nom. Dion est conforme, et ne parle de ce fourbe qu'après la mort de Drusus.

lâcheté ; et il l'exhortait à satisfaire promptement par une mort volontaire la violente et juste haine que lui portaient ses citoyens.

Cette lettre ne remédiait à rien : il était question de prévenir les desseins des seigneurs parthes, et Artabane ne fut pas peu embarrassé sur les mesures qu'il devait prendre pour dissiper une conspiration si puissante. D'une part la crainte le retenait, de l'autre le désir de la vengeance le poussait aux partis extrêmes. Et chez les Barbares, dit Tacite<sup>1</sup>, la lenteur passe pour bassesse : agir avec hauteur et sans délai, c'est la seule conduite qui soit regardée comme convenable à la majesté royale. Néanmoins l'utilité l'emporta : Artabane se résolut à feindre ; et ayant invité Abdus à un grand repas, il lui fit donner un poison lent. Pour ce qui est de Sinnacès, il l'arrêta auprès de sa personne par de fausses caresses, par des gratifications, par les emplois dont il le chargea. Et Phraate, qui avait vécu à la romaine pendant plus de cinquante ans, voulant prendre les mœurs des Parthes, ne put soutenir le changement. Sa santé y succomba, et étant tombé malade en Syrie, il y mourut.

Tibère n'abandonna pas pour cela l'entreprise : et en la place de Phraate, que la mort lui avait enlevé, il substitua Tiridate, qui était du même sang, et probablement fils de l'un des quatre princes remis par le vieux Phraate entre les mains d'Auguste. En même temps qu'il suscitait un rival à Artabane pour la couronne des Parthes, il songeait à faire revivre les droits de l'empire romain sur celle d'Arménie : et pour exécuter ce dessein, il jeta les yeux sur Mithridate frère de Pharasmane roi d'Ibérie. Enfin il donna le gouvernement de Syrie à L. Vitellius, en le chargeant de présider à toutes les opérations qui se préparaient en Orient.

Le choix était bon. Vitellius, qui se déshonora dans la suite par l'adulation la plus basse, avait des talents supérieurs ; et sa conduite dans l'administration de diverses provinces fut comparable à la vertu des vieux temps. Tacite<sup>2</sup> se croit obligé d'en faire la remarque, parce que le nom de Vitellius était tout-à-fait décrié chez les Romains, parmi lesquels on ne le connaissait guère que pour le modèle de la flatterie la plus outrée et la plus rampante. Tremblant sous Caligula, tout puissant sous Claude, mais toujours esclave, il perdit dans la ville la réputation qu'il s'était faite dans les provinces. La première partie de sa vie fut effacée par la seconde, et l'opprobre de sa vieillesse fit oublier tout le mérite dont il avait fait preuve dans la force de Pige.

Mithridate, assuré de la protection des Romains, se hâta d'en profiter : et Pharasmane son frère agissant de concert avec lui, ils mirent en œuvre également la trahison et la force. D'une part ils corrompirent par de grandes sommes d'argent ceux qui approchaient de la personne d'Arsace, et les engagèrent à le faire périr ; et de l'autre ils firent entrer une armée d'Ibériens dans l'Arménie, et s'emparèrent de la ville d'Artaxata, qui en était la capitale.

A cette nouvelle Artabane mit en campagne des troupes nombreuses sous la conduite de son fils Orode ; et Pharasmane, pour être en état de résister à un si puissant ennemi, se fortifia du secours des Albaniens ses voisins. L'un et l'autre ils envoyèrent lever des soldats chez les Sarmates, qui étaient dans l'usage d'en fournir à quiconque les payait bien, souvent même aux deux partis contraires. Mais les Ibériens maîtres des passages reçurent sans peine les troupes qu'ils

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, VI, 32.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, VI, 32.

avaient louées, et arrêterent tout court elles qui s'étaient mises à la solde du roi des Parthes. Ils gardèrent toutes les gorges des montagnes qui séparent la Sarmatie asiatique d'avec les pays compris entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne. Un seul chemin restait entre l'extrémité orientale de l'Albanie et la mer. Mais cet espace, qui est fort étroit, se défendait par lui-même, étant inondé durant l'été par les flots que poussent de ce côté les vents de nord-est ; il n'est praticable qu'en hiver, lorsque les eaux sont refoulées par le vent du midi vers l'intérieur de leur bassin.

Pharasmane donc grossi des secours des Sarmates défiait au combat Orode, qui reculait et différait parce qu'il n'avait pas reçu les siens. Enfin, l'impatience des Parthes contraignit le prince qui les commandait à livrer la bataille. Comme l'armée ibérienne était forte d'infanterie aussi-bien que de cavalerie, elle avait l'avantage sur les Parthes, qui ne combattaient qu'à cheval. Néanmoins ceux-ci se soutenaient par leurs alternatives ordinaires de fuite et de retour à lit charge, jusqu'à ce que Pharasmane et Orode s'étant rencontrés en vinrent aux mains. Non-seulement Orode fut blessé, mais on le crut mort ; et le bruit s'en étant répandu parmi les Parthes, acheva de les déconcerter, et donna la victoire aux Ibériens.

Artabane, ayant rassemblé toutes ses forces, marche en personne contre les vainqueurs, pour tirer vengeance de cet affront. Mais il ne fit qu'augmenter leur gloire par sa défaite. Cependant il ne se rendait pas encore, et le dépit augmentait son courage, si Vitellus réunissant ses légions en corps d'armée, n'eût menacé la Mésopotamie d'une invasion. La crainte d'avoir à soutenir la guerre contre les Romains, obligea Artabane d'abandonner l'Arménie, dont Mithridate demeura maître : et de ce moment les affaires du roi des Parthes allèrent en décadence. La conspiration qui se tramait depuis si longtemps éclata, fomentée et encouragée par les émissaires de Vitellius, qui exhortaient les Parthes à abandonner un roi cruel dans la paix, et malheureux dans la guerre. Sinnacès, ayant entraîné son père Abdagès dans son complot, donna le signal de la révolte, qui bientôt devint universelle. Les sujets d'Artabane ne lui avaient jamais été soumis que par crainte, et non par inclination : et ils se déclarèrent tous contre lui, dès qu'ils eurent trouvé des chefs. Artabane n'eut de ressource que dans un corps d'étrangers, qui ramassés de différents pays lui servaient de gardes, gens indifférents au bien et au mal de l'état, et qui se vendant pour de l'argent avaient été les ministres ordinaires de ses cruautés. Il les prit avec lui, et se retira chez les Hyrcaniens, dont il était allié, pour attendre le moment de repentir des Parthes<sup>1</sup>, qui, toujours mécontents de leurs maîtres actuels, tournaient volontiers leur affection vers les absents.

Artabane ayant laissé le trône vacant par sa fuite, Tiridate n'eut à proprement parler que la peine de s'en mettre en possession. Vitellius à la tête des légions de Syrie, lui fit passer l'Euphrate sur un pont de bateau ; et l'introduisit dans la Mésopotamie. Aussitôt Ornospadès, qui en était gouverneur, vint les joindre accompagné d'une cavalerie nombreuse. Il avait d'anciennes liaisons avec les Romains, exilé autrefois de son pays, et ayant servi avec distinction sous Tibère dans la guerre contre les Dalmates. Les Romains voulurent se l'attacher par le droit de bourgeoisie, qu'ils lui accordèrent. Mais l'amour de la patrie le ramena chez les Parthes ; et Ornospadès ayant trouvé faveur auprès d'Artabane, reçut de ce prince un beau gouvernement : ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût le

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, VI, 36.

premier à l'abandonner, et à reconnaître Tiridate son rival. Peu après, Sinnacès augmenta par de nouvelles troupes les forces du parti. Abdagèse, qui en était le principal appui, livra le trésor royal, et mit Tiridate à portée de se procurer tout l'éclat qui convenait à son rang.

Alors Vitellius, croyant que montrer les armes romaines c'était en avoir assez fait, assembla les principaux seigneurs parthes avec leur nouveau roi. Il recommanda à celui-ci de se souvenir qu'il était le petit-fils de Phraate, et l'élève des Césars ; et de répondre par sa conduite à une si haute naissance, et à une si noble éducation. Il exhorta les seigneurs à l'obéissance pour leur prince, au respect pour le nom romain, au soin de conserver leur propre honneur par une inviolable fidélité à leurs engagements : après quoi il retourna en Syrie avec ses légions.

Tous ces faits qui concernent les troubles de l'empire des Parthes, remplissent l'espace de deux ans, et appartiennent aux années de Rome 785 et 786. L'an 787 vit la chute de Tiridate, dont la fortune n'avait commencé que l'année précédente.

#### Q. PLAUTIUS. – SEX. PAPINIUS. AN R. 787. DE J.-C. 36.

D'abord tout lui réussit. Les villes s'empressaient de lui ouvrir leurs portes : les peuples couraient avec joie au-devant de lui ; et détestant la cruauté d'Artabane élevé parmi les Scythes, ils se promettaient un gouvernement plein de douceur sous un prince nourri dans les arts et dans les maximes des Romains. Ceux de Séleucie se distinguèrent entre tous par leur zèle et par leurs flatteries. C'était une ville puissante, qui fondée sur les bords du Tigre par Séleucus, avait retenu les mœurs des Grecs, sans se laisser altérer par le voisinage des Barbares. Elle se gouvernait comme une petite république. Trois cents citoyens distingués par leurs richesses ou par leur mérite, en formaient le sénat. Le peuple avait aussi ses droits, et part à l'autorité. Tant qu'ils étaient d'accord<sup>1</sup>, ils ne craignaient point les Parthes ; mais si la dissension se mettait entre eux, les plus faibles ne manquaient point d'appeler l'étranger, qui sous prétexte de secourir l'un des deux partis, les opprimait tous. C'est ce qui était arrivé récemment sous le règne d'Artabane : et ce prince avait élevé l'autorité du sénat, suivant les principes du gouvernement monarchique, auquel il convient mieux de confier le pouvoir à un petit nombre de citoyens, que de le laisser entre les mains de la multitude. Lorsque Tiridate parut, les Séleuciens lui prodiguèrent tous les honneurs qu'ils purent imaginer, anciens et nouveaux. Au contraire ils accablaient d'injures et de reproches Artabane, qui n'appartenait, disaient-ils, à la maison des Arsacides que du côté maternel<sup>2</sup>, et qui par tout autre endroit n'était digne que de mépris et de haine. Tiridate flatté de ces témoignages de bienveillance, rendit au peuple la principale autorité dans le gouvernement.

Il fut question ensuite du couronnement de Tiridate. Mais lorsqu'on en délibérait, on reçut des lettres de Phraate et d'Hiéron, gouverneurs de deux grandes et

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, VI, 42.

<sup>2</sup> J'ai dit ailleurs qu'Artabane était du sang des Aramides, expression qui présentée ainsi Miment pare marquer une descendance de mile en mile. Je suivais en cet endroit Tacite, comme ici. Doit-on croire que les Parthes reconnussent pour Aristides ceux mime qui ne descendaient d'Arsace que du côté maternel ? ou bien, y a-t-il faute dans le texte de Tacite ? ou enfin Tacite s'est-il trompé et contredit ? Je laisse ces discussions à de plus savants que moi. Je me contente d'observer la difficulté.

puissantes provinces, qui demandaient un court délai, afin qu'ils pussent assister à la cérémonie. On résolut de les attendre, et durant l'intervalle on se rendit à Ctésiphon, ville capitale de l'empire des Parthes. Il paraît que ces deux gouverneurs n'agissaient pas de bonne foi. Comme ils tardaient trop longtemps, on s'impatienta, et le suréna, qui était la seconde personne du royaume, couronna solennellement Tiridate, en présence et avec l'approbation d'une nombreuse assemblée.

Si aussitôt après cette majestueuse cérémonie, qui impose toujours aux peuples, le nouveau roi eût poussé en avant, et qu'il se fût montré avec des forces dans les provinces plus reculées, il est à croire qu'il aurait obligé de se déclarer en sa faveur ceux qui balançaient encore, et se serait établi solidement. Mais il s'amusa devant un fort château, où Artabane avait enfermé une partie de son trésor avec ses femmes. Le siège traîna en longueur, et donna lieu à la révolution nouvelle.

Phraate et Hiéron n'étaient pas les seuls qui eussent manqué de se trouver au couronnement. Plusieurs autres seigneurs parthes étaient dans le même cas. La crainte de s'être rendus suspects en frappa quelques-uns. Les plus puissants étaient piqués de jalousie contre Abdagèse, qui jouissait de toute l'autorité, et gouvernait absolument la cour. Il n'en fallut pas davantage pour les déterminer à rappeler Artabane. Hiéron se détacha pour l'aller chercher, et lui offrir ses services et ceux de ses amis. Il le trouva en Hyrcanie dans un état déplorable, et réduit à vivre de sa chasse.

Artaban, lorsqu'il vit arriver Hiéron et ceux qui l'accompagnaient, fut d'abord effrayé, et crut qu'ils venaient le poursuivre jusque dans son désert, et qu'ils en voulaient à sa liberté et à sa vie. Ils le rassurèrent en lui déclarant que leurs intentions étaient tout autres, et qu'ils prétendaient le faire remonter sur son trône. Étonné d'un changement si subit, Artaban leur en demanda la cause : et Hiéron répondit qu'on leur avait

donné pour roi un enfant ; que l'empire n'était point entre les mains d'un Arsacide, et que Tiridate prince sans cœur, et efféminé par des mœurs étrangères, ne portait qu'un vain titre, pendant que la famille d'Abdagèse jouissait de toute la réalité de la puissance. Le vieux prince<sup>1</sup>, expérimenté dans l'art de régner, sentit parfaitement que souvent faux dans les témoignages de bienveillance et d'attachement, ils ne se masquaient point sur l'article de la haine. Il se hâta d'assembler quelques troupes de Scythes auxiliaires, avec lesquels il se mit en marche, s'empressant de prévenir les ruses de ses ennemis, et le repentir de ses amis. Il garda son extérieur négligé et tout l'appareil de son infortune, pour frapper les regards des peuples et les toucher de compassion, et il n'omit ni la fraude, ni les prières, ni rien de ce qui était capable soit de déterminer les chancelants, soit d'affermir ceux qui avaient de la bonne volonté.

Il approchait déjà de Séleucie, lorsque Tiridate en était encore à délibérer s'il irait au-devant de son adversaire, ou s'il chercherait à temporiser. Ceux qui voulaient que l'on en vint promptement à un combat, disaient que l'on aurait affaire à des ennemis dispersés et presque sans ordre, fatigués d'une longue marche, mal décidés pour l'obéissance envers un prince qu'ils avaient trahi très-peu de temps auparavant. Au contraire Abdagèse pensait que le meilleur était de retourner en Mésopotamie, afin que, mettant le Tigre entre eux et Artabane, ils eussent le temps de recevoir les secours qu'ils pouvaient attendre des Arméniens, des

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, VI, 44.

Élyméens, et surtout des Romains. Cet avis prévalut, appuyé de l'autorité d'Abdagèse, et du peu de courage de Tiridate. On se retira, et la retraite eut tout l'air d'une fuite. Les troupes découragées se débandèrent, et, les Arabes en ayant donné les premiers l'exemple, les autres à l'envi s'en retournèrent chez eux, ou se jetèrent dans le camp d'Artabane. Enfin Tiridate, ayant repassé avec peu de monde en Syrie, mit en pleine liberté de le quitter ceux même que la honte avaient pu jusque-là retenir. Ainsi Artabane demeura paisible possesseur de la couronne des Parthes.

Les Clites, nation cappadocienne, firent quelque mouvement contre Archélaüs leur roi, qui, à l'imitation du gouvernement romain, voulait les assujettir aux tributs et au cens, c'est-à-dire au dénombrement des personnes et des biens. Cet Archélaüs était vraisemblablement fils d'Archélaüs roi de Cappadoce, dont nous avons ailleurs rapporté la mort : et, le royaume de son père ayant été réduit en province, on peut croire que pour le consoler on lui en réserva une petite portion. Un mot de Dion<sup>1</sup> donne lieu de penser que les Clites étaient soutenus par Artabane. Quoi qu'il en soit, leur roi n'était pas assez puissant pour les réduire ; mais un détachement de troupes romaines envoyé par Vitellius les fit rentrer dans le devoir.

Voilà ce que nous offrent les affaires du dehors pendant les dernières années du règne de Tibère. Il faut maintenant revenir à Rome, où nous aurons le déplaisir de retrouver toujours les mêmes objets. Car après quatre ans écoulés depuis la mort de Séjan<sup>2</sup>, ni l'espace du temps, ni les prières, ni le rassasiement et l'ennui, qui adoucissent les cœurs les plus féroces, ne pouvaient rien sur la dureté inflexible de Tibère ; et des faits ou incertains, ou abolis par un long oubli, irritaient sa cruauté, comme s'ils eussent été prouvés et récents.

Fulcinus Trio, qui connaissait bien cette disposition du prince, se voyant accusé, ne douta pas un moment de sa perte. Il avait été lui-même accusateur de profession. Nous l'avons vu s'empresse de déférer Libon, et ensuite s'immiscer, sans nécessité et par pure mauvaise volonté, dans l'accusation intentée contre Cn. Pison au sujet de la mort de Germanicus. Il continua cet odieux métier ; et par ces sortes de services, s'étant rendu agréable à Tibère, il parvint au consulat, et il l'exerçait actuellement lorsque Séjan périt. Nous avons observé qu'il était alors suspect à l'empereur, qui par cette raison adressa les ordres contre Séjan à l'autre consul Memmius Regulus : et Dion<sup>3</sup>, dans l'endroit où il parle de la mort de Fulcinus, dit positivement qu'il avait été ami de Séjan. Cet esprit brouillon et inquiet, voulant apparemment écarter de dessus lui les soupçons par un zèle affecté, jeta dans le sénat quelques propos qui tendaient à faire regarder son collègue comme trop mou et trop lent dans la punition des coupables. Memmius était naturellement doux et modeste. Néanmoins, se sentant attaqué sur un point si délicat, non-seulement il repoussa avec force le reproche de Fulcinus, mais il lui imputa d'être lui-même complice de la conjuration. Les sénateurs apaisèrent une querelle qui pouvait les perdre tous deux.

L'année suivante Hatérius Agrippa entreprit de la réveiller. Il leur demanda en plein sénat pourquoi, après s'être menacés de s'accuser mutuellement, ils

---

<sup>1</sup> DION CASSIUS, I, 58.

<sup>2</sup> TACITE, *Annales*, VI, 38. Cette date est fautive. Les consuls Costius et Servilius, sous qui se passait ce qui est rapporté par Tacite, n'entrèrent en charge qu'après trois ans révolus depuis la mort de Séjan.

<sup>3</sup> DION CASSIUS, I, 58.



gardaient maintenant le silence. **Ce sont deux coupables, ajouta-t-il, qui par une collusion manifeste sont convenus de s'épargner. Mais les sénateurs doivent se souvenir de ce qu'ils ont entendu.** Regulus et Trio avaient eu le temps de faire leurs réflexions sur le péril, et ils cherchèrent à le parer. Le premier répondit qu'il attendait l'occasion de poursuivre cette affaire lorsque le prince serait de retour à Borne : l'autre avoua, assez franchement son tort, et représenta que des paroles échappées dans un mouvement de vivacité entre des collègues, que la jalousie anime assez naturellement l'un contre l'autre, ne devaient pas porter coup, et qu'il était de l'équité de n'y point faire attention. Ha-tétins revint à la charge. Mais Sanquinius Maximus, personnage consulaire, pria le sénat de ne point surcharger l'empereur de nouveaux soins et de nouvelles amertumes, et de s'en rapporter à sa sagesse pour connaître les maux et y appliquer les remèdes. Cette représentation douce et modérée sauva Régulus, et fit gagner du temps à Trio. Elle augmenta aussi par le contraste la haine contre Hatérius, homme plongé dans une stupide indolence, qu'il n'interrompait que par la débauche ; âme lâche qui, à cause de sa molle oisiveté, ne craignant rien de la cruauté du prince, méditait au milieu du vin et des femmes la perte de ses confrères.

Trois ans après, de nouveaux accusateurs tombèrent, comme je l'ai dit, sur Fulcinus, qui prit le parti de mourir. Mais il se vengea en insérant dans son testament une invective des plus fortes contre Macron contre les principaux affranchis de Tibère, contre Tibère lui-même, à qui il reprochait un esprit affaibli par l'âge, et par sa retraite à Caprée, qu'il traitait de honteux exil, auquel la pensée de ses crimes le condamnait. Les héritiers de Fulcinus ne publièrent pas un pareil écrit. Tibère, par un travers inconcevable, en ayant eu vent, voulut qu'on en fit lecture dans le sénat, comme s'il eût pris à tâche de braver le public, et de faire connaître à tous combien peu le touchaient les discours même les plus injurieux à sa réputation.

La mort de Fulcinus est rapportée par Tacite sous le consulat de Cestius et de Servilius. Elle fut suivie de celle de quatre autres sénateurs, qui périrent ou par la main du bourreau, ou en se tuant eux-mêmes. Tibère ordonnait de près ces cruautés, s'étant approché à très-peu de distance de Rome, en sorte qu'il écrivait aux consuls et recevait réponse en un même jour. Il semble qu'il désirât jouir du spectacle de tant de morts, et voir couler le sang qui par ses ordres inondait et les prisons et les maisons particulières.

Sur la fin de cette année mourut de mort paisible Poppéus Sabinus, qui d'une origine médiocre s'était élevé par la faveur d'Auguste et de Tibère jusqu'au consulat et au rang de triomphateur. Pendant vingt-quatre ans il fut toujours dans de grands postes, et successivement chargé du gouvernement de diverses provinces ; non qu'il eût aucun mérite brillant, mais parce qu'il était capable des emplois, sans être au-dessus.

Me permettra-t-on d'insérer ici un fait de cette même année rapporté par Pline<sup>1</sup>, mais de si petite conséquence, que je crains qu'il ne paraisse à bien des lecteurs peu digne de trouver place dans un ouvrage aussi sérieux que celui-ci ? si ce n'est que des esprits philosophes savent tirer parti de tout.

Un jeune corbeau sortant pour la première fois de son nid, qui était au-dessus du temple de Castor et de Pollux, tomba en volant dans la boutique d'un cordonnier logé vis-à-vis du temple. Le cordonnier s'affectionna à cet oiseau, par un principe

---

<sup>1</sup> PLINE, X, 43.

même de vénération religieuse pour le lieu d'où il lui venait. Il s'appliqua à le dresser, et l'oiseau docile profita si bien des leçons de son maître, qu'il s'habitua à voler tous les matins sur la tribune aux harangues ; et là, tourné vers la place publique, il saluait d'abord Tibère, Germanicus et Drusus, ensuite le peuple romain, et, après s'être-acquitté de ce devoir, il rentrait dans la boutique. Ce petit mange dura plusieurs années. Enfin un voisin jaloux fit périr l'oiseau qui attirait tant de célébrité à son maître. Le peuple entra en fureur : le meurtrier fut chassé du quartier, et même tué. Les regrets de la multitude la portèrent à honorer follement le corbeau dont la perte l'affligeait. On lui fit des obsèques en forme : on le mit sur un lit funèbre ; et couvert de fleurs et de couronnes, précédé d'un joueur de flûte, selon ce qui se pratiquait aux funérailles, il fut porté sur les épaules de deux Éthiopiens au bûcher qui lui avait été préparé sur la voie Appia à deux milles de la ville. Ainsi, dit Pline, on célébra les funérailles d'un oiseau dans une ville où les Gracques avaient été privés de la sépulture ; et la mort d'un corbeau fut mieux vengée que celle du vainqueur de Carthage et de Numance.

L'année suivante, qui est celle où Q. Plautius et Sex. Papinius furent consuls, un spectacle tragique, et, au milieu de tant d'horreurs, jusqu'alors inouï, effraya étrangement les sénateurs. Vibulenus Agrippa chevalier romain, après que ses accusateurs eurent fini leur plaidoyer, prit dans le sénat même un poison qu'il avait apporté sur lui. Il tomba sur-le-champ prêt à expirer, et cependant on ne voulut pas qu'il évitât entièrement le supplice. On se hâta de l'emporter en prison, et là on lui passa la corde au cou pour achever de lui ôter par la violence un souffle de vie qui lui restait encore et qui allait s'envoler.

J'omets plusieurs morts volontaires de personnes illustres. Mais je ne puis passer sous silence le supplice de Tigrane, petit-fils d'Hérode par Alexandre, l'aîné des fils qu'avait eus de ce roi des Juifs l'infortunée Mariamne. Il était par sa mère petit-fils d'Archélaüs roi de Cappadoce, et avait été lui-même roi d'Arménie, selon Tacite et Josèphe : ce que M. de Tillemont interprète de la petite Arménie, donnée cinquante ans auparavant par Auguste à Archélaüs. Tout cet éclat ne sauva point à Tigrane la condamnation et une mort infâme : traitement bien indigne d'un roi, mais digne d'un apostat, qui avait renoncé au culte du vrai dieu pour adorer des idoles, dont il connaissait parfaitement la vanité.

Tibère continuant ainsi à se faire détester de tout ce qu'il y avait de grand dans Rome et dans l'empire, avait soin de ménager les peuples ; et s'il survenait quelque calamité publique, il y remédiait avec une magnificence qui ne laissait rien à désirer. Un incendie ayant consumé une partie du Cirque, et le quartier du mont Aventin, Tibère consacra cent millions de sesterces<sup>1</sup> à dédommager les propriétaires des maisons qui avaient péri par le feu. Cette libéralité lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il était fort modeste dans les bâtiments destinés à son usage. Il ne construisit même que deux édifices publics : un temple en l'honneur d'Auguste, et la scène du théâtre de Pompée. Encore ne les dédia-t-il pas, soit par indifférence pour tout ce qu'il regardait comme vaine pompe et ostentation, soit à cause de son grand âge. Au reste, il voulut que ses libéralités fussent dispensées avec sagesse ; et pour estimer la perte que chacun des incendiés avait faite, il commit ses quatre gendres, Cn. Domitius, Vinicius, Cassius, et Rubellius Blandus, auxquels fut joint, sur la nomination des consuls, P. Pétronius.

---

<sup>1</sup> Douze millions cinq cent mille livres = 20.458.000 francs selon M. Letronne.

On décerna divers honneurs à Tibère en reconnaissance d'un si grand bienfait. Mais il mourut avant que de s'être expliqué sur ceux qu'il lui convenait de rejeter ou d'accepter. Les derniers consuls qu'il mit en place furent Acerronius et Pontius.

**CN. ACERRONIUS PROCULUS. - C. PONTIUS NIGRINUS. AN R. 788.  
DE J.-C. 37.**

Tibère se sentant défaillir, et ne pouvant se dissimuler que sa fin approchait, s'occupa beaucoup du choix de son successeur. Il avait deux petits-fils, Caius César fils de Germanicus, et Tibérius Gémellus fils de Drusus. Celui-ci le touchait de plus près, étant son petit-fils par la naissance, au lieu que l'autre ne l'était que par l'adoption. Mais la grande jeunesse de Gémellus, qui n'avait alors guère plus de dix-sept ans, les soupçons même que jetait sur sa légitimité la mauvaise conduite de sa mère, arrêtaient et embarrassaient son aïeul.

Caius courait la vingt-cinquième année de son âge ; et il était chéri du peuple, comme la dernière espérance de la maison de Germanicus. Mais cette faveur populaire était précisément un motif pour Tibère de haine et d'aversion contre celui qui en était l'objet. Le jeune prince le savait bien ; et depuis plusieurs années qu'il passait à Caprée auprès de l'empereur, il n'est rien qu'il ne mît en usage pour prévenir les effets de cette haine. Il cachait son naturel féroce sous une feinte modestie. La condamnation de sa mère, l'exil et l'emprisonnement de ses frères ne tirèrent pas de sa bouche une seule plainte. Il supportait avec une patience incroyable ce qu'il avait lui-même à souffrir. Il étudiait les goûts, les humeurs, les paroles même et le ton de voix de Tibère, pour s'y conformer, changeant de visage et de conduite, comme un Protée, selon les besoins : d'où naquit le bon mot de l'orateur Passiénus, qui dans la suite disait de lui, **que jamais il n'y avait eu ni meilleur valet, ni pire maître.**

Il tâchait pareillement de se rendre favorables tous ceux qui approchaient de son aïeul. Mais il se lia surtout avec Macron, successeur de Séjan dans la charge de préfet des cohortes prétoriennes, qui de son côté, voyant baisser Tibère, se cherchait un appui. Ils n'étaient scrupuleux ni l'un ni l'autre sur les moyens de parvenir à ce qu'ils désiraient. Ainsi Claudia, fille de M. Silanus, première femme de Caius, étant morte, Macron engagea sa propre femme Ennia à tâcher de donner de l'amour au jeune prince, et à tirer de lui une promesse de mariage ; et celui-ci ne se fit pas presser, disposé à tout pourvu qu'il devint empereur. Car tout jeune qu'il était, et quoique d'un caractère violent et emporté, il avait pris de Tibère de si bonnes leçons de dissimulation et de feinte, qu'il excellait déjà dans cet art.

L'empereur fut informé de cette intelligence entre son petit-fils et Macron, et il en pénétra facilement le mystère. Ce fut pour lui une raison de plus de ne point se déterminer en faveur de Caius. Il songea à Claude son neveu, qui était d'un âge mûr, et paraissait porté au bien. Mais il fut arrêté tout court par l'imbécillité d'esprit et l'éternelle enfance de ce prince. Chercher un successeur hors de sa maison, c'était exposer la mémoire d'Auguste et le nom des Césars, non-seulement à l'oubli, mais peut-être aux insultes et à l'outrage. Or pendant qu'il comptait pour peu l'affection de ses contemporains, il était fort rempli de la pensée et du désir de vivre dans la postérité. Trouvant donc des inconvénients partout, et ne pouvant, dans la situation fâcheuse où était sa santé, soutenir la fatigue d'une délibération si difficile, il abandonna au destin un choix dont il était incapable.

Il fit néanmoins connaître qu'il prévoyait ce qui devait arriver, par quelques paroles remarquables, que Tacite, toujours infatué de l'astrologie, semble vouloir faire passer pour des prédictions merveilleuses, mais qui ne passent point la portée de la pénétration naturelle de Tibère. Ainsi il reprocha nettement un jour à Macron de quitter le soleil couchant pour se tourner du côté du levant. Et dans une conversation qui roulait sur Sylla, le jeune Caius s'avisant de tourner en ridicule cet homme si célèbre, *Vous aurez, lui dit Tibère, tous les vices de Sylla, sans aucune de ses vertus.* Enfin ayant devant lui ses deux petits-fils, il embrassa Gémellus avec larmes, et dit à Caius, qui le regardait d'un air hagard : *Vous tuerez ce jeune prince, et un autre vous tuera.*

Ce dernier trait qui paraît le plus singulier, n'a pourtant rien qui force de recourir à la science prétendue de la divination. Tibère connaissait le caractère de Caius. Il était témoin de son avidité à repaître ses yeux du supplice des condamnés. Il démêlait si bien sa férocité naturelle, qu'il n'était pas fâché de le voir donner dans la débauche, et montrer une vive passion pour la danse et la musique ; arts regardés encore alors par les Romains comme dignes seulement des gens de théâtre. Tibère espérait qu'un vice chasserait l'autre, et que le goût de la volupté adoucirait peut-être dans son petit-fils l'humeur cruelle et sanguinaire. Cependant ce malheureux remède n'opérait point, et Tibère, alarmé des maux que ferait Caius, l'appelait une peste publique, qui ne vivait que pour son malheur et pour celui de tout le genre humain. *Je nourris, disait-il, un serpent qui sera funeste à l'empire, un Phaéthon qui mettra le feu à l'univers.* Tout cela posé, il n'était pas difficile à ce pénétrant vieillard de prévoir que Caius ne laisserait pas jouir son cousin de l'honneur dangereux d'être issu du même sang que lui ; et qu'ensuite par sa brutalité il armerait contre sa propre vie le bras de quelque conspirateur.

Tibère était réduit à s'occuper presque uniquement du soin de cacher le dépérissement de sa muté, qui s'affaiblissait de jour en jour ; et pour se faire illusion sur ce point, s'il était possible, à lui-même et aux autres, il continuait ses débauches accoutumées. Il était d'un tempérament très-robuste ; et, n'ayant jamais eu de maladie, il s'était toujours moqué des médecins, et il traitait d'imbécile quiconque, une fois parvenu à l'âge de trente ans, se servait du conseil d'autrui pour gouverner sa santé.

L'affaiblissement où tombait le prince ne changeait rien dans Rome au cours ordinaire des accusations du prétendu crime de lèse-majesté. Acutia, veuve de P. Vitellius, fut condamnée sous ce prétexte ; et Albucilla, femme d'une conduite très-déréglée, ayant été déférée comme coupable d'impiété envers l'empereur, on impliqua dans son affaire trois illustres personnages ; Cn. Domitius, mari d'Agrippine, Vibius Marsus, et L. Arruntius. Domitius, en particulier, était encore accusé d'inceste avec sa sœur Domitia Lépida ; et de la façon dont Suétone peint son caractère, il n'est point de crime dont il ne fût capable. Mais les mémoires envoyés de Caprée au sénat portaient que Macron avait présidé à l'interrogatoire des témoins, à la question donnée aux esclaves ; on ne voyait pas de lettres de l'empereur : et comme Macron était ennemi déclaré d'Arruntius, on soupçonnait qu'il pouvait bien être l'artisan et l'inventeur de toute la pièce, sans que peut-être Tibère en eût seulement entendu parler. On aimait à se flatter de cette pensée, qui pourtant n'était pas fort vraisemblable.

Domitius et Marsus gagnèrent du temps, et feignant, l'un de préparer ses moyens de défense, l'autre de vouloir s'ôter la vie par l'abstinence de toute nourriture, ils se conservèrent ainsi jusqu'à la mort de Tibère. Dion assure qu'ils

furent redevables de leur salut à l'astrologue Thrasyllus, qui gagné par eux promettait encore dix années de vie à Tibère ; et le mettant ainsi au large, l'empêcha de se hâter de satisfaire sa vengeance.

Les amis d'Arruntius lui conseillaient d'imiter ses coaccusés. Mais il répondit avec fermeté : Une même conduite ne convient pas également à tous. J'ai assez vécu, et je ne dois me repentir que d'avoir trop longtemps traîné une vie inquiète parmi les insultes et les périls, haï longtemps de Séjan, aujourd'hui de Macron, toujours de quelqu'un des puissants, sans qu'il y ait de ma faute, mais uniquement parce que je ne puis supporter les indignités et les bassesses. Il est vrai, je pourrais sauver ce peu de jours qui reste à Tibère ; mais comment échapperai-je à la jeunesse de son successeur ? Après que Tibère, malgré toute l'expérience possible dans les affaires, malgré la maturité de l'âge, a cependant été entraîné par la violente séduction du pouvoir souverain ; doit-on espérer que C. César, à peine sortant de l'enfance, profondément ignorant, ou n'ayant rien appris que de mauvais, suive une meilleure route, guidé par Macron, qui, choisi pour détruire Séjan, comme plus méchant encore que lui, a causé plus de maux et fait de plus grandes plaies à la république ? Je prévois une servitude plus dure que jamais, et c'est ce qui me détermine à me dérober au passé que je hais, et à la crainte de l'avenir. Après ce discours, que l'on pouvait regarder comme une espèce d'oracle, et qui ne fut que trop vérifié par l'événement, Arruntius se fit ouvrir les veines. Il était homme d'esprit et de talent et il avait tenu un rang distingué parmi les orateurs, puisque Cn. Pison, comme nous l'avons vu, le demanda pour son avocat. On peut douter si c'est lui ou son père, qui avait écrit une histoire de la première guerre punique, en imitant le style de Salluste jusqu'à l'affectation.

Albucilla, dont les désordres étaient publics, ayant tenté de se percer elle-même, et ne s'étant blessée que légèrement, fut menée en prison, et là apparemment punie du dernier supplice. Les entremetteurs de ses débauches furent ou effacés du rang des sénateurs, ou même transportés dans des lies. Parmi eux on ne plaignait point du tout Lélius Balbus, accusateur d'Acutia, dont nous venons de parler, et accoutumé à faire trembler les innocents par son éloquence malfaisante.

Une aventure tragique et scandaleuse est le dernier événement rapporté par Tacite avant la mort de Tibère. Un fils, sollicité par sa propre mère, ne trouva point d'autre moyen soit pour se soustraire à ses pressantes et abominables importunités, soit pour expier la honte et l'horreur d'y avoir consenti, que de se jeter par la fenêtre. La mère fut mandée au sénat, et malgré ses protestations, malgré ses cris, malgré ses pleurs, elle fut bannie de Rome pour dix ans, jusqu'à ce qu'un jeune fils qui lui restait eût passé l'âge le plus exposé à la séduction. C'était une famille consulaire, que celle qui fut souillée d'un tel opprobre. Les jeunes gens dont il vient d'être parlé portaient le nom de Papinius ; et l'on peut juger par un tel exemple jusqu'où la corruption était portée dans Rome.

Tibère s'anéantissait, ses forces l'abandonnaient, son corps se réduisait à rien, et la dissimulation ne le quittait pas. Toujours sérieux et tendu, affectant de la fermeté dans son air de visage et dans ses discours, prenant quelquefois des manières polies et gracieuses, il déguisait une défaillance manifeste au premier coup-d'œil. Il se força même pour assister à des jeux auxquels s'exerçaient les soldats de sa garde ; et non-seulement il y assista, mais il voulut lancer un javalot contre un sanglier liché dans l'arène. L'effort qu'il fit lui causa une douleur de côté ; il sentit du froid, et son mal augmenta. L'inquiétude naturelle en cette

situation le porta à changer souvent de séjour : enfin il s'arrêta près du promontoire de Misène dans la maison de campagne qui avait appartenu à Lucullus.

Là on connut avec certitude son état par l'adresse d'un médecin habile, nommé Chariclès, que Tibère voyait assez volontiers ; non pour se conduire par ses conseils, mais il l'écoutait, et faisait ensuite ce qu'il jugeait à propos. Ce médecin, se levant de table, et prenant congé de lui sous prétexte d'une affaire qui l'appelait ailleurs, lui prit la main comme pour la baiser, et lui toucha le pouls. Tibère sentit la ruse, et plus il en était offensé, plus selon sa coutume il supprima toute marque de colère. Au contraire il retint Chariclès, ordonna que l'on couvrît la table de nouveau, comme s'il eût voulu honorer le départ d'un ami ; et après le repas fini, se tenant debout au milieu de la salle, il reçut les compliments de tous les convives, qui défilaient devant lui et le saluaient en se retirant. Mais Chariclès avertit Macron que la nature manquait, et que l'empereur n'avait pas deux jours à vivre.

Il était néanmoins encore tellement lui-même, qu'ayant lu dans les actes du sénat, que l'on avait mis hors de cour, même sans les entendre, certaines personnes contre lesquelles il avait écrit, mais très-légèrement, et sans marquer autre chose sinon qu'elles avaient été nommées par un témoin, il entra dans une très-grande colère, et se croyant méprisé, il se promit bien de tirer une éclatante vengeance de ce prétendu affront. Pour cela, il résolut de retourner à Caprée, qui était comme sa citadelle, et le seul endroit d'où il crut pouvoir tout oser en sûreté. Le mauvais temps et la maladie le retinrent à Misène ; et pendant qu'il méditait des projets terribles, il ne tenait plus qu'une vaine ombre de pouvoir. Tout le monde se tournait vers son successeur : Macron préparait toutes choses en faveur de Caius ; ou s'assurait des officiers et des troupes fini étaient sur les lieux, et on dépêchait des courriers aux armées et à leurs commandants.

Le, seize mars Tibère perdit connaissance, et on le crut mort. Déjà Caius sortait avec un nombreux cortège, et allait au milieu de mille applaudissements prendre possession de l'empire en se faisant reconnaître par les soldats prétoriens ; lorsque tout d'un coup on vint lui apprendre que Tibère revenait, qu'il avait recouvré la voix et l'usage de la vue, et qu'il demandait à manger. Cette nouvelle répandit la terreur et l'alarme. Chacun se disperse, chacun s'enfuit, reprenant un air triste, et feignant d'ignorer tout ce qui venait de se passer. Le jeune prince immobile, et gardant un morne silence, au lieu de la souveraine grandeur à laquelle il touchait de si près, n'attendait plus que la mort. Macron endurci au crime, et intrépide par une scélératesse consommée, ordonne que l'on jette sur le vieil empereur des coussins et des matelas pour l'étouffer, et continue ce qu'il avait commencé.

Ainsi mourut Tibère dans la soixante-dix-huitième année de son âge, et dans la vingt-troisième de son règne, n'ayant trouvé dans les siens que la perfidie et la cruauté, dont lui-même il leur avait donné l'exemple. On a varié sur les circonstances de sa mort, et quelques-uns ont dit que Caius, après lui avoir donné un poison lent, l'avait encore étranglé de ses propres mains. Le récit de Tacite est plus vraisemblable : non que Caius ne fût pas assez barbare pour projeter un parricide ; mais il était trop liche pour l'exécuter. Il se vantait lui-même, au rapport de quelques écrivains cités par Suétone, d'en avoir eu le dessein. Il racontait que, plein du désir de venger sa mère et ses frères, il était entré avec un poignard dans la chambre de Tibère, qui dormait, et que, touché de compassion, il avait jeté son poignard, et s'était retiré. Il ajoutait, ce qui n'est

nullement probable, que Tibère s'en était bien aperçu, et n'avait osé approfondir l'affaire. Tout ce discours me paraît une fanfaronnade digne de Caligula.

Lorsque la mort de Tibère fut sue à Rome, la haine et la détestation publiques si longtemps contraintes éclatèrent avec emportement. La populace, courant dans les rues, criait qu'il fallait jeter Tibère dans le Tibre. Quelques-uns priaient la Terre, mère commune des humains, et les dieux Mânes, de lui assigner sa demeure au fond du Tartare parmi les impies. D'autres voulaient qu'on traitât son corps comme ceux des criminels, qu'on le traînât avec le croc, et qu'on le jetât aux Gémonies.

Une circonstance particulière augmenta encore l'horreur qu'on lui portait. Comme l'exécution des arrêts de mort était différée jusqu'au dixième jour en vertu du sénatus-consulte dont il a été parlé ailleurs, il se trouva que le jour fatal pour quelques-uns des condamnés concourut avec celui de la nouvelle de la mort de Tibère. Ces infortunés en étaient instruits, et ils imploraient les dieux et les hommes. Mais Caius étant absent, personne n'osa prendre sur lui de différer ce qui était ordonné ; les bourreaux les étranglèrent, et traitèrent leurs corps aux Gémonies : spectacle infiniment douloureux ; nouveau motif de haine contre un tyran dont la cruauté se faisait encore sentir après sa mort.

Il n'était pas parvenu tout d'un coup à cette noirceur qui rend encore aujourd'hui sa mémoire détestable. Tacite<sup>1</sup> établit une espèce de gradation dans sa conduite, dont il distingue toutes les différentes nuances. Tibère, dit-il, se montra digne de toute l'estime du public, tant qu'il fut simple particulier, ou revêtu de quelque commandement sous Auguste ; habile et artificieux à feindre des vertus qu'il n'avait pas, pendant la vie de Germanicus et celle de Drusus ; mêlé de bien et de mal, tant que sa mère encore en vie lui imposa ; cruel à l'excès, mais attentif à cacher la honte de ses débauches, pendant qu'il aimait Séjan, ou qu'il le craignait ; enfin, il ne mit plus de bornes ni à sa barbarie, ni à l'ignominieuse licence de ses mœurs, depuis qu'affranchi de tout égard et de toute crainte, il n'eut plus d'autre guide que lui-même, ni d'autre loi que sa propre inclination.

Ce fut une âme malfaisante, un mauvais cœur, qui n'aima jamais que lui-même. On l'entendit plusieurs fois envier le bonheur de Priam, qui avait survécu à toute sa famille. Il avait souvent dans la bouche un vers grec<sup>2</sup>, dont le sens répond à ce proverbe usité parmi nous pour exprimer l'indifférence par rapport à tout le genre humain : *Après moi le déluge*.

Bassement envieux, toute gloire acquise par autrui le blessait. Je ne sais pourtant s'il faut croire sur la foi de Dion<sup>3</sup>, qu'il portât jalousie même à celle des artistes, qu'un prince doit protéger, mais au-dessus desquels il est trop élevé par son rang pour se mesurer avec eux. Les inventions mêmes qui selon cet écrivain piquèrent la jalousie de Tibère, sont plus merveilleuses que croyables. Il dit qu'un architecte redressa à force de bras et de machines un très-grand portique, qui penchait d'un côté ; et que ce même artiste, ayant cassé un vase de verre en le laissant tomber aux pieds de l'empereur, le rétablit en le remaniant, et le lui présenta aussi sain qu'il était avant sa chute. Il ajoute que l'architecte, pour récompense, fut banni de Rome après sa première opération, et mis à mort après la seconde. Tout cela a bien l'air d'une fable, ou du moins est étrangement

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, VI, 51.

<sup>2</sup> Ἐμοῦ θανόντος γαῖα μίχθήτω πυρί

Après ma mort puisse la terre se mêler avec le feu.

<sup>3</sup> DION CASSIUS, I, 57.

amplifié. Pline rapporte<sup>1</sup>, mais sans assurer le fait, que sous l'empire de Tibère on avait trouvé l'art de rendre le verre flexible ; et qu'on étouffa ce secret, de peur que l'or et l'argent ne perdissent leur prix. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas besoin de ces faits, au moins douteux, pour autoriser ce que nous avons dit du penchant de Tibère à l'envie. Germanicus et tant d'illustres personnages qui en ont été les victimes, ne rendent l'accusation que trop évidente.

Dur et sauvage dans ses façons de procéder, Tibère abolit certains usages qu'Auguste avait introduits ou conservés, parce qu'ils avaient quelque chose de populaire ; entre autres celui des étrennes réciproques entre l'empereur et les citoyens. Ce ne fut pas dans le commencement de son règne. Il se conforma d'abord à l'exemple de son prédécesseur. Mais bientôt il se lassa de la gêne et de la dépense qu'entraînait cette cérémonie, et il la supprima par édit.

A tant de mauvaises qualités, qui le rendaient le fléau du genre humain, il joignit l'indifférence pour les choses de la religion. Prévenu des folles visions de l'astrologie judiciaire, il était dans le système de l'inévitable fatalité. Et néanmoins avec cette prétendue force d'esprit il craignait furieusement le tonnerre, et dans les temps d'orage il ne manquait point de se mettre une couronne de laurier sur la tête, à cause de l'opinion superstitieuse où il était avec le vulgaire, que le laurier n'est jamais frappé de la foudre.

J'ai dit qu'il avait des lettres. Il possédait sa langue, et la langue grecque, et il écrivait dans l'une et dans l'autre, soit en prose, soit en vers. On avait de lui au temps de Suétone des *Mémoires* fort succincts sur sa vie, de la fidélité desquels on peut juger par ce trait que cite le même écrivain. Tibère y disait qu'il avait puni Séjan, parce que ce ministre attaquait avec fureur les enfants de Germanicus, son fils.

Il s'était proposé pour modèle en éloquence Messala Corvinus : mais il s'en fallait beaucoup qu'il eût imité la clarté, l'élégance, le tour aisé et heureux de cet illustre orateur. Son style était affecté, et obscur par trop de recherche ; en sorte que ce qu'il prononçait sur-le-champ valait mieux en bien des occasions que ce qu'il avait travaillé avec soin. Les poètes qu'il aimait par prédilection étaient un Euphorion, un Rhianus, un Parthénus, que la flatterie des contemporains de Tibère, qui, pour plaire au goût du maître, les ont vantés et commentés, n'a pu sauver de l'oubli dû à leur peu de mérite. J'ai parlé ailleurs de ses inepties par rapport à la grammaire et à la mythologie.

Quoiqu'il sût parfaitement le grec, et qu'il le parlât, il ne l'employait que dans l'usage familial, et conservait dans toutes les occasions publiques les droits et la prééminence de la langue de l'empire. Il poussait même sur ce point l'attention jusqu'à une sorte de scrupule qui dégénérait en petitesse. Ayant à se servir du terme de monopole, qui est grec, il s'excusa sur la nécessité qui le forçait de recourir à un mot étranger : et un autre mot grec<sup>2</sup>, qui signifie un ornement en relief appliqué sur un vase d'or ou d'argent, ou sur une étoffe, ayant été mis dans un sénatus-consulte, Tibère plus délicat que Cicéron, qui s'en est souvent servi, ordonna qu'on le rayât, et que si l'on n'avait point de terme propre à y substituer, on employât une périphrase.

Il lui échappa à lui-même un jour dans une ordonnance qu'il avait dressée, un mot qui n'était pas latin. La pensée lui en revint pendant la nuit : ce fut pour lui

---

<sup>1</sup> PLINE, XXXVI, 26.

<sup>2</sup> Ἐμβλημα.



une affaire sérieuse, et il assembla d'habiles gens pour en conférer avec eux. Ateïus Capito, dont nous avons peint ailleurs le caractère flatteur, fit ici son personnage, et dit à l'empereur, que quand même le mot dont il s'agissait n'aurait point été usité jusqu'alors, son autorité le ferait admettre. Un autre fut plus franc : César, dit-il, vous pouvez donner le droit de bourgeoisie aux hommes, mais non pas aux mots. De pareilles vétilles ne méritaient guère d'occuper un empereur romain ; et elles décèlent dans Tibère un esprit de minuties, qui allait bien avec la bassesse de son âme.

Pour achever son portrait, il ne me reste qu'à parler de son corps et de sa taille, qui excédait la mesure ordinaire. Large de la poitrine et des épaules, bien proportionné dans tout le reste, il jouit toujours d'une santé robuste. Il avait tant de force et de roideur dans les articulations, qu'avec le doigt il perçait une pomme bien fraîche et bien saine, et d'une chiquenaude au front il blessait un enfant : de gros yeux lui sortaient presque de la tête, en sorte que le grand jour l'éblouissait, et au contraire il distinguait les objets dans l'obscurité. Sa physionomie et ses manières n'annonçaient rien que de rude, de fier, et d'arrogant ; et par le récit de ses actions on a vu qu'elle n'était pas trompeuse.

# CALIGULA

## LIVRE UNIQUE

### § I. Utilité que l'on peut tirer des exemples vicieux.

Nous finissons le règne d'un prince méchant par réflexion et par étude ; et nous commençons celui d'un furieux. Tristes sujets à traiter, s'ils n'étaient utiles et instructifs pour le lecteur. Car l'histoire n'instruit pas seulement par le récit des vertus. Elle présente des exemples de toute espèce, mais qui peuvent servir de leçons, si l'on sait en profiter. Les princes, les ministres, les particuliers, y trouvent des modèles à suivre : ils rencontrent aussi des actions vicieuses dans le projet, funestes dans l'événement, qui les avertissent d'éviter d'en faire de semblables.

La vraie sagesse consiste à savoir faire le discernement entre le beau et le honteux, entre le juste et l'injuste ; et elle n'a pas moins besoin de connaître et de haïr la difformité du vice, que d'aimer l'éclat majestueux de la vertu. Les anciens Spartiates étaient si persuadés de cette maxime, qu'ils enivraient leurs esclaves pour montrer à leurs enfants l'ignominieux état où conduisent les excès du vin. Cette pratique blessait l'humanité. Corrompre les uns pour instruire et réformer les autres, c'est une tyrannie qui dégrade l'homme et le traite en bête. Mais faire servir à inspirer l'horreur du vice les exemples des vicieux, et surtout de ceux qui dans une haute fortune et dans une grande puissance ne se sont signalés que par leurs crimes, c'est une adresse innocente, et qui convertit le poison en remède.

Plutarque, de qui je tire cette réflexion, observe qu'un fameux joueur de flûte faisait entendre à ses disciples de bons et de malhabiles joueurs, en leur disant : **Voilà comme il faut jouer : voici au contraire comme il ne faut pas jouer.** C'est dans ce même esprit qu'après avoir présenté le tableau d'un gouvernement sage et modéré sous Auguste, je ne me fais point une peine de peindre dans Tibère, dans Caligula, dans Néron, lorsque son temps sera venu, les excès de la plus outrée tyrannie. Ce contraste tournera au profit de la vertu.

**CN. ACERRONIUS PROCULUS. - C. PONTIUS NIGRINUS. AN R. 788.  
DE J.-C. 37.**

Il a été marqué ailleurs d'où venait au prince Caius le surnom de Caligula, sous lequel principalement il est connu parmi nous. Les anciens s'en servent peu : lui-même il s'en tenait offensé, comme d'une espèce de sobriquet injurieux. Je pourrai l'employer quelquefois pour me conformer à l'usage ; mais je me servirai le plus souvent du prénom de Caius par lequel il est désigné dans l'histoire.

La première démarche de Caius<sup>1</sup>, après avoir été reconnu et proclamé par les soldats prétoriens, fut d'envoyer par Macron au sénat le testament de Tibère,

---

<sup>1</sup> C'est le premier fait rapporté par Dion sous le règne de Caius, et il paraît naturel de croire que c'est par là que le nouveau prince a commencé. Sur cette raison j'ai préféré

pour le faire casser. Tibère y instituait héritiers ses deux petits-fils, Caius et Tibérius Gémellus, et il les substituait l'un à l'autre. Caius était instruit de cette disposition, et il pouvait supprimer le testament. Il aima mieux l'annuler par l'autorité du sénat, à qui Macron représenta de sa part, que Tibère n'était pas en son bon sens lorsqu'il avait fait cet acte ; et qu'il y paraissait bien, puisqu'il leur donnait pour chef un enfant à qui son âge ne permettait pas même d'entrer dans la compagnie. Les sénateurs, qui haïssaient Tibère, trouvèrent ces raisons bonnes ; et le testament fut cassé.

On s'empressa de déférer à Caius seul tous les droits et tous les titres de la souveraine puissance, qu'Auguste n'avait reçus que par parties, et dont Tibère avait toujours refusé quelques-uns. Caius voulut aussi paraître modeste ; et jouissant de l'essentiel du pouvoir, il refusa d'abord les titres honorifiques. Mais ensuite, par l'effet de sa légèreté naturelle, il les prit tous à la fois, hors celui de Père de la patrie, dont il ne différa même l'usage que pour peu de temps ; et il y ajouta encore de nouveaux noms d'honneur, tels que **LE PIEUX, LE FILS DES CAMPS, LE PÈRE DES ARMÉES**, et enfin **LE TRÈS-BON ET TRÈS-GRAND CÉSAR**, s'appropriant les épithètes consacrées à Jupiter.

En envoyant le testament de Tibère à Rome, avait demandé que l'on décernât à ce prince les mêmes honneurs qui avaient été rendus à Auguste. Les sénateurs étaient bien plus disposés à flétrir la mémoire de Tibère, qu'à l'honorer : d'ailleurs ils conçurent aisément que la demande du jeune empereur était plutôt une formalité de bienséance, que l'effet d'une inclination réelle. Ils prirent un parti mitoyen, qui fut de suspendre la délibération sur cet article jusqu'à son retour, et Caius n'en parla plus. Tibère ne reçut d'autre honneur que celui des funérailles publiques, qui s'accordait assez souvent à de simples particuliers. Caius accompagna son corps depuis Misène jusqu'à Rome ; et la pompe étant entrée sur le soir dans la ville, le lendemain matin les obsèques furent célébrées. Caius y prononça de dessus la tribune aux harangues l'éloge funèbre de Tibère ; ou plutôt à l'occasion de Tibère, dont il parla très-peu, il rappela le souvenir d'Auguste et de Germanicus, et il chercha ainsi à se concilier l'affection publique.

La chose ne lui était pas difficile. Jamais prince en montant sur le trône ne trouva dans ceux qui devaient lui obéir de plus favorables dispositions. Il était chéri des armées et des provinces, qui presque toutes l'avaient vu enfant à la suite de Germanicus, son père, qu'il accompagna non-seulement sur le Rhin, mais en Orient. L'amour incroyable du peuple romain pour Germanicus rejaillissait sur son fils, et les malheurs de sa maison avaient rendu ce sentiment encore plus tendre, en y joignant celui de la commisération. On sortait d'une tyrannie sous laquelle on avait pendant très longtemps gémi, et la haine contre Tibère se tournait en affection pour Caius.

Aussi depuis qu'il fut parti de Misène pour amener à Rome le corps de Tibère, malgré l'appareil lugubre d'une cérémonie funèbre, quoiqu'il fût lui-même en grand deuil, il marcha sans cesse au travers d'une foule prodigieuse de peuple, dont les cris de joie faisaient retentir les airs, et qui, mêlant aux noms de grandeur et de puissance ceux d'amour et de tendresse, l'appelaient *un astre bienfaisant, leur cher enfant, leur tendre nourrisson* ; et pendant les trois premiers mois qui s'écoulèrent depuis son avènement à l'empire, on compta cent soixante mille victimes d'actions de grâces immolées aux dieux.

---

Dion à Suétone, qui ne place la cassation du testament de Tibère qu'après l'arrivée de Caius à Rome.

Dans les provinces la joie n'éclata pas avec moins de vivacité. Pendant plusieurs mois ce ne furent que fêtes et réjouissances parmi les grands et les petits, parmi les riches et les pauvres, dans toute l'étendue de l'empire. On se promettait de voir renaître l'âge d'or sous un prince chéri du ciel et des hommes.

Les commencements parurent répondre à de si heureuses espérances. Dans la première assemblée du sénat à laquelle Caius présida, et qui était grossie d'un grand nombre de chevaliers romains, et même de gens du peuple, il tint le langage le plus flatteur : il leur déclara qu'il partagerait avec eux la souveraine puissance, qu'il se faisait honneur d'être appelé leur fils et leur élève, et que leurs désirs seraient la règle de ses volontés.

Pour vérifier par des effets de si belles paroles, il rendit la liberté à tous ceux qui étaient détenus dans les prisons par ordre de Tibère ; et c'est alors que Pomponius Secundus, commis depuis près de sept ans à la garde de son frère, sortit enfin de sa captivité. Caius rappela aussi les exilés, abolit pour l'avenir l'accusation de lèse-majesté, l'horreur et l'effroi de tous les citoyens, et fit cesser les poursuites commencées. Il brûla un grand amas de papiers qu'il disait être les instructions et procédures criminelles faites pour de pareils sujets sous Tibère, et surtout les lettres des délateurs et les dépositions des témoins contre sa mère et contre ses frères, protestant qu'il voulait se mettre hors d'état de se venger, quand même il pourrait dans la suite en avoir la pensée.

Ces actions de clémence et de justice remplirent tout le monde de joie. On y prenait confiance : on ne soupçonnait point de duplicité dans un prince si jeune. On se trompait beaucoup. Il n'avait brûlé que des copies, et il conserva les originaux, dont il sut trop bien faire usage, lorsque le temps de la dissimulation fut passé.

En attendant, il jouait parfaitement la comédie. Sachant que rien ne pouvait lui faire plus d'honneur auprès de la nation, que le bon cœur envers ses proches, il se transporta dans les îles de Pandataire et de Ponce, où étaient restées sans honneur les cendres de sa mère Agrippine et de Néron son frère aîné. Il y passa par un gros temps, ce qui fit éclater davantage sa généreuse tendresse ; et lorsqu'il y fut arrivé, il s'approcha avec respect et vénération de ces cendres si chères, lui-même il les enferma dans des urnes ; puis, les embarquant sur un même vaisseau avec lui, il les amena d'abord à Ostie, ensuite par le Tibre jusqu'à Rome, où les plus illustres de l'ordre des chevaliers les reçurent, et les portèrent en pompe au mausolée d'Auguste. Il est à croire qu'il rendit le même honneur aux cendres de Drusus son second frère, qui avait péri misérablement à Rome dans le palais des Césars. Il ordonna que l'on célébrât la mémoire de sa mère et de ses frères par des cérémonies funèbres qui se renouvelassent tous les ans : il voulut qu'en particulier Agrippine fût honorée par des jeux du cirque, dans lesquels on portât sur un char la statue de cette princesse ; et au contraire pour abolir, s'il eût été possible, le souvenir de ses malheurs, il détruisit une fort belle maison de campagne près d'Herculanum, où elle avait été quelque temps retenue prisonnière. Il donna aussi le nom de Germanicus au mois de septembre, en mémoire de son père ; mais l'ancienne dénomination s'est maintenue.

Il combla de toutes sortes d'honneurs Antonia, son aïeule : il lui déféra le surnom d'Augusta, les privilèges des vestales, tout ce qui avait été accordé à Livie. Il décora ses trois sœurs, Agrippine, Drusille, et Julie, de distinctions semblables, et, par un excès qui devenait ridicule, il associa leurs noms au sien dans les serments, dans les formules de vœux et de prières, en sorte qu'il fallait dire, Pour le bonheur et la prospérité de Caius César et de ses sœurs ; et dans

d'autres occasions, je jure que je ne m'aime pas plus moi-même et mes enfants, que Caius et ses sœurs. Il n'était pas besoin qu'il mît si fort en évidence sa tendresse pour ses sœurs : il ne les aimait que trop.

Il affecta de témoigner beaucoup d'affection à son cousin Tibérius Gémellus, qu'il avait frustré de ses droits à l'empire. Le jour qu'il lui fit prendre la robe virile, il l'adopta, et le déclara *prince de la jeunesse*. Il ornait la victime pour l'immoler. Enfin il n'est pas jusqu'à l'imbécile Claude, son oncle, pour qui il ne montrât de la considération. Ce prince, âgé alors de quarante-six ans, avait toujours été, à cause de la faiblesse de son esprit, tellement méprisé, qu'il était resté simple chevalier romain. Caius le tira de cet état, pour le faire en même temps sénateur, et consul avec lui.

J'ai dit qu'il avait fait casser le testament de Tibère. Cette cassation n'eut d'effet que par rapport à l'article qui concernait Tibérius Gémellus. Du reste Caius exécuta en plein les dernières volontés de son prédécesseur, et acquitta tous les legs, qui ressemblaient assez à ceux d'Auguste. Il fit donc compter au peuple, aux soldats des cohortes prétoriennes, à ceux de la ville et des légions, les sommes qui leur revenaient, ajoutant de sa part une gratification aux prétoriens, pareille à la valeur du legs de Tibère. Tout ce que distribua Caius en cette occasion, fut regardé comme largesse, parce qu'à la rigueur il ne devait rien en vertu d'un testament qui avait été annulé. Il y joignit une espèce de restitution, qui fit grand plaisir au peuple. Comme il avait pris la robe virile à Caprée sans aucune cérémonie, sans qu'il eût été fait à ce sujet aucune distribution d'argent aux citoyens, il leur rendit alors ce que la sécheresse de Tibère leur avait refusé ; et non content de leur distribuer deux cent quarante sesterces par tête, il en paya encore soixante pour les arrérages.

Tibère avait laissé sans exécution le testament de sa mère. Caius se fit un devoir d'en acquitter les legs. La libéralité n'était point une vertu qui cotait à ce prince. Il ne s'agissait pour lui que de savoir y mettre des bornes, et c'est ce qu'il ne faisait point. Donnant, non par jugement et avec choix, mais par légèreté et par caprice ; comblant de ses bienfaits les pantomimes, qu'il avait eu soin de rappeler, et les conducteurs de chariots dans le cirque ; faisant des dépenses prodigieuses en jeux et en spectacles, en combats de gladiateurs, et en autres semblables folies, il dissipa en moins d'un an deux mille trois cents<sup>1</sup>, ou selon Suétone<sup>2</sup> deux mille sept cents millions de sesterces, qu'il trouva dans les trésors de Tibère.

Mais les dons, les largesses, les spectacles font toujours plaisir au peuple, qui n'examine point les suites, et qui ne connaît les maux que lorsqu'il les sent. On était charmé de la magnificence de Caius, qui d'ailleurs était accompagnée en tout de manières populaires et de traits de bonté. Il rétablit l'usage pratiqué par Auguste, mais interrompu par Tibère, d'afficher publiquement l'état des revenus de l'empire. Il laissa aux magistrats le libre exercice du pouvoir de leurs charges, et sans appel à l'empereur. Il fit la revue des chevaliers avec une sévérité mêlée d'indulgence, dégradant ignominieusement ceux qui étaient souillés de quelque opprobre, et se contentant d'effacer du tableau les noms des moins coupables. Il rendit au peuple le droit d'élire les magistrats, qui lui avait été ôté par Tibère. Il exempta l'Italie du centième denier qui se levait sur tout ce qui était vendu à

---

<sup>1</sup> Deux cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille livres. Si l'on suit Suétone, il faudra encore ajouter à cette somme cinquante millions.

<sup>2</sup> SUÉTONE, *Caligula*, 17.

l'encan par autorité publique ; et il réduisit à la sixième partie une légère redevance que payait pour les statues du prince chacun de ceux qui recevaient de sa libéralité des distributions de pain, blé, et autres nourritures. Il dédommagea plusieurs particuliers des pertes causées par les incendies. Attentif à récompenser la vertu, il fit don de quatre-vingt mille sesterces<sup>1</sup> à une femme affranchie, qui avait souffert une question cruelle, sans rien révéler qui pût nuire à son patron. Il montra un grand zèle contre les débauches monstrueuses que Tibère avait autorisées par son exemple. Il voulait que l'on noyât ceux qui s'en trouvaient coupables ; et on eut bien de la peine à obtenir qu'il se contentât de les reléguer. Il déclarait n'avoir point d'oreilles pour les délateurs ; et quelqu'un lui ayant présenté un mémoire qu'il prétendait intéresser la vie du prince, il refusa de le recevoir, disant qu'il n'avait rien fait qui dût lui attirer l'inimitié de personne. Il permit que l'on fît revivre et que l'on répandît dans le public les ouvrages de Crémutius Cordus, de Cassius Sévérus, et de quelques autres écrivains qui s'étaient exprimés avec beaucoup de liberté. *Il est de mon intérêt, disait-il, que la vérité des faits soit connue de la postérité.*

Tant de traits louables lui méritèrent des applaudissements universels. Il fut ordonné qu'on l'honorerait d'un buste d'or, qui tous les ans serait porté au Capitole en un certain jour par les collèges des prêtres, vers au milieu des hymnes que chanteraient à sa louange des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles de la première noblesse. On crut devoir regarder le jour où il avait pris possession de l'empire comme le jour de la renaissance de la ville, et il fut dit que ce jour serait appelé *Palilia*, ainsi que celui auquel Rome avait été fondée.

On voulut le créer consul aussitôt après son avènement à l'empire. Il eut la modération de conserver aux consuls ordinaires, Proculus et Nigrinus, les six mois pleins qui leur avaient été destinés. Il n'accepta le consulat que pour le premier juillet, prenant pour collègue, comme je l'ai dit, Claude, son oncle ; et il ne garda cette charge que deux mois et douze jours, après lesquels il la remit à ceux qui avaient été désignés par Tibère.

Lorsqu'il en prit possession, il fit au sénat une harangue, dans laquelle parcourant tout ce qu'il trouvait de vicieux dans le gouvernement de Tibère, il en fit une censure détaillée, et promit de suivre des maximes entièrement opposées, traçant le plan d'un gouvernement parfait. Le sénat fut charmé, et voulant faire de ce discours un engagement qui liât Caius, et qui l'empêchât de changer de système, il ordonna que tous les ans on en renouvellerait la lecture : précaution assez bien imaginée, mais inutile néanmoins contre la légèreté réunie à la puissance.

Pendant son consulat, Caius fit la dédicace du temple d'Auguste bâti par Tibère, et il donna à cette occasion des fêtes superbes, qu'il réitéra avec encore plus de magnificence pour le jour de sa naissance, qui était le trente-et-un d'août. Le lecteur n'attend pas de moi un détail circonstancié de ces sortes de puérités, qui ne peuvent paraître de grandes choses qu'à de petits esprits. Je recueillerai seulement sur cet objet les traits qui peignent le caractère de Caius.

Il donna des spectacles de toutes les espèces, pièces de théâtre, combats de musique, courses du cirque, jeu de Troie, gladiateurs, chasse de bêtes fauves, enchérissant dans tous ces différents genres sur tout ce qui s'était pratiqué avant lui. Il poussa la folie jusqu'à sabler le cirque, dans certaines fêtes solennelles, de

---

<sup>1</sup> Dix mille livres.

poudre de vermillon et de chrysocolle ; et les sénateurs, de leur côté, pour illustrer la cérémonie aux dépens de leur honneur, se réservaient à eux seuls la fonction de conduire les chars. Les courses de chariots furent répétées jusqu'à vingt-quatre fois en un jour, au lieu qu'elles n'avaient jamais excédé le nombre de douze. Dans une seule chasse il fut tué cinq cents ours, et un très-grand nombre d'animaux féroces amenés d'Afrique.

La manie de Caius pour les spectacles était telle, qu'il y passait des journées entières ; et il exigeait des autres la même assiduité, sachant très-mauvais gré à ceux qui s'y rendaient tard, ou qui se retiraient avant qu'ils fussent finis. Pour ôter toute raison et tout prétexte de s'en absenter, il faisait fermer les tribunaux, il abrégeait les deuils, il s'étudiait à procurer aux spectateurs toutes sortes de commodités.

Ces fêtes étaient accompagnées de repas donnés aux sénateurs et aux chevaliers, à leurs femmes et à leurs enfants : et de plus on distribuait dans l'assemblée des corbeilles remplies de viandes, et Caius y mangeait comme les autres, se familiarisant avec les citoyens, et remarquant ceux qui avaient le meilleur appétit. Ayant vu un chevalier romain qui exploitait sa portion de fort bonne grâce, il lui envoya ce qu'il s'était fait apporter pour lui-même. Il poussa encore le jeu plus loin à l'égard d'un sénateur, qu'il déclara préteur sur-le-champ pour la même raison. C'était avilir la magistrature, que d'en faire la récompense du mérite de bien manger. Tout ce qui appartenait aux divertissements publics le touchait vivement, et il ajouta à perpétuité un cinquième jour aux Saturnales.

Peu de temps après qu'il fut sorti du consulat, une maladie dangereuse qui lui survint mit à l'épreuve la tendresse des citoyens. Il eut bien lieu d'être satisfait des témoignages qu'il en reçut. Toute la ville fut dans une inquiétude mortelle ; on passait la nuit à la porte de son palais. La flatterie s'en mêla. Un certain P. Potitus voua sa vie en échange de celle du prince ; et un chevalier romain nommé Atanius Secundus s'engagea, si les dieux rendaient Caius au peuple romain, à combattre comme gladiateur. Leur zèle fut mal payé. L'empereur revenu en santé les obligea l'un et l'autre à acquitter leur vœu, de peur, disait-il, qu'ils ne se rendissent coupables de parjure.

Le premier, orné de verveines et de bandelettes, comme une victime dévouée aux dieux, fut livré à une troupe d'enfants, qui le promenèrent dans les rues de Rome en le sommant d'accomplir son vœu, et le conduisirent sur le rempart, d'où on le précipita. Si l'antre ne perdit point la vie, il n'en fut redevable qu'à sa propre valeur et à son adresse, et non à l'équité de Caius, qui le contraignit de combattre sur l'arène, qui voulut être spectateur du combat, et qui ne lui accorda la permission de se retirer, qu'après qu'il eut vaincu son adversaire, et demandé avec des prières très-humbles et longtemps réitérées la dispense de s'exposer à un nouveau péril.

C'est là l'époque des cruautés de Caius, et du dérèglement universel de sa conduite. Depuis sa maladie il ne fut plus reconnaissable, et il agit en tout comme un furieux ; soit que son tempérament en eût été altéré et sa raison dérangée, ou que, ce qui est plus vraisemblable, las de se gêner, et 'se voyant affermi, il lâchât la bride aux vices de l'esprit et du cœur, qu'il avait jusque-là retenus dans la contrainte.

Il regardait Tibérius Gémellus comme un rival, dont la vie lui portait ombrage. Il s'en défit sous le prétexte que ce jeune prince avait désiré qu'il ne revint point de sa maladie, et fondé sur sa mort des espérances ambitieuses. Il lui imputa

encore de prendre du contrepoison ; et il prétendit en avoir senti l'odeur, quoique Tibérius eût simplement fait usage d'un remède qu'on lui avait prescrit contre une toux qui l'incommodait violemment. Mais Caius voulut que ce fût toute autre chose, et feignant d'être fort irrité d'une précaution qui lui était injurieuse : **Quoi ! dit-il, du contrepoison contre César !** et il envoya sur-le-champ un tribun accompagné de quelques centurions pour tuer Tibérius. A cette mort si déplorable par elle-même, Philon ajoute des circonstances qui la rendent encore plus digne de compassion. Il dit que les officiers envoyés par Caius avaient ordre non de tuer Tibérius, mais de lui commander de se donner la mort à lui-même, parce qu'il n'était permis à personne de verser un sang aussi illustre. Le jeune prince présenta inutilement la gorge aux meurtriers, demandant la mort pour toute grâce. Il fallut qu'il se fit contre lui-même le ministre de la barbarie de Caius ; et comme il n'avait jamais vu tuer personne, il pria qu'on lui indiquât en quel endroit il devait se blesser pour mourir plus promptement. Les officiers eurent le courage inhumain de lui donner cette funeste leçon, et il se perça avec l'épée qui lui fut mise entre les mains. Caius n'écrivit point au sénat à ce sujet, et son silence est peut-être moins blâmable que les fausses couleurs qu'il lui eût fallu employer pour déguiser son parricide.

A la mort de Tibérius Gémellus, Dion joint celle de Silanus dont Caius avait épousé la fille Claudia. Silanus était recommandable non-seulement par sa naissance et par son rang, mais par son mérite et sa vertu. Tibère le considérait tellement, qu'il ne voulait point connaître des affaires une fois jugées par lui, et qu'il lui renvoyait à lui-même ceux qui appelaient de ses jugements à l'empereur. Au contraire Silanus n'éprouva de la part de Caius, qui avait été son gendre, que haine et que mépris. Il était proconsul d'Afrique à la mort de Tibère, et il avait en cette qualité une légion sous ses ordres. Caius lui ôta le commandement de la légion, pour le donner à un lieutenant qui ne tint son pouvoir que de l'empereur, et ne répondit qu'à lui. Cet arrangement subsista, et le proconsul d'Afrique devint un magistrat purement civil, et sans aucun commandement militaire. De retour à Rome, Silanus jouissait de l'honneur d'être le premier à qui les consuls demandassent l'avis dans le sénat. C'était une simple distinction honorifique sans aucun pouvoir, et qui avait toujours été laissée à la disposition des consuls. Caius voulut en priver son beau-père, et il ordonna que dorénavant les consulaires opineraient suivant leur rang d'ancienneté.

Enfin il saisit un prétexte frivole pour lui ôter la vie. Dans un petit voyage qu'il fit sur mer par un assez mauvais temps, Silanus, qui avait de l'âge, se dispensa de l'accompagner, pour éviter la fatigue de la navigation, et les nausées auxquelles il était sujet. Caius tourna en crime une conduite si innocente : il prétendit que Silanus n'était resté dans la ville que pour s'en emparer, au cas qu'il arrivât quelque accident. à l'empereur, et sur ce fondement il le contraignit à se couper lui-même la gorge avec un rasoir.

Il y eut apparemment quelque forme de procédure contre Silanus ; car nous apprenons de Tacite que Caius avait voulu lui susciter pour accusateur Julius Grécinus, sénateur d'un grand mérite, et qui par sa vertu devint le digne objet de la haine d'un tyran. Il refusa de prêter son ministère à une odieuse et injuste accusation, et fut mis à mort.

Cette générosité de Grécinus répondait à tout le reste de sa conduite. Quelque temps auparavant, comme il avait à donner des jeux, ses amis s'empressèrent de lui faire des présents pour l'aider à soutenir cette dépense. Fabius Persicus, homme d'un grand nom, mais tout-à-fait décrié pour ses mœurs, lui ayant



envoyé une grande somme d'argent, Grécinus la refusa ; et sur ce que quelques personnes lui en firent des reproches, **Voudriez-vous, répondit-il, que j'eusse reçu de l'argent d'un homme de qui je ne voudrais pas à table recevoir une santé<sup>1</sup> ?** Caninius Rébilus, personnage consulaire, dont la réputation était aussi mauvaise que celle de Fabius Persicus, envoya pareillement à Grécinus un présent considérable, et Grécinus le refusa pareillement. Comme Rébilus le pressait : **Excusez-moi, lui dit-il : je n'ai point voulu non plus recevoir l'argent de Persicus.** Ainsi par le choix de ceux à qui il consentait d'avoir obligation, Grécinus sans autre titre que sa vertu exerçait en quelque façon la censure. Cette austérité est d'autant plus remarquable, qu'il était d'une naissance fort inférieure à ceux qu'il notait par ses refus ; fils d'un chevalier romain, et le premier sénateur de sa famille. Il fut père d'Agricola, dont Tacite a immortalisé la mémoire.

Le règne de Caius nous offrira peu d'événements par rapport aux affaires du dehors. Le plus glorieux, ou plutôt le seul honorable en ce genre, est le traité conclu cette année par L. Vitellius gouverneur de Syrie avec Artabane roi des Parthes. Ce prince orgueilleux, qui n'avait témoigné que du mépris pour Tibère, rechercha le premier l'amitié de Caius. Il eut avec Vitellius une entrevue, pour laquelle on dressa un pont sur l'Euphrate. Là furent réglées les conditions du traité à l'avantage des Romains. Artabane offrit de l'encens aux aigles romaines et aux images des empereurs Auguste et Caius ; et il donna en otage un de ses fils en bas âge, nommé Darius.

Dion place sous cette même année la restitution faite à Antiochus du royaume de Commagène, qui avait été réduit en province par Germanicus sous Tibère. Agrippa petit-fils d'Hérode par Aristobule, et le plus illustre des descendants de ce fameux roi des Juifs, éprouva aussi la libéralité de Caius ; et il y avait un droit légitime, puisqu'il souffrait actuellement disgrâce à son occasion, lorsqu'arriva la mort de Tibère. Pour entendre ceci, il faut nécessairement reprendre de plus haut l'histoire d'Agrippa.

Il avait été élevé à Rome auprès de Drusus fils de Tibère, et sa mère Bérénice était fort considérée d'Antonia mère de Germanicus. Ainsi il se trouvait lié avec toute la famille impériale. De si grandes liaisons lui enflèrent le courage, qu'il avait naturellement haut, et nourrirent en lui le goût pour le faste, pour la magnificence, pour les dépenses au-dessus de ses forces et de ses revenus.

Il ne pouvait plus se soutenir dans Rome ; et la mort de Drusus fut pour lui une nouvelle raison de s'en éloigner, parce que Tibère ne voulait avoir sous les yeux aucun de ceux qui avaient été de la cour de son fils, et qui lui en rappelaient le souvenir. Agrippa retourna donc en Judée, où il passa plusieurs années dans une triste situation, ruiné, accablé de dettes, et toujours aux expédients pour subsister.

Après diverses aventures assez bizarres, dont on peut voir le détail dans Josèphe, il revint en Italie, et fut assez heureux pour être bien reçu de Tibère, qui lui commanda de s'attacher à Tibérius Gémellus. Mais Agrippa préféra Caius, sur qui il croyait avec raison pouvoir fonder de plus utiles espérances. Il pensa néanmoins se perdre par son indiscretion.

---

**1** Il bon d'observer que chez les Romains la manière de porter une santé était de boire le premier, et de présenter ensuite la coupe à celui que l'on saluait.

Dans un entretien avec Caius, il lui dit qu'il souhaitait que Tibère mourût pour lui faire place, ajoutant que son cousin était un enfant dont il serait aisé de se défaire. Ce discours fut recueilli par le cocher qui les menait, et qui était un affranchi d'Agrippa, nommé Eutyque. Peu de temps après, ce cocher se voyant exposé au courroux de son patron, qu'il avait volé, se rendit le délateur de celui qu'il craignait, et fit dire à Tibère qu'Agrippa le trahissait. Tibère ne tint pas grand compte de cet avis ; et par sa lenteur ordinaire, il aurait laissé tomber la chose, si Agrippa ne se fût opiniâtre à son malheur. Il voulut avoir raison de son affranchi ; et ne pensant à rien moins qu'à ce qu'il avait dit secrètement à Caius, il employa tout son crédit, et même celui d'Antonia, pour obliger Tibère à entendre Eutyque. L'empereur céda à ses importunités, et ne sut pas plutôt de quoi il s'agissait, qu'il fit charger de chaînes Agrippa. Ce prince malheureux par sa faute resta dans cet état jusqu'à ce que Caius, devenu empereur par la mort de Tibère, n'eut rien de plus pressé que de le mettre en liberté. Il le combla de biens, lui fit présent d'une chaîne d'or en échange de celle de fer qu'il avait portée, le décora des ornements de la préture, et lui donna avec le titre de roi les tétrarchies de Philippe et de Lysanias alors vacantes, et réunies au gouvernement de Syrie. Il n'eut que trop de confiance en lui aussi-bien qu'en Antiochus de Commagène, s'il est vrai, comme on le pensait communément dans Rome, qu'ils lui donnassent des leçons de tyrannie.

Pilate commença cette année à éprouver les effets de la vengeance divine. Cet homme dur et opiniâtre, qui par ses violences avait donné lieu à plusieurs troubles et séditions parmi les peuples confiés à ses soins, qui n'avait jamais su plier que lorsqu'il s'était agi pour lui de défendre l'innocence et la justice essentielles en la personne de Jésus-Christ, fut enfin destitué par Vitellius, après dix ans de magistrature, sur les plaintes des Samaritains et des Juifs. De retour à Rome il y éprouva de nouvelles disgrâces. La tradition de Vienne en Dauphiné est qu'il fut relégué dans cette ville. L'excès de ses malheurs le porta au désespoir, et le réduisit à se tuer lui-même. Sa mort est rapportée par M. de Tillemont à l'an 40 de J.-C.

Les consuls pour l'année qui suivit celle de la mort de Tibère, avaient été désignés par ce prince, et Caius les fit jouir de l'effet de cette nomination.

#### M. AQUILIUS JULIANUS. - P. NONIUS ASPRENAS. AN R. 789. DE J.-C.

38.

Le premier janvier furent renouvelés selon l'usage les serments sur l'observation des ordonnances d'Auguste. On y joignit le nom de Caius ; mais il ne fut fait aucune mention de Tibère. Cette omission tira à conséquence, et eut lieu dans toute la suite des temps. Tibère ne fut point compris dans la liste des empereurs dont on jurait tous les ans de suivre les ordonnances.

Dion rapporte ici quelques-unes des actions louables ou populaires de Caius, que nous avons mieux aimé réunir sous un seul point de vue. De ce nombre est le rétablissement des assemblées du peuple romain pour l'élection des magistrats, qui ne peut être daté que de cette année, puisque les consuls en place étaient de la nomination de Tibère. Ce rétablissement avait un air spécieux, et semblait favoriser la liberté. Au fond il était onéreux aux grands, sans être réellement avantageux au peuple, qui ne jouissait qu'en apparence du pouvoir d'élire, accoutumé depuis longtemps à ne décider de rien, que sous le bon plaisir de ses maîtres. Cette vaine image ne fut pas de longue durée. Caius par la même légèreté qui l'avait porté à rendre sans beaucoup de raison l'ombre de l'ancien

droit à la multitude, l'en priva de nouveau l'année d'après, et en revint à la pratique mise en usage par Tibère.

Mais ce sont là des objets de moindre importance. La cruauté de Caius était un mal redoutable, et qui croissait de jour en jour. Le prétexte dont il se servait contre plusieurs fut la part qu'ils avaient eue aux disgrâces de sa mère et de ses frères. Perfide autant que cruel, il produisit alors les mémoires qui regardaient ces tristes affaires, et qu'il avait feint de brûler, et des fautes anciennes et pardonnées furent punies avec la dernière rigueur.

Il fit périr aussi un très-grand nombre de chevaliers romains, en les forçant de combattre comme gladiateurs ; et ce qui effrayait le plus, c'était l'avidité avec laquelle il se repaissait du sang des misérables, le voyant couler avec une joie qu'il ne s'efforçait pas même de cacher. La vie des hommes lui coûtait si peu, qu'un jour que les criminels manquaient pour être livrés aux bêtes, il ordonna que l'on prit les premiers venus d'entre le peuple qui assistait au spectacle, et qu'on les exposât à leur fureur ; et de peur que ces infortunés ne se plainussent d'une telle barbarie, il leur fit avant tout couper la langue.

Suétone a rassemblé suivant son usage les traits qui peuvent donner une idée générale de la cruauté monstrueuse de Caius. Ce détail fait horreur. Il nous suffira, et c'est encore plus que nous ne souhaiterions, de raconter les faits circonstanciés en ce genre, et remarquables par une atrocité singulière.

La mort de Macron pourrait être regardée comme un supplice mérité, si elle eût été ordonnée par un autre que par le prince qui lui avait de si grandes obligations. J'ai peine à ajouter foi à ce que Philon témoigne touchant la cause de cette mort. Il dit que Macron s'attira la haine de Caius par la liberté de ses remontrances sur les excès auxquels il le voyait se porter. C'est penser bien honorablement d'un scélérat, qui pouvait être blessé des vices énormes de son maître, mais aux intérêts duquel il ne convenait pas que le prince fût vertueux. Il est bien plus naturel de soupçonner que Macron en élevant Caius à l'empire s'était promis de le gouverner, et de se faire une fortune pareille à celle de Séjan, peut-être avec les mêmes vues et les mêmes espérances. Son orgueil ambitieux, l'ingratitude de Caius, voilà sans doute la vraie origine de la chute de ce préfet du prétoire. Caius l'avait nommé à la préfecture d'Égypte : ce qui était, si je ne me trompe, un commencement de disgrâce déguisé sous une apparence de faveur. Car, si la préfecture d'Égypte avait quelque chose de plus brillant, et passait alors pour le comble des honneurs auxquels pût aspirer un chevalier, la charge de préfet des cohortes prétoriennes donnait un pouvoir bien plus solide. Nous sommes réduits à des conjectures, par la stérilité des mémoires qui nous sont restés. Ce qui est certain, c'est que Marron, accusé par Caius de plusieurs crimes, et de quelques-uns même de ceux qui leur étaient communs, fut contraint de se donner la mort, et son désastre entraîna la ruine de toute sa famille. Ennia sa femme fut punie par Caius des complaisances criminelles qu'elle avait eues pour lui, et ce prince était trop imbu des maximes de la tyrannie, pour épargner les enfants d'un père et d'une mère qu'il avait fait mourir.

Je ne trouve point dans nos auteurs la date précise des mauvais procédés de Caius par rapport à Antonia son aïeule, et de la mort de cette princesse qui en fut la suite ; et je place ici ces événements plutôt que sous la première année de Caius afin de ne les pas trop rapprocher des temps où il masquait encore ses vices sous de faux dehors de vertus. Antonia, fille de Marc-Antoine et d'Octavie, chérie d'Auguste son oncle, considérée de Tibère, fut d'abord extrêmement honorée, comme on l'a vu, par son petit-fils. Il lui devait en partie l'éducation,

ayant passé chez elle les trois ou quatre années qui s'écoulèrent depuis la mort de Livie jusqu'à ce que Tibère l'appela auprès de lui à Caprée.

Les respects qu'il rendit à son aïeule à son avènement à l'empire étaient forcés. Il changea tellement de conduite à cet égard, qu'Antonia lui ayant demandé un entretien particulier, il le lui refusa, et voulut que Macron y fût en tiers. Dans une occasion où elle crut devoir lui donner quelques avis, il s'emporta jusqu'à lui répondre avec menace : **Souvenez-vous que tout m'est permis, et contre tous sans distinction.** Il ne cessa de lui faire souffrir mille indignités, mille affronts, et hâta ainsi sa mort par le chagrin, si même il n'y employa pas le poison. Il ne fit rendre à sa mémoire aucun des honneurs qui lui étaient dus, et il poussa si loin l'oubli de toutes les bienséances, qu'il regarda tranquillement d'une salle où il était à table le bûcher qui consumait le corps de son aïeule.

Il ne respectait rien, et il se faisait un plaisir de diffamer ses ancêtres, comme si la honte n'en eût pas dû, si elle eût été réelle, retomber sur lui-même. Il ne voulait point passer pour petit-fils d'Agrippa, à cause de l'obscurité de la naissance de ce grand homme, qui avait possédé en un si haut degré la vraie noblesse, celle de la vertu et des talents, et il prétendait qu'Agrippine sa mère était le fruit de l'inceste d'Auguste avec Julie sa propre fille. Et non content d'imputer à un prince à qui il devait tant un crime affreux et abominable, il décriait les victoires remportées par lui à Actium et en Sicile, comme funestes à la république.

J'ai dit qu'il définissait Livie sa bisaïeule *un Ulysse en jupe*. Il l'attaqua même dans une lettre écrite au sénat du côté de la naissance, avançant qu'elle était issue d'un bourgeois de la petite ville de Fondi : reproche ridicule dans sa bouche, quand même il aurait été vrai. Mais il ne l'était pas, et Aufidius aïeul maternel de Livie avait exercé la magistrature dans Rome.

Ses excès à l'égard de ses sœurs sont mêlés de toutes les espèces de crimes et de folies. Nous avons vu quels extravagants témoignages d'affection et de tendresse il leur avait donnés au commencement de son empire. Il les aimait autrement qu'il ne convient à un frère. Et il ne s'en cachait point : en plein repas il leur faisait prendre alternativement à côté de lui la place que les débauchés assignaient à leurs maîtresses.

Mais ce fut pour Drusille qu'il porta le plus loin son attachement criminel et incestueux. On prétend qu'il l'avait déshonorée toute jeune, et dans le temps qu'ils étaient élevés ensemble chez Antonia leur aïeule. Depuis qu'il fut empereur, il rompit le mariage qu'elle avait contracté avec L. Cassius, et la tint dans son palais sur le pied d'épouse légitime : ce qui n'empêcha pas qu'il ne la mariât à M. Lepidus, qui était en société avec lui par les débauches les plus contraires à la nature. Quelle complication d'horreurs ! Dans la grande maladie qu'il eut, il la déclara héritière de ses biens patrimoniaux et de l'empire ; et la mort l'ayant enlevée à la fleur de son âge, vers le milieu de l'année où nous en sommes, ce ne fut point assez pour Caius de la combler de tous les honneurs qui peuvent convenir à une mortelle : il en fit une déesse. Temple, statues, prêtres, tout ce qui appartient au culte divin lui fut prodigué. Un sénateur nommé Livius Géminius attesta avec serment qu'il l'avait vue monter au ciel ; faisant contre lui-même et contre ses enfants les plus horribles imprécations, s'il ne disait pas la vérité, et se dévouant à la vengeance de tous les dieux, et nommément de celle qui venait d'être agrégée à leur nombre. Son adulation impie fut

récompensée par un million de sesterces<sup>1</sup>. Caius donna lui-même l'exemple d'honorer comme déesse celle qu'il avait rendue la plus criminelle des femmes ; et dans les occasions les plus solennelles, haranguant le peuple ou les soldats, il ne jurait que par la divinité de Drusille.

Sa douleur fut outrée et folle dans les premiers moments. Il s'enfuit précipitamment de Rome pendant la nuit : il traversa la Campanie en courant ; il passa à Syracuse, et revint ensuite avec une longue barbe et des cheveux négligés. Il ménageait pourtant à son amère tristesse une diversion bien digne de lui : c'était de jouer aux dés. Il fallut que l'on prît le deuil dans tout l'empire, et Philon le témoigné en particulier de la ville d'Alexandrie. Pendant ce deuil rembaras était cruel. La joie et la tristesse devenaient également criminelles. Dans le premier cas on était accusé de se réjouir de la mort de Drusille ; dans le second, de s'affliger de sa divinité. Tant il y avait de travers, de contradiction et d'inconséquence dans l'esprit de Caius.

Sa passion pour ses deux autres sœurs Agrippine et Julie ne fut pas si décidée, ni si constante. Il les traita même avec infamie, jusqu'à les prostituer à ses compagnons de débauche. Enfin il s'en dégoûta tout-à-fait, et les bannit, comme nous aurons lieu de le dire dans la suite.

Pour ne plus revenir à ce qui regarde ses honteux désordres, je dirai en un mot qu'il n'est sorte de débauche, si horrible qu'elle pût être, où il n'aimât à se plonger. L'adultère n'effrayait pas celui pour qui l'in, ceste était un jeu, et Suétone assure que presque aucune dame illustre de Rome ne se garantit de ses outrages tyranniques. Peut-être en aurait-il coûté la vie à qui eût osé résister. Mais elles ne le mirent pas dans le cas d'en venir à cette violence. Ce n'étaient plus ces anciennes Romaines qui se piquaient de se faire honneur par leur vertu, comme leurs maris d'acquérir de la gloire par la bravoure dans les armes. Le christianisme seul connaissait alors le prix de la chasteté.

Peu de temps après la mort de Drusille, il se maria à Lollia Paulina, qui fut sa troisième femme. Il avait épousé en premier lieu, comme on l'a vu, Claudia fille de Silanus, qui mourut avant qu'il parvînt à l'empire. Sa seconde femme fut Livia Orestilla, qu'il enleva à C. Pison le jour même de ses noces. Et il n'eut pas honte de se glorifier de cette violence, en faisant connaître au peuple par un placard affiché par son ordre, qu'il s'était marié comme Romulus et comme Auguste. Il ne garda Orestilla que peu de jours, au bout desquels il la répudia, et deux mois après il la relégua aussi bien que C. Pison, sous le prétexte vrai ou faux qu'ils s'étaient remis ensemble. Il n'y eut pas moins de témérité et de folie dans sa conduite à l'égard de Lollia Paulina. Elle était actuellement en Macédoine avec son mari Memmius Regulus, qui gouvernait cette province. Caius ayant entendu dire que la grand'mère de cette dame avait été très-belle, la mande sur-le-champ, et force Regulus non-seulement de la lui céder, mais de l'autoriser, comme s'il en eût été le père, à contracter mariage avec lui ; de la même manière que Tibérius Néron en avait usé, lorsque Livie épousa Auguste. Une épouse recherchée avec tant d'empressement n'en fut pas aimée avec plus de constance. Bientôt Caius la chassa, en lui défendant pour toujours la compagnie d'aucun homme.

L'année suivante il épousa Milonia Césonia, qui n'était ni belle ni jeune, et qui avait déjà trois enfants d'un autre mari ; mais elle possédait l'art de se faire

---

<sup>1</sup> Cent vingt-cinq mille livres = 204,580 fr. selon M. Letronne.

aimer par des grâces piquantes, et par un profond raffinement de corruption. Aussi la passion de Caius pour celle-ci fut-elle également forte et durable : elle seule fixa ce cœur volage et furieux. La chose parut si étonnante, qu'on ne crut pouvoir l'expliquer qu'en supposant que Césonia lui avait fait prendre un philtre, ou breuvage d'amour, qui fit plus d'effet qu'elle ne voulait, et qui altéra la raison du prince : en sorte qu'on la rendit responsable des fureurs auxquelles il se portait.

Il est constant qu'il y avait du dérangement dans l'esprit de Caius : on assure qu'il le sentait lui-même. Mais pour en trouver la cause, il n'est pas besoin de recourir à un accident singulier et extraordinaire. Dès son enfance il fut sujet à des accès d'épilepsie : dans la plus grande vigueur de rage, il lui prenait tout d'un coup des faiblesses qui l'empêchaient de pouvoir marcher ni se tenir debout. Il était tourmenté d'une insomnie continuelle, dormant à peine l'espace de trois heures, et même d'un mauvais sommeil, parmi des agitations violentes et des songes effrayants, et il passait la plus grande partie de la nuit à attendre avec impatience et à appeler par ses vœux le retour de la lumière et du jour, tantôt couché sur un lit de repos, tantôt se promenant à grands pas dans les vastes portiques de son palais. Ce sont là des preuves et des symptômes d'un cerveau malade, dont néanmoins le désordre peut encore avoir été augmenté par l'indiscrétion criminelle de Césonia.

Il l'avait aimée avant que de l'épouser, et le jour même de ses couches, il se déclara en même temps le mari de la mère et le père de l'enfant. C'était une fille qu'il nomma Julia Drusilla. Il la porta dans tous les temples des déesses ; il la mit sur les genoux de Minerve, à qui il la recommanda pour la nourrir et pour l'élever. Selon Josèphe, il la mit pareillement sur les genoux de Jupiter, prétendant que ce Dieu, aussi bien que lui, en était le père ; et il laissait à juger duquel des deux elle tirait une plus noble origine. Ce n'était pas pourtant qu'il eût aucun soupçon sur la naissance de sa fille. Il trouvait la preuve de la légitimité de cet enfant dans sa férocité, qui était si grande, que dès-lors elle cherchait à porter ses doigts et ses ongles sur le visage et dans les yeux des enfants qui jouaient avec elle.

Après avoir violé les droits les plus sacrés entre les hommes, il ne restait plus à Caius que d'outrager directement la divinité même par l'usurpation sacrilège du culte et des honneurs qui lui sont uniquement réservés ; et c'est ce qu'il fit avec tout l'emportement et toute la fureur dont était capable un caractère tel que le sien. Il se déclara sur ce point à l'occasion d'une dispute dont il fut témoin entre des rois qui étaient venus lui faire leur cour. Comme ces princes contestaient entre eux sur la prééminence et sur la dignité et la noblesse de leur sang, Caius s'écria tout d'un coup, en citant un vers d'Homère, **Un seul maître, un seul roi**<sup>1</sup> ; et peu s'en fallut qu'il ne prît sur-le-champ le diadème, et ne se fit proclamer roi de Rome. Pour parer ce coup, très-sensible aux Romains, qui de leur ancienne liberté ne conservaient guère que la haine pour le nom de roi, quelques gens sages lui représentèrent qu'il était bien au-dessus de tous les rois : et il prit le parti de se faire dieu.

Oubliant donc qu'il avait défendu au commencement de son empire qu'on lui érigeât aucune statue, il voulut avoir des temples, des prêtres, des sacrifices. Il commença par emprunter les noms de toutes les divinités que la superstition païenne reconnaissait, et il les imitait fort bien par ses crimes. En particulier son

---

<sup>1</sup> HOMÈRE, *Iliade*, II, 204.

incestueux commerce avec ses sœurs le rendait très-digne de se donner pour un autre Jupiter. Avec les noms de ces divinités il s'en appropriait tous les attributs et les ornements. Il était tantôt Bacchus ou Hercule, tantôt Junon, Diane ou Vénus. Quelquefois il paraissait dans un équipage efféminé, avec le tonneau et le thyrses ; d'autrefois il annonçait dans son air quelque chose de mâle et de robuste, revêtu d'une peau de lion et portant la massue. On le voyait sans barbe, et ensuite décoré d'une longue barbe d'or. Aujourd'hui c'était le trident, le lendemain c'était le foudre dont il se montrait armé. Vierge guerrière, le casque en tête et l'égide, sur la poitrine, il représentait Minerve ; et bientôt après, à l'aide d'une parure pleine de mollesse et qui ne respirait que la volupté, il devenait une Vénus. Et sous tous ces différents déguisements il recevait les vœux, les offrandes, les sacrifices convenables à chacune des divinités dont il jouait le personnage.

Dion rapporte qu'un bon Gaulois le voyant un jour donner ses audiences assis sur un trône élevé, et travesti en Jupiter Capitolin, se mit à rire. Caius l'appela : **Que te semble de moi ?** lui dit-il. **Vous me paraissez, quelque chose de bien risible.** Ce mot, que tout Romain tant soit peu distingué aurait payé de sa tête, fut négligé et demeura impuni dans la bouche d'un Gaulois, cordonnier de sa profession, qui ne fut pas jugé par Caius digne de sa colère.

Pour mieux figurer Jupiter, il avait des machines avec lesquelles il répondait au tonnerre par un bruit semblable, et lançait éclair contre éclair. Si le tonnerre tombait, il jetait une pierre contre le ciel, et criait à Jupiter : **Tue-moi, ou je te tue**<sup>1</sup>. Mais il fallait pour cela qu'il fût dans ses moments de courage. Car communément, dès qu'il entendait le tonnerre, il pâlisait, tremblait, s'enveloppait la tête ; et si le coup était fort, il allait se cacher sous son lit.

Une imagination singulière et bizarre le frappa : il voulut avoir des dieux pour portiers. Dans cette vue, il poussa et continua une aile de son palais du côté de la place publique jusqu'au temple de Castor et de Pollux, qu'il perça et dont il fit ainsi son vestibule ; et souvent il venait se placer entre les statues des deux frères divinisés, et interceptait par cette ruse les adorations qu'on leur adressait.

Le Capitole était le grand objet de son ambition. Il s'y fit d'abord construire une chambre ou chapelle pour être logé en commun avec Jupiter. Mais bientôt il se sentit piqué de n'occuper que le second rang, et il voulut avoir un temple pour lui seul. Il en fit bâtir un dans le palais ; et pour se procurer une statue digne de lui, il ordonna que l'on transportât à Rome celle de Jupiter Olympien, dont il se proposait d'ôter la tête pour meure la sienne en la place. Ce ne fut que la dernière année de son règne et de sa vie qu'il donna l'ordre dont nous parlons ici par anticipation. La superstition des peuples, qui révéraient infiniment cette statue, ouvrage admirable de Phidias, en fut alarmée. Les prêtres jouèrent d'adresse. On débita que le vaisseau destiné au transport de la statue avait été frappé de la foudre ; qu'elle ne s'était point laissé approcher, et que par des éclats de rire qui en étaient partis elle avait mis en fuite les ouvriers qui se préparaient à y mettre la main ; enfin que l'on ne pouvait entreprendre de la

---

<sup>1</sup> 'H μ' ἀνάειρ', ἢ ἐγὼ σέ.

(HOMÈRE, *Iliade*, XXIII, 724.)

Le sens du passage d'Homère est, **Enlève-moi, ou je t'enlève.** C'est Ajax qui, luttant contre Ulysse, lui porte ce défi. Caligula se regardait aussi comme un athlète luttant contre Jupiter. Comme cela aurait été peu clair en français, j'y ai substitué une idée voisine.

remuer sans l'exposer au danger d'être brisée. Memmius Regulus, gouverneur de Macédoine et d'Achaïe, rendit compte à Caius de ces obstacles, qui s'opposaient à l'exécution de ses volontés. Mais Caius était inflexible dans ce qu'il avait une fois résolu : il ne savait ce que c'était que d'écouter les remontrances ; et si la mort n'en eût délivré le genre humain, la liberté qu'osait prendre Regulus lui aurait probablement coûté la vie.

La statue de Jupiter Olympien demeura donc en place ; du reste, le plan de Caius eut son entier accomplissement. Il avait dans son temple une statue d'or qui le représentait au naturel, et que l'on prenait soin de vêtir tous les jours d'un habillement pareil à celui qu'il portait lui-même. On lui immolait des victimes choisies et recherchées, telles que des paons, des faisans, des pintades, et autres oiseaux rares et exquis. Il se fit un collège de prêtres, dont il mit Césonia sa femme, Claude son oncle, et tous les plus riches de Rome : et il leur fit acheter cet honneur dix millions de sesterces<sup>1</sup>, taxe énorme, et à laquelle Claude succombe ; en sorte que, ne pouvant payer le prix dont il avait fait sa soumission au fisc, il vit tous ses biens saisis et exposés en vente. Caius se mit lui-même à la tête du collège de ses prêtres, et il y associa son cheval, qui en était, dit M. de Tillemont, le plus digne personnage.

Ses folies pour ce cheval, qu'il nommait *Incitatus*, sont connues de tout le monde. Il lui avait construit une écurie de marbre, une auge d'ivoire ; il lui faisait porter des housses de pourpre et un collier de perles ; la veille du jour où Incitatus devait courir dans le cirque, afin qu'aucun bruit n'interrompît son sommeil, des soldats distribués dans tout le voisinage y établissaient le calme et la tranquillité. Ce n'est pas tout encore. Caius lui fit une maison, lui donna des domestiques, des meubles, une cuisine, afin que ceux qui seraient invités de sa part à manger pussent être bien reçus. Lui-même il l'invitait à sa table, lui présentait de l'orge dorée, et lui faisait boire du vin dans une coupe d'or où il avait bu le premier. Il jurait par le salut et par la fortune de son cheval, et l'on assure qu'il l'aurait nommé consul s'il n'eût été prévenu par la mort.

Ces extravagances passent visiblement la mesure de la sottise inséparable du vice ; elles prouvent une raison égarée. On ne sera point étonné qu'un prince qui se faisait le commensal de son cheval, se fit aussi le mari de la lune, qu'il appelait à grands cris lorsqu'il la voyait briller au ciel. On doit juger de même de ses entretiens secrets avec la statue de Jupiter, à qui il parlait à l'oreille, l'attaquant, répondant, tantôt d'un ton d'amitié et de bonne intelligence, tantôt d'un ton de colère. On l'entendit menacer son Jupiter en ces termes : **Je te bannirai dans une île de la Grèce**. Nous remettons à un autre lieu ce qui regarde la persécution à laquelle les Juifs se trouvèrent exposés en conséquence des folies impies et sacrilèges de Caius.

Pendant l'année d'où nous sommes partis, Vespasien, qui fut depuis empereur, était édile, et en cette qualité chargé de la police de la ville et du soin d'entretenir la propreté des rues. Caius y ayant trouvé de la boue, la fit jeter sur la robe de Vespasien. Cette aventure fut regardée, après qu'il fut parvenu à l'empire, comme un présage de la grandeur à laquelle il était destiné. On jugea que l'action de Caius prédisait à Vespasien qu'il lui appartiendrait un jour de rendre à la ville son lustre terni par les désordres des factions, comme par une fange ignominieuse ; exemple mémorable du ridicule des interprétations arbitraires et adaptées après coup aux événements.

---

<sup>1</sup> Douze cent cinquante mille livres = 2.045.800 fr. selon M. Letronne.



Caius se fit nommer consul par le peuple pour l'année suivante avec Apronius.

CAIUS AUGUSTUS II. - L. APRONIUS CAESIANUS. AN R. 790. DE J.-C.

39.

Il ne tint ce consulat que trente jours ; et néanmoins il donna un exercice de six mois à son collègue. Lorsqu'il prit possession de la charge et lorsqu'il en sortit, il prêta, comme les autres, les serments usités en pareils cas, montant à cet effet sur la tribune aux harangues, selon ce qui s'était pratiqué durant le gouvernement républicain. C'est là tout le bien que nous aurons à dire de lui pendant le cours de cette année. Du reste, nous ne trouvons que caprices insensés, ou que traits d'une cruauté sanguinaire, qu'allumait encore en lui l'avidité des dépouilles, et l'indigence à laquelle l'avait réduit sa mauvaise économie.

Il avait dissipé, comme je l'ai dit, les trésors immenses que Tibère laissa en mourant ; et il n'y a pas lieu de s'en étonner, si aux dépenses énormes des jeux et des spectacles, dont nous avons parlé, on ajoute toutes les extravagances d'un esprit dérangé, qui toujours en délire forme les projets les plus frénétiques, et met sa gloire à les remplir. Il disait *qu'il fallait ou être modeste dans sa dépense, ou être César* ; et mesurant ainsi sa grandeur sur l'excès monstrueux des caprices qu'il aurait pu satisfaire, tout ce qu'il imaginait de plus étrange et de plus outré était ce qui le charmait davantage : parfums d'un grand prix prodigués sans aucun ménagement, perles précieuses dissoutes dans du vinaigre pour être ensuite avalées, tables couvertes de pains et de viandes d'or, sommes considérables jetées pendant plusieurs jours de suite au peuple et livrées au pillage. Il dépensa en un seul repas dix millions de sesterces, qui reviennent à douze cent cinquante mille livres de notre monnaie. Il construisit des vaisseaux de bois de cèdre, dont les poupes étaient enrichies de pierreries, et les voiles teintes en diverses couleurs, avec des bains, des portiques, des salles à manger très-spacieuses, et, ce qui est singulier, des vignes et des arbres fruitiers. L'usage de ces vaisseaux était de le promener le long des côtes de la Campanie. Dans les maisons de plaisance qu'il bâtit en grand nombre pour son amusement, la difficulté avait pour lui des attrait ; et lui dire qu'une entreprise était impossible, c'était lui en inspirer le désir. Il exécuta en effet des ouvrages surprenants : môles jetés en avant dans une mer profonde et en temps orageux, grandes masses de rocher rasées, vallons exhausés au niveau des montagnes, sommets de montagnes aplanis ; le tout avec une diligence incroyable, parce qu'il y allait de la vie pour les entrepreneurs à manquer d'un instant le terme prescrit.

Ce même goût pour l'extraordinaire et le merveilleux lui fit naître la pensée de percer l'isthme de Corinthe, de bâtir une ville sur le sommet des Alpes, de rétablir à Samos le palais de Polycrate, et autres projets pareils, qui avaient beaucoup d'éclat avec peu d'utilité. Suétone ne cite qu'un seul ouvrage vraiment utile qui ait été entrepris par ce prince, c'est un aqueduc, qu'il laissa imparfait. Josèphe parle d'un port qu'il voulait faire près de Rhège, pour recevoir les vaisseaux qui apportaient le blé d'Alexandrie. C'était un dessein avantageux et bien entendu, mais qui n'eut point d'exécution. Il procura pourtant à Rome une décoration réelle en y transportant d'Égypte à grands frais un obélisque, que l'on y voit encore aujourd'hui dans la place de Saint-Pierre. Les obélisques étaient chez les Égyptiens des monuments religieux et consacrés au soleil ; peut-être Caius voulait-il faire servir celui dont je parle au culte sacrilège qu'il exigeait pour

lui-même. Le pape Sixte-Quint en a fait un plus saint usage, en le dédiant à la croix par laquelle nous avons été rachetés.

Caius ayant épuisé le trésor par ses dépenses insensées, chercha dans les rapines et dans la cruauté le remède au mauvais état de ses finances. Il exerça toutes sortes d'avaries et de vexations, soit à l'égard du public, soit contre les particuliers. Il établit des impôts excessifs et inouïs, qu'il faisait lever par les tribuns et les centurions des cohortes prétoriennes. Nul homme qui en fût exempt ; nulle chose qui ne payât quelque droit. Les procès, les gains des portefaix, ceux des femmes prostituées. les mariages même étaient soumis à des taxes.

Une circonstance tout-à-fait étrange de l'établissement de ces impôts, c'est qu'il les faisait lever sans publication préalable. L'ignorance produisait nécessairement une infinité de contraventions qui étaient punies par confiscation ou par amendes. Enfin néanmoins, forcé par les cris de la multitude, Caius fit afficher son ordonnance, mais en lieu si incommode et en caractères si menus, que personne ne pouvait la lire.

Une ruse si basse était digne d'un prince qui trompait au jeu. Mais que dire et que penser d'un lieu de prostitution établi dans son palais pour tirer le produit de cet infâme commerce ? Caius outrait tous les vices : il aimait l'argent à la fureur, jusqu'à marcher pieds nus et se rouler sur les monceaux d'or et d'argent qu'il avait amassés par ses rapines.

La folie, l'indécence, l'injustice des procédés de Caius ne s'imaginent point. Tout ce que l'on peut faire, c'est d'y ajouter foi sur le témoignage des graves historiens qui nous en ont transmis la mémoire. Ainsi, par exemple, il mit très-communément en usage un expédient que l'on ne devinerait pas dans un empereur romain pour faire de l'argent ; ce fut de se constituer marchand de toutes sortes de choses, et de vendre à un prix exorbitant. On achetait forcément et à regret ; et souvent des citoyens illustres, qui craignaient que leurs richesses n'irritassent la cruelle avidité du prince, perdaient à dessein par des marchés ruineux de cette espèce une partie de leur bien, pour pouvoir conserver l'autre avec leur vie.

Il se passait quelquefois dans ces ventes des scènes que l'on pourrait appeler comiques, si elles n'avaient eu des effets trop sérieux. Un jour que Caius vendait des gladiateurs, mettant lui-même l'enchère, un ancien préteur, nommé Aponius Saturninus, qui était présent à la vente, s'endormit de façon que sa tête tombait souvent en avant. Caius, s'en étant aperçu, ordonna au crieur de faire attention à ce sénateur, qui par de fréquents mouvements de tête témoignait vouloir enchérir. Ce petit jeu fut poussé loin ; et enfin Aponius, en s'éveillant, fut bien étonné de voir qu'on lui adjugeait treize gladiateurs pour neuf millions de sesterces<sup>1</sup>, qu'il lui fallut payer. On peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'il doit être mis au nombre de ceux que Suétone assure s'être fait ouvrir les veines, dans le désespoir où les réduisaient de pareilles aventures, qui ruinaient entièrement leur fortune.

Durant le séjour que Caius fit en Gaule à l'occasion dont il sera parlé dans la suite, il arriva qu'un Gaulois, pour être admis à souper avec l'empereur, donna deux cent mille sesterces aux officiers chargés du soin des invitations. Caius le sut, et ne fut pas fâché d'apprendre que l'on estimât si cher l'honneur de manger

---

<sup>1</sup> Onze cent vingt-cinq mille livres = 1.841.220 fr. selon M. Letronne.

avec lui. Le lendemain, dans une vente qu'il faisait et à laquelle assista ce même Gaulois, il lui fit adjuger une bagatelle pour le prix de deux cent mille sesterces en lui disant : **Vous souperez avec l'empereur, et invité par lui-même.**

Les chicanes que Caius suscitait à toutes sortes de personnes pour extorquer de l'argent sont infinies. Il abrogeait les privilèges accordés par ses prédécesseurs pour les faire acheter de nouveau. Il accusait d'avoir donné de fausses déclarations de leurs biens ceux qui s'étaient enrichis depuis le dernier cens, et il leur faisait porter la peine de ce prétendu crime, qui était la confiscation. Il envahissait les testaments sur le plus léger prétexte. Ainsi il fit ordonner par le sénat que tous ceux qui avaient eu dessein de faire quelque legs à Tibère fussent obligés de laisser les mêmes sommes à Caius. Ce décret contenait une clause remarquable, et qui prouve bien qu'une si violente tyrannie n'anéantissait pas la constitution républicaine de l'état. Comme la loi Papia Poppea annulait toute disposition testamentaire faite au profit de ceux qui n'avaient ni femme ni enfants, et que Caius était actuellement dans le cas, le sénat donna au prince une dispense de la loi<sup>1</sup>.

Caius s'appropriait aussi les successions des gens de guerre, et cassa, comme infectés du vice d'ingratitude, les testaments de tous les anciens centurions qui, depuis le triomphe de Germanicus son père, n'avaient point fait l'empereur leur héritier. Il voulait être, à proprement parler, l'héritier universel de tous les citoyens ; et pour s'emparer d'une succession, il lui suffisait qu'il se trouvât quelqu'un qui dît que le mort avait voulu laisser son bien à César. Il prenait soin de s'allier lui-même à toutes les familles riches par des adoptions badines ; et employant un style de prétendues caresses, il appelait les personnes dont il voulait envahir les biens ses père et mère ou grand-père et grand-mère, selon leur âge. Alors il fallait que ces personnes le missent sur leur testament ; et si elles continuaient de vivre, il les accusait de se moquer de lui, et il en est plusieurs à qui il envoya des pâtisseries ou confitures empoisonnées.

Nous avons parlé sous Tibère des vexations exercées par Corbulon contre ceux qui étaient chargés de l'entretien et de la réparation des grands chemins. Caius renouvela ces recherches par l'entremise du même Corbulon, qui le servit trop bien pour le repos du public et pour son propre honneur. Les possessions des vivants, les successions des morts qui avaient eu part de quelque façon que ce pût être à l'entreprise des chemins, furent soumises à des taxes également injustes et onéreuses. Corbulon reçut de Caius pour récompense le consulat. Mais sous Claude il eut le désagrément de voir cassées les procédures faites à sa poursuite, et ceux qu'il avait injustement condamnés furent dédommagés.

On voit que la plupart des moyens qu'employait Caius pour avoir de l'argent étaient sujets à des litiges, et supposaient souvent quelque procédure. Il s'en rendait le seul juge ; et avant que de prendre séance pour connaître de ces sortes d'affaires, il déterminait la somme à laquelle il prétendait faire monter le produit de son audience, et il ne se levait point qu'il n'eût son compte. Il ne lui fallait pas pour cela un long temps ; les délais ne lui convenaient pas ; et un jour il condamna par un seul jugement quarante accusés de divers crimes. Après ce bel exploit, il alla tout glorieux trouver Césonia, à laquelle il se vanta de la somme considérable qu'il avait gagnée pendant qu'elle faisait sa méridienne.

---

<sup>1</sup> Le fait dont il est question doit par conséquent être arrivé avant le mariage de Caius avec Césonia, et dans l'intervalle de quelqu'un des précédents.

Quelquefois il ne cherchait pas même ces ombres légères de formalités. Un jour qu'il jouait aux dés, il se leva brusquement, chargeant son voisin de jouer en sa place ; et s'étant avancé dans le vestibule, il fit arrêter deux riches chevaliers romains qui passaient par hasard, confisqua leurs biens, et revint ensuite à son jeu en disant qu'il n'avait jamais eu le dé plus favorable.

Ce trait nous est raconté par Suétone. Dion en rapporte un tout semblable du temps où Caius était dans les Gaules, et ce dernier est encore plus atroce. II jouait, et l'argent lui manquant, il se fit apporter le registre public qui contenait tous les noms des habitants des Gaules et l'estimation de leurs biens. Il condamna à mort un nombre de Gaulois des plus riches, et dit ensuite à ceux qui jouaient avec lui : **Vous me faites pitié. Vous vous battez longtemps pour une petite quantité de sesterces ; et moi je viens d'en gagner en un instant six cents millions**<sup>1</sup>.

Les accusations pour cause de prétendus crimes de lèse-majesté étaient l'invention la plus commode pour livrer à la merci des empereurs et les personnes et les biens de tout ce qu'il y avait de plus illustre dans Rome. Calas avait aboli ces odieuses poursuites lorsqu'il croyait avoir besoin de se concilier l'amour de la nation. Il les rétablit pendant l'année de son second consulat, et avec un éclat qui répandit la terreur et la consternation dans toute la ville.

Il fit dans le sénat un grand éloge de Tibère, lui qui jusque-là avait toujours pris plaisir et à le décrier lui-même, et à entendre les autres en dire toute sorte de mal. Il prétendit que les sénateurs étaient coupables de s'être donné une telle liberté. **Car pour moi, qui suis empereur, disait-il, cela m'est permis. Mais à vous, c'est un attentat qui viole le respect que vous devez à la mémoire de celui qui a été votre chef et votre prince.** Il leur prouva qu'ils étaient d'autant plus en faute, que tous ils avaient pris part, ou comme accusateurs, ou comme témoins, ou comme juges, aux cruautés qu'ils reprochaient à Tibère. Il leur mit devant les yeux l'inconséquence de leur conduite, en ce qu'ils avaient loué ce prince vivant, et le blâmaient après sa mort. **C'est ainsi, ajoutait-il, que vous avez enflé et gâté Séjan par vos flatteries, et qu'ensuite vous l'avez tué. Je comprends ce que cette inégalité dans vos jugements m'annonce par rapport à moi-même ; et je vois que je n'ai rien de bon à attendre de vous.**

Il introduisit ensuite Tibère, qui lui adressait la parole, et qui approuvait son discours en ces termes : **Rien n'est mieux dit que ce que vous avez dit, Caius : rien n'est plus vrai. Ainsi n'aimez aucun de ces hommes-là, n'en épargnez aucun. Car tous vous haïssent, tous souhaitent votre mort ; et s'ils le peuvent, ils vous tueront. Ne songez donc à leur faire aucun bien ; et s'ils murmurent contre vous, ne vous en embarrassez pas ; mais que votre plaisir et le soin de votre sûreté soient votre unique objet, et la seule règle de justice que vous connaissiez. En suivant ces maximes, vous ne souffrirez aucun mal, vous jouirez de tous les agréments possibles, et de plus ils vous honoreront et respecteront, soit de gré, soit de force. Au lieu que si vous embrassez le plan contraire, vous n'en tirerez aucune utilité réelle, et il ne vous en reviendra qu'une gloire vaine, accompagnée d'embûches sous lesquelles vous succomberez et qui vous feront périr misérablement. Aucun de ces hommes n'obéit volontiers. Ils font leur cour au plus fort tant qu'ils le craignent : s'ils croient pouvoir le mépriser impunément, ils ne manquent pas l'occasion de se venger. On voit que Machiavel n'est pas le premier auteur de cette politique détestable qui n'établit la sûreté du prince que**

---

<sup>1</sup> Soixante et quinze millions de livres = 122.748.000 fr. selon M. Letronne.

sur l'oppression des peuples, et qui aux liens de l'affection et du devoir substitue la terreur et la violence, et conséquemment une inimitié réciproque et implacable.

Après que Caius eut débité ces maximes tyranniques, afin qu'on ne crût pas qu'elles lui fussent échappées par un mouvement subit et passager, il ordonna que le discours qu'il venait de prononcer fût gravé sur une colonne d'airain ; il rétablit l'action de lèse-majesté, et sortit enfin brusquement du sénat, et même de la ville, pour se retirer dans un faubourg.

On peut juger dans quel saisissement il laissa le sénat. Personne n'osa ouvrir la bouche, ni proférer une seule parole. Les sénateurs se séparèrent et allèrent répandre dans la ville la nouvelle de ce terrible discours, qui rendait tout le monde coupable. Car il n'était aucun citoyen qui n'eût mal parlé de Tibère.

Le lendemain le sénat se rassembla et embrassa la ressource des faibles, tâchant de désarmer par la flatterie la férocité d'un prince inhumain. On donna à Caius les éloges qu'il méritait le moins, et qu'il aurait dû prendre pour des reproches s'il n'eût pas été aveuglé par l'orgueil ; on le loua comme ami du vrai, comme plein de douceur. Les sénateurs se reconnaissaient redevables à sa bonté de n'avoir point perdu la vie. Ils ordonnèrent que l'on sacrifierait à sa clémence tous les ans à pareil jour que celui où il avait lu le discours qui les avait instruits de leur devoir. Statue d'or, pompe solennelle, hymnes en son honneur, tout lui fut prodigué. Enfin on lui décerna le petit triomphe, comme s'il eût vaincu des ennemis de la république.

Toutes les bassesses du sénat furent de peu d'utilité. La cruauté de Caius, aiguillonnée encore par le besoin et l'amour de l'argent, se porta aux plus grands excès. Il condamna lui-même, ou fit condamner par le sénat à mort, un très-grand nombre d'illustres personnages, dont les noms furent affichés publiquement par son ordre, comme s'il eût appréhendé que les exploits de sa tyrannie ne fussent pas assez connus. Dion n'a point voulu lasser son lecteur par un trop long détail sur ces exécutions sanglantes, et nous abrégeons encore son récit. Mais nous ne devons pas omettre Junius Priscus actuellement préteur, qui, après avoir été mis à mort, ne s'étant pas trouvé fort riche, donna lieu à ce mot insultant de Caius : [Celui-ci m'a trompé ; il ne paie point sa mort, il pouvait vivre.](#)

Domitius Afer, célèbre par son éloquence, courut alors un extrême danger, et n'échappa que par un trait d'esprit adroitement proportionné aux circonstances. Nous avons vu sous Tibère qu'il s'était prêté à la mauvaise volonté de Séjan contre la maison de Germanicus, et qu'il avait accusé Claudia Pulchra, parente d'Agrippine. C'était un grief qu'avait contre lui Caius. Mais son grand crime était d'être le premier orateur de son siècle. Car Caius se piquait d'éloquence, et ce n'était pas tout-à-fait sans quelque fondement : surtout quand il avait à parler contre quelqu'un, les pensées et les expressions se présentaient à son esprit avec abondance ; il y joignait le ton, le geste, et les mouvements. Son caractère le portait à la véhémence : et par une suite naturelle il méprisait beaucoup les ornements recherchés, et les pointes, qui commençaient à se mettre en vogue. Il définissait le style de Sénèque, qui avait bien des admirateurs, un ciment sans chaux, c'est-à-dire, un style décousu, haché, et dont les menues parcelles ne formaient point un tout. Mais la réputation d'Afer lui faisait ombrage : et il saisit, pour le perdre, le prétexte auquel il était le moins possible de s'attendre.

Afer avait prétendu lui faire sa cour en lui dressant une statue dont l'inscription portait que Caius à l'âge de vingt-sept ans avait été deux fois consul. Ce prince plein de travers prit cette inscription pour une censure qui lui reprochait sa jeunesse, et le violement des anciennes lois par rapport à l'âge prescrit pour le consulat ; et sur ce fondement il déféra Mer au sénat, et prononça contre lui une violente invective, qu'il avait bien travaillée. C'en était fait de l'accusé, s'il eût entrepris de répondre et d'entrer en lice. Tout au contraire, il feignit d'être pénétré d'admiration pour un discours aussi éloquent que celui de Caius. Comme s'il eût été simple auditeur et non partie intéressée, il en faisait l'analyse avec un air de satisfaction, il en relevait toutes les parties et tous les traits par les louanges les plus énergiques. Et ayant reçu ordre de se défendre, il se prosterna par terre, disant qu'il n'avait rien à répliquer, qu'il était convaincu, et qu'il craignait encore plus dans Caius l'orateur que le prince. La vanité de Caius fut satisfaite ; il crut avoir triomphé par son éloquence du plus grand des orateurs ; et comme il passait sans milieu d'une extrémité à l'autre, Afer, au moyen de cet artifice, aidé du crédit de Calliste affranchi de l'empereur, à qui il avait eu soin de se rendre agréable, non-seulement fut absous, mais récompensé, et élevé sur-le-champ au consulat.

Calliste, qui était fort considéré de son patron, osa quelque temps après se plaindre à lui de ce qu'il avait mis Afer en péril. [Que dis-tu là ?](#) répondit Caius. [Aurais-tu voulu que je perdisse un si beau discours ?](#)

Pour donner le consulat à Afer, il rendit la place vacante par une de ces brusques incartades qui lui étaient ordinaires. Les consuls lui avaient déplu parce qu'ils n'avaient point indiqué des fêtes pour le jour de sa naissance, croyant que Caius serait content des courses dans le cirque et des combats de bêtes ordonnés par les préteurs. Il n'éclata pas néanmoins dans le moment, et attendit le temps des jeux qui se célébraient tous les ans pour la bataille d'Actium. [Je trouverai ici les consuls certainement en faute](#), dit-il à ses confidents. [Car Auguste et Antoine sont l'un et l'autre mes bisaïeux. Ainsi j'aurai droit de me tenir offensé, soit que l'on ordonne des réjouissances pour la défaite d'Antoine, soit que l'on n'en ordonne point pour la victoire d'Auguste.](#) Les consuls ayant suivi la coutume et indiqué les jeux, Caius, armé du beau raisonnement que je viens de rapporter, les destitua ignominieusement, et fit briser leurs faisceaux. L'un des deux fut si piqué de cet affront, qu'il en mourut de chagrin. C'est ainsi que Domitius Afer devint consul.

Puisque j'ai eu occasion de parler de la jalousie de Caius contre la grande réputation qu'Afer s'était acquise par son éloquence, j'ajouterai ici que l'un des vices de ce prince était d'être souverainement envieux dans tous les genres, et par rapport à toute sorte de personnes. Quoiqu'il méprisât Sénèque, comme je l'ai dit, cependant, blessé du succès qu'avait eu un de ses plaidoyers dans le sénat, peu s'en fallut qu'il ne le fit mourir ; et il ne se désista de ce dessein que parce qu'on lui persuada que celui dont il ordonnait la mort périrait bientôt, sans que la violence s'en mêlât, par une maladie de langueur.

La gloire même de ceux que la mort a soustraits à Sue'. l'envie ne laissait pas de l'offusquer et de lui être à charge. Il eut la pensée d'ôter de toutes les bibliothèques les ouvrages de Tite-Live et de Virgile. Il n'est pas jusqu'à Homère qu'il n'attaquât, et dont il ne souhaitât de détruire les poésies, demandant pourquoi il n'aurait pas la même liberté et les mêmes droits que Platon, qui avait banni ce poète de sa république.

Il n'était pas plus favorable aux jurisconsultes qu'aux poètes et aux orateurs ; et il se vanta plusieurs fois d'abolir entièrement l'usage de la jurisprudence, qui florissait dans Rome avec un très-grand éclat : projet digne d'un prince qui renversant toutes les lois devait haïr une étude destinée à les interpréter et à en inspirer l'amour et le respect.

Les statues des hommes illustres protégées par Auguste et rassemblées par ce judicieux prince dans le Champ-de-Mars, éprouvèrent la malignité de Caius. Il les renversa toutes, et défendit qu'à l'avenir on en érigeât aucune sans sa permission.

Il dépouilla les anciennes familles des symboles qui les distinguaient, et qui leur servaient comme de titres de noblesse. Il interdit aux Torquatus<sup>1</sup> le hausse-col, aux Cincinnatus les cheveux frisés en boucles, aux Pompées le surnom de Grand.

Tout éclat, même celui des habillements, offensait ses yeux malades, et lui rendait les personnes odieuses. Il avait mandé à Rome Ptolémée son cousin, fils de Juba roi de Mauritanie et de Sélène fille d'Antoine et de Cléopâtre. Il le reçut d'abord très-bien. Mais dans un spectacle Ptolémée ayant malheureusement attiré les regards sur lui par le brillant de la pourpre dont il était vêtu, Caius en conçut de la jalousie, commença par le reléguer, et ensuite le fit mourir.

Enfin sa basse envie ne distinguait aucune condition, et s'acharnait jusque sur les hommes d'un rang médiocre, ou même obscur, s'ils possédaient quelque avantage du corps ou de la fortune, en un mot quelque chose que ce pût être qui les rendît remarquables. Un certain Proculus, fils d'un ancien capitaine, était d'une taille presque colossale, et en même temps très-bien fait de sa personne. Caius le voyant à un combat de gladiateurs, le força subitement de descendre des sièges pour combattre lui-même sur l'arène contre deux gladiateurs qu'il lui opposa successivement ; et n'ayant pu réussir à le faire périr dans ces deux combats, dont Proculus sortit victorieux, il ordonna qu'on à chargeât de chaînes, qu'on le promenât par toute la ville pour être donné en spectacle, après quoi il le fit égorger.

Le temple de Diane Aricine est fameux par la singularité du rite qui s'y observait. Le prêtre de ce temple, qui portait aussi le titre de roi, devait être un esclave fugitif qui eût tué son prédécesseur. Ce prétendu roi passait sa vie dans des transes continuelles, parce qu'il savait que sa place était proposée en prix à quiconque l'assassinerait : et l'on juge bien que chaque règne était communément fort court. Celui qui exerçait cette misérable royauté du temps de Caius, en jouissant déjà depuis un assez grand nombre d'années, parut trop heureux à ce prince, qui aposta un adversaire plus fort que lui pour le tuer.

Un gladiateur, du nombre de ceux qui combattaient de dessus un char accompagnés d'un esclave qui leur servait en même temps de second et de cocher, donna un jour en plein spectacle la liberté à celui du ministère duquel il s'aidait, et qui avait très-bien fait son devoir. En conséquence le peuple accoutumé à se passionner follement pour tout ce qui appartenait aux jeux,

---

<sup>1</sup> Voyez dans l'*Histoire Romaine*, l. VIII, § 1, l'origine du surnom de *Torquatus* porté par les Manlius. Celui de *Cincinnatus* était propre aux Quintius, et a été rendu bien fameux par cet illustre dictateur tiré de la charrue. *Cincinnus* signifie boucle de cheveux. Apparemment le premier des Quintius qui fut appelé *Cincinnatus* avait les cheveux naturellement frisés en boucles. Le nom et la chose s'étaient perpétués dans cette famille jusqu'au temps de Caligula.

battit des mains et applaudit. Il n'en fallut pas davantage pour irriter la frénétique jalousie de Caius. Il se lève, descend précipitamment les degrés, et s'enfuit en criant **que c'était une chose indigne, que le premier peuple de l'univers rendît plus d'honneur pour un objet frivole à un gladiateur, qu'à son empereur qui était présent.**

S'il portait envie aux derniers des hommes, il se faisait par le même principe un plaisir malin de fouler aux pieds tout ce qu'il y avait de plus grand. Il souffrit que des sénateurs qui avaient passé par les plus hautes dignités remplissent à son égard des ministères d'esclaves<sup>1</sup> ; qu'ils courussent vêtus de leurs toges à côté de son char dans un espace de plusieurs milles ; que dans ses repas ils se tintent debout, la serviette sur le bras, aux pieds du lit sur lequel il était couché. Nous avons vu avec quelle indignité il déposa les deux consuls sans aucune autre raison que son caprice. Au lieu de permettre que les grands le baisassent à la bouche, comme c'était l'usage, il leur donna souvent à baiser ou la main, ou même le pied, quelquefois par une vanité puérile, et pour montrer les pierreries dont sa chaussure était couverte.

Il faut avouer à sa décharge que la bassesse des sénateurs pouvait contribuer beaucoup à nourrir son arrogance. Leur adulation allait jusqu'à la plus servile indignité, comme on l'a sans doute observé dans ce que j'ai raconté jusqu'ici. Je puis encore en citer pour exemple la conduite de L. Vitellius, le plus insigne et le plus déterminé flatteur qui fut jamais.

Cet homme plein d'esprit et de mérite, qui s'était fort bien acquitté du gouvernement de Syrie, et qui avait terminé la guerre avec les Parthes par un traité honorable aux Romains, de retour à Rome, conçut tout d'un coup que sa gloire le mettait en péril, qu'il avait trop bien servi son prince pour n'en être pas redouté, et que l'envie et la crainte se réunissaient contre lui dans le cœur de Caius. Il résolut d'acheter sa sûreté aux dépens de son honneur, et de sauver sa vie en se rendant méprisable. Ainsi lorsqu'il parut devant Caius, il se jeta à ses pieds, il s'humilia, il pleura ; et connaissant la folie qu'avait ce prince de vouloir passer pour Dieu, il donna l'exemple de l'adorer selon toutes les cérémonies du culte des païens. Par cette impie et misérable adulation il apaisa le tyran farouche qu'il craignait, mais il se couvrit d'une ignominie éternelle. Il devint ami de Caius, et conserva cette flétrissante et périlleuse amitié par les voies par lesquelles il l'avait acquise. Caius, dont une des extravagances était de se dire mari de la Lune, lui demanda un jour s'il ne les avait pas vus ensemble. Vitellius baissa les yeux, et répondit : **Seigneur, vous autres dieux, vous n'êtes visibles qu'aux dieux. Les regards des faibles mortels ne peuvent s'élever jusqu'à vous.** Nous le verrons continuer sous le règne suivant un métier qui lui avait si bien réussi, et par ses basses complaisances non-seulement pour Claude, mais pour Messaline, pour Agrippine, et pour d'orgueilleux affranchis, mériter des honneurs et une puissance dont il aurait dû rougir, s'il lui fût resté quelque sentiment de noblesse et de vertu.

On pourrait donc partager le blâme de l'orgueil insensé de Caius entre lui et les flatteurs, s'il ne l'eût poussé jusqu'à une cruauté monstrueuse, qui le portait à se jouer de la vie des hommes, et à mettre son plaisir dans le mal que souffraient ses semblables. C'était pour lui un passe-temps amusant de faire déchirer des innocents à coups de fouet, et de les tourmenter par tous les supplices de la

---

<sup>1</sup> Les empereurs romains ont toujours été servis par leurs esclaves, et non point par les grands de l'empire, comme il est d'usage pour nos rois.



question. Il ne traita pas seulement ainsi son chanteur favori, nommé Apelle, en qui il louait la douceur de la voix dans les plaintes mêmes que lui arrachait la douleur, mais Sex. Papinius, fils d'un consulaire, Beliénus Bassus son questeur, et d'autres sénateurs et chevaliers, à plusieurs desquels il fit ensuite trancher la tête aux flambeaux en se promenant dans ses jardins. Souvent, pendant qu'il était à table, comme les autres se donnent le plaisir de la musique, lui, il se donnait celui de faire appliquer des accusés à la question, ou décoller des prisonniers par la main d'un soldat exercé à couper adroitement les têtes. Il désira un jour de voir mettre en pièces et déchirer en morceaux un sénateur tout vivant. Pour cela il aposta des misérables, qui, lorsque celui qui leur était désigné entrant au sénat, se jetèrent sur lui en le traitant d'ennemi public, le percèrent à coups de stylet, et le livrèrent ensuite à d'autres, qui lui arrachèrent tous les membres ; et Caius ne fut point satisfait, qu'il n'eût vu les entrailles de cet infortuné traînées dans les rues et amassées en un tas sous ses yeux.

Le seul récit de ces barbaries fait horreur, et j'épargne au lecteur plusieurs autres faits semblables que l'on peut trouver dans Suétone et dans Sénèque. Mais il ne m'est pas permis d'omettre certains mots de Caius, qui, sans effrayer l'imagination par des spectacles sanglants, ne découvrent pas moins l'atrocité de son caractère. Tous les dix jours il arrêtait le rôle des prisonniers qu'il condamnait à mort, et il appelait cela apurer ses comptes. Il voulait que ceux qu'il faisait exécuter fussent percés, et, si j'ose m'exprimer ainsi, lardés à petit coups redoublés, et son mot ordinaire était : **Frappe de façon qu'il se sente mourir**. Un ancien préteur étant allé avec permission de l'empereur dans l'île d'Anticyre, pour y prendre l'hellébore, et demandant à plusieurs reprises la prolongation de son congé, Caius ordonna qu'on le tuât, en disant **que la saignée était nécessaire à un homme à qui un si long usage de l'hellébore ne suffisait pas**. Souvent après avoir fait mourir les enfants, il envoyait égorger sur-le-champ les pères, pour les délivrer, disait-il, d'un deuil amer qui leur rendrait la vie dure. Dans un grand repas, dont étaient les deux consuls, il se mit tout d'un coup à rire à gorge déployée. Les consuls lui demandèrent le plus respectueusement qu'il leur fut possible ce qui lui inspirait ce mouvement subit de gaieté. **Je pensais**, répondit-il, **que d'un clin d'œil je puis vous faire massacrer l'un et l'autre**. Ses douceurs ordinaires pour les femmes qu'il aimait, étaient de leur dire en les caressant : **Une si belle tête sera abattue dès que je le voudrai**. Et étonné lui-même de la vivacité et de la constance de son amour pour Césonia, il disait souvent **qu'il l'appliquerait à la question, pour savoir d'elle ce qui la rendait si aimable**.

Non content de faire périr en détail un si prodigieux nombre de particuliers, il témoignait souhaiter quelqu'une de ces calamités générales qui emportent plusieurs milliers d'hommes à la fois. Il observait que le règne d'Auguste était marqué par la défaite de Varus, celui de Tibère par la chute de l'amphithéâtre de Fidènes ; et il se plaignait qu'aucun désastre pareil ne rendît le sien mémorable. Il n'avait pas à craindre que l'horreur qu'il inspirait pour sa personne permit jamais d'oublier un monstre tel que lui. Il imitait, autant qu'il était en lui, les grandes calamités qui manquaient à son temps. Ainsi il amena de dessein prémédité la famine, en fermant les greniers publics. Se tenant offensé par la multitude, en ce que dans les jeux du cirque elle prenait parti contre la faction<sup>1</sup> verte qu'il favorisait, et encore parce que dans ses acclamations elle l'avait

---

<sup>1</sup> Ceux qui couraient dans le cirque étaient partagés en factions distinguées par les couleurs. Elles étaient au nombre de quatre : la rouge, la blanche, la verte, et la bleue.

qualifié *jeune Auguste*, ce qu'il prenait pour un reproche qui lui était fait sur son âge, il donna ordre aux soldats qui l'accompagnaient de massacrer un très-grand nombre de ceux qui assistaient au spectacle. Et ce fut alors qu'il dit cette parole, la plus forcenée qui soit jamais sortie de la bouche d'un homme : *Plût aux dieux que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, qui pût être abattue d'un seul coup !*

Il n'est pas possible de rien ajouter à l'idée que de pareils traits font concevoir de Caius ; et les faits qui me restent encore à raconter, quoique horribles en eux-mêmes, ne noirciront point un si affreux portrait. Sénèque rapporte que, le fils d'un illustre chevalier romain nommé Pastor ayant été mis en prison sans autre crime qu'une propreté recherchée et une élégance d'ajustement qui avait piqué la jalousie de Caius, le père vint demander la grâce de son fils. Il ne fit que hâter son supplice, et Caius ne lui répondit que par l'ordre de mener le prisonnier à la mort. Ce n'est pas tout : il se fit un plaisir inhumain de forcer ce malheureux père à étouffer sa douleur, et il l'invita le même jour à souper. Pendant le repas il l'attaqua par des santés qu'il lui porta, par des couronnes et des parfums qu'il lui envoya, en ordonnant qu'on observât sa contenance, et qu'on lui en rendît compte. Pastor eut la fermeté dans une si triste conjoncture de montrer de la gaieté sur son visage et dans ses manières. Il avait encore un fils, pour lequel il craignait la cruauté du tyran.

Il était tout ordinaire à Caius de mander les pères pour les rendre spectateurs du supplice de leurs fils ; et l'un de ces infortunés ayant voulu s'excuser de venir sur ce qu'il était indisposé, le barbare empereur lui envoya une litière.

Sous un prince si cruel l'exil était une grâce, et il n'en laissa pas jouir ceux qu'il y avait condamnés. Il se persuadait qu'ils étaient trop heureux de vivre dans la liberté et dans l'abondance : des criminels, selon lui, ne devaient point avoir un sort si doux. A cette pensée se joignit un soupçon odieux, qui lui fut suggéré par la réponse que lui fit un homme autrefois exilé par Tibère. Caius, qui l'avait rappelé, lui demandant ce qu'il faisait dans son exil : *Seigneur, lui répondit ce courtisan, j'ai sans cesse fait des vœux aux dieux, pour leur demander ce que je vois arrivé ; que Tibère mourût, et que vous devinssiez empereur.* Ce mot donna lieu à Caius de juger, non sans fondement, que ceux qu'il avait exilés pensaient de même sur son compte, et il envoya ses ordres pour les massacrer tous, ou du moins ceux qu'il haïssait et craignait le plus.

Parmi tant de morts dont j'ai fait mention d'une manière générale, il n'est pas possible qu'il n'y en ait plusieurs dont les circonstances, à les envisager de l'Id part de ceux qui périssaient, aient été mémorables, et dignes d'être consignées dans l'histoire. Mais la négligence et le peu de goût des écrivains qui nous restent nous privent de mille détails sans doute curieux et instructifs. J'emprunterai de Sénèque le récit d'un rare exemple de fermeté donné par un homme illustre que Caius fit mourir.

Il se nommait Canus Junius, et avait l'esprit cultivé par l'étude de la philosophie ; j'entends la philosophie morale, la seule dont les Romains aient fait cas. Après une longue contestation avec Caius, comme il se retirait : *Ne vous y trompez pas, lui dit ce Phalaris, ainsi que l'appelle Sénèque ; j'ai ordonné que l'on vous mît à mort. Je vous en rends grâce, prince plein de bonté,* répondit tranquillement Canus. Selon le décret du sénat dont j'ai parlé sous Tibère, il devait se passer dix jours entre le jugement et l'exécution. Canus durant cet intervalle ne donna aucune marque de crainte ni d'inquiétude, quoiqu'il sût très-bien que les menaces de Caius en pareil cas étaient infaillibles et sans retour. Au

moment que le centurion vint l'avertir pour le mener au supplice, il le trouva jouant aux dames avec un ami. Ici Canus outre la constance d'une manière qui en décèle l'ostentation. Il compta ses dames et celles de son adversaire, afin, lui dit-il, que vous ne vous vantiez pas faussement de m'avoir gagné. Et il ajouta, en adressant la parole au centurion : Vous me serez témoin que j'ai sur lui l'avantage d'une dame. Un soin si futile pouvait-il alors l'occuper sérieusement ? Ce qu'il dit à ses amis est plus digne d'une grande âme et d'un esprit élevé. Comme il les voyait attendris et versant des larmes, il les en reprit. Pourquoi ces gémissements ? Pourquoi ces pleurs ? Vous êtes fort en peine de savoir si l'âme est immortelle : je vais en être éclairci dans le moment. Le philosophe dans les entretiens duquel il s'instruisait l'accompagnait à la mort ; et il lui demanda quelle pensée l'occupait actuellement : Je songe, répondit-il, à bien examiner si mon âme se sentira sortir. Et il déclara à tous ses amis, que s'il apprenait quelque chose de l'état des âmes après la mort, il reviendrait leur en faire part. Cette fermeté est sans doute héroïque. Mais sur quel principe était-elle fondée dans un homme qui doutait de l'immortalité de l'âme ? Je ne saurais me lasser d'observer que le christianisme seul fournit des motifs légitimes de constance, et contre toutes les disgrâces, et surtout dans les derniers moments de la vie.

Les faits que je viens de mettre sous les yeux du lecteur n'appartiennent pas tous à l'année du second consulat de Caius. Plusieurs n'ont point de date certaine ; et la méthode de Suétone et de Plutarque, qui, sans trop avoir égard à l'ordre des temps, réunissent sous un seul point de vue tous les traits d'une même espèce, a de grands avantages pour mieux peindre. Je reprends le fil des événements par le pont que Caius fit construire sur la mer de Baïes<sup>1</sup> à Pouzzoles.

Il forma ce projet, soit par pure extravagance et par un fol amour pour les entreprises extraordinaires ; soit pour imiter et surpasser Xerxès, qui avait jeté un pont sur le détroit que nous appelons aujourd'hui des *Dardanelles* ; soit enfin pour donner par un ouvrage si grand et si difficile une idée effrayante de sa puissance aux Germains et aux habitants de la Grande-Bretagne, contre lesquels il méditait alors les ridicules expéditions dont nous aurons bientôt à parler. Suétone rapporte d'après son grand-père, qui lui citait les gens de la cour de Caius, un motif plus singulier. Il dit que lorsque, Tibère pensait à se désigner un successeur, et qu'il délibérait entre ses deux petits-fils, plus porté néanmoins d'inclination pour celui qui l'était par la naissance, l'astrologue Thrasyllle l'assura qu'il n'arriverait pas plus à Caius de régner que de traverser à cheval le golfe de Baïes. Ce fut donc, selon ce récit, pour vérifier la prédiction de l'astrologue que Caius entreprit son pont, qui était réellement un ouvrage merveilleux, s'il eût eu une fin utile.

Le trajet de Baïes à Pouzzoles est de près de cinq quarts de lieue. Dans cet intervalle on établit sur des ancrs depuis un rivage jusqu'à l'autre une double rangée de bâtiments de charge, rassemblés de tous les ports de l'Italie, ou même construits à neuf, parce que l'on n'en trouva pas un nombre suffisant. Sur cette longue file de vaisseaux on éleva une chaussée de terre et de maçonnerie suivant le modèle de la voie Appia, avec des parapets aux deux côtés, et des hôtelleries d'espace en espace, où l'on avait eu soin d'amener même de l'eau douce, qui sortait par des fontaines jaillissantes.

---

<sup>1</sup> Dion dit *Baules*, maison de plaisance à peu de distance de *Baïes*, et sur la même côte.

Lorsque tout fut prêt, Caius s'étant revêtu de la cuirasse d'Alexandre, qu'il avait enlevée du tombeau de ce conquérant, et ayant mis par-dessus une casaque miliare, toute de soie, relevée en or et brillante de quantité de pierreries, l'épée au côté, le bouclier au bras, et la couronne civique sur la tête, sacrifia d'abord à Neptune, à quelques autres divinités, et en particulier à l'Envie, dont il craignait les malignes influences, à cause de la grandeur de l'exploit par lequel il allait se signaler. Ensuite il entra à cheval sur le pont, et suivi de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie, armées comme pour un jour de bataille, il courut à bride abattue jusqu'à Pouzzoles, en attitude de combattant. Là il passa la nuit, pour se reposer de ses grandes fatigues ; et le lendemain, en habit de triomphateur, il monta sur un char attelé de chevaux fameux par bien des victoires gagnées dans les courses du cirque. Il repassa ainsi le pont, faisant porter devant soi de prétendues dépouilles, et précédé de Darius, fils d'Artabane, roi des Parthes, qui l'avait donné en otage aux Romains. Après le char venait sur des chariots toute sa cour, vêtue magnifiquement, les soldats à pied, en un mot toute la pompe d'un triomphe. Au milieu du pont était dressée une estrade, sur laquelle le triomphateur monta pour haranguer ses troupes après un si beau fait d'armes. Il commença par se combler lui-même d'éloges, comme ayant mis à fin la plus glorieuse entreprise qui fut jamais. Ensuite il loua ses soldats, dont la valeur n'avait été arrêtée ni par travaux, ni par périls, et qui avaient traversé la mer à pied. Une si grande expédition méritait des récompenses, et il leur distribua de l'argent.

La fête fut terminée par un repas général. Caius sur le pont, les officiers et les soldats dans des barques, se mirent à table, et se remplirent de vin et de viandes pendant le reste du jour et toute la nuit, qu'il fut aussi claire que le plus beau jour. Car non-seulement le pont, mais toute la côte, qui forme un croissant en cet endroit, fut tellement illuminée, que l'on ne s'aperçut point de l'absence du soleil, Caius s'étant piqué de changer la nuit en jour, comme il avait fait d'un bras de mer un chemin praticable pour les gens de pied.

A la fin du repas, Caius, qui s'était échauffé la tête par le vin pris avec excès, se procura un divertissement digne de lui, en jetant plusieurs de ses courtisans de dessus le pont dans la mer, et en coulant à fond un très-grand nombre de barques pleines de soldats et de peuple, qu'il attaquait avec des vaisseaux armés d'éperon. Il y en eut de noyés ; quelques-uns même, qui s'accrochaient aux bâtiments, furent rejetés dans la mer à coups de crocs et de rames ; la plupart néanmoins se sauvèrent, parce que la mer fut parfaitement calme ; ce qui donna lieu à Caius de s'enfler d'un nouvel orgueil, comme si Neptune, ayant eu peur de lui, n'avait osé troubler ses plaisirs.

Les dépenses insensées que Caius avait faites pour ce pont ayant achevé d'épuiser ses finances, sa ressource, comme nous l'avons déjà dit, fut la cruauté et les rapines. Mais Rome et l'Italie, depuis longtemps vexées, ne pouvant suffire à son avidité, il prit le parti d'aller piller les Gaules, sous le prétexte de porter la guerre chez les Germains. Le dessein de faire la guerre fut, comme on le juge aisément, le seul qu'il montra ; et c'est par où je commence.

## § II. Ridicule expédition de Caius contre la Germanie et la Grande-Bretagne.

Une guerre à entreprendre demande des préparatifs. Caius n'en fit aucun pour celle qu'il méditait. S'étant transporté dans un faubourg de Rome à dessein de s'y promener, ou, selon Suétone<sup>1</sup>, ayant été visiter la source du Clitumne<sup>2</sup> en Ombrie, tout d'un coup il part pour la Gaule, bien accompagné de danseurs, de gladiateurs, de femmes, de chevaux propres à la course, mais sans avoir donné aucun ordre ni pour assembler des troupes, ni pour faire amas de munitions de guerre et de bouche. Ce fut donc un mouvement prodigieux dans l'Italie et dans les provinces, soit de légions mandées précipitamment, soit de levées faites avec la dernière rigueur, soit de voitures pour le transport de provisions de toute espèce. Et afin qu'il ne manquât dès les préliminaires aucune sorte d'extravagance, Caius fit ses marches tantôt si rapidement, que les soldats de sa garde étaient obligés pour le suivre de se décharger de leurs drapeaux, et de les mettre, contre l'usage, sur des bêtes de somme ; tantôt avec tant de lenteur et de mollesse, qu'il se faisait porter en litière sur les épaules de huit esclaves, et ordonnait au peuple des villes voisines de sa route de balayer les grands chemins, et d'y répandre de l'eau pour en abattre la poussière,

On se souvient qu'Auguste avait placé huit légions sur le Rhin. Dès que Caius se fut mis à leur tête, il affecta un excès de sévérité, qui n'avait pour principe que le caprice ou un sordide intérêt. Il renvoya ignominieusement des lieutenants-généraux pour lui avoir amené trop tard les corps qu'ils commandaient. Il cassa d'anciens capitaines dans la vue de les frustrer de la gratification qu'il aurait été obligé de leur accorder s'ils eussent achevé leur temps de service ; et il réduisit à six mille sesterces la récompense des soldats vétérans.

Le lecteur ne s'attend pas à de grands exploits de la part de Caius ; mais je ne sais s'il se promet quelque chose d'aussi méprisable que ce que j'ai à lui raconter. Les Germains ne pensaient point à la guerre, et Caius n'en aurait pas souhaité une sérieuse. Il joua donc la comédie ; et ayant ordonné que l'on fît passer le Rhin à quelques Germains de sa garde, qu'on les cachât dans un bois, et qu'ensuite on vînt lui donner avis, avec beaucoup de tumulte et de fracas, que l'ennemi approchait, il part aussitôt, accompagné de ses courtisans et de quelque cavalerie prétorienne, et va dans le bois se saisir de ceux qui s'y étaient cachés par son ordre ; et tout glorieux d'un tel succès, il dresse des trophées sur le lieu, et s'en retourne ensuite aux flambeaux, blâmant beaucoup la lâche timidité de ceux qui ne l'avaient pas suivi. Les compagnons de sa victoire furent récompensés par des couronnes d'une nouvelle espèce, qui portaient les images du soleil, de la lune, et des astres.

Peu de temps après il renouvela le même jeu. Il fit emmener de jeunes otages de l'école où on leur enseignait les lettres, et leur laissa prendre de l'avance. Averti de leur prétendue fuite, il quitte la table pour courir après eux, et, les ayant aisément atteints, il les ramène chargés de chaînes ; après quoi, reprenant son repas interrompu, il consola et encouragea ceux qui partageaient avec lui de si fatigantes expéditions : [Soutenez-vous par votre constance](#), leur disait-il,

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Caligula*, 43.

<sup>2</sup> Voyez dans Pline le jeune, l. VIII, ep. 8, la description de cette source et de cette rivière, qui conserve encore aujourd'hui son nom, *Clitumno*.

empruntant les paroles que Virgile met dans la bouche d'Énée<sup>1</sup>, et réservez-vous pour de meilleurs temps. Il eut aussi la folie d'envoyer à Rome des lettres foudroyantes contre le sénat et contre le peuple, qui, pendant que leur empereur était aux mains avec les ennemis et courait tant de hasards, se livraient aux divertissements, et goûtaient tranquillement les plaisirs de la table, du cirque et des théâtres.

Ces rodomontades seyaient bien à un lâche tel qu'était Caius ! car personne ne craignait plus que lui l'ombre du danger. Étant au-delà du Rhin, comme il traversait en carrosse un défilé fort étroit, où les troupes qui l'accompagnaient étaient forcées de serrer leurs rangs, quelqu'un dit que le trouble et le désordre seraient grands, si l'ennemi venait subitement à paraître. Aussitôt Caius tout effrayé monta à cheval, et regagna les ponts, et les ayant trouvés embarrassés par les bagages et par la multitude des valets de l'armée, il se fit porter de main en main par-dessus les têtes, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il se vit en pays ami.

Dans une autre occasion, soit qu'il fût encore dans le voisinage du Rhin, soit depuis son retour à Rome, le bruit s'étant répandu que les Germains prenaient les armes et se préparaient à entrer sur les terres de l'empire, l'unique ressource de Caius était la fuite. Il en faisait les apprêts : il songeait à équiper une flotte pour se retirer en Orient ; et il ne se consolait que par la pensée qu'au moins les provinces d'outre-mer lui resteraient, au cas que les Germains vainqueurs passassent les Alpes, comme avaient fait autrefois les Cimbres, ou même qu'ils prissent la ville, comme les Gaulois Sénonais. Telle était la bravoure de Caius : tels furent ses exploits contre les Germains.

Il porta ses vues l'année suivante du côté de la Grande-Bretagne, d'où était venu se remettre entre ses mains un prince nommé Adminius, réduit à fuir la colère de son père Cinobellinus, roi d'un peuple breton. Ce fut pour Caius un sujet de conquête, et il en écrivit à Rome dans les termes les plus fastueux, comme si toute l'île eût reconnu ses lois. Le courrier porteur de cette lettre avait ordre d'arriver en chaise dans la place publique, et de ne rendre la lettre qu'aux consuls en plein sénat, assemblé dans le temple de Mars, où devaient se traiter, suivant l'institution d'Auguste, les affaires de la guerre.

Il voulut donc mettre la dernière main à une entreprise si heureusement commencée, et ayant réuni toutes ses forces, au nombre de deux cents, ou même, selon quelques-uns, deux cent cinquante mille combattants, il marcha vers l'Océan, rangea toute son armée sur la côte, et montant une galère à trois rangs de rames, il s'avança à quelque distance dans la mer, et revint au rivage. Alors il donne le signal de la bataille, fait sonner les trompettes, et tous ces grands apprêts se terminent à ordonner à cette multitude infinie de guerriers de ramasser les coquillages dont le rivage était couvert, et que Caius appelait des dépouilles de l'Océan, dignes d'être portées au Capitole et au palais impérial. En monument de sa victoire, il voulut que l'on érigeât une tour qui servît de phare aux vaisseaux pour diriger leur course, et croyant aussi devoir récompenser ses soldats, il leur distribua cent deniers par tête<sup>2</sup> : libéralité qui passerait aujourd'hui pour considérable, mais que les profusions des empereurs romains envers les soldats donnaient lieu de regarder comme une mesquinerie ; en sorte

---

<sup>1</sup> *Énéide*, I, 211.

<sup>2</sup> Cinquante francs.

que Suétone traite de propos ridicule ce que dit Caius en congédiant l'assemblée après cette largesse : *Allez, camarades, allez vous réjouir ; vous voilà riches*<sup>1</sup>.

Il s'était fait proclamer sept fois Imperator durant le cours de ses deux expéditions, et, pour mettre le comble à sa gloire militaire, il ne lui fallait plus que le triomphe. Prêt à partir pour l'aller célébrer à Rome il forma le dessein, aussi insensé que barbare, de massacrer entièrement les légions de Germanie, qui vingt-cinq ans auparavant s'étaient révoltées sur la nouvelle de la mort d'Auguste, et qui avaient assiégé Germanicus, son père, et lui-même, encore enfant. On eut bien de la peine à le détourner de cette horrible résolution ; mais il s'opiniâtra à vouloir les décimer. Pour cela il les rassembla sans armes, et il les fit environner de cavalerie. Mais les soldats devinèrent sa pensée, et commencèrent à défiler secrètement par différents endroits pour aller reprendre leurs armes et se mettre en défense. Caius eut peur, et, laissant l'assemblée, il s'enfuit précipitamment, et retourna à Rome pour y décharger sa colère et sa cruauté sur le sénat, qui n'avait point d'armes à lui opposer. Mais avant que de l'y suivre, il faut placer ici ce que Dion nous apprend des vexations et des cruautés par lesquelles, pendant son séjour dans les Gaules, il se rendit aussi terrible aux sujets de l'empire et aux citoyens, qu'il s'était fait mépriser des étrangers et des ennemis.

Les Gaulois étaient riches, et Caius venait dans le dessein formé de les dépouiller. Les peuples et les particuliers furent soumis à des taxes sous le nom spécieux de don gratuit. Il condamnait à mort sur le plus léger prétexte tous ceux qu'on lui dénonçait, et s'emparant de leurs biens par confiscation, il les vendait lui-même, suivant ce qu'il avait déjà pratiqué à Rome, et les portait ainsi à un prix exorbitant.

Une conjuration qui se trama dans ce même temps, c'est-à-dire dans l'intervalle entre ses deux expéditions, sur le Rhin et du côté de l'Océan, lui donna lieu de répandre le sang le plus illustre de Rome, et de s'enrichir d'un nouveau butin. Nous avons peu de lumière sur cette conjuration ; mais, quoique Dion semble l'avoir regardée comme imaginaire, il paraît par quelques mots de Suétone et de Tacite qu'elle fut réelle, et que les chefs en étaient Lentulus Gétulicus, qui commandait depuis dix ans les légions de la haute Germanie, et M. Lepidus, lié, comme nous l'avons dit, avec Caius par la société des débauches les plus odieuses, mais qui n'en eut pas moins l'ambition d'aspirer à l'empire.

On conjecture avec assez de vraisemblance que Lepidus était fils de Julie, petite-fille d'Auguste, et par conséquent cousin germain de Caius. Il avait reçu de ce prince bien des faveurs qui pouvaient lui hausser le courage. Caius lui avait permis de demander les charges cinq ans avant l'âge prescrit par les lois : il lui avait fait espérer même de le déclarer son successeur à l'empire. Mais Lepidus sans doute comptait peu sur les promesses d'un prince souverainement capricieux et sujet à passer en un instant d'une extrémité à l'autre. Pour ce qui est de Gétulicus, nous ne pouvons soupçonner d'autre motif qui l'ait fait entrer dans la conspiration que la crainte de devenir la victime des soupçons et des ombrages de Caius, après avoir eu bien de la peine à se garantir de ceux de Tibère. Quoi qu'il en soit, le complot fut découvert, et coûta la vie à ceux qui en avaient été les auteurs. Caius envoya à Rome, et fit consacrer dans le temple de Mars Vengeur trois poignards, avec une inscription qui marquait qu'ils avaient été destinés pour l'assassiner.

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Caligula*, 46.

On peut rapporter à cette circonstance les exécutions et les massacres par lesquels Dion accuse ce prince d'avoir diminué considérablement le nombre de ses soldats. Gétulicus était fort aimé des troupes, qu'il gouvernait avec une indulgence excessive, pensant ne pouvoir trouver sa sûreté que dans leur affection. Il est à croire que beaucoup d'officiers et de soldats entrèrent dans le complot d'un général qu'ils chérissaient, et furent enveloppés dans sa disgrâce.

Les sœurs de Caius, Agrippine et Julie, furent aussi soupçonnées d'avoir eu connaissance de la conspiration ; et la chose est très-probable, au moins en ce qui regarde Agrippine, dont les liaisons de débauche avec Lepidus eurent, selon Tacite<sup>1</sup>, l'ambition pour principe. Ce qui est certain, c'est que Caius les jugea coupables, et les traita comme telles. Il écrivit contre elles au sénat dans les termes les plus outrageux, il divulgua tous leurs désordres ; il les relégua dans l'île Ponce ; il les menaça même de la mort, disant n'avait pas seulement des îles en son pouvoir, mais des épées ; et plus irrité contre Agrippine en particulier, il voulut qu'elle portât entre ses bras durant tout le voyage de Gaule à Rome l'urne qui contenait les cendres de Lepidus. Il abolit tous les honneurs qui avaient été décernés à ses sœurs, et il défendit que l'on en déférât jamais aucun à ses proches.

Plusieurs personnages illustres furent accusés et condamnés dans Rome pour cause de complicité d'intrigues soit avec les princesses, soit avec les chefs de la conjuration. On força des préteurs et des édiles d'abdiquer leurs charges, polit' leur faire ensuite leur procès. Parmi ceux qui furent impliqués dans cette affaire, Dion ne nomme que Sofonius Tigellinus, exilé alors comme coupable d'adultère avec Agrippine, et depuis préfet du prétoire sous Néron.

Les biens d'Agrippine et de Julie ayant été confisqués, Caius fit transporter en Gaule leurs meubles, leurs bijoux, leurs esclaves, et tout ce qui leur avait appartenu, pour en tirer le profit par une vente publique, à laquelle il présidait en personne.

Le gain qu'il y fit devint pour lui une amorce qui l'engagea à mettre pareillement en vente tout ce que nous appellerions en notre style meubles et bijoux de la couronne. Il se les fit apporter en Gaule avec tant de précipitation, qu'il donna ordre que l'on prît pour le transport jusqu'aux voitures publiques et aux chevaux des meuniers : de façon que le pain manqua dans Rome, et que plusieurs plaideurs perdirent leur procès par défaut, ne trouvant point de commodités pour venir comparaître au jour de l'assignation. Dans la vente qu'il en fit, il n'est point de fraude, ni de bas artifice de petit marchand, qu'il n'employât pour en hausser le prix. Il taxait d'avarice ceux qui craignaient d'y mettre trop d'argent : il témoignait ne se défaire qu'à regret de choses précieuses, auxquelles il avait une grande attache. Il faisait valoir chaque pièce par les noms fameux de ceux qui en avaient été possesseurs. Ceci, disait-il, a appartenu à mon père. Voici qui me vient de mon aïeul. Ce vase est égyptien : il a servi à Antoine, et c'est un monument de la victoire d'Auguste. Par cette indigne manœuvre, aidée de la terreur de la souveraine puissance, il tira des Gaulois de prodigieuses sommes d'argent.

Il n'en devint pas plus riche. Il dissipait avec profusion ce qu'il avait amassé par toutes sortes de voies tyranniques. L'entretien de son armée emportait des frais

---

<sup>1</sup> TACITE, *Annales*, XIV, 2.



immenses : rien ne pouvait retarder le cours de ses prodigalités ordinaires ; et il donna des jeux à Lyon, dont la dépense fut énorme.

C'est à ces jeux qu'il établit ce combat célèbre d'éloquence grecque et latine, dont les lois étaient si rigoureuses. Il fallait que les vaincus fissent les frais du prix de leur vainqueur, et qu'ils composassent des vers ou un discours à sa louange. Ceux dont les ouvrages avaient tout-à-fait déplu étaient obligés d'effacer leurs propres écrits avec l'éponge ou avec la langue, s'ils n'aimaient mieux être châtiés par la fêrule ou jetés dans le Rhône.

Les prétendus exploits de Caius contre les Germains, la conjuration découverte, étaient des événements auxquels le sénat ne pouvait se dispenser de paraître s'intéresser avec vivacité. On dressa un décret le plus flatteur qu'il fut possible, et qui entre autres honneurs déférait à Caius le petit triomphe. Pour lui porter ce décret, on ordonna une députation composée de sénateurs tirés au sort selon l'usage, si ce n'est que l'on crut convenable d'y faire entrer nommément et par distinction Claude oncle du prince.

Jamais députation ne fut plus mal reçue. La bizarrerie de Caius le rendait intraitable, et l'on ne savait comment s'arranger pour lui plaire. Si les honneurs qu'on lui décernait n'égalaien pas l'idée qu'il avait de son mérite, il se tenait méprisé. Si on les portait au degré le plus haut, il s'en offensait encore, comme d'un acte de supériorité exercé par le sénat à son égard. Il trouvait mauvais que le sénat se crût capable de décorer et de relever son empereur. C'était, selon lui, diminuer sa puissance, et non pas augmenter ses honneurs. Dans l'occasion dont je parle, il fut choqué en particulier de ce qu'on lui envoyait son oncle, comme si on l'eût pris pour un enfant qui eût besoin de tuteur. Il fit donc rebrousser chemin à une partie des députés, avant même qu'ils eussent mis le pied en Gaule, les traitant d'espions. Ceux qui eurent permission de venir jusqu'à lui n'éprouvèrent qu'insultes et affronts. Il aurait tué Claude, s'il n'eût eu pour cet oncle imbécile un souverain mépris ; et quelques-uns ont dit qu'il le fit jeter tout vêtu dans la rivière.

Ce fut sans doute dans le mouvement de colère qui le transportait alors, qu'il défendit sous peine de mort aux sénateurs de rien délibérer ni statuer touchant les honneurs qui lui étaient dus<sup>1</sup>. Il paraît que la vraie cause de son dépit venait de ce qu'ils ne lui avaient déféré que le petit triomphe, pendant que le grand lui semblait encore au-dessous de ce qu'il méritait.

Cependant l'année s'écoula, et Caius fit à Lyon la cérémonie de la prise de possession de son troisième consulat, dans lequel il n'eut point de collègue, parce que celui qu'il avait désigné pour être consul avec lui étant mort dans les derniers jours de décembre, il ne put en être averti assez à temps pour lui donner un successeur.

### CAIUS AUGUSTUS III. AN R. 791. DE J.-C. 40.

La terreur était si forte et si vive parmi tout ce qu'il y avait de grand dans Rome, qu'il ne se trouva personne qui osât convoquer le sénat pour le premier janvier. Caius seul consul étant absent, il appartenait aux préteurs de remplir toutes les fonctions du consulat Les tribuns du peuple avaient par leur charge le droit de

---

<sup>1</sup> Dion dit que le sénat envoya à Caius une seconde députation plus nombreuse, et qui fut mieux reçue. J'ai supprimé ce fait, parce que je ne vois pas moyen de le concilier avec Suétone, et avec la suite des événements.

convoquer le sénat. Mais aucun ni des préteurs, ni des tribuns, ne voulut paraître avoir remplacé l'empereur, et les sénateurs, sans aucune convocation, allèrent d'abord au Capitole, et, après les sacrifices accoutumés, ils adorèrent le trône de Caius, qui était dans le temple, et y portèrent leurs étrennes, comme si le prince eût été présent.

L'usage des étrennes avait été pratiqué avec bonté et familiarité par Auguste : Tibère le négligea par hauteur : Caius le rétablit par intérêt. Il exigeait des présents considérables, surtout depuis qu'il se fut déclaré le père de l'enfant né de Césonia. Alors il s'annonça nettement pour pauvre : il se plaignit d'avoir à porter les charges, non-seulement d'empereur, mais de père de famille, et sous ce prétexte les contributions, les taxes, les étrennes furent poussées à des sommes immenses.

Après la cérémonie du Capitole, les sénateurs se transportèrent au lieu ordinaire de leurs assemblées, et là ils passèrent tout le jour en acclamations pleines de la plus basse flatterie pour Caius.

Le troisième jour de janvier était celui où l'on faisait les vœux pour la prospérité de l'empereur. C'était un devoir auquel il ne fallait pas manquer. Ainsi tous les préteurs se réunirent pour donner en commun un édit de convocation. Le sénat s'assembla, et renouvela les vœux en la forme ordinaire. Mais il n'y eut ni décret ni délibération sur aucune autre matière, et tout demeura en suspens jusqu'à ce que l'on sût que le douzième du mois Caius avait abdiqué. Alors les consuls désignés pour lui succéder entrèrent en charge, et les choses se remirent en règle.

Au reste, les décrets du sénat ne roulaient alors que sur des bagatelles, et encore étaient-ils dictés par Caius, qui notifiait ses volontés par les lettres qu'il écrivait aux consuls. Dans ce que Dion rapporte ici de ces décrets, je ne trouve rien de plus digne de remarque que les honneurs rendus à la mémoire de Tibère, dont il fut dit que le jour de naissance serait célébré comme celui de la naissance d'Auguste. Caius savait bien qu'il ne pouvait mortifier plus cruellement le sénat, qu'en le forçant de célébrer le nom d'un prince qu'il avait tant de raisons de haïr.

Ce fut cette année que Caius fit son expédition contre la Grande-Bretagne, de la manière dont je l'ai racontée par anticipation. Il crut alors être parvenu au faite de la gloire, et il ne fut plus occupé que des apprêts de son triomphe. Il écrivit à ses intendants de lui en préparer un le plus superbe que l'on eût jamais vu, mais sans y dépenser beaucoup du sien ; ce qui leur devait être facile, puisqu'ils avaient droit sur les biens de tous les hommes. Il se chargea lui-même du soin d'amasser les captifs qui devaient en orner la pompe. Il n'avait en son pouvoir que quelques transfuges, et un très-petit nombre de prisonniers, envoyés apparemment par Galba, qui, ayant succédé à Gétulicus, avait réprimé heureusement les courses entreprises par les Germains sur les pays en deçà du Rhin. Pour grossir ce nombre Caius y ajouta des Gaulois, choisissant les plus beaux hommes et les plus hauts de taille, sans épargner les premiers même de la nation, et il les contraignit de se teindre les cheveux en blond, de les laisser croître, d'apprendre quelques mots de la langue germanique, et de se donner des noms barbares, afin qu'ils pussent passer pour Germains. Il fit aussi transporter à Rome par terre, au moins quant à une grande partie du chemin, les galères à trois rangs de rames sur lesquelles il était entré dans l'Océan, et il n'oublia pas les coquilles ramassées sur le rivage.

Ce triomphe, dont Caius se faisait une si flatteuse idée, n'avait point été décerné par le sénat, qui s'était bien donné de garde d'enfreindre les derniers ordres qu'il avait reçus. Ce n'était point l'intention de Caius, d'être si ponctuellement obéi en cette matière. Toujours en contradiction avec lui-même, après avoir défendu au sénat de lui décerner aucun honneur, il se plaignit de l'injustice de cette compagnie, qui le privait d'un triomphe si légitimement acquis, et il partit pour Rome, ne respirant que menaces et que vengeance.

Dès qu'on le sut en disposition de revenir, le sénat alarmé voulut conjurer la tempête en lui envoyant des députés pour lui témoigner l'impatience avec laquelle on désirait son retour et le prier de se hâter. *Je viendrai*, répondit-il en mettant la main sur la garde de son épée ; *oui, je viendrai, et celle-ci avec moi*. Il tint un semblable langage dans une déclaration qui fut portée à Rome par son ordre pour annoncer son retour. Il disait *qu'il revenait pour ceux qui souhaitaient sa présence, c'est-à-dire pour l'ordre des chevaliers et pour le peuple*. Mais *qu'à l'égard du sénat il ne se considérait plus ni comme citoyen ni comme prince*. Qu'était-il donc ? Ennemi et tyran.

Après tant de bruit au sujet de ce triomphe, tant de préparatifs et de frais pour le célébrer magnifiquement, tant d'éclats d'indignation contre ceux qui n'avaient pas eu assez d'empressement à le lui offrir, il y renonça, ou du moins le différa ; et il entra dans Rome le trente-et-un d'août, jour de sa naissance, avec la pompe modeste de l'ovation. Mais une preuve qu'il n'avait pas renoncé à ses desseins sanguinaires, c'est qu'il défendit qu'aucun sénateur sortît au-devant de lui.

Nous ne voyons pas cependant qu'il ait accompli les menaces dont je viens de faire mention. Il est probable qu'il roulait dans sa tête quelque horrible projet, qui demandait des arrangements et du temps, et dont sa mort trop prompte empêcha l'exécution. Car il ne vécut pas cinq mois entiers depuis son retour à Rome. Suétone<sup>1</sup> assure qu'il se proposait d'abandonner absolument la ville, après avoir massacré préalablement les premiers du sénat et de l'ordre des chevaliers, et de se transporter d'abord à Antium, dont il aimait beaucoup le séjour, et ensuite à Alexandrie, dont les habitants avaient mérité ses bonnes grâces par leur empressement à lui rendre les honneurs divins. On trouva après sa mort deux mémoires, dont l'un avait pour titre *l'épée*, et l'autre *le poignard*, avec des notes qui désignaient ceux qu'il destinait à la mort. On trouva même une grande caisse toute pleine de poisons de différents genres. Claude son successeur la fit jeter à la mer ; et l'on ajoute qu'elle devint funeste à un grand nombre de poissons, que le flot apporta morts sur le rivage.

C'est aussi à ces derniers temps de la vie de Caius que Dion rapporte ses plus grandes extravagances en ce qui regarde la divinité qu'il s'attribuait. Les païens, pour qui tout était dieu, excepté Dieu même, s'accommodaient sans beaucoup de peine aux caprices impies de leur prince. Il n'en fut pas de même des Juifs qui, par leur opposition à ces honneurs sacrilèges, coururent de très-grands risques, dans lesquels ils pouvaient périr, si les meurtriers d'un Dieu descendu en terre n'eussent pas été indignes de périr pour une si belle cause.

La première attaque leur fut livrée dans Alexandrie, où ils étaient perpétuellement en butte à la haine des autres habitants. Il ne faut point chercher ailleurs la cause de cette haine, que dans la singularité de leurs rites et de leur culte religieux, qui les séparait partout des peuples au milieu desquels ils

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Caligula*, 8.

s'étaient établis. Ils avaient même dans Alexandrie un chef, sous le nom d'Alabarque, et un conseil public pour le gouvernement de la nation ; et, quoiqu'ils fissent ainsi un corps à part, ils jouissaient néanmoins de tous les droits de citoyens, qui leur avaient été accordés par Alexandre fondateur de la ville, et dans lesquels ils avaient toujours été maintenus par les rois Ptolémées. De si beaux privilèges leur attiraient l'envie, à laquelle se joignait la crainte qu'inspirait leur grand nombre. De cinq quartiers qui partageaient Alexandrie, ils en remplissaient deux presque entiers, et avaient encore des habitations dans les trois autres : et Philon assure que dans l'Égypte on pouvait compter un million de Juifs. Par ces différentes raisons les Alexandrins, peuple volage, inquiet, remuant et séditieux, étaient toujours prêts à tomber sur cette odieuse nation. Il ne leur fallait qu'un prétexte, et la liberté d'en profiter.

La manie que Caius s'était mise dans la tête de vouloir être dieu, leur offrit une occasion tout-à-fait favorable. Ils se distinguèrent entre tous les peuples de l'univers, Grecs et Barbares, par leur ardeur à lui prodiguer tous les honneurs et tous les titres divins : en quoi, selon la judicieuse remarque de Philon, ils ne faisaient rien de bien merveilleux. Accoutumés à encenser les ibis, les crocodiles et les chats, pourquoi auraient-ils refusé leur culte à leur empereur ? Caius ne laissa pas de leur en savoir beaucoup de gré. L'orgueil est de bonne composition avec ceux qui le flattent, et il ne cherche point à diminuer le prix de ce qu'on lui accorde pour le satisfaire.

Il entra dans la conduite des Alexandrins autant de malignité contre les Juifs que de flatterie pour Caius. Ils savaient que, instruits à une autre école, jamais les Juifs ne consentiraient à transporter à un mortel les honneurs réservés au Dieu créateur de toutes choses : et ils comptaient en conséquence les faire passer pour ennemis de l'empereur, et par là les avoir enfin à leur discrétion.

L'autorité seule du gouverneur aurait pu les contenir. Des circonstances malheureuses pour les Juifs levèrent cette barrière. L'Égypte avait alors pour préfet depuis plusieurs années C. Avilius Flaccus, homme d'esprit et de tête, et qui tant qu'avait vécu Tibère s'était acquitté parfaitement de tous les devoirs de sa charge. Mais, attaché à Tibérius Gémellus, il commença à s'inquiéter et à craindre lorsqu'il vit Caius élevé à l'empire. Ses alarmes redoublèrent lorsqu'il apprit la mort sanglante du jeune Tibérius ; et celle de Macron, à qui il avait Liché de se rendre agréable, acheva de le déconcerter. Destitué de tout appui, il prêta l'oreille aux discours des ennemis des Juifs, qui lui insinuèrent qu'il ne lui restait point de meilleure ressource que de travailler à gagner l'affection des Alexandrins, dont la recommandation serait pour lui d'un grand poids auprès de l'empereur, et que pour y parvenir une voie sûre était de leur livrer les Juifs, à qui ils portaient une haine irréconciliable.

Il commença par rendre à ceux-ci un très-mauvais office, en supprimant un décret plein des témoignages du plus profond respect pour Caius, et dans lequel ils avaient rassemblé tous les honneurs qui n'étaient point contraires à la loi de Dieu. Leur intention était de nommer des députés qui portassent ce décret à Rome, et le présentassent en leur nom à l'empereur. Flaccus le leur défendit. Ils lui remirent donc le décret à lui-même. Il le lut, témoigna en être satisfait, promit de l'envoyer, et il n'en fit rien, donnant ainsi lieu à Caius de penser que les Juifs, seuls entre tous les peuples de l'empire, manquaient au devoir de sujets à son égard.

Flaccus leur prouva encore en bien d'autres manières sa mauvaise volonté, se rendant de difficile accès pour eux, leur refusant justice en toute rencontre, et, si

on les attaquait sur quelque chose que ce pût être à son tribunal, ne manquant jamais de se déclarer en faveur de leurs ennemis. Les Alexandrins entendirent fort bien ce langage, et ils comprirent que tout leur était permis contre les Juifs.

Ils éclatèrent à l'occasion de l'arrivée du roi Agrippa dans leur ville. Ce prince chéri de Caïus, comme nous l'avons dit, et comblé de ses bienfaits, allait se faire reconnaître dans ses nouveaux états, et il avait pris la route d'Alexandrie. Dès qu'il y parut, la splendeur de sa fortune excita l'envie non-seulement des habitants, mais de Flaccus. Agrippa était magnifique. Ses gardes, sur l'armure desquels brillaient l'or et l'argent, le faste de ses équipages et de tout son train, semblaient obscurcir le préfet lui-même, qui s'en vengea en ameutant sous main la populace contre lui. Tout d'un coup Agrippa se vit accablé de huées, de railleries, de toutes les marques possibles d'injure et de mépris.

Il y avait dans la ville un fou qui courait les rues, nommé Carabas. La multitude insolente s'avisa de le travestir en roi des Juifs. On se saisit de lui, on le mène au gymnase ou lieu d'assemblée, et là on le place en vue. On lui ceint le front d'un diadème de papier, pour casaque royale on le couvre d'une natte, on lui met à la main un roseau trouvé dans la rue : de jeunes gens ayant des bâtons sur leurs épaules se rangent autour de lui comme ses gardes. En cet état, les uns viennent lui rendre des respects, les autres lui présentent des requêtes. La ressemblance entre cette aventure et les outrages que les Juifs eux-mêmes avaient fait souffrir à Jésus-Christ quelques années auparavant, est frappante. Usserius et M. de Tillemont l'ont remarquée. Agrippa était alors la gloire de la nation des Juifs, et ils eurent la douleur de le voir déshonoré par les mêmes insultes qu'ils avaient employées contre leur roi véritable et leur sauveur.

Ce n'était là que le commencement de leurs maux. Les Alexandrins, enhardis par le silence et la tranquillité de Flaccus, qu'ils prenaient avec raison pour une approbation de leurs excès, en tentent de plus grands, et s'écrient qu'il faut placer des statues de César dans les oratoires des Juifs. Ces oratoires<sup>1</sup> étaient en grand nombre dans la ville, consacrés aux actes de religion, à la prière, à la lecture des livres saints. La demande des Alexandrins fut exécutée, ou plutôt ils l'exécutèrent eux-mêmes. Ils démolirent ou brûlèrent plusieurs oratoires, ils en profanèrent d'autres par des statues de Caïus. C'est tout ce que Philon nous apprend. Mais il est difficile de croire que les Juifs, dont le caractère ne fut jamais la patience et la douceur, aient souffert sans résistance des attentats si contraires à leurs lois. Philon lui-même suppose manifestement qu'ils se mirent en défense, lorsqu'il dit que les oratoires qui échappèrent à la fureur des Alexandrins furent ceux qui se trouvaient environnés et couverts par les maisons des Juifs. Les écrits de cet auteur sur les faits que je raconte sentent beaucoup la déclamation ; ou, si l'on veut, ce sont des plaidoyers où la cause des compatriotes de l'auteur est mise dans son plus beau jour, avec attention à présenter tout ce qui est favorable et à supprimer ce qui serait désavantageux.

Il est donc à croire que les Juifs firent résistance, qu'il en naquit des séditions et des combats, d'où Flaccus, juge inique et partial, prit occasion de donner le tort à ceux qui n'avaient d'autre crime que de s'être défendus contre la violence de leurs ennemis. Il publia une ordonnance, par laquelle, sans avoir entendu les Juifs, il les déclarait étrangers dans Alexandrie. J'ai dit que cette grande ville était distribuée en cinq quartiers, dont deux occupés par les Juifs ne suffisaient

---

<sup>1</sup> M. de Tillemont pense que les synagogues n'étaient que les plus grands et les plus beaux de ces oratoires. (*Ruine des Juifs*, art. 13.)

pas à leur multitude, qui se répandait encore dans les autres. Flaccus les resserra tous dans une petite partie d'un seul de ces cinq quartiers, leur interdisant toute autre habitation. On peut juger quelles furent les suites d'une ordonnance si tyrannique. Les maisons abandonnées furent pillées : ceux qui en étaient chassés, se trouvant en trop grand nombre pour pouvoir subsister dans l'espace étroit qui leur était prescrit, erraient la plupart dans les campagnes et sur le bord de la mer, exposés au froid de la nuit, aux ardeurs du soleil, privés de leurs maisons, de leurs richesses, et de tous les moyens de fournir aux besoins les plus pressants de la nature.

Philon fait une description lamentable des cruautés de toute espèce que l'on exerça sur ceux qui tombaient au pouvoir de leurs ennemis. On les assommait sous le bâton : on employait pour les faire périr le fer, le feu, les croix : on goûtait le plaisir inhumain de prolonger leur vie pour prolonger leurs souffrances : les rues, les places, les théâtres ruisselaient de sang : hommes et femmes sans distinction, enfants et vieillards, rien n'était épargné. Peut-être y a-t-il de l'exagération dans ce récit. Et Philon n'assigne d'autre cause à tant de barbaries que la fureur des Alexandrins, sans que les Juifs y missent rien de leur. En cela assurément il n'est pas croyable. La réflexion que nous avons faite plus haut, acquiert ici un nouveau degré d'évidence. On ne se persuadera jamais que les Juifs se soient laissés chasser, battre, égorger comme de timides brebis. Ils opposèrent sans doute la force à la force ; et vaincus, ils éprouvèrent toute la rage d'une populace insolente et victorieuse. Flaccus lui-même fit fouetter outrageusement trente-huit sénateurs juifs, apparemment sous le prétexte qu'ils n'avaient pas contenu dans le devoir la multitude qui leur obéissait.

Il reçut bientôt après la peine de ses injustices. Philon ne nous apprend point par où il encourut la disgrâce de Caius. Peut-être son ancien dévouement à Tibère et au petit-fils de cet empereur, et ensuite son attachement à Macron, furent-ils ses crimes. Quoi qu'il en soit, Caius le fit arrêter dans Alexandrie même, et de là amener prisonnier à Rome. Il y trouva pour accusateurs ceux qui l'avaient engagé par leurs mauvais conseils à persécuter les Juifs. Condamné, il fut relégué dans l'île d'Andros, où Caius au bout d'un temps assez court l'envoya tuer, lorsqu'il ordonna, comme nous l'avons dit, le massacre général de presque tous les exilés.

Les Juifs d'Alexandrie commencèrent à respirer du moment qu'ils virent Flaccus révoqué et arrêté. Le roi Agrippa leur avait défié rendu le service d'envoyer à Rome leur décret supprimé par Flaccus, en faisant connaître la cause du retardement, qui ne venait point d'aucune négligence de leur part, mais de la malice du préfet. Ils obtinrent ensuite la permission de députer à l'empereur, pour défendre devant lui leur droit de bourgeoisie, et demander le rétablissement de leurs oratoires. Philon fut le chef de cette députation. Les Alexandrins en envoyèrent une de leur côté, à la tête de laquelle ils mirent le grammairien Apion, connu par les livres que nous avons de Josèphe contre lui. Mais pendant le cours de cette affaire, il en survint une nouvelle qui aggrava étrangement la cause des Juifs ; et leur religion attaquée dans son centre mit en danger non-seulement ceux d'Alexandrie, mais toute la nation répandue dans l'univers.

L'intendant pour l'empereur en Judée était alors Capito, homme avide, et qui, de pauvre qu'il était lorsqu'il entra dans cet emploi, s'était rendu riche par ses exactions. Craignant donc d'être accusé par les peuples qu'il avait pillés, il résolut de les prévenir, en profitant de l'attachement au culte d'un seul Dieu pour les rendre odieux. Il suscita les idolâtres qui mêlés avec les Juifs habitaient la

ville de Jamnia, à élever subitement un autel de structure grossière en l'honneur de Camus. Il s'attendait bien que les Juifs, qui étaient les plus forts dans la ville, ne souffriraient point cette profanation de leur pays, qu'ils regardaient comme une terre sainte et consacrée toute entière à Dieu. Ce qu'il avait prévu arriva. Les Juifs s'ameutèrent, et détruisirent l'autel. Sur les plaintes qui lui en furent portées, Capito en écrivit à Rome, chargeant beaucoup les choses, et les présentant de la façon la plus propre à aigrir Caius, qui n'était déjà que trop indisposé contre la nation des Juifs. Car l'aversion que lui inspirait contre eux l'opposition invincible qu'il leur connaissait à l'adorer comme Dieu, était encore nourrie et envenimée par deux misérables qui l'approchaient familièrement et qu'il écoutait très-volontiers, Hélicon et Apelle, l'un Égyptien, l'autre Ascalonite, et par conséquent tous deux ennemis nés des Juifs.

Nous avons parlé ailleurs d'Apelle, qui était redevable de l'amitié de Caius au mérite de sa voix et de son chant. Hélicon, esclave artificieux, fourbe, intrigant, s'était élevé par ses adroites manœuvres à la place de chambellan de l'empereur. Ces deux hommes, qui connaissaient le génie du prince qu'ils servaient, le divertissaient par leurs plaisanteries ; et ne manquant aucune occasion de tourner les Juifs en ridicule, la calomnie portait son coup d'autant plus sûrement, qu'un sel réjouissant l'assaisonnait et l'aidait à s'introduire.

Caius, ainsi prévenu de longue main, entra aisément dans tous les sentiments que souhaitait Capito, et pour l'insulte prétendue qu'il avait reçue des Juifs, il pensa que c'eût été une réparation insuffisante que de relever l'autel détruit à Jamnia. Il voulut que l'on plaçât dans le sanctuaire du temple de Jérusalem sa statue colossale ornée des attributs de Jupiter Olympien ; et comme il ne comptait pas sur la docilité des Juifs, Pétronius, qui avait succédé à Vitellius dans le gouvernement de Syrie, eut ordre d'entrer dans la Judée avec la moitié des forces qu'il commandait, afin de contraindre à l'obéissance un peuple trop mutin.

Ce gouverneur n'était pas un de ces hommes vendus à l'iniquité, pour qui rien n'est sacré près de la passion de leur prince. Il avait de la douceur et de la raison ; et sentant tout le travers et toute l'injustice des ordres dont il était chargé, il ne se portait à les exécuter qu'avec une extrême répugnance. Cependant, frappé par dessus tout de la crainte d'irriter Caius, dont les caprices ne souffraient ni remontrances ni délai, et auprès duquel il n'était point de faute légère, il se mit en devoir de satisfaire à ses volontés. Il vint à Ptolémaïde sur les frontières de la Judée avec deux légions et un grand nombre de troupes auxiliaires, et il fit sur-le-champ commencer à travailler dans Sidon à la statue de Caius.

Comme il prévoyait une résistance opiniâtre de la part des Juifs, il voulut d'abord mander les premiers de la nation, espérant les trouver plus traitables que la multitude, et par eux la disposer à se soumettre. Il leur exposa les ordres de l'empereur, et leur représenta la nécessité d'obéir, et les armées toutes prêtes d'entrer dans leur pays. Sa tentative ne lui réussit pas. Loin de se prêter à ce qui leur était proposé, les chefs du peuple Juif ne répondirent que par les marques de la plus amère douleur, fondant en larmes, s'arrachant les cheveux, et plaignant leur triste vieillesse, qui les rendait témoins d'un malheur auquel ni eux ni leurs ancêtres n'avaient jamais rien vu de semblable.

La nouvelle de ce qui se tramait fut bientôt répandue dans Jérusalem et dans toute la Judée, et elle y produisit un effet qui ne paraîtrait pas croyable à quiconque ignorerait le caractère de ce peuple et son attachement prodigieux à ses lois. Des milliers de Juifs, hommes, femmes, enfants, quittent leurs demeures, désertent les villes et les bourgades ; et tous réunis par un même

zèle, ils se mettent en marche pour aller trouver Pétronius et tâcher de l'attendrir sur leur malheureux sort. Leur troupe était si nombreuse, qu'elle couvrait tout le pays comme une nuée ; et le concert fut si subit, le dessein si promptement exécuté, que le gouverneur romain n'eut pas le temps d'assembler ses forces, et se vit investi d'une multitude infinie au moment qu'il s'y attendait le moins. Ils se prosternèrent tous devant lui, et lorsqu'il leur eut ordonné de se lever, ils se tinrent debout, les mains derrière le dos, la tête couverte de poussière, les yeux baignés de larmes ; et l'un des anciens parla en ces termes :

Nous sommes sans armes, comme vous le voyez, et c'est bien à tort que l'on nous accuse de rébellion. Nous tenons même nos mains dans une situation qui fait voir que nous nous livrons sans défense. Nous avons aussi amené nos femmes et nos enfants, afin que vous nous sauviez tous, ou que, s'il faut périr, nous périssions tous ensemble. Pétronius, nous sommes pacifiques par inclination, et notre religion ne respire que la paix. Lorsque Caius devint empereur, nous fûmes les premiers de toute la Syrie à le féliciter de son heureux avènement : notre temple est le premier où l'on ait offert des sacrifices pour sa prospérité. Faut-il qu'il soit le premier dont on abolisse les rites religieux ? Nous abandonnons nos villes, nos maisons, nos biens ; nous sommes prêts à apporter à vos pieds tout ce que nous possédons ; et nous ne croirons point acheter trop cher à ce prix la conservation de la pureté de notre culte. Ou, si nous ne pouvons obtenir l'effet de notre demande, il ne nous reste qu'à mourir, pour ne pas voir un mal plus affreux pour nous que la mort. Nous apprenons que l'on amène contre nous des troupes d'infanterie et de cavalerie, au cas que nous résistions à la consécration de la statue. Des esclaves ne sont point assez insensés pour s'opposer aux volontés de leur maître.

Nous présentons la gorge aux épées : que l'on nous tue, que l'on nous immole, que l'on nous coupe en morceaux. Nous souffrirons tout sans rendre de combat, sans ouvrir la bouche pour nous plaindre. Nous ne vous demandons qu'une seule grâce, Pétronius, et très-juste. Nous ne prétendons point que vous refusiez d'exécuter les ordres que vous avez reçus. Accordez-nous seulement un délai, pendant lequel nous puissions envoyer une députation à l'empereur, pour lui faire nos très-humbles remontrances. Notre cause est si bonne, nos moyens sont si puissants, que nous ne désespérons pas de le fléchir. Quand nous lui aurons représenté la sainteté de notre religion, le zèle pour les traditions de nos pères, la juste confiance que nous avons de n'être point plus maltraités que toutes les autres nations, auxquelles on permet de conserver leurs usages, enfin l'autorité des ancêtres de Caius lui-même, qui tous nous ont maintenus dans la possession de nos privilèges, quelqu'un de ces motifs fera impression sur lui et le portera à changer de sentiment. Les volontés des princes ne sont pas irrévocables, et surtout celles dictées par la colère sont sujettes à de très-prompts changements. Nous avons été calomniés : permettez-nous de nous défendre ; il est bien triste d'être condamnés, sans avoir été entendus. Si nous n'obtenons rien, vous serez toujours à temps de faire ce qu'il vous plaira. Mais jusqu'à ce que nous ayons présenté nos supplications à l'empereur, n'ôtez pas la dernière espérance à une nation répandue dans toutes les parties de la terre habitable, et qui n'agit ici que par un motif de piété, et non d'intérêt.

Pétronius fut touché d'un discours en même temps si ferme et si soumis. Cependant, avant que de se déterminer, il jugea à propos de se transporter dans le pays même, pour voir de ses yeux l'état des choses, et s'assurer si toute la nation était dans les mêmes sentiments, en sorte qu'il fallût compter sur la nécessité de répandre beaucoup de sang, si l'on voulait exécuter l'ordre de



Caïus. Il vint donc à Tibériade, ville fondée par Hérode Antipas, accompagné seulement des principaux officiers de son armée. Là il se vit assailli de nouveau par une multitude infinie de Juifs, qui lui réitérèrent les mêmes protestations et les mêmes prières qu'on lui avait faites à Ptolémaïde. Vous voulez donc, leur dit-il, faire la guerre contre César, sans considérer ni sa puissance, ni votre faiblesse. — Non, répondirent-ils, nous ne ferons point la guerre, mais nous mourrons plutôt que de transgresser nos lois. Les effets vérifièrent les paroles. Les Juifs, occupés d'un seul objet, négligeaient tout le reste. L'on était dans la saison des semailles, et personne ne pensait à donner à la terre les façons dont elle a besoin. Les campagnes demeuraient incultes, et le pays était menacé d'une famine.

Il ne fut pas possible à Pétronius de lutter plus longtemps contre une résolution qu'il voyait unanime dans tout un grand peuple, et absolument inébranlable. Sollicité encore par Aristobule frère du roi Agrippa, et par plusieurs autres illustres personnages, il cessa de presser les Juifs de se soumettre. Mais il ne se crut pas permis de pousser plus loin la condescendance. Il ne promit rien à la multitude : il ne voulut point consentir que l'on députât à l'empereur ; et dans la lettre qu'il écrivit lui-même au sujet de cette affaire, il se garda bien d'appuyer sur les prières et les instantes supplications du peuple Juif. Il rejeta le délai sur les ouvriers qui travaillaient à la statue, et qui, se proposant de faire un ouvrage achevé, avaient besoin de temps pour lui donner toute sa perfection. Il représenta de plus qu'il avait craint que, dans le désespoir où était plongée toute la nation, les terres ne fussent pointensemencées ; et que si l'empereur faisait le voyage d'Alexandrie, comme on s'y attendait, et qu'il voulût visiter la Phénicie, sa personne et sa cour ne manquassent des provisions nécessaires dans un pays où l'on n'aurait point fait de récolte. Malgré tous ces ménagements, Caius en lisant la lettre de Pétronius entra dans une grande colère, et sur-le-champ il lui envoya de nouveaux ordres, plus sévères que les premiers.

Dans ce même temps le roi Agrippa, qui était de retour à Rome, ne sachant rien de tout ce qui se passait en Judée, vint à son ordinaire faire sa cour à l'empereur. Il fut effrayé de lire sur son visage les marques d'une colère, dont il s'imagina être l'objet, parce que les regards du prince se portaient sans cesse sur lui. Il ne pouvait en deviner la cause. Caïus ne le laissa pas longtemps dans le doute. Vos admirables compatriotes, lui dit-il, qui seuls entre tous les peuples de l'univers refusent de reconnaître la divinité de Caïus, cherchent la mort, et ils la trouveront. J'ai ordonné que l'on mît la statue de Jupiter dans leur temple : et ils se sont séditieusement attroupés ; et, désertant le pays, toute la nation s'est réunie pour venir présenter une prétendue requête, qui est une vraie révolte contre mes ordres.

Il en allait dire bien davantage, si Agrippa eût été en état de l'entendre. Mais frappé comme d'un coup de foudre, le roi des Juifs tomba évanoui à la renverse, et il fallut le reporter chez lui sans connaissance et presque sans vie. Ce prince, quoique livré à l'ambition, aux délices et au faste, avait néanmoins un respect sincère pour sa religion. L'amour de la patrie le touchait aussi ; et lorsqu'il fut revenu à lui-même, le premier usage qu'il fit de la liberté de son esprit fut d'écrire à Caïus, et de lui demander grâce pour sa malheureuse nation.

Philon rapporte la lettre d'Agrippa toute entière, ou plutôt il paraît l'avoir composée de génie. Comme elle est très-longue, je me contenterai d'en extraire ce qui me paraît plus remarquable.

Pour faire sentir à Caïus que les Juifs méritent quelque considération, il relève et fait valoir l'étendue prodigieuse de ce peuple, dont les colonies embrassent tout l'empire Romain et les pays mêmes au-delà de l'Euphrate. Il en tire une induction très-favorable à sa cause, et tout-à-fait flatteuse pour le prince. En implorant votre clémence, lui dit-il, pour une seule ville, je l'implore pour toutes les parties de l'univers. Quel bienfait plus digne de la grandeur de votre fortune, que celui dont l'influence n'aura d'autres bornes que celles du monde entier ? L'Europe, l'Asie, l'Afrique, les îles, les continents, chanteront votre gloire, et votre nom sera célébré par un concert universel de louanges et d'actions de grâces.

Agrippa insiste principalement sur ce qui intéresse le temple, où il dit que le Dieu invisible, créateur et père de toutes choses, est adoré en esprit, sans être représenté par aucune image sensible. Ce moyen, trop sublime pour les idées basses que Caïus avait de la divinité, n'est présenté qu'incidemment. Les exemples étaient une façon de raisonner plus à sa portée, et le roi suppliant lui accumule ceux d'Agrippa, d'Auguste, de Tibère, de Livie, qui tous ont honoré et protégé le temple de Jérusalem. Il assure qu'Auguste en particulier y avait fondé pour chaque jour en l'honneur du Très-Haut un holocauste d'un taureau et de deux brebis, qui s'offrait encore actuellement.

Il finit par exposer ses sentiments personnels. Comblé des bienfaits de l'empereur, il déclara qu'aucun ne le touche aussi vivement, que la grâce qu'il lui demande. Je vous dois la liberté, la vie, un royaume : ôtez-moi tout, pourvu que vous conserviez nos saintes lois. Si je ne puis obtenir cette faveur, il faut donc que j'aie mérité par quelque autre endroit votre disgrâce. En ce cas, délivrez-moi de la vie. Car par où me serait-elle précieuse, puisque vos bontés seules peuvent me la rendre douce et agréable ?

Agrippa<sup>1</sup>, en écrivant cette lettre, hasardait beaucoup. Son zèle fut récompensé par le succès. Contre toute apparence, Caïus se laissa fléchir, et manda à Pétronius de ne rien innover par rapport au temple de Jérusalem. Il ne fit pourtant justice qu'à demi. Si dans toute autre ville que la capitale, ajoutait-il, il se trouve quelqu'un qui veuille m'élever un autel, à moi ou aux miens, je vous ordonne de punir ceux qui s'y opposeraient, ou de me les envoyer. C'était retenir d'une main ce qu'il donnait de l'autre, et inviter tous les idolâtres mêlés avec les Juifs à les troubler par des profanations contraires à leur culte. Il fit plus. Capricieux et inconstant, il revint au dessein qu'il avait quitté. Seulement il en remit l'exécution au temps où il ferait le voyage d'Alexandrie ; et pour ne point être importuné d'avance par les plaintes et les clameurs des Juifs, il résolut de les surprendre, en faisant travailler secrètement dans Rome à une statue, qu'il se proposait d'embarquer avec lui sans éclat, et d'aller tout d'un coup placer lui-même dans le temple de Jérusalem.

---

<sup>1</sup> Josèphe, en attribuant aussi à Agrippa la révélation des ordres concernant la statue, change quelques circonstances. Selon lui, Agrippa était instruit de cette affaire avant que Camus eût appris de Pétronius le mouvement qu'elle excitait dans la Judée. U donna un festin superbe à l'empereur, qui eu fut si satisfait, qu'il le pressa de demander tout ce qu'il souhaiterait, promettant de ne lui rien refuser. Agrippa demanda l'inexécution des ordres envoyés à Pétronius, et Caïus y consentit. Mais lorsqu'il eut reçu la lettre du gouverneur de Syrie touchant l'espèce de soulèvement des Juifs, il crut les droits de la souveraineté blessés par la résistance de ce peuple, et il s'en prit à Pétronius. Ce récit ne me paraît pas pouvoir se concilier avec celui de Philon, que j'ai préféré comme auteur contemporain.

En reprenant sa première idée, il reprit aussi toute son indignation contre Pétronius, qui par ses délais avait presque fait échouer une affaire qu'il avait si fort à cœur ; et, selon Josèphe, il lui écrivit en ces termes : **Puisque l'or des Juifs a eu plus de pouvoir sur vous que le respect dû à mes ordres, je vous constitue votre propre juge, et je vous laisse le soin d'estimer quelle peine vous méritez, à moins que vous n'aimiez mieux que moi-même je fasse de vous un exemple, qui serve à jamais de leçon à quiconque serait tenté de négliger les ordres de son empereur.** Heureusement pour Pétronius le vaisseau par lequel venait cette terrible lettre fut trois mois en mer, et lorsqu'il la reçut, il y avait déjà vingt-sept jours qu'il savait la mort de Caius, qui avait été tué dans cet intervalle.

Il fallait que cette mort arrivât pour délivrer les Juifs. Nous avons vu que ceux d'Alexandrie, outre le danger commun à toute la nation, avaient un objet particulier qui les intéressait vivement. Leurs députés eurent audience de Caius dans le temps que son esprit était le plus agité par l'affaire de la statue. Il est aisé de juger qu'ils ne furent pas bien traités. Mais ce qu'on ne devinerait pas aisément, c'est l'extravagante indécence de ses procédés avec eux. Jamais rien ne ressembla moins à une audience.

Caius était occupé à visiter deux de ses maisons de plaisance voisines l'une de l'autre, et de la ville, lorsque les députés des Juifs d'Alexandrie mandés par son ordre vinrent se présenter devant lui. Ils l'abordèrent avec tous les témoignages du plus profond respect, se prosternant jusqu'en terre. **C'est donc vous, ennemis des dieux,** leur dit-il, **qui seuls refusez de me reconnaître pour Dieu, pendant que tous les autres peuples de la terre m'adorent en cette qualité ; et qui réservez votre culte pour un Dieu que vous ne sauriez nommer ?** Et en même temps levant les bras contre le ciel, il prononça des blasphèmes que Philon n'ose répéter.

Cette apostrophe si violente atterra les Juifs, et fut un triomphe pour leur adversaires, qui dès ce moment se regardèrent comme sûrs de vaincre. Pour entretenir le prince dans des dispositions si favorables, ils lui prodiguaient tous les titres de leurs différentes divinités : et l'un d'eux, plus hardi calomniateur que les autres, éleva la voix, et dit à Caius : **Seigneur, vous jugeriez encore plus dignes de votre haine ces hommes-ci, et tous ceux de leur nation, si vous saviez jusqu'où ils poussent la mauvaise volonté et l'impiété contre vous. Tous les peuples, tous les particuliers, ont offert des sacrifices d'actions de grâces pour votre conservation. Les Juifs seuls se sont dispensés d'un devoir si sacré.** Philon et ses collègues se récrièrent tous d'une voix, **Seigneur, on nous calomnie. Nous avons offert pour vous des hécatombes par trois fois : premièrement lorsque vous êtes parvenu à l'empire, ensuite lorsque vous fûtes guéri de cette grande maladie qui a fait trembler tout l'univers, en troisième lieu pour l'espérance de la victoire de Germanie. — Soit,** reprit brusquement Caius, **vous avez sacrifié, mais à un autre, et non pas à moi.** L'horrible impiété de ces paroles fit frissonner les Juifs, et le trouble de leur intérieur se manifestait sur leurs visages. Caius ne s'en aperçut pas, ou n'en tint compte. Tout en leur parlant il courait de chambre en chambre, visitait la maison depuis le bas jusques en haut, marquait ce qui lui déplaisait, donnait ses ordres pour de nouveaux embellissements ; et les Juifs le suivaient partout, moqués, hués, accablés d'injures et d'insultes par leurs ennemis.

Après quelques courses, Caius s'arrêta pour leur faire cette grave question : **Par quelle raison vous abstenez-vous de la chair de porc ?** Ce mot fut applaudi, comme si ç'eût été quelque chose d'ingénieux et de fort plaisant : et les

Alexandrins se mirent à rire avec si peu de retenue, qu'un officier les en réprimanda, comme d'un manque de respect pour l'empereur. Philon répondit que les différentes nations avaient différents usages, et que leurs adversaires eux-mêmes s'abstenaient de certains animaux. Quelqu'un ajouta que plusieurs ne mangeaient point d'agneau : **Ils ont raison, dit Caius, c'est une viande qui n'a point de saveur.**

Il vint enfin à interroger les Juifs sur leur affaire. **Quels sont vos titres, leur dit-il, pour prétendre à la qualité de citoyens d'Alexandrie ?** Philon commença à lui exposer ses moyens. Mais à peine était-il entré en matière, que Caius le quitta, et entra en courant dans une grande salle, dont il fit le tour, et ordonna que l'on garnit les fenêtres de ces carreaux de pierre transparente qui chez les anciens tenaient lieu de vitrages. De là il revint aux Juifs, et prenant un ton plus modéré, il leur dit : **Eh bien, que dites-vous ?** Philon reprit son discours où il avait été obligé de l'interrompre, et continua à déduire ses raisons. Mais tout d'un coup Caius le laisse encore une fois et entre dans une autre pièce, où il ordonne que l'on place des tableaux originaux.

Les députés des Juifs étaient excédés. Leur défense ainsi morcelée par toutes ces interruptions ne pouvait faire aucun effet ; leur juge et maître absolu était irrité contre eux : ils n'attendaient que la mort ; et dans à secret de leurs cœurs ils priaient le Dieu véritable de les délivrer de la colère de celui qui usurpait son nom. Dieu, dit Philon, exauça nos vœux, et tourna à la compassion le cœur du prince. **Ces gens-là, dit Caius, me paraissent moins méchants que malheureux et insensés, de ne pas croire ma divinité ;** et avec ces paroles il les renvoya.

Il est difficile de rapporter à cette audience un fort beau mot que Josèphe attribue à Philon. Mais soit en cette occasion, soit dans quelque autre, Apion, député des Alexandrins et violent ennemi des Juifs, ayant eu toute liberté d'invectiver contre eux, sans que Philon pût parvenir à être écouté dans ses défenses, celui-ci sortit humilié, mais non abattu ; et comme il voyait les Juifs autour de lui consternés de la colère et de la prévention que témoignait l'empereur : **Consolez-vous, leur dit-il ; Caius, en se déclarant contre nous, met Dieu dans nos intérêts.**

L'affaire au fond fut laissée indécidée par Caius, et Claude par la suite jugea en faveur des Juifs, qu'il conserva ou rétablit en possession de tous les droits dont ils jouissaient dans Alexandrie depuis la fondation de cette ville.

La mention que j'ai été obligé de faire du grammairien Apion, m'avertit d'insérer ici une aventure dont il fut témoin oculaire, et qu'il avait consignée à la postérité dans un ouvrage célèbre que nous n'avons plus. Si elle paraît étrangère aux faits que je dois raconter, et même peu digne de la majesté de l'histoire, au moins son intéressante singularité me servira d'excuse auprès du lecteur.

Dans un spectacle qui se donnait à Rome, et auquel assistait Apion, on faisait combattre des criminels contre des bêtes féroces. Parmi les plus terribles de ces animaux se fit surtout remarquer un lion, dont la grandeur énorme, les rugissements en roulade, la crinière flottante, les yeux flamboyants, inspiraient en même temps l'admiration et l'effroi. Ce lion s'arrête vis-à-vis du malheureux qu'on lui avait destiné pour victime : et tout d'un coup, quittant sa fierté naturelle, il s'approche de lui avec un air de douceur, remuant la queue comme les chiens qui flattent leur maître : il le joint, et lui lèche affectueusement les mains et les jambes. L'homme caressé par ce fier animal revient peu à peu de la frayeur qui d'abord l'avait troublé et réduit presque à un état de mort : il reprend

ses esprits, il considère attentivement le lion, et le reconnaissant, il le caresse à son tour avec des transports de joie, auxquels l'animal répondait à sa manière. La félicitation semblait réciproque, comme il arrive à ceux qui par une rencontre heureuse et imprévue se retrouvent après une douloureuse séparation.

Un événement si merveilleux causa une surprise et une satisfaction infinie à toute l'assemblée. On applaudit, on battit des mains, et l'empereur lui-même, qui était présent, se fit amener l'homme épargné par le lion, et lui demanda qui il était, et par quel charma il avait désarmé ce furieux animal. Je suis esclave, répondit-il : mon nom est Androdus. Dans le temps que mon maître était proconsul d'Afrique, me voyant traité par lui avec toute sorte de rigueur et d'inhumanité, je pris la fuite ; et comme tout le pays lui obéissait, pour me dérober à ses poursuites, je m'enfonçai dans les déserts de la Libye, résolu, si je n'y trouvais pas ma subsistance, de chercher la mort par la voie la plus prompte. Au milieu des sables, dans la plus grande chaleur du plein midi, j'aperçus un antre, où j'allai me mettre à l'abri des chaleurs du soleil. Il n'y avait pas longtemps que j'y étais, lorsque je vis arriver ce même lion dont la douceur à mon égard vous étonne, poussant des cris plaintifs, qui me firent juger qu'il était blessé. Cet antre était sa demeure, comme je l'ai reconnu dans la suite. Je m'y cachais dans l'endroit le plus obscur, tremblant, et croyant être au dernier moment de ma vie. Il me découvrit, et vint à moi, non pas menaçant, mais comme implorant mon aide, et levant son pied malade pour me le montrer. Il lui était entré sous le pied une très-grosse épine, que j'arrachai ; et m'enhardissant par la patience avec laquelle il souffrait l'opération, je pressai les chairs pour en faire sortir le pus, j'essuyai la plaie, je la nettoyai le mieux qu'il me fut possible, et la mis en état de se cicatriser. Le lion soulagé se coucha laissant son pied entre mes mains, et s'endormit ; et depuis ce jour, pendant trois ans j'ai vécu avec lui dans le même antre, et des mêmes nourritures. Il allait à la chasse, et m'apportait régulièrement quelque quartier des bêtes qu'il avait prises et tuées. J'exposais cette viande au grand soleil, n'ayant point de feu pour la faire cuire, et je la mangeais. Je me lassai enfin d'une vie si sauvage, et pendant que le lion était sorti pour la chasse, je m'éloignai de l'antre. Mais à peine avais-je fait trois journées de chemin, que je fus reconnu par des soldats qui m'arrêtèrent ; et j'ai été transporté d'Afrique à Rome pour être livré à mon maître. Condamné par lui à périr, j'attendais la mort sur l'arène. Je comprends que le lion a été pris peu de temps après que je me suis séparé de lui, et me retrouvant il m'a payé le salaire de l'utile opération par laquelle je l'avais autrefois guéri.

Ce récit courut en un instant toute l'assemblée, qui demanda à grands cris la vie et la liberté pour Androdus. Elles lui furent accordées, et de plus on lui fit présent du lion. Apion témoignait avoir vu souvent Androdus menant son lion en laisse dans les rues de Rome. On lui donnait de petites pièces de monnaie, on couvrait le lion de fleurs, et l'on se disait les uns aux autres : Voici le lion qui a exercé l'hospitalité envers un homme : voici l'homme qui a été le médecin d'un lion.

Il n'est pas constant que cette aventure appartienne au règne de Caius, plutôt qu'à ceux de Tibère ou de Claude, sous lesquels Apion a habité et même enseigné dans Rome. Mais je n'ai point trouvé de lieu plus commode pour la placer : et j'avoue que la douceur inspirée contre nature à ce lion par une sorte de reconnaissance fait un contraste agréable pour moi avec l'inhumanité d'un prince plus altéré de sang que les lions et les tigres.

Il subit bientôt la peine de ses crimes. Un règne si funeste au genre humain fut aussi court qu'il méritait de l'être, et n'acheva pas la quatrième année. Caius périt dans le premier mois de celle où il fut consul pour la quatrième fois.

**CAIUS AUGUSTUS IV. - CN. SENTIUS SATURNINUS. AN R. 792. DE J.-  
C. 41.**

Déjà il s'était formé sans succès plus d'une conjuration contre lui. J'ai rapporté le peu que nous savons de celle de Lepidus et de Gétulicus. Suétone nous oblige d'en supposer encore au moins une autre, dont il ne reste d'ailleurs aucun vestige.

Celle qui réussit enfin à délivrer l'empire romain de ce monstre, eut pour auteur Cassius Chéréa, tribun d'une cohorte prétorienne, homme d'un très - grand courage, et qui, autrefois centurion dans une des légions germaniques lorsqu'elles se soulevèrent après la mort d'Auguste, s'était sauvé par son intrépidité de la fureur des séditeux.

D'autres personnages, d'un ordre ou d'un crédit supérieur, y prirent part : tels que Valérius Asiaticus, puissamment riche et consulaire ; Annius Vinicianus<sup>1</sup>, qui doit avoir été l'une des premières têtes du sénat, puisque après la mort de Caius il fut sur les rangs pour être élevé à l'empire. On ajoute le préfet du prétoire Clémens, et Calliste affranchi de Caius, si fameux par ses richesses immenses et par le crédit énorme dont il jouit sous Claude. Mais ces hommes puissants aidèrent simplement la conjuration, ou même se contentèrent de la favoriser de leurs vœux. Chéréa en fut l'âme. Il forma le projet, il se choisit des associés, il présida à l'action, enfin il donna l'exemple en portant le premier coup au tyran.

Outre les raisons générales qui rendaient Caius odieux à tout ce qu'il y avait d'éminent par quelque endroit que ce pût être dans l'empire, chacun de ceux que je viens de nommer avait ses motifs particuliers de vengeance ou de crainte. Valérius Asiaticus était irrité de ce que Caius avait abusé de sa femme, et lui en avait ensuite fait à lui-même devant un grand nombre de témoins les plus indécentes railleries. Vinicien avait été lié d'amitié avec Lépide, et la douleur de la mort de son ami, l'inquiétude sur ses propres périls, se réunissaient pour aiguillonner son courage. Les préfets du prétoire et les plus puissants des affranchis — car Suétone s'exprime de cette façon, et donne par conséquent à entendre que le collègue de Clémens, et d'autres affranchis que Calliste, entrèrent dans le complot — tremblaient perpétuellement pour leur vie depuis une certaine conjuration, dans laquelle ayant été nommés comme complices, quoique à tort, ils sentaient qu'il en était resté dans l'esprit du prince une impression de défiance et de haine contre eux. Car dans le temps même il les prit à part, et, tirant son épée, il leur dit que, s'ils étaient aussi du nombre de ceux qui souhaitaient sa mort, il se tuerait de sa propre main ; et dans la suite il ne cessa de travailler à les brouiller ensemble par les rapports et les accusations qu'il faisait de l'un à l'autre. Calliste trouvait un motif de crainte particulier dans ses richesses, qui pouvaient tenter l'avidité de Caius.

Pour ce qui est de Chéréa, son aversion pour la tyrannie, et l'esprit républicain qui l'animait, pouvaient suffire pour le porter à un dessein que toutes les

---

<sup>1</sup> Il est appelé Minucianus par Josèphe. Mais il paraît que c'est ici le Vinicianus qui avait été accusé sous Tibère avec son père Annius Pollio, et qui dans la suite conspira contre Claude avec Camillus Scibonianus. (Vid. TACITE, *Annales*, VI, 95 et DION CASSIUS, lib. LX.)

maximes du paganisme lui peignaient comme infiniment glorieux. Mais de plus Caius prit à tâche d'aigrir contre lui-même ce courage altier, en l'accablant de toutes sortes d'insultes et d'outrages. A entendre parler Chéréa, on ne l'eût jamais pris pour ce qu'il était. Le plus brave des hommes avait une prononciation molle, languissante, efféminée. De là Caius prenait occasion de le traiter de lâche, et de lui faire les plus sanglants affronts. Toutes les fois que par le devoir de sa charge Chéréa venait lui demander le mot, Caius affectait d'en choisir un qui annonçât la mollesse et l'infamie. Le fier tribun souffrait beaucoup en le recevant, et encore davantage lorsqu'il allait le rendre. Car les autres officiers ne manquaient pas de se moquer de lui, et souvent ils se divertissaient à lui prédire d'avance quel mot l'empereur lui donnerait. J'ai dit que Caius préposait volontiers des officiers de ses gardes à la levée des impôts. Chéréa ayant eu une de ces commissions, s'en acquitta avec la générosité d'une belle âme, prenant compassion de la misère des peuples, leur accordant du temps, évitant de les tourmenter. En conséquence de ces ménagements, la levée des deniers ne s'étant pas faite aussi promptement que le souhaitait Caius, il en prit un nouveau prétexte d'accuser Chéréa de lâcheté.

Ces motifs personnels se joignant donc aux publics dans l'esprit de Chéréa, il prit déterminément son parti de tuer le tyran, et ne fut plus occupé que des moyens. Il paraît même que son projet allait plus loin que la mort de Caius, et qu'il se proposait de rétablir l'ancienne forme du gouvernement républicain.

Pendant qu'il sondait ceux qui lui paraissaient capables d'entrer dans un pareil dessein, et que déjà le nombre de ses associés commençait à grossir, survint un incident qui irrita de nouveau son courage. Pompédius, sénateur illustre, ayant été déféré comme coupable de discours injurieux contre l'empereur, l'accusateur cita pour témoin une comédienne nommée Quintilia, qui menait le train de vie ordinaire aux personnes de cette profession, et était en mauvais commerce avec l'accusé. Quintilia avait une élévation de courage que l'on n'était pas en droit d'attendre d'une femme de son état et de sa conduite. Elle nia le fait, qui réellement était faux ; et Caius ayant ordonné, à la requête de l'accusateur, qu'elle fût appliquée à la question, elle résolut de la souffrir plutôt que d'être la cause de la mort d'un innocent. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'elle était instruite de la conjuration qui se tramait, et que ce fut Chéréa que Caius choisit pour présider à la question, pensant que ce tribun, pour se laver du reproche de lâcheté, serait plus cruel qu'un autre. Josèphe, qui nous apprend ces circonstances, ne dit point si Chéréa et Quintilia se connaissaient mutuellement. Quoi qu'il en soit, cette courageuse femme, lorsqu'on la menait à la question, marcha sur le pied d'un des conjurés. qu'elle rencontra, pour l'avertir que l'on pouvait compter sur sa fidélité ; et en effet elle supporta sans rien révéler une torture si cruelle, que tous ses membres en furent disloqués. Elle fut en cet état représentée à l'empereur, et ce prince farouche ne put s'empêcher d'être touché de compassion<sup>1</sup>, et il lui ordonna une gratification pour la consoler et la dédommager en quelque sorte. Mais Chéréa fut outré de se voir forcé par son ministère de traiter les personnes d'une façon qui fit pitié même à Caius.

Dans la colère qui le transportait, il alla trouver le préfet du prétoire Clémens. **Vous êtes notre chef, lui dit-il ; et nous veillons sous vos ordres à la garde de la**

---

<sup>1</sup> Ce fait ressemble beaucoup à celui que Suétone rapporte au ch. 16, sans le particulariser, et que j'ai inséré d'après lui, parmi les traits qui peuvent être loués dans Caligula.

personne du prince. C'est une noble fonction dont nous nous acquittons en gens d'honneur. Mais faut-il que nous soyons employés à verser le sang innocent, et à tourmenter les citoyens ? La rougeur monta au visage de Clémens, et sa réponse fut que la prudence et le soin de leur sûreté les obligeaient d'obéir au prince, et même de se prêter à ses fureurs.

Chéréa crut pouvoir s'ouvrir à un homme qui tenait ce langage ; et lui rappelant tous les maux que souffrait Rome et l'empire, *Après tout*, ajouta-t-il, *ce n'est pas tant à Caius qu'il faut s'en prendre, qu'à vous et à moi, qui, pouvant faire cesser d'un seul coup ces injustices et cette tyrannie, aimons mieux nous en rendre les ministres. Nous portons les armes, non pour la défense de la liberté ni pour le service de l'état, mais pour l'exécution des ordres sanguinaires de Caius. De guerriers, nous nous laissons transformer en bourreaux, et nous servons sa cruauté contre nos concitoyens, en attendant que d'autres la servent contre nous-mêmes.*

Clémens témoigna admirer le courage de Chéréa ; mais il avoua que la vue du péril l'effrayait, que son âge déjà avancé le rendait peu propre pour une entreprise si hardie, et qu'il aimait mieux s'en remettre au bienfait du temps et des circonstances.

Chéréa, peu satisfait d'un zèle si prudent, s'adressa à Cornélius Sabinus, tribun, comme lui, d'une cohorte prétorienne, et l'ayant trouvé disposé à entrer dans ses sentiments, il vit avec lui Vinicien, qui les loua et les encouragea beaucoup, et qui même, comme on peut le juger par la suite, promit de les seconder.

Il est probable que le nom d'un homme aussi illustre fut utile à Chéréa pour attirer à la conspiration de nouveaux associés. Déjà elle était suffisamment nombreuse, et comprenait des sénateurs, des chevaliers romains, des officiers de guerre. Chéréa les rassembla tous, et délibéra avec eux sur le temps et la manière d'exécuter leur dessein.

Pour lui toute occasion était bonne. Il proposait d'attaquer Caius dans le Capitole, lorsqu'il irait y offrir des sacrifices pour sa fille ; dans son palais, au milieu des mystères occultes qu'il y célébrait avec une attention superstitieuse ; ou bien il voulait que, pendant que Caius de dessus le faite de la basilique Julienne jetterait au peuple des pièces d'or et d'argent, on le jetât lui-même du haut en bas dans la place. Les autres souhaitaient dans une entreprise de cette importance plus de circonspection. Leur avis était que l'on tâchât de surprendre Caius dans une situation où il fût peu accompagné, afin qu'on ne s'exposât pas à manquer le coup, et à replonger ainsi la république dans des maux plus grands que ceux dont il s'agissait de la délivrer. Après bien des discussions, on se fixa aux jeux Palatins, établis par Livie en l'honneur d'Auguste, et qui devaient durer quatre jours. Pendant que ce spectacle rassemblerait une foule infinie dans un espace étroit, on espérait trouver le moment de tomber sur Caius sans que ses gardes pussent le défendre.

Les trois premiers jours de la fête, ou l'occasion ne se présenta pas, ou les conjurés manquèrent de la saisir. Chéréa était au désespoir. Il craignait que ces longueurs ne fissent éventer le secret ; il craignait, chose singulière ! que la gloire de tuer Caius ne lui échappât. *Il s'en va*, disait-il, *à Alexandrie. Quelqu'un assurément le tuera. Quelle honte pour nous, s'il ne meurt pas par nos mains !* Par un feu si vif, il enflamma tous les cœurs, et on résolut déterminément d'attaquer Caius le lendemain, dernier jour de la fête, vingt-quatre janvier.



Les jeux se célébraient près du palais, ou dans le palais même ; et comme le lieu était fort serré, il y avait beaucoup de confusion : les rangs n'étaient point distingués. Sénateurs, chevaliers, gens du peuple, hommes, femmes, tous étaient assis pêle-mêle et sans aucun ordre.

Lorsque Caius fut arrivé, il commença par offrir un sacrifice à Auguste, et ensuite il vint prendre sa place au spectacle. On remarqua que ce jour-là il fut plus gai et plus affable que de coutume, et ses manières gracieuses surprenaient tout le monde. Il s'amusa beaucoup à voir le peuple piller les fruits, les viandes, les oiseaux rares, que l'on jetait par son ordre dans tous les coins de l'assemblée. Il ne pensait à rien moins qu'au danger qui le menaçait de si près.

Cependant le complot commençait à transpirer, et si Caius n'eût pris soin de se faire détester, il pouvait en être averti. Vatinius, sénateur et ancien préteur, assis au spectacle à côté de Cluvius, personnage consulaire, lui demanda s'il n'avait rien appris de nouveau, et Cluvius lui ayant répondu que non, **Sachez donc**, lui dit Vatinius, **qu'aujourd'hui se représente la pièce du meurtre du tyran**. Cluvius l'entendit fort bien, et lui recommanda de garder plus soigneusement un tel secret.

L'ouverture du spectacle s'étant faite dès le matin, on s'attendait que Caius sortirait pour dîner, selon sa pratique des jours précédents. C'était sur ce plan que Chéréa s'était arrangé ; il avait disposé ses amis sur ce passage, assignant à chacun son poste. Néanmoins il était déjà la septième heure du jour ou une heure après midi, et Caius ne sortait point. Sentant son estomac encore chargé du souper de la veille, il délibérait s'il ne resterait point toute la journée sans interruption au spectacle, pour lequel il avait une passion démesurée. Ce retardement inquiétait beaucoup les conjurés et tous ceux qui avaient connaissance du complot. Vinicien, qui était assis près de l'empereur, craignant que Chéréa ne s'impatientât, voulut se lever pour aller lui parler. Caius le retint par la robe. Vinicien s'arrêta, et reprit séance. Mais l'alarme étant trop vive pour lui laisser du repos, il se leva une seconde fois, et Caius le laissa partir. Chéréa avait en effet besoin d'être guidé par un bon conseil. Car, suivant son caractère bouillant et impétueux, il pensait à venir attaquer Caius au milieu de l'assemblée ; ce qui pouvait être le commencement d'un horrible massacre. Dans ce moment Asprénas, qui était aussi du secret, persuada à Caius d'aller prendre le bain et quelque légère nourriture, pour revenir ensuite plus gaiement au reste du spectacle. Caius se leva, et on se rangea pour faire place à l'empereur. Les conjurés s'empressèrent beaucoup d'écarter la foule, comme pour lui rendre le passage libre et aisé ; mais leur dessein était de l'avoir seul au milieu d'eux.

Devant l'empereur marchaient Claudius, son onde, Vinicius, son beau-frère, mari de Julie, et Valérius Asiaticus ; derrière suivait Paulus Arruntius. Caius les quitta, et se détourna pour entrer dans une petite galerie voûtée qui menait aux bains, et où il trouva de jeunes enfants de naissance, venus d'Ionie et de Grèce pour exécuter devant lui une danse et chanter des hymnes à sa louange. Peu s'en fallut qu'il ne retournât au théâtre, par avidité de se donner sur-le-champ ce plaisir ; et il l'aurait fait si le chef de cette jeune bande ne lui eût dit qu'il était transi de froid.

Chéréa prit ce moment pour le frapper. On ne convient pas des circonstances. Ce qui est certain, c'est qu'il lui porta le premier coup, qui fut si rude, que Caius en fut renversé par terre. Comme il se débattait en criant qu'il n'était pas mort, Cornélius Sabinus et les autres conjurés l'entourèrent, et, s'animant mutuellement par le signal dont ils étaient convenus, et qui était Redouble, ils le

percèrent de trente coups, et le laissèrent mort sur la place. Dion assure qu'on lui donna encore plusieurs coups après sa mort ; ce qui n'a rien que de vraisemblable, dans l'emportement qui possédait les conjurés. Il ajoute que quelques-uns mangèrent de sa chair. S'ils ont été capables de cette barbarie, c'étaient d'indignes vengeurs des cruautés de Caius.

Ainsi périt ce malheureux prince, dans la vingt-neuvième année de son âge, après avoir régné trois ans u dix mois et huit jours. Il eut le sort qu'il méritait par ses fureurs contre Dieu et contre les hommes. Il reconnut alors, dit l'historien Dion, qu'il n'était pas dieu, mais un faible mortel, et après avoir souhaité que le peuple romain n'eût qu'une tête, il éprouva que ce peuple avait plusieurs bras. Ceux qui le tuèrent sont sans doute criminels pour avoir attenté à la vie de leur prince. Mais Dieu, suivant la remarque de M. Tillemont, punit les méchants par d'autres méchants, et exerce ses jugements redoutables en se servant de la malice des hommes sans y prendre part.

Au reste, il était temps pour Rome que ce prince mourût. Car, lorsqu'il fut tué, les greniers publics étaient vides, et la ville n'avait de blé que pour sept ou huit jours.

Je n'ai point voulu ennuyer mon lecteur en ramassant ici tous les présages que Suétone et Dion rapportent avec grand soin, comme ayant annoncé à Caius sa mort funeste. Le vrai présage qui devait la lui faire regarder comme infaillible, c'était l'horrible conduite qu'il tenait et la haine qu'il s'attirait par ses crimes. Mais je ne crois pas devoir omettre certains détails particuliers, qui n'ont pas pu trouver aisément place dans le tissu de l'histoire, touchant sa personne, ses goûts, ses dispositions pour les arts et pour les exercices du corps. On pourra y observer quelques traits échappés de son caractère.

Il était grand de taille, mais mal fait, pâle, des yeux creux, un front large et où se peignait la fierté, peu de cheveux et point du tout sur le devant de la tête. Il lui déplaisait fort d'être chauve, et c'était un crime, quand il passait, de regarder d'en haut, parce que l'on découvrait alors en plein cette difformité. Par une raison semblable, il y allait de la vie de nommer en sa présence une chèvre, parce qu'il était velu de tout le corps. Il avait naturellement l'air du visage hagard et farouche, et il s'étudiait à le rendre encore plus formidable, s'ajustant devant le miroir de la façon qui lui paraissait la plus propre à inspirer la terreur.

J'ai parlé de son habillement lorsque l'occasion s'en est présentée. Il suffit de dire ici en un mot qu'il n'y suivait d'autre règle que son caprice ; et que, selon l'idée qui l'avait frappé, on voyait sur lui tour à tour les vêtements des nations étrangères, des femmes, des dieux ; toujours avec un luxe insensé, qui prodiguait l'or et les pierreries. Il portait habituellement les ornements de triomphateur, même avant son expédition.

Il avait été instruit soigneusement dans les belles connaissances, comme le furent toujours les princes de la maison des Césars. Les recherches d'érudition, qui avaient tant plu à Tibère, n'étaient point du goût de Caius. Mais il s'appliqua beaucoup, comme je l'ai dit, à l'éloquence : il s'y exerçait assidument, et non-seulement lorsqu'une raison d'utilité lui semblait le demander, mais pour son plaisir. Ainsi un plaidoyer qui avait réussi, le piquait d'émulation, et il entreprenait d'y répondre ; ou bien si la cause de quelque illustre personnage s'agitait dans le sénat, il composait un discours soit pour accuser, soit pour défendre ; et selon qu'il était content ou non du succès de son travail, il condamnait ou renvoyait absous. Sa prononciation n'était pas seulement forte et

animée, mais impétueuse : il ne pouvait demeurer en place, il tonnait en parlant, et se faisait entendre à une très-grande distance.

Il donna aussi ses soins à des arts moins dignes du rang suprême, qu'il occupait, et il y réussit trop bien pour un empereur. Il savait se battre avec l'armure de gladiateur, conduire un char, danser, chanter. Le plaisir de la musique et de la danse l'affectait si vivement, qu'il ne pouvait s'empêcher même dans les spectacles publics d'accompagner la voix du musicien, et de suivre les gestes de l'acteur, pour les approuver ou les corriger. Au milieu d'une nuit, il s'avisa tout d'un coup de mander au palais trois consulaires, qui se rendirent bien effrayés à ses ordres. Lorsqu'ils furent arrivés, il les plaça sur une estrade, et dansa devant eux au son de la flûte et d'autres instruments ; et ensuite il disparut. Il ne monta point publiquement sur la scène, comme fit depuis Néron. Mais on crut qu'il en avait le dessein le jour qu'il fut tué ; et que c'était pour s'y produire avec plus de licence aux flambeaux, qu'il avait ordonné que la fête fût continuée pendant toute la nuit. Suétone remarque qu'avec cette disposition universelle pour tant d'exercices différents, Caius ne savait pas nager. Peut-être sa lâcheté en était-elle cause, et on peut croire que la crainte de l'eau lui faisait perdre la présence d'esprit.

Tout ce qu'il aimait, il l'aimait à la fureur. On le vit souvent baiser en plein spectacle le pantomime Mnester ; et si, lorsque cet histrion jouait, il survenait un tonnerre qui empêchât de l'entendre, Caius s'emportait avec fureur contre le ciel et contre Jupiter : si quelqu'un faisait le moindre bruit, l'empereur se faisait amener le coupable et le fouettait de sa main. Un chevalier romain qui se trouva dans le cas, ne fut pas traité si ignominieusement ; mais Caius lui envoya ordre par un centurion de s'en aller de ce pas à Ostie, pour de là passer en Mauritanie, et rendre au roi Ptolémée des dépêches, dont la teneur était : **Ne faites au porteur ni aucun bien, ni aucun mal.** Il éleva des gladiateurs qui lui avaient plu, au rang de capitaines de ses gardes. Il mangeait et couchait très-fréquemment dans l'écurie de la faction verte du cirque, qui était sa faction favorite. Un cocher reçut de lui à la fin d'en repas pour corbeille de fruits deux millions de sesterces. J'ai rendu compte ailleurs de ses folies par rapport à son cheval. Rome ne fut délivrée de ce prince frénétique, que pour tomber sous le joug d'un imbécile, comme je vais le raconter, après avoir néanmoins demandé permission au lecteur de lui présenter la réflexion d'un écrivain moderne, qui pense avec profondeur, et s'exprime avec énergie.

C'est ici, dit cet auteur, qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage, le projet d'envahir tout si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres ? Quoi ! ce sénat n'avait fait évanouir tant de rois, que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens, et s'exterminer par ses propres arrêts ! On n'élève donc sa puissance, que pour la voir mieux renverser ! Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir, que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains !

Telle est la faiblesse et la misère de l'humanité. C'est ainsi que Dieu se joue de tout ce qui fait l'objet de notre admiration. Je reviens à mon sujet.

## INTERRÈGNE.

Un prince, quelque méchant qu'il soit, ne peut pas être tellement abandonné, que personne ne s'intéresse pour lui. Et Caius, qui savait combien il méritait d'être haï des sénateurs, des grands, et de tout ce qui peut s'appeler honnêtes gens dans un état, avait eu l'attention de s'attacher les soldats et le peuple : les soldats, par ses largesses, et en leur faisant part de ses rapines sanglantes ; le peuple, par les jeux et les spectacles, et par des distributions de blé, de viande, et de toutes sortes de nourritures. Les esclaves mêmes, dont il était toujours prêt à écouter les délations contre leurs maîtres, et qui souvent sortaient de servitude et s'enrichissaient par cette voie, affectionnaient Caius : dignes partisans et fauteurs d'un tyran. Les conjurés crurent donc avec fondement qu'il y avait du danger pour eux à se montrer dans le moment de la mort de Caius, et ayant enfilé des routes obscures et détournées, ils sortirent du palais, et allèrent se cacher.

Leur précaution était placée. Les Germains de la garde, avertis que l'on assassinait l'empereur, accoururent l'épée nue ; et arrivés trop tard pour le sauver, ils se mirent à chercher les meurtriers. Ceux des sénateurs qui eurent le malheur de se trouver sur leur chemin, instruits ou non de la conjuration, devinrent les victimes de leur fureur. Asprénas, le premier qu'ils rencontrèrent, fut mis en pièces. Norbanus voulut se défendre, et eut le même sort. Anodin ne tomba pas par hasard entre les mains des soldats. Une curiosité de vengeance l'avait amené sur le lieu, pour jouir de la satisfaction de voir étendu mort celui qui avait banni et tué son père. Il lui en coûta la vie, et ayant tenté inutilement de se cacher lorsqu'il vit le péril, il fut massacré par les Germains.

Cependant un trouble affreux régnait dans l'assemblée du théâtre. On y fut quelque temps sans savoir à quoi s'en tenir sur le sort de Caius. Les uns le disaient mort, comme il l'était véritablement. D'autres publiaient qu'il n'était que blessé, et qu'actuellement les chirurgiens sondaient et pansaient ses plaies. Il s'en trouvait qui débitaient qu'il s'était échappé tout sanglant des mains des meurtriers, et qu'il avait gagné la tribune aux harangues, d'où il demandait justice au peuple. Enfin, quelques-uns portaient la défiance jusqu'à soupçonner que tout cela n'était qu'un faux bruit, que Caius faisait répandre à dessein pour connaître les dispositions des esprits à son égard. Dans cet horrible embarras, on n'osait même sortir, par la crainte que l'on avait des Germains, dont une partie était restée pour garder les portes du théâtre, et ne sachant point avec certitude ce qui s'était passé, menaçait des dernières violences.

Le doute sur un fait de cette nature ne pouvait pas durer longtemps. Bientôt les choses s'éclaircirent : la fureur des Germains, qui n'avaient plus auprès de qui s'en faire un mérite, se ralentit. Les portes devinrent libres, et l'assemblée se sépara.

Vinicien ne se sauva pas sans peine. Apparemment il avait transpiré dans le public, que ce sénateur était du complot. Le préfet du prétoire Clément, qui pensait au fond comme lui, le prit sous sa sauvegarde, et se déclarant assez ouvertement, il ne craignit point de le dire aux soldats des cohortes prétoriennes, que Caius était lui-même l'auteur de sa perte, et que l'on devait moins en attribuer la cause aux conspirateurs, qu'à la conduite du prince, qui avait préparé le piège dans lequel il était tombé.

Valérius Asiaticus parla au peuple avec encore plus de hardiesse. Car comme la multitude s'attroupait dans la place, et que de toutes parts on demandait avec de

grands cris qui était celui qui avait tué Caius, Asiaticus éleva la voix, et dit : **Plût aux dieux que ce fût moi !** Ce mot prononcé avec fermeté par un homme d'un haut rang calma l'émeute ; et depuis longtemps le peuple était accoutumé à se laisser gouverner avec pleine docilité.

Mais le sénat, voyant Caius mort sans avoir de successeur certain, crut que le temps était venu de rentrer dans ses anciens droits. Les consuls étaient alors Cn. Sentius Saturninus, et Q. Pomponius Secundus. Car Caius n'avait gardé le consulat que douze jours, et Pomponius l'avait remplacé. Celui-ci, fléchissant indignement sous la tyrannie, s'était déshonoré par des bassesses. Dion rapporte de lui que, dans un repas qui précéda de peu la mort de Caius, il était couché à ses pieds, et s'approchait souvent pour les baiser. Sentius avait l'âme haute, et il saisit avec ardeur le projet de rétablir la liberté républicaine.

Dès que l'on put se reconnaître, les consuls firent afficher une ordonnance par laquelle, après avoir peint des couleurs les plus odieuses le gouvernement et la personne de Caius, ils promettaient au peuple un prompt et entier soulagement, aux soldats de grandes récompenses, et leur enjoignaient à tous de se retirer tranquillement, et d'attendre la décision du sénat. Par la même ordonnance, le sénat était convoqué, non au palais de Jule, que l'on regardait comme un monument de la servitude, mais au Capitole.

Sentius ouvrit la séance par un discours plein de grands sentiments, félicitant la compagnie sur la liberté qui venait d'être rendue à la république, invectivant contre la tyrannie si longtemps soufferte, et élevant jusqu'au ciel l'action de Chéréa. Ce langage était entièrement du goût des sénateurs, qui auraient tiré le principal fruit du rétablissement de l'ancienne forme du gouvernement. Ils ne respiraient tous que la liberté, et déjà quelques-uns parlaient d'abolir les honneurs et la mémoire des Césars.

C'était chose plus aisée à proposer qu'à mettre à exécution. Sans doute les sénateurs en sentaient la difficulté, et l'on doit croire qu'ils songèrent à prendre des mesures pour s'assurer cette liberté tant désirée, mais dont la possession était au moins très-incertaine, et pouvait s'évanouir en un instant comme un songe. C'est sur quoi l'on chercherait inutilement quelque détail dans Josèphe, quoique cet historien ait traité fort au long le fait de la mort de Caius et ses suites. Il faut nous contenter de ce qu'il nous donne, et dire simplement que l'assemblée du sénat ayant traîné bien avant dans la nuit, Chéréa vint demander le mot aux consuls, ce que l'on n'avait point vu de mémoire d'homme. Le mot qu'ils lui donnèrent fut *liberté*, et il alla le porter aux soldats des quatre cohortes de la ville, qui reconnaissaient l'autorité du sénat.

Chéréa était tout dans ce parti ; et ce fut lui encore qui ordonna la mort de Césonia et de sa fille. Il voulait qu'il ne restât rien de la famille du tyran, et son œuvre lui semblait imparfaite tant que la femme et la fille de Caius seraient en vie. Plusieurs des conjurés ne pensaient pas comme lui. Ils jugeaient que le meurtre d'une femme et d'un enfant était une action lâche, et il ne leur paraissait pas juste de faire porter à Césonia la peine des crimes de Caius. Mais Chéréa, à la tête du plus grand nombre, soutint que les crimes de Caius étaient ceux de Césonia, qu'elle lui avait altéré la raison par des breuvages, et qu'ainsi elle était la vraie cause de ses égarements, et de tous les maux que l'état en avait soufferts. Cet avis passa, et Lupus, tribun, fut chargé de l'exécution. On le choisit, parce qu'il était parent de Clémens. On souhaitait que par lui le préfet du prétoire prît au moins part au dernier acte de la conspiration, puisqu'il s'était contenté de s'intéresser par des vœux secrets au premier et au principal.

Lupus trouva Césonia auprès du corps de Caius, se livrant au transport de sa douleur, couverte de sang, baignée de larmes, et sa fille à côté d'elle, sur le plancher. Dans ses plaintes elle répétait sans cesse que Caius n'avait pas voulu la croire, et qu'elle lui avait souvent prédit son malheur ; soit qu'elle prétendît parler de conseils qu'elle lui eût donnés sur sa conduite, et qu'il eût dédaigné de suivre ; soit qu'ayant eu soupçon du complot qui se tramait, elle eût tâché de le porter à prendre des précautions, qu'il avait négligées.

Lorsqu'elle vit entrer Lupus, à l'air menaçant et en même temps embarrassé de cet officier, elle conçut de quoi il s'agissait ; et tendant la gorge, elle l'exhorta à frapper. Elle souffrit ainsi la mort avec une constance qui aurait honoré une vie plus vertueuse. On tua l'enfant après la mère, et Lupus alla rendre compte à Chéréa de l'exécution des ordres dont il avait été chargé.

Le sénat avait agi jusqu'alors comme s'il eût été le maître de disposer du gouvernement. Peut-être en avait-il le droit : mais la force en décida. Les soldats n'étaient pas d'humeur à se laisser donner la loi par le sénat ; et ils forcèrent bientôt une compagnie infiniment respectable, mais désarmée, de plier à leurs volontés.

C'est ici pour la première fois depuis le nouveau gouvernement introduit par Auguste, que la division éclate entre le sénat et les soldats. Elle reparaitra dans la suite, et produira de grands désordres. De même qu'au temps de la république, l'autorité du sénat était contrebalancée et souvent subjuguée par le pouvoir du peuple ; sous les empereurs, ou plutôt dans les intervalles de vacance de l'empire, elle avait pour rivaux et presque pour ennemis nés les soldats. La puissance des empereurs romains était, comme tout le monde sait, originellement militaire. Les gens de guerre s'en souvenaient. Ils voulurent toujours que l'état n'eût qu'un seul chef, et que ce chef ne fût autre que leur généralissime. Cette disposition de leurs esprits se déclara dans le fait dont il est maintenant question.

Pendant que le sénat délibérait, les officiers et les soldats des cohortes prétoriennes tenaient entre eux de petits conseils. On n'avait pu encore oublier les dissensions affreuses et les horreurs des guerres civiles auxquelles avait donné lieu le gouvernement républicain, et dont l'empire n'était délivré que depuis qu'il était régi par un seul. Ainsi tous leurs vœux étaient pour la monarchie. Mais de plus ils comprenaient parfaitement qu'il n'était pas de leur intérêt de souffrir que le sénat leur donnât un maître, et qu'ils seraient bien plus considérés et favorisés d'un prince qui leur aurait obligation du trône. Enfin leur attachement pour la maison des Césars ne leur permettait pas de songer à porter l'empire ailleurs. Ils ne pouvaient donc guère jeter les yeux que sur Claude, frère de Germanicus et oncle de Caius. Mais pour lui, il était bien éloigné de penser à l'empire.

Claude, souverainement timide et aussi sujet à la peur qu'incapable d'ambition, lorsqu'il vit l'empereur son neveu assassiné presque sous ses yeux, ne fut occupé que du soin de se cacher. Il monta tout au haut du palais ; et se tenant tapi derrière une porte, il s'enveloppa dans la portière. Un simple soldat, nommé Gratus, qui courait de tous côtés, soit pour chercher les meurtriers, soit pour trouver occasion de piller, étant entré dans la pièce où était Claude, aperçut ses pieds qui passaient ; et, curieux de savoir qui était celui qui se cachait, il approche et lève la portière. Claude, tout tremblant, crut qu'il allait être tué : il se jette aux genoux du soldat, qui, le reconnaissant tout d'un coup, le salue empereur. Bientôt d'autres soldats se joignirent à Gratus. Ils mettent Claude

dans sa litière ; et, comme ses esclaves effrayés s'étaient enfuis, ils la prennent eux-mêmes sur leurs épaules, et marchent vers leur camp, à travers la place publique. Claude avait l'air si triste et si consterné, que plusieurs de ceux qui le virent ainsi porter au camp des prétoriens, avaient pitié de son sort, s'imaginant qu'on le menait au supplice.

Il fut longtemps à se rassurer ; et les consuls l'ayant mandé par un tribun du peuple, pour l'assemblée du sénat dont j'ai fait mention, il répondit qu'il était retenu de force et par nécessité. Il passa la nuit dans le camp.

Le lendemain les affaires prirent une forme propre à lui donner du courage. Le peuple s'était réuni dans un même sentiment avec les prétoriens, et désirait Claude pour empereur. Le sénat était dans un extrême embarras, n'ayant pour lui que les quatre cohortes de la ville, dont la fidélité même était chancelante.

Il fit pourtant encore une action de vigueur, et il députa de nouveau<sup>1</sup> deux tribuns du peuple à Claude, pour l'exhorter à ne point s'opposer à la liberté publique et à se soumettre aux lois, l'assurant qu'il jouirait de tous les honneurs qui pouvaient être déférés à un citoyen dans une ville libre. Les députés s'acquittèrent fort mal de leur commission, et, effrayés des forces dont ils voyaient Claude appuyé, ils passèrent leurs ordres ; et, à ce qu'ils étaient chargés de dire, ils ajoutèrent que, s'il voulait l'empire, n'acquerrait d'une manière plus légitime en le recevant du sénat.

Les prétoriens sentirent qu'il ne s'agissait que de tenir ferme pour amener le sénat à leur point ; et Claude, enhardi par eux et par les conseils du roi Agrippa, à qui Josèphe fait faire<sup>2</sup> un personnage important dans cette occasion, répondit qu'il ne s'étonnait pas que le sénat, maltraité comme il l'avait été par les derniers empereurs, craignît le gouvernement d'un seul ; qu'il espérait leur en donner une meilleure idée par la douceur et la modération avec laquelle il userait de la souveraine puissance ; qu'il n'en aurait que le titre, et que dans la réalité elle serait commune à tous les sénateurs avec lui ; qu'ils pouvaient se fier à sa parole, dont un sûr garant pour eux était la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors.

Les députés du sénat s'en retournèrent avec cette réponse ; et Claude se mit en possession de l'empire, en recevant le serment des soldats. Il leur promit quinze mille sesterces<sup>3</sup> par tête, et aux officiers à proportion. Il fut ainsi le premier des Césars qui acheta, en quelque façon, l'empire ; exemple contagieux, qui devint une nécessité pour ses successeurs, et qui fut porté dans la suite aux excès les plus scandaleux et les plus funestes.

Le courage abandonnait les sénateurs, aussi-bien que les forces ; et les consuls ayant convoqué la compagnie dans le temple de Jupiter Vainqueur, d'assemblée se trouva à peine composée de cent personnes. Pendant que l'on délibérait, ou plutôt que l'on ne savait à quoi se résoudre, voilà que les soldats des cohortes de la ville, qui jusque là avaient tenu pour le sénat, s'écrient qu'ils veulent un

---

<sup>1</sup> Suétone et Josèphe ne parlent chacun que d'une seule députation, mais avec des circonstances si différentes, que j'ai cru être autorisé à en supposer deux.

<sup>2</sup> Je m'exprime ainsi parce que je crains que l'amour national n'ait emporté Josèphe au-delà du vrai dans ce qu'il raconte ici d'Agrippa. Il dit par exemple que ce roi des Juifs fut invité par le sénat à venir à l'assemblée ; qu'on lui demanda ses avis et ses conseils, et qu'on le députa vers Claude. Le sénat romain n'était guère accoutumé à traiter les rois si honorablement.

<sup>3</sup> Dix-huit cent soixante-et-quinze livres.

empereur ; et, pour ne pas paraître tout d'un coup trahir le parti qu'ils avaient d'abord défendu, ils laissent le sénat maître du choix. Il ne manquait pas dans la compagnie de sujets plus dignes de l'empire que Claude, et qui même eussent l'ambition d'y aspirer. Vinicien et Valérius Asiaticus étaient de ce nombre. Mais Chéréa et les conjurés, zélés pour la liberté, s'opposaient de toutes leurs forces à l'élection d'un empereur ; en sorte que le sénat se trouvait dans une perplexité étrange, ne pouvant ni suivre son inclination, parce que les soldats y mettaient obstacle, ni satisfaire les soldats, parce que Chéréa y résistait.

Ce fier tribun fit les derniers efforts pour ramener au parti de la liberté les cohortes qui s'en détachaient. Il se présenta pour les haranguer : elles refusèrent de l'entendre : **Eh bien ! leur dit-il, puisque vous voulez un empereur, allez donc prendre le mot du cocher Eutyque.** Cet Eutyque, cocher dans la faction verte, avait eu un crédit énorme auprès de Caius ; et Chéréa voulait piquer les soldats par le souvenir de leur asservissement sous des hommes d'une espèce si méprisable. Il alla même jusqu'à déclarer qu'il leur apporterait la tête de Claude ; et qu'ayant détrôné la fureur, jamais il ne souffrirait qu'elle fût remplacée par la stupidité. Tout fut inutile. Un soldat plus mutin que les autres s'écria : **Amis, quelle étrange manie ne serait-ce pas à nous de tirer l'épée contre nos camarades, et de nous égorger les uns les autres, pendant que nous avons un empereur qui tient à toute la famille des Césars, et à qui l'on ne peut rien reprocher ?** Cette courte exhortation acheva de les décider tous ; et, levant leurs enseignes, ils coururent au camp des prétoriens reconnaître Claude pour leur empereur.

Ce fut alors une nécessité aux sénateurs d'en faire autant. Ils rendirent un décret pour déférer à Claude tous les titres de la souveraine puissance, et ils allèrent les consuls à leur tête, lui porter un hommage tardif et forcé. Il ne laissa pas de les recevoir avec bonté, et il les défendit, non sans peine, contre les insultes et la violence des soldats.

Il se transporta ensuite au palais, et là il rassembla ses amis pour délibérer sur le parti qu'il fallait prendre par rapport à Chéréa. Tous se réunirent à louer son action. Caius était si détesté, que l'on pensait universellement que l'avoir tué était un service signalé rendu à la république ; et dans tout le mouvement qui suivit sa mort, il ne se trouva personne, ni grand ni petit, ni soldat ni citoyen, qui songeât à la venger. Mais le meurtre d'un prince est un crime que son successeur ne manque jamais de punir, pour sa propre sûreté. Nous venons de voir que Chéréa avait menacé Claude lui-même, et ce fut, selon Dion, le prétexte que l'on prit pour ordonner sa mort, comme si, dans le cas où il était, on eût eu besoin de prétexte. Lupus, qui avait tué Césonia et sa fille, fut condamné avec lui.

Cornélius Sabinus, lorsqu'il vit tout désespéré, avait exhorté Chéréa à prévenir le supplice par une mort volontaire, et ce parti, si conforme aux maximes de la générosité païenne, semblait convenir singulièrement au caractère de Chéréa. Il ne le voulut point, par quelque raison que ce puisse être, et il répondit à Sabinus qu'il était bien aise de mettre Claude à l'épreuve. Mais lorsque sa mort fut ordonnée, il la souffrit avec constance, et eût la tête abattue d'un seul coup. Lupus au contraire, timide et irrésolu, fit si bien par ses mouvements incertains, qu'il fallut s'y reprendre à plusieurs fois ; et sans pouvoir éviter la mort qu'il craignait, il prolongea et multiplia ses douleurs. Sabinus, à qui l'on offrait sa grâce, se tua lui-même.



Chéréa laissa un grand nom : il fut universellement regretté, et lorsqu'au mois de février suivant on célébra les fêtes instituées pour apaiser les mines des morts, le peuple fit une honorable mention de lui, et le pria de lui pardonner l'ingratitude dont son bienfait avait été payé.

Caïus au contraire fut autant détesté après sa mort, qu'il l'avait été durant sa vie. Il ne reçut point l'honneur des funérailles publiques. Les conjurés ayant laissé son corps sur la place où ils l'avaient assassiné, il demeura en cet endroit sans que personne des siens y fit aucune attention, jusqu'à ce qu'un étranger, le roi Agrippa, prit soin de le faire enlever et déposer sur un lit. De là on le transporta furtivement dans les jardins d'une de ses maisons de plaisance, où on lui dressa un bûcher à la hâte, et l'on jeta ses restes à demi brûlés dans une fosse, qui fut à peine recouverte. Ses sœurs Agrippine et Julie, lorsqu'elles furent revenues de leur exil, crurent pourtant s'honorer elles-mêmes en faisant en sorte que leur frère fût un peu plus honorablement enterré. Il fut exhumé par leur ordre, brûlé entièrement, et remis en terre avec quelque cérémonie.

Le sénat aurait flétri sa mémoire, s'il n'en eût été empêché par Claude : au moins son nom fut supprimé, comme celui de Tibère, dans les serments solennels qui se renouvelaient tous les ans. On aurait souhaité pouvoir abolir totalement le souvenir de ce prince forcené, et le sénat fit fondre la monnaie de cuivre qui portait son image et son nom.

# CLAUDE

## LIVRE PREMIER

### § I. Portrait de Claude, et sa vie jusqu'à son élévation à l'empire.

Nous avons eu jusqu'ici si peu d'occasions de faire mention de Claude, quoique petit-neveu d'Auguste, neveu de Tibère et oncle de Caligula, qu'il peut presque être regardé dans cette histoire comme un personnage nouveau, qu'il est besoin de faire connaître, avant que d'entamer le récit de ce qui s'est passé sous son règne.

Claude, second fils de Drusus et d'Antonia, naquit à Lyon le premier août de l'an de Rome 742, pendant que son père faisait la guerre avec beaucoup de gloire aux Germains. On le nomma Ti. Claudius Drusus. Dans la suite au surnom de Drusus il substitua celui de Germanicus ; et lorsqu'il fut empereur, il y ajouta celui de César, quoiqu'il n'appartint à la maison des Jules ni par la naissance, ni par l'adoption. Il est connu dans l'histoire sous le nom de Claude, qui est celui de sa famille.

Durant son enfance il fut fatigué de maladies cruelles et opiniâtres, qui lui laissèrent de fâcheuses impressions et dans le corps et surtout dans l'esprit ; en sorte qu'il demeura toute sa vie dans un état de stupidité, qui le rendait incapable de tout emploi, quel qu'il pût être. Il n'avait point assez de raison pour se conduire lui-même ; et lorsqu'il fut sorti de tutelle, il fallut lui continuer encore longtemps les soins d'un gouverneur, qui le menait comme un enfant.

Une éducation douce aurait été très-nécessaire pour cet esprit faible et timide, qui au fond ne manquait pas d'intelligence. Il ne réussit point mal dans les études : il se rendit passablement habile dans les lettres grecques et latines. Il devint même auteur ; et par le conseil de Tite-Live il écrivit l'histoire de son temps, non pas avec jugement, mais d'un style qui ne manquait pas d'élégance. Dans les discours qu'il composait, étant empereur, sur les affaires qui se présentaient, la diction était pure et correcte. Si donc on eût pris à tâche de l'avertir avec douceur des fautes qu'il commettait dans les choses de la vie, on pouvait espérer de corriger en lui ce qu'il y avait de plus choquant, et l'on serait peut-être parvenu à le mettre au moins en état de se montrer. Mais il lui arriva ce qu'éprouvent presque toujours les enfants disgraciés de la nature. Il ne recevait que duretés de tout ce qui l'entourait. Sa mère, quoique d'ailleurs sage et judicieuse princesse, le traitait de *monstre d'homme, d'homme manqué et simplement ébauché* ; et lorsqu'elle voulait parler de quelqu'un qui péchait par défaut d'esprit, *Il est plus bête*, disait-elle, *que mon fils Claude*. Livie, son aïeule, hautaine et dure par caractère, ne lui témoignait que du mépris, ne lui adressait la parole que très-rarement ; et si elle avait quelques avis à lui donner, c'était par écrit en quatre mots, toujours aigres, et par une personne interposée. Son gouverneur était un homme grossier, qui ayant longtemps conduit des chevaux, gardait avec son élève la brutalité de sa première profession. Ainsi tout concourait à abrutir Claude de plus en plus, et à éteindre les plus légères étincelles de sens et de raison qui pouvaient lui rester.

Auguste seul, qui n'était pourtant que son grand-oncle, avait de la bonté pour lui. Nous avons une lettre de ce prince, par laquelle il marque à Livie, que, pendant qu'elle sent absente, il fera tous les jours souper Claude à sa table, afin qu'il ne demeure pas vis-à-vis de son précepteur. Dans une autre lettre adressée encore à Livie, il lui témoigne une satisfaction mêlée de surprise au sujet d'une déclamation dans laquelle Claude avait réussi.

Mais pour ce qui est de le produire, et de l'élever aux honneurs, comme son frère Germanicus, Auguste ne put s'y résoudre, dans la crainte de l'exposer à la moquerie en le mettant en place, et de se faire par contrecoup moquer de lui-même. En effet toute la personne de Claude n'était propre qu'à attirer la risée. Il se tenait mal, il ne marchait qu'en chancelant indécemment ; la tête et les mains lui tremblaient : il avait un ris niais, la bouche écumante dès qu'il se mettait en colère, la voix sourde, la parole mal articulée. Il ne connaissait point les bienséances, il ne sentait point la valeur des termes, il ne savait rien dire ni rien faire à propos. Auguste craignait tellement son ineptie, qu'en consentant, à la prière de Livie, qu'il fit une fonction d'assez petite importance dans des jeux en l'honneur de Mars, il exigea pour condition qu'il y fût gouverné par un adjoint, de peur qu'il ne lui échappât quelque chose qui le rendît ridicule. Il le laissa donc simple chevalier romain, lui accordant pour toute décoration la dignité d'augure : et dans son testament, il ne rappela à sa succession qu'au troisième rang avec plusieurs autres qui étaient étrangers à sa famille, et il ne lui fit qu'un legs de huit cent mille sesterces<sup>1</sup>.

Tibère son oncle tint la même conduite à son égard. Sollicité de l'élever aux honneurs, il ne voulut lui donner que les ornements consulaires : et comme Claude, peu content d'une simple parure extérieure, revenait à la charge, et demandait d'être revêtu d'une magistrature réelle, Tibère, pour toute réponse, lui envoya quarante pièces d'or<sup>2</sup> avec lesquelles il pût passer ses saturnales<sup>3</sup>. Alors Claude, ayant perdu toute espérance d'obtenir les honneurs auxquels sa naissance lui donnait droit d'aspirer, se renferma dans une vie privée, toujours caché soit dans ses jardins près de Rome, soit dans une maison de plaisance en Campanie ; et suivant son génie bas, il se lia avec les gens de la plus vile condition et des plus mauvaises mœurs, qui le plongèrent dans la débauche. Le vin, le jeu, les femmes devinrent son unique occupation, et le rendirent encore plus méprisable qu'il ne l'était par sa stupidité.

Cependant le nom qu'il portait lui attirait des respects lorsqu'il paraissait au cirque ou au théâtre. Par deux fois les chevaliers romains le choisirent pour leur député et leur orateur auprès du sénat et des consuls. Le sénat voulut, s'il n'en eût été empêché par Tibère, lui donner entrée dans la compagnie, et rang parmi les consulaires. Enfin nous avons vu que Tibère lui-même sur la fin de sa vie, ayant détruit presque toute sa famille, eut quelque pensée de le nommer son successeur ; et, détourné de cette vue par la considération de l'imbécillité de son neveu, au moins il témoigna quelque égard pour lui dans son testament, et, en recommandant aux armées, au sénat et au peuple romain, toutes les personnes qui lui appartenaient, il fit mention expresse de Claude, et lui légua deux millions de sesterces (deux cent cinquante mille livres).

---

<sup>1</sup> Cent mille livres.

<sup>2</sup> La pièce d'or était de poids de deux deniers et demi, et peut être estimée 12 liv. 10 sous de notre monnaie. A ce compte des quarante pièces d'or feront cinq cents livres.

<sup>3</sup> C'était chez les Romains un temps de divertissement, comme le carnaval parmi nous.

Sous Caligula, sa fortune varia beaucoup. D'abord ce jeune empereur, attentif à chercher toutes les voies de se concilier la faveur publique, fit enfin entrer son oncle dans le sénat, et le nomma consul avec lui. Un second consulat fut destiné à Claude, pour être exercé par lui après un intervalle de quatre ans. Il présida plus d'une fois aux jeux en la place de Caius ; et tous les spectateurs l'honorèrent par des acclamations, souhaitant mille prospérités à l'oncle de l'empereur, au frère de Germanicus.

Mais tout cet éclat s'évanouit bientôt, et fit place aux moqueries et aux insultes. Caius ne se gêna pas plus longtemps à l'égard de son oncle que par rapport à tout le reste de l'empire : il fit de Claude son jouet, et se divertissait sans cesse aux dépens de ce prince imbécile. Si Claude arrivait un peu tard au souper de l'empereur, on s'arrangeait de manière qu'il ne trouvât point de place, et on lui faisait faire le tour de la salle avant que de le recevoir comme par grâce. Lorsqu'il s'endormait après le repas, ce qui lui était fort ordinaire, parce qu'il dormait peu pendant la nuit, on lui lançait des noyaux d'olives ou d'autres fruits : quelquefois les bouffons lui donnaient des férules ou le fouet pour l'éveiller ; ou bien on lui mettait des souliers aux mains, afin que lorsqu'il s'éveillerait subitement, et que par un geste naturel il voudrait se frotter les yeux, il portât ses souliers à son visage.

Il eut aussi des affaires sérieuses, et courut des dangers, sous un prince non moins cruel qu'il était outrageux.

J'ai marqué dans le livre précédent quelques traits de ce genre. Mais de plus, dès le temps de son consulat, Claude ayant été chargé du soin de mettre en place les statues de Néron et de Drusus, frères aînés de Caius, et s'en étant acquitté avec sa négligence ordinaire, peu s'en fallut qu'il ne fût ignominieusement destitué. Dans la suite il se vit fatigué perpétuellement par des accusations qu'intentaient souvent contre lui des gens même de sa maison. Un de ses esclaves eut l'audace de le déferer comme coupable d'un crime capital. L'affaire fut instruite. Caius voulut être son juge, et il ne l'épargna que parce qu'il le méprisait trop pour le craindre. Une action de faux fut admise en justice contre un testament, au bas duquel il avait signé comme témoin. J'ai dit quelle réception lui fit Caius lorsque, député par le sénat, Claude vint le trouver dans les Gaules. Depuis ce temps il fut réduit par ignominie à opiner dans le sénat le dernier de tous les consulaires. C'était un tel homme, aussi méprisé que méprisable, qui devait parvenir à l'empire, afin qu'il ne manquât à l'orgueil romain aucune sorte d'humiliation.

#### CAÏUS AUGUSTUS IV. - CN. SENTIUS SATURNINUS. AN R. 792. DE J.- C. 41.

Élevé à la souveraine puissance par un événement dans lequel, comme nous l'avons vu, il n'avait rien mis du sien, Claude en usa d'abord avec la modération qui était dans son caractère. Il est de certains vices qui supposent de l'esprit, et Claude n'en avait pas assez pour n'être ni ambitieux ni hautain.

En recevant les titres d'honneur que le sénat lui déferait, il excepta celui de père de la patrie, qu'il prit pourtant dans la suite, mais il s'abstint toujours du prénom d'Imperator.

Il accorda une amnistie pleine et entière pour tout ce qui s'était passé pendant les deux jours de trouble et de confusion qui avaient précédé celui où le sénat se détermina enfin à le reconnaître, et il l'exécuta de bonne foi. Les principaux auteurs de la mort de Caius furent seuls punis. Du reste, il ne voulut point que

l'on fit aucune recherche, ni de ceux qui avaient conspiré contre son prédécesseur, ni de ceux qui s'étaient opposés à sa propre élévation. Des hommes qu'il pouvait regarder comme des rivaux et des concurrents, parce qu'il avait été question de les faire empereurs à son préjudice, non-seulement n'eurent rien à craindre de son ressentiment, mais furent comblés de ses bienfaits.

Il traita toujours en ami Galba, qui commandait alors les légions de la basse Germanie, et que bien des personnes, sur la nouvelle de la mort de Caius, avaient sollicité vivement de penser à l'empire. Valérius Asiaticus obtint de lui un second consulat ; et, s'il périt, ce fut par la fraude de Messaline et de Vitellius. Vinicien pouvait jouir tranquillement de son état et de la vie, s'il ne se fût rendu coupable et digne de mort en s'associant à Camillus Scribonianus pour détrôner son empereur. Claude n'avait point de fiel ; et ceux qui l'avaient insulté faible et petit, n'eurent point à le craindre empereur, s'ils ne provoquaient sa colère par de nouvelles offenses.

Il fit preuve de bon naturel en honorant la mémoire de tous les princes et princesses de sa famille, quoiqu'il n'eût pas grand lieu de s'en louer. Son serment le plus solennel et le plus sacré était par le génie d'Auguste. Il fit décerner les honneurs divins à Livie : en quoi il se rendait sans doute coupable d'impiété ; mais au moins avait-il la gloire de se montrer plus reconnaissant envers une aïeule très - dure pour lui, que ne l'avait été Tibère pour une mère à qui il devait l'empire. Claude établit des fêtes en l'honneur de son père Drusus, de sa mère Antonia, de son frère Germanicus, sans oublier Marc-Antoine son aïeul, dont la mémoire avait été flétrie par tant de décrets du sénat. Il acheva un arc de triomphe, commencé en l'honneur de Tibère, et qui était demeuré imparfait. Enfin, s'il se crut obligé de casser toutes les ordonnances et tous les actes de Caius, il ne voulut point cependant que le jour de la mort de ce prince odieux fût mis au nombre des jours de fête, quoiqu'il le regardât comme celui de son avènement à l'empire. Il rappela aussi ses nièces exilées par leur frère, et leur rendit tous leurs biens, qui avaient été confisqués.

Il abolit l'action de lèse-majesté, si terrible sous Tibère et sous Caius, et il rendit la liberté à tous ceux qui étaient retenus en prison sous ce prétexte tyrannique.

Il témoignait un grand respect pour le sénat, dont il voulait que l'autorité intervint dans tout ce qu'il faisait d'important. Pour les affaires urgentes, ou de moindre conséquence, il rétablit le conseil privé, institué par Auguste, et tombé en désuétude depuis la retraite de Tibère à Caprée. Comme la peur agissait puissamment sur lui, la mort violente de Caius, et les délibérations prises par le sénat contre lui-même, avaient laissé dans son âme une si forte impression de terreur, que pendant les trente premiers jours de son empire il n'osa mettre le pied dans le sénat ; et lorsqu'il y vint après cet intervalle il se fit accompagner du préfet du prétoire et de quelques tribuns de sa garde ; mais ce ne fut qu'après en avoir demandé et obtenu la permission de la compagnie.

Plein de déférence pour les magistrats, si les consuls dans le sénat se levaient de leurs sièges pour s'approcher de lui et lui parler, il se levait pareillement et s'avantait à leur rencontre. Il se joignait aux préteurs pour juger avec eux comme simple assesseur. Dans une occasion où les tribuns du peuple vinrent le trouver sur son tribunal, il leur fit ses excuses sur ce que le lieu était trop étroit pour qu'il pût les y faire asseoir.

Dans tout ce qui touchait sa personne et sa famille, il gardait la modestie d'un particulier. Il n'établît point de jeux et de fête pour le jour de sa naissance. Bien éloigné de la folie sacrilège de Caius, il défendit qu'on l'adorât, qu'on lui offrit des sacrifices. Il supprima les acclamations indécentes, dont l'usage s'était introduit dans le sénat, et qui convenait peu à la gravité d'une compagnie si respectable. Cette mode, fondée sur la flatterie, ne fut pas éteinte pour toujours. Elle reprit vigueur ; et les écrivains de l'Histoire d'Auguste nous en ont conservé plusieurs exemples qui justifient le dédain que Claude en avait conçu. On lui avait déferé l'honneur de la robe triomphale toutes les fois qu'il assisterait aux jeux. Il s'en servit dans quelques occasions ; mais le plus souvent il se contentait de la robe bordée de pourpre que portaient tous les magistrats. Il ne souffrit point qu'on lui érigeât plus de trois statues, disant que c'étaient des dépenses vaines, et des embarras pour les places et pour les édifices publics.

Il avait deux filles, Antonia, qui lui était née d'Élis Pétina, et la triste Octavie, devenue célèbre seulement par ses malheurs. Il maria l'aînée à Cn. Pompeius, à qui il permit de reprendre le surnom de *Magnus* ou *Grand*, que Caius lui avait interdit. Il fiança Octavie, qui était encore presque au berceau, à L. Silanus. Ces alliances étaient convenables, selon les mœurs des Romains, qui ne connaissaient d'autre noblesse que celle de leur nation. Ce que j'observerai seulement, c'est que les cérémonies s'en firent sans aucun faste, sans appareil pompeux, sans réjouissances publiques. Les tribunaux furent ouverts à l'ordinaire, le sénat s'assembla, Claude lui-même tint séance, et jugea selon sa coutume. Ses gendres n'eurent pourtant point à se plaindre qu'il fût indifférent pour leur élévation. Ils furent traités, comme l'avaient été les jeunes princes de la maison impériale par Auguste et par Tibère, et il leur accorda le privilège de demander les charges cinq ans avant l'âge prescrit par les lois.

Claude prit à tâche de tenir en tout une conduite directement contraire à celle de Caius, et il témoigna même hautement qu'il désapprouvait le gouvernement de ce prince furieux. Il abolit les nouveaux impôts. Il brûla ces deux horribles mémoires dont j'ai parlé, intitulés l'un *le poignard*, l'autre *l'épée*, et il envoya au supplice l'affranchi Protogène, qui en avait la garde. Il se fit représenter les papiers dont Gains avait fait brûler des copies, pendant qu'il en gardait soigneusement les originaux. Ceux qui les avaient fournis, ou au contraire qui y étaient chargés de quelque accusation, furent invités à les reconnaître et à en prendre lecture : après quoi tout fut brûlé en leur présence. J'ai dit que Claude ne voulut pas permettre au sénat de flétrir la mémoire de son prédécesseur : mais il fit enlever en une nuit toutes ses statues. Il supprima l'usage des étrennes, qui était devenu une vraie rapine sous Caius. Ne connaissant point un vil et sordide intérêt, il défendit à quiconque aurait des parents de le faire son héritier, et il répara même les torts que plusieurs familles avaient soufferts sous ses deux derniers prédécesseurs par des testaments que suggéraient la crainte et la flatterie. Il rendit aux villes les statues de leurs dieux, que Caius avait enlevées et transportées à Rome. En un mot haïssant avec tous les gens de bien les fureurs de ce tyran, il ne ménagea sa mémoire que dans ce qui intéressait de trop près la dignité de la maison impériale, et les droits de la souveraine puissance.

Avec une telle conduite il n'est pas étonnant que Claude se soit fait beaucoup aimer dans le commencement de son règne. Le peuple l'adorait : et durant une promenade qu'il fit à Ostie, le bruit s'étant répandu qu'il avait péri par le complot de quelques assassins, la multitude entra en fureur, et accusant les soldats de trahison, et les sénateurs de parricide, elle se portait à une sédition violente, si

plusieurs personnes, montant par ordre des magistrats sur la tribune aux harangues, n'eussent assuré bien positivement que l'empereur vivait, et qu'il allait arriver.

La suite se démentit bientôt : événement très-ordinaire, et dont presque toutes les mutations de règne fournissent des exemples. Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il n'était entré aucun artifice dans les procédés qui d'abord attirèrent à Claude la faveur et l'estime populaire. Il était naturellement porté à faire le bien, et nullement capable de feindre. Mais que peuvent les bonnes inclinations d'un esprit faible contre l'ascendant que prennent sur lui les méchants qui l'obsèdent ? Claude était fait pour être gouverné. Il n'avait jamais su qu'obéir à Livie son aïeule, à Antonia sa mère, et aux affranchis qui devaient le servir. Accoutumé à vivre sous la tutelle des femmes et des valets, il continua depuis qu'il fut empereur ce qu'il avait fait toute sa vie : et son règne fut le règne de Messaline, et ensuite d'Agrippine d'une part, et de l'autre de Pallas, Narcisse, Calliste, Polybe, Félix, et autres misérables affranchis.

Claude avait pour épouse, lorsqu'il parvint à l'empire, la trop fameuse Messaline, fille de Valérius Messala Barbatulus son cousin germain. Il n'est personne qui ne connaisse cette princesse horriblement décriée par ses désordres affreux. Mais on n'en aura pas une idée complète, si à l'impudicité on ne joint la cruauté, qui lui fit verser le sang le plus illustre pour satisfaire ses jalousies et ses vengeances.

Les trois plus puissants affranchis de Claude furent Pallas son trésorier, Narcisse son secrétaire, et Calliste préposé au soin des requêtes que l'on voulait présenter à l'empereur. Nous aurons assez d'occasions dans la suite de faire connaître les deux premiers. Je me contenterai d'observer ici qu'ils étaient, selon le témoignage de Pline<sup>1</sup>, plus riches que ne l'avait été Crassus ; et qu'un jour Claude se plaignant de la modicité du fisc, ou trésor impérial, on lui répondit qu'il deviendrait bien riche, si deux de ses affranchis voulaient partager avec lui leur fortune.

Calliste, qui allait de pair avec eux pour la richesse, avait été affranchi de Caius : et dès lors il se ménageait l'affection de Claude, eu même temps qu'il entra dans la conspiration contre son patron et son empereur. Lorsque Caius fut tué, Calliste persuada à Claude qu'il lui avait sauvé la vie ; et qu'ayant reçu l'ordre de l'empoisonner, il en avait éludé l'exécution par d'habiles et heureux subterfuges. Ce fait, qui ne paraîtra guère vraisemblable à quiconque s'est formé une juste idée de Caius, trouva créance dans l'esprit de Claude, et le disposa à donner sa confiance à Calliste.

On peut juger de l'insolence de cet affranchi par un trait que Sénèque rapporte comme témoin oculaire. J'ai vu, dit-il<sup>2</sup>, l'ancien maître de Calliste demeurer debout à sa porte. Ce maître l'avait vendu comme un esclave de rebut, qu'il ne voulait point souffrir dans sa maison : et Calliste lui rendait le change en l'excluant de la sienne, pendant que d'autres étaient admis.

Claude fut l'esclave de ces esclaves orgueilleux. Ils s'étaient tellement rendus maîtres de sa personne, qu'on ne pouvait l'approcher sans leur permission. Ils donnaient les entrées en accordant le privilège de porter au doigt un anneau d'or, où fût empreinte l'image de l'empereur. Il est à croire que ceux qu'ils

---

<sup>1</sup> PLINE, XXXIII, 10.

<sup>2</sup> SÉNÈQUE, *Epist.*, 47.

avaient gratifiés de cette faveur, étaient exempts de l'humiliante cérémonie à laquelle la timidité de Claude assujettissait quiconque voulait l'aborder. Tous étaient fouillés, de peur des armes qui auraient pu être cachées sous les habits. Ce ne fut que tard, et à grande peine, qu'il en dispensa les femmes et les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe.

Les affranchis de Claude disposaient de tout dans l'empire. Ils vendaient ou distribuaient au gré de leur caprice, les honneurs, les commandements des armées, les immunités, les supplices ; et cela, sans même que leur maître en fût seulement informé. Ils révoquaient les dons qu'il avait faits, ils cassaient ses jugements, ils rendaient inutiles les provisions de charges et d'offices qu'il avait accordées, et les changeaient tout ouvertement : enfin, ils décidaient de la vie et de la mort des personnes les plus illustres, et Julie fille de Germanicus en fit la triste épreuve dès les commencements du règne de Claude son oncle.

Cette princesse, apparemment fière de sa naissance, ne fléchissait point sous Messaline, et dédaignait de lui faire la cour. D'ailleurs, elle était fort belle, et sa qualité de nièce lui donnant les entrées chez Claude, elle le voyait très-souvent et à toutes les heures. Messaline, offensée et jalouse, jura sa perte, et elle y réussit aidée des affranchis. Elle lui imputa des désordres et des adultères ; accusation bien placée dans la bouche de Messaline ! et sans que les crimes fussent prouvés, sans qu'une accusée de ce rang fût entendue dans ses défenses, elle fut d'abord exilée, et peu après mise à mort.

Sénèque se trouva impliqué dans cette affaire, et comme coupable d'adultère avec Julie, il fut relégué dans l'île de Corse. Une condamnation qui fut l'ouvrage de Messaline n'est pas une flétrissure, et toute la vie de cet homme célèbre le justifie suffisamment. Je vais en donner ici une idée jusqu'au temps dont je rends compte actuellement. Il est important de bien connaître un personnage qui dans la suite jouera un grand rôle, et qui d'ailleurs nous intéresse par ses écrits, que nous avons entre les mains.

Sénèque naquit sous l'empire d'Auguste à Cordoue en Espagne, d'une famille honorable, et où régna le goût des lettres. Son père, M. Annæus Séneca, chevalier romain, eut dès sa jeunesse un grand désir de se transporter à Rome : mais retenu dans la province par les fureurs des guerres civiles, il ne put exécuter son dessein, que lorsque le gouvernement d'un seul eut rétabli le calme dans cette capitale de l'univers. Il y brilla par son éloquence dans le genre déclamatoire, qui était extrêmement en vogue. Nous avons de lui un recueil de fragments de déclamations des plus fameux rhéteurs qu'il avait entendus. Sa mémoire était excellente, et dans la force de l'âge elle allait jusqu'au prodige. Quoique affaiblie dans la vieillesse, il la trouva encore assez fidèle pour lui fournir et lui représenter tous ces différents morceaux, dont il fit une collection à la prière et pour l'usage de ses fils.

Il en avait trois, Novatus, notre Sénèque, et Mela ou Mella. Novatus fut adopté par Junius Gallio, dont il prit les noms. C'est le proconsul d'Achaïe Gallion, dont il est fait mention dans les *Actes des Apôtres*<sup>1</sup>. Il s'appliqua à l'éloquence, et il s'y fit quelque réputation. Mela fut père du poète Lucain. Mais Sénèque est la gloire de cette maison.

Son père cultiva avec soin les heureuses dispositions d'un beau génie, né avec toutes les qualités qui peuvent promettre un orateur, sagacité, élévation,

---

<sup>1</sup> *Actes des Apôtres*, 18.



fécondité. Il le destina à l'éloquence du barreau qui était chez les Romains la voie ouverte au mérite, pour s'élever aux honneurs. Le goût du fils le détermina à l'étude de la philosophie stoïque : et il est beau de l'entendre exposer lui-même, quelle impression faisaient sur lui les leçons de ses maîtres. Voici comme il s'exprime dans une de ses lettres, étant déjà avancé en âge.

Lorsque j'écoutais, dit-il<sup>1</sup>, le philosophe Attale, et ses véhémentes invectives contre les vices, contre les erreurs, contre les maux de la vie, j'avais compassion du genre humain, et j'étais épris d'admiration pour un homme qui me semblait élevé au-dessus de la condition des misérables mortels. S'il entreprenait de faire l'éloge de la pauvreté, et de montrer combien tout ce qui excède les besoins de la nature, est un poids inutile, et onéreux pour celui qui le porte, souvent il me prenait envie de sortir pauvre de son école. S'il attaquait la volupté, et louait un corps chaste, une table frugale, un cœur pur et détaché non-seulement des plaisirs illicites, mais de ceux qui ne sont que superflus, je me sentais porté à pratiquer une tempérance universelle. De ces bonnes dispositions, ajoute-t-il, j'ai conservé quelques restes, parce que je m'étais prêté à tout avec une extrême vivacité.

Il détaille ensuite ces restes, assurément estimables, de son premier zèle : renoncement pour toute sa vie aux délices de la table, et à tout mets qui n'est capable que d'inviter à manger encore ceux qui n'en ont plus de besoin : nul usage ni des parfums, ni du vin, ni des bains chauds ; un matelas dur, et qui résistait au poids du corps ; attention à substituer, dans les choses même qu'il s'était permises, la modération à l'abstinence.

Il avait d'abord outré la sévérité. Tout de feu pour les enseignements de ses maîtres, le jeune Sénèque reçut avidement, et prit pour règle la maxime singulière d'un philosophe qu'il nomme Sotion, et qui, sans être pythagoricien décidé, exhortait ses disciples à s'abstenir de tout ce qui avait eu vie. Si Pythagore a pensé juste, disait-il, et que la transmigration des âmes des hommes dans les corps des animaux soit réelle, c'est cruauté que de manger de leur chair. S'il s'est trompé, quel risque courez-vous ? Celui de la frugalité<sup>2</sup>. Armé de ce beau raisonnement, Sénèque pratiqua pendant un an entier l'abstinence pythagoricienne, et il assure que ce régime lui était devenu non-seulement familier, mais agréable. Il croyait trouver son esprit plus agile, plus dégagé, plus leste pour toutes ses opérations.

Ce ne fut pas lui qui s'en lassa. Son père souffrait avec peine son vif attachement pour la philosophie, qui pouvait l'écarter de la route de la fortune. Il profita du bruit que faisait alors dans la ville ce que les Romains appelaient superstitions étrangères. C'était le judaïsme, caractérisé en partie, comme l'on sait, par l'abstinence de certaines espèces de nourritures. Comme Tibère chassait alors de Rome les Juifs, ainsi que nous l'avons remarqué sur la cinquième année de son règne, Sénèque le père feignit de craindre pour son fils de fâcheuses affaires, s'il s'opiniâtrait à un régime que l'on pouvait faire passer pour superstitieux : Et je me laissai aisément persuader, dit Sénèque<sup>3</sup>, de faire meilleure chère.

En se livrant à la philosophie, il n'avait pas négligé les exercices de l'éloquence. Ces deux études, et surtout la partie de la philosophie qui regarde les mœurs, les

---

<sup>1</sup> SÉNÈQUE, *Epist.*, 108.

<sup>2</sup> SÉNÈQUE, *Epist.*, 108.

<sup>3</sup> SÉNÈQUE, *Epist.*, 108.

passions et la connaissance du cœur humain, ont toujours été jugées par les grands maîtres nécessaires à l'orateur. Sénèque s'engagea dans la plaidoirie, et il y réussit au point d'exciter la jalousie de Caius. Peu s'en fallut, comme nous l'avons vu, que ses succès ne lui coûtassent la vie.

Nous n'avons aucun de ses plaidoyers, soit qu'il ne les ait point donnés au public, soit qu'ils aient péri avec tant d'autres monuments de l'antiquité. Mais nous connaissons par ses ouvrages philosophiques son goût d'éloquence, qui est très-différent de celui de Cicéron et du bon siècle. Phrases coupées, pensées hardies et assez souvent fausses, antithèses recherchées, tours singuliers, et qui, par un faux air de paradoxe, tendent toujours à étonner. On ne trouve point en lui cette belle nature, ce style coulant, aisé, qui semble presque le langage des choses mêmes. Sénèque parmi une grande et riche variété de pensées, offre toujours les mêmes tours ; et il ne prend pas le ton des choses, mais il leur donne le sien.

Les vices d'élocution que nous remarquons d'après Quintilien dans Sénèque<sup>1</sup>, sont séduisants par eux-mêmes ; et comme il y joignait un esprit vigoureux et élevé, une imagination dominante, et de grandes connaissances, il se fit une brillante réputation, il devint le seul modèle sur lequel la jeunesse se plût à se former : on ne lut que lui. Ainsi il acheva de perdre l'éloquence, qui avait déjà commencé à décliner sur la fin du règne d'Auguste. Les déclamateurs lui avaient porté le premier coup : mais ils n'étaient pas assez accrédités pour faire secte. Un homme du mérite de Sénèque entraîna une foule d'imitateurs, qui souvent ne copiaient que ses défauts.

Il sentait parfaitement la différence qui se trouvait entre lui et les anciens. Aussi affectait-il de les décrier, voyant bien qu'il ne pouvait être loué de ceux qui les admiraient. Suétone<sup>2</sup> l'accuse d'en avoir dégoûté Néron son disciple, afin d'être seul estimé de lui.

Son goût d'éloquence s'assortissait très-bien avec le raffinement et la corruption des mœurs du siècle où il vivait. Lui-même il fournit le principe sur lequel est fondée cette réflexion, qui le condamne. *Telle vie tel style*, dit-il<sup>3</sup> : *le discours suit les mœurs. Si la discipline d'un état s'est relâchée, et s'est laissé énerver par les délices, on trouvera la preuve de la licence publique dans la mollesse et l'afféterie du style, recherchées généralement.* On sait quelles étaient les mœurs romaines sous Caligula, Claude et Néron : et il est assez singulier qu'un homme d'une morale aussi sévère que Sénèque ait été le chef et le principal auteur d'un goût corrompu d'éloquence, qui selon lui-même sympathise naturellement avec le relâchement des mœurs.

Sénèque s'amusait quelquefois à la poésie, et il s'est exercé en divers genres. On lui attribue quelques épigrammes : sa satire contre Claude renferme des vers souvent très-jolis et pleins de sel. Les tragédies qui portent son nom, ne sont pas toutes de lui. Mais les savants s'accordent assez à le reconnaître pour auteur de la *Médée*, de l'*Hippolyte*, de la *Troade*, et peut-être de l'*Œdipe*. On y retrouve les vertus et les vices de son style : de l'élévation dans les pensées, mais un ton d'élocution plus ingénieux, que vrai et naturel.

Sa passion pour l'étude fut également vive et persévérante. Devenu vieux, et retiré de la cour, il travaillait avec l'ardeur d'un jeune homme. *Je ne passe*, dit-il,

---

<sup>1</sup> QUINTILIEN, *Institutions oratoires*, X, 1.

<sup>2</sup> SUÉTONE, *Néron*, 52.

<sup>3</sup> SÉNÈQUE, *Epist.*, 114.

aucun jour dans l'oisiveté : je revendique même pour l'étude une partie des nuits. Je ne me donne point au sommeil, j'y succombe ; et lorsque mes yeux sont fatigués, et ne cherchent qu'à se fermer, je les tiens encore attachés sur l'ouvrage. J'ai renoncé non-seulement aux hommes, mais même aux affaires, et d'abord aux miennes. Je ne m'occupe que de la postérité, à qui je tâche de rendre service, en lui composant de salutaires leçons, que je regarde comme d'utiles recettes pour la guérison des maladies de l'âme<sup>1</sup>.

Ce zèle pour le travail est d'autant plus digne de louange, que Sénèque fut toujours d'une santé très-délicate. Il dit de lui-même qu'il n'est presque aucune sorte de maladie qu'il n'ait éprouvée. Dans sa jeunesse, il fut fatigué de rhumes violents, menacé de phtisie. Plus avancé en âge, il devint sujet à des attaques d'asthme, qui le faisaient beaucoup souffrir, et semblaient souvent le mettre aux portes de la mort. Le régime, la frugalité, l'exercice modéré du corps, soutinrent cette santé si fragile, et lui conservèrent jusqu'au bout des forces capables de suffire à la vigueur et à l'activité de son esprit.

Avec les talents et le courage qu'avait Sénèque, il pouvait aspirer à tout dans Rome ; et en effet, il avait déjà géré la questure, qui était le premier degré des honneurs, lorsque la disgrâce, dont j'ai parlé, sembla renverser pour jamais ses espérances. J'ai dit qu'il est peu vraisemblable qu'il l'ait méritée ; et l'exposé que j'ai donné de sa vie, fera aisément entrer dans ma pensée tout lecteur équitable. Le témoignage d'une exactitude et d'une régularité de mœurs portée jusqu'à la sévérité, doit assurément avoir plus de poids que celui de Messaline.

Il soutint d'abord sa disgrâce avec fermeté, comme on peut le juger par le discours qu'il envoya du lieu de son exil à Helvia sa mère, et où il entreprend de la consoler. Helvia était une femme de mérite, et en qui l'esprit accompagnait et ornait la vertu. Son fils lui tient le langage le plus fort et le plus sublime ; tout le faste de la philosophie stoïcienne est étalé dans cette pièce. On pourrait penser qu'il en dit trop pour être cru : mais au moins est-il certain que s'il eût été abattu par son infortune, il n'aurait pas eu la liberté d'esprit nécessaire pour composer un ouvrage d'une assez juste étendue, et monté d'un bout à l'autre sur le haut ton.

La longueur de son exil l'ennuya, et sa fierté se démentit vers la troisième année de son séjour dans Me de Corse. Nous avons de lui une pièce de cette date, qui ne fait guère d'honneur à sa philosophie. Polybe affranchi de Claude, et son homme de lettres, avait perdu un frère. Sénèque composa à ce sujet un discours, dans lequel il flatte basement ce misérable valet, dont l'insolence allait jusqu'à se promener souvent en public entre les deux consuls. On s'étonnera moins qu'il comble des plus magnifiques éloges l'imbécile empereur, pour qui cependant il n'avait que du mépris. Mais ce qui est le plus inexcusable, c'est qu'il demande son rappel à quelque condition que ce puisse être, consentant de laisser un nuage sur son innocence, pourvu qu'on le délivre de l'exil. Après s'être loué de la clémence de Claude, qui, dit-il, ne m'a pas renversé, mais au contraire soutenu de sa main bienfaisante et divine contre le choc de la fortune, qui a prié pour moi le sénat, et ne s'est pas contenté de me donner ma grâce, mais a voulu la demander, il ajoute : C'est à lui à décider quelle idée il veut que l'on prenne de ma cause. Ou sa justice la reconnaîtra bonne, ou par sa clémence il la rendra favorable. Ce sera pour moi un égal bienfait, soit qu'il me découvre innocent, soit

---

<sup>1</sup> SÉNÈQUE, *Epist.*, 8.

qu'il me traite comme tel. Et en finissant, il témoigne adorer la foudre dont il a été justement frappé.

C'était descendre bien bas, et cet écrit si lâche est vraisemblablement celui dont Dion assure que l'auteur eut tant de honte dans la suite, qu'il tâcha de le supprimer. Pour comble de malheur, toute cette lâcheté fut inutile. Sénèque demeura encore cinq ans dans son exil ; et sans la révolution arrivée à la cour par la chute de Messaline, il courait risque d'y passer toute sa vie. Revenons à l'ordre des faits, dont nous nous sommes un peu écartés.

Dion rapporte sous la première année de Claude divers règlements qui regardaient la police de la ville, et des spectacles. On peut consulter l'auteur même, si on est curieux de ces sortes de détails.

La guerre se faisait par les Romains sur le Rhin d'une part, et de l'autre contre les Maures. Galba, qui commandait, comme je l'ai dit, les légions de la basse Germanie, vainquit les Cattes. Mais il mérite peut-être moins d'éloges pour cette victoire, qui ne paraît pas avoir été fort considérable, que pour la discipline rétablie parmi des troupes que Gétulicus, son prédécesseur, avait traitées avec une molle indulgence. Dès le lendemain qu'il en eut pris le commandement, dans un spectacle qui se donnait au camp, les soldats ayant battu des mains, il leur fit distribuer un ordre de tenir leurs mains enfermées dans leur casaque : sur quoi quelqu'un fit un vers qui courut l'armée, et dont le sens est : **Soldat, apprends ton métier. Ce n'est plus à Gétulicus, c'est à Galba que tu as affaire.** Il se rendit très-sévère sur les congés : il exerça par des travaux assidus et les vieux soldats et les nouveaux. Cette conduite lui attira les louanges de Caius, et mit ses troupes en état de battre les Germains.

Il paraît que Gabinius Secundus commandait l'armée du haut Rhin. Il vainquit les Marses<sup>1</sup> et les Caciques, peuples germaniques ; et Suétone<sup>2</sup> observe que Claude, nullement jaloux ni ombrageux, lui permit de se décorer, en vertu de sa victoire sur les Cauques, du surnom de Caucique, quoique depuis le changement du gouvernement l'usage de ces sortes de noms tirés des nations vaincues fût devenu extrêmement rare pour ceux qui n'étaient pas de la maison impériale.

Les avantages remportés sur les Germains donnèrent lieu à Claude de prendre le titre d'*Imperator*.

En Mauritanie, la guerre fut plus importante. Elle s'y était excitée à l'occasion de la mort de Ptolémée, tué injustement par Caius. Edémon, affranchi de ce roi, voulut venger la mort de son maître. Il souleva les peuples et attira ainsi dans le pays les armes romaines, qui n'y avaient jamais pénétré.

Suétonius Paulinus ancien préteur, marcha contre les Maures. Il avait du talent pour la guerre, et nous le verrons dans la suite s'acquérir par les armes une grande réputation. Il entra sur les terres des ennemis, y fit le ravage, et le premier des généraux romains il passa le mont Atlas ; ce qui fut regardé comme un exploit mémorable.

---

<sup>1</sup> Le texte de Dion porte les *Maurusiens* ; ce qui est une faute visible. On y lit aussi que Gabinius reconquit la dernière des aigles romaines qui avaient été perdues dans la défaite de Varus. Mais depuis longtemps il n'en restait plus aucune au pouvoir des Germains. Il n'en avait été perdu que deux ; et Tacite attribue à Germanicus l'honneur de les avoir recouvrées l'une et l'autre.

<sup>2</sup> SUÉTONE, *Claude*, 24.

Cn. Hosidius Geta le releva, et il eut la gloire de terminer cette guerre par la soumission de la Mauritanie, qui devint ainsi province romaine. Dion embellit le récit très-abrégé qu'il donne de cette expédition, par un événement que l'on peut hardiment juger fabuleux. Il dit que Salabus, général des Maures, ayant été vaincu deux fois par Geta, se retira dans les déserts au milieu des sables ; que le Romain l'y poursuivit, mais que, venant à manquer d'eau, il était près de périr avec toute son armée, si les gens du pays ne lui eussent fourni la ressource de certains prestiges, certains enchantements, au moyen desquels la pluie fut attirée du ciel, et tomba en abondance. Dion ajoute que les Barbares conclurent de ce prodige que les dieux se déclaraient en faveur des Romains ; et qu'en conséquence ils se déterminèrent à mettre bas les armes.

Ce qui est certain, c'est que la Mauritanie subit alors le joug de la domination romaine, qui, moyennant cette conquête, s'étendit en Afrique jusqu'au détroit et à la grande mer. Claude divisa la Mauritanie en deux départements, qu'il gouverna par des chevaliers romains, et auxquels il fit porter le nom de leurs capitales. Tingis, aujourd'hui *Tanger*, donna le nom à la Mauritanie Tingitane. L'autre fut appelée Césarienne, à cause de Césarée, autrefois la résidence du roi Juba, qui, ayant augmenté et embelli cette ville, en avait changé l'ancien nom en celui de Césarée, par reconnaissance et par vénération pour Auguste. Claude en fit une colonie romaine. Elle est ruinée depuis plusieurs siècles. M. d'Anville lui assigna sa position entre Alger et l'ancienne *Cartenna*, aujourd'hui Tenez.

Les derniers événements dont je viens de rendre compte débordent sur la seconde année de l'empire de Claude. Il me reste à raconter de la première les libéralités de cet empereur à l'égard de plusieurs rois alliés Rome.

Il rendit à Antiochus la Commagène, que Caius lui avait donnée, et ensuite ôtée.

Mithridate l'Ibérien, devenu roi d'Arménie sous Tibère, avait été mandé par Caius à Rome, et mis dans les chaînes. Claude lui rendit la liberté, et le renvoya dans ses états, où il ne rentra néanmoins que quelques années après, parce que les Parthes s'en étaient emparés pendant son absence.

Un autre Mithridate, descendant du grand roi de ce nom, fut établi prince du Bosphore Cimmérien : et comme Polémon était en possession de ce pays, Claude le dédommagea, en lui donnant une partie de la Cilicie.

Il combla de bienfaits le roi Agrippa, qui de tout temps était attaché à sa maison, et qui même lui avait rendu des services lorsqu'il était question de son élévation à l'empire. Claude augmenta ses états, et lui arrondit le royaume de Judée et de Samarie, tel que l'avait possédé Hérode son aïeul. A sa prière, il accorda à Hérode son frère le petit royaume de Chalcis ou Chalcidène en Syrie. Il les décora, l'un des ornements consulaires, l'autre de ceux de la préture, et il leur permit de lui faire leurs remerciements en langue grecque dans l'assemblée du sénat.

J'ai déjà remarqué qu'Agrippa, quoiqu'il eût bien des vices, aimait sa religion. De retour à Jérusalem, il offrit à Dieu des sacrifices d'actions de grâces, et il suspendit dans le temple la chaîne d'or que Caius lui avait donnée en échange. de celle de fer, qu'il avait portée sous Tibère.

Claude, en considération d'Agrippa, se montra favorable aux Juifs ; il rétablit ceux d'Alexandrie, comme je l'ai dit, dans leurs privilèges ; et par un édit général, il assura à tous les Juifs répandus dans les différentes provinces de

l'empire le libre exercice de leur religion, pourvu qu'ils ne troublassent point celle des autres<sup>1</sup>.

Claude prit un second consulat au premier janvier qui suivit son avènement à l'empire. Ce fut une pratique constamment suivie par tous les empereurs depuis Caius, de se faire consuls dans les commencements de leur règne.

**CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS GERMANICUS II. - C. CECINA  
LARGUS. AN R. 793. DE J.-C. 42.**

Claude géra le consulat avec une modestie qui serait tout-à-fait louable, si elle fût venue de jugement et de réflexion. Il jura avec tous les sénateurs l'observation des ordonnances d'Auguste, et ne souffrit point que l'on jurât sur les siennes. En sortant du consulat, qu'il ne garda que deux mois, il prêta le serment qui était de règle, comme s'il eût été un simple particulier, et il en usa ainsi autant de fois qu'il fut consul.

Cette même modération parut dans plusieurs autres parties de sa conduite. Le vingt-quatre janvier, jour auquel il avait été proclamé empereur par les prétoriens, il n'indiqua aucune célébrité, aucune fête : seulement il distribua vingt-cinq deniers par tête aux soldats de sa garde, à qui il était redevable de l'empire, et ce fut une règle qu'il suivit tous les ans. Si les préteurs voulaient célébrer ce jour, ou celui de sa nais-tutrice, ou celui de la naissance de Messaline, par des jeux et des spectacles, il ne les en empêchait pas ; mais il ne trouvait pas mauvais qu'ils s'en abstinssent, et ils avaient sur ce point une liberté pleine et entière. Cette année, Messaline lui donna un fils, qui fut nommé d'abord bord Ti. Claudius Germanicus, et qui est bien connu sous le nom de Britannicus, qu'on lui donna dans la suite. Il n'était point encore arrivé qu'il naquît un fils à un empereur actuellement régnant. Cependant pour un événement si heureux, et jusqu'alors unique, Claude ne fit aucune réjouissance d'éclat.

Ayant reçu des plaintes contre les intendants du trésor public, il ne les fatigua point par des reproches, mais il vint assister aux adjudications des baux et des fermes, et il réforma par lui-même ce qui lui sembla n'être pas dans l'ordre. Il supprima les actions de grâces que rendaient aux empereurs dans le sénat les lieutenants qu'ils envoyaient gouverner les provinces en leur nom, et commander les armées. *Ils ne doivent pas, disait-il, m'avoir obligation, comme si je satisfaisais leur désir de se voir en place : c'est moi qui leur suis obligé de ce qu'ils m'aident à porter le fardeau du gouvernement ; et s'ils s'acquittent bien de leur charge, je leur donnerai encore de beaucoup plus grandes louanges.* Parole admirable, et digne d'être sortie de la bouche non d'un empereur imbécile, mais du plus sage de tous les princes.

Claude imitait Auguste dans sa façon familière de vivre avec les sénateurs. Il allait les voir lorsqu'ils étaient malades : il se trouvait à leurs fêtes domestiques. Quelque dépendant qu'il fût de ses esclaves, il est des occasions où il n'écoutait point leur ressentiment, et où il faisait même justice de leur insolence. Un tribun du peuple ayant frappé avec violence un des esclaves du prince, Claude se

---

<sup>1</sup> Ce que nous rapportons ici d'après Josèphe est contredit par Dion, qui témoigne que Claude défendit aux Juifs de s'assembler dans Rome, et que s'il ne les en chassa pas, comme avait fait Tibère, c'est parce qu'ils étaient en trop grand nombre. Mais Josèphe rapporte les actes mêmes sur lesquels est fondé son récit : et cette autorité me paraît sans difficulté préférable à celle de Dion.

contenta d'ôter pour peu de jours à ce magistrat les huissiers et appariteurs qu'il avait par le droit de sa charge. Au contraire, il fit fouetter dans la place publique un de ses esclaves, qui avait manqué de respect à un homme de marque.

Il ne manquait pas d'une sorte d'attention au bien public, dans les objets qui étaient à sa portée. Il exigeait avec sévérité l'assiduité des sénateurs aux assemblées de la compagnie ; quoiqu'il soit difficile de croire, sur la foi de Dion, que quelques-uns furent réprimandés si durement par lui pour leur négligence sur cet article, que de désespoir ils se donnèrent la mort. Comme on lui eut fait remarquer que les proconsuls choisis par le sort pour aller gouverner pendant un an les provinces du peuple restaient trop longtemps dans la ville, ce qui nuisait au bien du service, il ordonna qu'ils partissent avant le premier avril.

Il eut toujours un très-grand soin de tout ce qui regardait la police de la ville, et les approvisionnements. Dans un furieux incendie, il se transporta sur le lieu, et y passa deux nuits ; et comme les soldats et les esclaves destinés à porter du secours dans ces occasions ne suffisaient pas, il ordonna aux magistrats d'inviter les gens du peuple dans tous les quartiers à venir prêter leur ministère, et il se fit apporter des sacs d'argent pour récompenser sur-le-champ ceux qui se distingueraient par leur zèle et par leur courage.

Rome fut affligée d'une grande famine pendant l'année où nous en sommes actuellement, et ce mal se renouvela encore les années suivantes, qui furent stériles. Le peuple se mutina. Claude se vit un jour environné subitement d'une foule de séditieux, qui le chargèrent d'injures, qui lui jetèrent à la tête des morceaux de pain, et il eut assez de peine à se dérober à leur fureur, en rentrant dans le palais par une fausse porte.

Il n'est point dit qu'il ait puni cette insolence, mais bien qu'il mît tout en œuvre pour combattre la disette et pour faire en sorte que, même dans la mauvaise saison, le transport des blés par mer à Rome ne fût point interrompu. Car l'Italie, toute entière occupée par les jardins et les parcs des grands seigneurs, ne fournissait presque rien de ce qui était nécessaire pour la nourriture de ses habitants. Elle subsistait du blé qui lui était apporté par mer : et comme la navigation en hiver devient difficile et périlleuse, il fallait vivre pendant ce temps fâcheux, des provisions apportées durant l'été. Claude invita les négociants à braver les rigueurs de la saison, en leur promettant des récompenses, en se chargeant des pertes que les tempêtes pourraient leur causer ; il accorda de très-grands privilèges aux constructeurs de vaisseaux. Enfin, il reprit et perfectionna le dessein qui avait été formé, sous Caius, de procurer à l'Italie un port commode où pussent aisément et sûrement aborder les flottes d'Afrique et d'Alexandrie. Son prédécesseur avait pensé à le construire à Rhège. Claude voulut placer plus près de Rome l'abord des provisions les plus nécessaires à la vie, et il choisit pour le port qu'il méditait l'embouchure du Tibre.

Ce fleuve en a deux : celle d'Ostie à gauche, et celle de Porto à droite, séparées par une île qui paraît avoir été produite par l'amas du limon qu'entraîne le courant des eaux. Celle de la droite était dès lors beaucoup plus large, et ce fut de ce côté que Claude résolut de bâtir ; et quoique les ingénieurs et les architectes, en lui présentant leur devis, prétendissent l'effrayer par la dépense, il ne fut point arrêté par cette difficulté. Il entreprit, dit l'historien Dion, un ouvrage digne du courage et de la grandeur de Rome, et il l'acheva.

On creusa dans les terres un vaste bassin pour recevoir les eaux de la mer, et il en enferma d'un quai tout le contour. Il fit construire deux jetées fort avant dans

la mer ; et, à l'entrée, il forma un môle, sur lequel était placée une tour, à l'imitation du phare d'Alexandrie, et pour le même usage. Dans la vue d'assurer les fondations de ce môle, il fit enfoncer dans la mer et maçonner le plus grand vaisseau que l'on eût vu jusqu'alors. Il avait servi à transporter d'Égypte à Rome l'obélisque dont il a été fait mention sous Caius. Il faut croire que ce vaisseau merveilleux, comme Pline l'appelle<sup>1</sup>, ne pouvait plus aller à la mer, puisqu'on l'employait à un usage si éloigné de sa première destination. Autour de ce port, il se forma une ville qui en prit le nom. C'est aujourd'hui Porto. Mais quoique Trajan ait ajouté encore de nouveaux ouvrages à ceux de Claude, il y a déjà plusieurs siècles que tout est détruit, et à peine peut-on en montrer les vestiges.

Pendant que l'on travaillait à ce port, un monstre marin y entra, attiré, dit Pline<sup>2</sup>, par des cuirs amenés de Gaule dans un vaisseau qui fit naufrage en cet endroit. Le monstre suivit sa proie avec tant d'avidité, qu'il s'avança trop du côté des terres et vint échouer sur le rivage. Il demeura comme prisonnier, et l'on voyait son dos qui s'élevait beaucoup au-dessus de la surface des eaux, en forme d'une carène renversée. Claude en voulut faire un spectacle pour le peuple. On tendit par son ordre, à l'entrée du port, des toiles très-fortes ; et lui-même, à la tête des cohortes prétoriennes, attaqua le monstre, envoyant sur lui des soldats dans des barques, qui de leurs lances jetées de loin le frappaient et le perçaient à coups redoublés. Pline, témoin de ce combat, rapporte qu'il vit une des barques couler à fond par la quantité immense d'eau dont le monstre, en soufflant, la remplit. Il appelle ce monstre *orca*, et dit qu'on ne peut s'en former une plus juste idée, qu'en se représentant une masse énorme de chair armée de dents cruelles.

Un autre ouvrage de Claude extrêmement vanté par le même Pline, est celui qui avait pour objet de faire écouler les eaux du lac Fucin. Trente mille hommes y travaillèrent sans relâche pendant onze ans. Mais ces travaux sont si imparfaitement expliqués dans les monuments historiques que nous avons, les vues d'utilité que Claude s'y proposait sont exposées si diversement par les auteurs, que je ne pourrais en parler que d'une manière fort confuse. Je rendrai compte dans la suite du combat naval que Claude fit exécuter sur ce lac, lorsqu'il crut l'ouvrage achevé. J'avertirai seulement ici d'avance, que tant de peines et de dépenses furent perdues, puisque le lac subsiste encore aujourd'hui sous le nom de lac de Célano dans l'Abruzze ultérieure.

Claude réussit mieux à achever l'aqueduc commencé par Caius. Pline le cite comme le plus beau de tous ceux qui avaient été construits pour l'usage de Rome. Un canal voûté en arcade amenait l'eau de la distance de quarante milles, et la portait à une telle hauteur, qu'elle se distribuait sur toutes les sept montagnes enfermées dans l'enceinte de la ville. La dépense de cet ouvrage se monta à plus de cinquante millions de sesterces (six millions deux cent cinquante mille livres<sup>3</sup>).

Tout ce que je viens de raconter de Claude en donnerait une idée avantageuse ; et en effet, il n'avait besoin que d'être bien conduit. Mais les princes faibles tombent presque toujours en mauvaises mains. Le vice est plus actif et plus hardi que la probité. Il y avait sans doute d'honnêtes gens dans Rome au temps de Claude ; mais c'était Messaline et Narcisse qui le gouvernaient, et dans le peu

---

<sup>1</sup> PLINE, XVI, 40.

<sup>2</sup> PLINE, XIX, 6.

<sup>3</sup> 9.741.780 fr. selon M. Letronne.



de bien qu'ils lui laissaient faire, ils mêlaient tout le mal dont de telles lunes étaient capables. Il n'y avait aucune ressource contre leurs noires intrigues dans un prince qui ne savait pas penser, comme le prouvera toute la suite de ce règne, et en particulier la mort tragique d'Appius Silanus, personnage des plus illustres, et lié à la famille impériale par les nœuds les plus étroits.

Il était gouverneur d'Espagne à la fin du règne de Cdius. Claude le manda à Rome, lui fit épouser la mère de Messaline, et choisit pour gendre son fils. Il le traitait en tout avec la plus grande considération. Mais Silanus n'ayant pas voulu consentir aux désirs impudiques de Messaline, elle se concerta avec Narcisse pour le perdre. Ils savaient qu'en faisant peur à Claude, on obtenait tout de lui ; et conséquemment, voici à stratagème qu'ils imaginèrent. Un matin, Narcisse entre dans la chambre de son maître, qui était encore au lit, et lui dit d'un air effrayé, qu'il l'a vu en songe poignardé par Silanus. Messaline contrefaisant l'étonnée, admire le rapport du songe de Narcisse avec les siens, et assure que depuis plusieurs nuits cette même idée la persécute et la tourmente. En ce moment on annonce Silanus, qui était mandé comme de la part de l'empereur. Son arrivée dans ces circonstances parut à Claude une conviction de ses desseins criminels, et il le fit tuer sur-le-champ. Il y allait de si bonne foi, que le lendemain il rendit compte de toute l'affaire dans le sénat, et n'oublia pas de témoigner qu'il était obligé à son affranchi, qui même en dormant veillait pour sa sûreté.

On alléguerait vainement, pour excuser la timidité cruelle de Claude, qu'il courut plusieurs fois risque d'être assassiné. Suétone, il est vrai, raconte qu'un homme du peuple fut trouvé au milieu de la nuit armé d'un poignard à la porte de la chambre de l'empereur ; et que l'on découvrit deux chevaliers romains, qui l'attendaient pour le tuer, l'un à la sortie du théâtre, l'autre pendant qu'il offrirait un sacrifice dans le temple de Mars. Claude fut tellement effrayé de la dernière de ses aventures, qu'il convoqua sur-le-champ l'assemblée du sénat, et y déplora avec sanglots et avec larmes à malheur de sa condition, qui lui faisait trouver partout des périls presque inévitables, et il passa longtemps sans se montrer en public.

Mais la plupart de ces faits et peut-être tous sont postérieurs à la mort de Silanus, et ne peuvent servir à l'excuser. La vérité est que Claude n'avait qu'une bonté d'instinct sans principes, et la cruauté ne lui coûtait rien lorsqu'un autre instinct le saisissait. Nulle raison, nulle étincelle de sentiment dans sa conduite ; et les impressions étrangères de ceux qui le gouvernaient, survenant par-dessus cette facilité stupide, lui ont fait faire autant de mal, que s'il eût été déterminément méchant.

Lorsque son caractère fut connu, les grands s'alarmèrent, et ils comprirent que sous un tel prince leur fortune et leur vie n'étaient point en sûreté. Vinicien, qui avait eu part à la conspiration contre Caligula, qui avait été proposé dans le sénat pour devenir empereur après lui, crut avoir plus à craindre qu'un autre, et il résolut de tout tenter pour éloigner le danger qui le menaçait. Mais il n'avait point de forces à ses ordres. Il se lia donc avec Furius Camillus Scribonianus, qui, étant dans les mêmes sentiments que lui, commandait une armée considérable en Dalmatie. Camillus, de concert avec Vinicien, et vraisemblablement avec plusieurs autres, se révolta ouvertement, et aussitôt un grand nombre de sénateurs et de chevaliers romains se déclarèrent pour lui.

Nous savons peu les détails de ce mouvement, qui fut de courte durée. A s'en tenir au récit de Suétone, il paraît que Camillus se fit proclamer empereur.

Suivant Dion, il se para des noms du sénat et du peuple romain, et promit aux soldats de rétablir l'ancienne forme de gouvernement. Ce qui est constant, c'est que Claude fut étrangement effrayé, et que Camillus, qui connaissait bien sa faiblesse, lui ayant écrit une lettre pleine de reproches outrageants et de menaces, qu'il concluait par lui ordonner de se démettre de l'empire et de se contenter de mener une vie douce et tranquille dans une condition privée, le timide empereur assembla à ce sujet son conseil, et délibéra s'il n'obéirait point aux ordres de son rival.

Il fut bientôt délivré d'inquiétude. Le cinquième jour depuis la révolte déclarée, les soldats de Camillus commencèrent à se repentir, et un prétendu mauvais présage acheva de les détourner de leur entreprise. L'ordre leur ayant été donné de partir, les drapeaux, apparemment trop bien enfoncés en terre, ne purent aisément en être arrachés. Il n'en fallut pas davantage pour leur persuader que les dieux condamnaient leur infidélité envers leur légitime empereur ; et changés tout-à-coup, ils tuèrent même leurs officiers, qui les avaient engagés dans la révolte. Camillus instruit par cet exemple de ce qu'il avait à craindre pour lui-même, s'enfuit dans la petite île d'Issa. Mais il ne put éviter son malheureux sort, et il y fut tué entre les bras de sa femme par Volaginius simple soldat, qui parvint dans la suite aux premiers grades de la milice.

Claude ne pensa point à punir les légions d'un écart qui avait si peu duré : il les récompensa au contraire de leur prompt retour à leur devoir. Les septième et onzième légions reçurent du sénat les noms de *Claudienne*, de *Fidèle*, de *Pieuse*. La femme de Camillus, qui se nommait Junie, et son fils, éprouvèrent aussi la clémence de l'empereur ; mais il paraît que Junie pour la mériter se déclara dénonciatrice de ceux qui avaient eu part à la révolte de son mari. Elle fut simplement reléguée. Le jeune Camillus demeura exempt de toute peine.

Il n'en fut pas de même des complices de son père. On fit contre eux des recherches très-rigoureuses, et il en coûta la vie à un grand nombre de personnes illustres. Un préteur alors en charge fut obligé d'abdiquer, et mis à mort. Vinicien se tua lui-même. Messaline, Narcisse et les autres affranchis, profitèrent de l'occasion pour exercer leur vengeance, ou s'enrichir de la dépouille des accusés. Non-seulement ils firent condamner et exécuter à mort, mais préalablement déchirer par les tortures plusieurs sénateurs et chevaliers romains, quoique Claude, au commencement de son règne, eût promis avec serment qu'aucune personne de marque ne serait appliquée à la question. Ceux qui échappèrent, en furent redevables à leur argent. Les corps des condamnés, hommes et femmes, furent traînés aux Gémonies, et on y apporta les têtes de ceux qui avaient péri hors de Rome. Claude néanmoins n'enveloppa point les enfants innocents dans la disgrâce de leurs pères coupables. Non-seulement il leur laissa la vie, mais il fit grâce à plusieurs de la confiscation des biens de leur père.

Il jugea lui-même toutes ces affaires dans le sénat, assisté des préfets du prétoire, et, ce qui est indigne à penser, de ses affranchis, assis à côté de lui. Narcisse reçut à ce sujet une bonne leçon d'un affranchi de Camillus, qui se nommait Galésus. Car comme il le fatiguait par ses interrogations, et lui demandait entre autres choses ce qu'il aurait fait, si son patron fût devenu empereur, *Je me serais tenu debout derrière lui*, répondit Galésus, *et j'aurais gardé le silence*.

Entre tous ceux qui furent impliqués dans la révolte et dans la punition de Camillus, le plus célèbre, moins par lui-même, que par le courage d'Arria sa

femme, est Cécina Pétus, homme consulaire. Tout à monde sait le trait fameux de cette héroïne du paganisme, qui, non contente d'encourager son mari à se tuer lui-même, lui en donna l'exemple, en se perçant la première, et lui présentant ensuite le poignard avec ces mots fameux, *Pétus, cela ne fait point de mal*.

Pline le jeune<sup>1</sup> a prétendu relever la magnanimité d'Arria, en observant que la résolution de se donner la mort à elle-même, n'avait point été subite chez elle, mais réfléchie et méditée depuis longtemps, et il prouve fort bien le fait qu'il avance. Arria se trouvant en présence de Claude avec Junie, veuve de Camillus, qui se déclarait prête à dénoncer les coupables, *Méritez-vous qu'on vous écoute ?* lui dit-elle, *vous dans les bras de laquelle Camillus a été tué ; et vous vivez !* On se doutait de son dessein dans sa famille ; et l'illustre Thraséa, son gendre, entre autres représentations qu'il lui faisait pour l'en détourner, lui ayant dit : *Quoi donc ! s'il me fallait périr, voudriez-vous que votre fille mourût avec moi ?* Oui, répondit-elle : *s'il arrive qu'elle ait vécu aussi longtemps avec vous, et dans une aussi grande union que j'ai vécu avec Pétus, je le veux.* Cette déclaration redoubla les inquiétudes, et on la garda plus soigneusement que jamais. Elle s'en aperçut, et dit à ceux qu'elle voyait autour d'elle : *Vous n'y gagnerez rien. Vous pouvez faire que je meure misérablement : mais m'empêcher de mourir, c'est ce qui passe votre pouvoir.* Et en même temps elle s'élança de dessus sa chaise, et va se frapper rudement la tête contre une muraille qui était vis-à-vis. Elle tomba évanouie du coup, et lorsqu'elle fut revenue à elle-même, *Eh bien, dit-elle, ne vous avais-je pas bien avertis, que si vous me refusiez une mort douce, je m'y ouvrirais une voie, quelque violente qu'elle pût être ?* Pline admire tout cela. Pour moi, je n'y vois qu'un excès de fanatisme, et, comme dans la mort de Caton, une espèce de rage forcenée qui fait horreur.

Voici des actions d'Arria vraiment louables. Pétus fut arrêté en Dalmatie, et on l'embarqua sur un vaisseau pour l'amener à Rome. Elle demanda en grâce à l'officier qui était chargé de la garde du prisonnier, d'être admise dans le même vaisseau. *Vous donnerez assurément, lui disait-elle, à un homme de son rang, à un consulaire, quelques esclaves pour le servir à table, pour l'habiller, pour le chausser. Moi seule, je remplirai tous ces offices.* Elle ne put rien obtenir. L'amour conjugal y suppléa. Elle loua une barque de pêcheur, avec laquelle elle accompagna le grand bâtiment où était son mari.

Elle avait toujours eu pour lui cette affection tendre et courageuse, et Pline nous en fournit une preuve, qui mérite d'être ici proposée en exemple. Pétus et un jeune fils qu'il avait étaient en même temps malades, et tous deux dangereusement. Le fils mourut, jeune homme aimable par la figure, par les sentiments, par la modestie. Arria déroba au père la connaissance de la mort et des funérailles de son fils. Bien plus, lorsqu'elle entra dans la chambre du malade, elle ne laissait paraître sur son visage aucune marque de tristesse. Pétus ne manquait pas de demander des nouvelles de son fils. Arria, par un mensonge qu'il serait peut-être trop dur de lui reprocher, répondait qu'il se portait mieux. *Il a bien reposé, disait-elle : il a mangé de bon appétit.* Si les larmes trop longtemps retenues la suffoquaient, elle sortait pour leur donner un libre cours : après quoi, elle reparaisait avec un air de gaieté, comme si elle eût laissé sa douleur hors le seuil de la porte.

---

<sup>1</sup> PLINE, *Ep.* III, 16.

Telle était Arria ; et elle transmet son courage et la noblesse de ses sentiments à sa postérité. Sa vertu brillait encore dans sa petite-fille Fannia, avec laquelle Pline était extrêmement lié.

Claude se sut très-bon gré, d'avoir arrêté et puni les complots de Camillus, quoique sa bonne fortune en eût seule tout l'honneur ; et comme il se piquait beaucoup de littérature grecque, il donna à cette occasion pour mot à sa garde un vers d'Homère<sup>1</sup>, qui porte qu'il est bon de se venger de quiconque s'est déclaré le premier notre ennemi.

C'est un fait bien singulier, que la mort des officiers qui avaient aidé Camillus dans sa révolte, ait été pareillement vengée sous l'autorité de Claude même. Elle le fut néanmoins : et Salvius Otho, père de l'empereur ciers qui Othon, ayant été envoyé pour commander l'armée de la Dalmatie, osa condamner à mort, et faire exécuter, comme infracteurs de la discipline, les soldats qui avaient tué leurs officiers, quoique l'empereur leur eût accordé des récompenses. Claude, toujours faible, souffrit patiemment cette hardiesse, et se contenta de marquer quelque refroidissement à Othon. Encore lui rendit-il peu après ses bonnes grâces, lorsque celui-ci eut découvert les mauvais desseins d'un chevalier romain, qui voulait l'assassiner<sup>2</sup>. Le coupable fut précipité du haut du roc Tarpéien par les consuls et les tribuns du peuple.

Le supplice de ce chevalier romain est rapporté par Dion sous le troisième consulat de Claude, qui se donna pour collègue le fameux adulateur Vitellius.

## TI. CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS GERMANICUS III. - L. VITELLIUS II. AN R. 794. DE J.-C. 43.

Claude abolit cette année beaucoup de fêtes, dont la multitude nuisait au service du public, et retardait l'expédition des affaires. En cela il suivait son goût : car il aimait à juger, et il y passait assidument les journées entières. Dans ses jugements il ne s'astreignait point à la lettre de la loi : il prétendait se régler sur l'équité, corrigeant à sa fantaisie ce qui lui semblait pécher par excès d'indulgence ou de dureté dans les anciennes ordonnances. Ainsi ceux qui avaient perdu leur procès pour avoir manqué à quelque formalité, même essentielle, il les rétablissait dans la faculté de poursuivre leur droit. Au contraire, il lui arriva d'excéder la rigueur de la loi dans la punition de la fraude en matière grave, et de condamner à être livrés aux bêtes ceux qui s'en étaient rendus coupables.

Rien de plus inégal que sa conduite dans l'instruction et la décision des affaires. Quelquefois il y faisait preuve de circonspection et d'intelligence : dans d'autres occasions il agissait avec une témérité inconsidérée, souvent avec une stupidité qui le rendait la fable et la risée de tout le monde. Suétone cite des exemples de toutes ces variétés.

Il le loue de s'être comporté sensément dans une revue qu'il faisait des compagnies de juges. La fonction de juger était onéreuse dans Rome, et les lois en accordaient dans certains cas l'exemption comme un privilège. Un de ceux qui avaient été mis sur le tableau ayant été cité à son rang, dans cette revue, et n'alléguant point le nombre de ses enfants, qui lui donnait dispense, Claude le

---

<sup>1</sup> *Odyssée*, XVI, 72.

<sup>2</sup> Ce fait pourrait être l'un de ceux que j'ai rapportés d'après Suétone.

raya, comme ayant de la cupidité pour un emploi dont on ne devait se charger que forcément et avec répugnance. Un autre, qui avait un procès, étant interpellé en ce moment par ses parties adverses, répondit qu'il n'était point question de plaider actuellement, et que, lorsqu'il le faudrait, il comparaitrait devant le juge. Claude l'obligea de plaider sur-le-champ devant lui sa cause, **Afin, dit-il, que par la manière dont vous parlerez de votre affaire, je puisse connaître si vous êtes capable de juger celles d'autrui.** Une mère refusait de reconnaître son fils. Claude lui ordonna de l'épouser, et la réduisit ainsi à convenir de la vérité qu'elle niait. Ce jugement se rapporte en quelque manière à celui de Salomon, quoique dans une espèce différente : mais nous allons retrouver Claude.

Il donnait presque toujours gain de cause aux présents contre les absents ; et il n'examinait point si les raisons qui empêchaient l'une des parties de comparaître étaient légitimes ou non. C'est ce qui fonde cette plaisanterie de Sénèque : **Pleurez, dit-il, la mort du plus habile et du plus diligent de tous les hommes à s'instruire des affaires. Il les jugeait sur l'exposé d'une seule partie, souvent même sans avoir entendu ni l'une ni l'autre.** Il suivait dans les jugements la première impression qui lui était présentée. Dans une occasion où il s'agissait du crime de faux, quelqu'un s'étant écrié qu'il fallait couper les mains au faussaire, Claude demanda d'une manière fort empressée que l'on fit venir sur-le-champ le bourreau avec le billot et le couperet.

Il manifestait en mille façons son imbécillité. Un homme était accusé comme se portant à tort pour citoyen romain, et les avocats disputaient beaucoup entre eux s'il devait paraître dans le jugement habillé à la grecque ou à la romaine. Claude, voulant témoigner une entière impartialité, ordonna qu'il changerait d'habit selon la diversité des personnages qu'il ferait dans la cause, grec pendant qu'on l'accuserait, romain pendant que son avocat parlerait pour lui. C'est la scène de maître Jacques, tantôt cocher, tantôt cuisinier. Dans un autre procès, où l'on opinait par écrit, il conçut son suffrage en ces termes : **Je suis pour ceux qui ont le meilleur droit.**

Ces misères le rendaient méprisable, et on se moquait de lui tout ouvertement. Quelqu'un excusant un témoin qui avait été mandé de province, dit qu'il ne pouvait pas se présenter. Claude lui ayant demandé pour quelle raison, cet homme se fit longtemps presser ; et ce ne fut qu'après la même question plusieurs fois réitérée qu'il répondit, **C'est qu'il est mort à Pouzzoles.** Un autre, en le remerciant de ce qu'il permettait à un accusé de se défendre, ajouta : **C'est pourtant une chose de règle.** Les avocats abusaient tellement de sa patience, que lorsqu'il se levait de dessus son tribunal, non-seulement ils le rappelaient à haute voix, mais ils le retenaient par la robe, ou le prenaient par le pied, pour l'empêcher de s'en aller. Bien plus, un plaideur grec ayant pris querelle avec lui, ne craignit pas de lui dire en face, **Vous êtes vieux et esprit faible.** Enfin un chevalier romain, à qui de violents ennemis suscitaient une odieuse affaire et imputaient des débauches honteuses dont il était innocent, voyant que l'on produisait contre lui pour témoins des femmes prostituées, et qu'on recevait leurs dépositions, lui reprocha sa cruauté, sa bêtise, et lui jeta au visage les papiers qu'il avait à la main avec son canif, en sorte que Claude en eut une légère blessure à la joue.

Tel que nous venons de dépeindre Claude dans les jugements, tel il fut dans tout le reste. Une âme assez droite, quelques rayons de sens naturel, dont l'activité se renfermait dans une sphère fort étroite, et cette espèce d'heureux instinct

souvent étouffée par la crainte, quelquefois par l'ivrognerie ou l'incontinence, presque toujours par les impressions contraires de ceux qui l'approchaient, et qui disposaient de lui comme d'une Machine mise en jeu par des ressorts étrangers.

Son inclination le portait à suivre la maxime d'Auguste dans ce qui regarde le droit de bourgeoisie romaine, et à ne le point prodiguer. Suétone dit qu'il punit de mort des hommes dont tout le crime était d'usurper les droits de citoyens romains. Cet excès de rigueur est peu vraisemblable, ou bien c'était quelque vengeance de Messaline. Mais de son propre mouvement il fit en ce genre plusieurs actes de sévérité. Un Grec, devenu Romain, s'étant présenté devant le sénat pour une affaire importante, et n'ayant pu répondre à des interrogations qui lui furent faites en latin, Claude le priva du droit de bourgeoisie dans une ville dont il ne savait pas la langue. A plus forte raison l'ôta-t-il à ceux qu'une naissance tout-à-fait basse, ou de mauvaises mœurs, en rendaient indignes. Il alla jusqu'à défendre à quiconque n'était pas citoyen de prendre un nom romain.

D'un autre côté ce même droit, dont il était si jaloux, ne s'obtint jamais si aisément que sous son empire. Il se donnait non-seulement aux particuliers, mais aux villes entières. Tout était à vendre chez Messaline et chez les affranchis ; et comme la qualité de citoyen 'romain donnait de grands privilèges, et une prééminence marquée sur ceux qui ne l'avaient pas, d'abord les acheteurs accouraient en foule. Mais, à force de devenir commun, ce beau droit perdit tout son prix ; et la marchandise, si j'ose m'exprimer ainsi, s'avilit tellement, que les plaisants prétendaient qu'il ne leur en coûterait qu'un verre cassé pour en faire l'acquisition.

La même inconséquence se remarque dans la conduite de Claude à l'égard de la dignité de sénateur. Il avait protesté qu'il ne ferait entrer dans le sénat aucun sujet dont au moins le cinquième aïeul ne fut citoyen romain, et il nomma sénateur un fils d'affranchi, exigeant seulement qu'il se fit adopter par un chevalier.

Dion raconte de lui quelques traits louables sous l'année de son troisième consulat. Il obligea ceux à qui son prédécesseur avait fait des dons immenses par pur caprice de prodigalité, de rapporter ce qu'ils avaient reçu sans cause légitime. Au contraire, il fit restituer aux entrepreneurs des chemins publics les sommes que Corbulon, sous l'autorité de Caius, leur avait arrachée ; par d'injustes exactions. C'était un usage établi dès le temps de la république, que les nouveaux citoyens prissent à nom du protecteur à qui ils étaient redevables de cette honorable qualité. De plus, la coutume s'était introduite sous les empereurs que ceux qui en avaient reçu quelque bienfait que ce pût être, leur laissassent au moins une partie de leurs biens par testament. Sur ce double prétexte, de misérables délateurs intentaient des procès à plusieurs de ceux qui avaient été faits citoyens par Claude, ou à leurs héritiers. Claude interdit ces odieuses chicanes, et déclara qu'il ne souffrirait point que personne fût appelé en justice pour de pareils sujets. H n'était nullement intéressé, comme je l'ai observé ailleurs.

Je placerai ici divers règlements ou faits remarquables de Claude, que Suétone<sup>1</sup> a ramassés sans date, à son ordinaire, et que je ne dois pas omettre.

Quoiqu'il ne soit dit nulle part qu'il se proposât Auguste pour modèle (et il était assurément bien incapable de le copier), je crois pourtant avoir remarqué dans sa

---

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Claude*, 22-25.

marche une intention de suivre les traces de ce grand empereur. Ainsi il était curieux, comme lui, des anciennes cérémonies religieuses. Il les observait exactement, et il en rappela quelques-unes, qui s'abolissaient par le non usage.

Comme lui, il était dans la maxime de favoriser les mariages, et d'y inviter les citoyens. Ayant un jour donné en plein spectacle le congé à un gladiateur sur la prière de ses quatre fils, qui intercédèrent pour leur père, et avec l'applaudissement des spectateurs, il fit distribuer sur-le-champ dans l'assemblée un bulletin, par lequel il les exhortait tous à remarquer combien ils devaient souhaiter d'avoir des enfants et de les élever, puisqu'ils voyaient que c'était une puissante recommandation, même pour un gladiateur.

Il réforma en certains chefs ou perfectionna la jurisprudence. Indigné contre ceux qui, ne sentant pas assez l'honneur et le prix de la dignité sénatoriale, la refusaient lorsqu'elle leur était offerte, il les priva même du rang de chevaliers romains. Il confisqua les biens des affranchis qui avaient l'insolence de se porter pour chevaliers, pendant qu'il laissait les siens s'élever à un degré de puissance et de considération supérieur même aux consulaires. Si des affranchis étaient convaincus d'ingratitude envers leurs patrons, il les réduisait de nouveau en servitude.

Ce qui occasions probablement cette rigueur, est un fait rapporté par Dion sous l'année où Valérius Asiaticus fut consul pour la seconde fois avec M. Silanus. Un affranchi eut l'audace de traduire son patron devant un tribun du peuple, et de demander à ce magistrat un huissier pour le forcer de comparaître. Le tribun accorda la demande ; mais Claude, en ayant été instruit, entra dans une telle colère, qu'il punit l'affranchi (Dion ne dit pas de quelle peine), et que de plus il déclara à ceux qui s'étaient intéressés pour lui, et qui lui avaient prêté leur appui et leur ministère, que, s'ils avaient jamais eux-mêmes des affaires contre leurs affranchis, il ne recevrait point leurs requêtes, et ne leur rendrait aucune justice.

Il n'autorisait pas néanmoins la dureté des maîtres contre leurs esclaves ; au contraire, il établit à ce sujet une loi très-sage, et pleine d'humanité. Il était très-ordinaire que les maîtres exposassent dans l'île d'Esculape leurs esclaves malades, pour s'épargner la peine et la dépense de leur traitement. Claude ordonna que si les esclaves ainsi exposés recouvraient la santé, ils deviendraient libres ; et il ajouta que si les maîtres aimaient mieux les tuer que de les exposer, ils seraient poursuivis comme coupables d'homicide.

Pour prévenir et arrêter les incendies dans Ostie et dans Pouzzoles, il plaça une cohorte dans chacune de ces deux villes. Les sacrifices des druides, qui immolaient des victimes humaines, lui faisaient horreur avec raison. Auguste s'était contenté de les interdire aux citoyens romains. Claude en proscrivit entièrement l'usage : mais il ne put l'abolir. Par une suite de la même façon de penser, il voulut, quoique inutilement, transporter à Rome les mystères de Cérès Éleusine, qui respiraient la douceur et l'esprit de société. Il y avait déjà longtemps que les bâtiments du temple de Vénus Érycine en Sicile se dégradèrent et tombaient en ruine. Tibère s'était chargé de reconstruire ce fameux édifice : mais par un effet de sa lenteur et de sa négligence accoutumées, il l'avait laissé dans un état de délabrement<sup>1</sup>. Claude fit ordonner par un sénatus-consulte, qu'il serait rétabli aux dépens du trésor public.

---

<sup>1</sup> C'est ici une conjecture, que j'emploie pour concilier Suétone avec Tacite.

L'ordre des temps nous ramène à l'endroit le plus brillant de l'empire de Claude, c'est-à-dire à la conquête d'une partie de la Grande-Bretagne. Mais auparavant, il me reste à reprendre quelques faits, qui ont pour la plupart précédé cette expédition.

Les Lyciens, qui étaient libres, et se gouvernaient par leurs lois, s'étaient partagés en factions, ce qui fit naître des troubles et des séditions où plusieurs citoyens romains furent tués ; Claude les priva de la liberté, et réunit leur pays à la province de Pamphylie. Messaline et les affranchis ne cherchant qu'à piller par toutes les voies imaginables, étendirent aussi leurs rapines sur les denrées nécessaires à la vie, qui par leur manège devinrent très-rares, et conséquemment très-chères dans Rome. Claude fut obligé de les taxer lui-même, et d'en publier le tarif dans une assemblée du peuple, qu'il tint au Champ-de-Mars.

En même temps que Messaline corrompait toutes les parties de l'état, en vendant les charges, les commandements, les gouvernements des provinces, elle se livrait aux débordements les plus honteux, et elle y entraînait les femmes de la première condition. Si leurs maris souffraient sans peine une telle infamie, et consentaient à tous ses désirs, elle les récompensait et les élevait en dignités. Au contraire la mort était linteau, salaire de la moindre résistance à ses volontés.

Claude ignorait ce qui se passait tout publiquement dans son palais. Elle l'amusait en lui fournissant elle-même des concubines, et il y allait de la vie d'être soupçonné par elle de vouloir faire passer quelque avis à l'Empereur. Justus Catonius, préfet des cohortes prétoriennes, fut la victime des défiances qu'elle avait conçues de lui à ce sujet.

Elle méprisait tellement Claude, qu'elle invoquait son autorité pour faciliter le succès des intrigues par lesquelles elle le déshonorait. Le pantomime Mnester, dont nous avons parlé sous Caïus, craignait les suites d'un engagement criminel avec l'impératrice. Elle lui fit ordonner par Claude d'obéir à Messaline en tout ce qu'elle lui commanderait..

Sa jalousie était furieuse, et avait déjà causé la perte de Julie, fille de Germanicus. Une autre Julie, fille de Drusus fils de Tibère, et mariée en première noces à Néron, fils aîné du même Germanicus, éprouva un pareil sort. On se souvient que cette jeune princesse était entrée dans le noir complot de Liville sa mère et de Séjan contre son mari. Dieu la punit alors de ce crime, par la méchanceté de Messaline et par la stupidité de Claude son oncle. Elle fut mise à mort, sans que nous puissions expliquer le détail de sa triste aventure. Tout ce que nous savons, c'est que des deux que je viens de nommer, l'une périt par le fer, l'autre par la faim.

Agrippine, seule princesse qui restât du sang des Claudes<sup>1</sup>, moins impudique que Messaline, mais aussi malfaisante, ne pouvait pu alors exercer hautement sa violence, parce qu'elle était renfermée dans une condition privée : elle s'essayait par des crimes secrets. Ce fut vers ces temps-ci qu'elle empoisonna Crispus Passiénus, son second mari, orateur célèbre, et qui avait tété deux fois consul. Il était vraisemblablement fils d'un Passiénus nommé dans Vendus, comme ayant mérité en Afrique, sous Auguste, les ornements du triomphe, et qui paraît être le même que L. Passiénus Rufus consul l'an de Rome 748. Pour lui il se rendit illustre par les talents de l'esprit. Il plaida avec un grand éclat, et on ne lui

---

<sup>1</sup> Je mets hors de rang Antonia et Octavia filles de l'empereur régnant.



reproche point d'avoir vendu son éloquence à l'iniquité, ni de l'avoir fait servir d'instrument à la tyrannie. Il était homme à bons mots. Nous avons rapporté comment il définissait Caius. Il disait de Claude comparé à Auguste, **Je ferais bien plus de cas de l'estime d'Auguste ; mais je préfère un bienfait de Claude**<sup>1</sup>, qui donnait sans mesure comme sans jugement.

Il avait les mœurs douces, comme il paraît par un trait que rapporte Quintilien. Plaidant pour Domitia, sa femme, contre Ahénobarbus, frère de Domitia, dans la péroraison il leur rappela les sentiments d'amitié et de concorde que la nature devait leur inspirer : et comme il s'agissait d'un intérêt pécuniaire, il leur représenta qu'ils étaient l'un et l'autre puissamment riches. **L'objet pour lequel vous contestez**, leur dit-il, **est la chose du monde dont vous avez le moins de besoin**. Sa douceur dégénérait quelquefois en mollesse. Pline<sup>2</sup> assure que Passiénus s'était épris d'amour pour un bel arbre, qu'il l'embrassait, le baisait, se couchait à l'ombre de ses branches, et en arrosait les racines avec du vin.

Il fit deux belles alliances, ayant épousé en premières noces Domitia tante de Néron, et ensuite Agrippine mère du même prince.

Il possédait de très-grands biens, qu'un ancien auteur fait monter jusqu'à deux cents millions de sesterces<sup>3</sup> (vingt-cinq millions de livres tournois). Il eut l'imprudence de faire par son testament Agrippine son héritière : et cette épouse avide et cruelle, pour jouir plus promptement d'une si opulente succession, donna du poison à son mari. Il fut enterré avec l'honneur des funérailles publiques.

Je passe à l'expédition de Claude contre la Grande-Bretagne, et je commence par une courte description de cette île, alors faible et peu connue, aujourd'hui si puissante et si fameuse. Je recueillerai ce qu'il y a de plus essentiel dans le peu que nous en disent César, Strabon, et Tacite. Ce sera un plaisir pour le lecteur de comparer sa pauvreté et sa barbarie anciennes avec son état présent.

## **FIN DU TOME DEUXIÈME.**

---

<sup>1</sup> SÉNÈQUE, *De Benef.*, I, 15.

<sup>2</sup> PLINE, XVI, 43

<sup>3</sup> 38.967.192 fr. 50 cent. selon M. Letronne.